



Elaboration du PLU

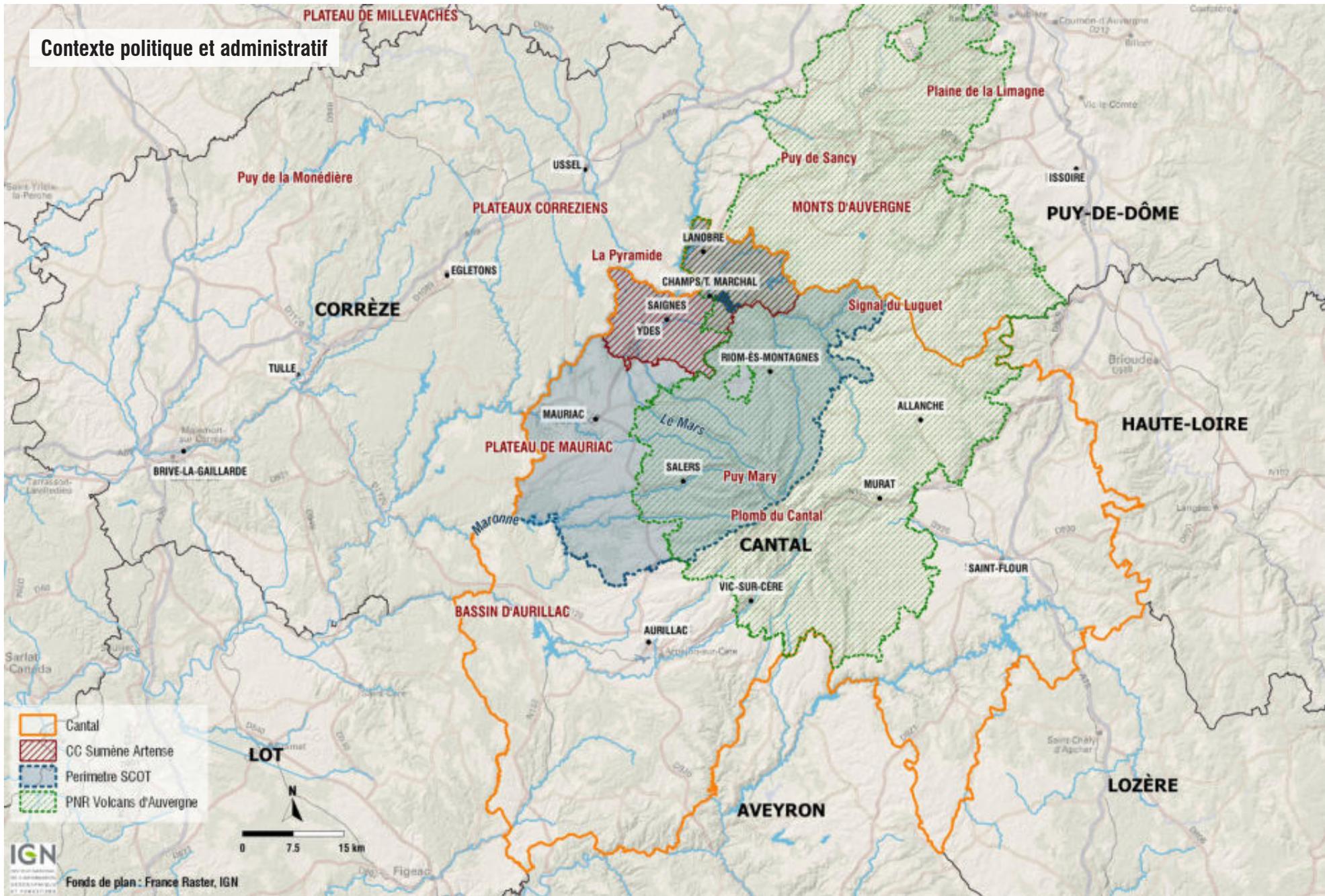
Rapport de présentation - Volet 1 : Etat des lieux - diagnostic

Sommaire général

| | |
|--|------------|
| Volet 1 : Etat des lieux - diagnostic..... | 5 |
| <i>Introduction</i> | <i>7</i> |
| <i>Le socle physique</i> | <i>9</i> |
| <i>Les milieux naturels</i> | <i>17</i> |
| <i>L'analyse paysagère</i> | <i>49</i> |
| <i>Architecture et patrimoine</i> | <i>70</i> |
| <i>Morphologie urbaine et Typologie du bâti</i> | <i>89</i> |
| <i>La population.....</i> | <i>223</i> |
| <i>L'analyse économique.....</i> | <i>235</i> |
| <i>Le logement</i> | <i>253</i> |
| <i>Le besoin en logements.....</i> | <i>261</i> |
| <i>Les services et les équipements de la vie courante.....</i> | <i>263</i> |
| <i>Les réseaux.....</i> | <i>291</i> |
| <i>Les risques.....</i> | <i>303</i> |
| <i>Les pollutions</i> | <i>311</i> |
| <i>Evolution de l'urbanisation</i> | <i>317</i> |

VOLET 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| VOLET 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC | 5 | | |
| Introduction | 7 | L'analyse économique | 235 |
| Le socle physique | 9 | <i>Les emplois</i> | 235 |
| <i>Le relief</i> | 9 | <i>Les établissements</i> | 237 |
| <i>La géologie</i> | 13 | <i>La localisation des activités</i> | 239 |
| Les milieux naturels | 17 | Le logement | 253 |
| <i>Les zones naturelles signalées d'intérêt ou réglementées</i> | 17 | <i>L'évolution du parc de logements</i> | 253 |
| <i>Espaces naturels, agricoles et biodiversité</i> | 21 | <i>Le vacant</i> | 254 |
| <i>Hiérarchisation des enjeux</i> | 43 | <i>Les résidences secondaires</i> | 255 |
| L'analyse paysagère | 49 | <i>Les logements sociaux</i> | 257 |
| <i>Les grands ensembles paysagers</i> | 49 | <i>Les résidences principales</i> | 259 |
| <i>Articulation avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes</i> | 69 | Le besoin en logements | 261 |
| Architecture et patrimoine | 70 | Les services et les équipements de la vie courante | 263 |
| <i>Généralités sur l'architecture locale</i> | 70 | Les réseaux | 291 |
| <i>Monuments Historiques</i> | 73 | Les risques | 303 |
| <i>Patrimoine monumental</i> | 76 | <i>Les risques naturels</i> | 303 |
| <i>Architecture vernaculaire</i> | 79 | <i>Les risques technologiques</i> | 308 |
| <i>Architecture industrielle</i> | 81 | Les pollutions | 311 |
| <i>Petit patrimoine</i> | 85 | Evolution de l'urbanisation | 317 |
| <i>Autres éléments de patrimoine</i> | 86 | <i>L'urbanisation entre 2009 et 2019</i> | 317 |
| <i>Enjeux patrimoniaux</i> | 87 | <i>Analyse de la consommation d'espace</i> | 319 |
| Morphologie urbaine et Typologie du bâti | 89 | <i>Bilan des PLU et cartes communales</i> | 321 |
| <i>Analyse historique synthétique des secteurs les plus urbanisés</i> | 91 | <i>Capacités de densification</i> | 323 |
| <i>Les différentes morphologies urbaines</i> | 111 | | |
| <i>Zoom sur les cités ouvrières</i> | 125 | | |
| <i>Textes et documents à prendre en compte</i> | 219 | | |
| La population | 223 | | |
| <i>L'évolution de la population</i> | 223 | | |
| <i>La structure par âge</i> | 227 | | |
| <i>Les ménages et les familles</i> | 229 | | |
| <i>Actifs et inactifs</i> | 231 | | |



INTRODUCTION

Le vaste territoire de Sumène Artense (330 km²) se situe à l'extrême nord du Cantal, aux confins du département et donc de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et face au département de la Corrèze et donc de la région Nouvelle Aquitaine. Cette position lui confère ce caractère de bout du monde, un bout de l'Auvergne mais difficilement accessible au Limousin, car séparé de lui ici par une Dordogne quasi infranchissable, sinon par la commune de Bort les Orgues. Celle-ci constitue alors un centre de ressource important en matière d'emplois, d'équipements majeurs et de services aux populations sans pour autant faire office de petite capitale politique et administrative - pour cause de multiples découpages superposés.

Est-ce alors pour cette raison que le territoire semble être parvenu à acquérir une relative autonomie? Encore pourvus en emplois, en particulier industriels - ce qui constitue une exception dans le monde rural moderne - bien équipé - le panier du ménager et de la ménagère ne s'en plaignent pas - à l'exception de ce qui concerne la santé (domaine fragilisée), Sumène Artense, par ailleurs riches d'espaces naturels magnifiques, a de multiples attraits.

Et pourtant, sa population diminue, faiblement certes mais régulièrement, poursuit son vieillissement, alors que l'urbanisation - qui respectait encore il y a peu une organisation traditionnelles et compacte - de plus en plus consomme de l'espace. Par

conséquent, il est apparu nécessaire d'élaborer un projet de territoire qui permette d'adapter celui-ci au mieux aux populations qui le peupleront demain, tout en rendant cohérent son développement avec les (r)évolutions récentes du code de l'urbanisme. Parmi ces évolutions, la prise en compte de l'environnement naturel revêt ici une importance primordiale vu la présence remarquable et diversifiée des éléments de nature, qui peuvent jouer un rôle sinon essentiel, en tout cas non négligeable dans la préservation de la qualité de vie. Sans compter les bénéfices touristiques qu'ils pourraient permettre d'engendrer.

La communauté de communes Sumène Artense, est constituée de seize communes qui se connaissent bien et on l'habitude de créer des projets ensemble; ses élus ont par ailleurs exprimé le souhait - en rejet tant le projet de fusion avec la communauté de communes du Pays Gentiane - non pas de s'opposer à une ouverture plus large, mais de peaufiner un projet précis et adapté à un territoire qui mérite de ne pas être noyé dans un nouveau découpage trop grand pour permettre l'émergence de nouvelles ambitions et idées idoines.

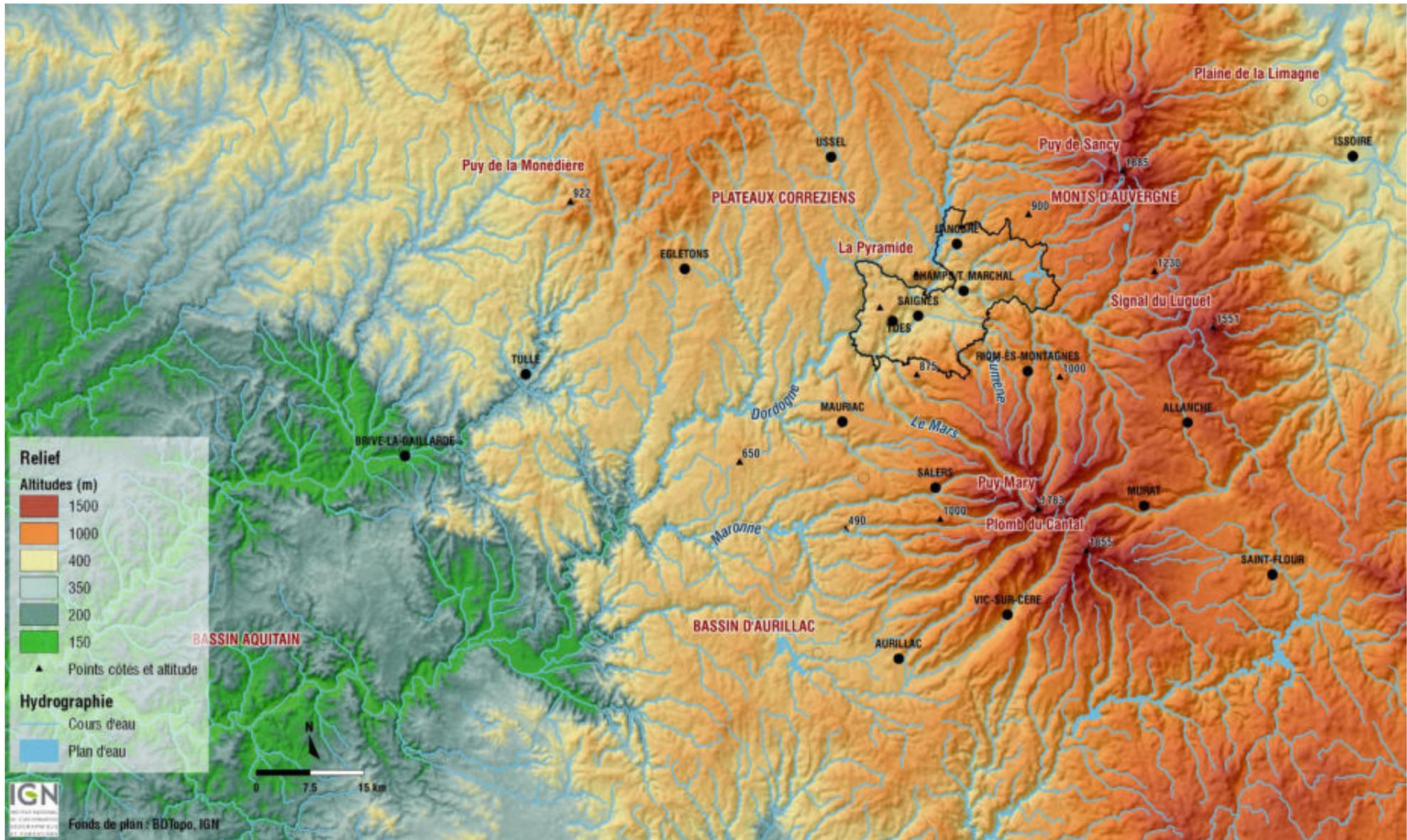
Ainsi par la délibération datée du 4 octobre 2018, les élus ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Sumène Artense.

Selon l'article L 131-4 du code de l'urbanisme le document d'urbanisme doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial du Haut Cantal Dordogne, dont le Documents d'orientations et d'Objectifs a été validé en décembre 2019. Par conséquent, il sera donc compatible avec:

- les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne: le territoire est en effet localisé en zone dite Montagne et partiellement concerné également par la loi littoral du fait de la présence du Lac de Bort les Orgues ;
- les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires adopté le 20 décembre 2019 ;
- le charte 2013-2025 du parc naturel régional des volcans d'Auvergne ;
- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne.

Il devra par ailleurs prendre en compte le schéma de cohérence écologique Auvergne.

Contexte physique général



LE SOCLE PHYSIQUE

Principales sources :

- Atlas Régional des Paysages d'Auvergne, DREAL Auvergne 2015
- Inventaire des paysages du Cantal, DIREN Auvergne
- PNR des Volcans d'Auvergne, site Internet 2020
- Cantal, Hautes terres d'Auvergne, Encyclopédie Bonneton, 1998
- Base Mérimée, le canton de Saignes
- GéoCyberCantal.net, site internet

LE RELIEF

Le territoire Sumène Artense est situé entre la ligne nord-sud des volcans d'Auvergne sur son flanc est (du Puy de Sancy à 1885 m au Plomb du Cantal à 1855 m) et la vallée de la Dordogne puis ses gorges qui forment sa frontière naturelle à l'ouest (de 540 m d'altitude au niveau moyen de l'étang de Bort à 350 m à sa confluence avec la Sumène). Nous sommes ici sur les contreforts des Massif des Monts Dorés et du Cantal, sur une zone de transition au relief progressivement décroissant et qui bascule finalement vers la Dordogne.

La part du territoire qui s'étend de Beaulieu à Trémouille est couverte par l'extrémité sud-ouest du Plateau de l'Artense, dont la vallée de la Rhue constitue la limite longitudinale sud. L'Artense est un plateau d'élevage situé entre 600 et 1200 mètres d'altitude. En Sumène Artense, son altitude maximale s'élève autour de 950 mètres (comme par exemple au Coudert, sur la commune de Trémouille, à l'extrême est du territoire). A l'autre

extrémité, l'urbanisation des bords de l'étang de Bort les Orgues (à Lanobre et Beaulieu) - qui en marque la fin - s'élève à 550-600 mètres d'altitude. Entre les deux, ce plateau d'altitude, au relief peu prononcé, est en fait ici constitué d'une succession de creux et de bosses formée par les glaciers du quaternaire, qui alternent et s'élèvent progressivement d'ouest en est.

Sur la rive gauche de la vallée très encaissée de la Rhue, aux versants très raides et aux dénivelés importants, la commune d'Antignac est localisée à 500 à 800 mètres d'altitude sur un relief intermédiaire qui constitue un secteur de transition vers le plateau du Monteil, et qui culmine à Urlande à 812 mètres (proche de Saint Etienne de Chomeil).

Les communes et la Monselie et du Monteil ainsi qu'une frange sud-est de Sauvat appartiennent à une unité de relief qui s'étend jusqu'à Riom es Montagne, et constitue la transition vers les hauteurs du Massif du Cantal. Le plateau est en moyenne localisé à plus de 700 mètres d'altitude, et s'élève à mesure que l'on suit la RD 30 qui traverse le Monteil jusqu'à Trizac. A la frontière entre les deux communes, l'altitude atteint 1000 m (point culminant du territoire).

De l'autre côté, en tirant une ligne droite à vol d'oiseau vers le nord-ouest, on rejoint le plateau de Champagnac ; moins élevé (entre 500 et 600 mètres d'altitude), il est également plus



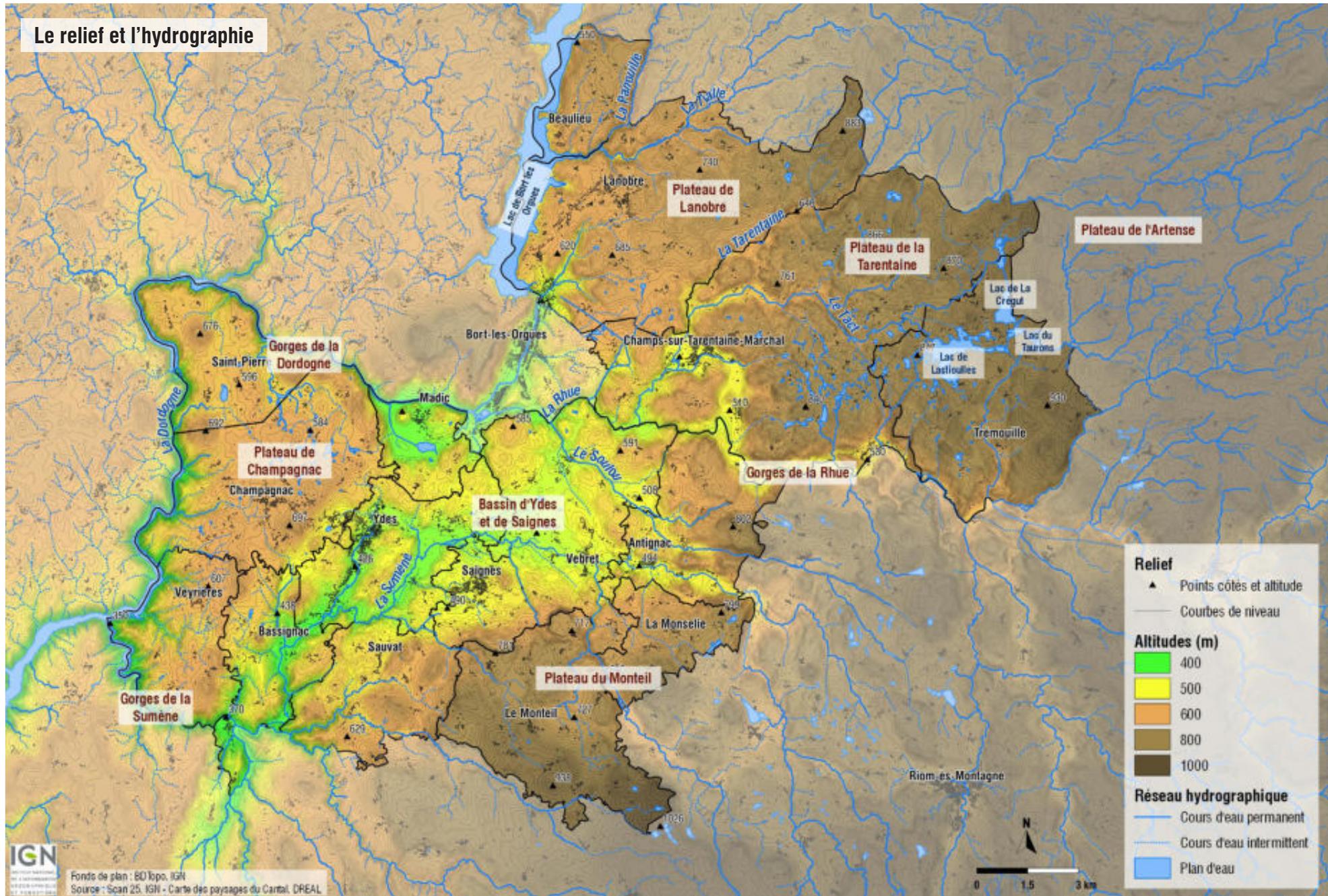
Le Puy de Sancy enneigé derrière le hameau du Coudert à Trémouille



Vue vers Lanobre et le lac de Bort depuis le site du Fraissee



Le rocher d'Urlande en limite d'Antignac



PLUi de la Communauté de Communes Sumène Artense (15)

Rapport de présentation - Volet 1

clément car à la différence des reliefs du nord et de l'est du territoire, ici il ne s'agit pas de monter vers la montagne mais tout au plus de surplomber les gorges de la Dordogne. Le plateau de Champagnac est relativement plat, à peine ondulé parfois et les seuls points de relief sont constitués par une petite chaîne de Puy dégagée par l'érosion et qui offre de beaux points de vue vers les montagnes en particulier au nord-est.

Comme posé au centre d'un amphithéâtre naturel,

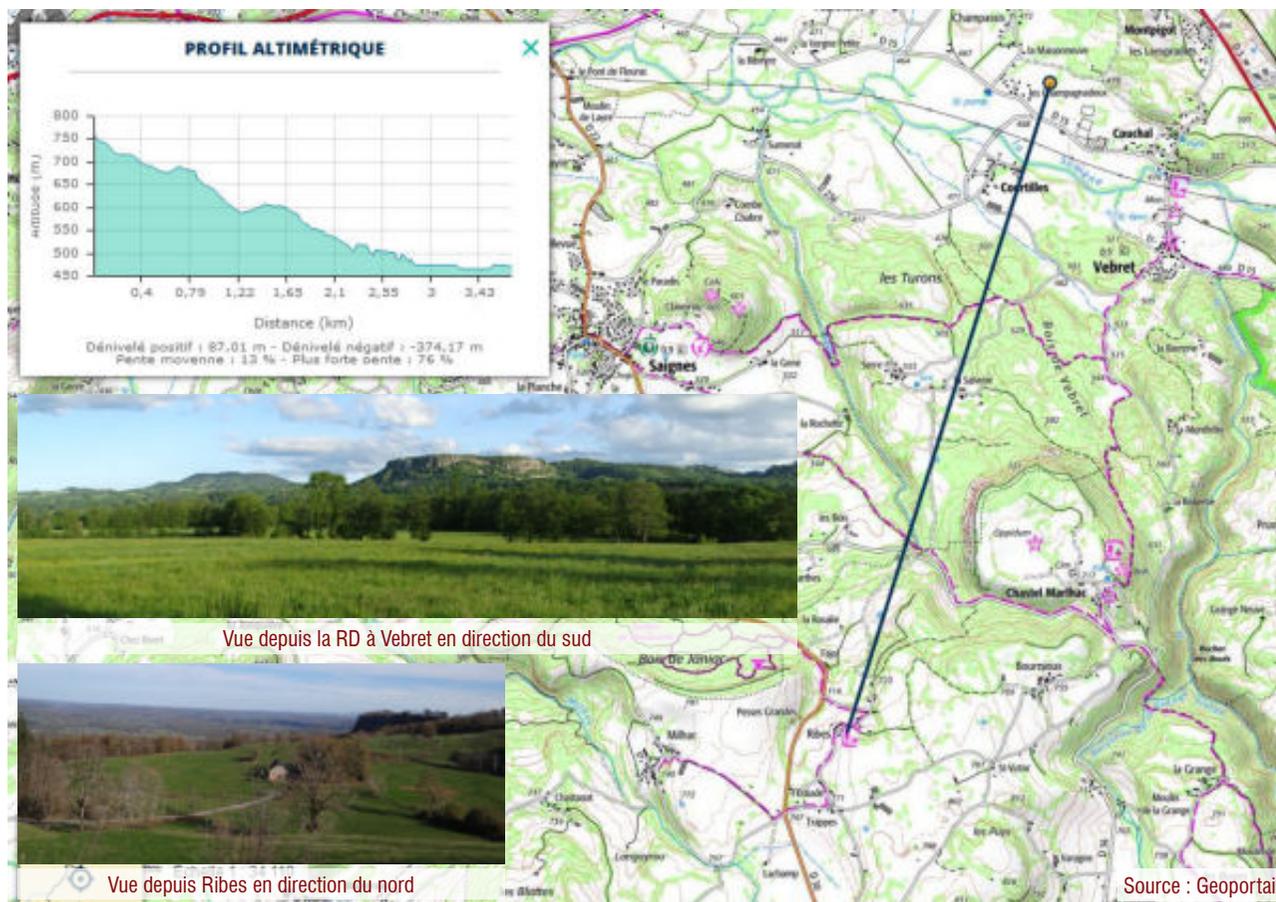
le bassin d'Ydes (que l'on pourrait compléter pour être cohérent par la commune de Bort - elle même dominée par ses Orgues à 788 mètres d'altitude - et par les plateaux de Jaleyrac et Méallet au sud) est localisé au niveau d'un vaste secteur d'élargissement de la vallée de la Sumène à seulement 400 mètres d'altitude. Cette position géographique centrale et à basse altitude facilite son accessibilité contrairement à la couronne de puy, collines et moyennes montagnes qui l'entourent et



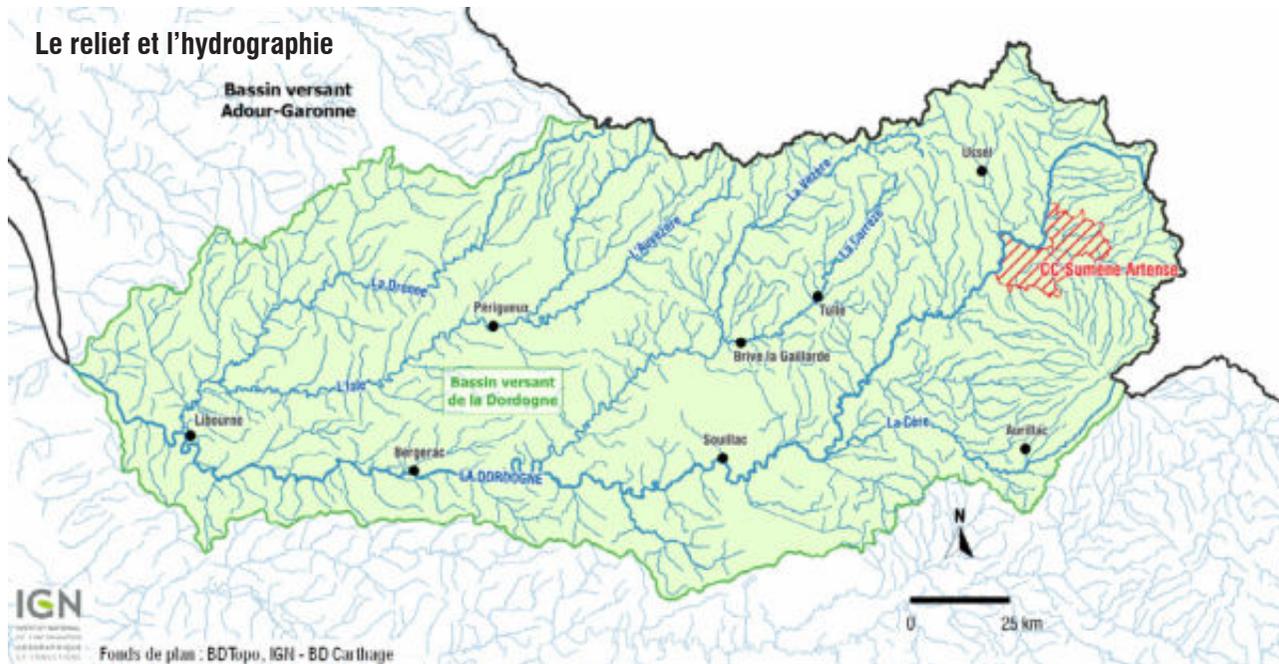
Plateau du Monteil au sud de Sauvât



Plateau de Champagnac vers Furlanges (Veyrières)



Le bourg de Saint Pierre devant le Puy de Combret



qui se caractérisent par un enclavement plus ou moins fort. Il s'agit d'une dépression topographique d'environ 50 km² de forme allongée (en «forme d'amande» lit-on dans les descriptions des inventaires des paysages), séparée des plateaux la dominant par des dénivelés parfois très importants.

L'HYDROGRAPHIE

Le Cantal appartient au bassin versant de la Dordogne. Contrairement à d'autres territoires du même bassin, il est caractérisé par l'extrême densité de son réseau hydrographique. En Sumène Artense, ce chevelu est constitué d'affluents de la Dordogne coulant des hauteurs du massif auvergnat où ils prennent leur source jusqu'à la rivière qui donne son nom au bassin versant et

dans laquelle ils se jettent l'un après l'autre. D'où ce dessin original de lignes parallèles qui structurent le territoire d'est en ouest. La commune d'Antignac est très représentative de ce phénomène puisque son territoire est successivement strié du nord au sud et grosso modo toujours d'est en ouest par la Rhue (limite communale naturelle nord), le Soullou et ses affluents, la Sumène et ses affluents et en particulier la Graille.

La Dordogne constitue la frontière occidentale du territoire (avec la Corrèze et la Nouvelle Aquitaine). Retenue au niveau du barrage de Bort les Orgues, elle s'évase et ses eaux créent à 540 m d'altitude le lac artificiel de Bort sur plus de vingt kilomètres de long et plus de dix km². La haute vallée de la

Dordogne est considérée depuis les années 1930 comme une source d'énergie hydroélectrique, d'où plusieurs complexe hydro-électrique en amont comme en aval. Le barrage marque l'entrée du cours d'eau dans son vallon au niveau de Bort et Madic avant qu'il ne devienne gorges. Les flancs de celle-ci sont très pentus et recouverts par la forêt. Sur le territoire Sumène Artense, les gorges de la Dordogne ne peuvent être traversées que par un unique pont (le Pont de Vernéjoux) alors que le lit de la rivière est lui-même difficilement accessible.

La Sumène prend naissance à l'extrémité septentrionale du triangle que forme la planèze de Trizac. Elle s'infléchit en direction de l'ouest jusqu'à Ydes-Bourg. A partir de Lagnac, elle coule vers le sud-ouest, atteint sa position la plus méridionale à Vendes décrit une boucle concave et rejoint la Dordogne.

Entre Antignac et Lagnac, la Sumène prend la forme d'un grand ombilic glaciaire jusqu'au verrou de Violle Lagnac, ce qui explique ici la largeur de la vallée étendue à sa plaine. Le cours moyen de la Sumène traverse un fond plat et peu élevé : entre 500 m à son entrée sur le territoire à Antignac, 476 m à Couchal, 427 m à Ydes bourg. Au delà, en aval du goulot d'étranglement de La Violle, la basse vallée de la Sumène devient un vallon étroit puis prend la forme de gorges qui constituent la limite naturelle sud de la commune de Bassignac à 300-350 m d'altitude.

La Rhue prend sa source dans la chaîne du Sancy à 1210 mètres d'altitude (Puy Merle) puis

s'écoule au nord du département du Cantal avant de traverser la région de l'Artense dans sa partie aval. Elle coupe le territoire Sumène Artense d'est en ouest en son mitan. Dans l'ensemble, elle est profondément encaissée dans les roches du socle, mais ponctuellement le fond de la vallée s'élargit offrant de l'espace à quelques prairies. La Rhue et ses gorges sont couvertes en partie par un site Natura 2000.

La Tarentaine est un affluent de la Rhue dans laquelle elle se jette entre Fournols et le Peyrou (Champs sur Tarentaine - Marchal). Elle prend sa source dans les Monts Dores à 1785 mètres d'altitude. Elle a été aménagée, tout comme la Rhue, dans le cadre du complexe hydro-électrique de la Haute Tarentaine, ce qui a fortement fait chuter son débit moyen (barrage de la Tarentaine à Saint Donat, en amont de Sumène Artense et prélèvement des eaux vers Lastioules).

LA GÉOLOGIE

De façon synthétique, rappelons que cette zone du Cantal est constituée d'un socle métamorphique et granitique (temps géologique de l'orogénèse varisque) sur lequel s'est édifiée une formation volcanique (Tertiaire) ; ce massif a ensuite été modelé par l'érosion fluviale et l'action glaciaire (Quaternaire) qui a donné naissance à un relief accidenté.

Les unités géologiques sont les suivantes :

- Les sols métamorphiques et granitiques : ils sont caractéristiques de l'ensemble du Massif

central. Le socle ancien métamorphique est bien visible, dans cette partie du Cantal, à chaque fois que l'érosion a été suffisante pour déblayer la formation volcanique superficielle. Ici il s'agit essentiellement de gneiss. Ensuite l'érosion glaciaire a remodelé le territoire en créant de nombreuses bosses «moutonnées» et cuvettes aujourd'hui occupées par des étangs, marécages et tourbières, et a déposé une multitude de blocs erratiques arrachés au socle et transportés sur plusieurs kilomètres.

- La bordure de la planèze de Trizac : pendant cinq millions d'années (- 7 à -2 millions d'années) des coulées de lave fluide vont niveler le sol en créant de vastes étendues aplanies que l'on nomme aujourd'hui planèzes. Celle de Trizac, issue du Suc de Rond, s'étend jusqu'à la commune du Monteil. Notons que le rocher de Chastel est un ancien lac de lave constitué de basalte (site inscrit d'intérêt géologique).
- Le sillon houiller : l'érosion intensive du relief est responsable de la production de sédiments riches en débris végétaux à l'origine du charbon et de la houille, piégés le long d'une faille comme celle du sillon houiller qui de Noyant à Decazeville traverse le Massif central en passant ici par Bort, Madic, Champagnac, Ydes et Bassignac.
- Les formations sédimentaires du tertiaire du bassin de Sauvât de caractère sablo-argileux.
- Les formations superficielles fluvio-glaciaires : la vallée de la Sumène a été le réceptacle de plusieurs glaciers importants descendus du Cantal et de l'Artense. Entre Antignac et Lagnac,



Lac de la Crégut : le plus grand lac d'origine glaciaire du Massif central

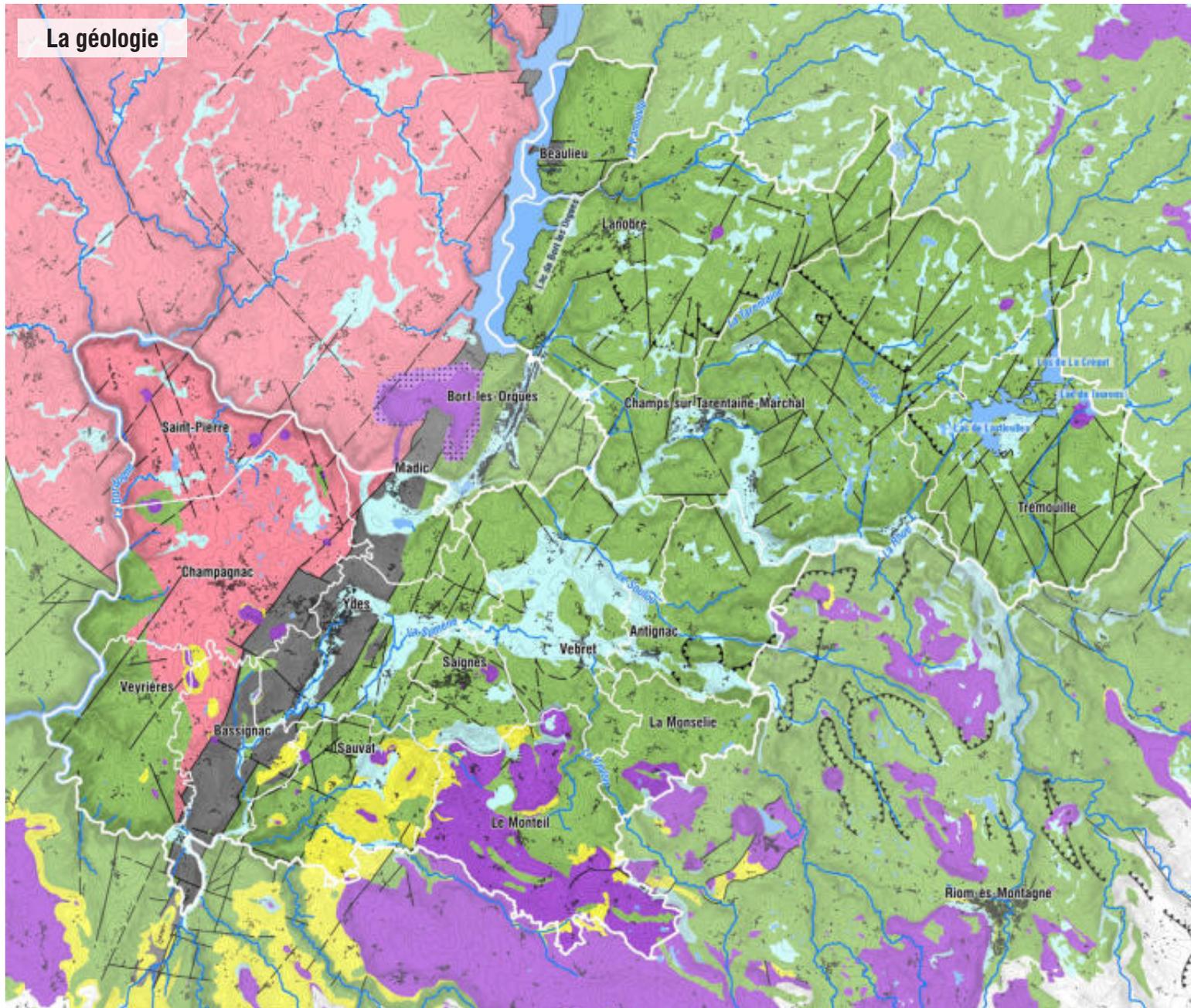


Dépôts morainiques entre la Malboudie et Jallandrieux (Champ-sur-T.)



Fond plat de la vallée de la Sumène modelé par l'érosion fluvio-glaciaire et en arrière plan le rocher basaltique de Chastel bordé d'éboulis

La géologie



Formations simplifiées

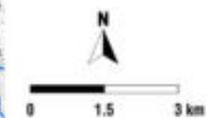
- Formations superficielles fluvio-glaciaire
- Formations sédimentaires tertiaires
- Eboulis de basaltes
- Basaltes
- Houille
- Gneiss
- Granites

Éléments structuraux

- Faille observée
- Faille supposée ou masquée
- Chevauchement

Réseau hydrographique

- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau



IGN Fonds de plan : BDTopo, IGN
 Source : Carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée, BRGM

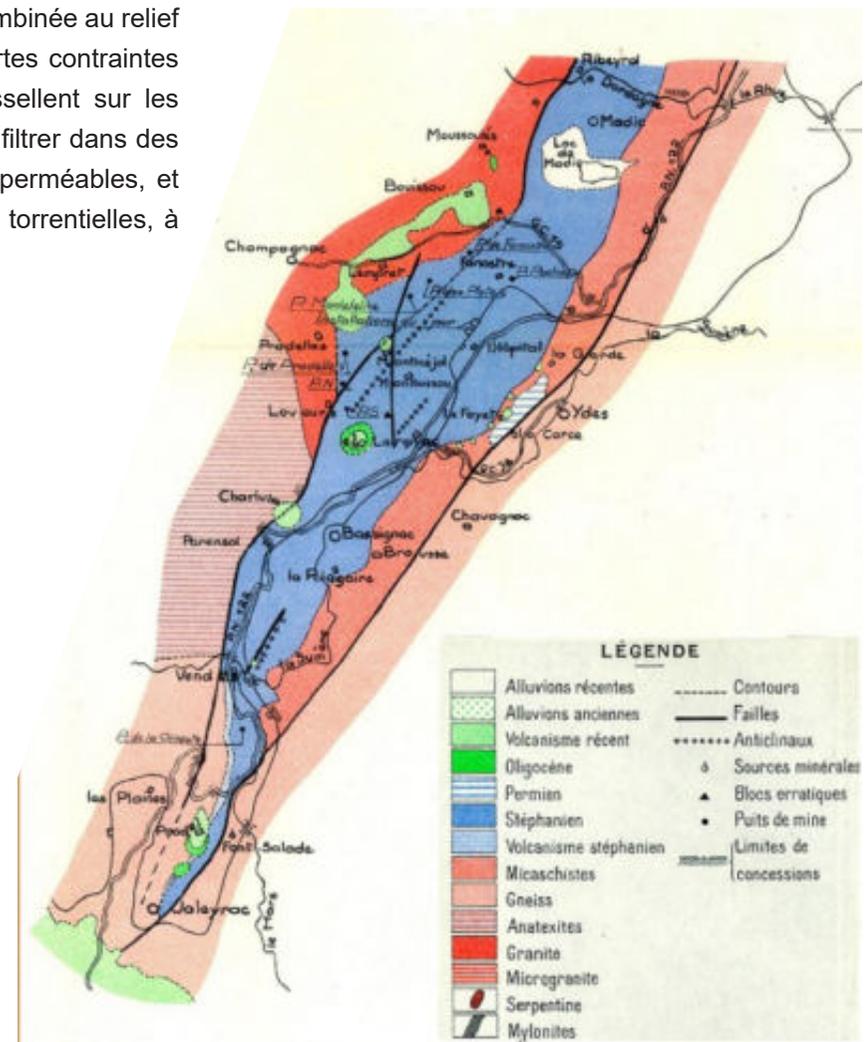
le glacier s'est retrouvé ralenti à la Violle, ce qui a conféré à la glace un plus grand pouvoir érosif, avec comme résultat l'apparition de la vaste dépression du bassin d'Ydes. De la même façon, la dépression de Madic est vraisemblablement due au déblaiement par les glaciers des parties altérées de massifs rocheux («Les lacs Français» M. DELEBECQUE), et l'on peut supposer que le même processus a abouti à la création de l'ombilic de la vallée de la Tarentaine au niveau du bourg de Champs-sur-Tarentaine. La formation des gorges de la Rhue est due à l'action érosive de l'eau : le lit de la rivière a été creusé dans le socle ancien par simple action de l'eau. Ici aussi l'action de la glace a entraîné le déplacement de blocs de pierre dits erratiques (ou moraines) car ils n'appartiennent pas au site sur lequel ils reposent. Enfin, précisons que c'est l'érosion périphérique qui donne l'impression de hauteur au rocher de Chastel, qui à l'origine était très peu élevé comme tous les volcans de son époque et de son type.

De leur variété géologique naissent les sols riches ou pauvres : les premiers résultent ici soit de la présence de basalte, très fertile (certaines prairies d'estive par exemple) soit des dépôts de sédiments dans les plaines d'alluvions (vallée de la Sumène). Les seconds résultent de l'altération des terrains métamorphiques par l'érosion glaciaire et fluviale qui les a dénudés. Ce sont les terres de moyenne montagne comme celles de l'Artense, où sur lesquelles les fougères se développent.

C'est également la nature des sols qui a entraîné leur exploitation par l'homme d'abord pour la construction - d'où la présence forte du gneiss et des roches volcaniques dans l'architecture traditionnel - mais aussi bien sûr pour le charbon (Sillon Houiller) ou l'uranium (Saint Pierre).

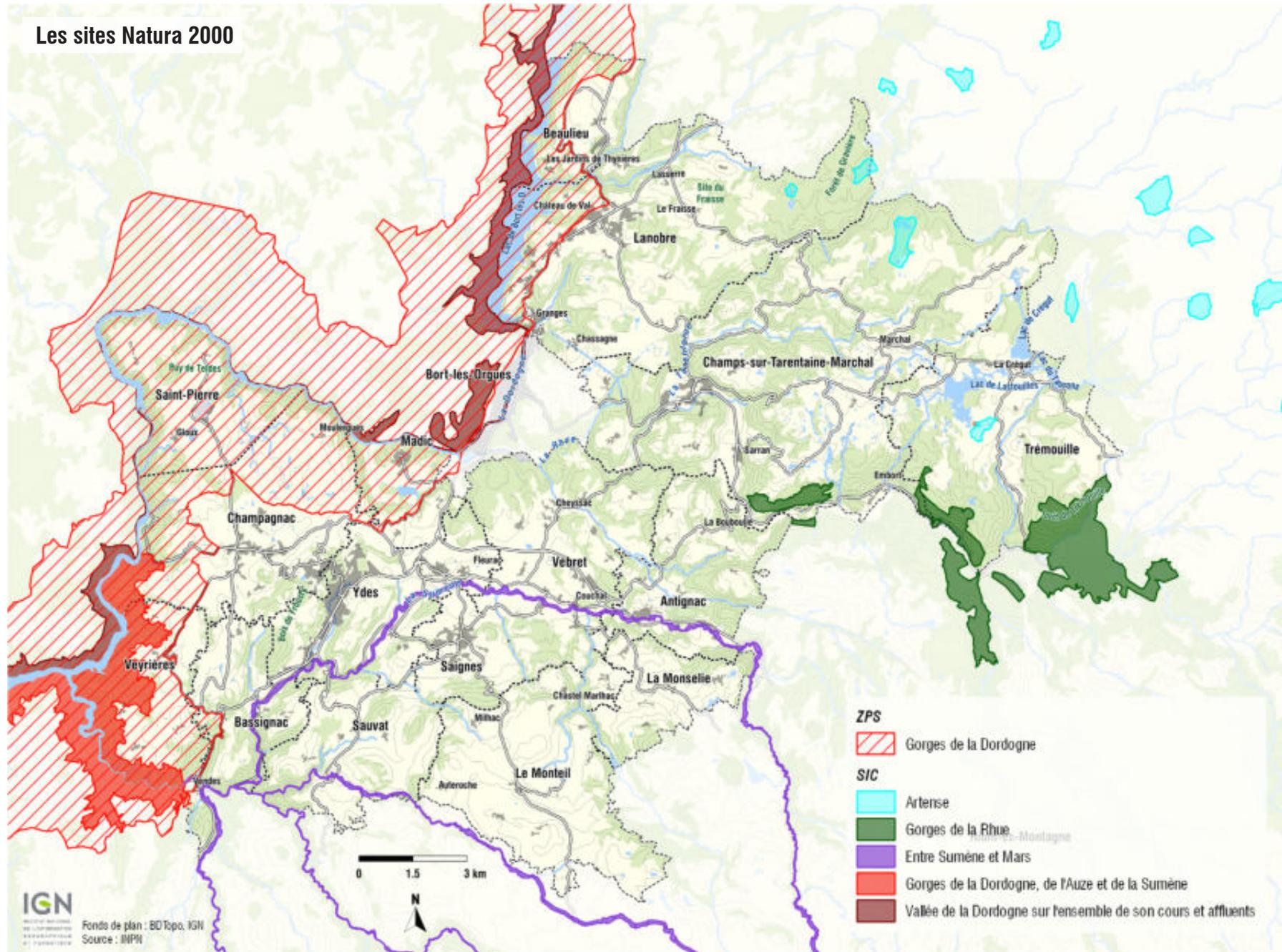
Mais la nature géologique du sol combinée au relief et au climat peut aussi créer de fortes contraintes pour les hommes : les pluies ruissellent sur les pentes marquées du relief sans s'infiltrer dans des sols dont les roches dures sont imperméables, et provoquent des inondations parfois torrentielles, à formation rapide.

Carte géologique du Sillon houiller



(Source : Bulletin de la Société géologique de France n°238, t. 51.)

Les sites Natura 2000



LES MILIEUX NATURELS

Principales sources :

- Site internet de l'INPN
- Site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- SRCE d'Auvergne, 2015
- SIG du PNR des Volcans d'Auvergne
- DOCOB : Gorges de la Rhue, 2011 ; Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène, 2012 ; Entre sumène et Mars, 2015 ; Zones humides de la région de Riom-es-Montagne, 2014 ; Gorges de la Dordogne, 2011
- Analyses de terrain, 2020

LES ZONES NATURELLES SIGNALÉES D'INTÉRÊT OU RÉGLEMENTÉES

SITE NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 : définitions

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Ce réseau mis en place en application des Directives européennes dites « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Les sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive « Habitats, faune, flore » sont dénommés « Sites d'Importance Communautaire » (SIC). La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Chaque État membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme

des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

Sites Natura 2000 sur le territoire de Sumène Artense

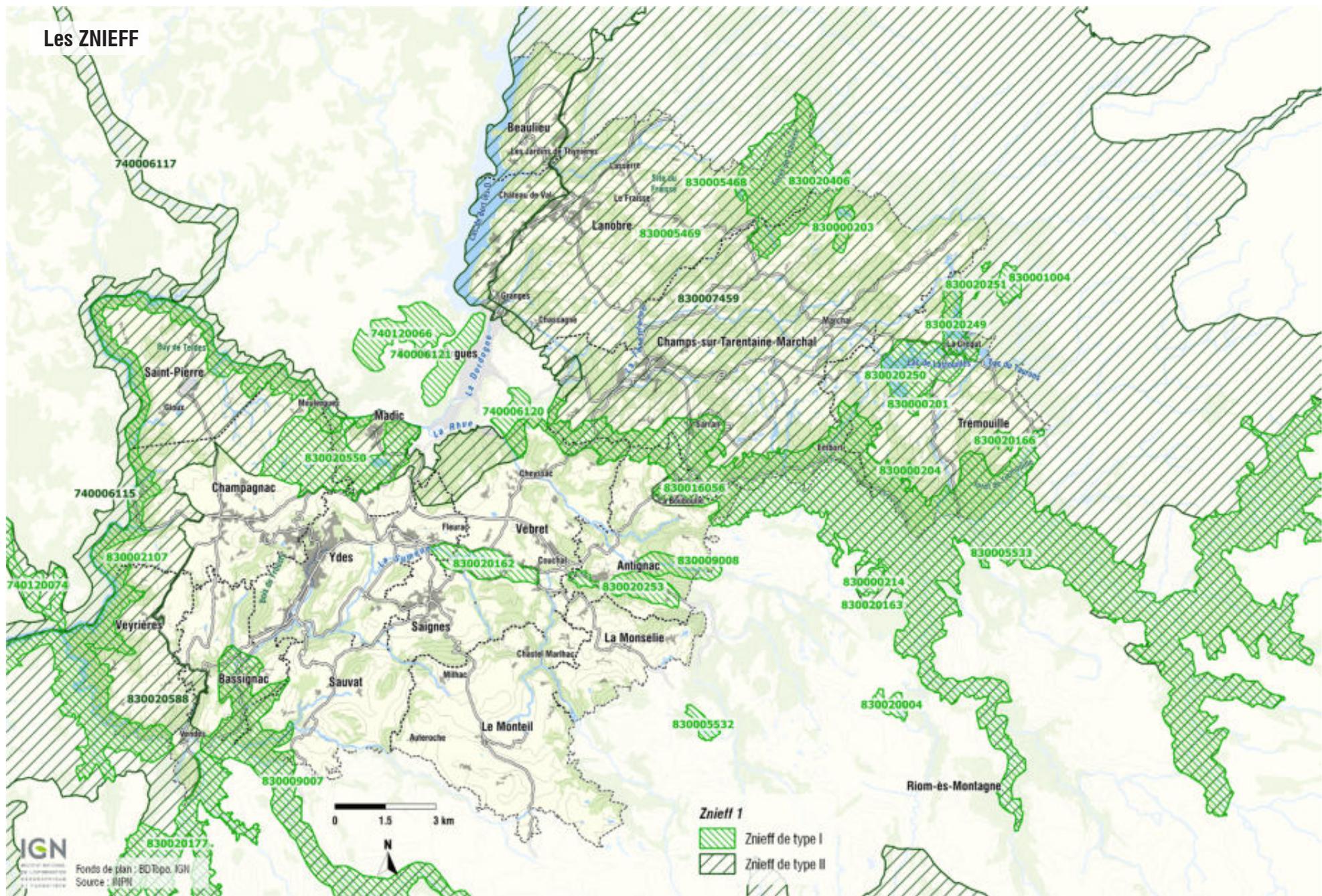
Cinq sites de type SIC et ZSC et un site ZPS ont été recensés sur le territoire de Sumène Artense. Ces zones concernent essentiellement des cours d'eau, notamment la vallée de la Dordogne et les massifs forestiers attenants dans la région sud et ouest du territoire ainsi que des ensembles de zones humides de type tourbières et lacs dans la partie nord et est.

Le site classé en ZPS correspond aux « Gorges de la Dordogne » et s'étend sur 46 037 ha dont 29% de sa superficie couvre une partie du département du Cantal. Il borde la communauté de communes à l'ouest sur 5 852 ha. Cela concerne six communes et représente 17,7% du territoire.

Du fait de la diversité d'habitats présente sur cette zone ZPS (eaux douces, forêts caducifoliées et de résineux, prairies...), cette dernière représente un fort intérêt pour une trentaine d'espèces d'oiseaux migrateurs ou résidents (Autour des palombes, Huppe fasciée, Chouette effraie...).

Le premier site de type SIC et ZSC intitulé « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène » (FR8301057), recoupe une part du site ZPS. Il borde ainsi le territoire sur la frange sud-ouest sur

Les ZNIEFF



746 ha sur deux communes. Il concerne les habitats des rivières et des berges de la Dordogne et de la Sumène ainsi que les ruisseaux les alimentant et des forêts caducifoliées. Les principaux objectifs sont la préservation des massifs forestiers et des zones humides ainsi que la lutte contre la dégradation des habitats ouverts et l'aménagement d'un gîte pour les chiroptères.

Le deuxième site SIC et ZSC nommé « Entre Sumène et Mars » (FR8302035), recèle les habitats de bords des cours d'eau du Mars et du Marderet et de la Sumène répartis sur six communes dans la moitié sud du territoire. Cela représente environ 24% de la superficie totale de cette zone Natura 2000 (176 ha). Les principaux objectifs sont le maintien et la restauration des cours d'eau, habitats favorables à de nombreuses espèces dont la loutre et l'Écrevisse à pattes blanches, ainsi que la conservation des ripisylves (Aulnaies), des boisements de pente (Hétraies) et les prairies à Molinie.

Le troisième site, concerne une toute petite portion des « Zones humides de la région de Riom-es-Montagne » (FR8301060), d'environ 10 ha situé sur la commune d'Antignac. Ce site est également classé en ZNIEFF intitulée « Tourbière de Bouboulie ». Les principaux objectifs sont la restauration des habitats et le maintien de espèces classés communautaires sur les zones humides et forestières. A cela se rajoutent une gestion extensive des pâtures et

prairies, et une maîtrise de la végétation des plans d'eau afin de limiter l'eutrophisation de ces derniers dont les conséquences seraient une perte de biodiversité.

Le quatrième site concerne les « Gorges de la Rhue » (FR8301068) situé au sud-est du territoire et comptant 383 ha (37% du site réglementaire) répartis sur les communes de Trémouille et Champ sur Charentaise-Marchal. Il concerne des habitats forestiers (ripisylve, forêts caducifoliées, de résineux et mixte). Les principaux objectifs sont la préservation et la restauration des zones humides et tout habitat classé communautaires.

Le dernier site est celui de l'« Artense ». Il est constitué de plusieurs petites zones de lacs, landes et tourbières réparties sur les communes de Trémouille, Champ sur Charentaise-Marchal et Lanobre à l'est et nord-est du territoire. La surface totale comprise sur ces communes est de 107 ha. Les principaux objectifs sont de maintenir le niveau hydrique des plans d'eau et de favoriser le pâturage extensif afin de limiter la dégradation de la qualité de l'eau et le sur piétinement des habitats.

LES ZNIEFF

ZNIEFF : définitions

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels ». Elles délimitent les espaces naturels patrimoniaux du territoire régional en raison de leur biodiversité remarquable protégée ou menacée.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat déterminant. Ces zones sont généralement de taille réduite (étang, massif forestier...). Néanmoins, leur superficie peut couvrir plusieurs milliers d'hectares notamment dans les Pyrénées et le Massif Central lorsque les unités naturelles sont riches et peu fragmentées.
- La ZNIEFF de type II regroupe un ou plusieurs ensembles naturels liés d'un point de vue fonctionnel. Les enjeux n'y sont pas aussi concentrés que dans une ZNIEFF de type I. Néanmoins elle se distingue du territoire environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont très étendues et contiennent fréquemment une ou plusieurs ZNIEFF de type I : par exemple, une ZNIEFF

ZNIEFF qui intersectent le territoire

| Identifiant | Nom | Intérêt(s) |
|--------------------------|--|--|
| ZNIEFF de type I | | |
| 740006120 | Landes et vallon du saut de la Saule | Forêts de pente avec une grande diversité floristique à fort enjeu national |
| 830000201 | La Cousteix et le Lac | Marais et lacs abritant une flore et faune endémiques |
| 830000203 | La Pignole | Landes humides communautaires abritant servant de refuge à des espèces patrimoniales de Lépidoptères, Odonates et Oiseaux, |
| 830000204 | Lac de Coinde | Lac et tourbière servant de zone de repos aux oiseaux de passage |
| 830002107 | Gorges de la Dordogne, secteur Auvergne | Forêts de pentes mixtes alternant avec des landes et zones rocheuses représentant un intérêt patrimonial majeur pour des espèces de floristiques et faunistiques (Crustacés, Mammifères, Oiseaux, Odonates) |
| 830005468 | Tourbière d'Esparzeloux | Végétation déterminante et zone refuge pour Oiseaux |
| 830005469 | Lac de Grancher | Végétation déterminante et zone refuge pour de nombreuses espèces d'Oiseaux et de Mammifères |
| 830005533 | Gorges de la Rhue | Forêts de pente, éboulis siliceus, landes seches. Très fort enjeu patrimonial faunistique. |
| 830009007 | Gorges du Marilhou | Forêts de ravin et pointement rocheux abritant une avifaune remarquable |
| 830009008 | Vallée du Soulou | Forêts acidiphile de chêne et de hêtre favorables à des espèces patrimoniales de Mammifères et d'Oiseaux |
| 830016056 | Tourbière de la Bouboulie | Espèces floristiques protégées et zone de refuge pour Oiseaux |
| 830020162 | Saigne - Vebret | Portion de rivière à fort intérêt avifaunistique |
| 830020166 | Tourbière de Coudert | Tourbière de transition, landes et boisements humides avec flore déterminante |
| 830020177 | Basse vallée du Mars | Boisements de pente et ripisylves au nord et pâtures et prairies humides au sud favorables aux Mammifères et Oiseaux |
| 830020249 | Lac de la Cregut | Boisements mixte et flore de bord de lac Flore, Mammifères, Oiseaux |
| 830020250 | Lac de Lastiouille | Plan d'eau représentant un intérêt pour la Flore, Mammifères, Oiseaux, et Odonates |
| 830020253 | La Sumène à Antignac | Cours d'eau La Sumène, ses zones humides associées et les ses versants pentus boisés |
| 830020406 | Forêt de gravières et bord de Tarentaine | Forêts mixtes ponctuées de nombreuses tourbières |
| 830020550 | Lac et landes humides de Madic | Prairies humides et tourbières de transition. Zone favorable pour l'avifaune |
| ZNIEFF de type II | | |
| 830007459 | Artense | Zones dans lesquelles sont incluses les ZNIEFF de type I citées ci-dessus. Regroupant ainsi les grands ensembles de forêts et cours d'eau ainsi que les zones humides ponctuelles du territoire, les habitats présents présentent des intérêts patrimoniaux pour la Flore, et les groupes faunistiques tels que : Coléoptères, Crustacés, Lépidoptères, Mammifères, Odonates, Oiseaux, Orthoptères Lépidoptères, Mammifères, et Mollusques |
| 830020588 | Gorges de la Dordogne et affluents | |
| 740006115 | Vallée de la Dordogne | |

Source : INPN

de type II peut correspondre à un bassin versant complet et inclure plusieurs ZNIEFF de type I avec des enjeux plus ciblés sur les cours d'eau et les zones humides. Elles constituent donc un socle de travail important dans la matérialisation des Trames Vertes et bleues (TVB) car elles permettent de situer les grands axes et zones à fort potentiels écologiques (présence d'espèces ou d'habitats patrimoniaux, réglementaires, comme fonctionnalités écologiques).

Les ZNIEFF représentent un outil de connaissance scientifique des milieux, de la faune et de la flore et un outil d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel. Cet inventaire constitue ainsi un document de référence et d'aide à la décision pour tous les utilisateurs de l'espace (élus, aménageurs, gestionnaires d'espaces, bureaux d'études, secteurs associatifs et scientifiques...).

Cet inventaire n'a pas, en lui-même, de portée juridique directe et ne constitue pas en tant que tel un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. En revanche, ces zonages reconnus sont utilisés pour fonder des politiques de conservation du patrimoine naturel. Par ailleurs, les ZNIEFF ne sont pas un outil suffisant pour l'analyse des impacts des projets notamment car cet inventaire régional ne peut prétendre à l'exhaustivité, mais elles démontrent la présence de secteurs écologiques à forts enjeux, requérant une attention et des études plus approfondies.

ZNIEFF sur le territoire de Sumène Artense

Le territoire de Sumène Artense recense un très grand nombre de zones du fait de sa diversité d'habitats depuis les vallées des grands cours d'eau (Dordogne, Sumène, Rhue) et leurs affluents, jusqu'aux flans de la chaîne des Puy. Trois grandes ZNIEFF de type II et 19 ZNIEFF de type I sont regroupées sur l'ouest, le nord et l'est. Parmi elles, trois zones de type I situées au sud-est sont non incluses dans l'ensemble des zones de type II.

Quelques éléments de leurs intérêts sont présentés dans le tableau ci-contre.

ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET BIODIVERSITÉ

La diversité d'habitats des communes de Sumène Artense offre un grand intérêt pour la conservation et la préservation de la biodiversité. Le territoire intercommunal est propice à l'accueil de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et patrimonial.

Cette richesse, qu'elle soit strictement biologique ou relative au paysage, aux pratiques culturelles et leur évolution, constitue un patrimoine qui relie l'Homme à la nature. C'est ce patrimoine qu'il est aujourd'hui crucial de préserver. Cette prise de conscience générale par les politiques comme les usagers de cette nature, a permis de mettre en action des campagnes d'inventaires écologiques à l'échelle locale pour appuyer les plans d'urbanisme. Ce, afin d'adapter au mieux les besoins humains avec ceux des espèces animales et végétales.

DÉFINITIONS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie (source MEEDDM¹).

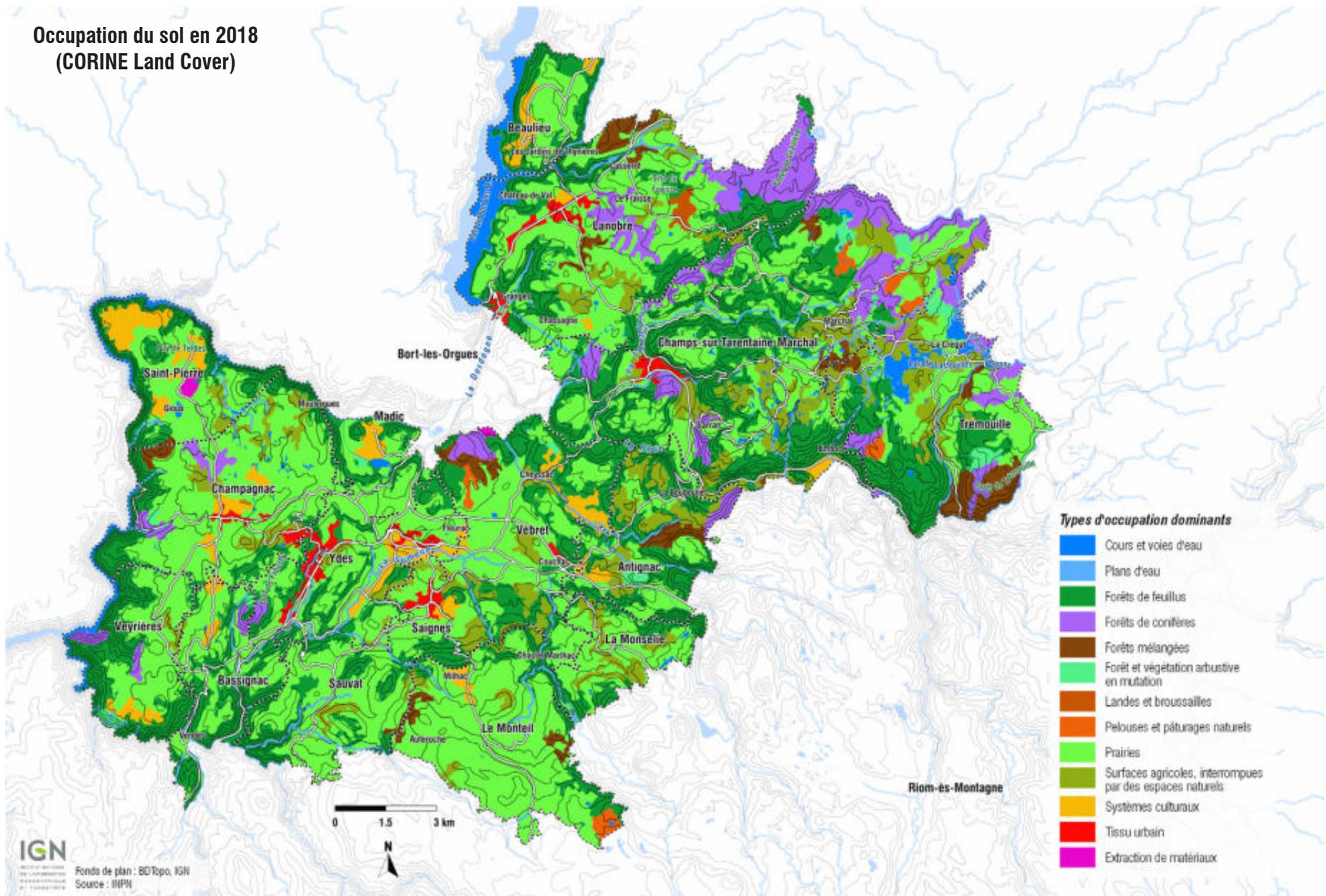
La Trame Verte et Bleue (TVB) et le fonctionnement écologique

La principale menace sur la biodiversité induite par les activités humaines est la fragmentation des habitats naturels. Les milieux anthropiques voient leur surface augmenter au détriment des écosystèmes naturels et de leur connectivité. L'étude des réseaux écologiques permet de mettre en avant les potentiels de fonctionnement et de maintien des espèces et des habitats. La trame écologique est la retranscription de ces réseaux dans les politiques d'aménagement du territoire.

Une Trame Verte et Bleue permet de combiner les connaissances sur l'organisation de l'espace avec celles des niches écologiques présentes sur un territoire. Elle permet de visualiser la proportion et l'emplacement des « réservoirs de biodiversité » et les « corridors biologiques » les reliant. La trame a ainsi pour objectif de favoriser le déplacement

¹ MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

Occupation du sol en 2018
(CORINE Land Cover)



des espèces pour leur permettre d'effectuer leur cycle biologique. Elle se décline en plusieurs sous trames selon le caractère des habitats concernés. Les principales sont celles rattachées aux milieux humides ou aquatiques et celles des milieux terrestres.

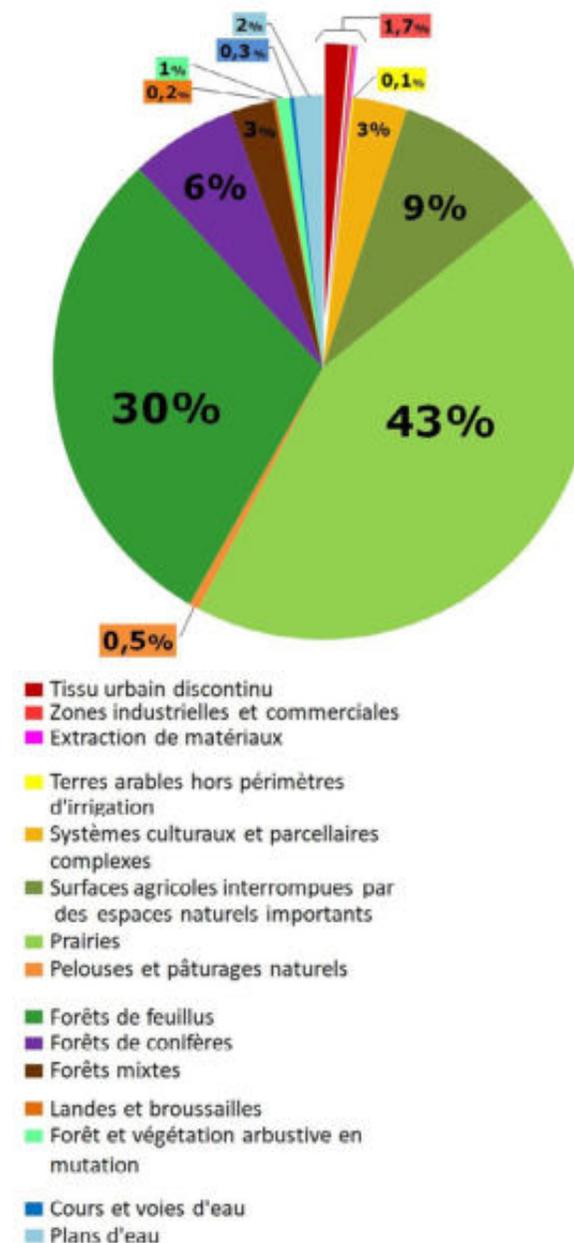
Depuis leur mise en place suite au Grenelle de l'environnement (II) en 2010, les TVB ont pu être affinées et voir apparaître de nouveaux dispositifs élargissant l'étude des impacts des activités humaines sur les milieux naturels comme les trames noire (pour les impacts de la pollution lumineuse sur les populations animales nocturnes) et blanche (pour les impacts de la pollution sonore sur les espèces).

Les directives liées aux TVB sont portées à l'échelle régionale par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et Egalité des Territoires) pour ensuite être déclinées à échelle locale dans les documents d'urbanisme.

Le travail d'inventaire de la biodiversité permet ainsi de matérialiser ces TVB, pour cerner les zones relevant d'un fort intérêt écologique, indispensables au maintien des espèces et habitats mais aussi pour lutter contre les espèces envahissantes animales ou végétales qui viennent fragiliser les écosystèmes.

C'est un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire.

Occupation du sol du territoire de Sumène Artense en 2018



Source : CORINE Land Cover

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE SUMÈNE ARTENSE

Occupation du sol

L'étude de la communauté de communes révèle un territoire majoritairement composé de prairies (43%) et de surfaces boisées (30%). Les données CORINE Land Cover donnent une information générale sur la répartition de l'occupation biophysique du sol par grandes catégories (produit par interprétation visuelle d'images satellite).

La perte de surfaces agricoles au profit de l'extension urbaine représente 0,16% (24 ha) pour les prairies et 1,27% (13 ha) pour les parcelles cultivées. Cela représente une extension urbaine de +1,16% pour le « tissu urbain discontinu » entre 2012 et 2018, et de +100% pour les zones industrielles entre 2006 et 2018. Cette dernière catégorie a donc doublé sa surface en moins de 30 ans. Il faut garder à l'esprit que les données ne concernent que les zones où l'urbanisation est la plus concentrée à savoir ici sur les communes de Lanobre, Ydes, et Vebret.

L'exploitation forestière quant à elle, induit une modification dans le processus d'évolution naturelle ou semi naturelle (si les parcelles sont gérées) des parcelles boisées. Entre 1990 et 2018, 72 ha de forêts de résineux ont été défrichés ainsi que 26 ha de forêt de feuillus. Ajouté à cela, des parcelles anciennement défrichées ou abritant une végétation arbustive ont soit, été replantées de conifères (28 ha), soit ont été recolonisées par des forêts de feuillus (42 ha) par évolution naturelle.

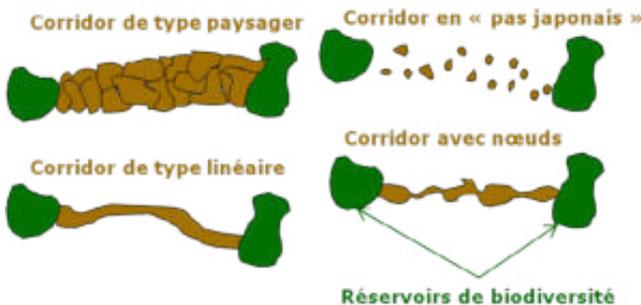
Enfin, les parcelles de prairies converties en cultures (céréales) représentent 60 ha (moins de 1% des surfaces prairiales totales). Cette transformation s'est effectuée en totalité entre 2006 et 2012.

Le territoire de Sumène Artense est majoritairement rural et soumis à une faible pression foncière urbaine, ce qui s'exprime par de très légers changements d'occupation du sol depuis 1990.

Le patrimoine biologique et la biodiversité du territoire

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

L'hétérogénéité des milieux au sein d'un territoire est conditionnée par de nombreux facteurs physiques. Ainsi, en fonction de la topographie ou de la géologie, la pression anthropique aura un impact différent sur la structuration paysagère et sur la répartition des milieux.



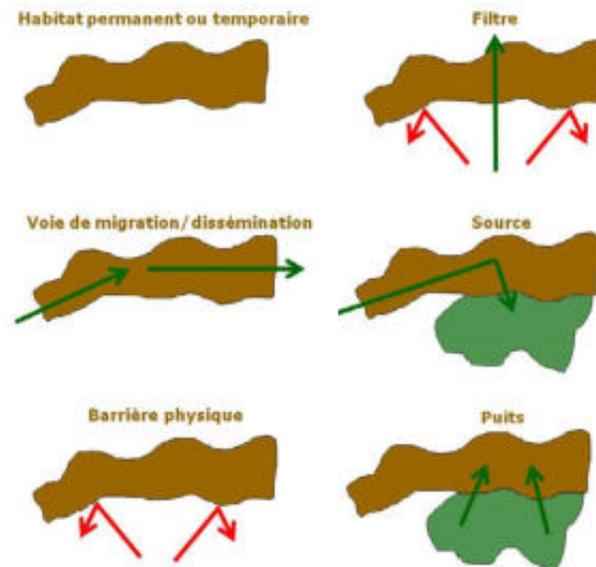
Les différents types de corridors

Cette hétérogénéité des milieux est bénéfique pour le maintien et la préservation de la biodiversité sur le territoire en assurant une plus grande richesse spécifique.

Chaque milieu offre des habitats pour les espèces, mais également des zones pour la reproduction et des sources d'alimentation.

La connectivité entre chaque milieu est donc importante afin d'assurer une continuité écologique sur l'ensemble du territoire communal. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces zones vitales.

Les réservoirs de biodiversité, garantissent la grande richesse de biodiversité car ce sont des milieux où les espèces peuvent réaliser l'ensemble leur cycle de vie (alimentation, reproduction...). Les corridors écologiques correspondent aux



Rôles joués par les corridors

voies de déplacement empruntées par la faune et la flore pour relier les réservoirs de biodiversité. Ces corridors peuvent être assimilés à la ripisylve, un cours d'eau, une haie bordant des parcelles agricoles, un passage à faune sous ou sur un axe routier...

Il existe différents types de corridors écologiques : le corridor paysager (ou mosaïque paysagère), le corridor linéaire, le corridor en « pas japonais » (avec nœuds discontinus) et le corridor avec nœuds.

Un corridor peut jouer plusieurs rôles simultanés, mais pour différentes espèces : par exemple, un corridor boisé peut être une voie de dispersion pour certaines espèces forestières, mais aussi être un filtre pour d'autres espèces inféodées aux prairies.

Ces corridors vont avoir plusieurs fonctions. La première fonction est celle de constituer un habitat permanent ou temporaire de choix pour certaines espèces. Ces corridors sont aussi de très bons axes de migration ou de dissémination des espèces : un bon exemple est celui de la ripisylve des bords de cours d'eau qui offre une voie de dissémination le long de l'axe fluvial.

Or, cette voie de dissémination peut aussi devenir une barrière physique pour d'autres espèces qui ne pourront pas traverser cet obstacle. Seules certaines espèces pourront alors passer au travers du corridor qui joue alors un rôle de filtre.

Ces continuums écologiques ont aussi un rôle de source pour les milieux qui le bordent. Ainsi, des espèces utilisant le corridor vont alimenter d'autres

réservoirs de biodiversité. De la même manière, des espèces issues d'un réservoir de biodiversité adjacent au corridor vont y pénétrer sans pouvoir y survivre.

À une autre échelle de temps, les corridors servent non seulement à la dispersion des espèces, mais aussi aux échanges génétiques entre populations (corridors « biologiques »).

D'autres rôles sont à noter comme la protection des sols et le fonctionnement hydraulique des cours d'eau avoisinants.

La topographie joue un rôle essentiel dans la préservation des espèces puisque la diversité biologique varie en fonction de l'exposition et des pentes des coteaux et vallées du territoire.

La continuité entre les habitats est donc un enjeu à intégrer dans les divers projets de développement sur le territoire intercommunal.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES MILIEUX HUMIDES

Le réseau hydrographique du territoire est assez développé. La diversité topographique induit la présence de plusieurs sous bassins versants dont ceux de trois rivières principales bordant et traversant la grande majorité du territoire. Il s'agit de la Sumène parcourant la moitié sud du territoire, la Rhue, en position centrale en limite sud-est et la Tialle dans la partie nord. Ces trois cours d'eau sont eux-mêmes affluents directs de la Dordogne. Cette dernière borde l'est de la communauté de

communes et possède un réseau de ruisseaux affluent directement dans ce cours d'eau. Les rivières dites secondaires, affluents des principales, sont, elles aussi, nombreuses et en bon état favorisant une richesse de la biodiversité liée à ces cours d'eau.

Typologie des cours d'eau

Les ruisseaux de plaine peuvent prendre plusieurs aspects différents avec un fonctionnement spécifique au profil du cours d'eau. Certains peuvent être en eau tout au long de l'année (le Saulou, le Violon), d'autres toujours à sec ou temporairement immergés. Au-delà de cinq mètres de largeur, le cours d'eau est considéré comme une rivière. De nombreux facteurs ambiants conditionnent la typologie du cours d'eau et donc la biodiversité qu'il abrite :

- La force du courant : elle forme des biotopes et détermine la composition faunistique et floristique d'un point de vue qualitatif et quantitatif.



Larve de Gomphidae

- La luminosité : elle influence le développement des végétaux essentiel à l'essor de la biodiversité du cours d'eau.
- Les propriétés physico-chimiques de l'eau : elles conditionnent la composition en espèces puisqu'elles ont des sensibilités et des exigences différentes en termes de chimie de l'eau.
- Le substrat : le substrat des cours d'eau est un élément essentiel pour le développement de la majorité des espèces. Un fond sableux et un

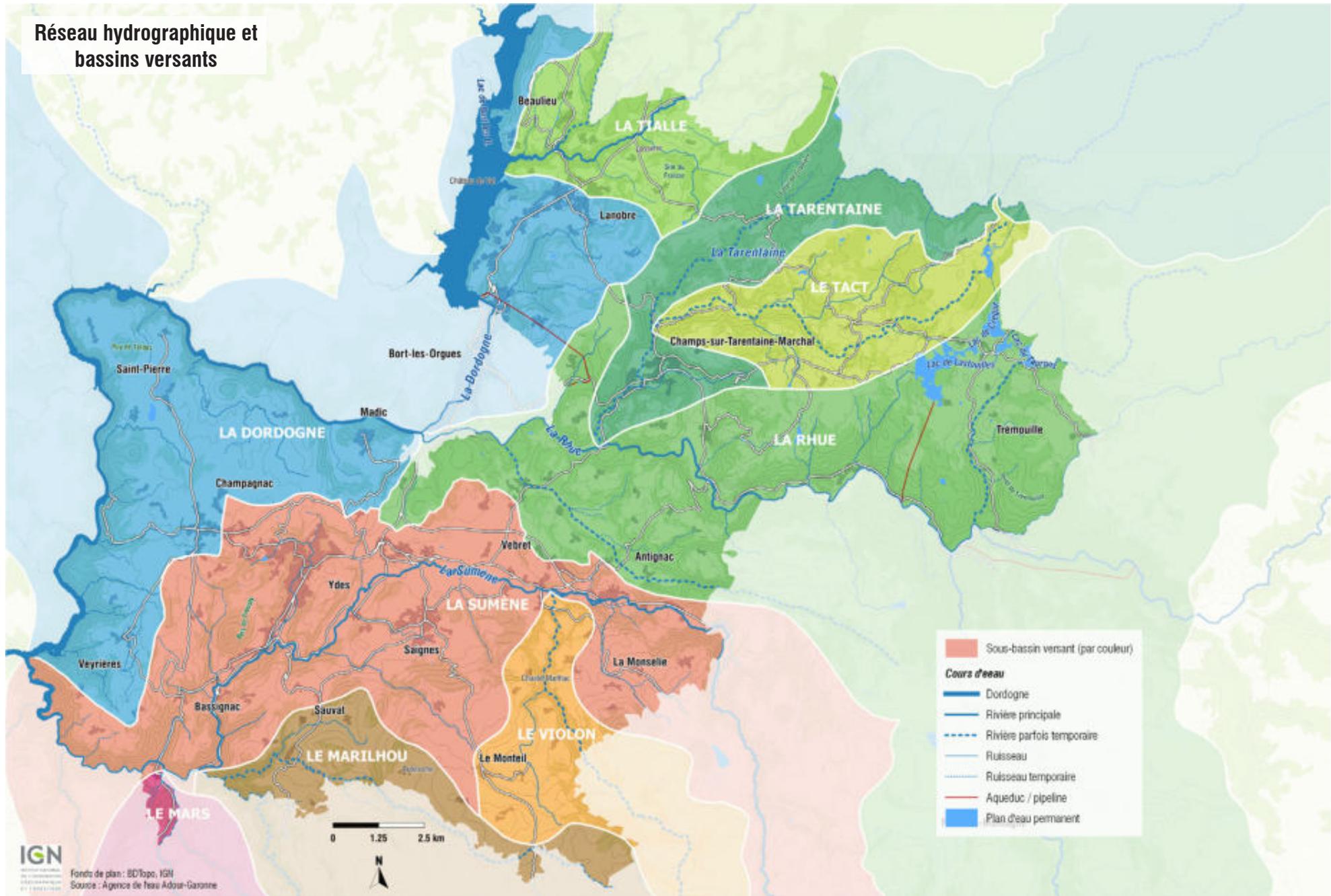


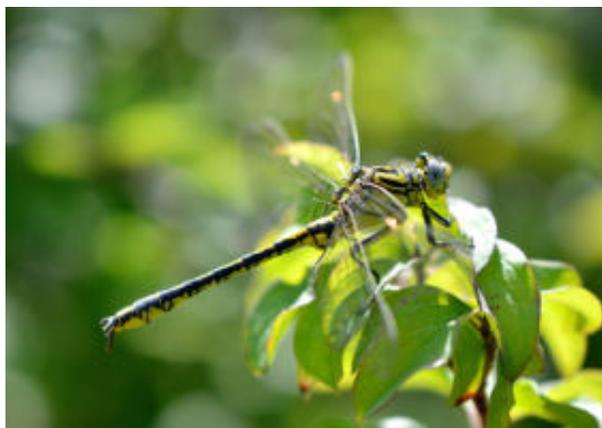
Cœur copulateur de l'Agrion de mercure



Agrion mignon

Réseau hydrographique et bassins versants





Gomphe semblable

fond caillouteux ne permettront pas au cours d'eau d'accueillir la même biodiversité.

- La topographie du bassin versant : la typologie du cours d'eau est aussi dépendante du paysage qui l'entoure. De nombreux paramètres rentrent alors en compte comme la pente des parcelles adjacentes ou encore la végétation rivulaire.

La faune des ruisseaux de plaine est plus diversifiée que celle des ruisseaux et torrents d'altitude. Elle présente des espèces qui sont capables de supporter des variations importantes de températures et de teneurs en oxygène.

La biodiversité des eaux courantes

Un ruisseau est susceptible d'accueillir une grande diversité de poissons, mais également d'Odonates (libellules et demoiselles). Ces insectes volent aux abords des points d'eau sont dépendants du milieu aquatique. Les adultes terrestres pondent sur des végétaux immergés ou émergés ou encore déposent des œufs à la surface de l'eau.



Ephéméroptère



Trichoptères adulte

Les larves issues de cette ponte ont une vie exclusivement aquatique durant laquelle elles évoluent d'un stade larvaire à un autre. La larve quitte ensuite l'eau pour donner un adulte et laisser sur place une exuvie (équivalente à une « mue ») gage de la reproduction de l'espèce dans le cours d'eau.

Les espèces présentes dans un cours d'eau seront différentes en fonction de sa largeur, de sa profondeur et de sa ripisylve.

On y retrouvera des « demoiselles » à l'aspect frêle et ayant les ailes repliées au repos, mais aussi des « libellules » au sens strict aux formes plus massives et ayant les ailes étalées à l'horizontale au repos.

D'autres insectes volants, dépendants du milieu aquatique, affectionnent ce genre de cours d'eau. Les éphémères sont connus pour ne pas s'alimenter à l'état adulte et donc justifier l'expression d'avoir « une vie éphémère ». Or, l'étude de l'insecte dans sa globalité montre que les éphémères ont une phase larvaire aquatique qui peut durer deux ou trois ans.



Fourreau de Trichoptères

Les Trichoptères sont des insectes aux couleurs généralement assez ternes à l'état adulte, mais qui présentent, à l'état larvaire, la particularité de s'abriter dans un fourreau. Il peut s'agir d'une protection faite de débris de végétaux ou encore de petits cailloux récoltés aux bords ou au fond du cours d'eau.

Le dossier entomologique se poursuit par la présence de certains diptères dépendants du milieu aquatique, mais aussi par de nombreuses espèces purement aquatiques comme les Nèpes, les Ranatres, les Gerris, les Dytiques...

La liste s'allonge avec la présence de certains papillons inféodés aux bords de cours d'eau.

Le fond des rivières est un habitat de choix fréquenté par de nombreux mollusques détritivores, filtreurs ou brouteurs.

L'étude d'un ruisseau ne se réduit pas au cours lui-même. En effet, une ripisylve plus ou moins dense borde le cours d'eau et crée un véritable corridor écologique.

La majorité des taxons présentée ici est rencontrée le plus souvent dans des cours d'eau permanents, mais une biocénose particulière est également susceptible de se développer dans des ruisseaux temporaires. En général, on y trouve principalement des larves d'insectes aquatiques, qui se développent avant l'assèchement estival.

Les cours d'eau du territoire de Sumène Artense

La Dordogne et ses affluents

La Dordogne prend sa source au Puy de Sancy (réunion de deux cours d'eau, le Dore et la Dogne) et coule sur environ 485 km avant de se jeter dans la Garonne à l'estuaire de la Gironde. Elle est la seule rivière dont l'intégralité du bassin versant est classée Réserve Mondiale de Biosphère par l'UNESCO.

Elle présente sur cette portion, des infrastructures telles que le barrage hydroélectrique de Bort

les Orgues (commune de Lanobre), et celui de Marèges (commune de Saint Pierre) qui constituent des sources de ruptures de la trame bleue (cf. infra «La Trame Verte Bleue»).

Cette importante rivière présente des gorges sur une majorité du trajet en bordure de Sumène Artense. La zone antérieure au barrage de Bort les Orgues, possède quant à elle quelques kilomètres de berges avec des pentes plus modérée et régulière.



Rive gauche de la Dordogne sur la commune de Lanobre au nord du barrage de Bort les Orgues

La Sumène et ses affluents

Dans la moitié sud du territoire, la Sumène parcourt près de 20 km (sur les 47 km de sa longueur totale) depuis la commune d'Antignac à l'est, avant de rejoindre la Dordogne en limite ouest du territoire, sur la commune de Veyrières. Son trajet est très méandrique. La morphologie de cette rivière et la bonne qualité de ses eaux (en amont de la confluence avec le Violon) constituent un habitat favorable pour des mammifères à fort intérêt écologique comme la Loutre, ainsi que les oiseaux comme la Bergeronnette des ruisseaux.



La Sumène sur la commune de Bassignac en zone ZNIEFF «Les gorges du Marilhou»

La Rhue et ses affluents

Le sous bassin versant de la Rhue diffère nettement de celui de la Sumène car présentant un réseau d'affluents plus dense qui sous l'influence du relief, favorisent une forte concentration de zones humides (prairies, landes et tourbières). La diversité d'habitat liée à la dynamique fluviale va favoriser une grande diversité spécifique floristique et faunistique. Cette diversité floristique et faunistique est soulignée au niveau des gorges de la Rhue par une ZNIEFF (cf. ZNIEFF de type I – Les Gorges de la Rhue – 830005533).



La Rhue au pont de Lourseyre

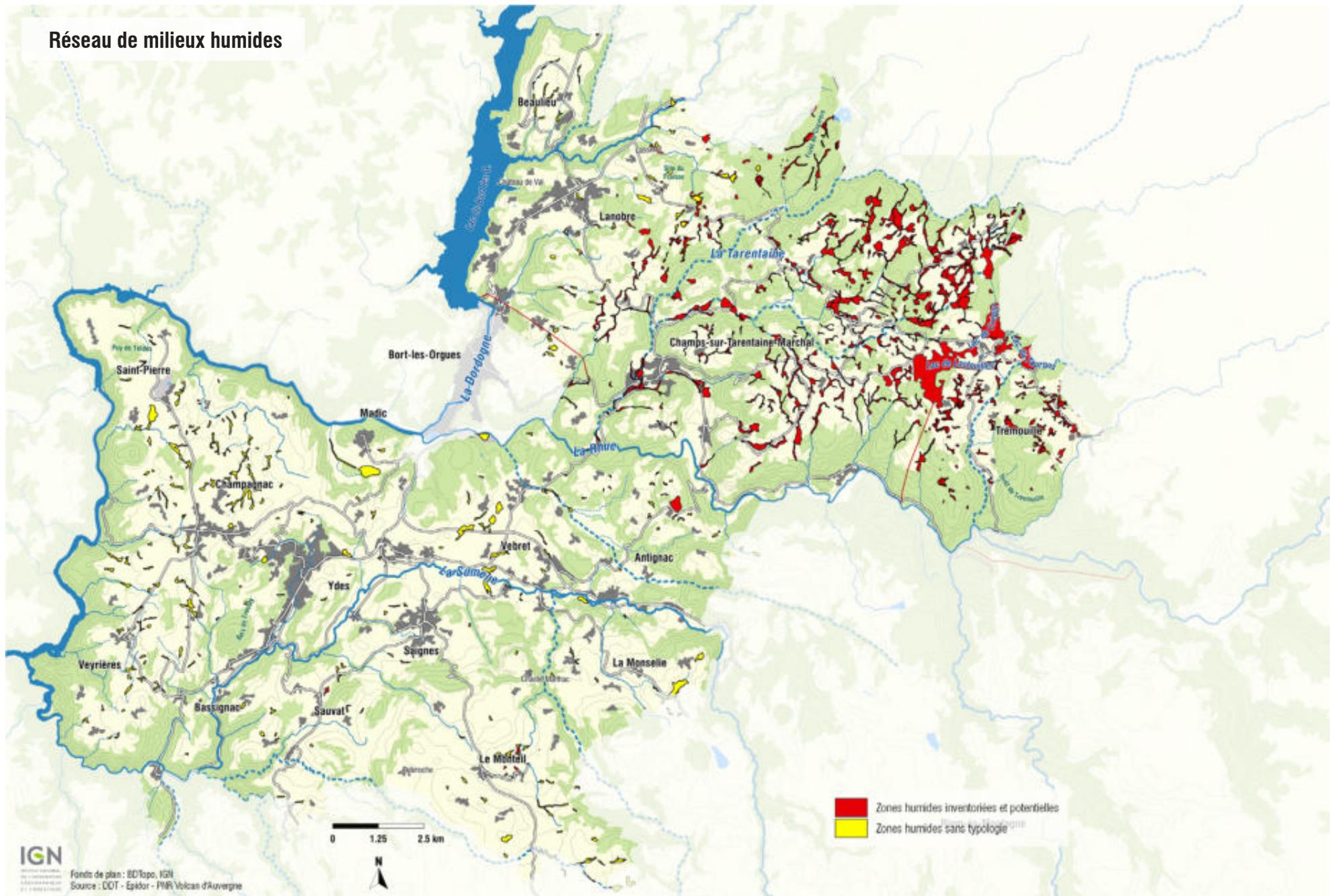
La Tialle et ses affluents

La Tialle, qui parcourt le nord de la communauté de communes avant sa confluence avec la Dordogne, recèle des berges en pentes douces sur une grande part de son trajet favorisant la présence de ripisylves de type aulnaie-frênaie qui sont des habitats représentant un fort intérêt écologique.



La Tialle au pont d'Entraigues

Réseau de milieux humides



IGN
Fond de plan : BD Topo, IGN
Source : CDT - Epilior - PNR Volcan d'Auvergne

Zones humides, lacs et points d'eau

Généralités : les zones humides et la biodiversité des eaux stagnantes

Les zones humides sont définies par le code de l'environnement (Art. L.211-1) comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

La biodiversité des étangs et autres cours d'eau stagnants sera différente de celle rencontrée dans les cours d'eau. L'absence de courant est la première raison de cette différence de diversité. C'est notamment le cas pour de nombreux odonates pour lesquels on observe un cortège spécifique aux milieux stagnants.

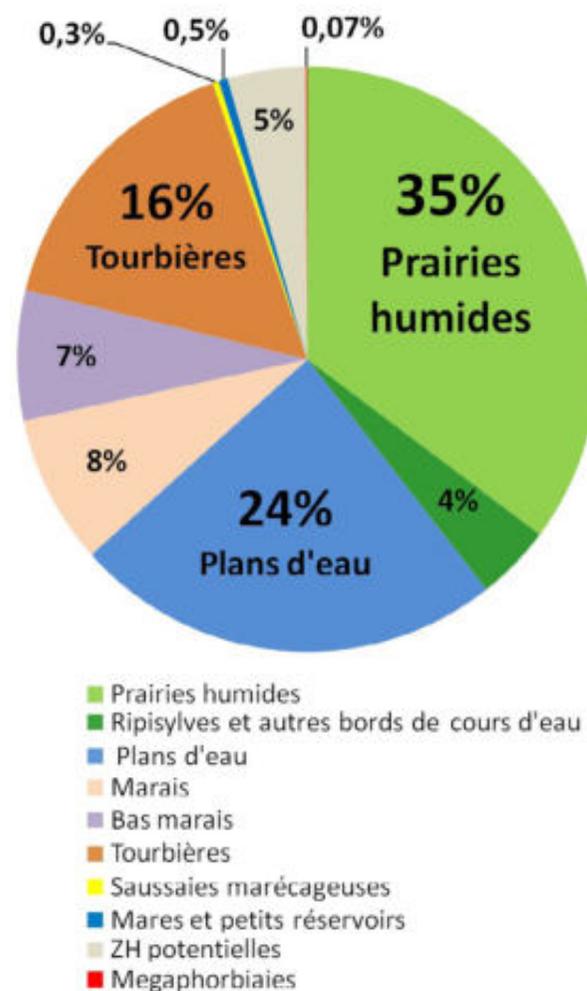
Il en va de même pour de nombreux autres taxons qui très représentés dans ce type de milieux.

En Sumène Artense

Le réseau hydrographique très dense a permis la formation d'habitats « humides » qui se recoupent avec certaines zones boisées et prairiales.

La bibliographie et les différentes sources d'inventaires de zones humides réalisés par divers organismes publics et privés, permettent d'avoir une typologie de ces zones beaucoup plus détaillée concernant la partie nord du territoire (communes inscrites dans le PNR des Volcans d'Auvergne). Y sont inclus, les grands lacs du territoire.

Répartition des types de zones humides dans la partie nord du territoire (communes situées dans le PNR)



Source : PNR des Volcans d'Auvergne

Ces données permettent d'obtenir le graphique ci-après illustrant la proportion des différents habitats déjà identifiés. Cela représente environ 1011 ha de zones humides dans cette portion de territoire.

Les lacs et étangs sont inclus dans cette analyse pour illustrer leur étendue sur l'ensemble de la communauté de communes. Au sens réglementaire, seules leurs berges devront être considérées comme des habitats de « zones humides » selon le critère de végétation (les aspects pédologiques n'étant pas abordés ici).

Les saussaies marécageuses ainsi que les mégaphorbiaies identifiées comme telles ne représentent qu'une très faible surface. Ce sont des habitats dits « de transition » évoluant rapidement dans le temps et se retrouvent donc souvent inclus avec d'autres habitats où elles sont présentes sur les périphéries. Les saussaies pouvant se retrouver pour la plupart en bord de cours d'eau ou de plans d'eau, sont souvent comptabilisées dans ces typologies respectives. Les mégaphorbiaies sont également proches des cours d'eau mais se retrouvent aussi dans les zones les plus hygrophiles des prairies humides.

Les zones « potentielles » sont issues de travaux par photo-interprétation. Elles demanderont à être vérifiées sur le terrain dans les secteurs susceptibles d'être impactés par l'urbanisation.

A cela, se rajoute 281 hectares correspondant à d'autres zones inventoriées majoritairement dans la moitié sud du territoire et dont la typologie n'a pas été répertoriée précisément. Cependant l'interprétation



Bord d'étang au nord



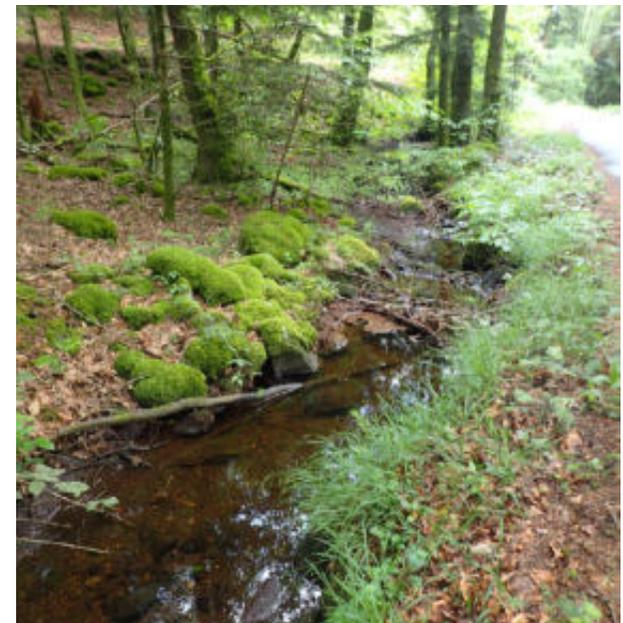
Prairie humide au centre



Typhaie (massettes) et roselière dans la partie nord-est



Tourbière dans le nord-est



Ruisseau dans le sud Est du territoire

photographique permet d'identifier des ensembles de prairies humides, de landes et de réservoirs tels que des mares ou petits plans d'eau.

Illustration de zones humides de Sumène Artense

Les zones humides sont donc les habitats d'interface entre terre et eau. Les zones présentes sur le territoire s'avèrent très diversifiées.

Quelques illustrations d'habitats humides présents sur le territoire intercommunal sont présentées page ci-contre.



Salamandre tachetée



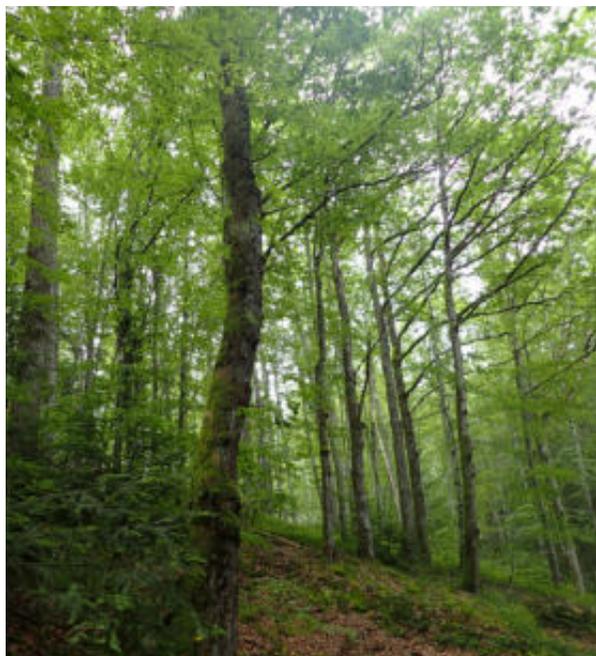
Salamandre tachetée

LES ESPACES BOISÉS ET LES LANDES

Généralités

Les bois ont un rôle majeur dans le fonctionnement écologique d'un territoire. Outre son importance dans le maintien et la conservation des continuités écologiques, ce milieu est très attractif pour de nombreux insectes et notamment des coléoptères « saproxyliques » qui dépendent pendant au moins un stade de leur développement du bois mort ou sénéscent.

De plus, les bois présentent un intérêt écologique majeur puisqu'ils constituent le site de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux, d'Amphibiens et de mammifères.



Hêtre sur la commune de Trémouille

Les boisements Sumène Artense

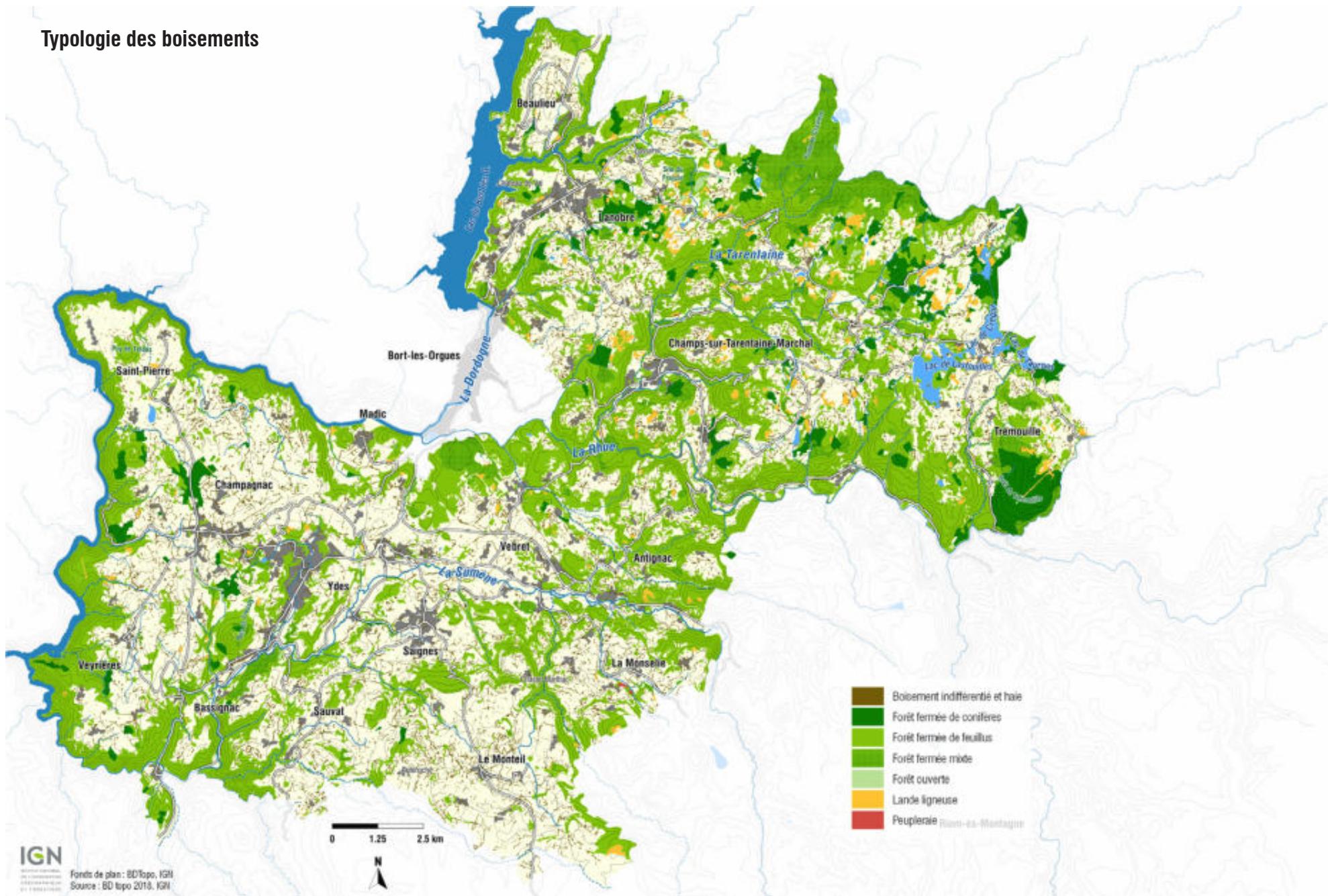
La typologie de végétation montre que les forêts occupent environ 50% du territoire notamment celles de feuillus et mixtes. Elles forment de grands ensembles en particulier sur les reliefs et sur les bords des grands cours d'eau où, là aussi la topographie n'a pas permis de développer les activités anthropiques.

Les activités pastorale et culturelle ont quant à elles permis de créer et maintenir un maillage important de haies et de bois (surfaces boisées inférieures à 0,5 ha). Ces entités forment des corridors écologiques de grand intérêt par la diversité des espèces végétales la composant et par leur type de gestion (différentes hauteurs de taille selon la localité, etc.).



Bois de résineux sur la commune de Champs sur Tarentaine

Typologie des boisements



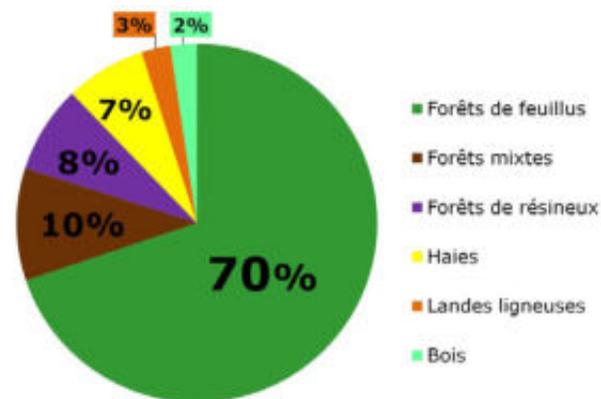
Les bois restent très présents sur le territoire intercommunal.

Véritables réservoirs biologiques, les bois sont essentiels au maillage écologique local et sont bien représentés au niveau intercommunal.

Les boisements sur Sumène sont constitués à 70% de feuillus, 10% de forêts mixtes et 8% de résineux (dont une grande part des résineux, issue de l'exploitation forestière). Ces ensembles sont répartis sur de manière homogène sur le territoire permettant aux espèces caractéristiques de ces milieux, des surfaces satisfaisantes pour se déplacer.

Les landes ligneuses quand à elles correspondent souvent à des habitats de transition suite à une coupe forestière ou une déprise de l'activité agricole (pâturage).

Répartition des types de boisements et landes



Source : BD Topo, IGN

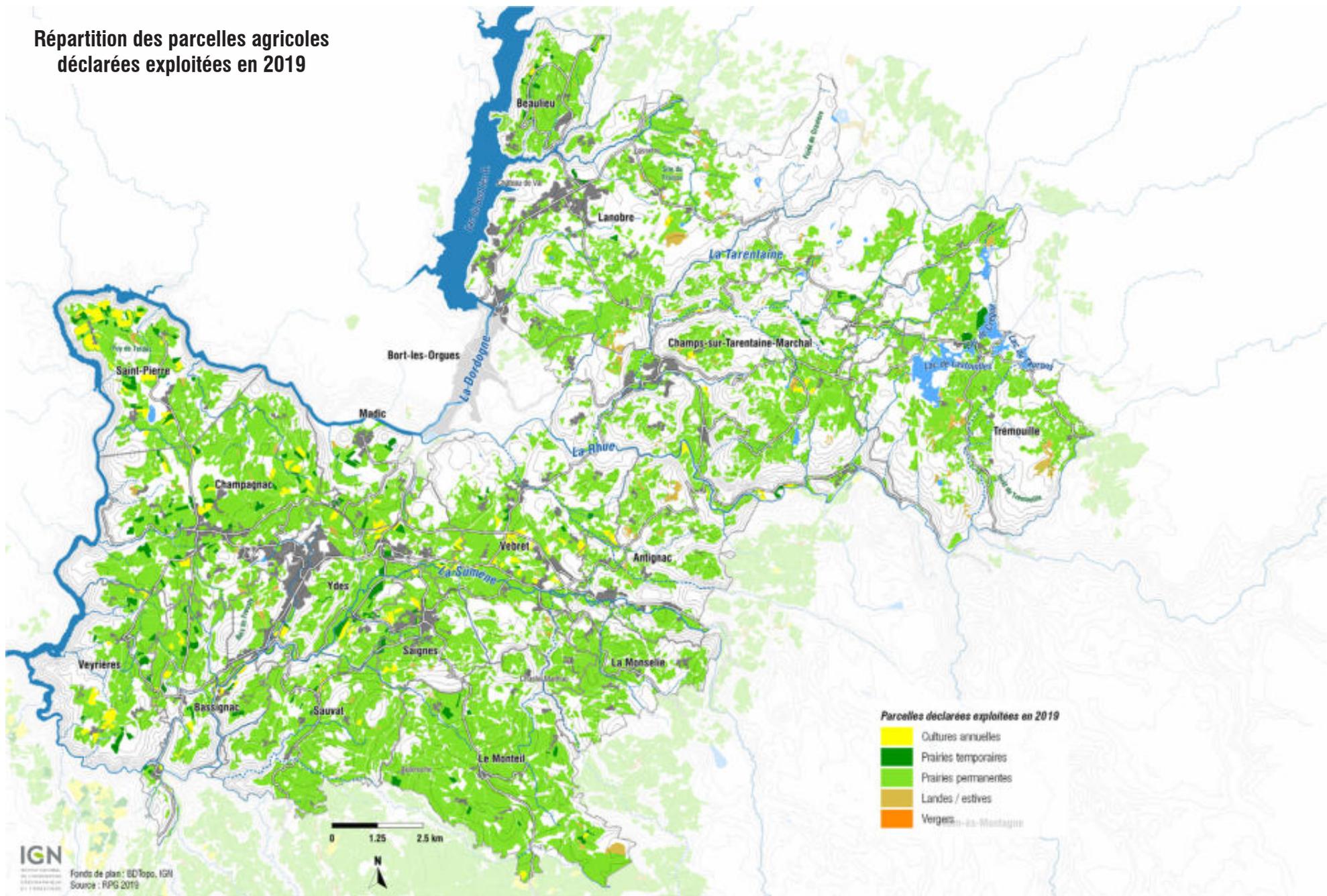
Les Haies

Les haies assurent plusieurs fonctions tels que brise-vent, rétention des eaux de pluies, ou lutte contre l'érosion lors de forts ruissellements mais elles rendent aussi des services dits écosystémiques en participant à la dépollution de l'eau et des sols. Elles sont un support indispensable dans les trames écologiques. Le maintien de ces entités répond tout autant à un intérêt pour la biodiversité lié aux pratiques agricoles sur l'ensemble du territoire, qu'à l'aspect patrimonial. C'est le cas notamment sur la commune de Beaulieu au nord-ouest du territoire qui est connue pour son bocage (Charme, Noisetier, Aubépine, Ronces, Fougères, etc...). Les haies représentent 7% de la surface de la communauté de commune. Ce maillage est quasi omniprésent sur l'ensemble du territoire.



Haies et alignements d'arbres sur la commune de Beaulieu

Répartition des parcelles agricoles déclarées exploitées en 2019



LES MILIEUX AGRICOLES

L'agriculture en Sumène Artense

L'analyse des activités agricoles révèle que la surface exploitée est majoritairement dédiée aux prairies de fauche et au pâturage extensif avec plus de 90% de prairies dites permanentes (toute surface en herbe depuis au moins 5 ans dans la réglementation agricole). C'est un héritage de pratiques culturelles et pastorales adaptées aux conditions topographiques et hydrographiques locales et à la qualité des sols.

Entre 2010 et 2019, les prairies permanentes déclarées ont diminué de 680 ha (passant de 13 623 à 12 943 ha) mais les landes et estives ont progressé de 280 ha (passant de 7 à 290 ha).

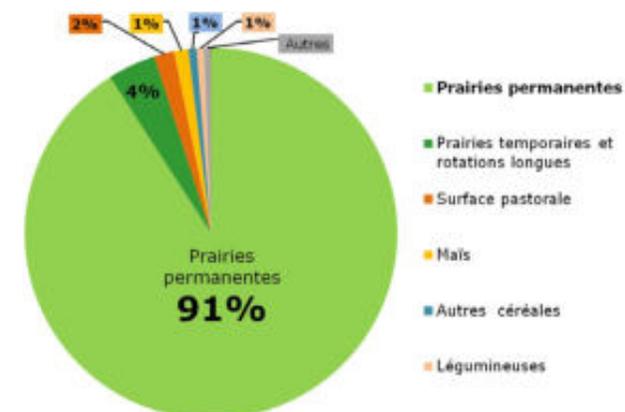
La faible évolution de cette répartition au profit des cultures annuelles (celles-ci sont passées de 272 à 389 ha) a permis de préserver la biodiversité attenante à ces milieux prairiaux.

L'agriculture prairial (fauche) et l'activité pastorale sont très présentes sur le territoire intercommunal ce qui induit potentiellement une grande richesse biologique et des habitats diversifiés puisque l'immense majorité des prairies (plus de 90%) n'est pas retournée (prairies dites permanentes).



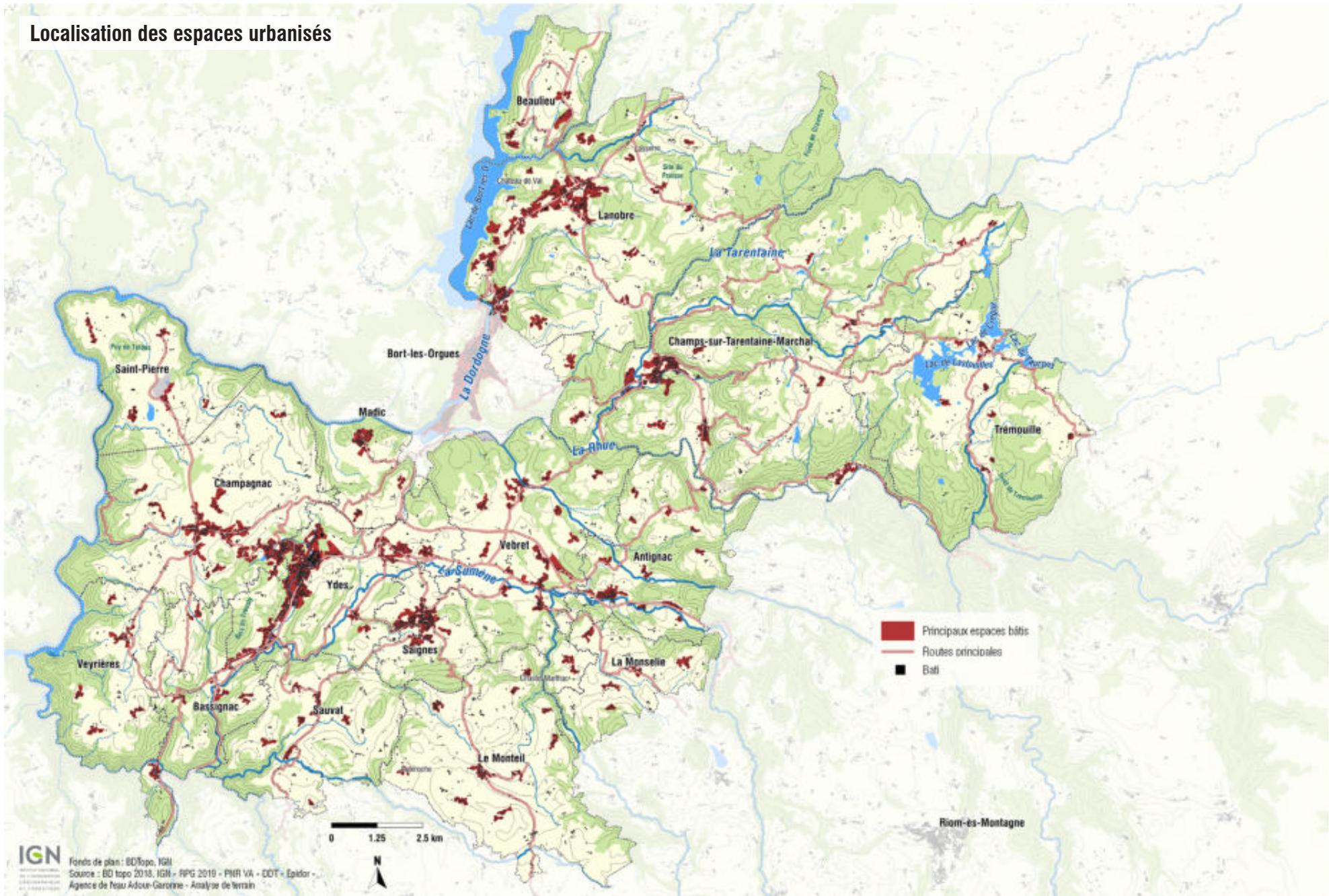
Exemples de prairies de fauche et de pâture

Répartition des types de cultures déclarées au RPG (2018)



Source : Registre Parcellaire Graphique 2018

Localisation des espaces urbanisés



IGN
Fonds de plan : BDTopo, IGN
Source : BD topo 2018, IGN - PPG 2019 - PNR VA - CDT - Epidor -
Agence de l'eau Adour-Garonne - Analyse de terrain

LES ZONES URBAINES

Généralités

Les zones urbaines offrent une large gamme d'habitats artificiels pour la faune et la flore.

Les parcs et jardins accueillent grâce à la diversité végétale de nombreuses espèces de pollinisateurs (abeilles sociales ou solitaires, bourdons, papillons, coléoptères...). Les abeilles solitaires vont par ailleurs utiliser les anfractuosités des murs des habitations pour y construire leur « nid » et y déposer leurs œufs. Les anfractuosités sont également utilisées par certains oiseaux qui y trouvent l'abri



Moineau domestique



Oreillard sp

idéal pour implanter leurs nids. Les chauves-souris profitent des greniers des habitations inoccupés pour y trouver un refuge.

Certaines espèces n'hésitent pas à s'aventurer aux abords des habitations. Tous les taxons se retrouvent représentés en zone urbaine : les insectes (Lépidoptères, Orthoptères, Hyménoptères, Diptères, Héteroptères, Hémiptères...), les reptiles et amphibiens, les oiseaux, les mammifères (Renard roux, Rat surmulot, Chauves-souris...) et bien d'autres.



Eurygaster austriaca



Tomise en plein repas

Les zones urbaines du territoire

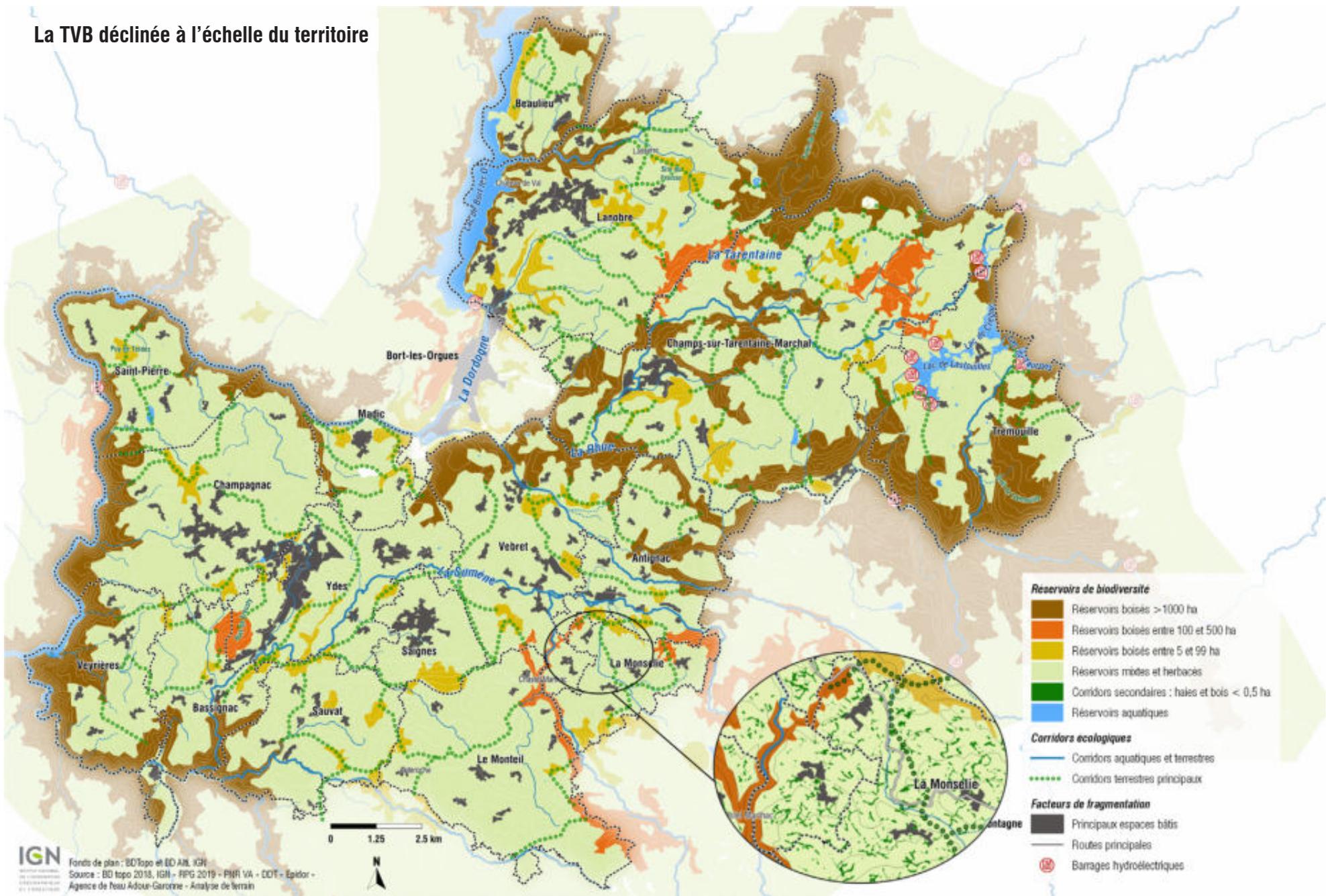
Les zones urbaines les plus denses de la communauté de communes se situent sur les communes de Lanobre et Champs sur Tarentaine Marchal au nord et nord-ouest, et les communes de Ydes, Saignes et Champagnac au sud et sud-ouest. Elles correspondent notamment à un développement urbain important reliant peu à peu des centres villes entre eux, comme pour la ville de Lanobre avec celle de Bort les Orgues à l'ouest de Sumène Artense sur les rives de la Dordogne. La ville de Ydes voit également sa périphérie presque en contact avec celle de la ville de Champagnac au sud-ouest.

Ce phénomène d'extension aux périphéries comme au centre des villes et villages se retrouve également sur des zones urbaines moins développées à ce jour (village d'Embort au sud-est).

Toutes ces zones où les extensions urbaines sont les plus importantes, sont les régions où la topographie présente le moins de relief. Cela correspond aux fonds de vallées et le long des cours d'eau principaux. Elles sont les plus sujettes aux extensions futures ce qui signifie que ce sont des localités prioritaires dans la réalisation d'inventaires naturalistes afin de confirmer la présence ou l'absence d'habitats et espèces à fort intérêt écologique à l'échelle du territoire.

Certaines espèces trouvent refuge dans de vieux bâti abandonné ou non comme des clochers, bâti en vieille pierre, murets, etc, tels que: des insectes,

La TVB déclinée à l'échelle du territoire



comme le Moro-sphinx ou le Flambé, des reptiles comme le Lézard des murailles ou la couleuvre Péliade, ou encore de nombreuses espèces de chauve souris. Les jardins et les vergers autour des habitations sont également très favorables pour certaines espèces d'oiseaux comme les rapaces nocturnes (Hibou Petit Duc par exemple). Toutes ces espèces représentent des enjeux patrimoniaux et certaines sont protégées à l'échelle nationale.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les objectifs de la Trame Verte et Bleue

La trame verte et la trame bleue ont donc pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines. À cette fin, ces trames contribuent à² :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques et préserver les zones humides ;
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Méthodologie d'identification des réservoirs et des corridors

Les réservoirs de biodiversité ont été déterminés selon plusieurs approches :

- la présence de zonages environnementaux ;
- le SRCE d'Auvergne ;
- la TVB du SCoT Haut Cantal Dordogne ;
- une analyse des espaces non fragmentés, basée sur le postulat que plus la surface d'un espace naturel continu est grande, plus elle favorise les espèces caractéristiques du milieu concerné et plus la richesse spécifique est élevée.

Les corridors écologiques ont quant à eux été déterminés de la manière suivante :

- toujours, le SRCE d'Auvergne et la TVB du SCoT Haut Cantal Dordogne ;
- une analyse du paysage mettant en évidence les interactions entre l'organisation de l'espace et les processus écologiques ;
- par l'occupation du sol et des milieux permettant d'identifier, par le biais d'analyses spatiales, des continuités physiques entre des milieux similaires et complémentaires au regard du cycle de vie d'une espèce ou d'un groupe d'espèces ;
- une analyse des liaisons douces, si elles existent, associées aux corridors écologiques.

² Source : loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, article 121.

Les réservoirs et les corridors du territoire de Sumène Artense

L'analyse du patrimoine biologique sur la communauté de communes a permis d'identifier plus de 70 réservoirs boisés, dont 4 d'une étendue supérieure à 1000 ha, et 6 entre 100 ha et 500 ha.

La grande superficie couverte par ces zones boisées associée aux milieux ouverts, prairiaux, ou rivulaires permet au territoire de Sumène Artense de disposer d'une importante hétérogénéité de milieux et donc d'habitats. L'enjeu principal sur le territoire intercommunal est de préserver et de favoriser cette hétérogénéité afin de maintenir un équilibre propice à l'accueil de la biodiversité.

Les réservoirs boisés

Les réservoirs boisés sont omniprésents sur le territoire. Ils peuvent être classés en deux catégories : les massifs et les ripisylves.

Ces réservoirs vont donc suivre d'une part les grands cours d'eau comme la Dordogne, la Rhue, la Sumène ou la Tialle mais aussi certains de leurs affluents comme la Tarentaine, le Soulou, le Violon ou le Marderet. Les secteurs de fortes pentes, tels que les « gorges » pour les grandes rivières ou des ravins moins profonds pour d'autres rivières affluentes sont propices à la préservation de zones boisées. Les plus grandes étendues boisées se trouvent sur la partie nord du territoire.

Les réservoirs mixtes

Les réservoirs mixtes sont également très représentés et répartis sur l'ensemble du territoire. Deux grandes zones se distinguent au nord et sud du territoire, séparées par la rivière la Rhue. Cette rivière offrant à la fois des zones de « gorges » et des pentes plus douces, peut avoir un rôle plus ou moins filtrant selon les espèces.

Les réservoirs mixtes comportent les zones de transition entre les zones boisées et les milieux prairiaux ainsi que les zones de bocage (haies). De nombreux bois se retrouvent entourés de prairies et tiennent le rôle de micro-réservoirs mais également de corridors entre de plus gros réservoirs.

Les « réservoirs Herbacés » correspondent à de grandes étendues prairiales non interrompues par d'autres types de végétation. Ils restent pertinents à étudier à une échelle plus locale. Pour une première analyse générale, ces réservoirs sont englobés dans la catégorie des réservoirs mixtes, ce qui montre aussi le fort potentiel de connectivité entre les réservoirs boisés dû à la présence de nombreux bois, haies et ripisylves sur l'ensemble du territoire. Ces réservoirs mixtes couvrent environ 67% de la communauté de communes.

Les réservoirs aquatiques

La communauté de communes de Sumène Artense étant bordée par la Dordogne d'une part mais aussi parcourue par une multitude de rivières et cours d'eau affluents, ceux-ci représentent de véritables réservoirs biologiques.

Ajouté à cela, les lacs de Lastiouilles, de la Crégut, du Taurons, et du Tact tous situés à l'est, qui sont les plus grandes masses d'eau libre sur le territoire.

Le réseau de lacs ou étangs de plus petites envergures, ainsi que les marais et tourbières situés au nord de l'intercommunalité sont des réservoirs offrant une très grande diversité d'habitats qu'il est essentiel de maintenir. S'agissant de milieux mixtes ou boisés, ils sont inclus dans ces catégories respectives.

Les corridors aquatiques et terrestres de leurs abords

Le réseau fluvial de Sumène Artense étant très développé, la quasi-totalité des cours d'eau exercent leur rôle de corridor de manière permanente. Les ruisseaux temporaires y contribuent lors des périodes de fortes pluies ou crues.

A ces éléments, se rajoutent les berges et ripisylves, très diversifiées sur l'ensemble du réseau hydrographique.

Une soixantaine de corridors aquatiques et terrestres majeurs peuvent être comptabilisés en se basant sur le réseau le plus important. En rajoutant les nombreux ruisseaux l'alimentant ce nombre augmente jusqu'à 140 corridors sur l'ensemble du territoire.

Les corridors terrestres

Les corridors strictement terrestres correspondent à des haies, des talus, des bords de routes ou encore des bois ou bosquets d'arbres et arbustes.

Les haies et bosquets sont très dispersés sur

les zones prairiales, créant ainsi de multiples micro-corridors facilitant les interactions entre les réservoirs.

Une première synthèse a été faite pour faire ressortir les principaux tracés et échanges de biodiversité. Le maillage très fin et diversifié des corridors existants et présenté dans l'atlas cartographique à une échelle plus réduite.

Dû à une forte richesse d'habitats naturels et semi naturels ainsi que le caractère rural de la région, la communauté de communes possède 94% de sa surface couverte par des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Ce qui fait que ce territoire offre une grande hétérogénéité dans ses habitats et est particulièrement propice au maintien de nombreuses espèces.

La richesse écologique du territoire intercommunal de Sumène Artense est donc avérée et tous les éléments essentiels pour son bon fonctionnement écologique doivent être conservés et/ou restaurés.

Ainsi, de nombreux enjeux sont mis en évidence sur la commune :

- pour restaurer ou créer des corridors écologiques,
- pour préserver les réservoirs biologiques,
- pour assurer une continuité écologique entre chaque réservoir.

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Tous les éléments traités dans l'état initial permettent de synthétiser et de hiérarchiser les enjeux écologiques sur le territoire de Sumène Artense.

Cette analyse fait ressortir 3 types d'enjeux :

- les enjeux au niveau des entrées de villes et villages qui sont les secteurs de développement de l'urbanisation aujourd'hui privilégiés par les pouvoirs publics ;
- les enjeux aux abords des rivières principales ;
- les enjeux dans le secteur riche en zones humides.

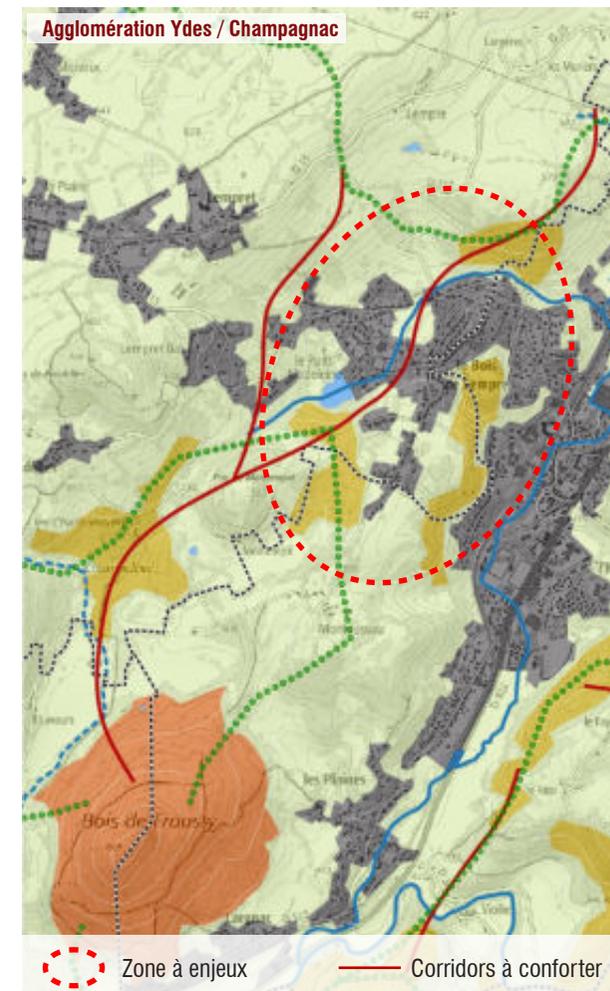
Les enjeux à l'échelle intercommunale sont enfin présentés afin d'avoir une vision globale sur l'évaluation environnementale du territoire.

LES ENJEUX AUX ENTRÉES ET CŒUR DES VILLES ET VILLAGES

Les communes de Sumène Artense présentent aux abords mais également au centre des bourgs, de nombreux microréservoirs de biodiversité, boisés ou prairiaux, ainsi que les zones humides.

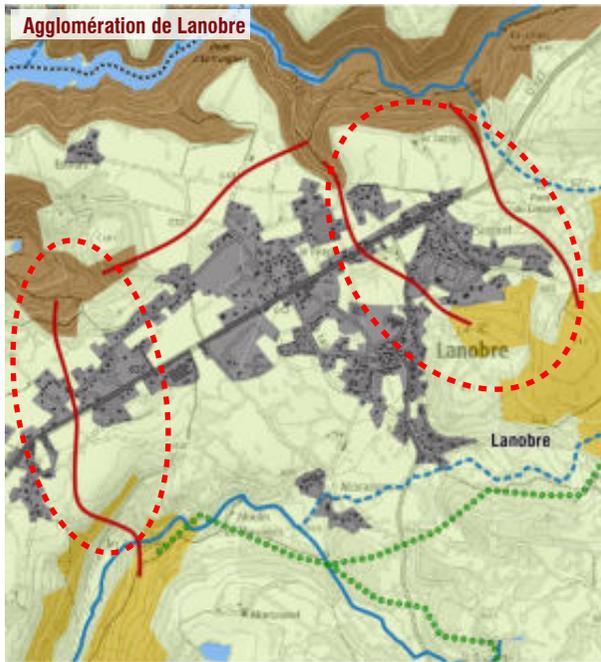
La ville de Lanobre, zone urbaine en développement notamment dans sa partie sud, où elle tend à se prolonger jusqu'aux limites du bourg de Bort les Orgues, est particulièrement concernée par la présence de prairies entourées de haies. Ces parcelles préservées couvrant de grandes surfaces ont un intérêt autant écologique que paysager car

Exemples d'enjeux au sein des zones urbanisées



elles forment des corridors de type « pas japonais » reliant les réservoirs herbacés et boisés situés de part et d'autre de la ville. De plus, ces espaces offrent des niches écologiques pour certaines espèces anthropophiles (Alyte accoucheur, Faucon crécerelle, Pipistrelle...).

Exemples d'enjeux au sein des zones urbanisées



Les villes de Champagnac et d'Ydes présente un continuum urbain qui tend à créer des obstacles à la biodiversité. Quelques réservoirs terrestres notables au cœur et le long de ces zones urbaines et reliés par des corridors aquatiques et terrestres permettent de minimiser l'impact de ces obstacles.

Les abords et cœur des bourgs sont bien préservés d'un point de vue écologique et le maintien de réservoirs (bois, prairies) et corridors (haies, ripisylves) permettrait de préserver des entités écologiques essentielles dans la trame Verte et Bleue.

LES ENJEUX AUX ABORDS DES RIVIÈRES PRINCIPALES

Les éléments essentiels pour la conservation de la biodiversité et l'optimisation des continuités écologiques aux abords des principaux cours d'eau sont, la qualité de l'eau, le libre écoulement des eaux et la préservation de la ripisylve.

Sur les bords du lit majeur de la Dordogne, de la Rhue, ou de la Tialle, l'occupation du sol est majoritairement forestière.

Les bords de la Sumène se retrouvent plus prisés par les surfaces agricoles (prairies) dû à leur relief moins prononcé. Quelques massifs forestiers à l'est et au sud de la rivière ainsi que sur les berges de ses cours d'eau affluents, permettent

une connexion avec les plus gros réservoirs terrestres et aquatiques alentours. La morphologie de la Sumène présente un fort intérêt écologique avec de nombreux méandres et ponctuellement un lit majeur peu profond permettant la traversée à de nombreuses espèces. Elle joue donc un rôle important à la fois en tant de réservoir de biodiversité et comme corridor écologique.

La Sumène se situe entre plusieurs zones fortement urbanisées (correspondant aux bourgs de Saignes, Ydes, Vebret et Antignac). L'extension possible de ces zones doit prendre en compte le besoin de maintenir ou créer des réservoirs de biodiversité connectés à ce cours d'eau.

Il convient de rappeler que la rivière Sumène fait l'objet d'une zone Natura 2000 ainsi que certaines portions de son cours se trouvent en ZNIEFF de type I.

Les abords de la Dordogne, la Rhue et la Sumène sont incluses dans un zonage écologique d'intérêt. La Sumène du fait de sa géomorphologie, offre une diversité de connexions avec les réservoirs alentours qu'il est important de préserver.

Des réservoirs et corridors proches des zones urbaines sont à conserver ou créer pour maintenir l'intérêt écologique des rivières.

LES ENJEUX DANS LE SECTEUR RICHE EN ZONES HUMIDES

Après les cours d'eau, les zones humides telles que les bords de plans d'eau, marais tourbières et prairies humides jouent un rôle écologique majeur à l'échelle du territoire.

Ces zones à fort enjeu écologique nécessitent d'être préservées et valorisées.

La majeure partie du réseau de tourbières de même que les grands lacs se trouvent en zone réglementaire ou d'intérêt écologique (Natura 2000, ZNIEFF I et II). Leur situation géographique, sur le piémont des Volcans d'Auvergne, éloignée des cœurs de développement urbain, favorise leur conservation. Le hameau de la Crégut à l'est du territoire est situé entre deux grandes zones à tourbières ainsi que deux grands lacs. Les enjeux liés à l'urbanisation concerneront plus les zones prairiales et boisées. Cependant une vigilance est à maintenir sur les alimentations en eau des ces zones humides, car le risque de pollution sera plus important en cas d'extension urbaine.

L'enjeu principal concernera les prairies humides (35% de la totalité des zones humides) et les petits réservoirs tels que les étangs et les mares. Les prairies étant à proximité de rivières ou ruisseaux, elles contribuent à la diversité d'habitats au sein des corridors aquatiques et terrestres ainsi qu'à la présence d'une biodiversité remarquable. Bien que l'activité agricole générale montre une faible tendance à la conversion de parcelles de prairies en

cultures céréalières, la conservation de ces habitats et des cours d'eau les alimentant reste essentielle.

Les petits réservoirs qui accueillent des cortèges faunistiques et floristiques différent de ceux des corridors d'eau courante sont en nombre plus réduit. Leur inventaire n'est pas exhaustif et toutes les zones humides ne sont pas cartographiées avec le même degré de précision : des investigations de terrains au moment du PADD ou du zonage sur les secteurs susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation en préciseront les contours et la richesse.

Le nord du territoire comporte un réseau de tourbières, marais et grands lacs agissant comme de grands réservoirs de biodiversité et est couvert par un zonage écologique d'intérêt.

Les prairies humides et petits réservoirs sont répartis sur l'ensemble de la communauté de communes. Leur intérêt écologique implique une valorisation et une préservation de ces entités.

LES ENJEUX À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Une première cartographie des enjeux est obtenue en superposant les zonages réglementaires ou d'intérêts écologiques avec les besoins de création ou maintien des réservoirs et corridors écologiques.

La surface de la communauté de communes concernée par des enjeux « forts » est de 55% et de 45% pour les enjeux « modérés ». La proportion de territoire non concerné par ces enjeux correspond ici aux zones les plus urbanisées sans corridors à portée. Ces zones étant de faible étendue, comme

l'a montré précédemment l'analyse des réservoirs pour les trames, elles ont été englobées dans le zonage des enjeux « forts » car se situant à proximité de ceux-ci.

Les enjeux « forts » correspondent d'une part au zonage réglementaire ou d'intérêt écologique (ZPS, SIC, ZNIEFF) et d'autre part, aux zones où le manque ou le risque d'altération des corridors et /ou réservoirs sont le plus important.

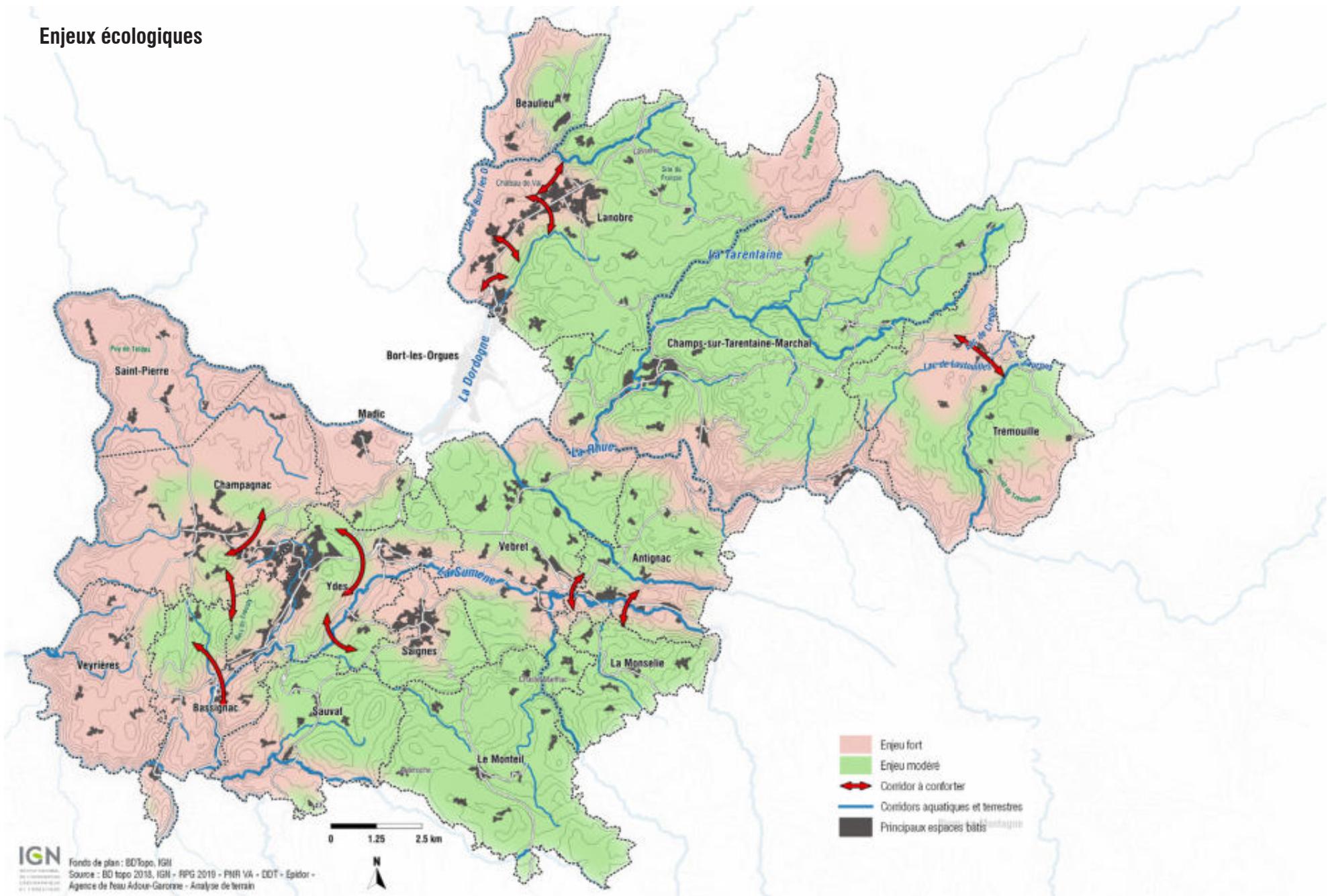
Ces zones impliqueront des investigations plus approfondies dès que les premières pistes de développements urbains seront connues (construction du PADD), puis au moment de la définition précise du règlement graphique afin de s'assurer des moindres incidences environnementales du projet de PLUi (suivant les principes d'une démarche itérative).

L'objectif de ce premier zonage est de cibler les espaces écologiques potentiellement les plus riches ou vulnérables.

Les zones à enjeux « modérés » correspondent aux étendues de territoire bénéficiant d'un bon état de conservation écologique. Les réservoirs et corridors présentent ici le moins de risque de perturbation ou de fragmentation lié au développement anthropique.

Les zones à forts enjeux devront faire l'objet d'investigations de terrain complémentaires si des espaces constructibles y sont prévues afin de proposer des mesures qui garantissent au maximum le maintien des potentiels écologique et paysager existants.

Enjeux écologiques



Le réseau écologique se doit d'être développé dans le but d'assurer le fonctionnement des écosystèmes. Ces réseaux sont dynamisés par de nombreux flux issus des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés.

Le bon fonctionnement de ces réseaux sera assuré par une vision à diverses échelles permettant de maximiser l'hétérogénéité des milieux. Les aménagements du territoire doivent être raisonnés à l'échelle :

- des espèces : les continuités écologiques sont bénéfiques aux déplacements des individus d'une zone à une autre mais elles peuvent matérialiser une barrière pour d'autres espèces. Ces connectivités peuvent aussi amplifier la colonisation et la progression des espèces exotiques envahissantes : quelques foyers à Renouée du Japon ont déjà été cartographiés sur le territoire. Cette espèce se retrouve principalement le long des axes fluviaux, et représente une forte menace pour les cortèges indigènes du fait de sa reproduction à la fois sexuée et asexuée (la fauche ou le broyage contribue fortement à sa dissémination par reproduction végétative). D'autres espèces se retrouvent également dans une grande majorité de milieux humides et/ou boisés comme la Balsamine de l'Himalaya ou encore l'Ambroisie à feuilles d'armoise ;
- des habitats : à plus grande échelle, la conservation des habitats permet indirectement la préservation des espèces qui leurs sont inféodées ;

- des zones d'intérêts majeurs (proximité des ZNIEFF, zones NATURA 2000...) ;
- des paysages : l'approche écopaysagère permet de favoriser les connexions entre structures paysagères.

La prise en compte de tous ces paramètres permet alors de tendre vers cette cohérence écologique mise à jour par l'analyse du territoire et de ses trames.

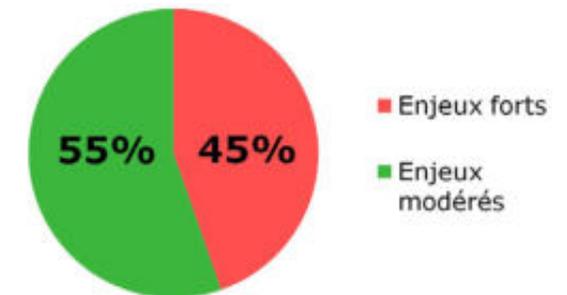
Les principaux enjeux écologiques sont concentrés :

- d'une part aux abords des rivières principales : leurs intérêts pour la biodiversité sont confortés par la délimitation de cinq ZSC, d'une ZPS et de ZNIEFF (19 de type I et trois de type II) ;
- d'autre part aux abords des plus grandes zones urbaines (certaines se recoupant avec les zones réglementaires).

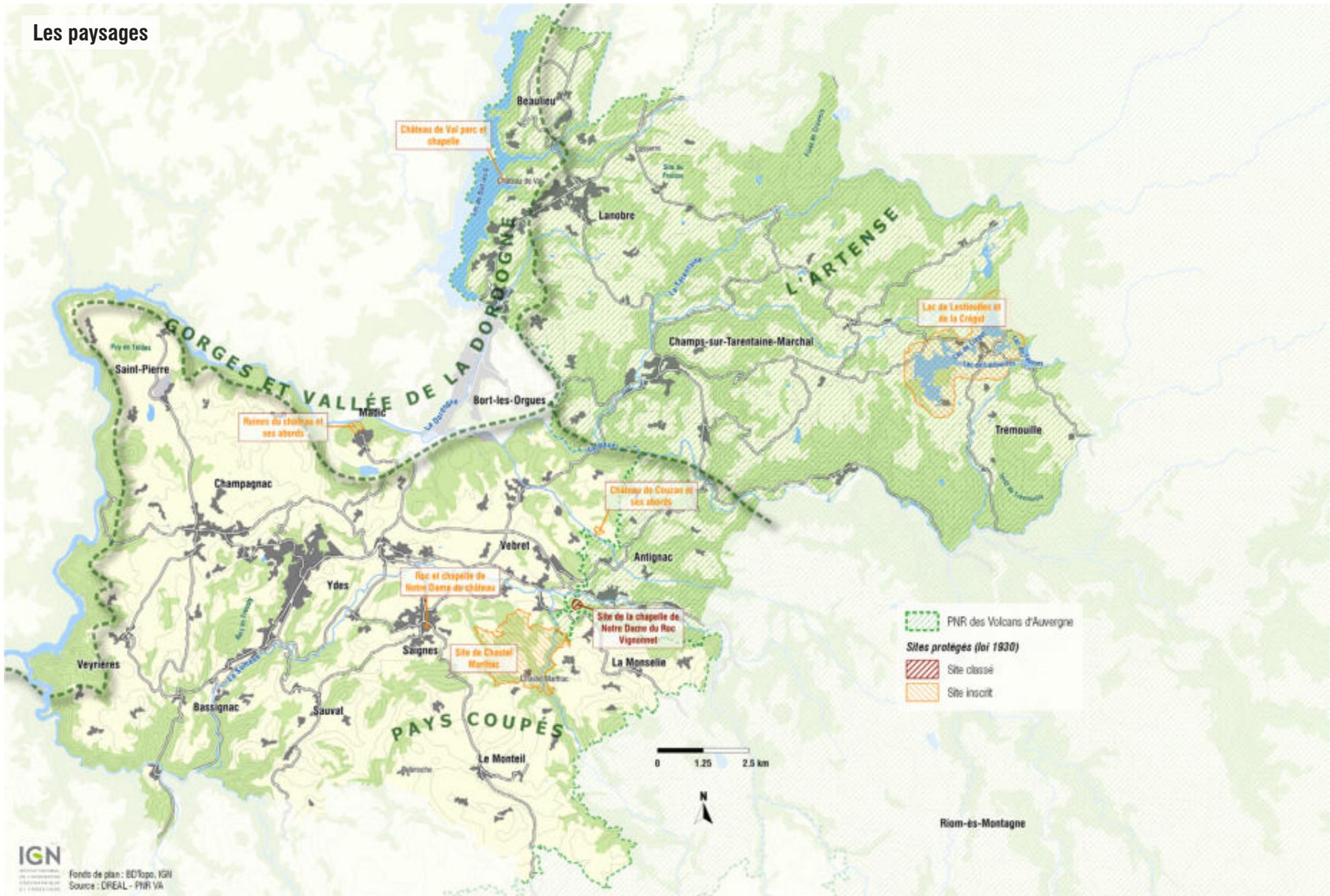
L'optimisation des continuités écologiques entre chaque réservoir est essentielle au sein du territoire intercommunal afin de contribuer au maintien de la biodiversité locale.

Cette présentation de l'état des connaissances du territoire, première étape de l'évaluation environnementale, permet de localiser les zones à enjeux écologiques. La deuxième étape consistera à mener des investigations de terrain approfondies sur les secteurs pressentis pour accueillir un développement futur de l'urbanisation.

Occupation des réservoirs de biodiversité à enjeux



Les paysages



L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Principales sources :

- Atlas pratique des paysages d'Auvergne, DREAL 2015
- Atlas départemental des paysages, DIREN Auvergne 1998,
- Charte 2013-2025 du PNR Volcans d'Auvergne,
- Porter à connaissance de l'Etat,
- Analyses de terrain

A partir de l'Atlas pratique des paysages d'Auvergne, Sumène Artense peut être découpé d'est en ouest en trois grands ensembles paysagers : l'Artense et ses paysages de hautes terres, surplombant les Pays coupés d'Artense, de Sumène et de Xaintrie qui eux même basculent sur la vallée de la Dordogne.

LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

L'ARTENSE

Les ambiances générales

L'Artense est un ancien plateau que les glaciers du quaternaire ont décapé jusqu'à lui donner ce relief moutonné de buttes que viennent peupler les blocs erratiques et de cuvettes où l'eau s'est accumulée sans pouvoir s'échapper, créant par là une mosaïque de tourbières et de zones humides. Son histoire singulière durant laquelle des générations de paysans ont tenté d'apprivoiser des sous sols ingrats fait de l'Artense d'aujourd'hui un patchwork de forêts et de prairies, de landes et de marais mais encore de pierriers géants et de lignes de murets qui semblent ne jamais s'arrêter. Si les limites

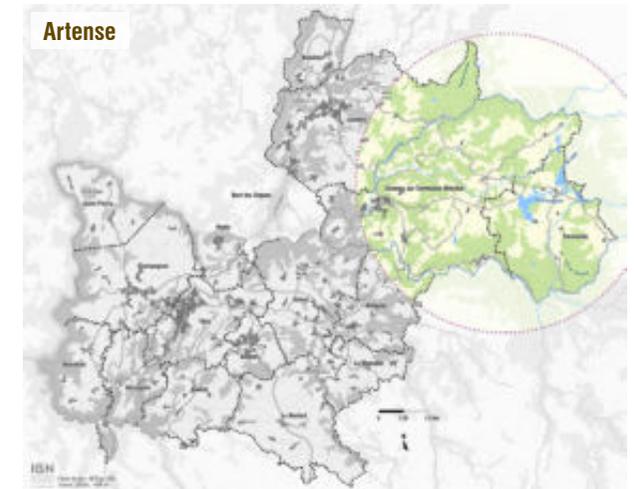
officielles l'arrêtent à la vallée de la Rhue, la même ambiance - quoique plus douce - est perceptible sur les plateaux du nord d'Antignac.

L'Artense est un pays de mystère et de magie, comme les terres mythiques nordiques et ponctuées de lacs, de héros valeureux et de sorcières.

La vallée de la Rhue crée la transition avec le secteur de Riom es Montagnes. Le fond de vallée, étroit, ne s'élargit que ponctuellement. La forêt de feuillus couvre les versants des gorges jusqu'à l'eau, trouées épisodiquement par les falaises qui surgissent le long de la RD 679. Quelques routes en effet permettent la découverte de ces terres qui semblent si lointaines : la RD 679 donc, qui longe la Rhue et traverse Embort, que l'on quitte pour la RD 47 qui passe au pied du bourg en balcon de Trémouille avant de rejoindre les lacs ; et la RD 22 qui coupe en deux le territoire pour rejoindre le bourg de Champs-sur-Tarentaine-Marchal.

Au nord, traversée par la Tarentaine, la forêt sombre de la Gravière couvre un vaste secteur de la commune de Lanobre, dans lequel il faut s'enfoncer par les quelques pistes et chemins de randonnée si l'on souhaite le découvrir.

A l'extrême nord-est du plateau, où les altitudes atteignent 800 voire 900 m, on peut au nord comme au sud apercevoir les beaux jours d'hiver ensoleillés les plateaux enneigés des sommets du Cantal et du Sancy.



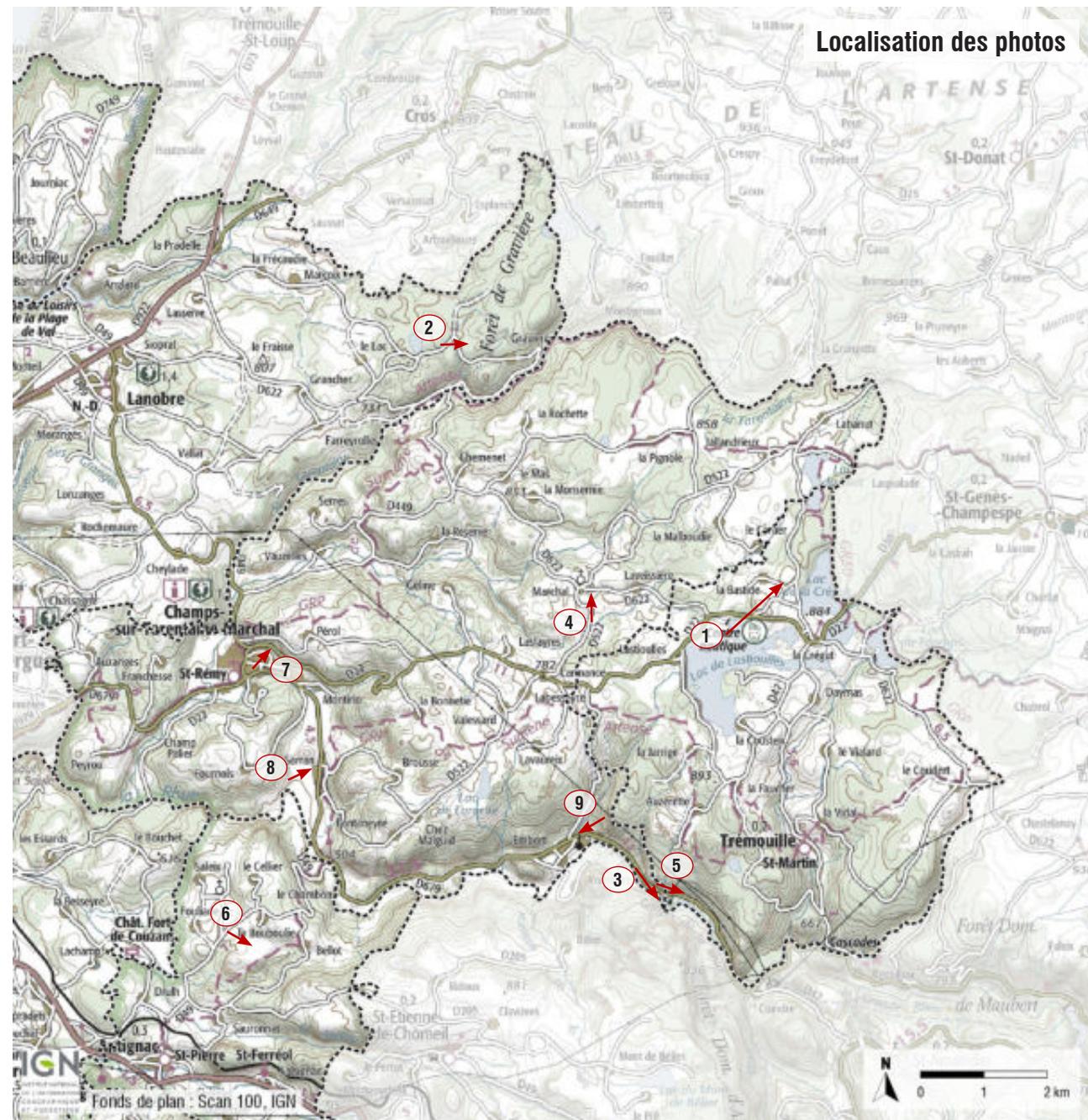
L'urbanisation dans le paysage

L'urbanisation, très dispersée depuis longtemps, prend la forme de petits hameaux ou de simples écarts agricoles très présents et actifs ; même les bourgs (Marchal, Trémouille) y sont petits. C'est un territoire enclavé et éloigné des zones urbaines. A l'exception de la Crégut et ses quelques pavillons plus récents, le paysage urbain n'a certainement que peu changé depuis deux siècles. De Cheylade (Lanobre) à Labanut (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) une grande part de ces modestes noyaux bâtis abritent encore une exploitation agricole et seule la présence de bâtiments récents atteste qu'ici aussi le temps a passé.

Les lacs de Lastiouille et de la Crégut, entourés de lacs de barrages font partie du complexe hydraulique entre la Tarentaine et la Rhue. De formes complexes, il est difficile de les embrasser

d'un seul regard, mais plus aisé d'en découvrir les recoins au gré des promenades.

L'urbanisation est concentrée sur les replats des vallées : vallée «sèche» pour le bourg de Champs-sur-Tarentaine, assis bien à plat au centre d'une assez vaste dépression et observé par les forêts qui couvrent les coteaux qui l'entourent ; bas de coteau pour le village de Sarran, étagé le long des courbes de niveaux ; élargissement de la vallée de la Rhue à Embort.





Du nord-est au sud, des ambiances paysagères qui s'enchaînent avec le relief : le Puy de Sancy et le lac de Lastiouilles à Trémouille (photo 1), la forêt de Gravière à Lanobre (photo 2), la Rhue depuis le pont des Faux Monnayeurs à Champs- sur- Tarentaine (photo 3)



L'omniprésence de la pierre sombre, sous toutes ses formes : Marchal (photo 4), le rocher Hélène dans l'étroite vallée de la Rhue à Trémouille (photo 5), les murets de pierre à Tampagnières à Antignac (photo 6)



L'urbanisation dans les fonds de vallées : le bourg de Champs sur Tarentaine (photo 7), Sarran au pied du coteau (photo 8), l'arrivée à Embort (photo 9)

LES PAYS COUPÉS D'ARTENSE, DE SUMÈNE ET DE XAINTRIE

L'essentiel du territoire est donc constitué de ces pays coupés, ensembles de plateaux entaillés de vallées profondes, où les crêtes souvent habitées alternent avec les replats cultivés alors que les pentes, parfois fortes, sont abandonnées aux boisements, et où les enjeux de covisibilité, du fait de ce relief accidenté, peuvent être importants.

Le plateau de Champagnac

Les ambiances générales et les vues

Le plateau de Champagnac est encadré à l'ouest et au sud par les frontières naturelles que constituent les vallées - ici encaissées - de la Dordogne et de la Sumène. Par ailleurs il est creusé par une multitude de petits ruisseaux, à écoulement permanent ou non, qui finissent toujours, suivant une trajectoire globale est-ouest, par se jeter dans une de ces deux rivières.

Ses profils assez différents au nord et au sud créent des atmosphères variées. Entre le bourg de Saint Pierre et les rebords du plateau, quelques puy semblent posés sur un relief relativement plat. Ici, on voit loin : vers l'extérieur, vers la Corrèze, vers le barrage de Marèges, ou loin plus loin encore, dès que le temps le permet, jusqu'au Puy de Sancy. Vers Veyrières et Bassignac apparaît un plateau plus ondulé, où alternent prairies, fonds humides et bosquets reliques du paysage bocagers. En franges ouest et sud les gorges de la Dordogne et de la Sumène en marquent la limite alors qu'à l'est, un

chapelet de puy - du Mas, de Carlus, de Frousty - forment comme une muraille avant la descente vers la vallée de la Sumène élargie, lieu de passage de la RD 922. A leur pied, l'ancienne voie ferrée Bort les Orgues- Aurillac, construite pour desservir les mines est devenue aujourd'hui piste verte, qui permet de relier Vendes à Cheyssac (Vebret).

L'urbanisation dans le paysage

La principale caractéristique du plateau de Champagnac, c'est la présence agricole qui occupe l'espace : les hameaux (voire les bâtiments isolés) surgissent sans pouvoir se camoufler derrière les arbres rares et réservés aux puy ou aux pentes des coteaux, et les écarts sont assez nombreux. La pression urbaine est faible, comme en témoignent les noyaux bâtis échappant aux formes d'habitat pavillonnaires contemporaines et l'absence remarquable d'urbanisation diffuse :

- la traversée de Saint Pierre nous rappelle son passé industriel. L'extraction d'uranium a marqué le territoire de ses stigmates : le bourg a été déplacé alors que le secteur autour de l'ancienne mine est dorénavant inconstructible. Du bourg on aperçoit le hameau de Gioux ;
- Vendes bénéficie d'un contexte paysager assez remarquable, ce qui peut en faire une destination privilégiée par la Coste des Rocs le long de la vallée étroite et boisée du ruisseau de la Graille. Le village est posé au creux d'un petit bassin, à la confluence du Mars et de la Sumène. Vendes



est assis au fond d'un large amphithéâtre naturel comme installé au bout du monde ;

- à Champagnac, les arrivées depuis le pont de Vernéjoux à l'ouest, le bourg de Saint Pierre au nord, ou la RD 12 au sud, permettent d'être accueilli par le profil d'un village rue compact aux limites claires et au front urbain préservé. De ce côté, nul ne peut deviner l'autre face de l'agglomération, celle qui s'étire sur les pentes vers le bassin d'Ydes. Champagnac ici montre son visage-village, à mille lieux des développements péri-urbains pavillonnaires qui s'égrainent le long de la RD15.

Sur cette portion sud, la RD 922 longe la Sumène dans la partie de sa vallée la plus encaissée comme une route de campagne, presque une voie paysagère tant les aménagements urbains ici sont absents et les vues sur les pentes boisées uniquement consacrées à la nature omniprésente.



Un paysage bucolique où alternent prairies, vallons et boisements (photo 1), parsemés de puy (le Pic de Charlus à Veyrières, photo 2) et où les vues lointaines sont nombreuses (le puy de Sancy depuis la sortie de Gioux (photo 3)

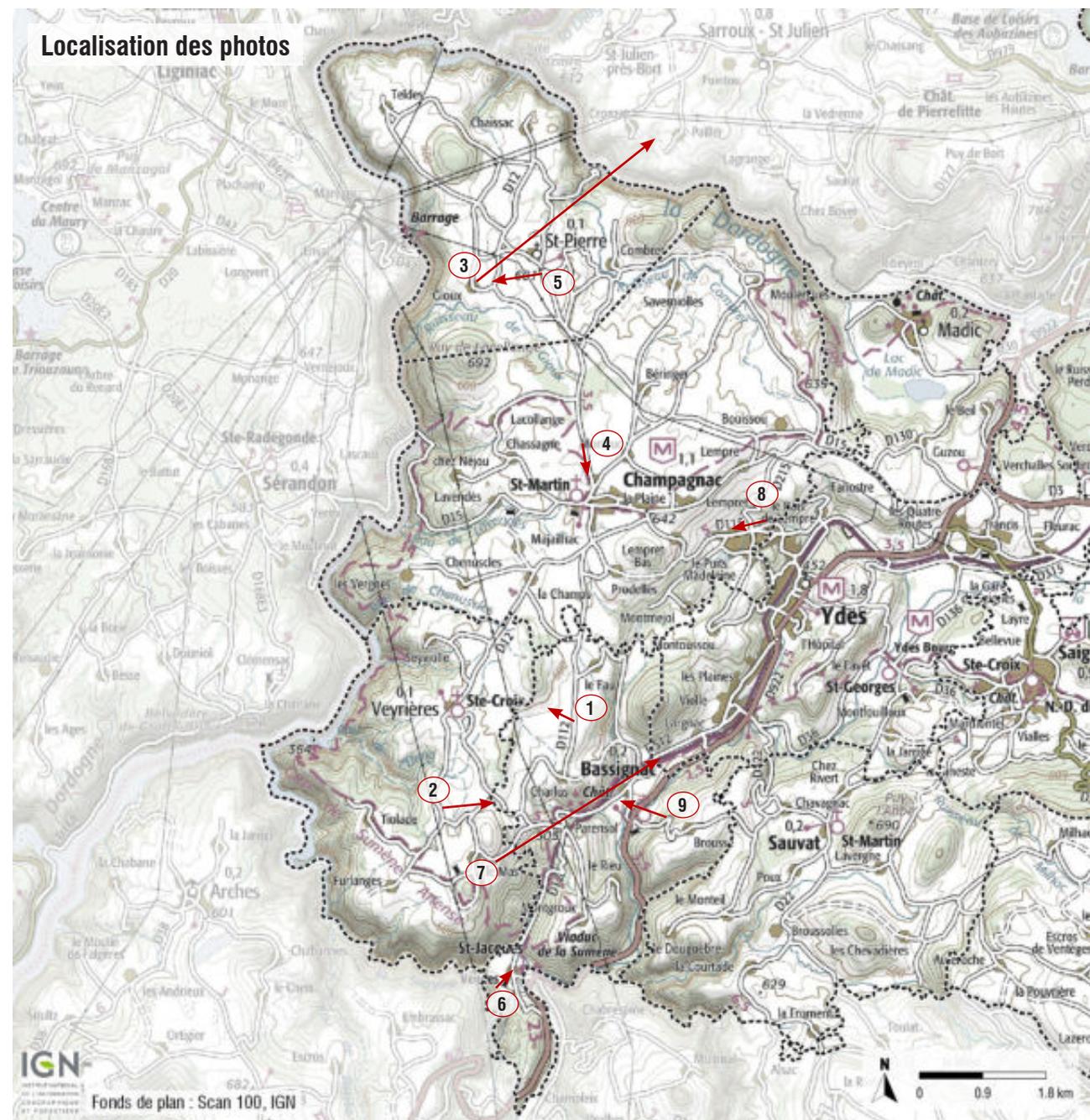


Le front bâti de Champagnac depuis la route de Saint Pierre (photo 4) ; vue sur Gioux et l'étang de Saint Pierre depuis la même route (photo 5) ; Vendes et son patrimoine : l'église que surplombe le viaduc (photo 6)



La transition entre le plateau et le bassin : la descente du Mas de Veyrières (photo 7), Champagnac et la RD 15 (photo 8), la mairie de Bassignac depuis la route de Brousse, avec derrière le viaduc et devant dans la vallée la RD 922

Du bord du plateau à Champagnac, le vertige nous prend : l'apparition soudaine du bassin tout en bas et de la route escarpée qui y mène rompent radicalement avec le paysage paisible et bucolique de campagne précédent.



Le bassin de Ydes et de Saignes

Les ambiances générales

C'est dans un vaste bassin en forme d'amande, à proximité de Bort les Orgues et en position de porte d'entrée du Cantal depuis la Corrèze que l'urbanisation du secteur s'est davantage implantée que sur les plateaux qui l'entourent, du haut de leurs 300 m de dénivelé. Emplacement bien privilégié, loin des territoires enclavés au bout des quatre coins de Sumène Artense. C'est là, à 450 m d'altitude qu'est apparue au XIX^{ème} siècle une activité industrielle qui perdure (d'abord avec le charbon, aujourd'hui avec les MDC et la SACATEC). Avec le travail, sont venus les hommes, puis les infrastructures, les routes (dont la RD 922), les zones commerciales, les lotissements... en somme, la ville.

Et pourtant, dans ces paysages très humanisés, domine la nature impressionnante et ses temps géologiques qui s'imposent à chaque instant : où que l'on soit, les hauteurs des plateaux dominent agrémentées parfois de points d'appel visuels très forts devant lesquels on se sent comme un grain de sable (Les Orgues de Bort et Chastel Marhac au Monteil, plantés dans le sol de part et d'autre du bassin, comme deux soldats-sentinelles géants qui en protègent les secrets). La pierre nous écrase de son énergie vieille comme la Terre, qu'elle soit bloc, murets (omniprésents à Cheyssac par exemple) ou dôme phonolitique.

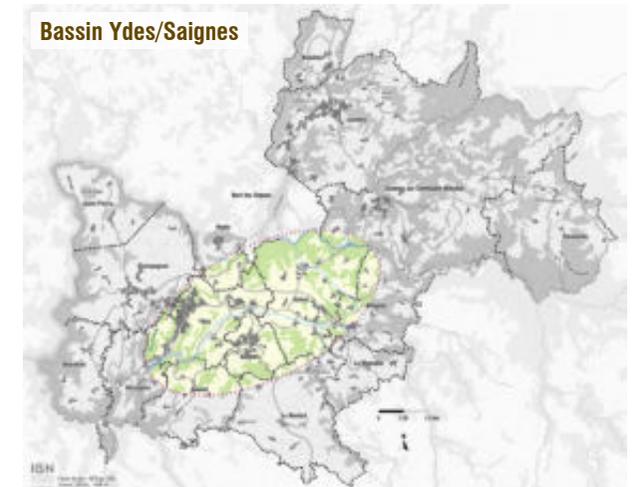
La rivière aussi marque de sa présence : ici la Sumène s'écoule au fond de la vallée très évasée

dont le fond est large et présente une topographie très plane, doublée par sa ripisylve régulière. Entre les espaces urbanisés, les paysages du reste du bassin sont restés agricoles dominés par les prairies et parfois quelques champs cultivés, où les granges traditionnelles sont posées au pied des coteaux. Car la vallée est riche (en matière agronomique). Les parcelles sont le plus souvent de grande taille, limitées par un réseau de haies bocagères ouvert et peu dense.

L'urbanisation dans le paysage

L'urbanisation, c'est d'abord une route (la RD 922) qui débouche brusquement, à la hauteur de Lagnac, dans le bassin proprement dit et précipite le visiteur qui sort de l'étroite vallée de la Sumène en aval dans le vacarme de l'agglomération. A Ydes, l'urbanisation c'est ensuite un long développement linéaire, banalisé, où le centre de la ville a disparu, et qui nous accueille au sud par la zone commerciale et au nord par la zone industrielle.

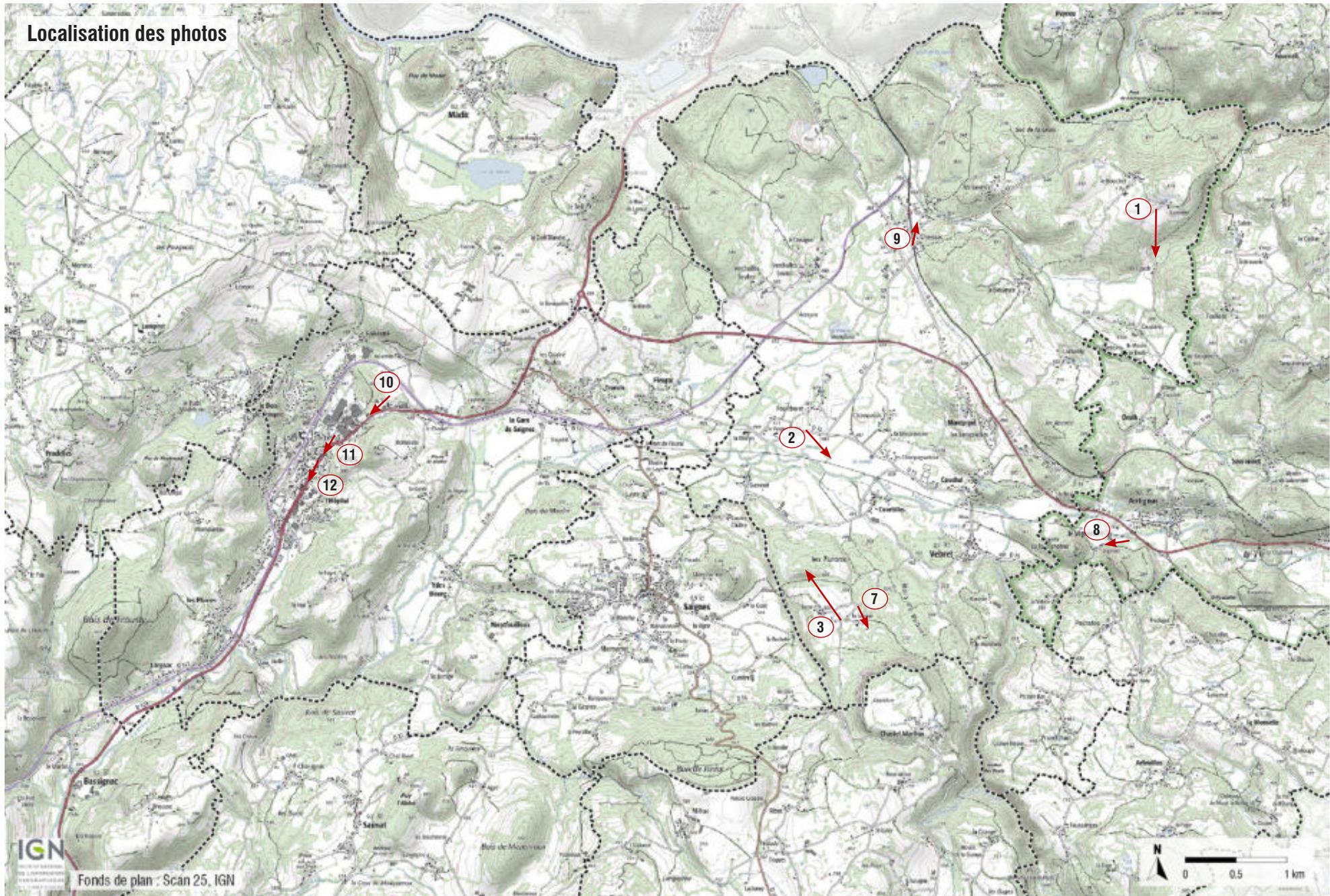
A la sortie de la ville, deux voies de circulation permettent de traverser le bassin vers l'ouest et le sud-ouest : aux Quatre Routes, la RD 15 mène à Saignes sous un paysage ouvert où les vues lointaines sont dégagées et rendues possibles par la vallée de la Sumène que la route traverse un peu plus bas. A la Baraquette, c'est la RD 3, long et large couloir dans le bassin qui mène jusqu'au bourg d'Antignac, installé à ses abords.



Car dans l'ensemble, le bassin, s'il est largement marqué par la présence de l'homme, reste relativement peu urbanisé. Des bourgs denses (Saignes, Antignac, Vebret, et Sauvat un peu plus haut sur le coteau), des hameaux, quelques écarts... L'habitat est dispersé et cette impression est confortée par le fait que de nombreux hameaux et fermes isolées s'intercalent entre les bourgs. Mais l'urbanisation diffuse ou pavillonnaire banalisée est peu présente et réservée à quelques développements récents de bourgs anciens (à Saignes, aux Lempradets dans la continuité de Montpigot à Vebret).

Les Champagnadou, au bord de la RD 15 dérogent à cette tradition, et la vigilance doit être de mise pour ne pas risquer une banalisation urbaine du bassin, par ailleurs consommatrice d'espaces.

Localisation des photos





Les hauteurs dominantes, d'un côté à l'autre du bassin : de Lavergne (Vebret) à Antignac (photo 1)



Depuis Pourcheret (Vebret) vers Saignes et le Monteil (photo 2)



Depuis la Salvinie (Vebret) vers Bort les Orgues (photo 3)

Aux Quatre Routes, vers Saignes (photo 4) ; la piste verte à Vebret (photo 5) ; la RD 3 entre les Lempradets et la Gare de Saignes (photo 6)



La pierre dans le bâti : maison et falaise à la Salvinie, Vebret (photo 7) ; muret, grange et Chapelle à Vignon, Antignac (photo 8) ; succession de murets à Cheyssac, Vebret (photo 9)



Traversée d'Ydes par la RD 922 depuis le nord avec l'usine Lapeyre à droite (photo 10) ; le centre au niveau du bourg ancien (photo 11) ; et le développement linéaire des Plaines (photo 12)



Le plateau du Monteil

Les ambiances générales

Cette ambiance de paysage couvre les communes du Monteil et de la Monselie mais également presque toute la moitié est de la commune de Sauvat, constituée d'un plateau de 600 à 700 m d'altitude sur lequel on monte après avoir dépassé le bourg, ainsi que le plateau de Prunet à Vebret.

Le plateau est une zone géographique et paysagère de transition entre le bassin d'Ydes à l'ouest, les confins de l'Artense au nord-est et les plateaux de Trizac qui annonce les monts du Cantal au sud-est. C'est une zone difficile à caractériser car elle présente une grande variété de paysages. Ses sols métamorphiques ont largement été travaillés par l'érosion, d'où ici aussi un relief houleux, qui culmine à 1000 m à la limite entre le Monteil et Trizac.

Au sommet des collines et des puys comme sur les rebord de plateaux, les vues sont dégagées, larges et lointaines. Ici c'est la mise en valeur agricole qui domine encore. Ces paysages agricoles ouverts laissent une bonne place à un réseau bocager peu dense, où l'équilibre se fait entre boisements et prairies.

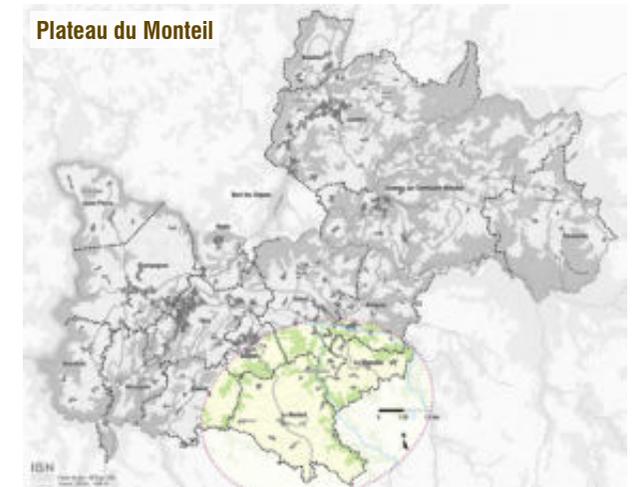
Les vallées au contraire (du Violon et de la Sumène) sont étroites et fermées. Elles présentent un profil en V et des versants raides, couverts de forêts denses jusqu'à l'eau. Leur fond, très étroit, ne ménage par vraiment de zones d'élargissement et leur visibilité s'en trouve limitée. En dehors de ces deux rivières qui coulent selon un axe nord-sud

parallèle, et qui séparent la Monselie et le Monteil pour le Violon, et la Monselie et Saint Etienne de Chomeil pour l'autre (et constituent donc des frontières communales naturelles) seuls quelques ruisseaux de faible débit parcourent le territoire selon des parcours relativement sinueux. La vallée de la Sumène marque une limite sud-est du territoire Sumène Artense : depuis le lieu dit Bellevue, qui la surplombe, on devine au loin Trizac puis les Monts du Cantal.

Le site de Chastel Marlhac domine une grande partie du territoire. Il est un point attractif essentiel du paysage pour qui circule dans la vallée de la Sumène en utilisant aussi bien la voie de communication principale RD 3 que les voies secondaires qui lui sont parallèles. Il est situé sur la commune du Monteil. Trois belvédères ont été aménagés dans le village par la communauté de communes et offrent une vue à 360° sur le territoire de Sumène Artense. Il est possible d'accéder à ce site toute l'année depuis la Piste Verte. Pour ceux qui y accéderont par le sentier du Trou de l'Echelle, s'ouvrira une vue lointaine sur presque 360°, vers le Puy de Sancy, les Monts du Cantal et le plateau granitique du Limousin.

L'urbanisation dans le paysage

Comme sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation est dispersée, d'autant plus que le relief rend difficile l'implantation des noyaux bâtis. Aussi ceux-ci sont souvent implantés en bord de plateau, voire dans les pentes et suivent un plan étagé le long des courbes de niveau. Ainsi leurs éventuels développements

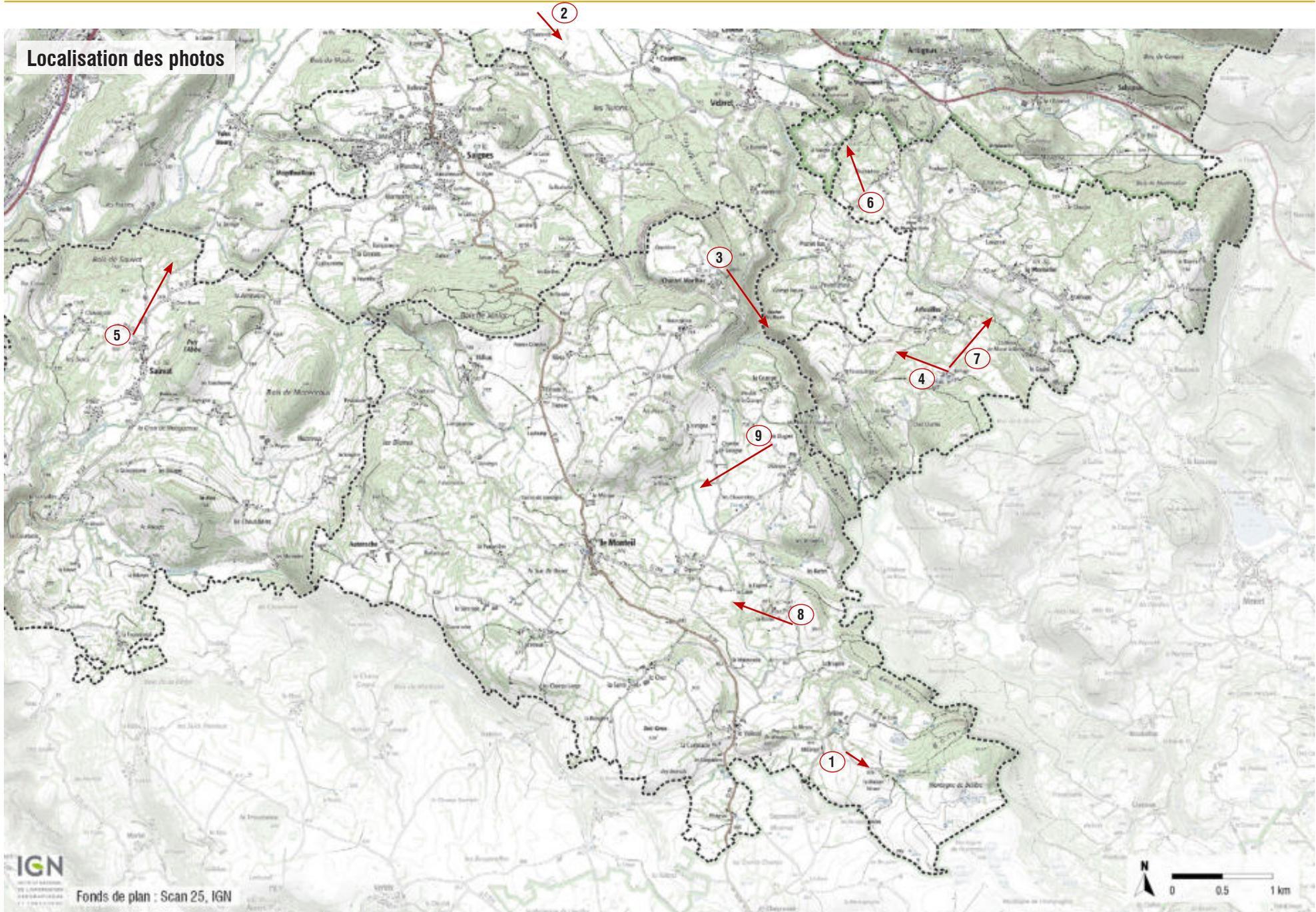


se font vers le haut ou aux extrémités. C'est le cas du bourg du Monteil - qui du coup devient un point d'accroche du regard depuis de nombreux autres secteurs de la commune, celui-ci dominant largement un certain nombre de ceux-là ; mais c'est le cas aussi d'Arfeuilles (la Monselie), de Prunet Haut et Bas (Vebret), de Jalaniac (le Monteil) ou du bourg de la Monselie.

Bien sûr la pression urbaine reste faible et le mitage des paysages ici est limité. En revanche quelques hameaux, voire villages, se singularisent particulièrement par leur bâti ancien préservé : c'est le cas à Milhac, à Chastel Malhac, à Arfeuilles.

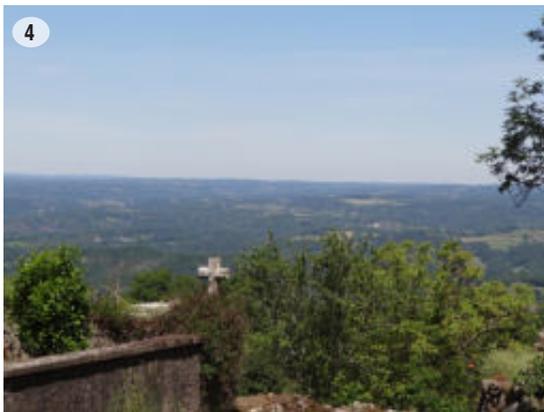
Les très petits écarts voire maisons isolées sont plus présents sur les plateaux plus élevés du Monteil, vers Belière et Maison Neuve, comme d'anciennes fermes de moyenne montagne.

Localisation des photos





Des ambiances variées : paysage de bocage sur la route vers Maison Neuve au Monteil (photo 1), le site de Chastel Marlhac (photo 2), la vallée du Violon (photo 3)



Un plateau qui domine le bassin de Ydes : depuis la Fage à la Monselie (photo 4), depuis le bord du plateau à Sauvât (photo 5), depuis la route entre Prunet et Pouzadou à Vebret (photo 6)



Le relief facilite les vues lointaines sur les noyaux bâtis : vue du bourg de la Monselie depuis la Fage (photo 7), vue du bourg du Monteil depuis la Roche (photo 8) et depuis Jalaniac (photo 9)

LA VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'étang de Bort les Orgues

Les ambiances générales

L'unique zone réellement habitée et occupée par les hommes au bord de la Dordogne se situe autour de Bort-les-Orgues et de son étang. Ici sont concernées les communes de Lanobre et Beaulieu, installées au bord de l'étang. La réalité est qu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'étang est apparu à Lanobre, Beaulieu et bien sûr Bort les Orgues accroissant la barrière physique entre le Cantal et la Dordogne et provoquant un traumatisme parfois durable dans la population. Les travaux de construction du barrage se sont étendus de 1942 à 1952 : difficile aujourd'hui d'imaginer le paysage local d'il y a un siècle. Ce que nous savons c'est que la mise en fonctionnement du site a nécessité de noyer trois villages (Port-Dieu, Mialet et Valette), qu'une partie de la ligne de chemin de fer reliant Bourges à Miécaze près d'Aurillac a



La vallée en amont du barrage avant sa mise en eau (source : site internet l'ABC de rivière espérance)

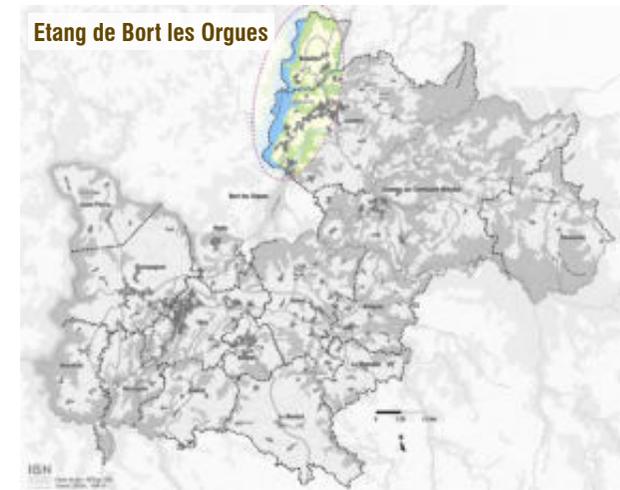
dû être inondée, engendrant non seulement l'arrêt du trafic mais aussi l'abandon du bout de ligne entre Bort les-Orgues et Neussargues et l'abandon de la gare de Bort, et que la submersion du château de Val était initialement prévue mais qu'une révision de la hauteur initialement envisagée lui a permis d'y échapper.

Cependant la hauteur du niveau d'eau et le dénivellement des coteaux de la vallée ne permettent pas vraiment de vues sur l'étang depuis les plateaux de Beaulieu ou Lanobre. Pour cela, il faut s'en approcher, aller jusqu'au château de Val ou descendre à la Siauve ou à la plage de Beaulieu. L'étang de Bort est devenu un lieu touristique mais finalement les plus belles vues que l'on a de lui sont celles prises du ciel ou bien sûr depuis le barrage. Car ce géant de 120 m de haut sur 21 km de retenue, s'impose dans le paysage comme un monument gigantesque censé protéger le territoire. Il est particulièrement imposant depuis Lanobre puisqu'il domine de sa hauteur vertigineuse le noyau bâti des Granges.

Le château de Val autrefois dominait la vallée, alors qu'aujourd'hui il semble assis sur une presqu'île, où les eaux viennent lécher ses murailles.

L'urbanisation dans le paysage

A Beaulieu, la présence de l'étang se fait peu sentir : les plateaux du nord, agricoles et couverts d'un bocage de haies basses identitaires de la commune, surplombent l'étang à plus de 700 m d'altitude. C'est seulement entre le bourg et le hameau touristique des jardins de Thynières,



implantés à cet endroit pour pouvoir bénéficier de sa présence et des loisirs nautiques qu'il procure, que l'étang de Bort apparaît. Ici le noyau bâti compact, tapis au creux du coteau largement boisé, aux maisons bardées de bois, s'intègre facilement au paysage. Et cette discrétion de l'urbanisation se retrouve dans l'ensemble sur toute la commune : même le centre de vacances de Journiac se fait peu voir derrière ses murs en pierre de pays et les haies de haute tige qui les accompagnent.

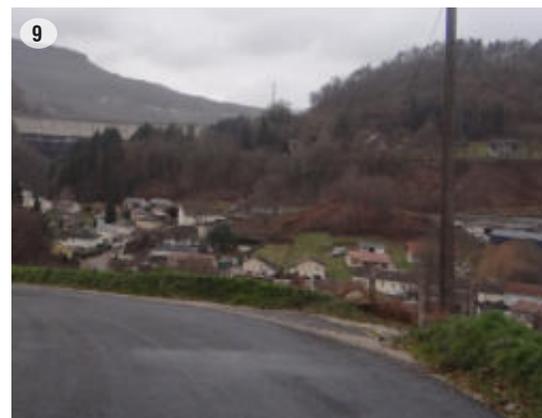
Ce qui n'est pas le cas à Lanobre où la pression urbaine des dernières décennies est très perceptible sur le territoire : elle a pris ici la forme d'un développement linéaire le long de la RD 922. Cette évolution a provoqué une relative banalisation du paysage - que l'on retrouve tout au long de la RD 922, jusqu'à Ydes et Lagnac à l'autre extrémité - et la déstructuration du bourg dont le centre n'est plus aujourd'hui vraiment identifiable : les repères ont été troublés. La portion de route entre le Péage



Les bords de l'étang de Bort les Orgues depuis Beaulieu : l'étang depuis le bourg (photo 1), le château depuis la plage (photo 2) ; et les haies emblématiques de Beaulieu sur le plateau qui longe l'étang (photo 3)

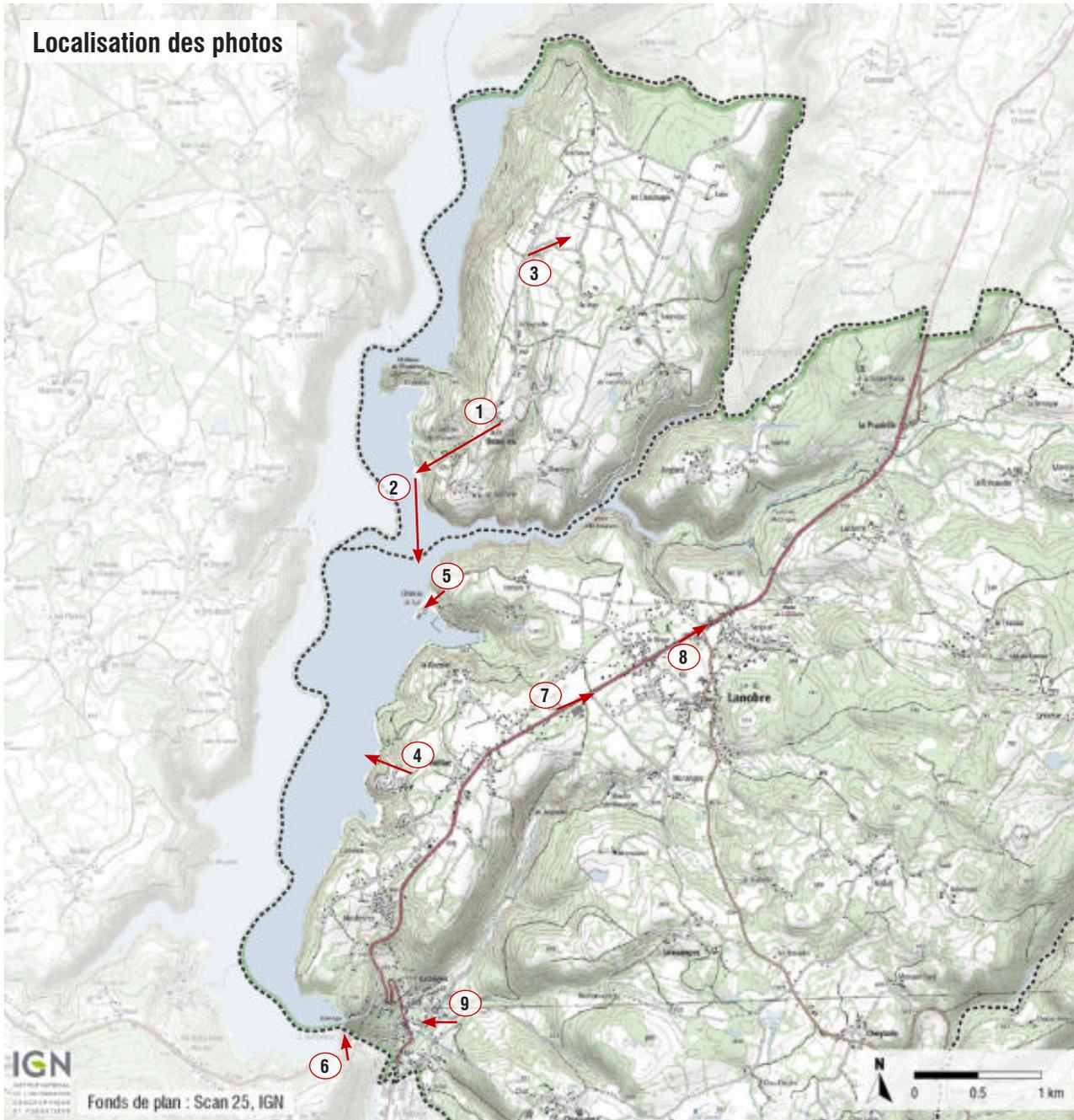


L'étang depuis Lanobre : derrière les chalets du camping de la Siauve (photo 4) ; avec le château de Val en premier plan (photo 5) ; le barrage, imposant (photo 6)



L'urbanisation à Lanobre : la RD 922 à l'entrée de l'agglomération (photo 7) et un peu plus au nord (photo 8) ; les Granges au pied du barrage à Lanobre (photo 9)

Localisation des photos



et Sioprat pourrait se confondre avec un centre urbain, certes sans structure ni cohésion, comme un genre de ville nouvelle dévoreuse d'espaces et appliquant les principes selon lesquelles les zones pavillonnaires sans identité succèdent aux zones d'activités sans recherche d'intégration paysagère. Il faut au passant une certaine concentration sur les panneaux d'indication pour comprendre que le bourg de Lanobre est à part, dans sa localisation géographique un peu décalée, et dans son esthétique et sa forme urbaine, qui en font un charmant petit village.

Les gorges de la Dordogne

Les ambiances générales

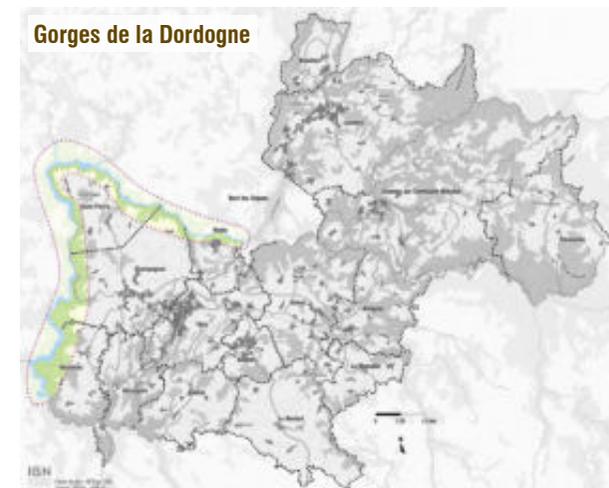
Les gorges de la Dordogne constituent une frontière naturelle entre le Cantal et la Corrèze et même la région Auvergne-Rhône-Alpes et la région Nouvelle-Aquitaine. Elles sont une zone de barrière physique dont la traversée n'est possible ici que par le pont de Vernéjoux. Cette barrière, cette impression du bout du monde se traduit sur le plateau de Champagnac qui la domine comme dans l'alvéole de Madic qui lui est accolée, par la multitude de routes en impasse, au delà desquelles on ne peut plus aller plus loin. Ici la Dordogne entaille profondément le plateau en s'enfonçant de près de 250 m.

Elles paraissent être l'expression ultime d'une nature indomptée, mais elles sont aussi, comme l'ensemble de la rivière, un secteur de production d'électricité : sur cette partie du territoire se trouve le barrage de Marèges, qui s'accompagne d'un poste de transformation de l'électricité en haute tension. Ce barrage construit entre 1932 et 1935, haut de 90 m a inondé la vallée. Mais les aménagements hydroélectriques n'ont pas supprimé l'impression de puissance que donne la rivière à qui prend le temps de l'observer.

L'urbanisation dans le paysage

Les gorges de la Dordogne sont marquées par l'absence de toute urbanisation. Les barrages ont élevé le niveau de la rivière, noyant tout ce qui pouvait s'y trouver de constructions où d'infrastructures (comme des ponts). Ne demeurent que des versants pentus, difficilement accessibles où la forêt s'est installée, étendue, imposée (chênes, châtaigniers, bouleaux).

Cependant, à l'endroit où la rivière semble apaisée, en aval de Bort les Orgues, le bourg compact de Madic est venu s'installer au creux d'une dépression localisée au bord de la Dordogne. Ici la vallée s'élargit et prend la forme d'un amphithéâtre naturel dont le bourg serait la scène centrale. Madic se découvre donc, depuis le plateau qui domine la rivière, par la RD 130 qui se sépare en deux en bas et permet de rejoindre le bourg vers l'ouest : au bout de cette route, en impasse, un nouveau bout du monde et la Dordogne là aussi infranchissable. Elle coule paisiblement à l'arrière du Puy de Madic et des ruines du Château.







L'urbanisation rare des gorges autour du plateau de Champagnac : la centrale de Marèges séparée de Saint Pierre par la Dordogne (photo 1) ; la brume des gorges, depuis Seyviolle à Veyrières (photo 2) ; depuis le pont de Vernéjoux à Champagnac (photo 3)

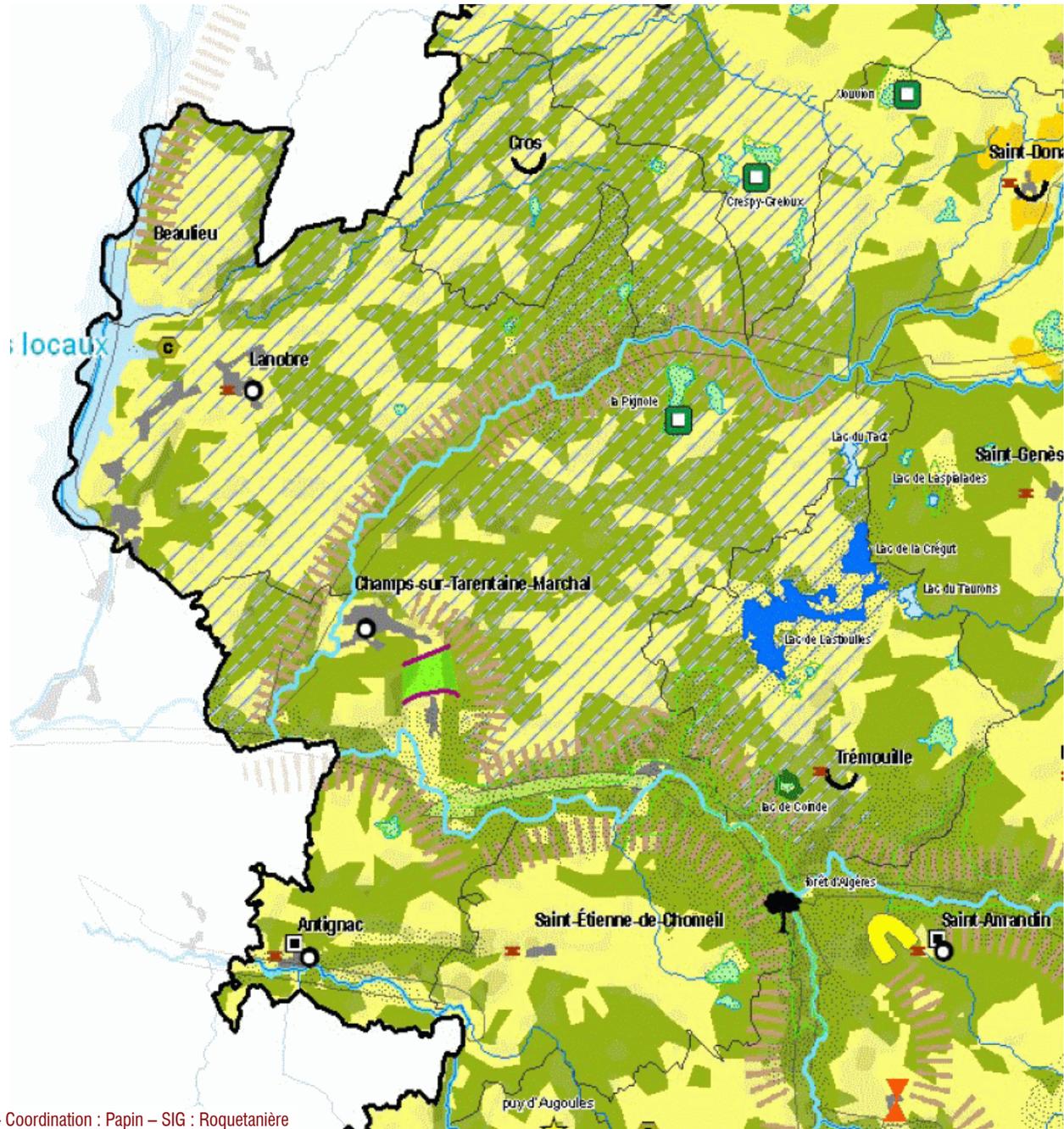


La Dordogne depuis Marèges (photo 4), depuis Roche le Peyroux (photo 5), depuis le site de Saint Nazaire à Saint Julien près Bort (photo 6)



En descendant vers Madic depuis la RD 130 (photo 7) : la Dordogne entre Madic et Ribeyrol, sur l'autre rive (photo 8) ; la Dordogne à Madic, bout du monde (photo 9)

Plan de charte (extrait)



Sources : SMPNRVA, 2013-2015-2016-2018 Bonnebouche, Gaydier, Monteillet, Felix – Coordination : Papin – SIG : Roquetanière

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES

Principales sources :

- *Projet de SCoT arrêté, SM SCoT Haut Cantal Dordogne, 2020*
- *Charte 2013-2025, rapport et annexe, plan du Parc, PNR des Volcans d'Auvergne, 2013*

LE SCoT ET LE PAYSAGE

Dans son axe 2, le PADD du SCoT met en avant la préservation de la qualité paysagère et architecturale du territoire. Pour cela, le Document d'Orientation et d'Objectifs demande aux documents d'urbanisme :

- d'identifier, préserver et mettre en valeur les éléments constitutifs du patrimoine, qu'il soit bâti, naturel (topographique ou végétal), historique ou culturel ;
- de définir des règles architecturales pouvant assurer une cohérence avec les sites d'implantation (géomorphologie, singularités...), les particularités de chaque bourg ou village (histoire, morphologie, organisation) et du besoin de modernisation (évolution, réinterprétation...) de ces règles ;
- de ne pas permettre les modèles architecturaux standardisés, stéréotypés (villa néoprovençale, chalet alpin...) ou pastiches de l'architecture vernaculaire ;
- d'étudier les éléments du paysage et les caractéristiques architecturales locales et d'intégrer des règles sur la qualité paysagère et l'aspect extérieur des constructions. Ce travail pourra utilement s'appuyer sur les chartes paysagères ou architecturales existantes.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne ET LE PAYSAGE

Les articles L 131-1 et L 131-4 du code de l'urbanisme, demandent que les documents d'urbanisme soient compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L. 333-1 du code de l'environnement.

L'orientation 2 de la Charte du PNR Volcans d'Auvergne rappelle que l'attractivité du territoire repose en grande partie sur ses qualités paysagères, qui sont des «atouts rares et sensibles» et qu'il faut «exploiter de façon durable et responsable». Pour cela, une carte présente les préconisations de cette Charte pour la protection des paysages sur l'ensemble du parc régional.

En Sumène Artense sont concernées par ces préconisations les communes de Beaulieu, Lanobre, Champs sur Tarentaine Marchal, Tremouille et Antignac.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Sources :

- Campagne de terrain
- Inventaire Général du patrimoine culturel, années 1993 à 1995
- BARITOU Jean-Louis, *Maisons d'Auvergne, L'inventaire régional établi par Jacques Fréal*, Ed. Hachette Littérature, 1975, 111 p.
- ONDET Roland - TRAPON Patrice, *La maison rurale en haute Auvergne, Contribution à un inventaire régional*, Ed. Créer, 2003, 79 p.
- POITRINEAU Abel, *L'architecture rurale française, Corpus des genres, des types et des variantes, Auvergne*, Ed. A Die, 1999, 205 p

GÉNÉRALITÉS SUR L'ARCHITECTURE LOCALE

MATÉRIAUX DES FAÇADES ET DES TOITURES

Les architectures anciennes des régions tirent une grande part de leurs spécificités des matériaux utilisés. Ne pouvant compter sur des transports à grande distance, ils sont choisis au plus près des sites de construction.

Pour les murs, le Nord Cantal montre une diversité relative avec certaines dominantes de pierres volcaniques et de calcaires. Les tonalités s'avèrent également plus ou moins contrastées suivant les pierres utilisées. Les appareils de moellons apparents, destinés originellement le plus souvent à être enduits, n'offrent ainsi pas une esthétique homogène même s'ils sont aujourd'hui préférés.

La pierre de taille est utilisée pour les chaînages d'angles et les encadrements des ouvertures avec des linteaux parfois ouvragés. De façon plus fruste, des linteaux de bois sont aussi visibles sur le territoire.

Les enduits anciens ont des tonalités claires aux couleurs peu marquées.



Les toitures anciennes sont principalement couvertes en lauzes ou en ardoises taillées en écailles de poisson (les toitures de chaume ont complètement disparu dans cette région). Les vues générales montrent ainsi une certaine homogénéité



dans les tonalités à dominance grise, les toitures de tuiles étant marginales.

Sur les maisons les plus anciennes, les toitures sont hautes, à deux pans pour les maisons les plus élémentaires, à quatre pans pour les plus imposantes, et se terminent en bas de pente par un coyau permettant d'éloigner les eaux de pluie de la façade.

La «strate» architecturale issue de l'industrialisation du territoire amène les matériaux de terre cuite, brique et tuile (canal ou plate), sans toutefois remplacer totalement et systématiquement les matériaux traditionnels. On observe plutôt des associations, des alternances... avec en particulier un usage au moins partiel de la brique pour les encadrements des baies.

Les bâtiments les plus récents sont le plus souvent enduits, dans des tons principalement ocres jaunes clairs ou gris. Des teintes plus chaudes, «méditerranéennes», s'observent aussi de plus en plus.



ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

Plusieurs éléments de vocabulaire architectural sont représentatifs du territoire étudié.

Les lucarnes sont généralement à capucine mais peuvent emprunter d'autres formes (jacobine, à fronton...).

Pour certaines maisons cossues, un épi de faîtage pourra être observé sur ces lucarnes.

Leur nombre tend à suivre celui des travées et donc souligne le caractère aisé de celui qui l'a fait construire.

D'autres formes sont présentes : lucarne jacobine (ou à chevalet) pourra être observé sur ces lucarnes.

Les cheminées peuvent être spectaculaire par leurs dimensions et leur dessin (succession de solins).



Les éléments de patrimoine ont été inventoriés au cours de visites sur place au mois de mai 2020. Ils sont présentés et recensés dans le présent document, selon une organisation thématique:

1. Les Monuments Historiques

Hors repérage, ils sont le premier niveau de protection patrimoniale suivant la servitude de protection de leurs abords.

2. Le patrimoine monumental

Eglises, Châteaux, Manoirs, Maisons de maître...

3. L'architecture vernaculaire

Architecture domestique, Granges étables...

4. L'architecture industrielle

Cités ouvrières, bâtiments significatifs

5. Le petit patrimoine

Fours à pain, Lavoirs...

6. Autres patrimoines (divers)

- Patrimoine commercial
- Patrimoine III^{ème} République (Ecole, Gare, Mairie)

Les différents éléments de patrimoine (à l'exception des Monuments Historiques) peuvent faire l'objet d'une protection particulière et être inventoriés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques et sites inscrits/classés sont nombreux sur le territoire intercommunal (liste en page suivante).

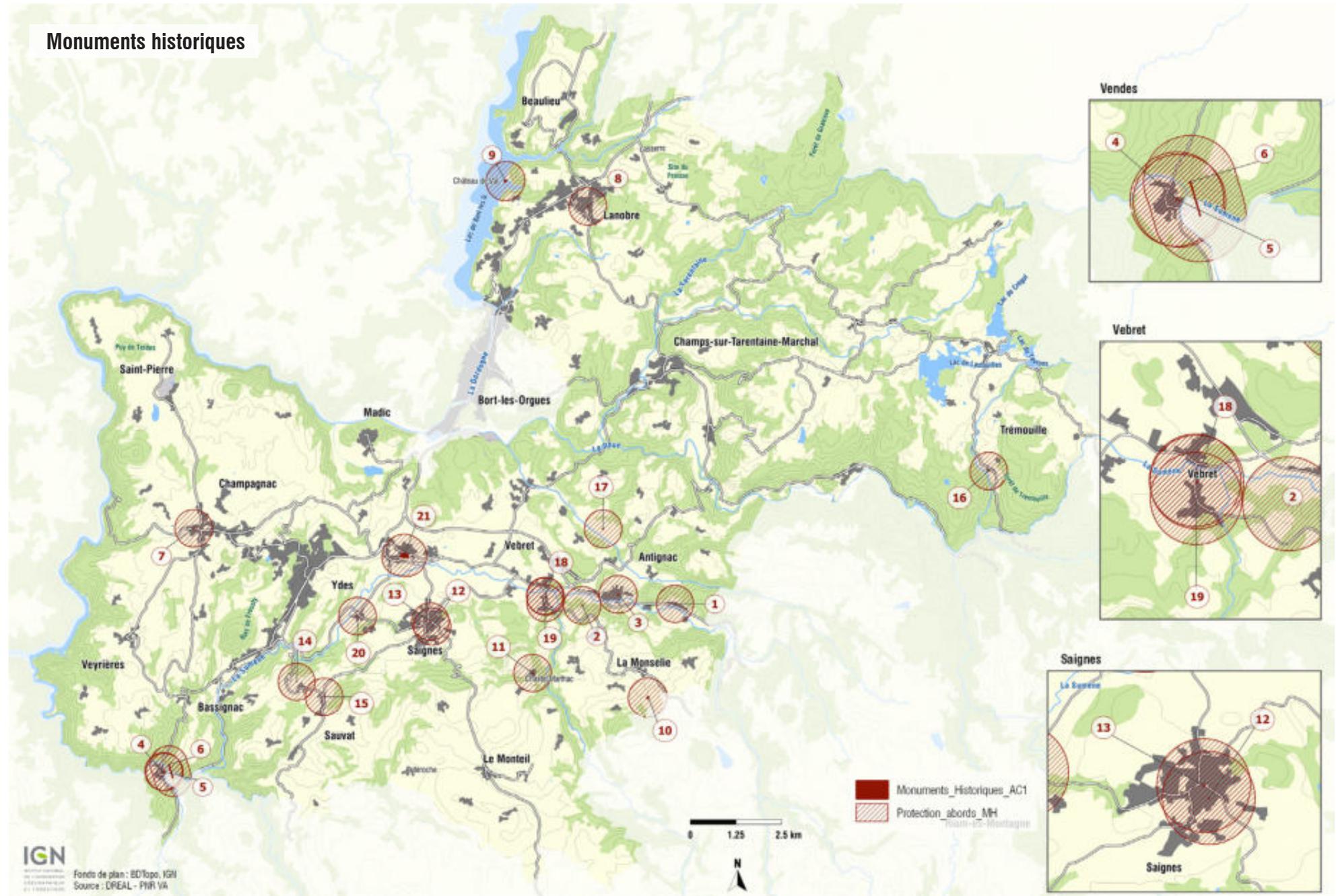
La conservation de ces monuments n'est pas seulement liée à l'intérêt architectural du bâti mais également à l'espace qui les entoure. C'est pourquoi la servitude de protection des monuments historiques (AC1) s'applique sur un périmètre de 500 mètres, dans lequel les permis de construire font l'objet d'une attention particulière concernant l'esthétique des projets et doivent obéir à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en cas de covisibilité.

Depuis la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, il est possible de modifier ce périmètre, qui n'est pas toujours pertinent au vu de la topographie et de l'impact réel du développement urbain, par un Périmètre Délimité des Abords (PDA). Celui-ci vise à une adaptation optimale du périmètre de protection qui peut être réduit ou agrandi selon le contexte, en accord avec l'ABF.

A ce jour le territoire intercommunal de Sumène et Artense n'est pas concerné par de tels dispositifs.

| COMMUNE | NUMERO | Description | DATE | TYPE | STATUT |
|-------------|--------|---|---|------------------------------|-------------------------|
| ANTIGNAC | 1 | Eglise Saint-Ferreol de Salsignac | Inscription le 17/09/1969 | Inscrit | Commune |
| | 2 | Chapelle Notre-Dame du Roc Vignonnet | Classement 21/11/1930 | Classé | Commune |
| | 3 | Eglise Saint Pierre | Inscription le 27/04/1976 | Partiellement inscrit | Commune |
| BASSIGNAC | 4 | Maison du prieuré de Vendes | Inscription le 12/02/2002 | Inscrit | Privé |
| | 5 | Eglise de Vendes | Classement le 17/02/1972 | Classé | Commune |
| | 6 | Viaduc de la Sumène | Inscription le 20/12/2006 | Inscrit | Autre personne publique |
| CHAMPAGNAC | 7 | Eglise Notre-Dame | Inscription le 01/06/1927 | Partiellement inscrit | Commune |
| LANOBRE | 8 | Eglise Notre-Dame | Classement le 12/04/1963 | Classé | Commune |
| | 9 | Château de Val | Classement le 07/09/1961 ; Inscription le 10/09/1990 ; Classement le 23/09/1946 | Partiellement Classé-Inscrit | Commune |
| LA MONSELIE | 10 | Château de Murat la Rabble | Inscription le 21/12/1984 | Inscrit | / |
| LE MONTEIL | 11 | Eglise Saint-Victoret Sainte-Madeleine de Chastel-Marlhac | Inscription le 10/10/1963 | Inscrit | Commune |
| SAIGNES | 12 | Chapelle Saint-Roch | Classement le 17/08/1921 | Classé | Commune |
| | 13 | Eglise Sainte-Croix | Classement le 17/08/1921 | Classé | / |
| SAUVAT | 14 | Château-fort de Chavaniac | Inscription le 28/04/1964 | Partiellement inscrit | Privé |
| | 15 | Eglise Saint-Martin | Inscription le 23/12/1968 | Inscrit | Commune |
| TREMOUILLE | 16 | Eglise Saint-Martin | Classement le 30/12/1980 | Classé | Commune |
| VEBRET | 17 | Château de Couzans | Inscription le 25/11/1994 | Inscrit | / |
| | 18 | Eglise Saint-Maurice | Classement le 30/04/1930 | Classé | Commune |
| | 19 | Croix (située sur la place) | Classement le 29/07/1963 | Classé | / |
| YDES | 20 | Eglise Saint-Georges | Classement le 18/04/1914 | Classé | Commune |
| | 21 | Château de Francis | Inscription le 18/11/2002 | Inscrit | Société privée |

Monuments historiques



PATRIMOINE MONUMENTAL

Le territoire possède de nombreux bâtiments impressionnants par leur volume.

Cette dimension est souvent mise en valeur par leur implantation en position dominante dans leur environnement. Le respect des cônes de visibilité est ainsi fortement conseillé afin de préserver leur perception dans le paysage lointain comme dans le paysage rapproché.

Ces bâtiments peuvent aussi être insérés de façon plus discrète dans le tissu urbain, comme c'est le cas de nombreuses maisons bourgeoises, parfois même en ordre continu.

Le patrimoine monumental se distingue essentiellement par :

- une volumétrie imposante avec parfois des volumes secondaires qui s'ajoutent et complexifient le bâtiment;
- un ordonnancement plus stricte des façades avec des ouvertures plus nombreuses et plus grandes que dans l'architecture domestique traditionnelle;
- des éléments de modénature qui enrichissent l'architecture ;

Dans cette catégorie, on retrouve, en plus de ces maisons de maître, les églises, les châteaux et les manoirs.

Ces éléments de patrimoine se trouvent aussi bien dans les principaux bourgs que dans les lieux-dits isolés.

Les maisons de maître, présentes en grand nombre, enrichissent le patrimoine bâti domestique. Ces maisons aux dimensions imposantes, construites surtout jusqu'au XIX^{ème} siècle, restent fortement contextualisées grâce à l'emploi des matériaux traditionnels.

Les maisons de maître se situent tantôt dans les villages, tantôt en milieu rural. Dans le premier cas, elles se distinguent des autres maisons de ville par leur propriété généralement plus importante, et notamment leur situation en milieu de parcelle, alignée sur ou en recul de l'espace public.

Dans le second cas, elles sont au centre d'une exploitation agricole, complétées par des annexes (grange, séchoir, poulailler, puit, etc).

Contrairement aux maisons paysannes plus modestes qui rassemblent souvent plusieurs fonctions, la maison de maître tient l'unique rôle d'habitation:

Le rez-de-chaussée est composé d'une porte d'entrée centrale et d'ouvertures symétriques de part et d'autre qui s'ouvrent sur les pièces de vie.

Le premier étage, dont les ouvertures suivent le même ordonnancement que le rez-de-chaussée, accueille les pièces de nuit.

Parfois les combles sont également habités, comme en témoignent les lucarnes dont le nombre varie selon les maisons.



Eglise de Champagnac



Maison de maître - Commune de Ydes



Maison de Maître - Commune de Saignes

L'intérieur de ces habitations comporte une hauteur sous plafond très importante comme le montrent les hautes fenêtres. Un escalier central dessert l'ensemble des étages.

Les maisons de maître sont régulièrement équipées de deux conduits de cheminées, visibles de part et d'autre de la toiture, ce qui renforce la symétrie caractéristique du bâtiment et sa monumentalité.

Les formes des toitures sont généralement à quatre pans avec des pentes marquées. Les couvertures sont ouvertes de lauzes ou d'ardoises. Elles sont régulièrement agrémentées d'épis de faîtage.

Les lucarnes ont des formes le plus souvent similaires aux toitures principales (croupes).

Les encadrements de fenêtre sont composés de pierres de taille et souvent d'une clé de linteau. La porte d'entrée est également mise en valeur.

Elle est parfois surmontée du balcon central du premier étage. Ce dernier est décoré de ferronneries, plus rarement de sculpture en pierre.

Concernant les matériaux, les murs sont constitués de moellons de pierre locale, soit à nu, soit enduits, et les chaînages d'angle et encadrements de fenêtres sont constitués de pierres de taille.

Les caractéristiques décrites ci-avant sont les plus récurrentes.

TOITURE

Épis de faîtage

Toiture 4 pans

Couverture en ardoise

Cheminées symétriques à double solin



FACADE

Ordonnancement
Baies plus hautes que larges

Balcon et garde-corps
en ferronnerie

Encadrements et chaînages
d'angle en pierre de taille

MAISON DE MAÎTRE «Type»

Le nombre de travée reste de 3 mais la composition d'ensemble avec la symétrie renvoie à un dessin général qui identifie la «maison de maître».



Maisons de maître avec lucarnes - Commune de Saignes



Manoir avec tour et balcon ouvragé en pierre - Commune de Saignes



Maison aux influences de type «balnéaire» - Commune de Saignes



Maison de maître avec toiture mansardée - Commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal

On peut parfois noter leur absence, ce qui peut être le fait de modifications.

Elles peuvent également être complétées de modénatures, témoins de la richesse de la famille qui a conçu le bâtiment: moulures, frontons, bandeaux, etc...

C'est aussi dans certaines formes singulières que certaines maisons de maître sont remarquables: toiture mansardée, tourelles d'angle...

Certaines maisons de maître ont des emprunts au type «balnéaire» (fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle), relativement rare, mais qui contraste plus avec l'architecture locale au travers d'un vocabulaire spécifique : pignon à rue avec avant-toît, chevrons visibles, couleurs plus marquées...

ARCHITECTURE VERNACULAIRE

L'architecture vernaculaire concerne les bâtiments et ensembles de bâtiments traditionnels du territoire et révélateurs de son identité : les maisons des bourgs et villages ou les corps de ferme qui occupent l'espace rural.

La maison de village

Mitoyenne et alignée sur l'espace public, elle possède une façade principale sur la rue, permettant de créer un front bâti, l'arrière de la maison donnant sur un jardin privé. Dans cette région rurale, les cours partagées sont rares; les jardins sont séparés et alignés à l'image des maisons.

Les toitures sont à deux pans. Le bâti est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage au minimum; les combles sont parfois habités, comme en témoignent la présence de lucarnes.

Historiquement, les moellons des façades étaient systématiquement enduits. Leur appareillage irrégulier n'est perçu que depuis récemment comme étant plus esthétique qu'un enduit qui avait une fonction d'étanchéification de la façade.

Les bas de versants anciens sont pourvus de coyaux destinés à casser la pente de toiture et éloigner les eaux de pluie des murs (avant l'introduction de la gouttière).

Les chaînages d'angle ainsi que les encadrements, souvent apparents, sont en pierre de taille. Pour les plus modestes, ces encadrements sont en bois, à



Maisons de ville enduites, avec lucarnes sur des toitures à deux pans ; les chaînages et les encadrements sont apparents - Commune de Champagnac

peine marqués. Leur dessin est plus fruste que pour ceux des maisons bourgeoises.

Ces formes traditionnelles sont parfois complétées par des formes plus originales qui peuvent être liées à l'emplacement précis de la maison (traitement d'un angle par exemple impliquant un pignon sur rue).



Maison de ville modeste avec encadrements en bois - Commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal



Grange étable - Ydes



Grange étable - Champagnac



Grange étable avec pignon pourvu de redents - Champagnac

Les bâtiments agricoles

Ils sont implantés de façon diffuse ou groupés dans des hameaux de l'espace rural.

Sur ce territoire, les corps de ferme sont généralement de forme ouverte, c'est-à-dire que les bâtiments sont séparés, notamment la grange à bétail et l'habitation de l'exploitant. Celle-ci renvoie à une typologie proche de la maison de village, qui elle-même n'est souvent qu'une bâtisse rurale dans une configuration plus dense.

Les granges locales ont des toitures à deux pans. Ceux-ci ont une pente importante. Les proportions du bâtiment en sont affectés avec des toitures pouvant correspondre aux deux tiers de la hauteur du bâtiment.

La typologie dominante de la grange étable peut se décrire de la façon suivante :

- étable : en partie basse, elle est accessible par une large baie dans un des deux pignons. Elle a un linteau légèrement cintré parfois ouvragé. De petites ouvertures complètent les percements au niveau bas. Elles peuvent être plus ou moins symétriques.
- grange : en partie haute, son accès est le plus spectaculaire. Il est accessible par une montade et sa hauteur nécessite une toiture spécifique plus haute mais allant dans le même sens que la toiture principale (rampante). Cette ouverture génère plus rarement un véritable

pignon. Cette disposition implique une forme de monumentalité. De petites ouvertures sont réalisées également dans le pignon.

Parfois le pignon se signale en étant en saillie et pourvu de redents.

Le relief joue un rôle déterminant, la différence de niveau entre la grange et l'étable étant en grande partie comblée par des dénivelés naturels ou artificiels.

Les granges étables ne sont donc pas des bâtiments secondaires. Leur architecture est soignée et leur impact paysager significatif. De nouveaux enjeux s'offrent à elles à mesure que leur maintien dans leur usage d'origine n'est plus possible.

Des transformations doivent pouvoir être possibles dans le respect de leurs qualités architecturales.



Linteau et arc de décharge - Commune de Saignes

ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

L'activité industrielle, singulière dans le contexte cantalien, a laissé de nombreuses traces, urbaines et architecturales. Elle a permis le développement urbain de 3 villages en particulier : Champagnac, Ydes et Lanobre. Mais, même si c'est plus indirectement, toute l'urbanisation des communes étudiées en a été affectée.

Champagnac et Ydes se sont développés grâce aux mines; les cités ouvrières qui ponctuent le paysage urbain en témoignent encore, et représentent à présent un patrimoine local à part entière.

Construites à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, ces cités servaient à héberger les mineurs et leur famille. Les constructions sont plus ou moins modestes selon le quartier bien que les bâtiments aient beaucoup de points communs en termes de caractéristiques architecturales.

En premier lieu, les cités ouvrières sont reconnaissables par la similitude des bâtiments, s'agissant d'opérations d'ensemble.

Les maisons ouvrières sont caractérisées par des formes simples: le bâtiment est rectangulaire, avec une toiture à deux pans longs, d'une pente d'environ 30°, et couverte par des tuiles mécaniques.

Une annexe est souvent associée à la construction principale, servant de cellier ou de remise à charbon.

Les bâtiments sont construits en moellon et en brique, enduits dans des tonalités locales



Maison de la cité ouvrière - Commune de Champagnac

(jaune clair, beige, gris), et les encadrements des ouvertures sont la plupart du temps en briquettes.

La plus grande cité, dite Cité Pochat, se situe à Champagnac, dans le Bois de Lempre. Érigée vers 1880, ses 26 maisons sont des constructions modestes:

De plain-pied, elles sont composées de trois pièces. La porte centrale permet d'accéder à une cuisine et à deux chambres. La petite remise, située sur le côté, est de forme voûtée.

Il s'agit des caractéristiques architecturales originelles, qui ont pu être modifiées depuis. Les extensions et les réfections de toiture ne sont pas rares.

Aussi modestes soient-elles, chaque habitation bénéficie d'un espace extérieur, à l'arrière du bâtiment, mais également en face, de l'autre côté de l'espace public.

Les bâtiments sont tous alignés sur l'espace public.

Les nombreuses rénovations et recolorations de ces maisons ouvrières, sans en avoir modifié les façades visibles, donnent un cachet à cette cité.



Remise attenante aux maisons - Commune de Champagnac



Maisons et jardins en face - Commune de Champagnac



Patrimoine - Commune de Champagnac



Le centre-bourg d'Ydes accueille la cité Saint-Paul, construite à peu près à la même période, où les bâtiments sont plus imposants. Ceux-ci sont implantés en alignement et créent un front bâti sur la rue Chalvignac et l'avenue de la République.

Les 11 immeubles possèdent les mêmes caractéristiques architecturales que les premières, à la différence qu'ils possèdent un étage

supplémentaire. L'aspect du bâtiment reste toutefois rectangulaire avec deux longs pans de toiture.

On suppose que chaque immeuble était divisé en quatre logements de trois pièces.

La cité de Fanostre, toujours à Ydes, bâtie un peu plus tard (XX^{ème} siècle), est composée de formes plus variées de bâtiments, même si l'on perçoit une unité dans leur conception :

- deux immeubles de plan oblong ont un étage de soubassement et un rez-de-chaussée surélevé;
- deux autres immeubles, de plan carré, ont un étage de soubassement, un rez-de-chaussée surélevé et un étage en surcroît;
- les quatre immeubles, situés en quinconce par rapport aux quatre premiers, ont un rez-de-chaussée et un étage de forme carré. Seuls ces derniers immeubles ont, comme les précédentes cités présentées, une remise appuyée sur la face postérieure en guise de cellier;



Maisons ouvrières de la cité Saint-Paul - Ydes



Maisons ouvrières de la Cité de Fanostre - Ydes

Plus ponctuellement, de vieux bâtiments industriels, généralement reconvertis, témoignent également de cette partie de l'histoire du territoire.

L'importance du bâti industriel joue un rôle central dans la perception que l'on peut avoir des spécificités de l'architecture locale : les matériaux en terre cuite (briques et tuiles) s'y associent de façon caractéristique aux matériaux traditionnels de l'architecture vernaculaire.



Maisons ouvrières de la cité Saint-Paul - Ydes



Alignement du bâti - Maisons ouvrières de la Cité de Fanostre - Ydes

ENJEUX DE PRÉSERVATION DE L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

L'architecture industrielle est une architecture mal aimée : elle est rarement produite dans un souci esthétique et vise plutôt une forme de fonctionnalisme et de construction à l'économie. Les habitations sont petites en dimensions et l'on peut supposer particulièrement mal adaptées à certains besoins actuels comme le confort thermique.

Cela explique des investissements parfois lourds à effectuer et d'ores et déjà de multiples modifications visibles, sur les façades, par le biais d'extensions, de démolitions... Il n'existe pratiquement plus de maison inchangée depuis leur édification.

Un des enjeux centraux pour le PLUi du territoire de la Communauté de communes de Sumène et Artense est donc d'établir un inventaire réaliste des bâtiments associés à cette période présentant un intérêt patrimonial.

Cet intérêt patrimonial réside dans le caractère urbain des cités ouvrières (décrit dans l'analyse de la morphologie urbaine) qui peut être préservé grâce à un règlement adapté.

La prise en compte patrimoniale peut se faire également au travers d'un règlement permettant par exemple le maintien de certains éléments particuliers comme :

- les volets battants plutôt que les voir remplacés par des volets roulants;



Ancien bâtiment de la société de secours mutuels - Commune de Ydes



Bâtiment transformé en habitation - Commune de Champagnac



Différenciation de volets (Ydes) : sur la photo de gauche, on suppose le volet «d'origine» ; le coffret volet roulant débordant (photo du centre) ou la teinte blanche (photo de droite) tendent à affecter la perception de la façade



Réhabilitation (Lanobre, Granges) : le bâti modeste change d'aspect, créant des contrastes entre éléments réhabilités et éléments plus anciens.



Disparition ou discrétisation des encadrements des ouvertures, qui tend vers une homogénéisation des bâtiments - Quartier de Fanostre, Ydes



Formes originales des annexes de maisons ouvrières et ajout d'une annexe standardisée en agglomérés de béton - Ydes (gauche) et Champagnac (centre et droite)

- les toitures en tuiles de terre cuite qui différencient ces constructions du bâti ancien, principalement couvert par des tuiles d'ardoise ou des lauzes, même si des couvertures plus frustes en amiante-ciment sont également visibles.
- les encadrements des fenêtres : qu'ils soient constitués de briques ou de béton, ils mettent en valeur la façade de ces bâtiments;
- les annexes, remises à charbon... : elles ont des formes diversifiées selon les cités: hauts et étroits à Ydes, avec un pan de toiture simple ; bas avec une toiture arrondie au Bois de Lempre de Champagnac. Leur position, accolée au côté latéral du bâti, est commune à toutes les maisons ouvrières et leur donne une forme singulière;
- les ouvertures : ordonnancées et aux formes homogènes (plus hautes que larges);

Les démolitions, modifications, extensions et ajouts sont donc en capacité de pénaliser des formes originelles marquantes de l'identité locale.



Façades non retouchées de maisons ouvrières (gauche et centre) - Création d'une ouverture sans rapport avec l'existant (droite)

PETIT PATRIMOINE

Le petit patrimoine représente tous les petits éléments bâtis témoins des activités domestiques traditionnelles du territoire.

Il s'agit d'ouvrages liés à l'eau :

- les lavoirs, généralement partagés, situés au centre d'un village ou d'un hameau ; ces ouvrages sont régulièrement protégés par une toiture ;
- les puits, isolés dans des parcelles privées ou, plus rarement, intégrés à une paroi donnant sur l'espace public ;
- les abreuvoirs, souvent adossés à une grange ;
- les fontaines, centrales dans un espace public, ou intégrées à une paroi ;
- d'autres constructions, plus rares, liées directement à l'eau permettaient à la population de se nourrir; (exemple d'aménagement d'un cours d'eau aux abords du centre-bourg de Champs-sur-Tarentaine-Marchal) ;
- les fours à pain : ils vont la plupart du temps de pair avec le fournil. Dans les hameaux, ils sont généralement partagés par l'ensemble des maisons présentes, mais ils pouvaient également être intégrés à une bâtisse pour l'usage exclusif d'une famille. Ils sont les seuls à pouvoir garder un usage au moins limité ;
- les croix, les chapelles, les monuments aux morts... ces derniers sont nombreux mais n'ont pas été spécifiquement recensés. Ils sont déjà situés sur l'espace public. Ils sont à préserver de fait dans leur intégralité.



Lavoir (Saignes)



Trappe à poissons (Champs-Tarentaine-Marchal)



Pompes à eau (Champagnac et Ydes)



Chapelle des templiers (Saint-Pierre)



Four à pain (Vebret)



Dallage (Vebret)



Mairie / école d'Antignac



Ancienne gare réhabilitée - Commune de Ydes



Ecole des filles - Commune de Champagnac



Bâtiment annexe de la gare - Commune de Ydes



Mairie de Beaulieu



Mairie de Madic

AUTRES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

Durant la III^{ème} République, d'importants bâtiments publics ont été créés, notamment des écoles, et constituent un élément essentiel du village français, au même titre que son église. Ils restent le plus souvent propriété de la collectivité même si leur fonction a pu évoluer.

Ils se démarquent par leur architecture plus décontextualisée, se rapportant à l'expression d'une esthétique nationale plutôt que locale.

Dans la même catégorie se trouvent les anciennes gares ou haltes ferroviaires, aujourd'hui transformées en logements ou occupées par d'autres services publics. Leur architecture très homogène échappe là aussi aux traits régionalistes.

ENJEUX PATRIMONIAUX

Le patrimoine de la communauté de communes est un patrimoine la plupart du temps reconnu et apprécié qui fait l'objet d'attentions de la part des propriétaires, en particulier en ce qui concerne les maisons de maître, châteaux...

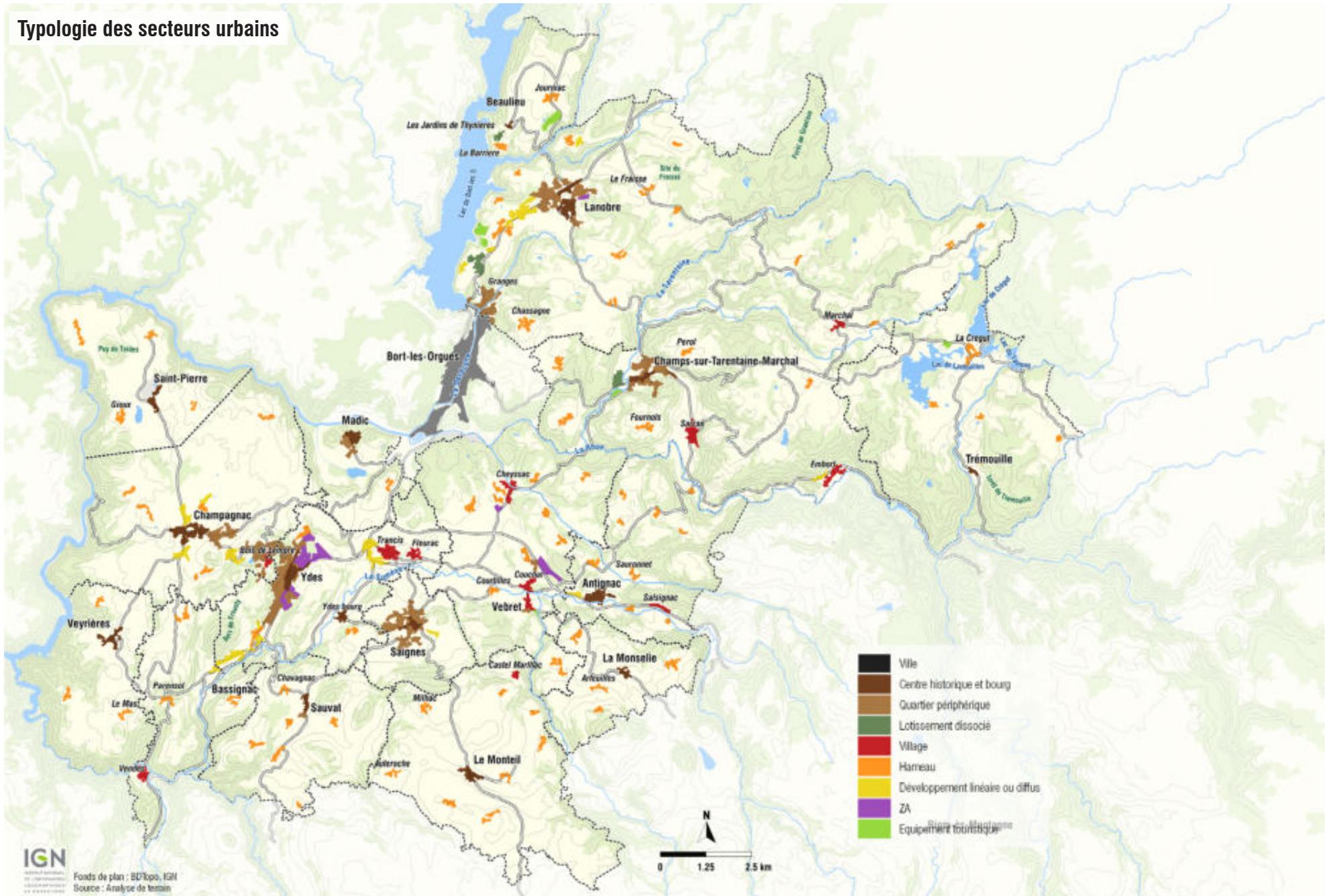
Plusieurs menaces ou risques existent cependant.

Ils sont liés :

- au coût de certains matériaux anciens (lauzes, ardoises) ;
- à l'abandon de certaines activités (lavoirs, puits... petit patrimoine dans sa globalité) ;
- à de nouveaux besoins parfois standardisés qui se traduisent par des éléments qui peuvent altérer une façade ou une toiture : paraboles, volets roulants (et leurs coffrets), climatiseurs... voire panneaux photovoltaïques dont l'implantation doit se réfléchir ;
- à une sous-utilisation des anciennes granges étables qui pourrait conduire à leur ruine ;
- à une sous-estimation de la valeur du patrimoine industriel qui n'est pas seulement un patrimoine architectural mais peut-être surtout un patrimoine historique.

Le règlement du PLU doit pouvoir encadrer de futurs projets; il peut être renforcé par un inventaire au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Typologie des secteurs urbains



MORPHOLOGIE URBAINE ET TYPOLOGIE DU BÂTI

La morphologie urbaine est l'étude des formes que prend l'urbanisation, dans la ville comme à la campagne : le parcellaire, la voirie, les densités, les implantations des bâtiments, ...

La première approche pour aborder la forme d'un noyau bâti, quelle que soit son ampleur, est l'approche diachronique. Selon les époques historiques, les hommes ont habité différemment leurs territoires : les modes de pensée, les outils techniques face aux contraintes physiques, les réglementations ont évolué au cours des siècles.

Au Moyen âge en Sumène Artense par exemple, l'habitat rural était le plus souvent organisé en hameaux, souvent implantés à proximité d'un point d'eau, et plutôt à côté des terres agricoles que sur celles-ci de façon à les préserver. Le tissu bâti semblait n'avoir pas d'organisation particulière, mais le bâti était dense, souvent implanté en étoile irrégulière autour d'un espace public (couderc) où étaient regroupés le four, la fontaine, le lavoir... Ces hameaux étaient à vocation agricole, cependant on y trouvait aussi des artisans, des commerces, puis y ont été bâties parfois des maisons de négociants, et à partir de la fin du XIX^{ème} siècle ils ont souvent abrité une école.

A l'époque contemporaine, et surtout après la deuxième guerre mondiale, alors que l'automobile se répand dans les campagnes et que les modes de pensée se sont transformés en tout point, le

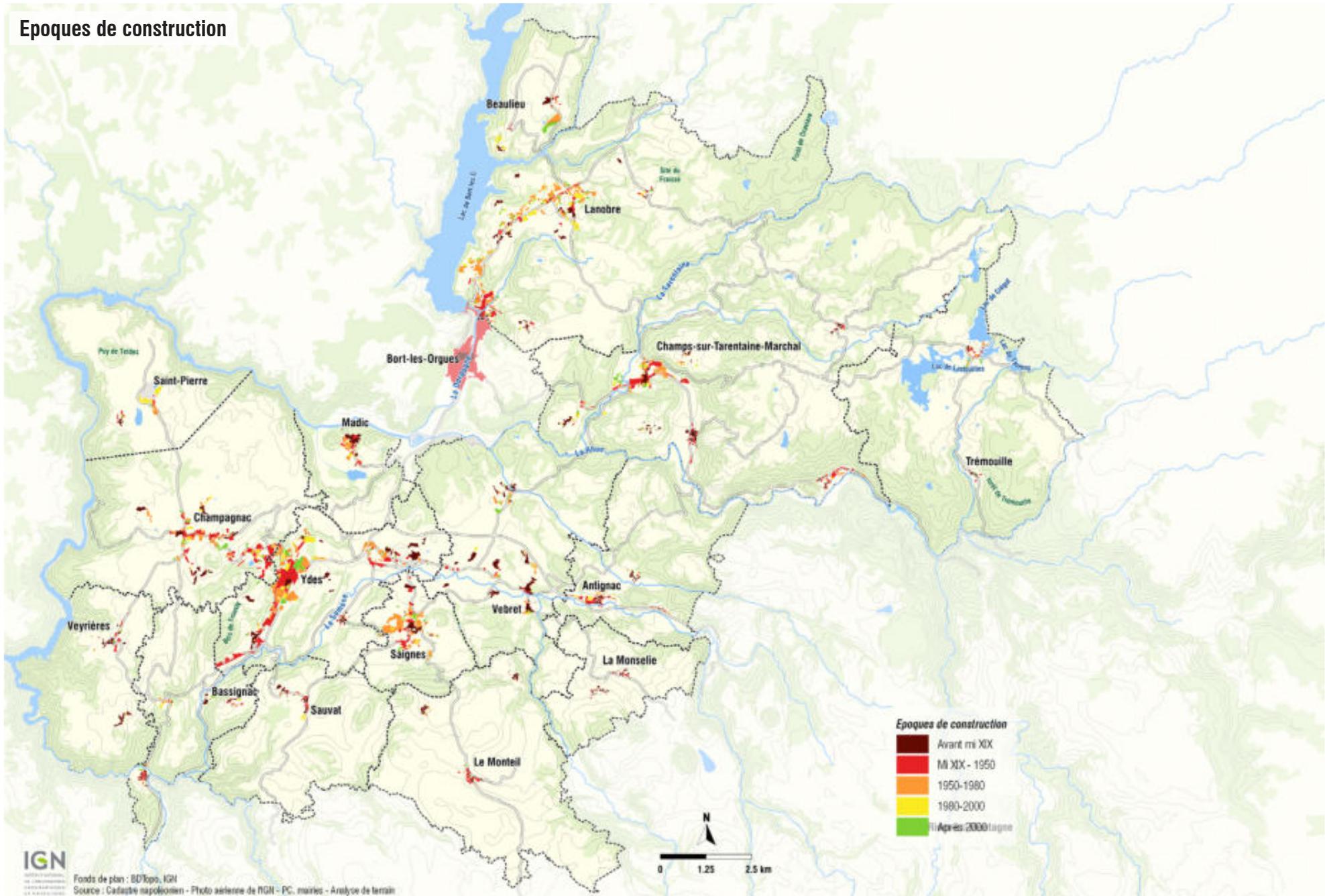
tissu bâti se relâche : les parcelles sont de plus en plus grandes et de plus en plus éloignées des centralités. La mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la démarche qui vise à regrouper sur un même secteur des bâtiments aux fonctions sociales différentes mais complémentaires (maisons d'habitation, commerces, bâtiments d'artisans, équipements publics, bureaux...) est délaissée au profit d'une approche fonctionnaliste du sol : le zoning, qui définit des secteurs pour les activités économiques et des secteurs strictement résidentiels.

Cette évolution historique, culturelle, économique, technique a engendré une multitude d'effets négatifs, préjudiciables à l'avenir des sociétés humaines, en particulier la disparition des terres agricoles - qui ont littéralement fondu sous l'urbanisation - et l'artificialisation des sols qui a entraîné son lot de désagréments (îlots de chaleur, aggravation des ruissellements, destruction de la biodiversité, ...). Par conséquent, les réglementations récentes en matière d'urbanisme (code de l'urbanisme, décliné dans les schémas et plans à un niveau local - SRADDET, SCoT, PLUi, PLU...) imposent de nouvelles orientations (densification, mixité fonctionnelles, limitation de la consommation des terres agricoles, réduction de l'étalement urbain...) qui de fait vont donner aux espaces urbains de demain de nouvelles formes.

Le document suivant analyse donc les noyaux bâtis les plus développés (Ydes, Champagnac, Saignes, Vebret, Champs sur Tarentaine Marchal, Lanobre) ainsi que les bourgs des villages plus petits. Par ailleurs, il présente également l'analyse de la morphologie urbaine d'un certain nombre de villages et hameaux qui constituent le maillage urbain traditionnel.

Les choix architecturaux eux aussi ont évolué : l'architecture était autrefois davantage conditionnée par les nécessités climatiques, par la géologie locale et elle était un marqueur social ; à l'époque récente, la standardisation des techniques et des matériaux a engendré une homogénéisation de l'architecture dans les tissus urbains notamment pavillonnaires. L'analyse de la morphologie urbaine est donc accompagnée d'une typologie du bâti : les types de bâtiments, les volumes, les matériaux, les composants et les particularités, les couleurs,... pourront alors servir de modèles de référence aux futures constructions.

Epoques de construction



ANALYSE HISTORIQUE SYNTHÉTIQUE DES SECTEURS LES PLUS URBANISÉS

Sources :

- IGN
- Cadastre
- Cadastre napoléonien

Situé entre la vallée de la Dordogne et les monts d'Auvergne, le territoire de la Communauté de Communes de Sumène et Artense se trouve historiquement à l'écart des grands axes de déplacement majeurs.

Il est initialement composé d'un réseau de petits villages et de hameaux agricoles, dont le développement a débuté tardivement avec la révolution industrielle et en premier lieu les activités minières.

Le XIX^{ème} siècle est le témoin d'une explosion urbaine entre les villages de Champagnac et d'Ydes, créant une petite conurbation associant bâtiments industriels et miniers, cités ouvrières et nouveaux équipements.

L'élément central du maillage urbain apparaît hors territoire d'étude avec la commune de Bort les Orgues, carrefour de voies structurantes et pôle d'équipements, située en Corrèze. Ce point est une des caractéristiques fondamentales du territoire dans sa dimension spatiale.

L'autre composante décisive apparaît être le développement minier et industriel autour d'Ydes-Champagnac (en mettant de côté Bort les Orgues).

L'exploitation minière dure de 1842 à 1959.

L'organisation urbaine va en être bouleversée :

- à Ydes, Ydes bourg va perdre sa prééminence au profit du secteur de l'Hôpital plus à l'Ouest à proximité des mines. Un nouveau centre va se formaliser ainsi avec une nouvelle église, une nouvelle mairie... et une urbanisation faite massivement de maisons ouvrières
- Saignes va voir son statut de bourg principal hérité de la présence d'un château, remis en question par le développement de Ydes. A ce titre, une des dernières évolutions administratives a vu Ydes devenir chef-lieu de canton au détriment de Saignes en 2015.

La voie ferrée (ouverture de la ligne en 1882) a quant à elle contribué à développer l'exploitation minière et à renforcer les nouvelles hiérarchies urbaines.

La RD 922, qui est la voie qui relie Aurillac et Clermont-Ferrand par l'Ouest des Monts du Cantal, devient alors clairement l'axe structurant. Localement, elle polarise le territoire de Bassignac à Lanobre traversant Ydes et Bort-les-Orgues.

Elle contribue à stimuler la périurbanisation, en particulier sur la commune de Lanobre.

Son influence a également impacté le bourg de Lanobre, dont le développement s'est étalé jusqu'au Sud de la commune.

Durant le XX^{ème} siècle, d'autres activités ont impacté l'urbanisation du territoire : la création du barrage, à cheval entre la commune de Lanobre et celle de Bort-les-Orgues, dont le chantier a duré dix ans, a contribué à la poursuite d'un développement pavillonnaire dans ce secteur.

Plus récemment l'installation de la menuiserie de Lapeyre sur la commune d'Ydes a permis une poursuite de son développement.

Le début du XXI^{ème} siècle marque toutefois une baisse de l'attractivité, et le développement urbain s'est limité à de petites opérations d'ensemble ou à quelques constructions au coup par coup.

L'éloignement du territoire par rapport à de grands axes de circulation et à de grands pôles urbains est évidemment la principale cause d'une faible attractivité, mais celle-ci reste néanmoins positive grâce au maintien d'une offre d'équipements et de commerces dans les grands centre-bourgs.



Carte de Cassini (Source : Géoportail) - En rouge la position de la RD 922 qui reprend le tracé de la voie royale.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Le développement urbain historique peu marqué s'observe sur la carte de Cassini.

Seul Saignes (avec Bort) apparaît comme un bourg. «Ides» est présent sur ce qui est Ydes Bourg mais avec une importance très limitée.

L'axe qui deviendra la RD 922 est déjà présent mais n'est pas un support d'urbanisation visible.

Les sites d'implantation originels des bourgs principaux sont le plus souvent d'une relative planéité. Saignes fait figure d'exception du fait de l'urbanisation sur les contreforts de la colline portant le château.

Parfois les sites de plaines, comme à Lanobre, correspondent à des buttes qui permettent d'extraire les constructions des zones basses, humides ou inondables.

La matrice générale de ces implantations semble être une place centrale, carrefour de plusieurs voies, qui s'apparente à une version régularisée, urbanisée et densifiée du couderc traditionnel.

A Ydes Bourg, il est possible de voir encore une configuration très rurale de ce dispositif formel. La place centrale est étendue avec l'église occupant une emprise conséquente, sans qu'il y ait néanmoins de travail de composition par rapport à celle-ci.

Les places centrales des bourgs principaux, Saignes, Champagnac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal et Lanobre, sont ainsi des déclinaisons relativement proches de la même forme avec le



Ancien centre-bourg d'Ydes (Source : Géoportail)

plus souvent :

- un caractère allongé de la place,
- un positionnement de l'église dans ou à proximité immédiate de la place (les cadastres napoléoniens permettent d'observer des cimetières jouxtant certaines églises),
- une implantation des édifices de pouvoir.

Les maisons bourgeoises, les édifices les plus imposants et cossus des centres villages sont également implantés préférentiellement sur ces places.

L'évolution historique a pu conduire à l'apparition de constructions dans cet espace, démolies (Champagnac) ou non (Champs-sur-Tarentaine-Marchal).

Les façades ne sont pas alignées sur la place qui s'apparente à un vaste espace vert.

A Champagnac, la régularisation et la monumentalisation sont particulièrement perceptibles.

L'espace public de ces places est globalement bien valorisé même si les stationnements automobiles prennent une place importante (Saignes, Lanobre).

Sur les pages suivantes, les vues aériennes permettent d'observer l'importance des bâtiments présents sur ces places (dimensions imposantes, lucarnes permettant de déduire le nombre conséquent de travées).



Place de l'église - Champagnac

A Champagnac, la monumentalisation est poussée avec un axe secondaire perpendiculaire et les bâtiments symétriques des écoles et de la mairie.



Place centrale du bourg de Champagnac (Source : Orthophoto 2016, IGN)



Place de l'église - Lanobre

A Lanobre, la place est plus réduite et n'est pas régularisée. En tant que point haut, elle acquiert cependant dans la perception générale que l'on en a une importance particulière.



Centre-bourg de Lanobre (Source : Orthophoto 2016, IGN)



Place de la Fontaine - Champs-sur-Tarentaine-Marchal

A Champs sur Tarentaine, des travaux sont en cours et permettront de mieux mettre en valeur les espaces publics.

Comme à Champagnac et à Saignes, l'église se situe à une extrémité.

Un îlot bâti divise la place dans sa partie est.



Place de l'église - Saignes

A Saignes, malgré la proximité du château et de sa colline, la même forme de place est observable avec un bâti «monumental» sur son pourtour.



Centre-bourg de Champs-sur-Tarentaine-Marchal (Source : Orthophoto 2016, IGN)



Centre-bourg de Saignes (Source : Orthophoto 2016, IGN)

YDES



L'agglomération

Le développement urbain de la ville d'Ydes a été essentiellement conditionné par les activités minières et la traversée des axes de communication principaux du secteur (RD922 et voie ferrée avec ses gares). Son statut de pôle industriel continue d'affirmer son importance à l'échelle locale avec l'entreprise Lapeyre.

Historiquement, le centre village d'Ydes se situe à l'est de la commune et n'est constitué que d'un tissu bâti ancien.

Il se trouve en effet à l'écart des axes structurants, ces derniers ayant été créés à l'ouest du territoire communal où ont perduré les exploitations minières jusqu'en 1959.

Au cours du XIX^{ème} siècle, les mines de Vendes et de Champagnac ont permis la croissance du site de l'Hôpital, tissu bâti ancien qui fut autrefois le siège d'une commanderie de l'ordre du Temple, et qui devint le nouveau centre d'Ydes.

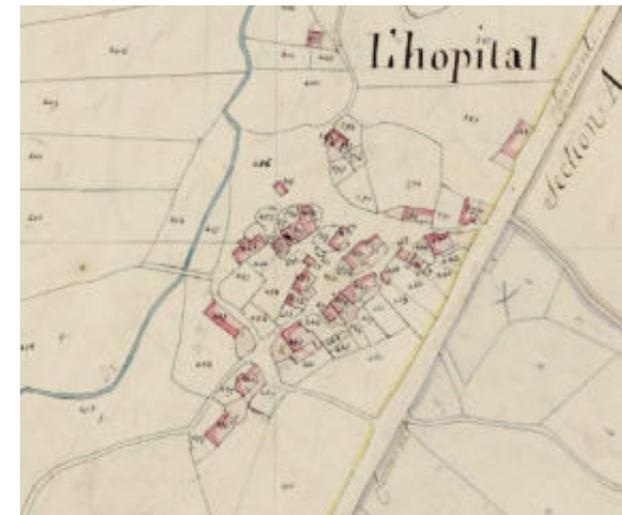
Le développement urbain est ainsi particulièrement visible à travers la création de cités minières, en continuité du centre historique et le long de la voie ferrée, gagnant également les hauteurs en direction du bourg de Champagnac. Ces opérations urbaines ont dessiné la ville d'Ydes tout en longueur en s'appuyant sur la vallée, du sud à Lagnac, au nord-est à Fleurac.

Elles se sont poursuivies jusqu'à la fin des années 1950, où les mines ont été fermées, sous forme d'opérations d'ensemble relativement denses. La période des années 1950 à 1970 a néanmoins marqué le début d'un modèle d'habitat individuel, davantage consommateur d'espaces, qu'il soit construit en lotissement comme à l'Hôpital, ou de façon isolée comme à Trancis.

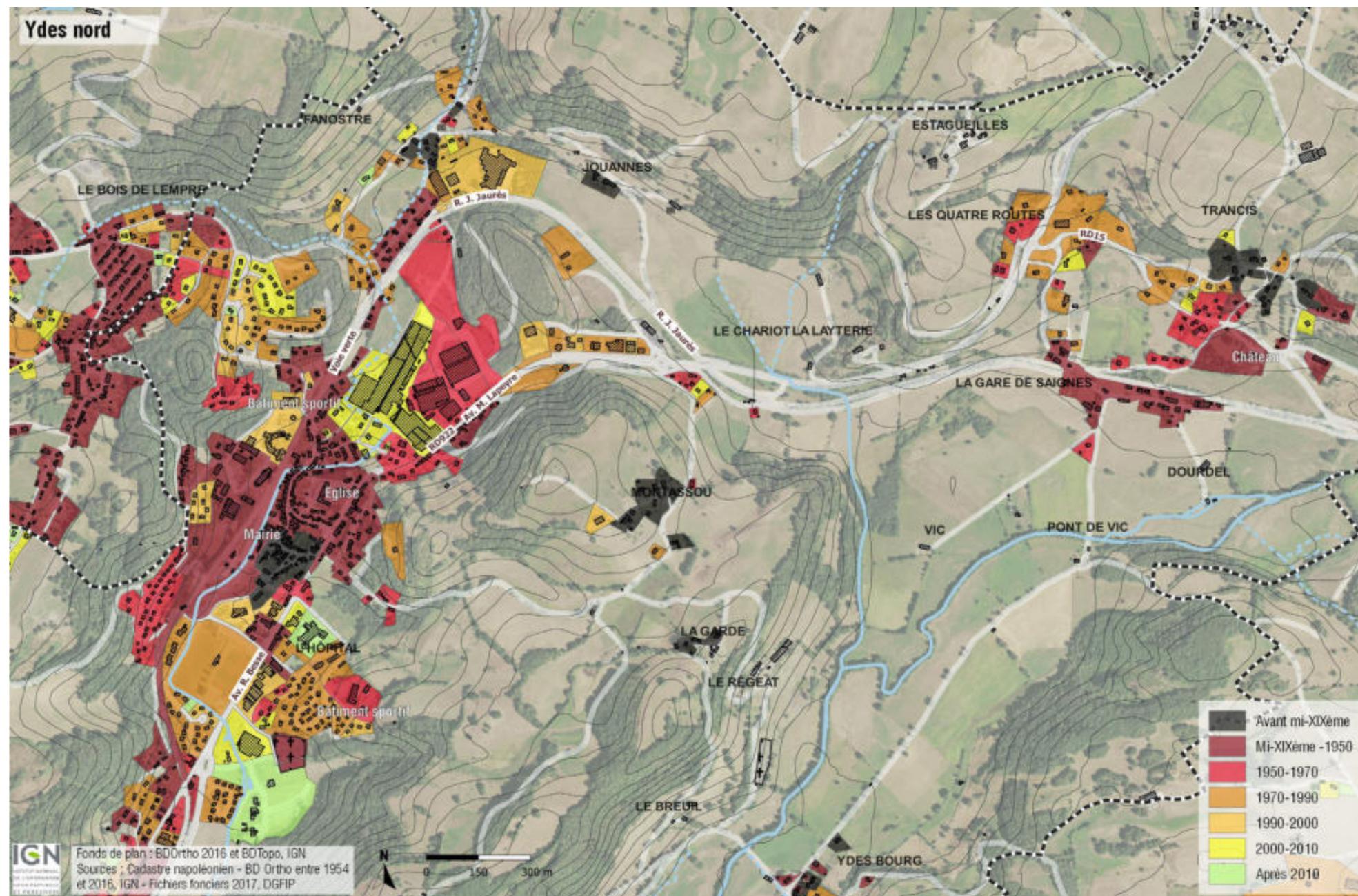
Cet étalement est particulièrement visible entre le Bois de Lempre et le centre d'Ydes, où l'urbanisation du coteau s'est étoffée jusque dans les années 2000.

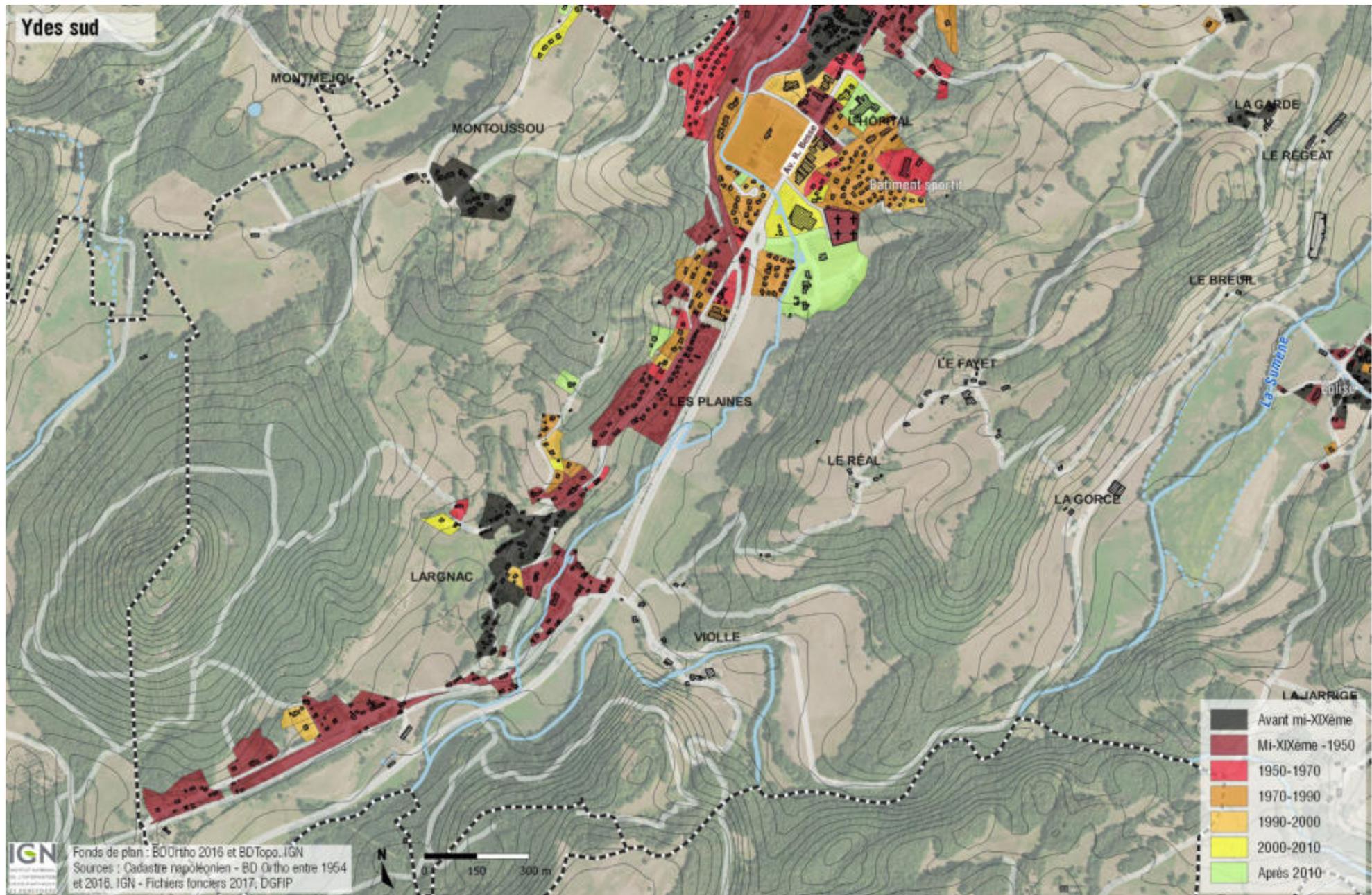
Dans le large secteur urbanisé à la suite de la Révolution industrielle, une centralité a été définie sur un point haut qui a vu s'implanter une église, une mairie et une école (place de la Liberté).

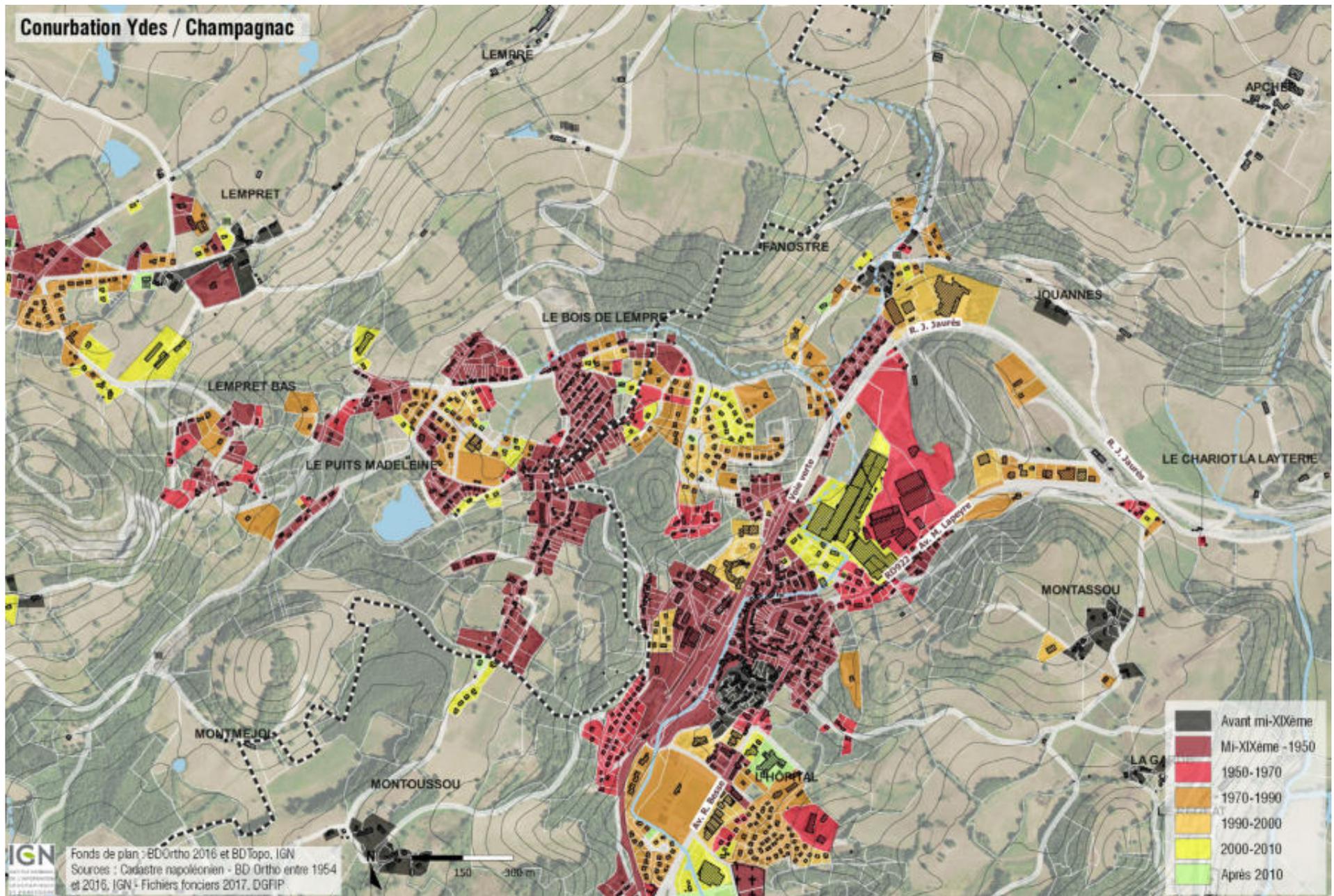
Ce secteur est aujourd'hui dans sa globalité en déprise avec une implantation des équipements les plus «récents» plus au sud où les disponibilités foncières étaient plus manifestes (école, collège, gendarmerie, centre de secours...), à l'opposé du nord de la ville, plus industriel avec le site de production du groupe Lapeyre.

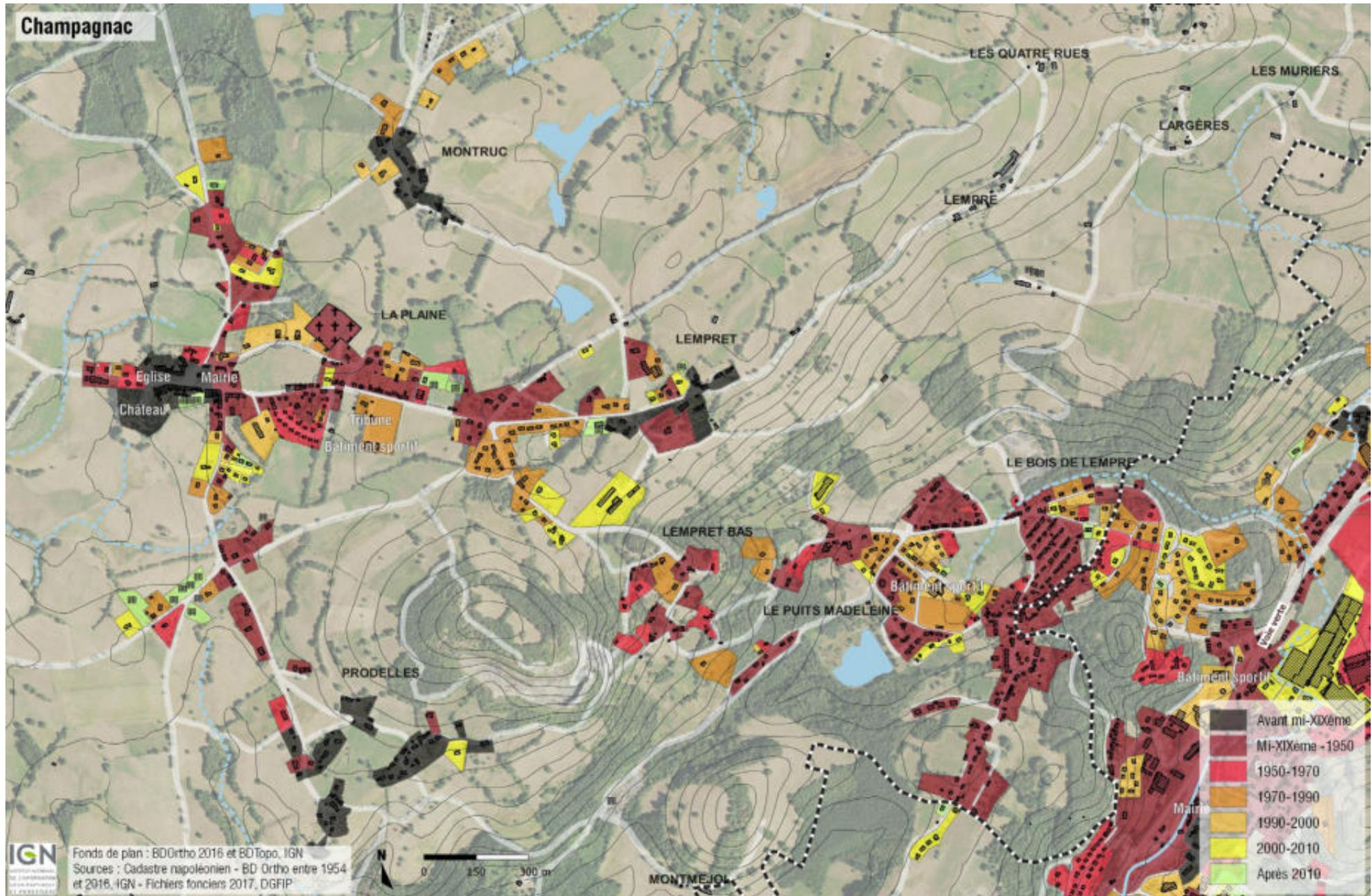


Centre historique du bourg actuel de Ydes - ancien hameau de l'Hôpital (Cadastré napoléonien)









CHAMPAGNAC



Le centre ancien de Champagnac correspond à une place allongée bordée de bâtiments souvent imposant. Il est aussi restreint que les hameaux de Prodelles au sud et Montruc au nord, démontrant une faible attractivité historique.

L'exploitation minière débutée au XIX^{ème} siècle sur la commune a toutefois fortement impacté le vieux village puisque Champagnac fut le plus grand centre minier d'Auvergne, avec une apogée atteinte avant la seconde Guerre Mondiale.

Le développement urbain du bourg, et plus largement de la commune, fut conditionné par cette activité, se traduisant par un développement résidentiel le long de la route de la Plaine, en continuité du bourg, et la création d'une importante cité minière au Bois de Lempre où se situaient les mines.

La voie ferrée traversant la ville d'Ydes et ses trois gares ont été des points d'attractivité de l'urbanisation, créant finalement une unité urbaine entre Ydes et Champagnac.

En termes de formes urbaines, les besoins liés aux activités économiques locales ont conduit à la nécessité d'encadrer le développement résidentiel et donc à effectuer des opérations d'ensemble.

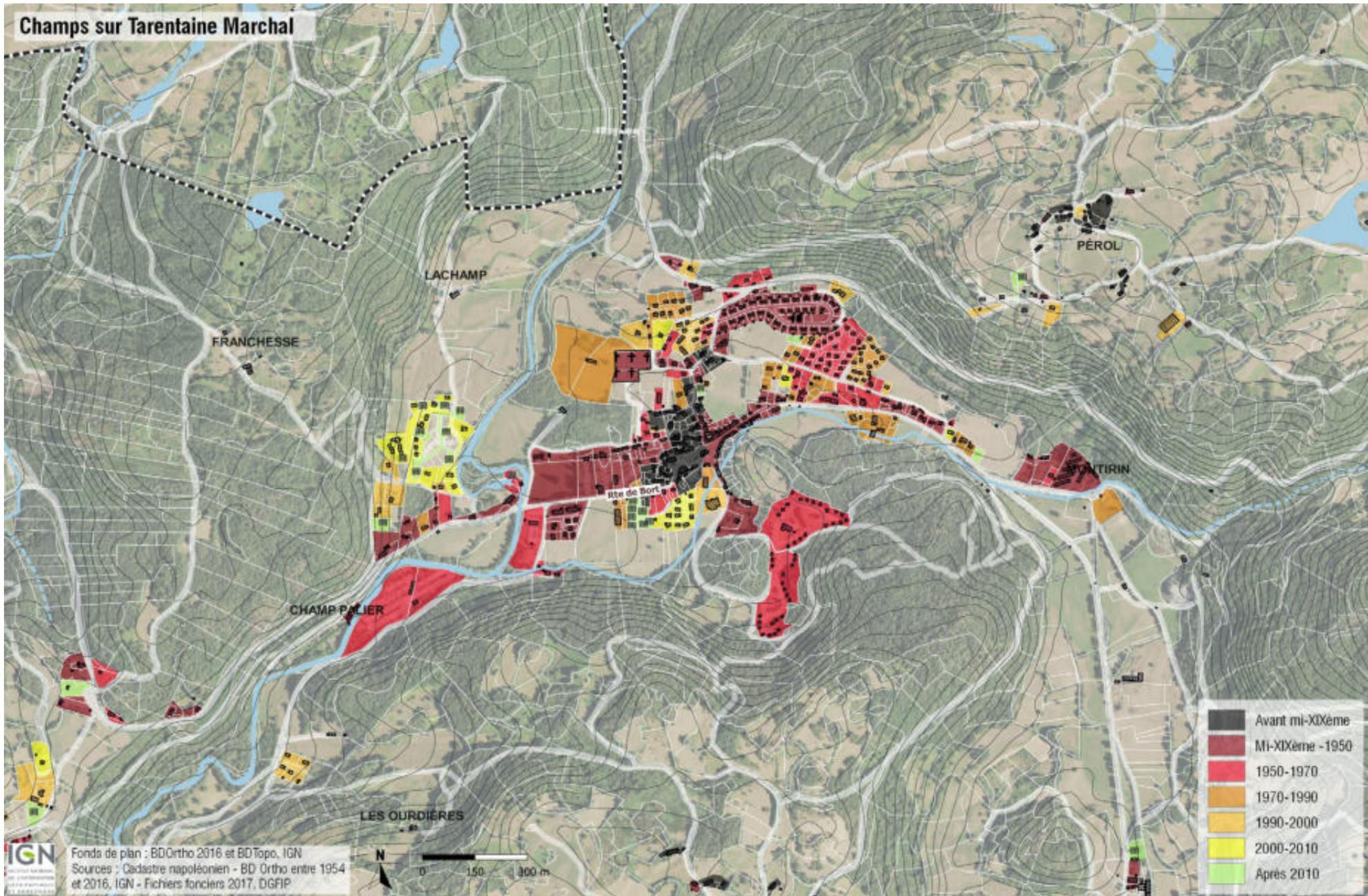
Jusqu'à la fin des années 1950 et la fermeture des mines, le développement résidentiel est donc resté relativement groupé même s'il introduisait du mitage sur les coteaux.

Les constructions d'habitations individuelles isolées se sont multipliées à partir des années 1970, jusque dans les années 2000, créant une urbanisation de plus en plus diffuse. L'impact a toutefois été limité du fait de la faible attractivité du territoire dans sa période post industrielle.

Les résidences construites ces dix dernières années montrent un rapprochement du centre-bourg, où la topographie est moins contraignante que vers Lempre.



Centre historique de Champagnac (Cadastre napoléonien)



CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL



Champs-sur-Tarentaine-Marchal est une vaste commune rurale qui s'étend sur plus de 60 km² soit à elle seule pas loin de 20% de la surface totale du territoire Sumène Artense, au nord de celui-ci. La limite nord-est de la commune est frontalière avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. Champs-sur-Tarentaine fait partie du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne tout comme ses voisines Trémouille, Antignac, Lanobre et Beaulieu. Ses 1060 habitants sont éparpillés dans le bourg bien sûr, puis dans trois villages (Marchal, Embort et Sarran), quatre hameaux élaborés (Auzanges, Peyrou, Fournols et Peyrols) et une multitude de petits hameaux et d'écarts. Sans surprise, à mesure que l'on s'aventure vers le nord-est et l'Artense, la dispersion de l'urbanisation est plus marquée et les noyaux bâtis plus élémentaires - à l'exception

notable de Marchal qui constituait jusqu'en 1972 le bourg d'une commune indépendante du même nom.

La commune était autrefois considérée comme la capitale d'Artense.

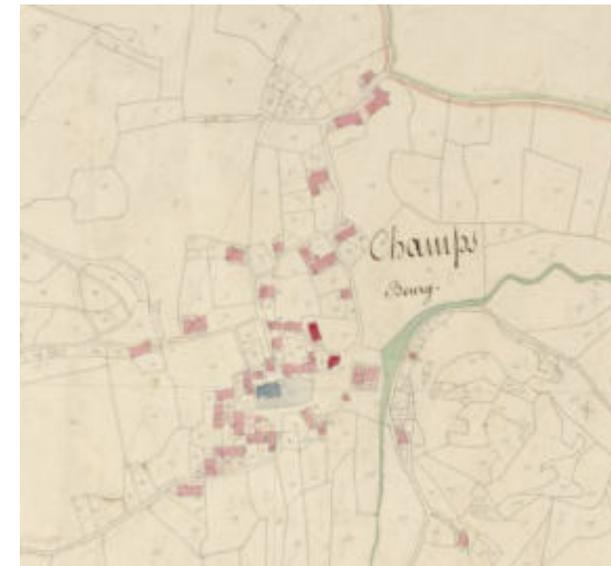
Son centre-bourg possède un tissu historique aussi restreint que les hameaux qui l'entourent ; néanmoins celui-ci est localisé au carrefour de plusieurs axes routiers structurants, rendant logique son rôle de centralité.

Son développement a été très important au cours du XIX^{ème} siècle où l'urbanisation s'est développée de part et d'autre du centre. Une opération résidentielle d'une cinquantaine de lots a vu le jour au nord du bourg.

La deuxième opération résidentielle la plus importante a eu lieu dans les années 1950, puis le territoire est devenu moins attractif parallèlement à l'apparition d'un modèle d'habitat individuel dominant.

Le développement urbain du bourg s'est donc traduit par une suite de projets ponctuels et isolés au gré des opportunités foncières.

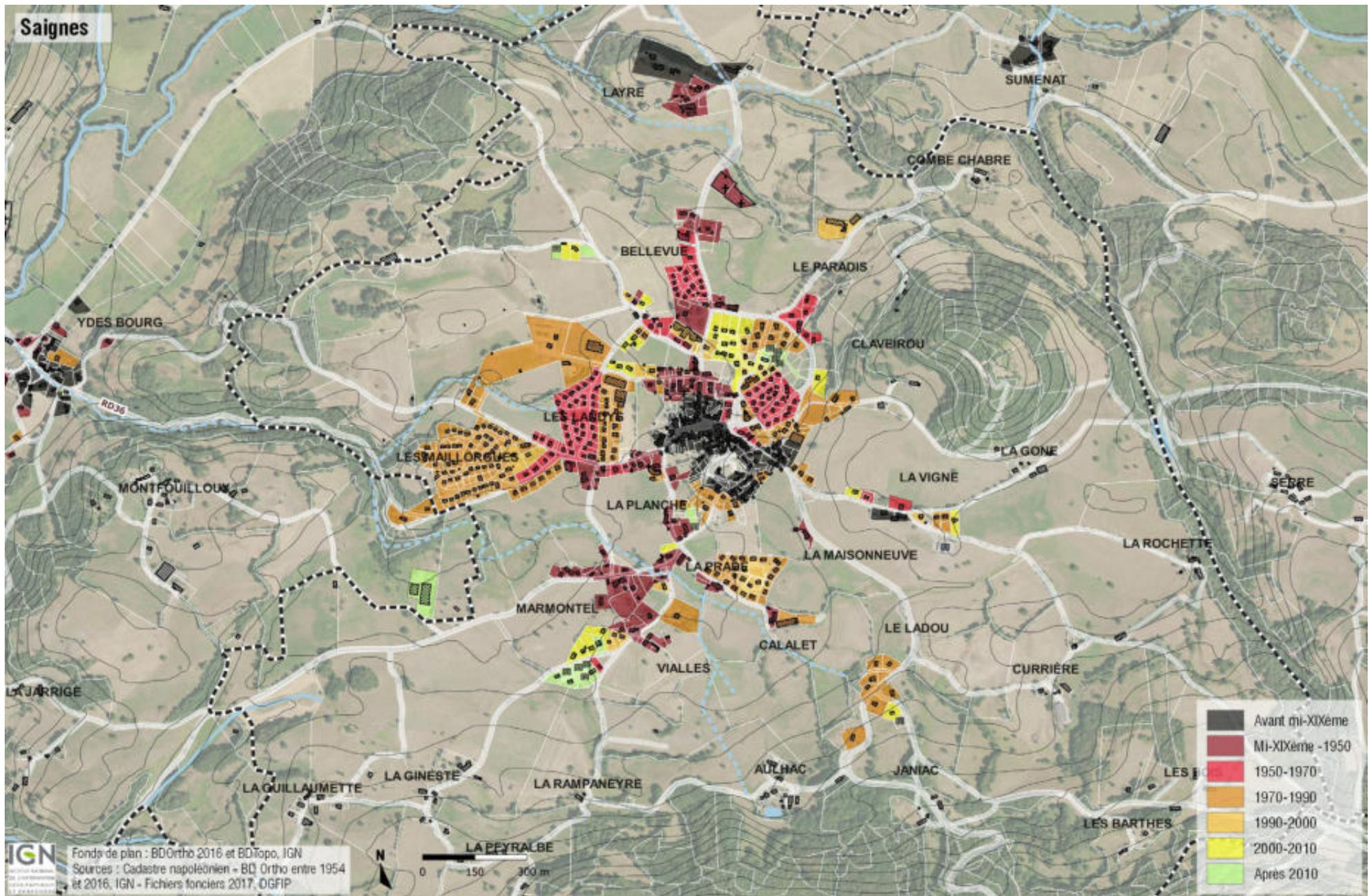
Pendant les années 2000, le développement urbain s'est poursuivi de l'autre côté de la Tarentaine, un secteur qui était jusque là peu exploité, avec la création de la gendarmerie et d'un nouveau lotissement.



Centre historique de Champs-sur-Tarentaine (Cadastré napoléonien)

Globalement le développement du bourg de Champs-sur-Tarentaine est resté limité contrairement aux communes voisines (Lanobre, Bort-les-Orgues, Ydes) qui ont bénéficié et bénéficient encore du passage de la RD922 qui constitue actuellement un axe majeur du Nord du Cantal.

La commune garde une vocation résidentielle.



SAIGNES



Située dans la vallée de la Sumène, la ville de Saignes n'a pas connu de contrainte particulière d'un point de vue topographique quant à son développement urbain.

Celui-ci s'est réalisé autour de son centre historique, en privilégiant toutefois l'ouest dirigé vers la ville d'Ydes.

Le centre historique de Saignes, bâti autour d'un éperon volcanique, date de l'époque médiévale. Son bâti principal est aligné autour d'une place de forme linéaire et le long des rues qui s'y rejoignent. Une partie du bâti ancien est flanquée contre l'éperon sur lequel était érigé un château et qui n'accueille plus aujourd'hui que des ruines et une chapelle romane.

Cette éminence donne un cachet particulier à la ville et marque sa centralité.

Dans le courant du XIX^{ème} siècle, la ville s'est peu développée contrairement aux communes voisines d'Ydes et de Champagnac. Seules de petites extensions sont venues étoffer le centre-bourg.

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la ville a toutefois regagné une attractivité due en partie à son dynamisme commercial, en témoignent trois grandes opérations d'ensemble résidentielles entre 1950 et 1970, et plusieurs opérations mixtes entre 1970 et 1990.

Cette attractivité s'est amoindrie dans les années 2000 où l'urbanisation s'est limitée à quelques constructions ponctuelles d'habitations individuelles et un lotissement d'une dizaine de logements.



Centre historique de Saignes (Cadastré napoléonien)

LANOBRE



L'agglomération

L'urbanisation de Lanobre est caractérisée par un linéaire bâti plus ou moins continu d'environ 5 km allant du bourg historique au lieu-dit des Granges, limitrophe avec la ville de Bort-les-Orgues.

Le centre historique est composé d'un tissu bâti dense relativement restreint et de quelques fermes qui s'en détachent. Il se trouve légèrement à l'écart de l'axe routier RD922 qui constitue un axe structurant du nord du Cantal, ce qui explique que le développement urbain s'en soit complètement écarté.

Durant la première partie du XX^{ème} siècle, la majorité des constructions ont été érigées le long de l'axe routier, formant de petits groupements linéaires.

Lors de cette période, les opérations urbaines les plus importantes ont eu lieu au sud de la commune avec la construction du barrage qui a créé de nombreux emplois entre 1942 et 1951.

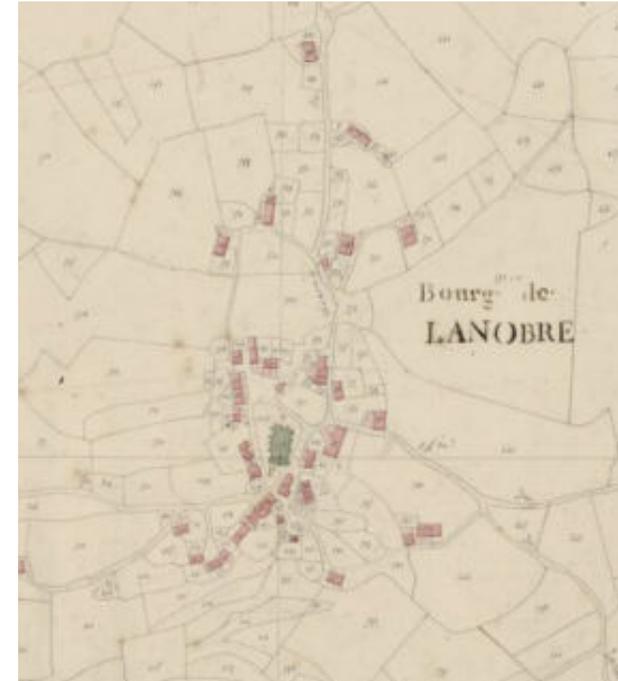
Entre 1950 et 1970, l'apogée de la maison individuelle construite en milieu de parcelle couplée à une absence d'encadrement de l'urbanisation a conduit à un étalement du bâti important, toujours le long de cet axe routier.

A partir des années 1970, plusieurs opérations d'ensemble sont réalisées. Elles restent toutefois basées sur l'unique modèle de la maison individuelle «isolée» et consomment beaucoup d'espaces agricoles et naturels. Elles ont par ailleurs un caractère diffus sur le linéaire de 5km déjà évoqué.

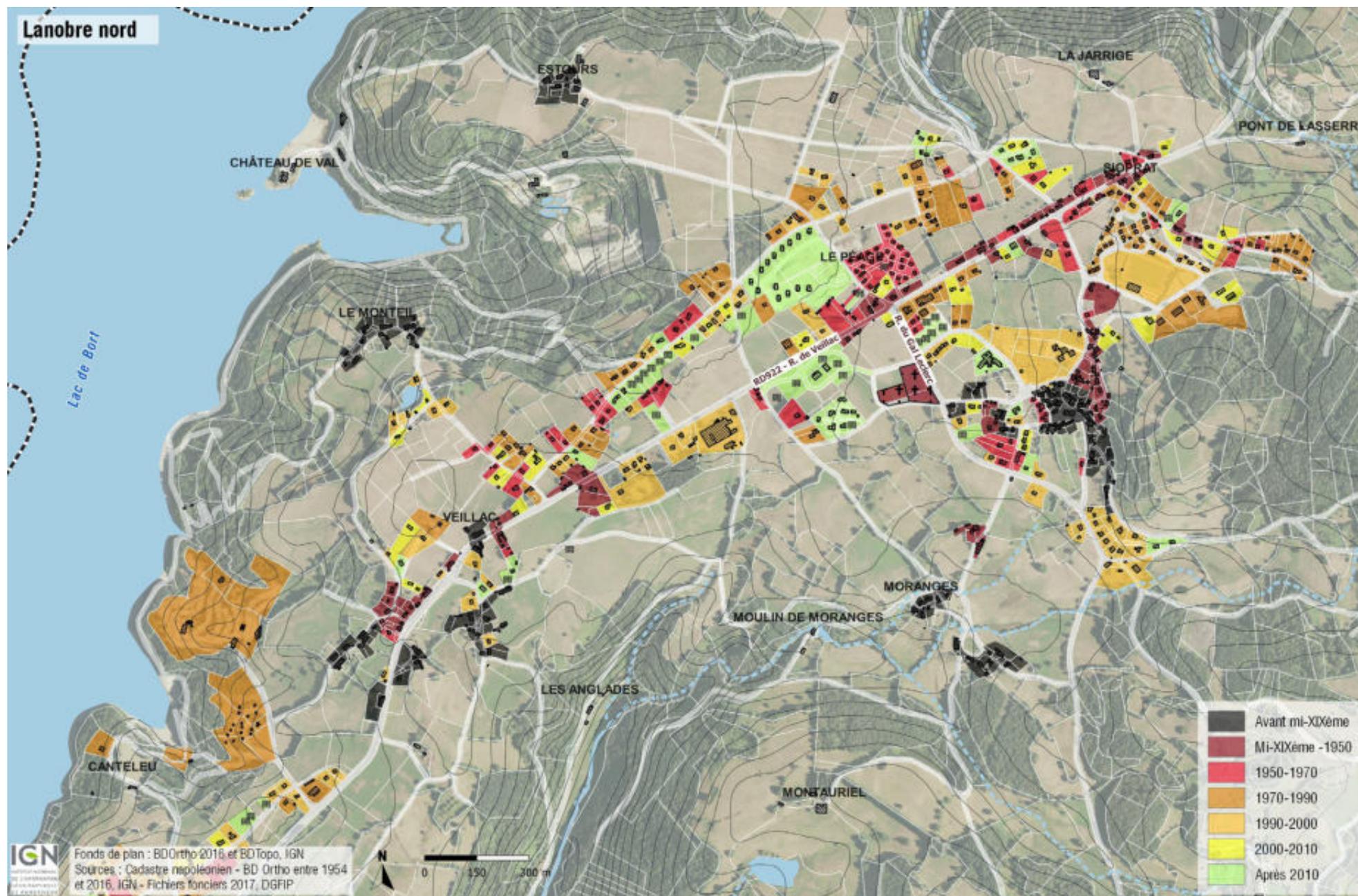
Les années 2000 marquent un affaiblissement de l'attractivité avec nettement moins de constructions, la consommation d'espace restant conséquente.

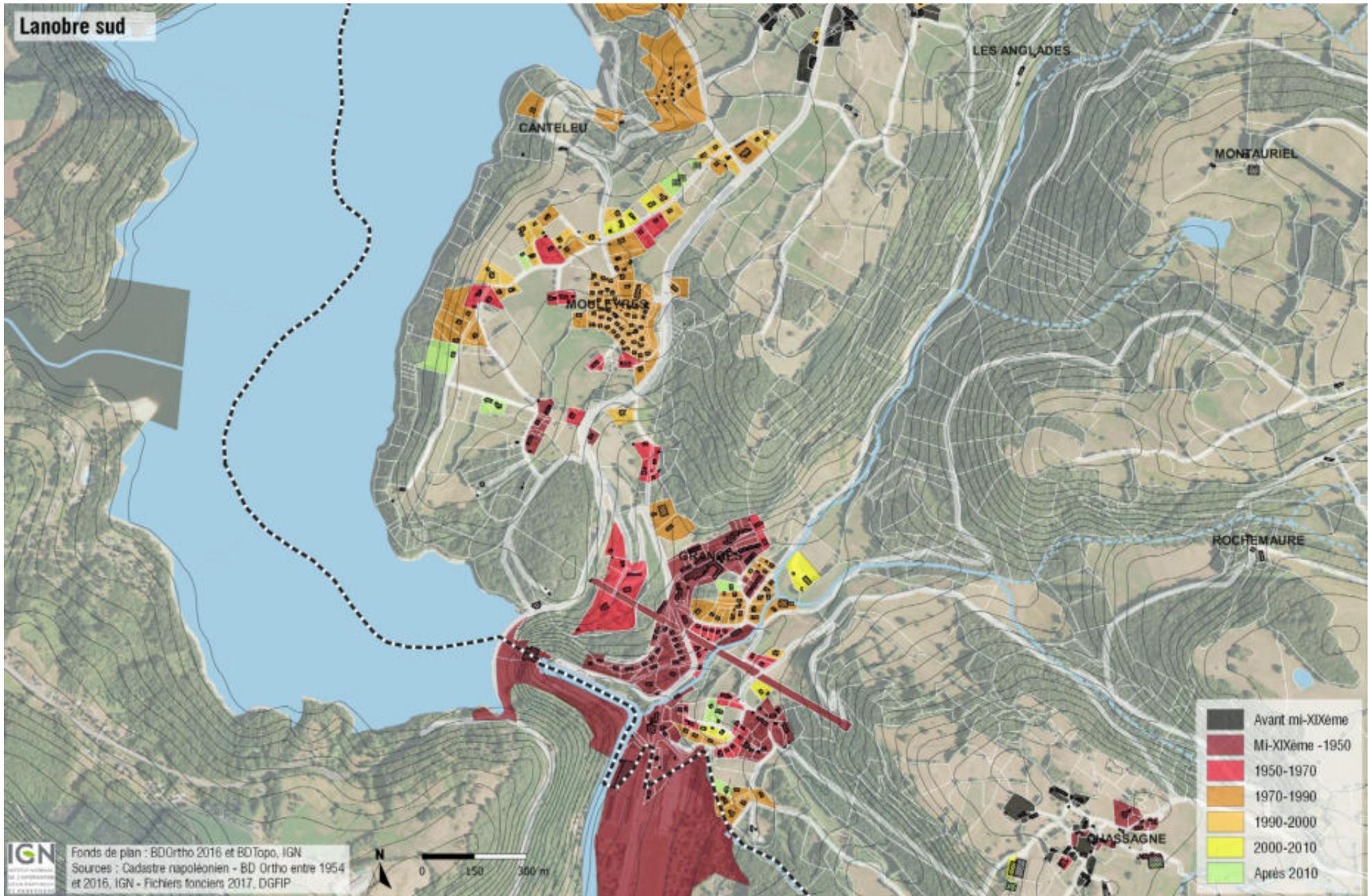
Les dix dernières années sont empreintes d'un effort pour contenir les constructions à l'intérieur de l'enveloppe urbaine entre le bourg et le sud de la carrière.

L'emplacement des nouveaux équipements (école, terrains de sport, espace public) est cohérente avec un positionnement et un regroupement entre village ancien et RD922.



Centre historique de Lanobre (Cadastre napoléonien)





VEBRET



La commune est bordée d'est en ouest sur sa limite nord par la Rhue et traversée par la Sumène selon le même axe en son tiers sud. L'essentiel de l'urbanisation est localisée dans les dépressions de la Sumène et du Soulou au centre du territoire communal - l'ancienne commanderie de Courtilles, le bourg et Couchal en ligne sud, Cheyssac en point nord et Verchalles en frange nord-ouest. Situés de part et d'autre de la rivière, ils forment un couloir anthropisé en continuité de Trancis et Fleurac (Ydes), le long de la RD15.

Le hameau de Montpigot est implanté sur un plateau à 500 mètres d'altitude au dessus de la vallée. Au nord, dans le relief boisé dominant le gorges de la Rhue, l'urbanisation est quasiment absente, alors qu'au sud vers le bois de Vebret, sont uniquement présents quelques écarts agricoles (la Monthélie, la Salvinie, Serre, la Barrerie). La RD 15 et surtout la

RD 3, parallèles à la rivière permettent de rejoindre Antignac à l'est ou la RD 922 à l'ouest.

Les tissus historiques de tous les hameaux, soit les bâtiments construits jusqu'au début du XIX^{ème} siècle composent la majorité du tissu urbain.

Le développement observé depuis a été beaucoup plus anecdotique que dans les communes voisines, Saignes et Ydes, dotées de plus d'équipements et de commerces.

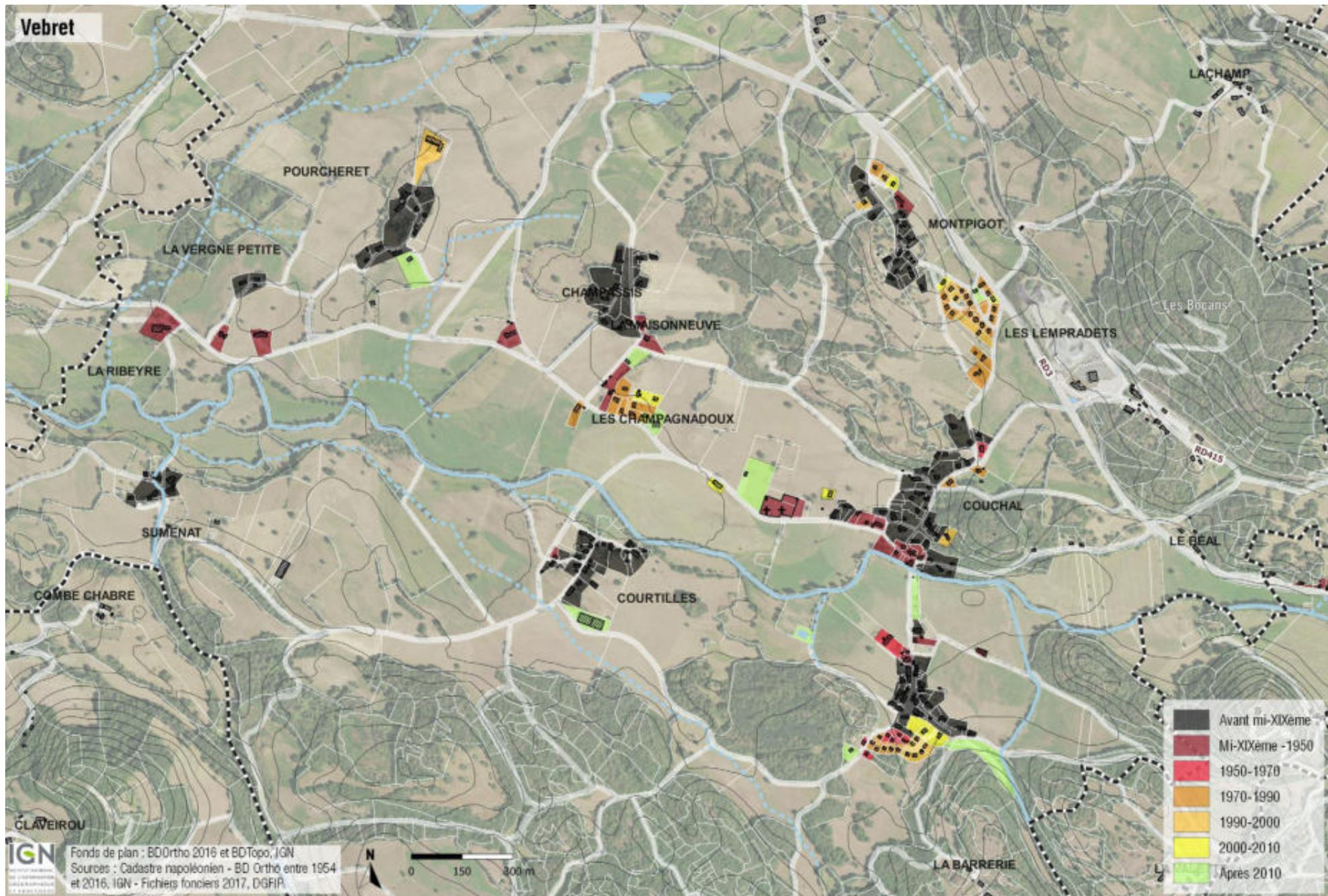
Les constructions tout au long du XX^{ème} siècle sont apparues de façon éparées, bénéficiant à Vebret et surtout aux hameaux de Montpigot et Couchal.

Elles sont principalement apparues dans le cadre d'opérations d'ensemble, sous forme de lotissements de maisons individuelles, dont la création semble avoir été conditionnée par les axes structurants de la RD15 et de la RD3.

Un tel développement n'a pas permis de créer une centralité au sein de la commune ni d'agglomération structurante. Les tissus urbains ont un rôle principalement résidentiel.



Centre historique de Vebret et ses principaux hameaux (Cadastrer napoléonien)



LES DIFFÉRENTES MORPHOLOGIES URBAINES

Les centres/bourgs historiques

Compte tenu du développement urbain relativement récent du territoire d'études, les centres historiques sont particulièrement restreints : ils se caractérisent par un tissu bâti dense, organisé autour d'une place ou autour d'un axe ; les bâtiments sont majoritairement implantés à l'alignement de l'espace public, et les jardins, lorsqu'ils existent, sont situés à l'arrière des bâtiments.

L'architecture y est plutôt cossue avec des bâtiments imposants qui profitent de la valorisation d'une implantation centrale.

Nous considérons comme «historiques» les tissus urbains construits jusqu'au XIX^{ème} siècle, voire début XX^{ème}.



Les tissus urbains péri-centraux

Sont considérés comme des tissus péri-centraux les extensions directes des centres historiques, notamment bâtis au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, qui se différencient en premier lieu par leur densité moins importante. Les bâtiments sont toujours implantés à l'alignement, soit à rue, soit en recul de l'espace public.

On y trouve aussi bien des maisons de maître, voire des manoirs, que des architectures vernaculaires. A Ydes, des maisons ouvrières y sont également visibles.

La densité variable de ces tissus urbains a permis dans certains endroits de la densification, pour de l'habitat ou pour des activités économiques.

Il s'agit donc de tissus urbains mixtes, aussi bien en termes d'architecture que d'activités.



Les cités ouvrières

Les cités ouvrières représentent une spécificité locale, du fait des activités minières. Les communes d'Ydes et de Champagnac, où étaient exploitées les mines, sont concernées.

Il s'agit de quartiers résidentiels constitués en opérations d'ensemble, où les bâtiments sont très homogènes. On en trouve de toutes tailles sur les deux communes, la plus importante étant située au Bois de Lempres sur Champagnac.

Bien que les architectures soient différentes d'une cité à l'autre, elles ont en commun leur forme urbaine. L'habitation est alignée sur rue, ainsi que les annexes, et le jardin est situé sur les côtés et derrière le bâtiment principal.

Dans le cas du Bois de Lempres à Champagnac et du Quartier Pochat à Ydes, les jardins sont situés en face des maisons, de l'autre côté de la chaussée.



Les lotissements des années 1960 à 1980

Ces lotissements sont une catégorie que l'on retrouve dans tous les centre-bourgs importants. Elle concerne des opérations d'ensemble plus ou moins importantes, où les formes urbaines et l'architecture sont caractérisées par une forte homogénéisation.

Les maisons ont une forme très simple, sont relativement grandes avec un étage et un garage qui occupe la moitié du rez-de-chaussée. Elles ont des toitures basses, avec un pente d'environ 30°, qui contraste avec les toitures typiques du territoire. Leur implantation est alignée en recul de l'espace public ou « en épi ». Dans tous les cas les maisons sont situées à l'intérieur des parcelles.



Les lotissements des années 2000

Cette catégorie répond aux mêmes principes que la précédente, dans le sens où ses formes urbaines et architecturales sont globalement homogènes.

Elle est également présente à proximité de nombreux centre-bourgs, sous forme d'opérations plus restreintes.

Le modèle présent est toujours celui de la maison isolée en milieu de parcelle, et on y trouve plus régulièrement des maisons de plein pied.

Il y a toutefois dans l'esthétique une recherche de cohérence avec l'architecture locale typique : des enduits clairs, des toitures en ardoise ou de teinte similaire, avec des pentes à plus de 40/50°, permettant de poser l'hypothèse d'une influence des documents d'urbanisme mis en place.

Il n'y a pas à ce jour, de lotissement innovant en termes de densité ou de construction.



Les tissus pavillonnaires diffus

Les tissus pavillonnaires diffus sont nombreux, responsables d'une forte consommation d'espaces agricoles et naturels, et correspondent à des constructions au coup par coup, généralement en continuité d'un tissu urbain existant, conformément à la Loi Montagne.

Constitués au fil des époques, ces tissus urbains ont un caractère très mixte, que ce soit en termes d'activités ou d'architecture, et on ne peut pas à proprement parler de forme urbaine spécifique.

Ils se caractérisent généralement par une faible densité, des implantations aléatoires, le long de voiries secondaires, formant de grands linéaires bâtis.

Ce type de tissu bâti s'est notamment développé le long de la RD 922 dans les communes d'Ydes et de Lanobre.



Les tissus anciens diffus

Les tissus anciens diffus sont généralement des écarts résidentiels ou agricoles datant de la même période que les centres historiques.

Contrairement à ces derniers, le bâti est implanté de façon non ordonnée, sans alignement. Chaque bâtiment est implanté au milieu de sa propriété, et les annexes ne répondent pas non plus à une logique d'implantation régulière.

Certains de ces tissus urbains se trouvent aujourd'hui mêlés à l'agglomération d'un bourg, atteints par leur développement.



Les zones d'activité et d'équipement

Les zones d'activité ou d'équipement du territoire sont de petite taille et mélangent artisanat et commerce, hormis la zone qui accueille l'entreprise de Lapeyre.

Elles sont variées en termes de formes urbaines et d'architecture.



Les villages et les hameaux

Un village est au minimum une agglomération définie comme une unité de peuplement caractérisée par des limites morphologiques et une densité d'occupation du sol relativement plus élevée que l'espace alentour. En sus de ces deux caractéristiques, ils sont plus importants que les hameaux et comprennent ou ont compris des équipements ou lieux collectifs domestiques, administratifs, culturels ou commerciaux, même si, dans certains cas, ces équipements ou ces lieux ne fonctionnent plus comme animateurs de la vie sociale, compte tenu de l'évolution des modes de vie.

Un hameau est une forme de groupement élémentaire des habitations rurales, qui se place entre le village et la construction isolée dans la hiérarchie des formes d'habitat. Il se différencie du village le plus petit notamment par l'absence de tout bâtiment ou espace d'usage social ou collectif.





YDES

Centre historique

Le «centre historique» d'Ydes n'est composé que d'une petite partie datant d'avant le XIX^{ème} siècle, à savoir les bâtiments de la rue du 8 Mai 1945.

Les bâtiments sont majoritairement implantés sur l'espace public, ce qui donne un effet d'alignement. Toutefois celui-ci n'est pas parfait : certains bâtiments sont accolés de part et d'autres, d'autres sont jumelés, et d'autres, situés en arrière dans la rue Ribier et la rue du Professeur Henri Mondor, sont isolés. Il n'en demeure pas moins une forte densité.

Certains bâtiments sont dépourvus de jardins ; ces derniers, s'ils existent, sont situés en arrière du bâti.

A partir de la Place Georges Pompidou et le long de la rue du Docteur Basset, s'agissant d'un bâti datant du XIX^{ème} siècle jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le bâti est encore plus ordonné, avec un alignement systématique sur la voie publique. Tous les bâtiments ont un jardin situé à l'arrière.

La rue du 11 novembre est une petite exception aux règles d'implantation en plein coeur du centre : les bâtiments restent alignés sur la voie publique ou en recul de celle-ci, mais ils ne sont pas accolés, et sont implantés au milieu de leur propriété, rendant les jardins visibles de part et d'autre du bâti. Cette rue est donc un peu moins dense et possède une ambiance moins minérale que le reste du centre bourg.

Le nouveau centre voulu pour la ville industrielle semble souffrir d'une déprise relative avec des équipements qui se sont déplacés et une vacance observable le long de la RD922. L'activité est du bourg est plus évidente au pied de cette colline.

Celui-ci a été capable de se densifier avec aussi bien de l'habitat que des bureaux.

En termes d'architecture, le bâti est érigé en hauteur, composé d'un étage, allant jusqu'à deux, et dans de nombreux cas de combles habitables.

Les rez-de-chaussée sont parfois occupés par des commerces, voire correspondent à d'anciens locaux actuellement habités.

Dans la partie la plus ancienne, les toitures sont couvertes d'ardoise avec des pentes allant jusqu'à environ 60°. Compte tenu de cette pente, elles sont fréquemment composées de coyaux.



Toitures du centre ancien

La partie plus contemporaine est quant à elle composée de couvertures mixtes, avec des pentes moins importantes. Les couleurs sombres restent toutefois prédominantes.

Partout les débords de toiture sont rares.

Les façades sont ordonnancées, allant jusqu'à trois travées homogènes. Les chaînages d'angle et les encadrements sont pour la plupart visibles, soit en pierre soit en brique ; cette dernière prédomine, notamment sur les bâtiments les plus récents renvoyant surtout à l'architecture industrielle.

Les enduits sont quant à eux relativement homogènes, de teintes claires : gris clair, jaune pâle, beige clair, etc...



Rue Dr. Alfred Basset

Un autre cas particulier du centre ville est la rue Félix Chalignac dont les bâtiments de part et d'autre sont des maisons ouvrières. Il s'agit de dix bâtiments similaires, à l'origine composés de deux habitations jumelées. Leur alignement sur l'espace public et leur architecture simple mais ordonnée les intègrent parfaitement au reste du centre ville.



Maisons ouvrières de la rue Felix Chalignac



Tissus urbains péri-centraux

Les tissus péri-centraux sont des tissus urbains limités en taille, faisant la transition entre le centre ville d'Ydes et les quartiers résidentiels ou des zones d'activités économiques.

Comme le centre bourg, il s'agit de tissus mixtes, accueillant aussi bien des habitations que des commerces ou des entreprises artisanales.

Ils sont toutefois moins denses, car les bâtiments ne sont pas nécessairement accolés et peuvent être implantés en milieu de parcelle.

Compte tenu de la localisation des bâtiments au bord d'un axe routier structurant, en l'occurrence la RD922, la plupart d'entre eux sont implantés en recul par rapport à l'espace public. Les façades restent toutefois alignées, ce qui donne une forme urbaine encore relativement ordonnée.

L'architecture des bâtiments est quant à elle très hétérogène, du fait principalement de la mixité des activités, mais aussi des époques de construction.

Les logements sont différents les uns des autres : les faubourgs accueillent aussi bien des maisons relativement simples que des maisons bourgeoises.

Les pentes des toitures sont variables selon les époques de construction, de même que pour les matériaux de couverture.

Les couleurs sombres restent prédominantes : gris sombre au rouge sombre.

Les enduits sont clairs, comme dans le centre ville sur des tonalités de gris clair, jaune pâle, beige clair, etc...



Maisons de ville de l'entrée nord du centre-bourg

Lotissements 60-80

Ydes



Tissu pavillonnaire de lotissement



Vue du quartier de l'Hôpital depuis les coteaux



Tissu pavillonnaire de lotissement



Tissu pavillonnaire de lotissement



Tissu pavillonnaire de lotissement



IGN
Fonds de plan : DGFIP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN



Lotissements années 1960-80

Le développement résidentiel entre 1950 et 1990 a été conséquent avec la création de lotissements étendus.

Ces derniers ont donné lieu à l'apparition d'un nouveau modèle : la grande maison isolée en milieu de parcelle.

S'agissant d'opérations d'ensemble, il s'agit de quartiers très homogènes en termes d'architecture et en termes d'implantation du bâti.

Le modèle typique des lotissements de cette époque est la maison aux formes simples, dotée d'un étage et d'un rez-de-chaussée dont la moitié est occupée par le garage.

Le rez-de-chaussée est paré de pierres ou de briques, et l'étage est entièrement enduit d'une teinte claire.

La toiture a une pente très faible, qui contraste avec l'architecture traditionnelle locale, et couverte de tuiles de béton aux teintes rouge ou brune.

L'implantation des bâtiments est toujours en recul par rapport à l'espace public, avec un alignement général régulier.

Les clôtures de séparation avec l'espace public sont matérialisées avec des murs bahuts et des haies dans la plupart des cas. Les essences qui composent ces haies sont diversifiées.

Les clôtures séparatives sont parfois matérialisées par de simples grillages, doublés de haies.

L'architecture citée plus haut diffère dans le lotissement de la Plaine, où les maisons de plain pied sont courantes et les pentes des toitures sont plus importantes (environ 40 à 50°).

Les tuiles sont de teinte brune et les enduits sont de teinte jaune clair.



Esthétique du bâti des lotissements années 1960, implantation par rapport à l'espace public et clôture



Espace public des lotissements 1960-1980 ; encadré par des murets, doublés d'une clôture ou d'une haie



Lotissements années 2000

Les lotissements les plus récents reprennent les codes des lotissements des années 1960 à 1980.

Le bâti est homogène quant aux teintes et aux matériaux : les enduits sont dans des tons jaunes clairs à beige clair, les toitures sont couvertes de tuiles de couleur brune.

En revanche les formes des bâtiments varient et ne correspondent plus à un modèle unique. Elles s'éloignent également des formes typiques de l'architecture locale : de nombreuses maisons sont construites de plain pied.

Il n'y a pas non plus de modèle établi pour les clôtures ; celles-ci sont aussi bien végétales que minérales, voire les deux.

L'implantation des bâtiments reprend le modèle de la maison isolée en milieu de parcelle. La seule règle semble être un recul d'une dizaine de mètres maximum de la façade par rapport à l'espace public.

Concernant le lotissement du Bois de Lempre, les maisons sont ainsi implantées par rapport à la rue et non par rapport aux pentes, ce qui peut dans certains cas conduire à des modifications importantes du terrain naturel.



Implantations aléatoires au grès du terrain



Espace public délimité par des murets ou des haies



Tissus bâtis diffus

Les tissus urbains diffus sont les plus répandus sur la commune d'Ydes.

Il y en a de deux types : les tissus anciens diffus, correspondant à des hameaux datant d'avant XIX^{ème} siècle et les tissus pavillonnaires diffus.

Ces derniers sont dus à un développement urbain non encadré tout au long du XX^{ème} siècle, où des maisons ont été construites au coup par coup selon un principe de continuité avec le bâti existant.

Il en résulte de grands linéaires bâtis, très hétérogènes en termes d'implantation du bâti et en termes d'architecture. Et bien que la vocation résidentielle prédomine, il est courant de trouver des activités artisanales isolées au milieu de ces tissus pavillonnaires.



ZOOM SUR LES CITÉS OUVRIÈRES

Les cites ouvrières sont situées sur les communes d'Ydes et de Champagnac, témoignant de l'activité minière / industrielle passée sur ces territoires.

Elles sont reconnaissables par leur ancienneté, leur homogénéité, la simplicité des maisons qui les compose, leur architecture avec l'importance donnée à la brique, leur densité et leur forme urbaine particulièrement ordonnée.

Néanmoins, chaque cité a ses spécificités en fonction des intentions des concepteurs, car il s'agit, à la différence des architectures vernaculaires de modèles architecturaux dessinés et de quartiers planifiés.

Le Bois de Lempre est la cité ouvrière la plus importante en superficie et en nombre de logements : elle en compte plus d'une vingtaine.

Il s'agit de petits logements individuels, de plain pied pour la plupart, avec des annexes accolées et alignés sur l'espace public.

Les parcelles bâties sont très réduites : elles font en moyenne 270 m², superficie répartie en longueur, tout comme les bâtiments.



Espace public de la cité de Lempre

Ainsi les jardins de chaque propriété ne sont pas situés à l'arrière des bâtiments, mais en face, séparés par l'espace «public» de la rue.

Les séparations avec l'espace public ne sont pas systématiques, ou très discrètes (petits murets, petits grillages...).

Du côté d'Ydes, la cité ouvrière de Fanostre est beaucoup plus limitée : elle compte quatorze bâtiments dont la plupart correspondent à des habitations jumelées.

On observe un principe d'alignement systématique du bâti sur l'espace public. Les annexes sont dissociées du bâti principal mais elles sont également alignées sur l'espace public.

Les parcelles ont une superficie moyenne d'environ 545 m² ; les jardins sont situés sur les côtés et à l'arrière des bâtiments.

Contrairement à la cité ouvrière du Bois de Lempre, les clôtures sont bien matérialisées par des murs bahuts d'une hauteur d'environ un mètre.



Formes architecturales de la cité de Fanostre

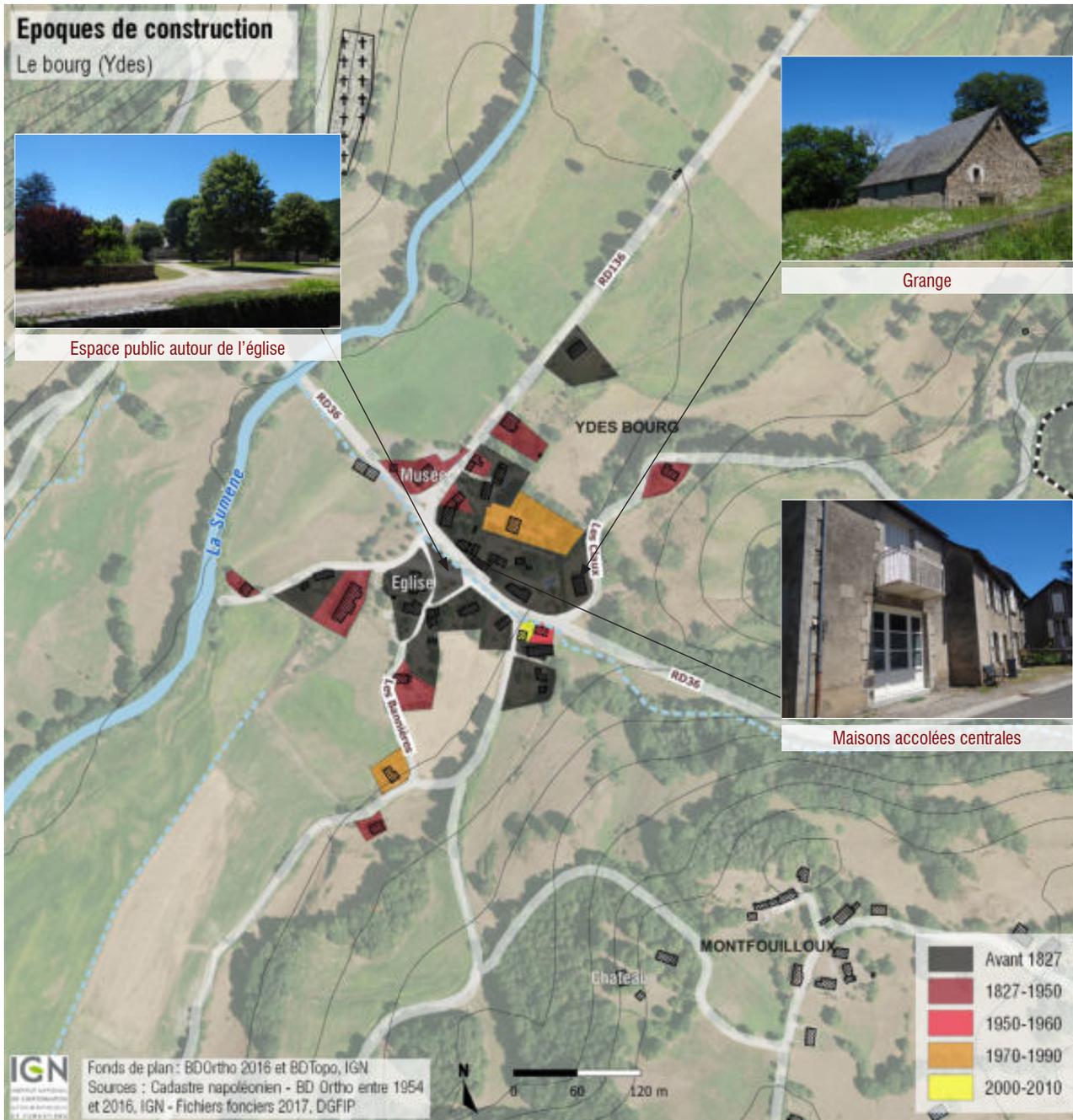
Le quartier Pochat n'est composé que de cinq maisons ouvrières, à l'architecture plus cossue : chacune des maisons est composée d'un étage sur la partie gauche et de deux étages sur la partie droite, avec une cheminée centrale.



Formes architecturales de la cité Pochat

Elles sont également alignées sur l'espace public, avec lequel il n'y a donc pas de clôture séparative, et sont implantées sur de très petites parcelles par rapport à la taille du bâti. Celles-ci font en moyenne 515 m². Comme au Bois de Lempre, les jardins sont situés de l'autre côté de la chaussée.

Enfin sur la commune de Champagnac se trouvent deux petites cités, les Lacs et les Puits Madeleine, composées de maisons jumelles. Contrairement aux autres cités, les bâtiments ne sont pas systématiquement alignés sur l'espace public mais en recul, et l'architecture du bâti a des formes plus originales.



Un village : Ydes Bourg

Le bourg d'Ydes n'est plus qu'un hameau parmi les autres depuis l'essor de l'industrie minière et le développement du noyau bâti de l'Hôpital, où vont s'implanter à la fin du XIX^{ème} siècle le centre de production et le centre administratif du bassin houiller. Le bâti ancien est regroupé autour de l'Eglise, de part et d'autre de la RD 36 elle-même parallèle au ruisseau d'Ydes. Celui-ci traverse le noyau bâti avant de se jeter dans la Sumène, proche. L'église Saint Georges était à l'origine, vraisemblablement au XII^{ème} siècle, une ancienne commanderie de Templiers puis d'Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Quelques granges existent encore, localisées en frange extérieure du bourg, mais le bâti ancien dominant est surtout constitué de maisons implantées sur de petites parcelles, de hauteur maximale rez-de-chaussée + un étage + combles, celles-ci souvent agrémentées de lucarnes ; les toitures en ardoise dominent largement, alors que les façades en moellons de gneiss ont souvent été crépies.

Ydes bourg est ensuite peu marquée par le développement urbain : quelques bâtiments vont être construits au XIX^{ème} siècle, au sein de l'enveloppe bâtie et dans le respect des codes architecturaux traditionnels. C'est le cas en particulier de l'école (1886) : dès lors le bourg semble s'articuler entre deux bâtiments publics qui se font face, l'église et l'école, aujourd'hui musée, chacun accompagné par son espace public, lieu de promenade et/ou de stationnement automobile. Au cours du XX^{ème} siècle,

Ydes Bourg ne change pas de physionomie : deux maisons sont contruites, l'une le long des chemins des bannières, l'autre dans le coeur de l'îlot central, dans les deux cas peu visibles de la voie publique.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

26 nouveaux logements ont été créés à Ydes en dix ans, dont cinq dans d'anciens bâtiments agricoles réhabilités. 21 nouvelles maisons ont été construites dans le tissu bâti le plus récent : le long de la RD 922, à Fanostre, Gare de Saignes et Fleurac. Une nouvelle école maternelle a également vu le jour, également à proximité de la RD 922, dans le tissu urbain. Enfin, des bâtiments dédiés aux activités ont été aménagés, avec en particulier l'apparition du parc Sumène Artense et la construction d'un nouveau bâtiment dans la zone industrielle nord.

Centre historique

Champagnac



Espace public central



Ecole



Alignement des maisons de ville



CHAMPAGNAC

Centre historique

Le centre historique de Champagnac est composé d'une vaste place, autour de laquelle le bâti est aligné sur l'espace public et en ordre continu.

Il en résulte une forte densité ; les jardins sont situés à l'arrière des bâtiments.

L'architecture est très urbaine avec des façades ordonnancées. Les bâtiments sont construits avec au moins un étage et, dans la plupart des cas, des combles habitables.

Les teintes et les matériaux sont relativement homogènes : du beige clair au jaune clair pour les enduits des façades, et de l'ardoise ou des matériaux de teinte similaire pour les toitures. Ces dernières ont des pentes d'environ 40 à 60°, et les plus anciennes ont des coyaux pour les écoulements.

Il s'agit d'un tissu mixte accueillant quelques commerces en rez-de-chaussée, et l'école.

Les bâtisses y sont plutôt cossues.

De façon générale, nous pouvons poser l'hypothèse d'une architecture datant de l'époque industrielle qui se répartit en fonction de l'activité minière/industrielle schématiquement en :

- un coeur minier/industriel à Ydes, dans une partie de Champagnac et à Bort les Orgues qui regroupe les logements ouvriers, les bâtiments spécifiques aux activités présentes (industriels,

puits de mine, maison des syndicats...) et quelques maisons d'ingénieurs ou maisons de maître également

- une périphérie villageoise avec des centres anciens réorganisés et l'implantation de maisons de maître, potentiellement de personnes enrichies par les nouvelles activités du territoire. Sans faire d'anachronisme, elles s'écartent des secteurs pénalisés par les nuisances associées aux activités industrielles et minières. Ces personnes expriment leur puissance au travers de bâtiments imposants implantés le long des nouveaux espaces de représentation que sont devenues les places de villages.

Cette tendance est particulièrement visible à Champagnac et Saignes et dans une moindre mesure à Champs sur Tarentaine et Lanobre.



Espace public du centre-bourg et alignement du bâti



Rénovation et reconstruction dans le respect de l'épannelage de la rue



Tissus urbains péri-centraux

Les tissus péri-centraux sont des tissus urbains plus récents que le centre historique, qui font la transition avec les quartiers plus pavillonnaires.

L'architecture y est plus diversifiée et les couleurs sont variables.

On y retrouve néanmoins une forme urbaine assez harmonieuse avec des alignements sur l'espace public ou en recul de celui-ci. Les jardins sont situés à l'arrière des bâtiments et les clôtures sont matérialisées par des murs bahuts et/ou des haies.

Le bâti est toujours relativement haut, construit sur un étage au moins, parfois avec des combles habitables.

L'ambiance de ces quartiers reste ainsi très urbaine, mais les choix de teintes et de couleurs sont clairement plus libres que dans le centre historique : les maisons en pierre sont soit enduites, soit à nu, les enduits ont des couleurs allant du gris au jaune, et les matériaux des toitures varient des tuiles en ardoises en tuiles en béton, des couleurs gris sombre aux couleurs rouge ou brune.

Les chaînages d'angle et les encadrements des fenêtres sont soit en pierre, soit en brique.



Alignement de maisons de ville sur la route de la plaine



Lotissements années 1960-80

Ces lotissements ont donné lieu à l'apparition d'un nouveau modèle : la grande maison isolée en milieu de parcelle.

S'agissant d'opérations d'ensemble, il s'agit de quartiers très homogènes en termes d'architecture et en termes d'implantation du bâti.

Le modèle typique des lotissements de cette époque est la maison aux formes simples, équipée d'un étage et d'un rez-de-chaussée dont la moitié est occupée par le garage.

Le rez-de-chaussée est paré de pierres ou de briques, et l'étage est entièrement enduit d'une teinte claire.

La toiture a une pente très faible, qui contraste avec l'architecture traditionnelle locale, et couverte de tuiles aux teintes rouge ou brune.

L'implantation des bâtiments est toujours en recul par rapport à l'espace public, avec un alignement général régulier.

Les clôtures de séparation avec l'espace public sont matérialisées avec des murs bahuts et des haies dans la plupart des cas. Les essences qui composent ces haies sont diversifiées.

Les clôtures séparatives sont parfois matérialisées par de simples grillages, doublés de haies.

Néanmoins sur la commune de Champagnac, les lotissements du Lac et de Lempret ne se limitent pas complètement à ce modèle, et on trouve aussi des maisons de plain pied, moins grandes. Les tonalités et les matériaux restent similaires.



Architecture et implantation typique des lotissements 1960-1980



Lotissements années 2000

La commune compte un lotissement significatif des années 2000.

Les maisons ont une architecture très simple, sont construites de plain pied, et se différencient donc de l'architecture locale.

Toutefois les tonalités sont respectées : enduits beige jaune clair et couvertures en ardoise. Ce lotissement s'intègre bien à l'entrée sud du bourg.



Maisons standards de lotissement récent avec toutefois un respect des volumes par le maintien d'une pente de toit assez forte



Tissus urbains diffus

Le développement urbain de Champagnac a explosé au XIX^{ème} siècle grâce aux mines. Toutefois les opérations d'ensemble étaient rares à cette époque, limitées aux quelques cités ouvrières évoquées précédemment.

Les constructions se sont principalement faites au coup par coup, en continuité des bâtis existants et le long des voies structurantes. C'est ce mode de développement qui a donné lieu à une véritable continuité urbaine entre le centre-bourg de Champagnac et le centre-bourg d'Ydes.

Il a aussi donné lieu à un tissu urbain très hétérogène, en termes d'époques de construction et de fonctions accueillies, avec une dominante résidentielle.



Diversité du bâti dans les tissus pavillonnaires diffus (maisons traditionnelles, maisons plain-pied, bâti ancien, bâti agricole, patrimoine, etc)



CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

Centre historique

Le centre historique de Champs-sur-Tarentaine-Marchal est construit autour d'une place carrefour dont il a déjà été question.

Autour de cette place, les bâtiments sont alignés sur rue et en ordre continu. Un alignement bâti se poursuit jusqu'à la route de Sarran, la rue de Faroulet et la route des Lacs.

La bâti de la partie ouest du centre historique construit autour de l'église est le plus ancien. Il est implanté à l'alignement le long de petites ruelles.

Les jardins sont également plus importants et visibles - dans le reste du bourg, ils se situent à l'arrière du bâti - et ils donnent ainsi une ambiance plus villageoise et rurale à ce quartier. Des murets de pierre sèche séparent les espaces privés.



Jardins et murets de pierre derrière l'église

Les bâtiments sont construits avec un étage et les combles sont souvent habitables.

Les locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont fréquents.

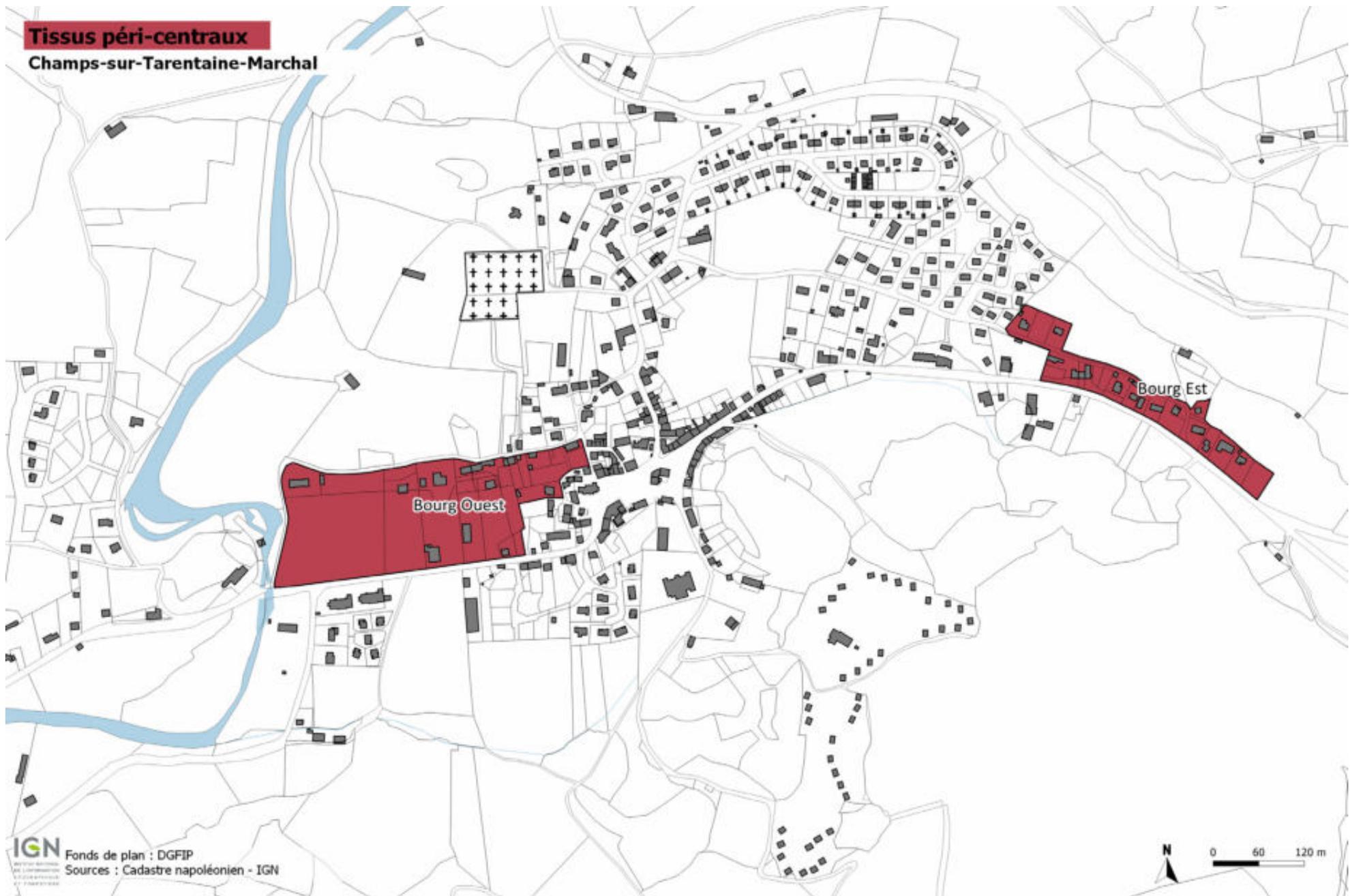
Les façades sont simples et épurées, sauf exception pour quelques bâtiments patrimoniaux.

La particularité de ce centre-bourg par rapport aux autres centres analysés, est le choix des couleurs des enduits qui semble plus diversifiés, avec des couleurs peu communes : ocre jaune, rose, vert...

Concernant les couvertures de toitures, l'ardoise reste très majoritaire.



Diversité des tonalités des enduits dans le centre ancien



Tissus urbains péri-centraux

Le tissu péri-central est, correspondant au linéaire bâti le long de la route de Sarran, n'est pas à proprement parler un «faubourg» dans le sens où il n'est pas en continuité directe avec le centre historique.

Il a néanmoins été bâti au XIX^{ème} siècle et possède les caractéristiques de cette époque, vec des bâtiments élevés et alignés.

L'architecture est diversifiée mais conserve globalement les codes locaux : enduits clairs, toitures en ardoise, façade ordonnancées...

Le tissu péri-central ouest est également un cas particulier car il correspond à un quartier de très vastes propriétés de maisons de maître.

Celles-ci sont invisibles depuis l'espace public et leurs propriétés sont renfermées par de grands murs en pierre qui caractérisent l'entrée du village.

Une de ces maisons est devenue une école.



Maisons de ville/maisons bourgeoises des tissus urbains péri-centraux

Lotissements 60-80
Champs-sur-Tarentaine-Marchal



Maisons mitoyennes



Toitures



Logements semi-collectifs



Architecture et espace public typique des lotissements 1960-1980



IGN
Fonds de plan : DGFIP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN



Lotissements années 1960-80

Comme dans le reste du territoire le développement résidentiel a été important pendant la seconde moitié du XX^{ème} siècle avec la construction de lotissements étendus. Le lotissement des Arcades en est la principale image, les lotissements du Viillard et de Las Combes sont moins étendus.

Les formes urbaines et l'architecture de ces lotissements sont similaires à ceux que l'on trouve à Saignes.

Mais il existe également un cas particulier dans ce centre-bourg, apparu plus tôt, dans la première moitié du XX^{ème} siècle : il s'agit du vaste lotissement des Tilleuls, à l'architecture originale pour la région et pour cette époque.

La forme architecturale de ces maisons est en effet très différente de l'architecture locale ; seules les tonalités respectent les codes régionaux, et suffisent à intégrer ce lotissement au reste du bourg.

Le lotissement est caractérisé par une densité importante, environ 500 m² en moyenne par lot.

Les maisons sont jumelées avec des jardins situés à l'avant et à l'arrière du bâti.

Les annexes sont alignées sur les limites séparatives.

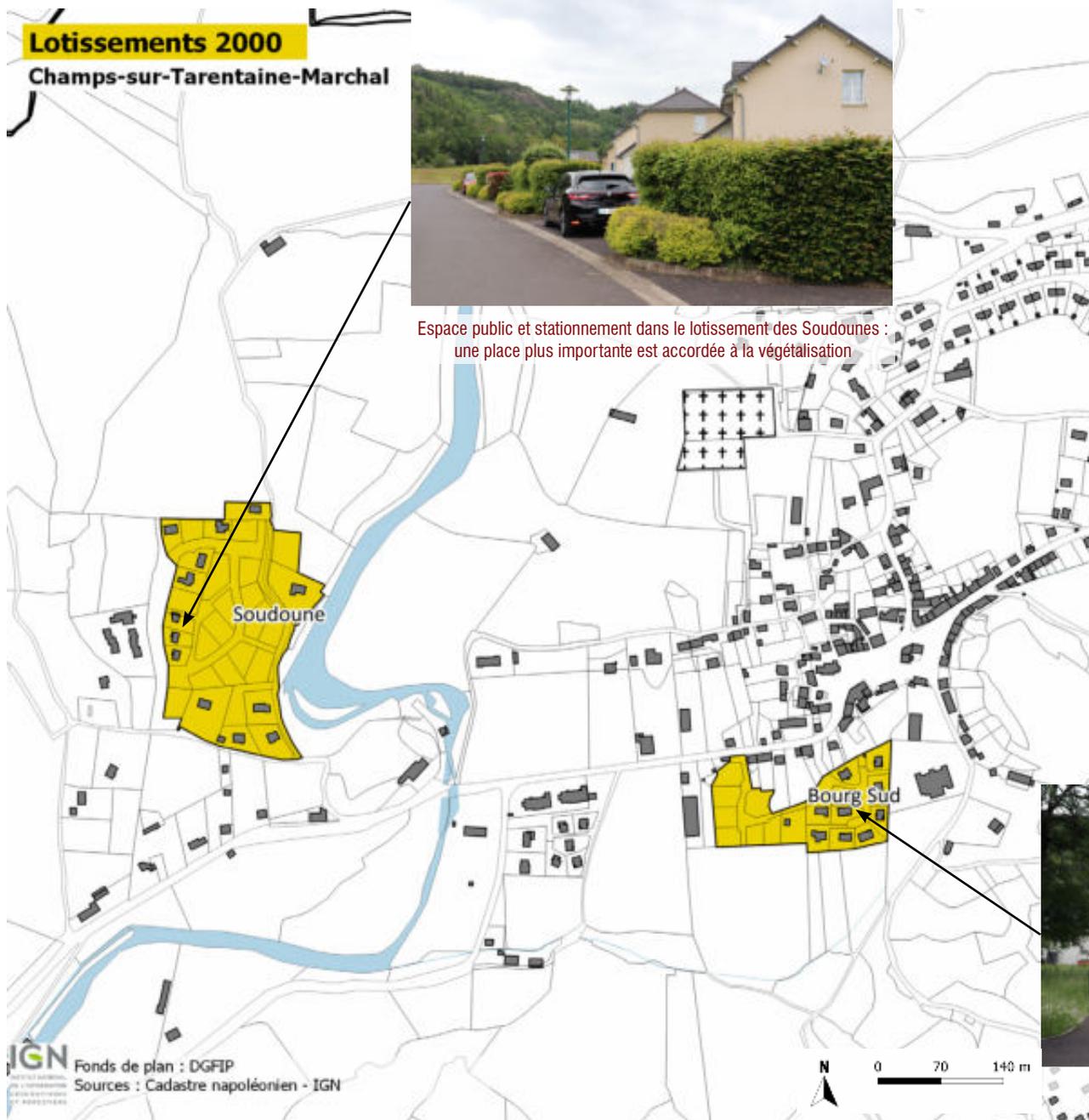
Ce quartier est très végétalisé : les clôtures sont des haies séparatives, que ce soit entre les parcelles privatives ou avec l'espace public.



Maisons accolées du lotissement des Tilleuls



Espaces publics du lotissement des Tilleuls, délimité par des haies ; végétation très présente



Espace public et stationnement dans le lotissement des Soudounes :
une place plus importante est accordée à la végétalisation



Espace public de lotissement récent

Lotissements années 2000

Deux lotissements sont sortis de terre depuis le début des années 2000, et sont encore en cours d'urbanisation.

Il correspondent tous les deux au modèle habituel des lotissements actuels : maisons de plain pied pour la plupart, allant à l'encontre des formes architecturales locales.

Les tonalités sont respectées avec des enduits allant du beige neutre au jaune clair et des toitures en ardoise ou teintes similaires.

La densité de ces lotissements est moyenne, allant d'environ 650 m² par logement dans le lotissement du bourg à 850 m² par logement dans le lotissement de Soudoune.

Les clôtures sont soit végétales, soit simplement grillagées.

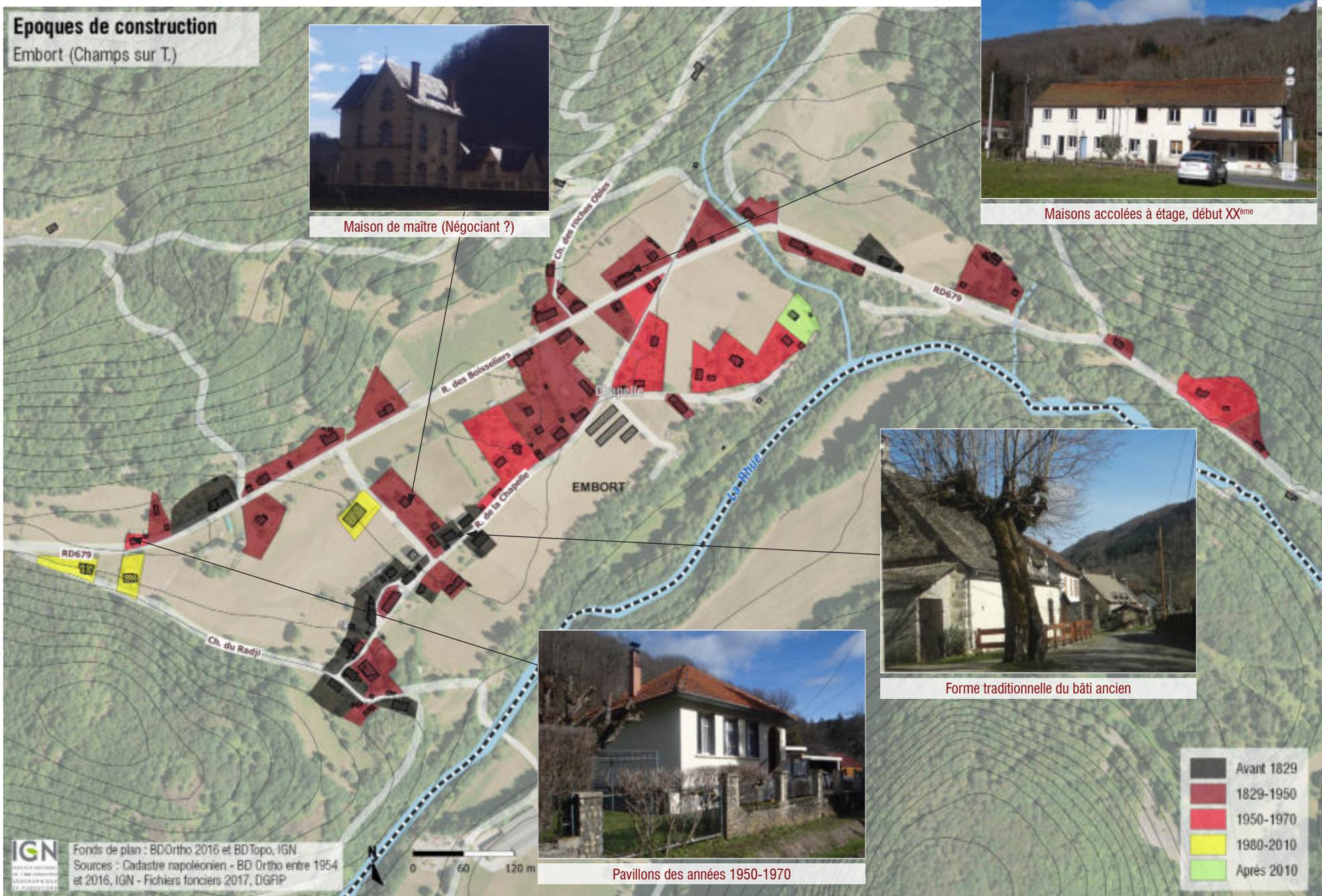
Tissus urbains diffus

Le développement urbain du centre-bourg de Champs-sur-Tarentaine est resté relativement contenu, hormis à l'ouest au lieu-dit «Marchassou». Bien que celui-ci soit séparé du village par le Tarentaine, il marque son entrée. On le considère donc comme étant une partie du bourg, a fortiori avec le nouveau lotissement de Soudoune.

Ces tissus urbains sont un mélange de plusieurs époques, de plusieurs architectures, et n'ont pas de forme urbaine particulière tant les implantations sont aléatoires.

La densité moyenne y est assez faible. Ces tissus urbains peuvent ainsi faire l'objet de densification, et leur avenir dépend du choix d'intégration à l'un ou l'autre des tissus urbains environnants.





Trois villages Embort, Sarran et Marchal

Embort est localisé dans secteur élargi à fond plat de la vallée de la Rhue (400m de large sur à peu près un kilomètre de long), qui joue le rôle, avec ses gorges abruptes en général, de limite naturelle sud de la commune. On y accède par la RD 679 qui relie le bourg de la commune à Condat.

Le noyau originel - dont il ne reste qu'une partie des constructions - est localisé à proximité de la rivière, à l'extrémité du chemin du Radji. Les constructions étaient implantées de part et d'autre de la rue (aujourd'hui de la Chapelle) sur une longueur de 200 mètres, à l'alignement avec la voie et accolées les unes aux autres pour la majorité d'entre elles ; à peu près au milieu de cette ligne de bâti se trouve encore aujourd'hui un îlot central, où étaient peut-être implantées des constructions à usage collectif.

Le développement urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle vient radicalement rompre cette morphologie. Il est alors caractérisé par :

- l'étalement urbain : d'un peu plus de 200 m de long, le village s'étend désormais sur près d'un kilomètre ; d'un village rue on passe à une structure à partir de deux voies de circulation (c'est l'époque de l'avènement de l'automobile) ; d'un bâti regroupé voire mitoyen implanté sur de toutes petites parcelles ou des parcelles en lanières de tailles modestes, on passe à des parcelles beaucoup plus grandes et une implantation du bâti qui laisse une grande part de dents creuses et d'espaces vides ;

- un schéma linéaire le long de deux voies de circulation quasiment parallèles, ce qui confère au nouveau visage du village un aspect géométrique, comme un quadrillage dessiné au sol. Cette forme urbaine facilite par ailleurs les co-visibilités, d'une voie à l'autre. En aucun cas celle-ci ne peut être qualifiée de diffuse et désordonnée ; au contraire, elle semble respecter un plan certes atypique, réfléchi, rationnel, à l'opposé des formes traditionnelles des noyaux bâtis ruraux.

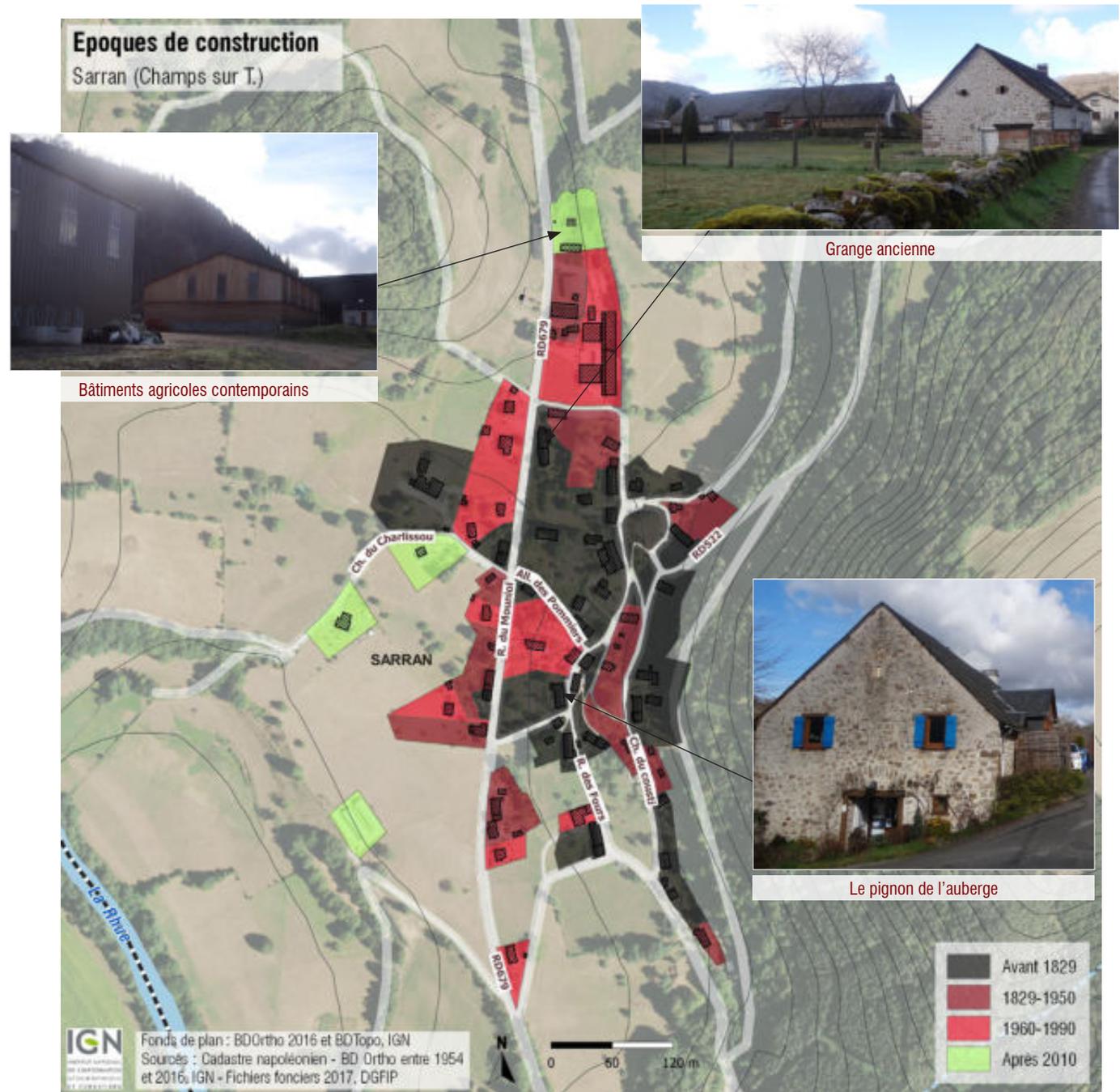
Cette originalité se traduit également sur l'aspect extérieur des constructions : si le bâti ancien (quelques maisons, granges et granges étables) est de facture traditionnelle, il est impossible d'élaborer une typologie du bâti postérieure dans le temps, celui-ci étant très variable en formes, styles et couleurs.



L'arrivée à Embort et la séparation des deux axes structurant le village



Les vues sur le bâti d'une voie à l'autre

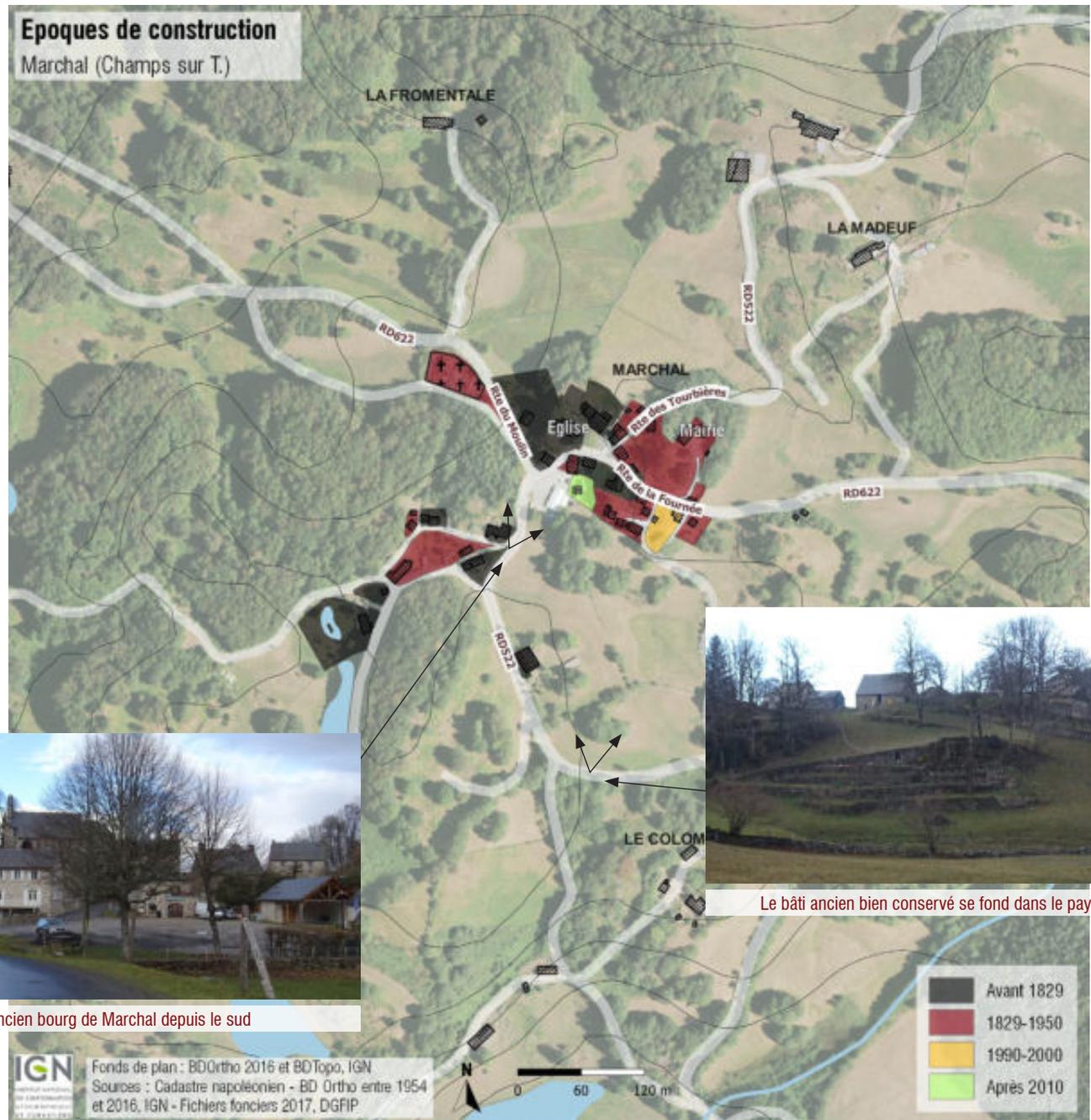


A l'inverse, le village de Sarran - localisé sur lui aussi sur la RD 679 mais à 1,3km de la sortie du bourg - a longtemps conservé sa physionomie compacte et dense. Le village est assis au pied d'un puy haut de 744 mètres qui le domine et l'abrite des vents froids de l'est. A l'exception d'une ancienne ferme, toutes les constructions les plus anciennes sont localisées à l'est de la nouvelle voie d'accès, en bas du coteau ce qui a permis d'étagérer l'urbanisation le long des rues parallèles au relief. Ainsi depuis la rue du Mouniol, on « monte » jusqu'au chemin du Cousti par des rues et allées très étroites bordées par les constructions. Bien entendu cette forme très compacte s'accommode mal des circulations en automobile. Comme on le devine grâce au cadastre napoléonien, du temps où la RD n'existait pas on traversait le village à pied grâce à cet enchevêtrement de petits axes, Sarran étant localisé à la croisée de plusieurs chemins. Comme à Embort, deux petits espaces publics délimitaient le noyau bâti au nord et au sud, connectés l'un à l'autre par les maisons et granges serrées (moellon apparent, toitures dans l'ensemble en ardoise, murets de soutènement en pierre) dont quelques unes ont été réhabilitées (l'auberge par exemple). Au XIX^{ème} siècle, les nouveaux bâtiments respectent cette forme ramassée du village et sont construits soit au coeur du noyau bâti (le plus souvent à la place d'anciennes constructions détruites) soit en extension sur les franges nord, est et sud. Les codes architecturaux restent les mêmes, et on constate une continuité et une cohérence dans ce nouveau bâti. A partir des années 1960, la morphologie de

Sarran évolue, sans rupture radicale néanmoins avec son histoire passée : le village s'allonge, s'étend vers le nord (avec l'apparition de nouveaux bâtiments agricoles), très peu vers le sud ; la nouveauté consiste en l'implantation d'une ligne d'urbanisation le long du nouvel axe de circulation, sur son côté ouest. Ces nouvelles maisons viennent tisser ensemble les quelques bâtiments présents auparavant et affirment l'empiètement de l'urbanisation de l'autre côté de la route. Les implantations sur les parcelles diffèrent un peu des implantations des époques précédentes : on passe d'un alignement à la voie à un léger recul vis-à-vis de celle-ci (en moyenne une dizaine de mètres). L'aspect architecturale des constructions se modifie également : le bâti en moellon laisse la place à des pavillons, aux volumes toujours simples et aux hauteurs variables ; les façades sont en général enduites en couleur pierre claire, les toitures plus souvent couleur ardoise que tuile, mais comme sur le bâti ancien, les deux couvertures peuvent être néanmoins observées ; enfin les simples murets en pierre évoluent vers des murs bahuts, surmontés de grillage. La rupture de la morphologie urbaine du village est consommée avec l'implantation récente et déconnectée d'un pavillon sur une grande parcelle de 5000 m², qui déplace le centre du noyau bâti en créant un vaste espace vide de près de un hectare. Par conséquent, la compacité du village disparaît, en tout cas au moins momentanément.



Constructions étagées à Sarran



L'ancien bourg de Marchal depuis le sud



Le bâti ancien bien conservé se fond dans le paysage

Marchal était jusqu'en 1972 le bourg d'une commune indépendante de Champs sur Tarentaine. La morphologie du noyau bâti ancien de Marchal est parfaitement représentative de la morphologie urbaine des villages et hameaux ruraux de France. C'est un petit noyau bâti dense, organisé ici aussi en étoile autour d'une place centrale où est implantée l'église. Le village est constitué de deux parties, l'une un peu plus haute que l'autre. En arrivant par le sud, on arrive sur une assez vaste place d'où l'on voit la frange d'un bourg historique. Le bâti est constitué de modestes logis de moellon de gneiss aux toitures en ardoises. Les petites rues qui maillent le bourg sont presque comme des chemins creux. L'architecture vernaculaire est très homogène et très préservée dans le bourg historique. Les constructions du début du XX^{ème} siècle sont enduites, d'une couleur gris plutôt foncé. Les roches du socle sont affleurante, et la pierre est très présente.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

46 nouveaux logements ont été créés en dix ans dont une dizaine dans d'anciens bâtiments agricoles réhabilités en habitations (répartis dans les hameaux du territoire). 35 nouvelles constructions ont vu le jour :

- dix sept dans le bourg dont quatre pavillons dans le lotissement de l'allée du Bois des Claux sur des parcelles modestes de 500 à 900 m² ; et dix pavillons dans le lotissement de l'allée des Soudounnes sur des parcelles de 700 m² en moyenne ;

- toujours dans le bourg, la gendarmerie et la caserne en face du lotissement des Soudounnes ;
- quatre nouvelles maisons au Peyrou, sur des parcelles nettement plus grandes (plus de 2000 m²) ;
- deux nouvelles maisons à Auzanges, sur des parcelles de 3000 et 4000 m² ;

Par ailleurs, trois bâtiments agricoles ont été construits : un à Sarran, à l'entrée du village et deux à Fontaneyre, à proximité des autres constructions de cet écart agricole.



Pavillon récent au Peyrou



Pavillon récent à Sarran



LANOBRE

Centre historique

Le centre historique de Lanobre est de taille restreinte et présente une densité moyenne par rapport aux autres bourgs observés.

Le bâti construit à l'origine autour de l'église permet principalement de différencier ce centre villageois d'un hameau.

Il présente des formes urbaines assez peu ordonnées, c'est à dire que les bâtiments sont la plupart du temps isolés les uns des autres, les alignements sont irréguliers, parfois absents, et l'architecture est assez hétérogène dans les formes.

Ce centre ancien a moins « profité » du développement urbain associé à l'époque industrielle.

En revanche les tonalités sont harmonieuses et typiques du territoire, avec des toitures couvertes d'ardoises ou de matériaux gris sombre, et des enduits beige à jaune clair, et gris.

Le bâti est construit en hauteur, allant jusqu'à deux étages ou un étage avec des combles habitables.



Homogénéité des tonalités

Tissus urbains péri-centraux

L'axe de la RD 922 a très nettement conditionné le développement urbain de Lanobre.

Le long de la rue du Péage, le bâti construit essentiellement durant le XIX^{ème} siècle est comme partout ailleurs «discipliné», aligné sur rue ou légèrement en recul.

Certains bâtiments sont accolés, donnant lieu à une densité moyenne pas moins importante que dans le centre historique.

L'architecture du bâti est en revanche plus hétérogène. La mixité des activités et les évolutions au cours des époques de certains bâtiments contribuent à cette variété, que ce soit dans les formes ou dans les matériaux et tonalités utilisés.

Compte tenu de l'ancienneté du bâti, certains éléments de patrimoine sont présents.



Tissus péri-centraux

Lanobre - Granges



Un autre tissu péri-central singulier est présent : les Granges. Il est en continuité avec le centre bourg de Bort les Orgues dont il est une extension naturelle en direction du Nord. Il possède une origine industrielle et des activités y sont encore présentes.

Le bâtiment le plus emblématique est l'école.

Le tissu bâti est fait de maisons ouvrières simples, de lotissement des années 1960 et d'extensions pavillonnaires, dans les deux cas sans intérêt architectural particulier.

La situation de ce quartier offre 2 «originalités» : être au pied du barrage côté Ouest et voir passer une conduite forcée côté Est.



Lotissements années 1960-80

Les premiers lotissements de Lanobre confirment le développement urbain autour de l'axe de la RD 922, et marquent la généralisation de la maison individuelle et isolée sur cette commune.

Les lotissements du Péage et de Sioprat sont conçus avec les formes urbaines et l'architecture typiques des lotissements de cette époque, à savoir : des alignements en recul de l'espace public, des bâtiments implantés en milieu de parcelle, construits sur un étage avec le garage intégré au rez-de-chaussée, des limites séparatives matérialisées par des murs bahuts de hauteur moyenne, souvent doublés de haies.



Architecture typique de lotissement 1960-1980

Architecture typique de lotissement 1960-1980

Lotissements 2000

Lanobre



Friche touristique



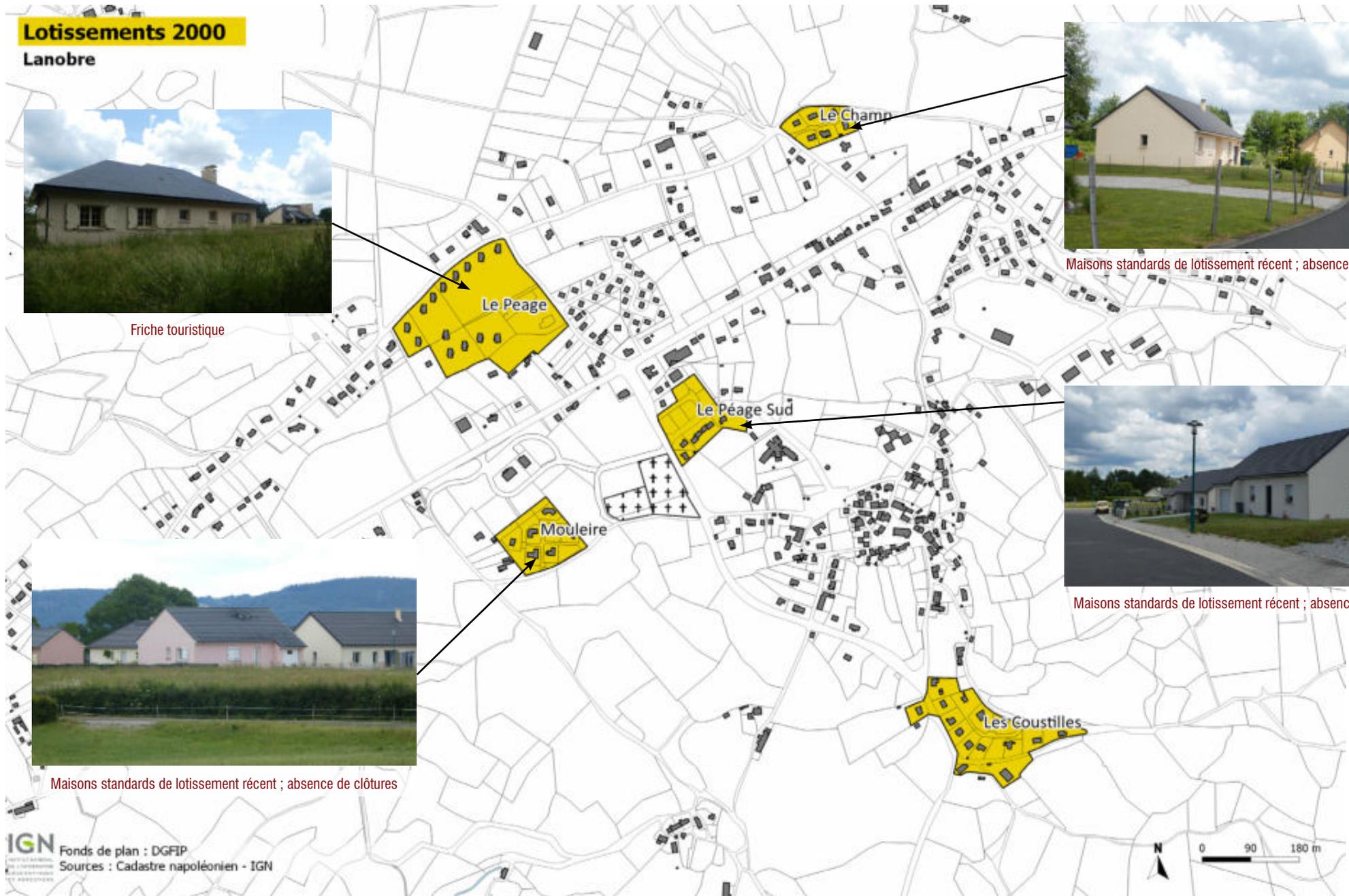
Maisons standards de lotissement récent ; absence de clôtures



Maisons standards de lotissement récent ; absence de clôtures



Maisons standards de lotissement récent ; absence de clôtures



IGN
Fonds de plan : DGFIP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN

Lotissements années 2000

Les lotissements récents suivent le même modèle que les premiers lotissements présentés précédemment en termes de densité et de formes urbaines.

L'architecture est toutefois nettement plus simplifiée et standardisée : les maisons sont essentiellement construites de plain pied, de forme simple, avec garage intégré.

Les séparations avec l'espace public et entre les propriétés sont «légères», s'agissant de grillages, encore rarement doublés de végétation.

Les couvertures des toitures respectent les teintes locales ; elles sont systématiquement gris sombre, soit en ardoise soit dans un matériau visuellement proche.

Les teintes respectent la palette locale également dans la majorité des cas avec des couleurs beige, blanc, voire jaune clair. Quelques libertés ont été prises en intégrant des couleurs rosées.

Dans le coeur du tissu urbain, notons la présence d'une friche «touristique» : un investisseur a en effet fait construire 14 maisons et envisageait également la construction d'un hôtel, vaste complexe, avant d'abandonner le projet, qui est actuellement en vente.



Tissus urbains diffus

Les tissus pavillonnaires diffus représentent la grande majorité du tissu urbain de Lanobre.

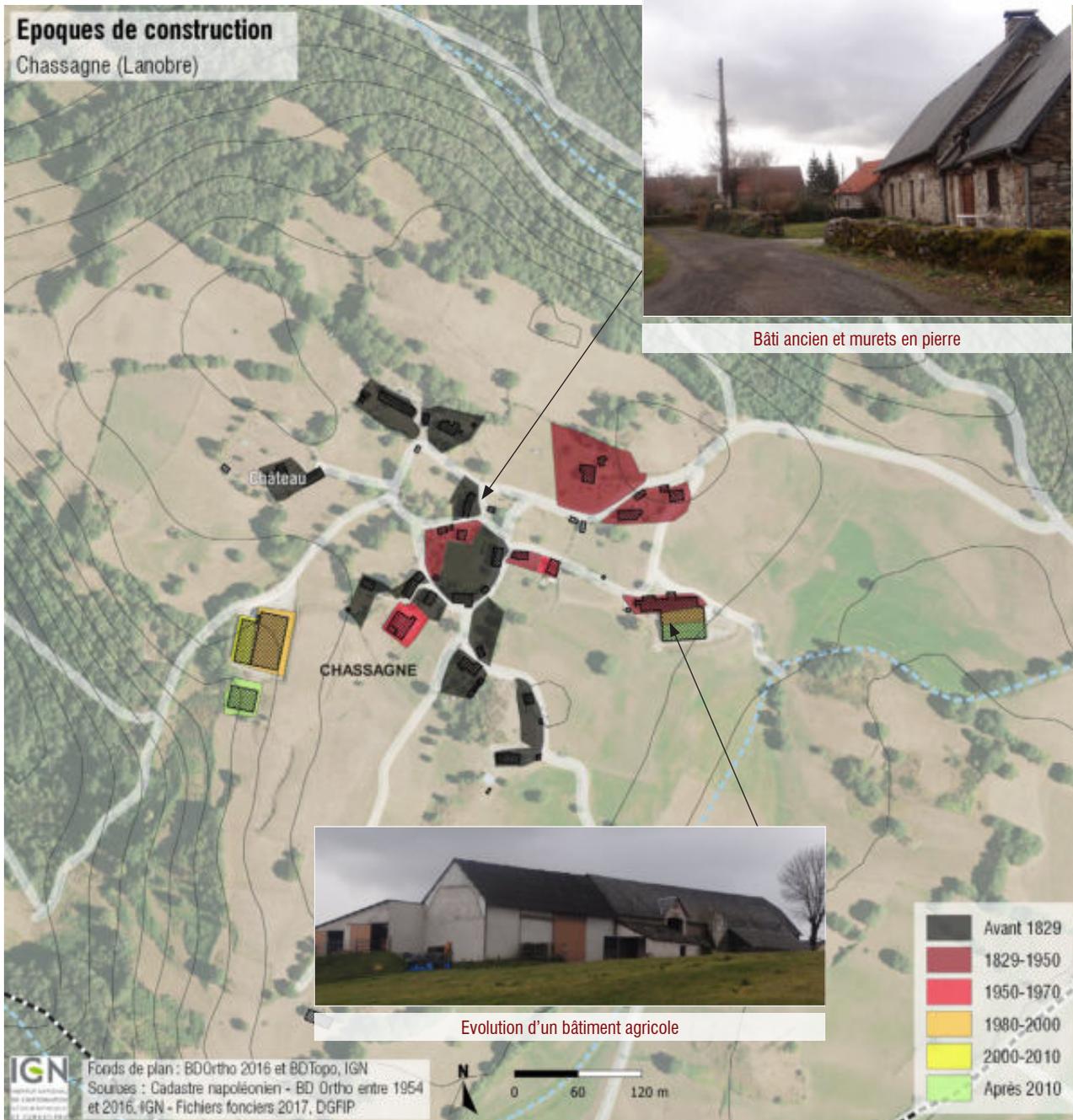
Ils sont le fruit d'un développement urbain au coup par coup, tout au long du XX^{ème} siècle mais principalement après les années 1950 et jusqu'à aujourd'hui.

Ils lient de petits tissus bâtis anciens au lieu-dit de Veillac jusqu'au centre historique de Lanobre, mais avec de nombreuses discontinuités.

Ces espaces bâtis n'ont en effet aucune cohérence urbaine, ni architecturale ; ils mélangent les époques et les activités, bien que la vocation résidentielle domine.



Variété du bâti dans les quartiers pavillonnaires mixtes (différentes époques, tonalités, matériaux...)



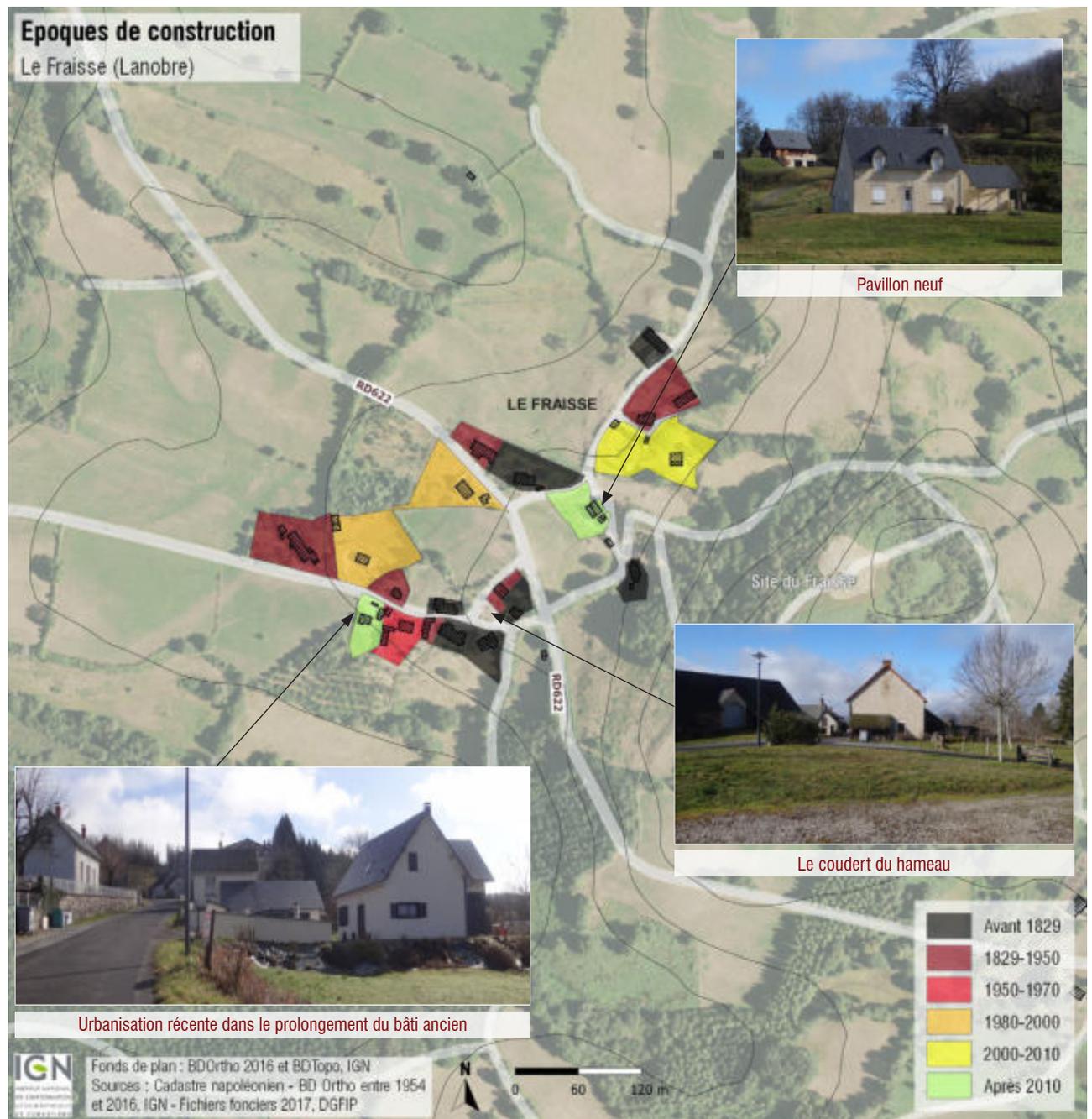
Deux hameaux : Chassagne et le Fraysse

Les deux hameaux analysés sont proches par leur taille et nombre de logements (une vingtaine). Mais au delà de leurs similitudes, la comparaison de leurs formes et de leurs contextes environnementaux, paysagers et architecturaux permet de comprendre les caractéristiques de leurs ambiances respectives qui finalement diffèrent.

Chassagne est situé à 615m d'altitude et le Fraysse à 747m, mais c'est bien le premier hameau, implanté au sommet d'un petite plateau ondulé qui paraît dominer l'espace environnant ; alors que le Fraysse est assis confortablement au pied du Puy du Fraysse, et se tourne entièrement vers les horizons de l'ouest. Les deux noyaux bâtis apparaissent sur le cadastre napoléonien ; cependant, l'urbanisation de Chassagne n'évolue quasiment pas à partir du XX^{ème} siècle, hormis pour l'agriculture : il est vrai que la présence d'une exploitation agricole dans le hameau limite les possibilités de constructions pour d'autres fonctions à proximité. Le Fraysse a vu en revanche sa physionomie évoluer au fil du temps. En 1829 n'y apparaissent que quelques constructions implantées autour d'un coudert, aujourd'hui encore aménagé comme espace public central (banc) ainsi que trois habitations implantées le long de la petite rue qui monte vers le nord (et se transforme ensuite en chemin par lequel on rejoint ensuite la forêt de la Gravière à l'est). L'essentiel de l'urbanisation est donc postérieure à 1829, et en partie contemporaine. A Chassagne au contraire, une grande part des constructions qui existent encore

aujourd'hui sont antérieures au XX^{ème} siècle, voire pour nombre d'entre elles, déjà visibles en 1829. Ici aussi, les constructions sont organisées autour d'un espace central circulaire, à partir duquel les rues sont distribuées, à l'alignement desquelles les maisons et les bâtiments agricoles sont implantés. Cependant, le coudert du Fraisse est de taille plus modeste que l'espace central de Chassagne, qui n'était déjà pas public en 1829 : les petits murets en pierre qui l'encerclent en témoignent. Le motif du muret est plus présent à Chassagne qu'au Fraisse : dans le premier hameau, les parcelles du bourg sont closes ce qui crée une sensation d'intimité, alors que dans le second, l'urbanisation récente a laissé à plusieurs reprises les parcelles ouvertes ce qui crée une sensation d'espace et de liberté plus forte, comme si les espaces vides au coeur du noyau bâti (parcelles de prairie) étaient devenus le nouveau coeur du hameau. Dans les deux cas, il n'y a pas d'étalement urbain : à Chassagne, la forme urbaine est compacte, les constructions relativement proches les unes des autres, les parcelles de taille modeste ; au Fraisse les nouvelles maisons ont respecté la morphologie originelle en venant s'implanter en continuité des précédentes le long de la route vers le bourg ou bien se sont glissées dans les dents creuses existantes ou en face des maisons déjà présentes.

Les caractéristiques architecturales de Chassagne sont très cohérentes, et de fait sans rupture entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} ou le début du XX^{ème} : façades en moellon apparent le plus souvent, toitures en ardoise dominantes mais présence de la tuile





Réutilisation du bâti agricole traditionnel à Chassagne

également, volumes simples, granges et logis dominants, de taille et de hauteur limitées (rez-de-chaussée + combles aménagés, pas d'étage). Ici c'est la réhabilitation du bâti ancien qui prime.

Au Fraisse, les constructions contemporaines s'éloignent totalement de ces schémas : le moellon disparaît au profit de l'enduit, les hauteurs d'élévation (plusieurs constructions ont un étage), les toitures là encore sont en ardoise ou tuile, mais dans l'ensemble il y a pas d'uniformité dans les choix architecturaux : on trouve par exemple une maison bardée de bois, un pavillon très récent de style très contemporain, un pavillon des années 70 avec balcon, etc.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

Presque cent logements ont été créés depuis dix ans (95), dont quatre dans d'anciens bâtiments agricoles réhabilités et transformés et 91 constructions neuves. Cinq d'entre elles sont localisées dans le bourg, une dizaine dans quelques hameaux de la campagne de Lanobre (Lonzanges, la Rochelette, Vallat, Grancher, le Fraysse, Marcoix) mais bien la grande majorité d'entre elles est apparue aux abords de la RD 922, du village des Granges à Sioprat. La taille moyenne des parcelles s'y élève à 1 880 m². Notons par ailleurs l'aménagement d'un projet immobilier touristique en cours vers le Péage, aujourd'hui à l'arrêt.

Par ailleurs, douze bâtiments agricoles ont été construits sur la même période.

Centre historique

Saignes



Bâti cossu de la place de l'église



Commerces de rez-de-chaussée



Toitures



Murets et bâtiments accolés



Alignements de bâti



IGN
Fonds de plan : DGFIP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN



SAIGNES

Centre historique

Le centre historique de Saignes peut être divisé en deux parties :

- la première est construite autour d'une vaste place et de l'église ; les bâtiments sont accolés, alignés sur l'espace public, et l'architecture est plutôt cossue. Les façades sont très hétérogènes et on constate une concentration de maisons de ville bourgeoises avec des ornements qui le montrent.
- la seconde partie est construite autour de la motte sur laquelle se tient la chapelle Saint-Roch ; les bâtiments sont également alignés sur l'espace public et accolés lorsque cela est permis par le relief. La principale différence avec la grande place réside dans l'architecture qui est beaucoup plus fruste ; le tissu urbain est davantage composé de maisons de ville élémentaires, s'élevant avec un étage au maximum.

Par ailleurs le tissu bâti autour de la grande place a une vocation plus mixte avec plusieurs locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Le quartier de la Chapelle est lui principalement résidentiel.

Dans l'ensemble du bourg, la tonalité des enduits est beige clair et il y a beaucoup de façades aux pierres apparentes.

Les toitures couvertes d'ardoise prédominent.



Maisons de ville bourgeoises



Maisons de ville élémentaires



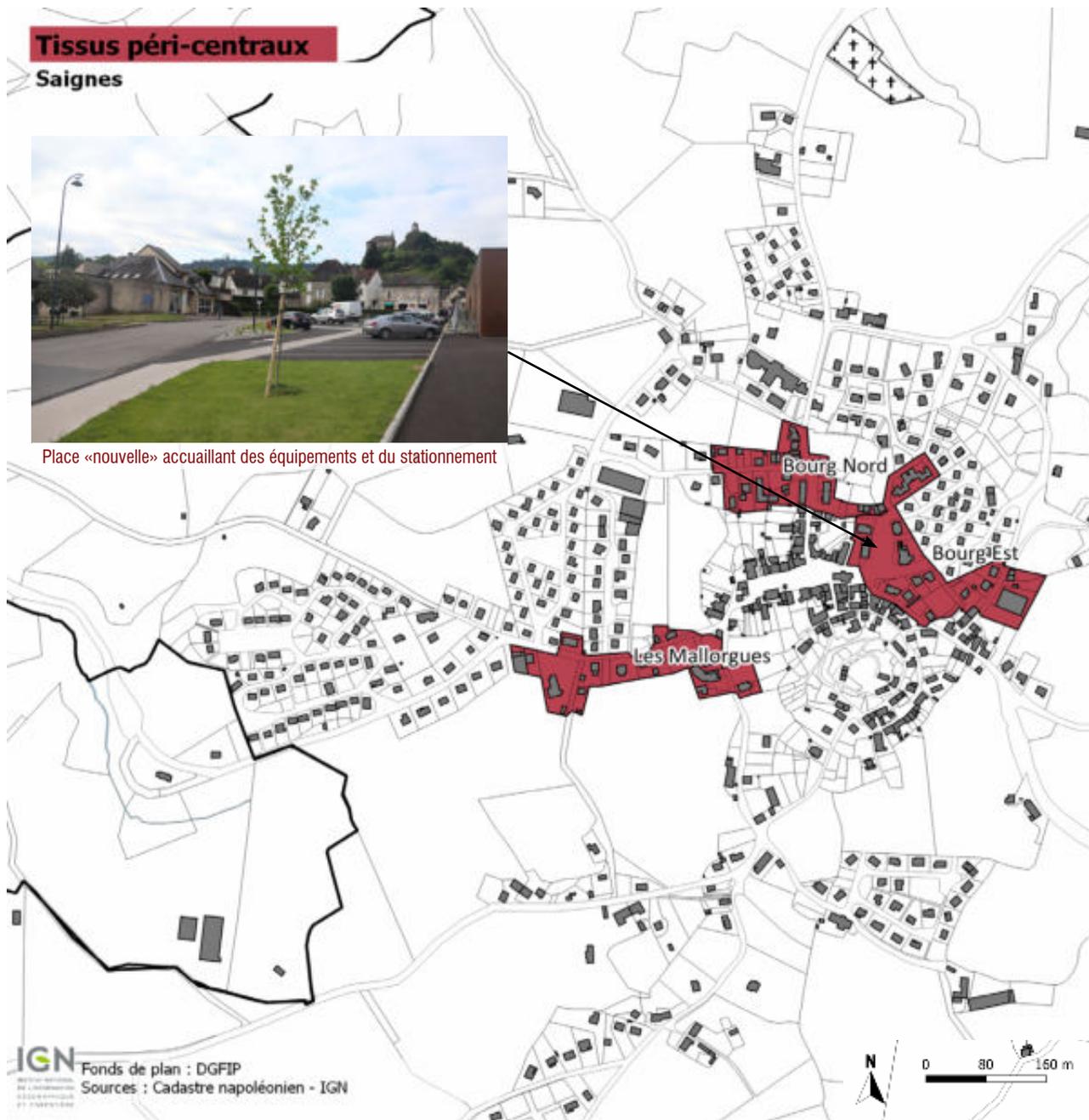
Place de l'église et commerces de rez-de-chaussée

Tissus péri-centraux

Saignes



Place «nouvelle» accueillant des équipements et du stationnement



IGN
Fonds de plan : DGFiP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN

Tissus urbains péri-centraux

Les quartiers péri-centraux de Saignes sont composés de grands bâtiments, de toutes époques, y compris contemporaine sur le partie bourg est où il s'agit principalement d'équipements.

La partie bourg nord est caractérisée par une concentration de grands bâtis patrimoniaux (manoir, corps de ferme, maison de maître, bâtiment III^{ème} république...).

Les bâtiments sont pour la plupart isolés les uns des autres et les reculs par rapport à l'espace public sont hétérogènes. Ils renvoient globalement cependant une image plutôt ordonnée et plus aérée que le centre historique.

Lotissement 60-80

Les lotissements des années 1960 à 1980 de Saignes ont la particularité d'être nombreux par rapport aux autres gros bourgs centres, et parfaitement homogènes en matière d'architecture.

Il s'agit de maisons aux formes simples, dotées d'un étage et d'un rez-de-chaussée dont la moitié est occupée par le garage.

Le rez-de-chaussée est paré de pierres ou de briques, et l'étage est entièrement enduit d'une teinte claire.

La toiture a une pente très faible, qui contraste avec l'architecture traditionnelle locale, et couverte de tuiles aux teintes rouge ou brune.

L'implantation des bâtiments est toujours en recul par rapport à l'espace public, avec un alignement général régulier.

Les clôtures de séparation avec l'espace public sont matérialisées par des murs bahuts et des haies dans la plupart des cas. Les essences qui composent ces haies sont diversifiées.

Les clôtures séparatives sont parfois matérialisées par de simples grillages, doublés de haies.

La taille moyenne des parcelles dans ces lotissements est d'environ 600 m².

Lotissements 60-80
Saignes



Architecture typique des lotissements 1960-1980



Espace public de lotissement



Architecture typique des lotissements 1960-1980



Tonalités sombres en accord avec le bourg

Fonds de plan : DGFIP
Sources : Cadastre napoléonien - IGN



Lotissements années 2000

Les lotissements plus récents semblent avoir des règles de construction plus libres, notamment dans les formes du bâti, bien que l'on retrouve une certaine forme standardisée : maison de plain pied avec des tonalités d'enduit clair et une toiture en ardoise ou de teinte sombre.

La densité moyenne est bien plus faible que dans les lotissements évoqués précédemment : la taille des parcelles approche 1000 m², et les lots du futur lotissement sont de 800 m² environ de moyenne.

Les règles d'implantation permettent néanmoins de garder un front bâti d'aspect dense, le recul étant limité par rapport à l'espace public, notamment dans le lotissement du Pré de l'Eglise (environ 5 mètres).

Dans le lotissement de La Rampaneire qui est un secteur plus rural, le recul du bâti va jusqu'à 20 mètres.

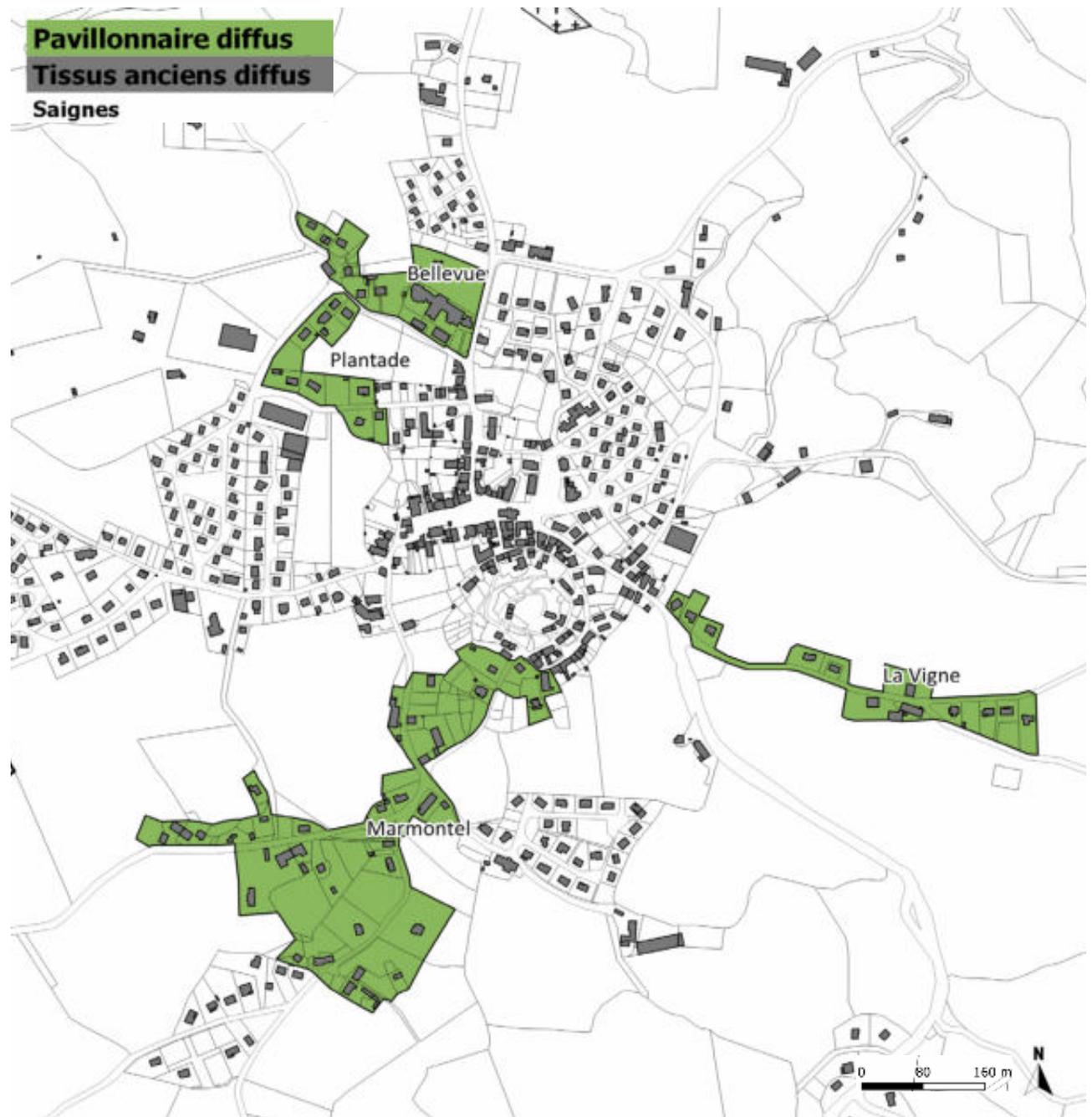
Il s'agit de lotissements relativement récents, mais les clôtures semblent à ce jour être limitées à des grillages.

Tissus urbains diffus

Les tissus pavillonnaires diffus sont bien moins importants que les opérations d'ensemble en nombre de lots, mais ils occupent presque autant d'espace.

Ils sont très hétérogènes car ils mélangent plusieurs époques, donc plusieurs architectures et plusieurs activités : corps de ferme, maisons de maître, pavillons résidentiels...

Il n'y a pas de forme urbaine particulière hormis à La Vigne où il s'agit d'un linéaire urbain où le bâti est aligné en recul de l'espace public.





VEBRET

Tissus urbains diffus

L'urbanisation de la commune de Vebret est particulièrement diffuse et composée d'un tissu bâti ancien dont les extensions récentes sont anecdotiques et principalement situées dans des opérations d'ensemble évoquées en page suivante.

Le centre-bourg de Vebret est considéré comme les autres hameaux car très restreint et faiblement dense, mais il a néanmoins des caractéristiques plus urbaines avec un alignement du bâti par rapport à la rue traversante. Son espace public aménagé rappelle par ailleurs la présence des équipements structurants de la commune, à savoir l'école, la poste, la mairie.

Les autres hameaux sont également organisés le long d'une voirie, de façon beaucoup plus diffuse. En termes d'aménagements publics, seul le hameau de Couchal, le plus étendu et considéré comme une «extension» du bourg de l'autre côté de la Sumène, est équipé de trottoirs ; par ailleurs les séparations entre l'espace public et l'espace privé sont claires et matérialisées par des murets ou des haies.

L'architecture de l'ensemble des hameaux ainsi que du bourg est très classique : ils sont composés essentiellement de maisons de ville élémentaires, érigées sur deux étages, voire davantage avec des combles habités.

Les enduits clairs ou gris et les toitures en ardoise ou couleurs similaires sont également majoritaires.



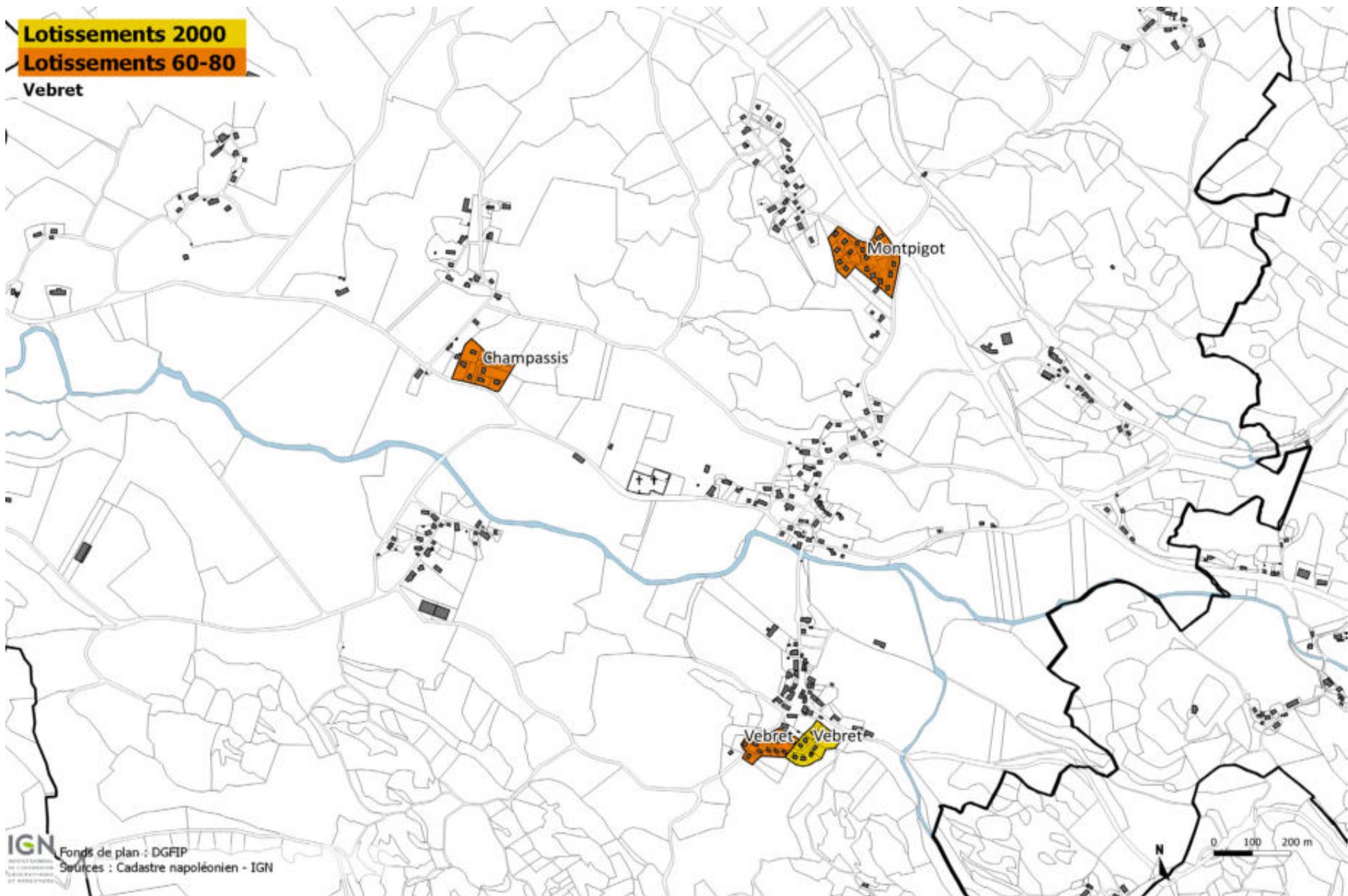
Espace public du centre-bourg de Vebret



Espace public de hameau



Maisons élémentaires



Lotissements

Les extensions de la commune de Vebret prennent essentiellement la forme de lotissements.

Ceux-ci ont commencé à apparaître dans les années 1970, le plus récent datant des années 2000 dans le centre-bourg.

Ils prennent les mêmes formes que dans les communes voisines, c'est-à-dire une voie d'accès en impasse, et un bâti aligné en recul de l'espace public. Les maisons sont toutes individuelles et situées au centre de la parcelle.

Ces extensions sont de fait déconnectées des hameaux et du bourg, par l'accès mais aussi par la forme urbaine.

L'architecture classique des maisons, respectant les nuances locales, leur permet d'être correctement intégrées. C'est le cas dans les plus vieux lotissements.

Dans les lotissements plus récents, l'architecture de plain-pied devient un standard et correspond moins aux formes architecturales locales. Les nuances sont également moins respectées avec des tuiles en terre cuite et des enduits plus «chauds».



Bâtiments des lotissements et leurs espaces publics

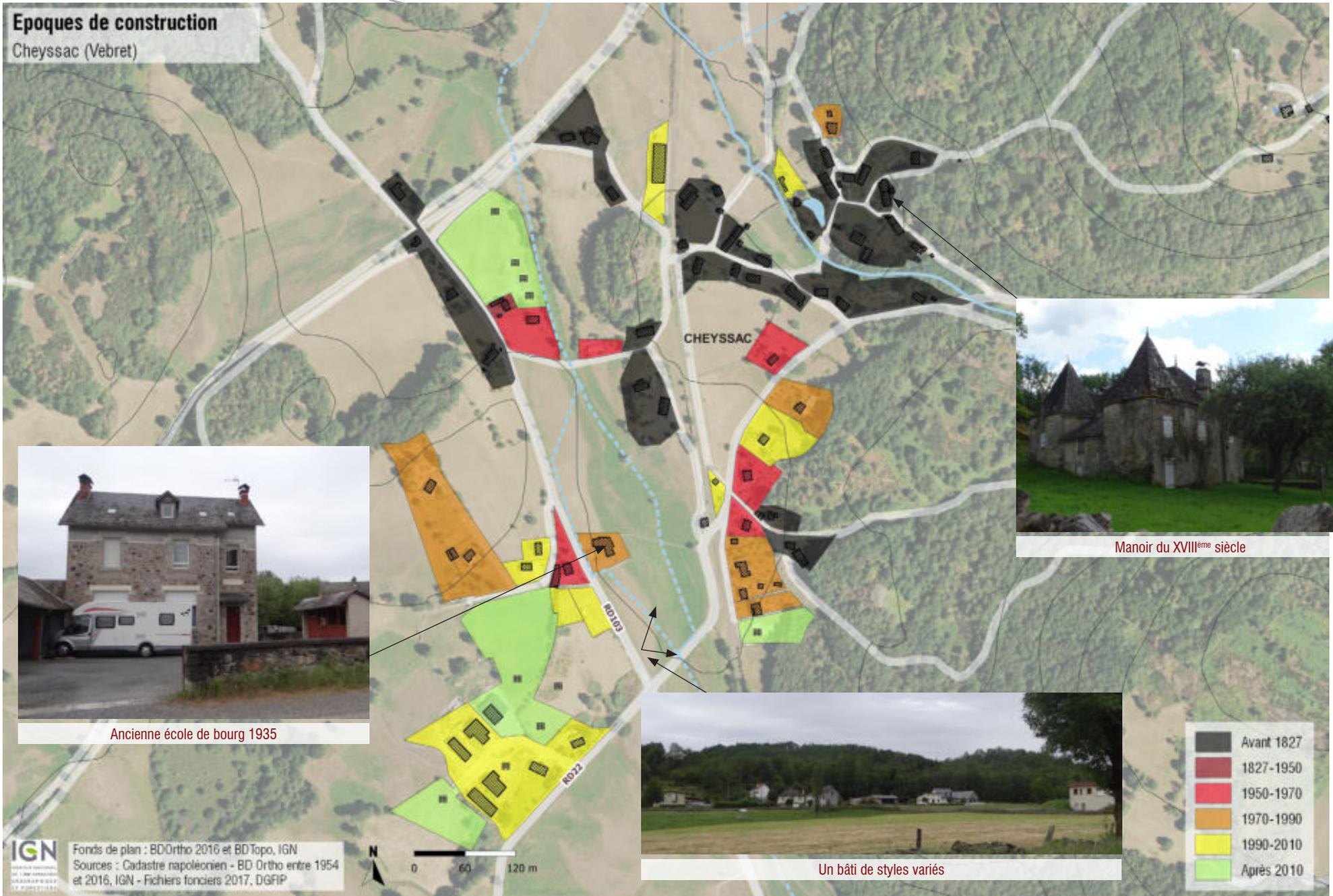


Deux villages : Courtilles et Cheyssac

Courtilles est implanté sur un plateau à 470m d'altitude, dominant la Sumène sur sa rive gauche. La hameau était le siège d'une commanderie (où vécurent des Templiers puis des Hospitaliers jusqu'à la Révolution Française), et fut longtemps lieu de passage entre Vebret et Saignes. Quasiment tout le bâti est donc déjà présent sur le cadastre napoléonien. La Chapelle de la Commanderie était érigée sur un petit promontoire, elle a été remplacée au début du XIX^{ème} siècle par une maison accessible par un escalier en pierre qui existe encore aujourd'hui. Le bâti est distribué ensuite le long des voies, qui forment une croix dont la chapelle est le centre. Les bâtiments sont proches les uns des autres, implantés en bord de voie publique. Ici pas de développement concentrique à partir d'un espace public central comme souvent dans les hameaux étudiés, néanmoins on dénombre plus d'une vingtaine de constructions sur une surface carrée de 5000m², d'où une densité de construction élevée. Par ailleurs cette forme en croix avec les constructions en bord de rue permet de dégager les arrières des maisons et de leur offrir de vastes jardins. Comme partout, les volumes sont simples, les constructions sont en moellon de gneiss. Deux types de bâti dominant : les logis (petites maisons de 100m², rez-de chaussée + combles avec parfois lucarnes ; certaines ont été enduites ; les couvertures sont en ardoises ou en tuiles) ; les granges étables (moellon, ardoises ou tuiles ; l'un d'entre elles a été transformée en habitation). Ce bâti ancien est en bon état, réhabilité et entretenu.

Une exploitation agricole est implantée dans du bâti ancien à la sortie sud du hameau, où a été construit récemment un bâtiment agricole qui dénote bien sûr avec le bâti ancien et ses codes architecturaux traditionnels. Cependant, malgré sa taille (plus de 2000m²) celui-ci n'est quasiment pas visible depuis le hameau, il faut venir de Sumenat pour le voir de loin ou de Vebret pour le longer, ce qui limite en réalité les opportunités de l'apercevoir.

Localisé à proximité de la vallée du Soulou, Cheyssac est un lieu important de l'urbanisation de la commune. Longtemps carrefour entre l'axe qui relie Bort les Orgues à Riom es Montagnes et celui qui relie Ydes à Champs sur Tarentaine et à l'Artense, Cheyssac est également devenu carrefour ferroviaire avec les constructions des voies ferrées Borts les Orgues- Riom es Montagnes et Bort les Orgues - Mauriac à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est aussi par conséquent, une extrémité de la Piste Verte, qui descend ensuite vers Bassignac et constitue un aménagement touristique structurant pour le territoire de la communauté de communes. Le noyau historique est assis au creux du bassin entre le pied du Suc de la Croix et un bloc rocheux prédominant qui semble l'enserrer sur sa frange ouest. Ce noyau est traversé par le Soulou. Le bâti est dense et implanté en arc de cercle autour du manoir. Plusieurs granges étables sont construites à distance, mais c'est à partir du XX^{ème} siècle que le tissu urbain se détend largement, en particulier le long de la voie de chemin de fer et de la RD 103.



La construction de l'école en 1935 marque le début de cette nouvelle ère urbaine. A partir de cette date, le centre du hameau se déplace et le hameau lui-même se structure : Cheyssac semble alors être composé de plusieurs noyaux bâtis : le noyau originel et son bâti traditionnel (nombreuses granges-étables en moellon apparent avec logis accolé ou non, ardoise et lauze mais également tuiles mécaniques, maisons de maître aux portes et fenêtres encadrées de pierre de taille, de hauteur plus élevée que les logis des granges...), un alignement de maisons des années 1950 et 1970 à proximité de la voie de chemin de fer dont il est difficile de tirer une typologie, les styles de constructions étant très divers ; un noyau hétéroclite autour de l'école derrière laquelle quatre pavillons récents ont été construits sur des schémas contemporains - rez de chaussée, garages attenants, implantation éloignée de la voie publique - et sans lien avec le bâtiment public ; enfin, un noyau sans structure ni style dominant connecté à la zone d'activités.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

Depuis 2006, la croissance démographique annuelle de Vebret s'élève à 0,7% - faisant de la commune l'une des deux plus attractives du territoire avec Sauvât - et 29 nouveaux logements ont été créés entre 2009 et 2019 :

- 11 logements (résidences secondaires et principales confondues) ont été créés dans d'anciennes granges agricoles réaménagées dont 4 à Verchalles, et 8 dans les noyaux bâtis les plus importants ;

- 18 maisons individuelles neuves dont 6 à Cheyssac. En moyenne les parcelles sont grandes, plus de 2 500 m², mais les disparités sont grandes.
- à Cheyssac toujours, la zone d'activités de Verchalles a accueilli cinq nouveaux bâtiments sur une surface totale de 1,4 ha
- sur l'ensemble de la commune, six bâtiments agricoles ont vu le jour : 3 à Verchalles, 1 à la Maisonneuve, 1 en dehors de tout noyau bâti sur la RD 236 vers Sumenat, et le plus grand à la sortie de Courtilles (2000 m²).



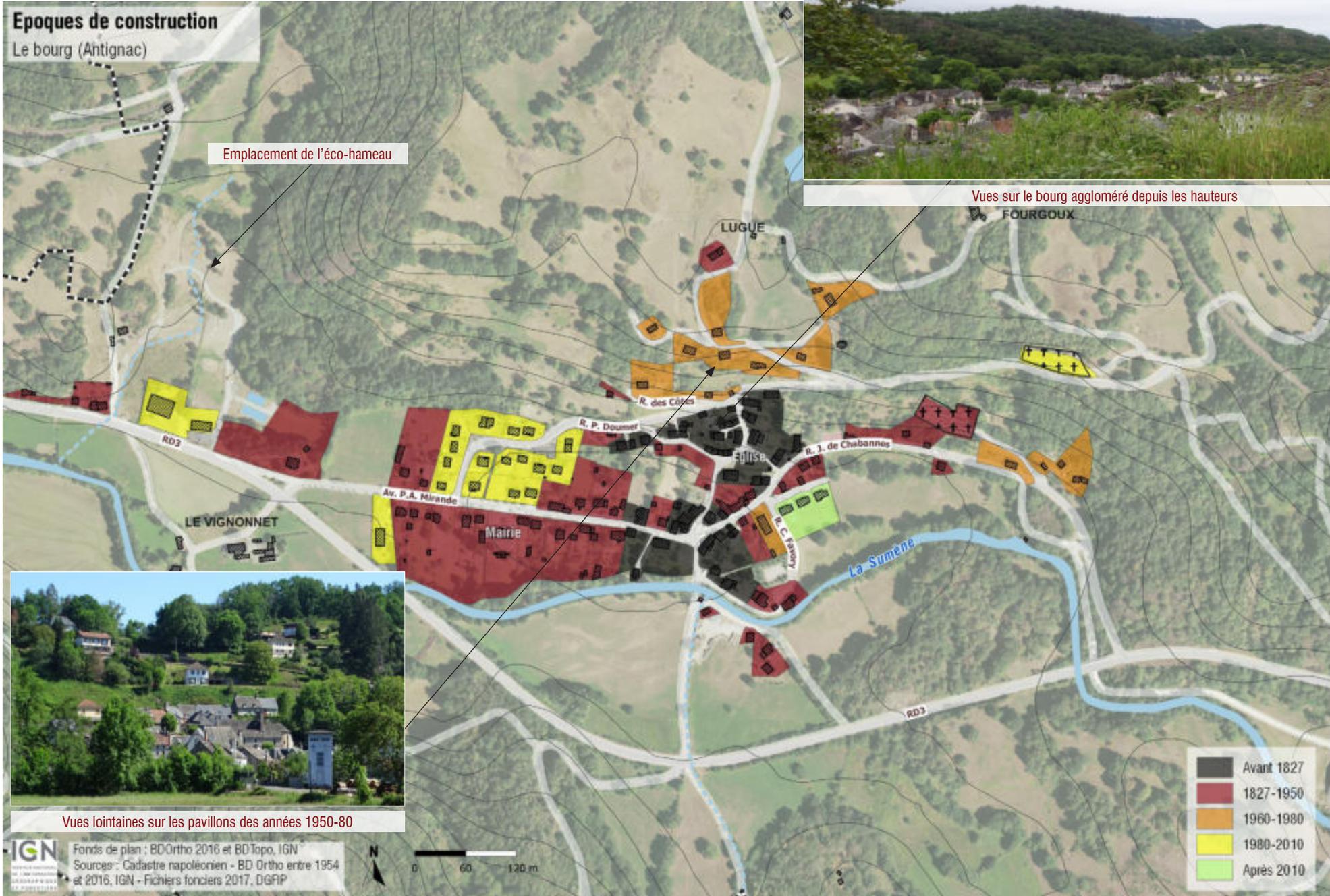
Bâtiment agricole récent sur la route de Sumenat



Maison individuelle récente aux Champagnadoux



Pavillons récents derrière l'ancienne école de Cheyssac



Vues sur le bourg aggloméré depuis les hauteurs



Vues lointaines sur les pavillons des années 1950-80

ANTIGNAC

Antignac est localisée à l'est du territoire, secteur qui correspond peu ou prou au sud de l'Artense. La commune est traversée d'est en ouest par la Sumène quasiment à sa frontière sud (avec la commune de la Monselie) et le Soulou un peu plus haut. Ces deux rivières ont donc creusé deux vallées où les hommes se sont installés de façon privilégiée, créant les noyaux bâtis les plus importants, au premier lieu desquels le bourg. Ailleurs, le relief accidenté modelé par l'érosion glaciaire a accueilli un semis d'écarts et de petits hameaux agricoles au sommet des plateaux, en particulier sur la moitié nord du territoire, à plus de 600m d'altitude. Par conséquent, cette partie du territoire est éloignée des axes de communication les plus importants : pour rejoindre Champs sur Tarentaine au nord, il faut traverser la Rhue par le pont étroit du Chambon ; au nord-ouest, on rejoint Vebret par les toutes petites routes entre Druhl et Couzans, et en enjambant le Soulou ; mais l'accès le plus direct à l'est comme à l'ouest, c'est la RD 3 qui longe la Sumène au pied du bourg, et fait la connection entre Bort les Orgues (par la RD 922) et Riom es Montagnes.

Le bourg

Le village est disposé en adret sur le flanc d'un coteau orienté au sud. A l'origine il était assis légèrement en hauteur et dans la pente (autour de 550m d'altitude) et petit à petit l'urbanisation s'est développée vers la vallée. Le bourg est dominé à l'est par le rocher de

l'Aguyrou, ce qui fait qu'il est parfaitement protégé des vents de l'est et du nord. Le bourg ancien est constitué de deux regroupements de maisons autour de deux petites places reliées par une toute petite rue : au centre de la seconde se situe l'église paroissiale ; au centre de la seconde, on trouve aujourd'hui une fontaine et un calvaire ; elle est implantée juste à côté de la rivière. Le tissu urbain est compact, le bâti mitoyen : les constructions sur au moins un rez de chaussée + un étage + combles aménagés, ornées de lucarnes au moins pour toutes celles qui entourent la fontaine et qui sont des constructions volumineuses et cossues ; en montant, la richesse du bâti est moins marquée, les volumes un peu moins grand, mais les autres caractéristiques sont les mêmes. Le moellon et les pierres sont apparents ou enduits, les toitures en ardoise (sauf exceptions) ; en suivant les rues qui arpentent le village en montant on rencontre aussi d'anciennes granges au pans de toits très longs, eux aussi couverts d'ardoise. Un logis de 1806 est toujours présent, juste sous l'église. Systématiquement au moins une façade de chaque bâtiment est à l'alignement de la voie publique, ce qui donne au bourg historique cet aspect reserré sur lui même ; les jardins - sur des parcelles de tailles modestes - sont à l'arrière, et souvent encadrés de murets en pierre de 1m à 1m20 de hauteur.

Au XIX^{ème} siècle et durant la première moitié du XX^{ème} siècle, l'urbanisation, importante se développe en total rupture avec les codes traditionnels. En matière de forme urbaine, l'aspect urbain concentré



Les maisons de négociants du bourg d'Antignac (de haut en bas) : 1927, 1930, 1938

autour d'espaces publics de forme plutôt arrondies reliés entre eux par de petites venelles est délaissé au profit d'artères plus larges, le long desquelles sont implantées les maisons selon un agencement très géométrique : le long de l'avenue Paul Mirande (côté Sumène), les maisons se suivent, éloignées d'une dizaine de mètres de la voie et implantées au milieu de parcelles en lanières (en règle générale). A l'arrière de celles-ci, les jardins rejoignent la rivière. Parmi ces constructions, on trouve la mairie qui était l'ancienne école (un peu plus en retrait de la voie).

Toutes affichent un volonté de s'affranchir des codes architecturaux vernaculaires. Il s'agit de maisons de ville, plutôt cossues, hautes, voire avec des étages carrés, des balcons, aux menuiseries entourées de pierres de taille comme d'antan mais aussi de briques. Devant, un mur-bahut est souvent présent constitué d'un muret surmonté d'une grille en métal parfois richement orné. Chaque construction est dotée d'un des ces éléments originaux, comme une petite coquetterie.

Au XIX^{ème} siècle le Cézallier et l'Artense deviennent des terres de migrations : les marchands de toile partaient (6 à 9 mois de l'année) en tournée à pieds puis avec le cheval . Ils vendaient dans toute la France et même à l'étranger. Et au fil du temps ceux que l'on a fini par nommer les négociants-voyageurs (à partir des années 1920) sont souvent revenus riches, on rejoint leurs terres natales où ils ont fait construire. Ainsi on trouve encore quelques unes de ces «maisons de négociant» à Antignac :

en face de la fontaine (1927), à droite après la mairie (1938), juste avant le bourg en arrivant du Vignonnet (1930).

Au final cette période voit le bourg d'Antignac s'agrandir de façon notable, en nombre de constructions mais surtout en surface urbanisée.

Durant les décennies 1950-1980, c'est plutôt vers le haut du coteaux et de manière étagée que se développe l'urbanisation. Contrainte par le relief, les parcelles ont plus la forme de languettes ; les maisons sont implantées avec un léger recul (quelques mètres) par rapport à la voirie, et comme elles sont construites en rebord de plateau la plupart d'entre elles ont adopté la même forme : au rez de chaussée, le garage, à l'étage la maison à proprement parler. La situation en surplomb a encouragé les propriétaires à prévoir souvent un balcon ; pour le reste, on ne constate pas de cohérence architecturale entre ces pavillons contemporains, si depuis la rue qu'ils longent sont plutôt discrets, présentent la particularité vu leur implantation et leur caractère diffus d'être fortement visible depuis la vallée.

L'urbanisation repart dans les années 1980-2010 avec l'aménagement d'un nouveau quartier qui vient combler un grand vide que créer par l'étalement du début du XX^{ème} siècle. Nous trouvons ici des formes pavillonnaires contemporaines assez banalisées, telles qu'on les trouve sur tous les espaces urbains de France : une quinzaine de pavillons, implantés au milieu de parcelles découpées de façon géométrique et de surfaces à peu près uniformes (entre 600 et

900m²) ; comme la construction est assez en retrait de la voie publique et que le garage est intégré au bâtiment ou installé dans une extension de celui-ci, une surface non négligeable de la parcelle est artificialisée de manière à aménager le passage de l'automobile. En règle générale les hauteurs n'excèdent pas un rez-de chaussée + combles aménagés, avec des toitures plutôt pentues. Les façades sont enduits couleur beige plutôt clair, les toits sont couleurs ardoises. Quelques uns sont équipés de lucarnes. Un bouclage des circulations est organisé autour de ce lotissement qui permet de faire le tour du tissu bâti et de rejoindre la rue Paul Antoine Mirande en bas ou la rue Paul Doumer en haut. Les clôtures sont hétéroclites : on trouve aussi bien des grillages que des murs-bahuts ou des haies de thuyas. Une parcelle est actuellement non bâtie en face de la mairie, sur laquelle un banc public a été installé.

Plus récemment encore, trois nouvelles constructions sont apparues en frange de bourg, qui ne créent pas d'étalement urbain puisqu'elle sont implantés à la fois en continuité d'un alignement urbain et en face de maisons déjà existantes. Au contraire il semble que ce choix d'implantation se calque de nouveau sur les choix morphologiques traditionnels - c'est-à-dire dans un mouvement concentrique de développement du bourg ancien. En matière architectural, il s'agit de trois pavillons assez banalisés eux aussi, mais aux toitures moins pentues que celles des pavillons de la période précédente pour deux d'entre eux. Ils sont implantés

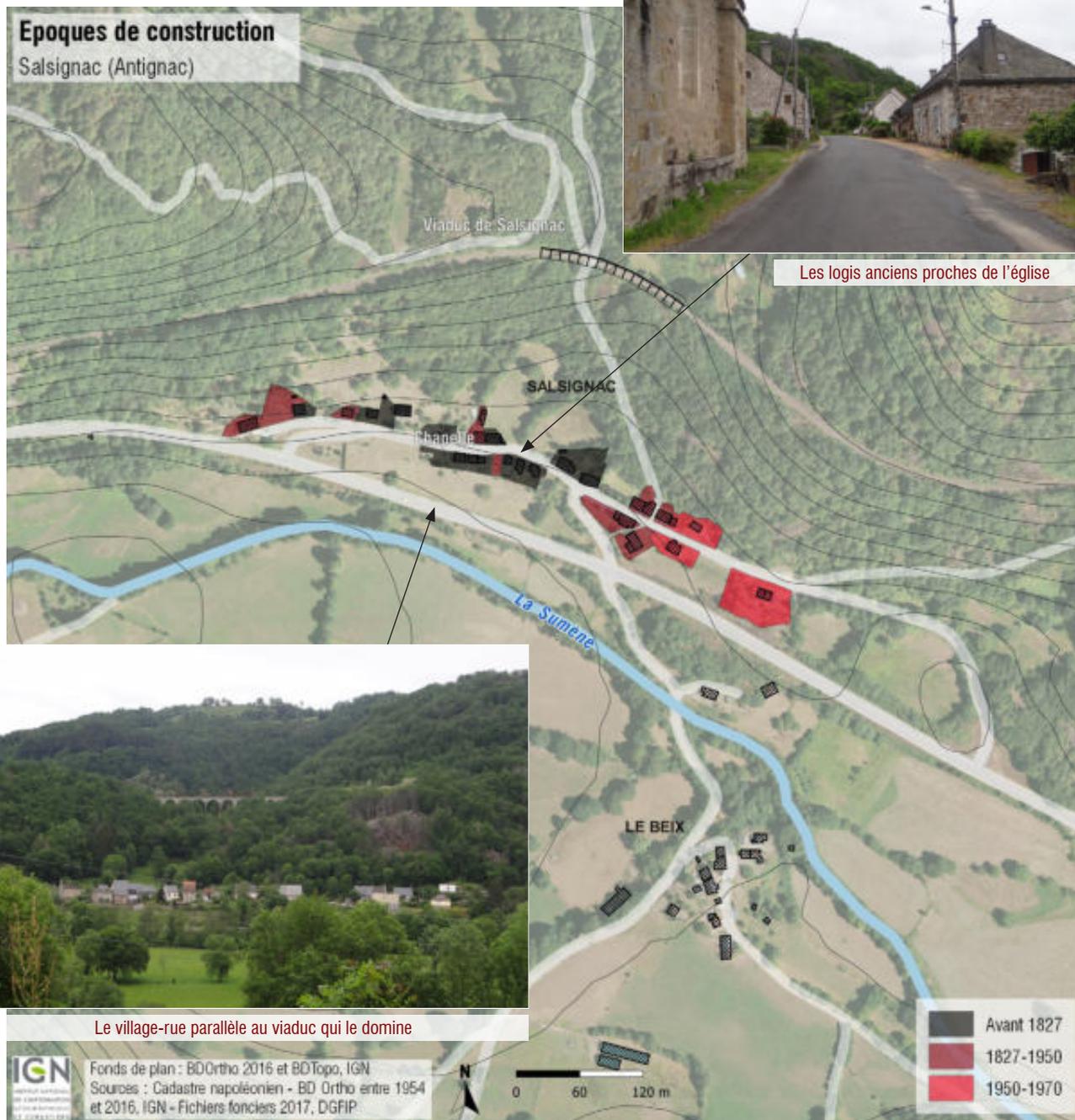
avec un recul d'une dizaine de mètres par rapport à la rue François Paul Reynal, à l'image de ce que l'on peut trouver non loin d'eux. de la même façon, ils reprennent systématiquement le motif du muret (ici en parpaings) voire du mur bahut.

Notons enfin à l'ouest du bourg un aménagement prévu pour un éco-hameau, dont actuellement un lot a été vendu.

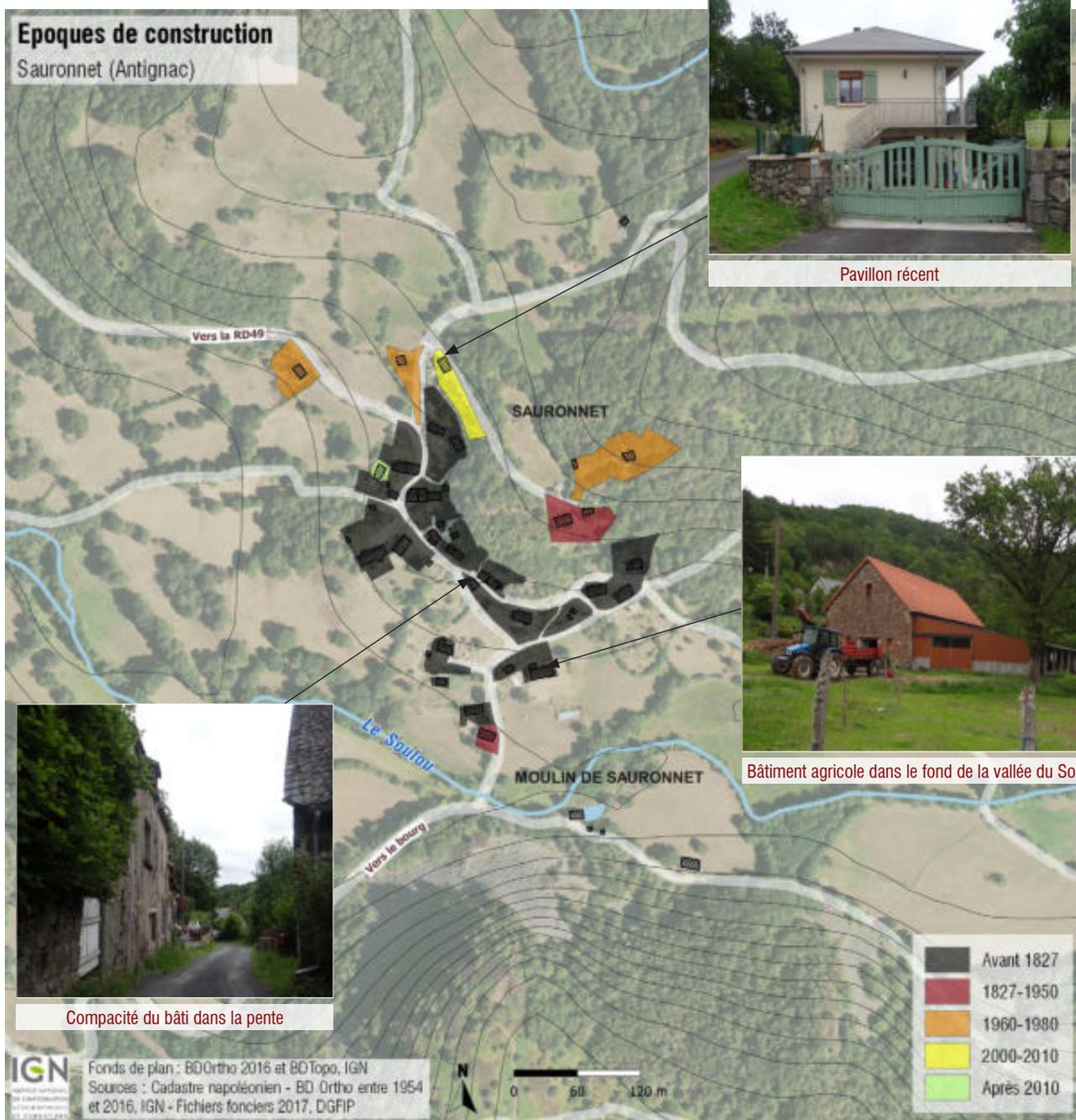
Deux villages : Salsignac et Sauronnet

Salsignac est un village rue. Il est implanté dans le fond de la vallée de la Sumène à proximité de la rivière et parallèle à celle-ci. Il est localisé un peu plus loin à l'est dans la vallée que le bourg et séparé de celui-ci par le massif de l'Aygurou. Il est donc lui aussi implanté à l'adret du coteau.

Un village rue revêt une morphologie très spécifique : il n'est pas constitué comme souvent par une place centrale autour de laquelle s'articule un réseau viaire en étoile bordé de constructions, ce qui fait typiquement les hameaux compacts et de forme plutôt arrondie. Salsignac est exclusivement structuré par une rue centrale flanquée de chaque côté par un alignement de constructions. L'église romane Saint-Féréol est implantée à peu près au milieu de la longueur du noyau bâti (au total à peu près 500m). Les constructions les plus anciennes qui restent sont celles qui sont localisées à proximité d'elle ; dans l'ensemble ce sont de modestes logis (rez de chaussée + comble), en moellon non enduit et aux toitures en ardoises. Entre 1950 et 1970, l'urbanisation s'est étendue toujours de



Les logis anciens proches de l'église



Pavillon récent



Bâtiment agricole dans le fond de la vallée du Soulou



Compacité du bâti dans la pente

façon linéaire vers l'est : souvent un étage a été aménagé, et éventuellement une terrasse. Depuis presque 50 ans, aucune construction n'est apparue à Salsignac.

Sauronnet est localisé à flanc de coteau : les constructions s'y égrènent dans la pente, comme le long d'un escalier, jusqu'au bas de celui-ci et au vallon du Soulou sur lequel on trouve encore un ancien moulin. Par ailleurs Sauronnet est également implanté au nord du rocher d'Agayrou, face à ses tabliers d'éboulis. L'essentiel du bâti est déjà présent en 1827 : seules quelques nouvelles maisons ont vu le jour au XX^{ème} siècle. Elles ont étendu le hameau vers le nord et ont participé à le rendre moins dense, puisqu'elles sont toutes implantées sur des parcelles plus grandes que le bâti antérieur. Cependant la compacité du noyau urbain est maintenue par le nombre relativement important de constructions anciennes présentes sur une surface relativement réduite - constructions parfois même mitoyennes. Cette compacité combinée au relief et à la végétation arborée permet une intégration du hameau dans son paysage qui rend impossible les vues proches. Sauronnet est un noyau bâti discret. On ne peut pas prendre de recul pour embrasser d'un regard l'ensemble des constructions ; on peut seulement, d'un étage à l'autre, apercevoir les maisons en dessous.

Le hameau, à l'image des noyaux bâtis ruraux anciens, était constitué de fermes et vraisemblablement à vocation vivrière ; d'où la succession de granges et de logis, souvent

accolés. Les façades sont en moellons, les toitures en ardoises souvent agrémentées de lucarnes pour les logis ; quelques granges sont couvertes en bac acier rouillé (qui vient remplacer le chaume depuis longtemps disparu) voire en tuiles mécaniques. L'ensemble est très assorti, très cohérent.

Les constructions plus récentes (depuis les années 60) sont localisées sur le haut du noyau bâti, c'est-à-dire plutôt sur le plateau qui précède la pente où est implanté une grande part du bâti ancien. Ces quatre constructions de démarquent des précédentes : deux d'entre elles sont excentrées à chaque extrémité du noyau bâti, et par conséquent rendent plus floues les limites de celui-ci. En matière architecturale, les choix opérés sont très différents : deux maisons ont des toits à un pan, une troisième à quatre pans (contre deux pans pour le bâti traditionnel) ; bien entendu les murs ne sont plus en moellon mais en parpaing (comme on peut le constater sur une dernière construction en cours), les façades enduites (teintes blanc ou crème), avec pour deux d'entre elles des pierres de parement apparentes au rez de chaussée. Elles sont équipées de balcons ou terrasses. Bref, c'est une rupture totale avec les techniques antérieures.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

13 nouveaux logements ont été créés à Antignac en dix ans, dont cinq dans d'anciens bâtiments agricoles réhabilités (deux dans le bourg, un à Druhl, un à Fouliade et un au Châtelet où se trouve par ailleurs le siège d'une exploitation agricole). Huit constructions à vocation résidentielle ont donc vu

le jour depuis 2010, celles-ci étant majoritairement concentrées dans des noyaux bâtis déjà existants. Ainsi trois nouveaux pavillons ont été construits dans le tissu urbain du bourg, qui ne génèrent quasiment par de consommation d'espace, une maison est créée au Châtelet, ici aussi dans le noyau bâti même, vraisemblablement pour les exploitants agricoles.

En revanche, une maison est apparue à la Caravache, complètement déconnectée de toute autre construction et très à l'écart des noyaux bâtis existants. Cette maison est par ailleurs implantée au centre d'une parcelle de 4 000 m². Pour accéder à la maison, un chemin d'accès a été aménagé qui artificialise une surface de près de 1000 m² à lui seul.



Constructions récentes dans le bourg



Grange réhabilitée à Druhls



Maison individuelle en cours de construction à Sauronnet



LE MONTEIL

La commune est localisée à la pointe sud-est du territoire et en bordure nord-ouest de la planèze de Trizac, coulée basaltique issue du Suc de Rond. Elle atteint 1000m d'altitude à la Montagne de Belière, à la limite avec Menet. Le Monteil couvre une surface de 24km² pour une densité de 12 habitants au km² ; il s'agit donc d'une commune peu peuplée, et peu dense. Le bourg est implanté quasiment au centre du territoire, et traversé par la RD 230 vers Trizac qui partage la commune en deux parties. Il concentre à lui seul une grande part de l'urbanisation, alors qu'à mesure qu'on monte en altitude celle-ci se disperse sous la forme d'écarts constitués d'un nombre limité de bâtiments.

Le bourg

Le bourg est implanté à flanc d'un coteau orienté vers l'est : le relief contraint donc la localisation de l'urbanisation. Les bâtiments sont construits de part et d'autres de trois routes. La RD 30 centrale (rue de la mairie) est parallèle à la courbe de niveau et constitue l'arrête structurante du noyau bâti alors que la RD 230, en légère pente, permet de le quitter vers l'est et que de l'autre côté vers l'ouest une voie de communication le relie à une succession de hameaux vers le bourg de Sauvat.

La grande partie du bâti présent aujourd'hui dans le bourg date de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle quand Chastel Marlhac, alors chef lieu de commune mais jugé trop excentré, a été délaissé au profit d'un secteur plus proche des voies de

communication. Ce transfert prend symboliquement naissance avec la construction d'abord d'une école en 1854, puis d'une église en 1863. Auparavant, existait déjà un noyau bâti dont il reste aujourd'hui encore une grande partie des bâtiments implantés à l'intersection de la RD230 et la RD30. Chaque sortie du village est marquée par la présence d'une ou de plusieurs granges établies : qu'elles datent du XIX^{ème} siècle ou qu'elles y soient antérieures, les modalités architecturales sont les mêmes. Il s'agit ici d'un bâti traditionnel en moellon, à long pans de toit couverts d'ardoises (ou d'un matériau couleur ardoise, voire du bac acier).

Dans le village, les constructions sont homogènes dans leur style dans l'ensemble, et l'urbanisation est compacte : les maisons (parfois avec les granges) sont souvent accolées les unes aux autres, et dans l'ensemble implantées à l'alignement avec la voie publique, sur de petites parcelles de formes variées. A la façon des villages-rue, les espaces publics se succèdent le long de l'axe centrale : un jardin public, la mairie et ses stationnements, le lavoir, l'église et son parking. En règle générale, les maisons s'élèvent sur un rez-de chaussée + un étage + combles (pas de lucarne), les façades sont enduites (couleur pierre, mais de teintes variables), les portes et fenêtres sont encadrées de pierre de taille, les menuiseries sont blanches ou couleur bois foncé.

Dans l'ensemble également, les constructions plus récentes respectent ces codes architecturaux, avec quelques variations : les toits à quatre pans sont



Le bourg depuis la route de Maison Neuve



Paysages et écarts agricoles



Bâtiment agricole récent et panneaux solaires, la Sisterade



systématiquement présents sur les pavillons des années 1960, ainsi que des balcons ; en coeur de tissu urbain un pavillon contemporain ajoute une touche de modernité à un volume très semblable aux maisons traditionnelles du bourg, grâce à l'utilisation de larges baies vitrées.

On peut constater que les constructions - qu'elles soient traditionnelles ou récentes - jouent avec le relief, et s'intègrent dans la pente (à l'image des granges étables). Cette remarque ne peut être appliquée à un pavillon très contemporain, installé en hauteur, sur une taupinière (butte de remblais). Celui-ci par ailleurs, se démarque de toutes les traditions architecturales : volumes complexes, toitures terrasse, pas d'intégration paysagère.

C'est par ailleurs l'urbanisation contemporaine qui s'est affranchie de la forme du bourg, en particulier en prolongeant l'implantation de constructions le long de la route au delà des limites du noyau bâti : trois pavillons sont apparus vers l'ouest, qui créent un développement linéaire jusqu'à un écart agricole à l'origine séparé du bourg, troublant ainsi sa morphologie et réduisant l'impression de compacité.

Deux villages : Milhac et Chastel Marlhac

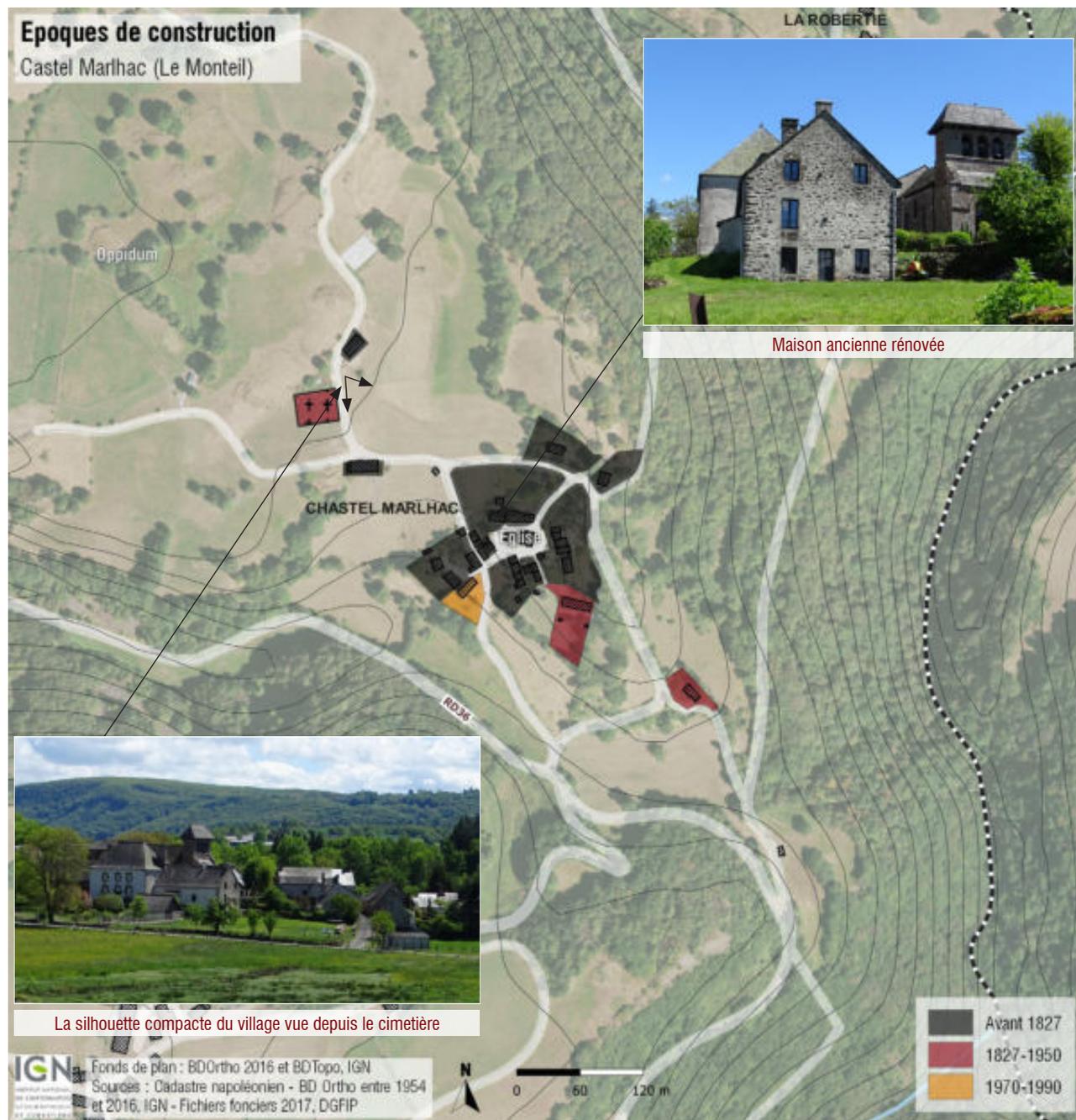
Milhac est un exemple de hameau développé (c'est-à-dire constitué d'au moins une vingtaine de constructions) de la moyenne montagne du Massif Central. Localisé à 750m d'altitude, d'origine vraisemblablement gallo-romaine, il est implanté à mi pente d'un coteau orienté à l'ouest et à proximité d'une source d'eau, le ruisseau de

Milhac. Le noyau bâti est en forme d'étoile à partir d'une petite place centrale, aujourd'hui bitûmés mais vraisemblablement ancien coudert où étaient accomplis certains travaux collectifs (lieu de pacage du petit bétail, entrepôt pour du matériel ou du bois, tuerie du cochon, battage du grain), aujourd'hui autour d'un calvaire, d'un puits et d'un lavoir. On peut faire l'hypothèse que cette structure n'a pas évolué depuis le Moyen Age même si le bâti qui la compose n'a cessé de se restructurer. Quasiment l'ensemble des constructions est déjà présent sur le cadastre napoléonien, et rares sont les bâtiments visibles sur celui-ci qui ont aujourd'hui disparu. On y trouve à la fois des logis de ferme, des granges-étables anciennes et quelques maisons, de tailles modestes. Les constructions sont en basalte, en moellon parfois enduit, et les toits (à l'origine sûrement en chaume) sont aujourd'hui couverts en ardoise ou tuile. La compacité du noyau bâti étant très forte, les constructions semblent imbriquées les unes dans les autres.

L'urbanisation contemporaine est déjà assez ancienne : les pavillons des années 70 localisés en entrée du hameau sont peu visibles de la voie, car en retrait de celle-ci (une dizaine de mètres) et grâce à des haies qui créent des filtres visuels. Le bâtiment agricole implanté en hauteur semble tourner le dos au reste du village.

Chastel Marlhac

Assis en bord de plateau, à 717 m d'altitude, le village de Chastel Marlhac est donc le cœur historique originel de la commune, vraisemblablement place



forte gallo-romaine, puis motte castrale, l'ancien lac de lave constituant un emplacement idéal pour se protéger. Le bâti est organisé en cercle, autour de la place où trône l'église Saint-Victor et Sainte-Madeleine, des XII^{ème} et XV^{ème} siècles. Le village est très compact et les constructions sont souvent accolées les unes aux autres : dans l'ensemble elles sont construites sur de toutes petites parcelles (une centaine de m²). Sur la frange extérieure du village, une voie de circulation permet d'en faire le tour avec le recul impossible à trouver dans le coeur du hameau.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'année, treize nouveaux logements ont été créés dont quatre constructions neuves - trois dans le bourg et une à Ribes - et neuf réhabilitations de bâtiments agricoles, réparties sur l'ensemble du territoire. En moyenne, les nouvelles maisons sont construites sur des surfaces de 1800m². Par ailleurs, la particularité de la commune réside dans le nombre de nouvelles constructions à vocation agricole apparues depuis 2010 :

- trois grands bâtiments agricoles à Auteroche, la Sisterade et le Cher d'à peu près 2 000 m² chacun ;
- des bâtiments plus petits à Partanaguet vers Auteroche, Dijon, la Gane, Jalaniac ;
- des tunnels agricoles à Dijon, le Suc de Boyer, Bournioux.

Tous ces bâtiments à l'exception de celui de Partanaguet, plus éloigné, sont implantés dans des écarts agricoles déjà existants.

BASSIGNAC

Presque sept kilomètres séparent le Fau au nord du village de vacances de Champleix au sud. (ancienne cité minière). Entre les deux, les noyaux bâtis sont finalement peu nombreux (une dizaine), la particularité de la commune étant d'être coupée par la Sumène au sud, au niveau de Vendes - ce qui crée comme une presqu'île au milieu des terres, et sur la frange est de son territoire - ce qui a rendu possible l'aménagement de la RD 922. Celle-ci traverse Bassignac selon un axe nord-sud sur plus de cinq km. Autre curiosité : le bourg de Bassignac n'est ni le lieu de pouvoir politique de la commune ni son lieu de vie principal, qui se situe à Vendes. L'église et la mairie se font donc face, de loin.



Le bourg et son église



Champleix, ancienne cité minière devenue village de vacances



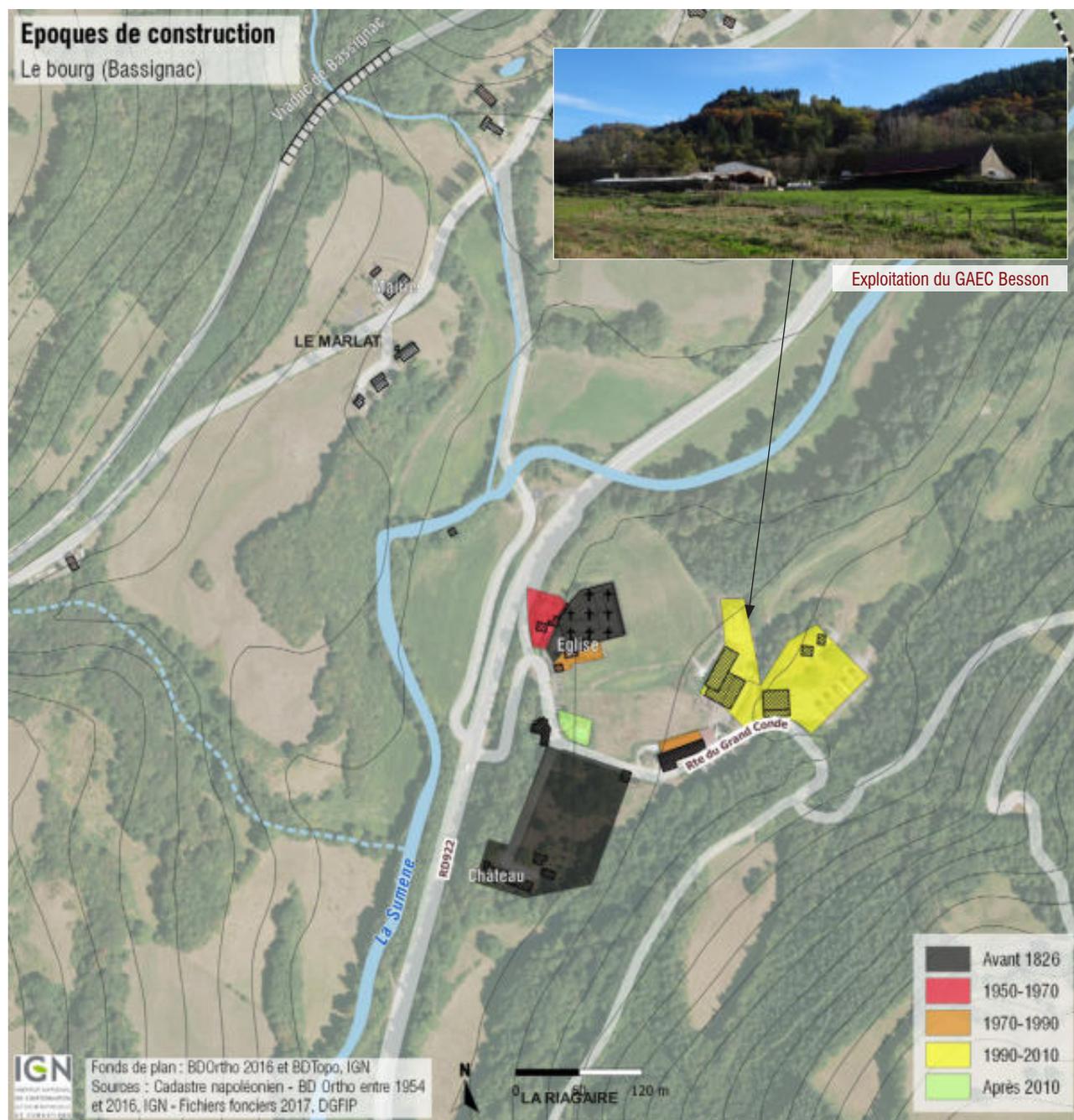
La mairie à Marlat

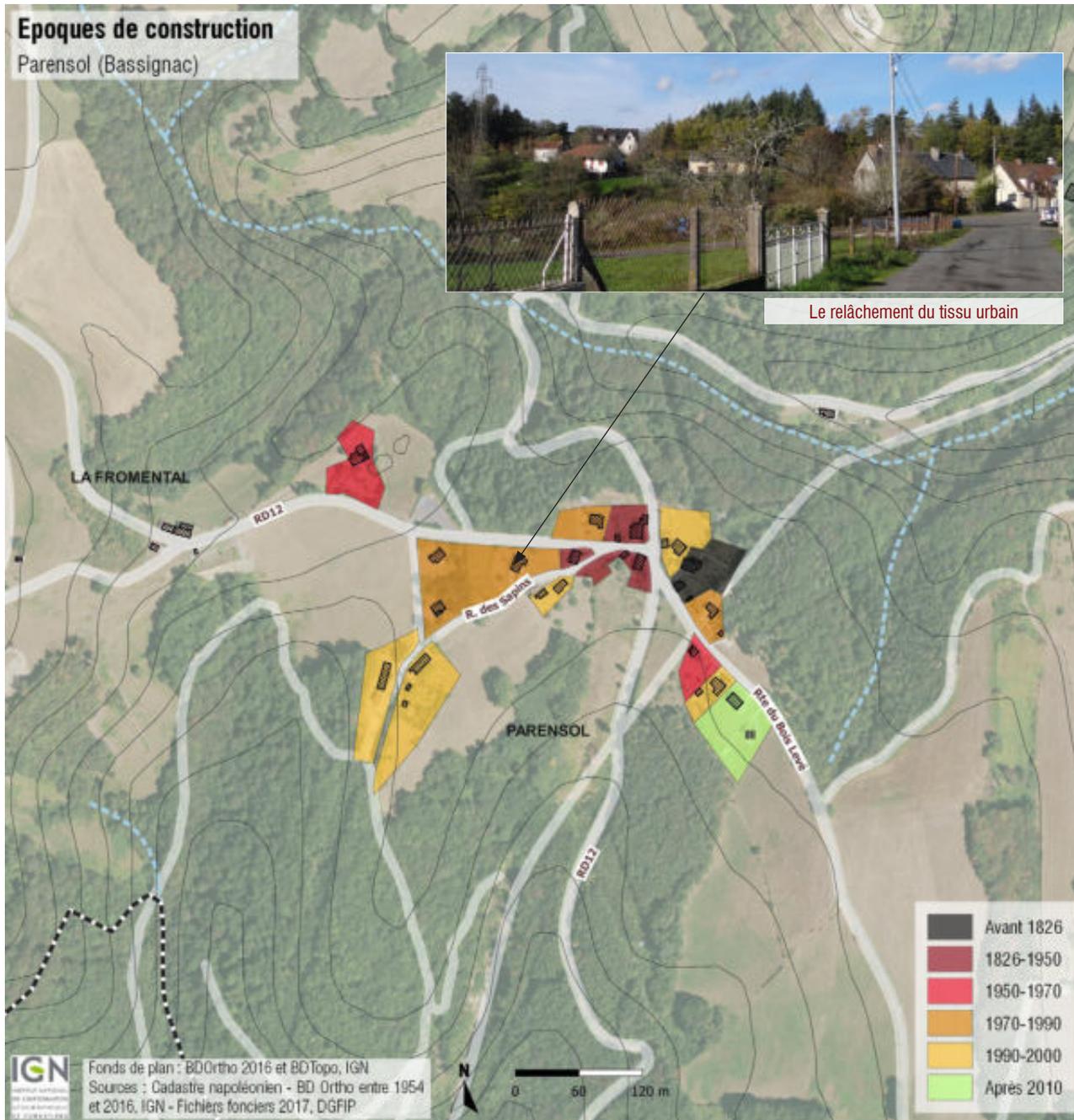
Le bourg

Le noyau bâti du bourg est uniquement constitué de l'église du XII^{ème} siècle, de son cimetière et d'une maison accolée à celui-ci, du château du XVI^{ème} siècle, domaine privé et gîte touristique, ainsi que d'une exploitation agricole où sont construits plusieurs bâtiments dont le plus ancien est déjà présent sur le cadastre de 1826. A l'intérieur même du corps de ferme, deux constructions sont apparues entre 2000 et 2010 (dont une maison d'habitation), à l'écart de l'espace public. Face au château, une piscine et une annexe qui lui est liée ont été réaménagées très récemment (après 2013).

La mairie est localisée sur l'autre rive de la Sumène, à Marlat (et de la RD 922), en face d'une bâtisse qui était le moulin de Bassignac, déjà existante en 1826 et qui est longtemps demeurée seule. Depuis les années 1970, quatre nouvelles maisons sont apparues le long de la route de la Rongiaire, vers Ydes et le long développement linéaire de la rue de la Libération, dont elles marquent, en quelque sorte, le début.

Le bourg est donc un hameau élémentaire à l'image de nombreux autres sur la commune, tandis que Marlat est caractérisé aujourd'hui par une urbanisation diffuse, voire linéaire où par conséquent l'étalement urbain est marqué. La faible urbanisation combinée aux différentes époques de construction, rendent impossible la création d'une typologie du bâti, dont les variations sont grandes, y compris les variations de couleur de toiture (ardoisée en majorité mais aussi couleur brique),





de forme des toitures, de couleur des façades (blanches ou gris foncé), de volume...

Parensol

Il y deux cents ans, il n'y avait qu'une maison et son annexe à Parensol (que l'on retrouve aujourd'hui encore), à l'intersection de deux axes de circulation (maison de maître plus que logis agricole).

Le noyau bâti s'est ensuite constitué à partir d'un dessin en croix entre les deux routes, puis de plus en plus, les constructions se sont éloignées les unes des autres, sur des parcelles de plus en plus grandes et excentrées, empêchant par là la structuration d'un réel hameau à la morphologie cohérente. C'est paradoxalement l'urbanisation très contemporaine qui, s'appuyant sur l'existant, crée une forme du côté de la rue du Bois levé et dessine comme un lotissement aux codes contemporains repérables : recul de plus de dix mètres des constructions par rapport à la voie publique, implantation des constructions dans l'alignement les unes après les autres, plein pied, volume simple, accès piéton et automobile artificialisé, pente de toiture faible...



Nouvelles constructions à Charlus en haut
et à Prensol, ci-dessus

combles quasiment toujours accompagnées de lucarnes, toitures en lauze).

L'essentiel du bâti apparaît tout au long du XIX^{ème} siècle : il s'agit de maisons de ville, enduites, sur un étage, aux toits en ardoise ou en tuile, et où souvent le motif de la lucarne a disparu.

L'époque contemporaine est surtout représentée par les quatre pavillons de l'impasse du Pré long : façades claires, menuiseries moins grandes que sur les maisons plus anciennes, toiture couleur ardoise ; les trois plus anciens sont identiques en volumes et toitures. Ici c'est surtout l'implantation des constructions sur les parcelles qui marquent une rupture avec les schémas précédents : au milieu de la parcelle clôturée en grillage de facture banale à l'arrière et par un muret surmontée d'une haie ou non à l'avant, et à peu près alignées avec le même recul vis à vis de la voie publique (entre 10 et 15 mètres).

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'année, neuf nouveaux logements ont été créés dont huit constructions neuves - aucune à Vendes, une à Prensol, deux à Charlus - et la réhabilitation d'une grange à Charlus. La taille moyenne de chaque parcelle construite dépasse 2 000 m². Aucun bâtiment d'activités économiques (y compris agricole) ou équipement n'a été construit sur cette période.

SAUVAT

Il y avait 191 habitants en 2006 à Sauvat et 209 dix ans plus tard : cette augmentation d'une vingtaine d'habitants correspond à une croissance moyenne de 0,9% par an, ce qui fait de la commune la plus dynamique du territoire en matière de démographie. Les visites de terrain permettent facilement de repérer les lieux d'implantation de ces neuf nouveaux ménages (18 nouveaux habitants et une taille moyenne des ménages à 2,2 personnes), la moitié d'entre eux s'étant installée dans des pavillons neufs du bourg.

Il est assez frappant de noter comme la dispersion de l'urbanisation s'est adaptée au relief : ainsi, une ligne nord-est sud-est coupe le territoire en deux parties dont l'une appartient encore à l'unité du bassin d'Ydes et de Saignes alors que l'autre rejoint par ses altitudes moyennes plus élevées, le Plateau du Monteil. Par conséquent, logiquement c'est à l'ouest que se sont implantés les noyaux bâtis les plus importants : le bourg bien sûr mais aussi les hameaux de Chavagnac (à 3 km à peu près de la RD 922 par la RD 422), puis Poux, le Monteil et Broussoles ; alors que sur la moitié est dominant les écarts et les bâtiments isolés et que les noyaux bâtis structurés sont rares.

Sur cette commune de 15 km² l'urbanisation dispersée est toujours très liée à une activité agricole bien présente : ainsi de nombreux hameaux et écarts sont le siège d'exploitations agricoles.

Le bourg

On devine aisément dans la morphologie actuelle du village les différentes étapes de sa structuration.

Sur le cadastre napoléonien deux noyaux bâtis séparés l'un de l'autre semblent être à l'origine de la structuration urbaine : d'abord le petit cœur du bourg, établi autour de l'église et de la place centrale à l'intersection de deux axes de circulation - le chemin de Sauvat à Chavagnac d'une part et le chemin de Sauvat à Ydes d'autre part, comme on le lit sur le cadastre de 1826. Les constructions sont regroupées voire mitoyennes et créent une impression de compacité ; par ailleurs elles sont toutes implantées à l'alignement de la voie publique (rue ou place). Il s'agit essentiellement de maisons de village à étage, aux combles aménagées avec lucarnes, enduites (ou auxquelles l'enduit a été enlevé et laisse apparaître un moellon de granit), aux toitures à croupe avec débord, couvertes en ardoise. A une centaine de mètres vers le sud, on trouve un autre petit noyau de constructions plus dispersées. Il s'agit de fermes en moellon de gneiss ou granit, à étage à surcroît et souvent avec lucarnes.

Au cours de décennies qui vont suivre et jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'urbanisation progressive le long de l'axe routier central va connecter ces deux noyaux, et le compléter par une succession de maisons ou fermes (ainsi que l'école) qui reprendra les motifs architecturaux traditionnels. Cette impression de continuité est d'ailleurs confortée par l'aménagement récent d'espaces de mobilités



Le profil du bourg, en arrivant par le sud



Aménagements piétons du bourg



L'utilisation contemporaine des places publiques comme stationnement automobile



partagées, qui non seulement redonnent leur place aux mobilités piétonnes mais dessinent également une liaison visible reliant toutes les constructions du bourg, d'un bout à l'autre de celui-ci.

Entre 1960 et 2000, alors même que le déclin démographique communale est assez fort, la morphologie du bourg est transformée par l'implantation à son extrémité sud d'un lotissement, structuré autour d'une place centrale qui vient mettre un terme au développement du village-rue. Cette rupture concerne également les choix architecturaux qui s'affranchissent totalement de ceux du bâti traditionnels : sur un parcellaire uniformisé en formes et surfaces (800 à 900 m²), les maisons ne sont plus implantées à l'alignement de l'espace public mais au milieu des parcelles, c'est-à-dire avec un recul d'une dizaine de mètres par rapport à celui-ci ; les clôtures sont diverses : grillage, portail bois, haies... Les pavillons sont presque tous formés d'un bâtiment principal auquel est accolé une annexe légèrement en retrait vers l'arrière (le garage) ; les hauteurs n'excèdent pas un rez-de-chaussée avec combles aménagés et des fenêtres de toit, parfois couvertes en ardoise mais le plus souvent couleur tuile.

Au début du XXI^{ème} siècle, quatre nouveaux pavillons ont été construits, face au lotissement précédemment cité, en entrée sur du bourg. Leurs volumes sont simples, relativement grands, les toits sont en ardoises, les façades claires. Les constructions sont implantées au milieu des parcelles, les surfaces imperméabilisées sont importantes et la végétation

(haies) est moins présente que sur le lotissement plus ancien, rendant l'îlot plus visible.

Un hameau : Chavagnac

Au Moyen Age, Chavagnac était un village possession de l'abbaye de Saint Pierre le Vif de Sens, alors mise en valeur par des serfs. En 1443 est érigé le château dont ne subsiste aujourd'hui que la tour défensive, le château et ses dépendances (en particulier la grange-étable) ayant été remaniés voire construits à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle. Ceux-ci sont installés au creux du vallon et dominés par le noyau bâti, posé sur le rebord du plateau à 530 mètres d'altitude - le même plateau sur lequel est également implanté le bourg à la même altitude à 800 mètres à l'est. Les constructions les plus anciennes sont regroupées au nord d'un axe reliant deux anciens coudercs, espacés d'une petite centaine de mètres. Sur le cadastre napoléonien un petit étang apparaît au sud du noyau bâti. En règle générale, les maisons d'habitation sont à l'avant (le long de la voie) et les bâtiments agricoles à l'arrière. Ce bâti ancien - maisons, granges, château - est souvent en gneiss, et moellon apparent ou enduit pour les logis ; ceux-ci sont constitués d'un rez-de-chaussée et combles aménagés et souvent des lucarnes. Les toitures sont en ardoise à l'exception de deux granges où elles sont en tuile.

Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le développement urbain reste limité et les constructions plus récentes (1970/90) viennent rompre la forme du hameau par leur implantation déconnectée du noyau bâti initial.

Après les années 2000, seul un tunnel agricole apparaît à Chavagnac, la hameau étant par ailleurs marqué par la présence d'une exploitation agricole à proximité (au Champs Blanc, avant le bourg).

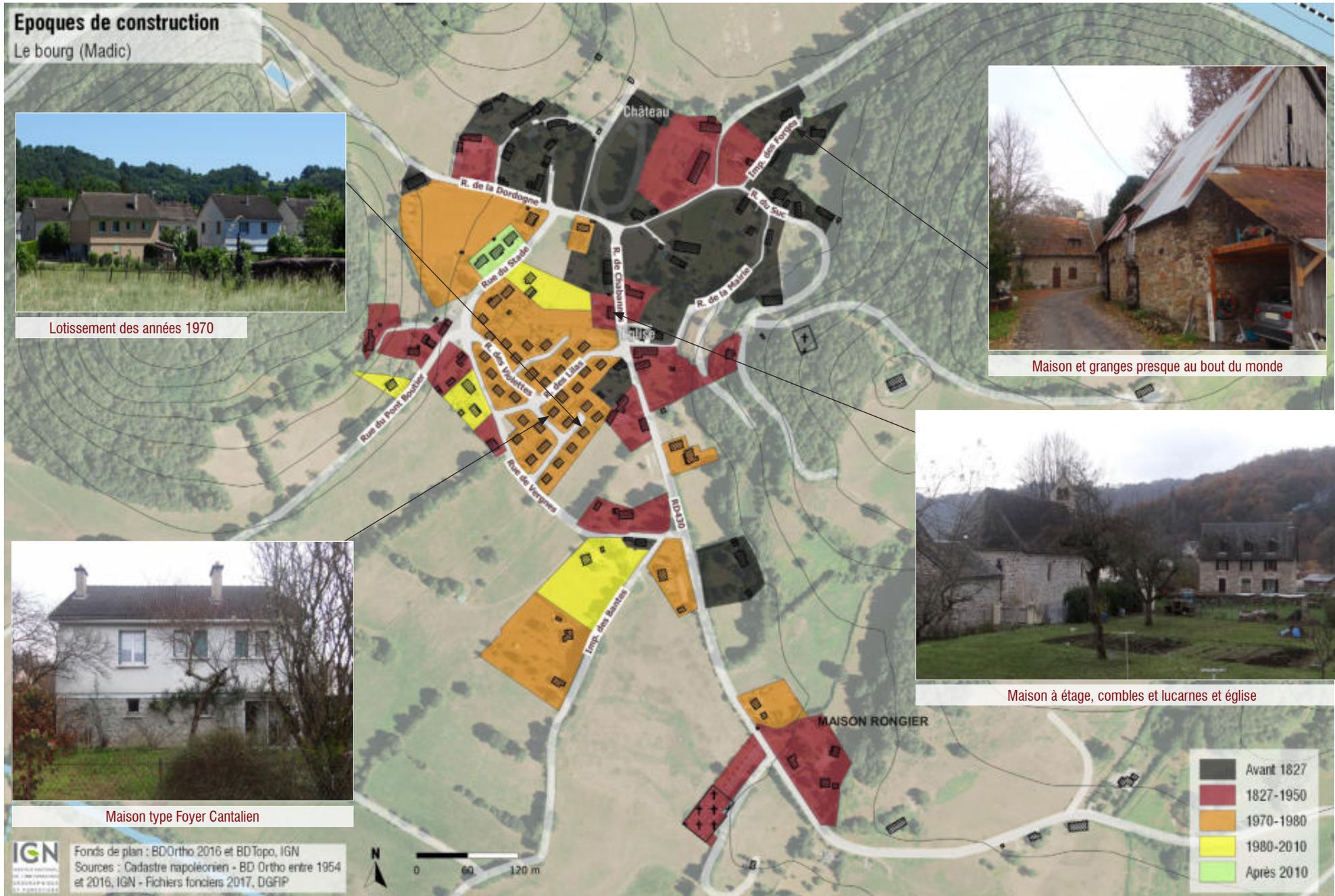
L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'années, sept nouveaux logements ont été créés, dont six nouvelles constructions : quatre dans le bourg (parcelles entre 820 et 920 m²) une au Monteil (parcelle de 1800 m²) et une à Lavergne (division d'une parcelle de 3600 m²). Par ailleurs à Pestiolade une ancienne grange a été réhabilitée en résidence.

Quatre tunnels agricoles ont été installés, à Agut (180 m²), Ardit (300 m²) et la Louve (450 m²) à proximité immédiate des autres bâtiments des exploitations, mais également au Monteil (300 m²) à 400 m du noyau bâti. Deux bâtiments agricoles ont également été construits, une stabulation de 1500 m² au Monteil en dehors du site de l'exploitation agricole (à 400 m) et un bâtiment de stockage isolé de 300 m² vers Chez Rivert.



Pavillons XXI^{ème} en entrée sud du bourg



MADIC

Madic est la plus petite commune du territoire. Elle est bordée au nord par la Dordogne qui la sépare de la Corrèze et est limitrophe de Bort les Orgues. La RD 922 la longe sur sa frange ouest, et la connecte ainsi par le Ruisseau Perdu (et la RD 430) au reste du territoire. A partir de cet axe de circulation, trois noyaux bâtis sont accessibles : le Beil (aujourd'hui résidentiel) et la Croix Blanche (agricole) implantés sur les coteaux qui dominent la vallée étroite au fond de laquelle serpente un affluent de la Sumène, puis la Baraquette, écart ancien implanté à la jonction entre la RD 922 qui traverse le territoire du nord au sud et la RD 3 qui dessert ensuite les communes localisées à l'est, jusqu'à Riom-es-Montagnes. La Baraquette a été un carrefour stratégique de communication par voie terrestre pendant longtemps puisque c'est en 1798 qu'a été construite une auberge au bord de l'ancienne route royale Clermont Ferrand / Aurillac, dont le bâtiment subsiste encore aujourd'hui (c'est toujours un restaurant). Il n'est donc pas étonnant que l'aménagement des alentours soit très routier : large rond point, voie de circulation importante et vaste parking devant l'ancienne auberge qui paraît bien décalée (avec ses façades en grès et moellon apparent, sa toiture en ardoise, sa couverture à longs pans et pignon couvert) dans ce contexte très contemporain et largement banalisé, car réservé aux circulations automobiles.

En remontant vers l'ouest, on peut identifier trois autres écarts : Apcher, siège d'une exploitation agricole où sont implantés de nombreux et grands

bâtiments ; Guzou, écart résidentiel, où se trouve une maison de négociant du XIX^{ème} siècle et sa dépendance de 1917, et enfin la Tuilerie, constituée d'une maison et de petites dépendances.

Et c'en est fini de la dispersion de l'urbanisation à Madic. Car la commune est caractérisée avant tout par une forte concentration des constructions au sein de l'unique noyau bâti conséquent qu'est le bourg, depuis lequel s'échappe comme une impression de bout du monde, implanté non loin du lac de douze hectares qui porte son nom.

Celui-ci est tapis au fond de la vallée et comme assis au pied des trois puys qui semblent le protéger, des invasions comme des caprices de la Dordogne, qui coule juste derrière. L'histoire de la commune est d'ailleurs largement toujours lisible dans sa morphologie urbaine. Le bourg en effet, est constitué de deux moitiés, de part et d'autre de la rue de Chabannes qui semble les couder ensemble. A l'origine, il y eut un château fort érigé au sommet d'un puy, et aujourd'hui ruiné. Puis un village s'est installé (sur la partie gauche du bourg), en étoile à partir d'un point central depuis lequel rayonnent trois rues (de la Dordogne, du Suc et de Chabannes) qui desservent les îlots urbains. Au centre du bourg siège aujourd'hui un château plus récent et propriété privée.

Dans l'ensemble le bâti ancien est préservé : aucune construction contemporaine dont les choix architecturaux auraient pu rompre la cohérence d'ensemble n'est venue s'y implanter, ce qui donne certainement à la qualité de vie qui se dégage



En descendant vers Madic et son Lac (automne et été)



Le bourg ancien préservé



L'auberge de la Baraquette

du village. Sur un parcellaire irrégulier, les maisons à étage avec combles aménagées et souvent lucarnes alternent avec les anciennes granges, pour certaines volumineuses et remarquables (quelques montades perdurent) ; le moellon est apparent, les toitures en ardoise mais aussi en tuiles, et parfois en tôles rouillées qui viennent remplacer le chaume traditionnel aujourd'hui disparu ; le réseau viaire est étroit, constitué de nombreuses impasses le long desquelles le bâti à l'alignement avec l'espace public est parfois très resserré voire mitoyen ou au contraire confortablement installé sur de plus grandes parcelles et leurs jardinets fleuris voire encore parfois sur de petites prairies fauchées tous les ans. Les parcelles sont souvent séparées les unes des autres par de petits murets en pierre, rénovés pour un certain nombre d'entre eux, parfois ruinés mais sans que cela ne nuise au charme d'ensemble, bien au contraire.

Côté village ancien, le développement urbain, limité, s'est orienté vers le puy, et par conséquent la rue de la mairie et la rue du Suc permettent d'accéder aux dernières constructions légèrement en hauteur, puis à l'ancien cimetière implanté au dessus du village.

Par la suite, au cours de la fin du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème}, le tissu s'est momentanément dilaté, du fait de quelques constructions un peu éloignées du cœur de bourg. Momentanément seulement, car entre 1973 et 1979 sont construites 35 maisons d'habitation dans un secteur délimité par les rues des Chabannes, du stade et des Vergnes, en continuité du bourg ancien.

L'extension urbaine change alors de direction et choisit le côté plat du fond de vallée. Les îlots, c'est-à-dire les groupes de constructions, sont plutôt de forme carrée, les constructions étant desservies par des voies publiques parfois en impasse.

La plupart des maisons sont de type Foyer Cantalien : sous sol aménageable en rez-de-chaussée, espace de vie à l'étage, grenier aménagé. La base est en pierre apparente, et l'étage enduit, souvent de teinte blanc mais d'autres couleurs coexistent (vers le jaune ou le beige). Contrairement aux lotissements Chauvet originaux, les toitures sont ici à deux pans, mais toujours peu inclinées.

Le lotissement est de forme relativement compacte, le parcellaire plutôt régulier en forme (petit rectangle) et taille (500m²) en cœur de lotissement, les maisons des franges du lotissement dérogeant légèrement à ces règles (formes moins géométriques et surfaces légèrement plus grandes) et les densités sont élevées (18 logements à l'hectare).

Quelques constructions dérogent à cette règle, tout comme les trois pavillons les plus récents qui

adoptent les motifs et les formes des constructions plus contemporaines : pavillons de plein pied, toitures en ardoise, assez grande proportion de la surface totale de la parcelle au final artificialisée, constructions parallèles à la voie publique mais recul plus important ici (dix mètres au minimum) que sur les pavillons type Chauvet (10 mètres au maximum).

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'années, ces trois nouvelles constructions sont apparues dans le bourg le long de la rue du stade sur des parcelles de moins de 700 m².



Vue depuis l'ancien cimetière



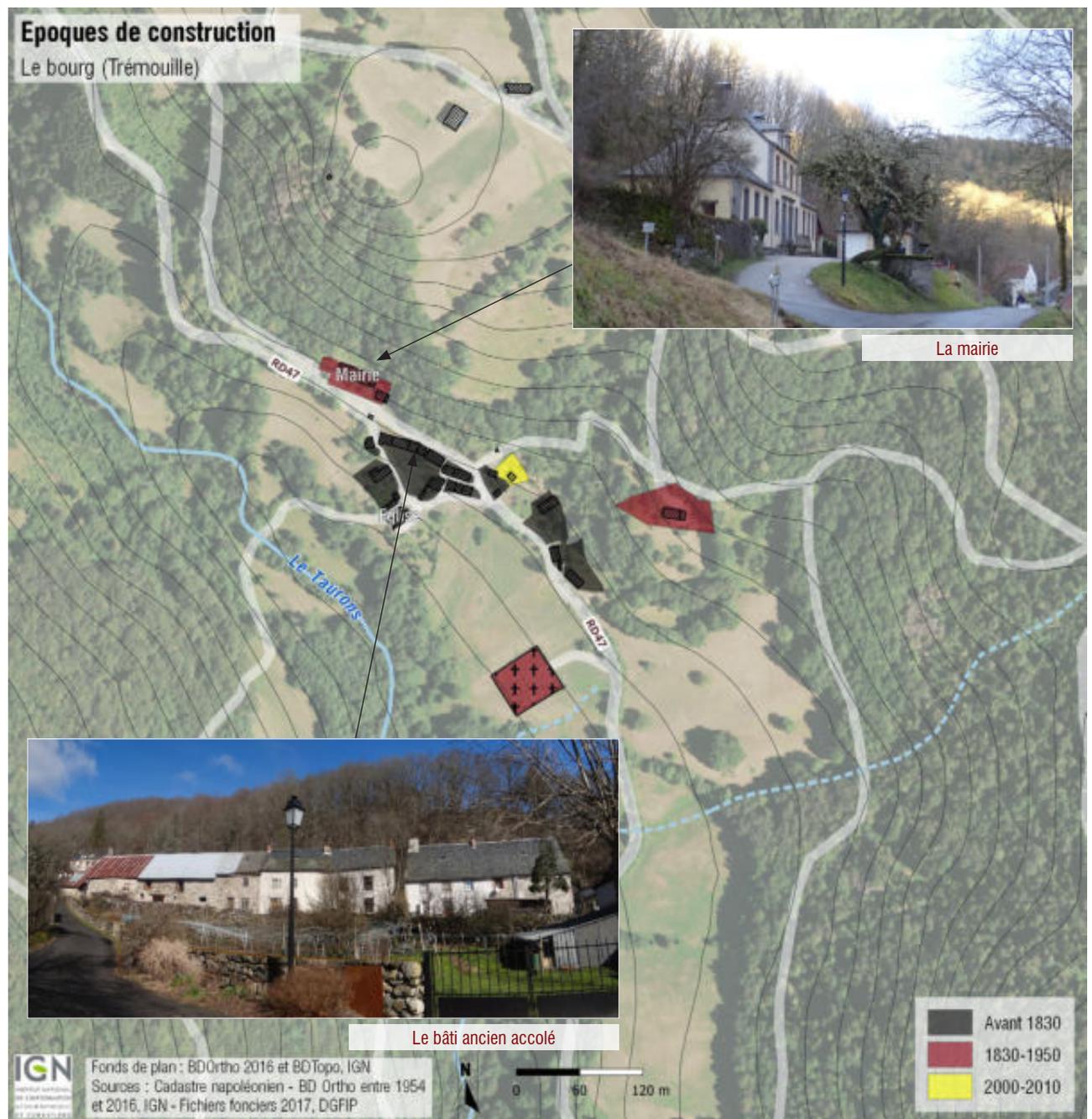
Les trois pavillons les plus récents du bourg

TRÉMOUILLE

Le territoire de la commune est marqué par un semis assez lâche de petits noyaux bâtis : la dispersion de l'urbanisation est caractéristique des territoires du Massif Central et ici celle-ci est largement constituée d'écartés ou hameaux assez peu développés, contrairement à d'autres communes de Sumène-Artense - comme dans le bassin d'Ydes et de Saignes - où de véritables petits pôles ruraux se sont constitués au fil du temps.

Par ailleurs, la comparaison entre l'urbanisation actuelle et celle qui apparaît déjà sur le cadastre napoléonien témoigne d'une relative stabilité. Les noyaux bâtis d'aujourd'hui étaient déjà présents hier et se sont relativement peu développés. Ceci peut s'expliquer par de multiples facteurs, et en particulier par la localisation de Trémouille, à l'écart des voies de communication principales et d'altitude plus élevée (ici nous sommes dans l'Artense), ce qui fait de la commune un territoire rural aux vastes espaces naturels, peu peuplé, et où la pression urbaine est limitée.

Cependant, la présence humaine n'est pas distribuée de façon uniforme : les noyaux bâtis sont essentiellement localisés autour des trois lacs de la Crégut, de Lastiouilles et du Taurons et assez peu dans la vallée de la Rhue ou dans la forêt de Trémouille - le hameau du Coudert apparaissant hors des espaces boisés, à l'extrême est de la commune à 950 mètres d'altitude.





Le bourg

Le bourg en balcon de Trémouille est le meilleur exemple de cette stabilité de l'urbanisation : la majorité des constructions existantes aujourd'hui l'étaient déjà au début du XIX^{ème} siècle. Le bourg n'est donc pas le secteur privilégié de développement de l'urbanisation de la commune, puisque seulement trois constructions sont postérieures à 1830. L'ensemble du bâti ancien est implanté parallèlement aux courbes de niveau, à 700 m d'altitude, tourné vers le sud ouest et protégé du nord et de l'est par le relief contre lequel il s'appuie.



Le bourg compact depuis la route qui vient des gorges de la Thue

La Crégut

La Crégut, plus accessible que le bourg puisque localisée sur la RD 22 (vers Clermont Ferrand) est par conséquent devenue le secteur de développement urbain privilégié de la commune depuis le début du XX^{ème} siècle. Le noyau bâti ancien, (aux constructions souvent accolées) est organisé sur le schéma traditionnel d'un plan

en étoile à partir d'un espace public central (ici une petite place centrale ou un ancien coudert). Les bâtiments sont implantés à l'alignement de la voie publique, sur de petites parcelles, ce qui accroît la sensation de compacité du tissu urbain. Ici de nombreuses façades ont été crépies en teintes claires, les constructions sont constituées de maisons et de granges dont certaines ont été réhabilitées en logements. Le cœur de la Crégut est également le lieu de l'intersection des routes anciennes qui mènent au nord vers le lac de la Crégut puis le lac du Tact, au sud vers les gorges de la Rhue et le bourg, et à l'est vers le bois des Gardes. Mais avec l'aménagement et l'élargissement de la RD 22 est apparu un nouveau front bâti le long de cet axe de circulation structurant pour le territoire communal. En effet, cette route permet la traversée de Trémouille d'ouest en est vers Saint Genès Champespe, puis, plus loin, vers l'agglomération de Clermont Ferrand. Au cours du XX^{ème} siècle, plusieurs bâtiments sont apparus, alignés les uns à côté des autres, mais également éloignés les uns des autres sur des parcelles plus grandes, créant une nouvelle impression d'urbanisation diffuse. On y trouve encore un commerce, dont la vitrine est immédiatement visible de la route. Cette tendance à l'étalement urbain s'est accrue au début entre 2000 et 2010 avec l'apparition de pavillons contemporains implantés sur de grandes parcelles.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

Depuis 2010, 19 nouveaux logements ont été créés à Trémouille, essentiellement des résidences secondaires. Huit anciens bâtiments agricoles ont été réhabilités en logement dans plusieurs hameaux ou écarts et 11 maisons ont été construites dont cinq autour du lac de Lastioules (deux à la Crégut, une à la Renardière, une à la Cousteix, une aux Roussilles).

Par ailleurs, cinq bâtiments agricoles ont également été construits (sur une commune où l'élevage reste une activité encore bien présente) : un à Faucher (400 m²) dans l'alignement de bâtiments déjà existant à la sortie de l'écart et les quatre autres au nord de la Crégut entre le Peuch, la Planchette et la Bastide ; à la Bastide et la Planchette les nouveaux bâtiments sont implantés dans des fermes existantes alors qu'au Peuch le bâtiment est déconnecté de tout noyau bâti mais intégré au paysage environnant (implantation dans la pente, muret en pierre, bardage bois, toiture ardoise).



Bâtiment agricole récent au Peuch

Epoques de construction

Le bourg (Saint-Pierre)



Pavillons contemporains



Petit collectif avant et après rénovation (source en haut : Googlemaps)



Ancienne grange devenue salle polyvalente



Urbanisation diffuse sans structure apparente

- 1826-1950
- 1950-1970
- 1970-1990
- 1990-2000
- 2000-2010
- Après 2010

IGN
Fonds de plan : BDOrtho 2016 et BD Topo, IGN
Sources : Cadastre napoléonien - BD Ortho entre 1954 et 2016, IGN - Fichiers fonciers 2017, DGFiP

SAINT PIERRE

La commune de Saint Pierre n'existe que depuis 1871, date à laquelle elle a été séparée de celle de Champagnac - ce qui explique la forme de sa limite sud, qui semble ne suivre qu'une logique géométrique. Ailleurs, c'est la Dordogne qui marque la frontière cette fois naturelle de la commune et dessine comme une péninsule, créant un sentiment de bout du monde.

L'urbanisation est peu présente et plutôt localisée à proximité du territoire de Champagnac : en dehors du bourg, le village de Gioux déjà présent sur le cadastre napoléonien ainsi que les hameaux de Teldes, Chaissac et Combret et cinq ou six écarts. La commune est d'ailleurs toujours marquée par la présence de l'activité agricole.

Le bourg

En 1956, des sables et argiles uranifères sont découverts sur le secteur d'implantation du bourg : celui-ci est donc déplacé à partir de la fin des années 50 pour permettre leur exploitation. Sa morphologie actuelle s'inspire cependant du schéma établi à sa naissance : il s'agit d'un village-rue, c'est-à-dire que l'implantation des bâtiments s'est faite le long d'un axe central - à l'origine de long de la rue qui mène au cimetière (axe prolongé alors vers l'ouest mais qui n'existe plus) et aujourd'hui le long de la RD 12 à l'autre extrémité. Cette évolution morphologique s'apparente plus à une translation vers le sud qu'à une réelle transformation de l'urbanisation, quand

bien même celle-ci a pu, à l'époque, profondément émouvoir les habitants et durablement marquer la vie locale.

Les constructions les plus anciennes (fin du XIX^{ème} siècle, début XX^{ème}) sont localisées à proximité du cimetière, aux Pagues nord. Les bâtiments principaux sont parallèles ou perpendiculaires à la voie publique, et implantés au plus proche de celle-ci (soit à l'alignement, soit avec un léger recul qui permet la présence d'un muret ou d'une haie). Les types de construction sont variés : logis de ferme, maisons-bloc en hauteur, grange (réhabilitée en salle polyvalente), tout comme les formes des toitures (combles à surcroît, charpente à la Mansart, avec ou sans lucarnes). Le moellon est apparent ou enduis, les toits en lauze ou ardoises.

La destruction de l'ancien bourg aboutit donc à l'aménagement d'une vaste place publique où sont implantés la mairie et le monument aux morts, l'église (1961) et un petit collectif, érigé au début des années 1960 et rénové récemment. Son aspect extérieur est ainsi aujourd'hui plus cohérent avec celui du bâti plus ancien : rez-de chaussée sur un sous sol + un étage + combles aménagés, même teinte d'enduit de façade, toiture ardoisée (taille identique aux motifs environnants) ; complété par des éléments contemporains qui s'intègrent parfaitement : utilisation du métal gris foncé pour les tours de fenêtre et les balcons. Cet espace public se prolonge de l'autre côté de la rue avec la construction d'un bâtiment servant de résidence et de commerce (auberge), à proximité duquel sont également érigées deux maisons



Le cadastre Napoléonien de 1826 : Saint Pierre appartient alors à Champagnac



Le petit collectif intégré au contexte urbain

Epoques de construction

Gioux (Saint-Pierre)



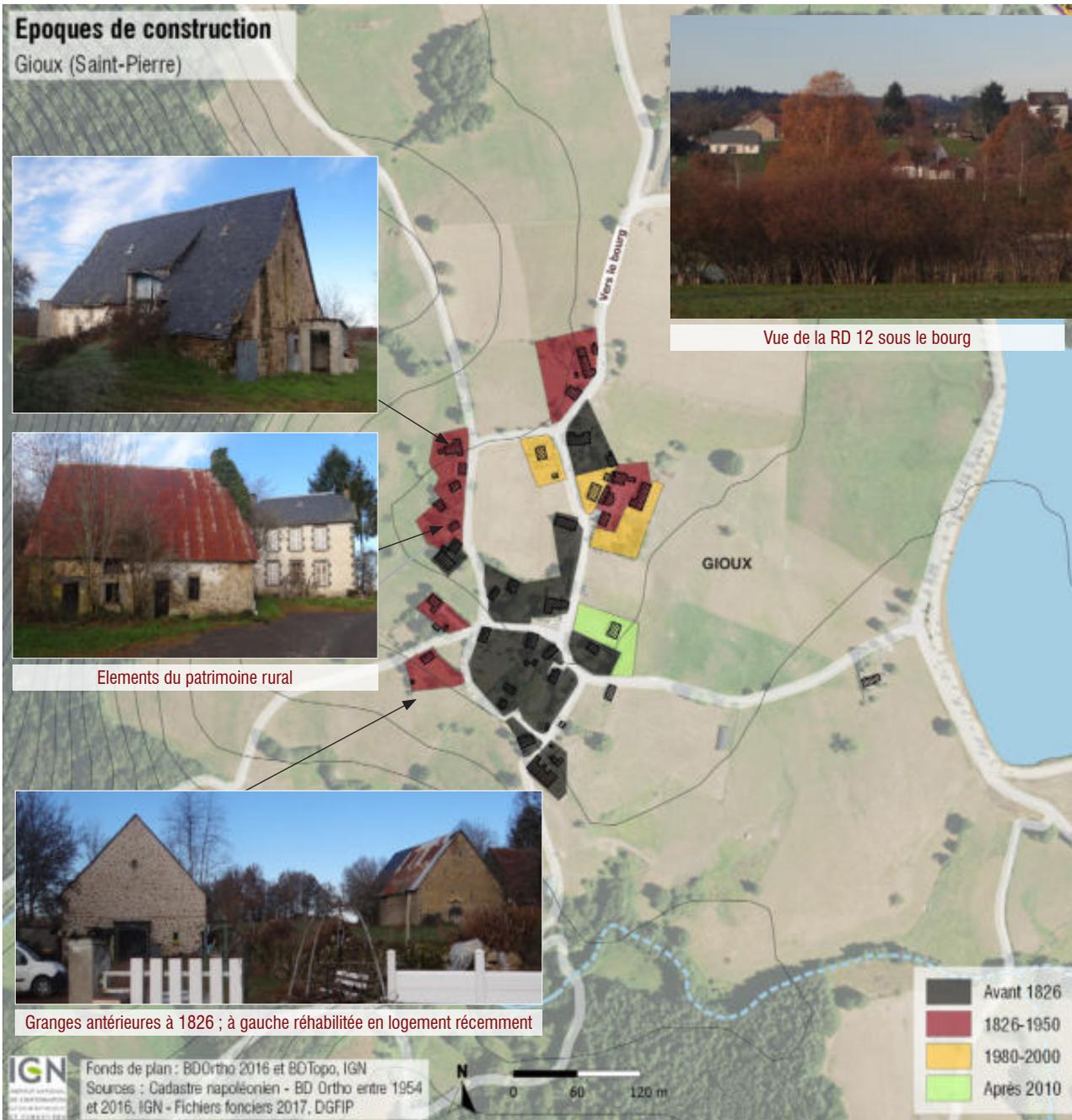
Elements du patrimoine rural



Granges antérieures à 1826 ; à gauche réhabilitée en logement récemment



Vue de la RD 12 sous le bourg



Comme souvent, les décennies 1970-1990 voient l'apparition d'une urbanisation peu structurée et qui s'affranchit des codes architecturaux traditionnels : ainsi en entrée de ville, sans lien logique avec le coeur de bourg ont été construits deux pavillons, en impasse : l'étage a disparu, la couleur ardoisée également.

Depuis les années 1990, sur la forme plutôt allongée du bourg est venue s'en greffer une autre : un nouvel espace public central est créé, qui devient le coeur d'un noyau bâti derrière la salle des fêtes. Tout autour de cette place enherbée s'égrainent les maisons d'un nouveau quartier pavillonnaire, apparues sur trois décennies. Elles sont toutes implantées au centre de leur parcelle, mais parallèlement à la voie publique. Par conséquent des voies d'accès aux maisons ont été dessinées et bitumées, artificialisant alors des surfaces non négligeables, ce qui n'existe pas dans les constructions plus anciennes. Les teintes des façades (enduits clairs) et des toitures (ardoisées) sont identiques. Mais des différences sont également apparentes : les toitures des trois pavillons des années 1990-2000 sont plus inclinées, alors que les pans de celles des pavillons plus récents sont plus longs. Dans l'ensemble, les volumes des premiers sont plus simples, rez-de-chaussée avec combles aménagés et souvent lucarnes, une annexe (garage) attenante et légèrement reculée par rapport à la maison. Mais la construction la plus récente se distingue ici en

forme et surface : plus de 150 m² au sol, contre 100 à 150 m² pour les trois précédents, et à peine 100 m² pour les trois plus anciens. Les clôtures sont essentiellement constituées de murets en parpaings non enduits surmontés d'un grillage ou doublée par une haie d'essences variées.

L'ancien site de la mine est donc aujourd'hui déserté, et crée une vaste secteur vide de toute urbanisation à la frange nord du bourg, sur lequel des servitudes d'utilité publique ont été instituées. En limite nord ouest du zonage de celles-ci, on trouve le camping des Pagues et quelques mobil home ainsi que deux bâtiments de stockage (type bâtiments d'activités, béton et métal).

Un hameau : Gioux

Le village de Gioux se dresse face au bourg de l'autre côté de l'étang : ses rues rayonnent à partir d'une petite place centrale, le long desquelles s'est implanté, avant 1826, l'essentiel du bâti. Ce patrimoine témoigne à bien des égards de nombreuses techniques et éléments architecturaux du bâti rural traditionnel (à l'exception des toitures en chaume). Malheureusement quelques granges et maisons, pourtant remarquables, sont en relatif état d'abandon. On retrouve ici les granges et logis de fermes en moellon, à longs pans de toit, avec ou sans lucarne, ainsi que les maisons à étage. Les variations d'enduits sont plus grandes que dans le bourg (du beige très clair presque blanc, au ton pierre, en passant par le gris) ainsi que les matériaux et couleurs des toitures (ardoises, tuiles mécaniques, tôles rouillées dont d'aspect tuilé)

Le bâti du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle reprend souvent les motifs du précédent : la grange, ou la maison de village à étage.

Par la suite, deux bâtiments agricoles sont venus compléter l'exploitation présente et restent peu visibles depuis l'intérieur du noyau bâti. Le pavillon des années 70 localisé à proximité, s'il conserve en partie les codes architecturaux anciens, crée une rupture dans la cohérence globale par son implantation à l'intérieur de l'espace public central selon un tracé longiligne qui vient rompre avec les courbes omniprésentes dans la morphologie du village.

Enfin l'entrée du village est marquée par un pavillon récent, en position légèrement dominante : toiture à demi-croupe, rez-de-chaussée + combles aménagés, toiture couverte d'ardoises, éloignement de la voie publique.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'années, deux nouvelles maisons ont été construites - une dans le bourg et une à Gioux - sur des parcelles de 1 300 et 4 000 m².

De plus un nouveau bâtiment agricole de 2500 m² (stabulation pour élevage bovin) a également été construit à 500 m au nord de Gioux en direction du Puy de Teldes.



Bâtiments de stockage face au camping



Constructions récentes : pavillon à Gioux en haut, bâtiment agricole isolé entre Gioux et Teldes ci dessus



VEYRIÈRES

Veyrières est séparée du département de la Corrèze par la rivière Dordogne sur sa frange ouest, qui en est donc, avec la Sumène au sud, l'une des frontières naturelles. Le bourg est implanté en position relativement central au plus haut du plateau agricole, et culmine à 600 m. En dehors de celui-ci et de quelques écarts et bâtiments agricoles isolés (la Fromental par exemple), l'urbanisation, plutôt rare, est constituée de cinq hameaux, dont trois sont des culs de sac (Tiolade, Furlange et Seyviolle).

Le bourg

Le bourg de Veyrières est ancien - la majorité des constructions sont présentes sur le cadastre napoléonien. Celles-ci sont ont par ailleurs souvent été préservées et réhabilitées avec soin.

A partir d'un point central, face à l'église, le village rayonne en étoiles, bordées de constructions resserrées sans être mitoyennes (une seule exception à cette règle avec un bloc de trois maisons au coeur même du bourg). Celles-ci sont implantées à l'alignement, côté mur gouttereau le long de la rue centrale, ou pignon le long de la rue qui mène aux Barrières et qui marque la limite de l'espace urbanisé. Quelques constructions sont légèrement reculées de la voie (5 m au maximum) mais toujours parallèle à celle-ci sur une façade. Le bâti est marqué par la présence de plusieurs maisons-bloc en hauteur (un rez-de-chaussée + une étage+ combles avec ou sans lucarnes), en moellon de granit ou de gneiss souvent non

enduit, aux toitures en ardoise et aux façades percées de six à huit ouvertures. Ces maisons de village cohabitent avec quelques constructions plus basses, de type fermes, et de nombreuse dépendances rarement attenantes à la construction principale. Une construction de distingue, présente déjà en 1826 mais vraisemblablement remaniée dans le premier quart du XX^{ème} siècle (charpente à la Mansart, oculus, rebord de fenêtres en briquettes). Au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} le bourg s'étend et le maillage des constructions se détend. Celles-ci sont souvent d'aspect urbain et s'éloignent des formes architecturales traditionnelles rurales pour ressembler davantage à des pavillons de vilégiature. Elles sont pour la plupart implantées le long de la RD 12 en arrivant depuis Champagnac : cette évolution urbaine rompt radicalement avec la morphologie compacte du village, et en rend les limites moins claires. Entre 1970 et 1990, l'écart agricole localisé en avant poste du bourg est agrandi avec la construction le long de la route d'un bâtiment d'élevage bardé en bois, volume imposant qui semble donc marquer une nouvelle entrée du bourg.

Au début du XX^{ème} siècle, deux pavillons ont été érigés dans le centre du bourg, en retrait de l'espace public et assez peu visibles de celui-ci. Implantés en milieu de parcelles de 1300 m², ils répondent aux schémas architecturaux des lotissements contemporains : rez de chaussée sans étage, avec combles aménagées sans lucarne, façade et toiture



Le bâti ancien et préservé du bourg



Maison-bloc en hauteur



Bâtisse remaniée au début du XX^{ème} siècle



Le Château

Noyau bâti de l'exploitation agricole : ancien et nouveau

de teintes accordées au bâti environnant, garage en fond de parcelle et surface imperméabilisée importante (au moins 40% du total).

C'est à Laveix, écart localisé en avant poste du bourg mais déconnecté de celui-ci, que se sont implantées les constructions les plus récentes : quatre nouveaux pavillons implantés le long des routes, sans cohérence architecturale dans les volumes comme dans l'aspect extérieur (bardage bois couleur bois ou gris, façade enduite, rez-de-chaussée + combles voire élévation, volume simple ou non...). Le seul point commun de toutes ces constructions contemporaines réside dans la couleur des toitures (ardoise).

Un hameau : Le Mas

Le Mas est un hameau élémentaire constitué d'une trentaine de constructions (en comptant les annexes). Il est posé juste en rebord de plateau, au dessus de la Coste de Rocs, en position dominante au dessus de la vallée étroite et encaissée du ruisseau des Grailles - ce qui explique sa forme, allongée et formant un coude, avant la descente relativement raide vers la Fromental puis Pansol. Les constructions sont implantées de part et d'autre de la route qui suit deux angles quasiment droits, facilitant ainsi les vues co-visibilité. Il est par ailleurs localisé au pied du Puy du Mas, point culminant à 675 mètres.

Le hameau est délimité au sud ouest par le château (installé à flanc de coteau au pied du puy du Mas) et au nord est par une exploitation agricole dont les

bâtiments (étables et granges) même s'ils ont été modifiés au cours, apparaissent déjà sur le cadastre de 1826. Entre les deux le bâti ancien s'accorde avec le relief : les maisons en moellon apparent sont implantées le long de la route, souvent à l'alignement ; on y trouve d'anciens logis (rez-de chaussée + combles avec ou sans lucarnes) mais aussi d'anciennes granges et une grange-étable réhabilitée en gîte. Dans les années 70 un pavillon contemporain est venu recoudre les deux parties de ce noyau bâti jusqu'alors disjointes.

Comme souvent, c'est l'urbanisation récente qui s'affranchit des codes traditionnels : deux nouvelles constructions sont apparues depuis 2010 en dehors des limites du hameau : volumes plutôt complexes, façades enduites (couleur pierre claire pour l'une et brique pour l'autre) toiture couleur ardoise et brique, sur des parcelles de 2 500 m² pour le pavillon au nord (vraisemblablement coupée dans une prairie pour un membre de la famille des exploitants) et de 1 000 m² sur le coteau sud-est pour l'autre construction.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'année, neuf nouveaux logements ont été créés dont six constructions neuves - quatre à Laveix, deux au Mas - et la réhabilitation de deux granges, une dans le bourg et une au Mas. La taille moyenne de chaque parcelle construite dépasse 2 000 m². Par ailleurs, quatre bâtiments agricoles ont été construits : un bâtiment est créé le long du bâtiment agricole localisé en entrée de bourg, un autre est créé en 2012 au Bruel pour la pépinière, un troisième à la Tiolade et le dernier à Freyssinet.



Nouvelles constructions à Laveix et au Mas

Epoques de construction

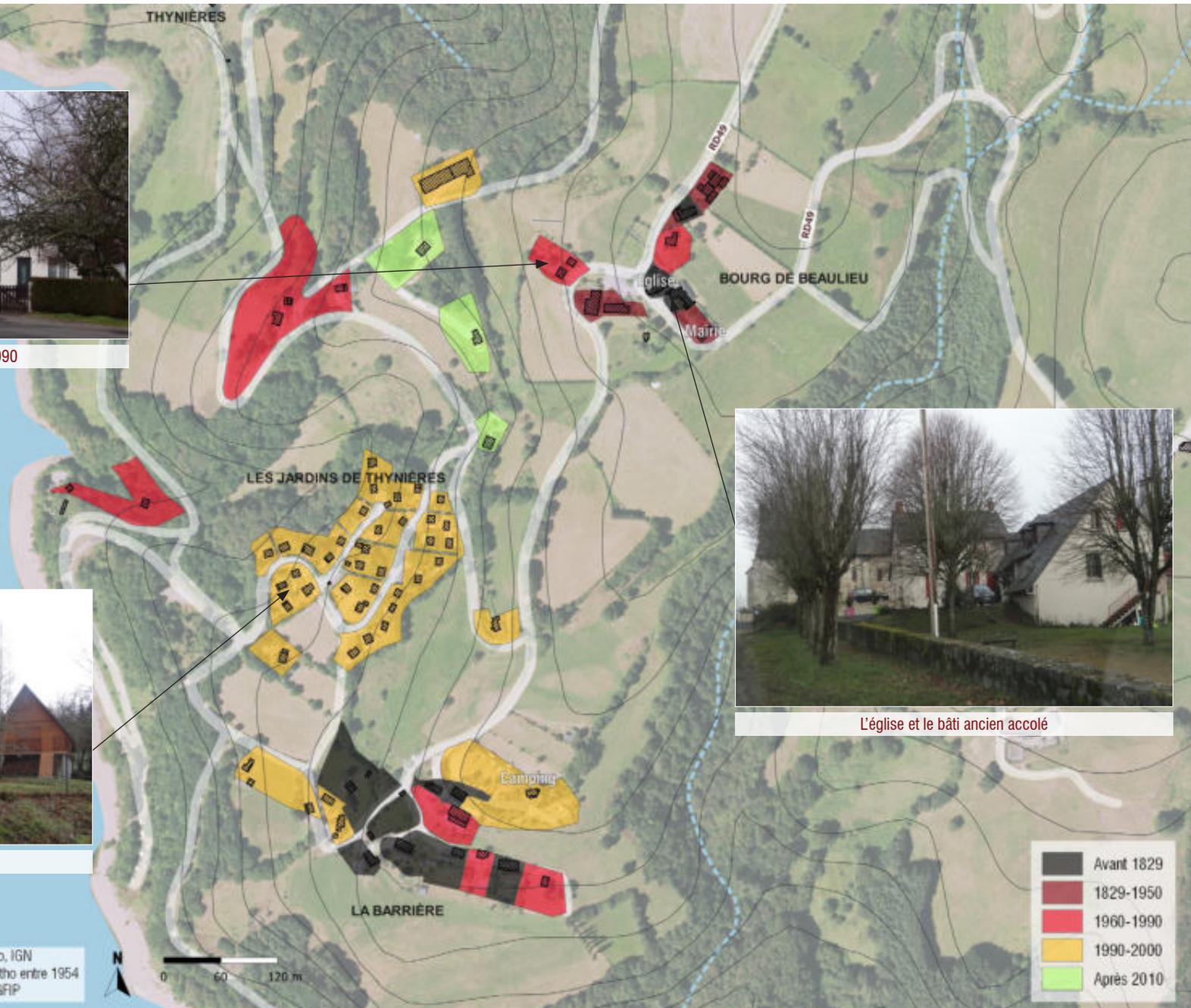
Du bourg à la Barrière (Beaulieu)



Le bâti des années 1960-1990



Chalet type du lotissement



L'église et le bâti ancien accolé

IGN
Fonds de plan : BDOrtho 2016 et BDTopo, IGN
Sources : Cadastre napoléonien - BD Ortho entre 1954 et 2016, IGN - Fichiers fonciers 2017, DGFIP

BEAULIEU

La plus grande part de l'urbanisation de la commune est postérieure à la deuxième guerre mondiale. Avant cela, Beaulieu est une petite commune, peu peuplée (160 habitants en 1946) et peu urbanisée : seuls quatre hameaux élémentaires sont visibles sur le cadastre de 1829 (Journiac et Lachaux, sur le plateau ; la Barrière et Latrécogne à proximité de l'étang de Bort). Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, alors même que la population diminue, l'urbanisation se développe aux abords du lac et aux Bessades, où à la fin des années 70, cinq pavillons s'affranchissant totalement des motifs architecturaux traditionnels sont construits sur des parcelles en lanière, sans accroche à aucun noyau existant et donc bien en dehors des parties déjà urbanisées de la commune.

Le bâti ancien est d'autant plus rare que le hameau de Latrécogne a disparu.

Le bourg et la Barrière

A l'image de Bassignac, Beaulieu est un village sans bourg, c'est-à-dire réduit à quelques constructions éparses autour de la place de l'église. On peut qualifier ce type d'urbanisation de village-clocher, celui-ci devenant un repère géographique. Les constructions présentes sur le cadastre napoléonien sont l'église et le bâtiment accolé (prebytere et ferme?), qui seront complétées dans les décennies suivantes par la mairie et deux fermes : en général les toitures sont en ardoise (le chaume originel des granges est aujourd'hui

remplacé par des tôles sur l'une et des ardoises sur l'autre, réhabilitée récemment en habitation) les encadrements de fenêtre en pierre ; la maison est à étage, aux façades enduites, alors que le moellon des anciennes granges est apparent ; les toitures de celles-ci sont, comme toujours sur le territoire, à pans longs.

Des habitations les plus récentes, âgées déjà d'au moins cinquante ans, ne ressort pas une cohérence de type d'architecture, comme souvent dans ces années là : ainsi on trouve une maison Chauvet, un pavillon à toiture à deux pans et une habitation à toiture terrasse. Le bourg est essentiellement marqué par une impression forte de présence du minérale, liée à la grande surface au sol bitumée.

La typologie bâtie de la Barrière diffère peu de celle du bourg, mais la nature y est plus présente. Sur une forme traditionnelle d'habitat groupé sur un parcellaire irrégulier rayonnant autour d'un point central - ici une petite prairie (Coudert) - s'est greffée dans les années 1960-1990 une morphologie plus contemporaine, où les constructions ne convergent plus vers un point central mais sont alignées parallèlement à la voie publique, ce qui crée un développement non plus concentrique mais linéaire. Dans ce modèle, le parcellaire tend à s'uniformiser : parcelles rectangulaires (ici presque carrées), surfaces entre 1 100 et 1 800 m².

Les Jardins de Thynière

Aujourd'hui l'urbanisation dominante est celle du lotissement de Thynières, du fait du nombre de



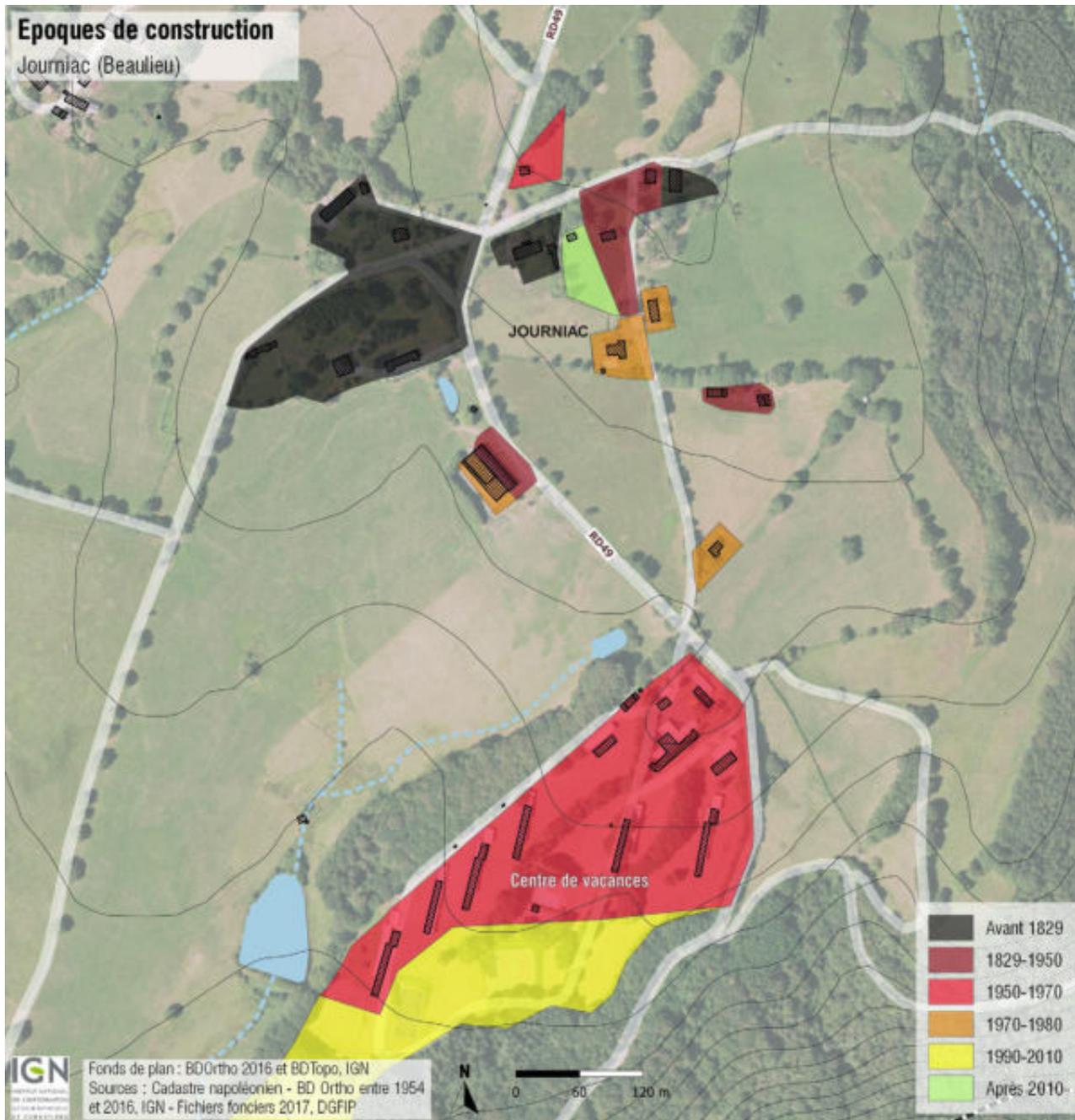
La place de l'église dans le bourg



Constructions de la fin des années 70 à Lachaux, hors des espaces déjà urbanisés



L'insertion dans le paysage du lotissement des Jardins de Thynières



châlets (plus d'une trentaine) et de la compacité du noyau bâti. Celui-ci est ramassé, compact, les constructions réparties le long de deux axes de circulation, la rue des Jardins de Thynières qui fait la connexion avec l'extérieur et une impasse parallèle à celle-ci. Le parcellaire est régulier : petites parcelles rectangulaires de 400 à 700m² en règle générale, avec quelques emplacements plus grands en limite extérieure. Le relief est marqué : les maisons sont implantées dans les pentes tournées vers le lac qui les protègent ainsi des vents du nord. Il n'y a pas d'espace public aménagé : cependant, les constructions étant des résidences secondaires, on peut imaginer qu'en matière d'usage, les voies publiques et surtout la plage localisée en contrebas jouent le rôle d'espace public fédérateur.

Les motifs architecturaux diffèrent largement de ceux que l'on trouve dans le bâti traditionnel local, ici les constructions ressemblent à des châlets : bardage bois, toitures à deux longs pans, un rez-de chaussée + combles aménagées avec souvent un accès aux combles par un escalier lui aussi en bois, toiture en ardoises. Le lotissement est tapis au coeur d'un espace boisé et son intégration paysagère favorisée par la présence du bois sur les constructions. Tous ces filtres visuels limitent fortement la visibilité du noyau bâti.

Depuis 2010, trois nouvelles constructions sont apparues qui se sont détachées de la forme compacte du lotissement, en allant s'implanter à distance de celui-ci (entre 100 et 300m). Cela crée une rupture dans la morphologie urbaine

d'autant plus que les parcelles qui ont accueilli ces nouvelles constructions sont de tailles bien supérieures au modèle du lotissement (de 1000 à 3000m²). Cependant, les implantations sur un secteur au relief marqué limitent les vues possibles sur ces nouvelles maisons qui s'affranchissent plus ou moins des règles architecturales du lotissement. Ainsi on peut les voir, selon certains angles ou points de vue finalement limités. Mais on peut également passer à côté en n'en soupçonnant l'existence que du fait de l'aménagement d'une voie d'accès ou d'un portail d'entrée.

Journiac

Contrairement aux jardins Thynières, Journiac est implanté sur un plateau au relief peu marqué ; et à la différence du lotissement de Thynières, la vocation originelle du hameau de Journiac n'était pas touristique, même si elle a évolué dans le temps.

A partir des constructions les plus anciennes peu denses - trois fermes, constituées d'une maison et d'une grange et séparées l'une de l'autre par un espace naturel central qui peut s'apparenter à un couderc - l'écart agricole s'est davantage encore étalé avec l'implantation de quelques maisons d'habitation qui sont apparues au fil des décennies sans dessiner de réelle structure au hameau. Cependant cette absence de cohérence urbaine est palliée par la présence de nombreux arbres et haies qui créent autant de filtres visuels qui, dans l'ensemble, fondent les constructions dans le paysage. Le bâti ancien est caractérisé

par les motifs architecturaux traditionnels, et dans l'ensemble a été entretenu voire réhabilité avec soin (moellon apparent de gneiss et de granit, ardoises, encadrements de fenêtre en pierre,...). En revanche, les constructions plus récentes ne s'inscrivent dans aucune typologie possible du bâti, la diversité des couleurs et des formes étant grande.

A la fin des années 1950 a été construite la colonie Total, lieu d'accueil des enfants des salariés de l'entreprise. Ici aussi, des haies limitent fortement la visibilité des bâtiments, qui semblent donc isolés du reste de la commune.

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

En une dizaine d'années, trois nouvelles constructions sont apparues, toutes localisées aux Jardins de Thynières (en dehors du lotissement) : sur des parcelles de 1 000, 2 500 et 3 000 m².



L'importance des vastes espaces naturels entre les constructions à Journiac



Diversité des choix architecturaux à Journiac



Construction récente à Thynières qui respecte plus ou moins le style architectural du lotissement



L'entrée de la colonie Total



LA MONSELIE

La commune couvre moins de 10km² ce qui en fait une des petites communes du territoire (avec Madic, Beaulieu et Saignes). Elle est localisée en limite sud est de Sumène Artense. Elle est bordée par la vallée de la Sumène le long de sa limite nord, et par la vallée étroite du Violon sur sa limite ouest, qui la sépare du Monteil (on ne peut traverser le Violon entre les deux communes qu'à pied ; en voiture il faut remonter vers le nord jusqu'à Vebret). En matière de relief, la Monselie est implantée sur les contreforts du plateau du Monteil, d'où un dénivellement non négligeable (de 550m à l'entrée de la commune par la route d'Antignac, à presque 1000 en limite de Menet) ainsi qu'un relief plutôt marqué par des ondulations successives. En matière géologique, elle couvre l'extrémité sud des terrains métamorphiques de l'Artense (gneiss).

Le bourg

Le bourg est implanté au sommet d'un plateau central sur le territoire, à 750m d'altitude. Par conséquent, sur cette commune au relief accidenté, le noyau bâti du bourg est à plat, et traversé de part en part (nord ouest-sud est) par la RD 15 qui permet de rejoindre Menet.

Sur le cadastre napoléonien, la section du bourg n'existe pas et ne sont visibles à cet emplacement que quelques bâtiments d'écarts dispersés (logements et granges). Entre 1790 et 1870, la Monselie a été réunie à Antignac.

Le bourg tel qu'il existe aujourd'hui est donc le résultat d'un aménagement de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle quand ont été construits successivement et de façon alignée, l'église (1861), le presbytère (1863), deux écoles (pour les filles et pour les garçons, vers 1880) : ces deux bâtiments sont aujourd'hui convertis en mairie et logements locatifs. Tous ces bâtiments publics ont été construits à proximité du bâti existant, et on permis la connexion entre certaines anciennes constructions. On trouve essentiellement des maisons, souvent plutôt hautes (rez-de-chaussée + un étage + combles), mais quelques granges également (une exploitation agricole à l'arrière du bourg). Quand elles sont crépies, les façades sont souvent de teinte claire, et tous les toits sont couleur ardoise.

Quasiment toutes les constructions sont antérieures à 1950, à l'exception de quatre pavillons très récents qui reprennent les motifs architecturaux locaux (couleur des façades et des toitures, lucarnes...) mais s'éloignent de l'épicentre que constitue aujourd'hui la mairie et génère un étalement urbain. Par ailleurs, l'uniformité de leurs parcelles rompt le caractère un peu chaotique voire organique du reste de la morphologie urbaine, où les parcelles sont de taille et de formes différentes. Le nouveau lotissement apparaît comme le résultat d'une nouvelle forme d'urbanisation - dont l'alignement des bâtiments publics permet dessiner les prémisses théoriques qui deviendront la base de l'aménagement urbain tout au long du XX^{ème} siècle fonctionnaliste - géométrique et planifiée.



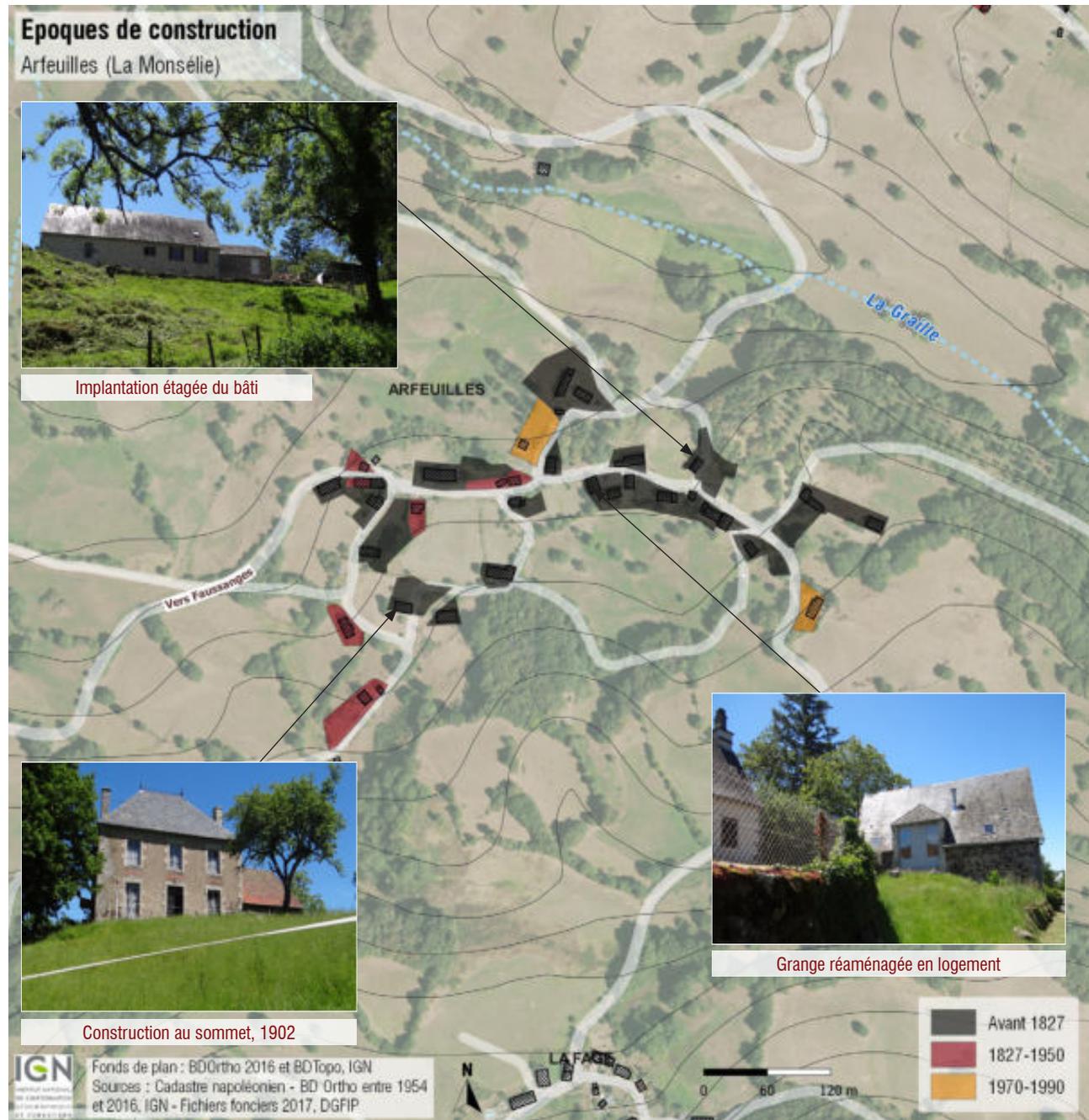
Vue du bourg depuis La Fage



Arrivée à Bellevue



L'extension prévue du lotissement du bourg



Arfeuilles

En 1827, Arfeuilles est le noyau bâti le plus important de ce qui n'est pas encore la commune de la Monselie. Il a connu peu d'évolution au cours des décennies contemporaines, et l'essentiel du bâti aujourd'hui présent l'était déjà au début du XX^{ème} siècle. Arfeuilles est implanté à flanc d'un coteau orienté plein nord qui surplombe la petite vallée escarpée de la Graille. L'ensemble du bâti est aligné le long des voies publiques, qui suivent les courbes de niveau. L'urbanisation est donc étagée, jusqu'à une prairie centrale localisée au sommet du plateau. Dans l'ensemble les parcelles où sont construits des bâtiments sont de taille moyenne (à quelques exceptions près), puisqu'en général les prairies en présence sont des espaces agricoles exploités et à ce titre souvent déclarés au registre parcellaire graphique.

La multitude de granges traduit la fonction agricole historique du noyau bâti, même si aujourd'hui aucun siège d'exploitation n'y semble être localisé. Un certain nombre de ces anciens bâtiments agricoles, à l'identité architecturale fortement marquée a été transformé en logement (résidences secondaires apparemment pour nombre d'entre eux). Il existe une grande cohérence dans ce bâti aux codes architecturaux traditionnels, et aux matériaux de construction nobles : moellon apparent, toiture en ardoise voire en bac acier pour les granges anciennement couvertes en chaume ; les volumes sont simples, quelques lucarnes viennent parfois

agrémenter les toits, comme d'autres éléments d'architecture parfois (ici un toit à trois pans, là un petit balcon).

L'évolution de l'urbanisation depuis 2010

Onze nouveaux logements ont été créés en une dizaine d'année, dont quatre dans d'anciennes granges agricoles réhabilitées (1 à Pouzadou et 3 à Prunet) et sept constructions neuves sur de grandes parcelles (3 000 m² en moyenne) dont :

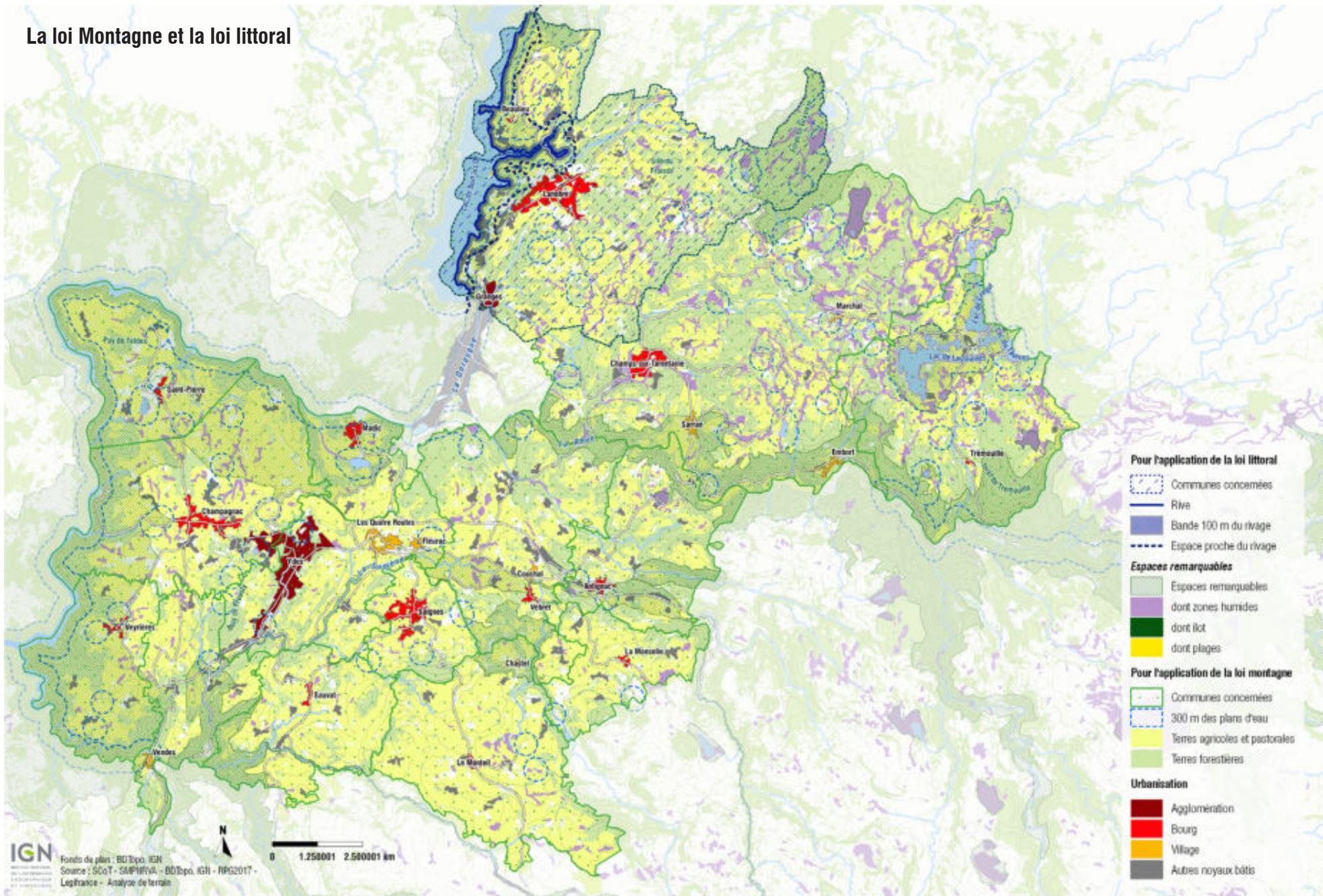
- quatre nouvelles maisons à l'entre sud-est du bourg (taille moyenne des parcelles : 1 300 m²) ;
- une dans le coeur de Prunet Bas ;
- une à Montmalier ;
- une à Pradaget ;

Par ailleurs un nouveau bâtiment agricole de 300 m² a vu le jour dans les environs de Faussanges mais à 300 au nord-ouest du hameau, donc assez excentré.



Le bâti d'Arfeuilles et au loin le bassin de Saignes

La loi Montagne et la loi littoral



TEXTES ET DOCUMENTS À PRENDRE EN COMPTE

LA LOI MONTAGNE ET LA LOI LITTORAL

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne impose un cadre réglementaire spécifique, notamment en matière d'urbanisme, aux territoires de montagne. Le département du Cantal est entièrement localisé en zone montagne : cette loi s'applique donc à toutes ses communes.

La loi Montagne vise à «concilier le développement et la protection de territoires à enjeux contrastés» (Ministère de la cohésion des territoires). Elle a été complétée en décembre 2016 par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II.

Les grands principes sont les suivants :

- afin de protéger les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard , l'urbanisation doit obligatoirement être localisée en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, délimités par le Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières doivent absolument être préservées ;
- les constructions, installations et routes nouvelles sont interdites dans une bande de 300 m autour

des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares ;

- le développement des activités touristiques en zone de montagne est également encadré par la loi, notamment par la possibilité de créer des unités touristiques nouvelles ;

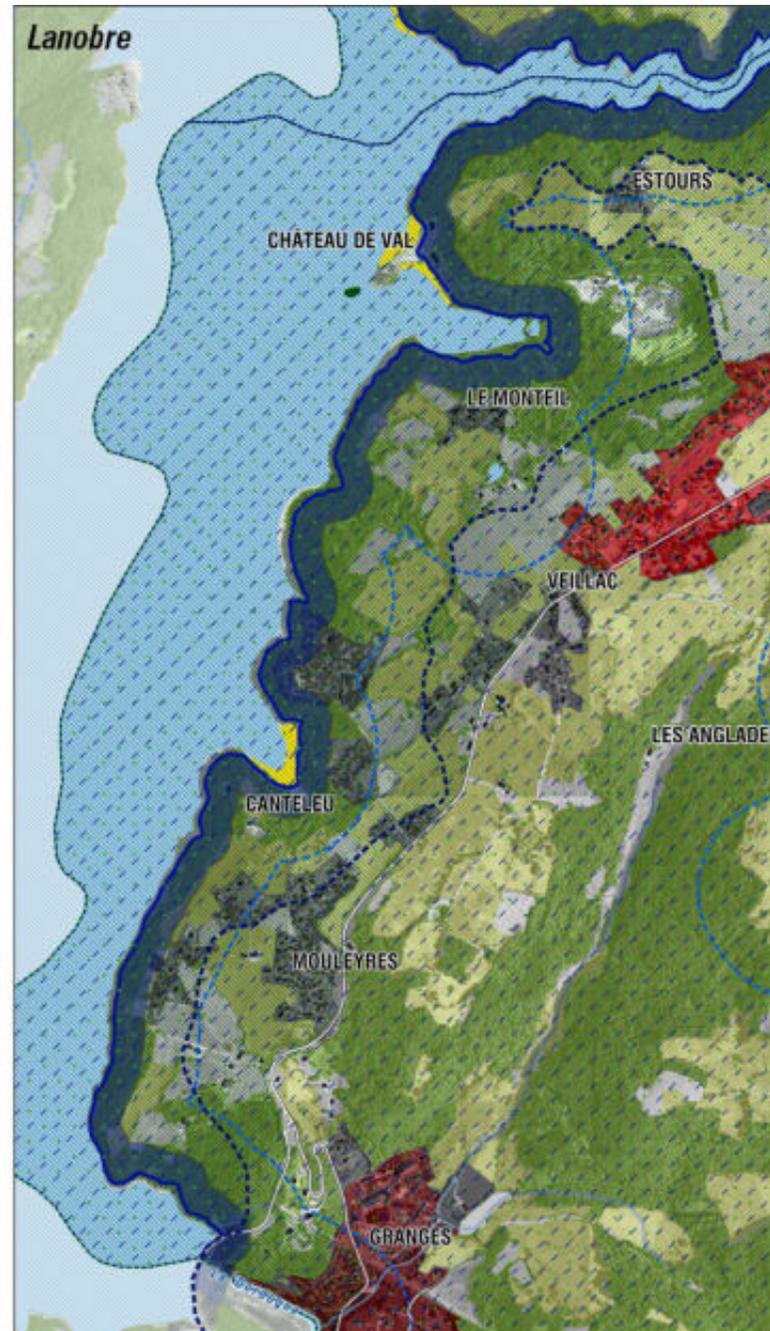
La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite "loi littoral" a été conçue dans l'optique de concilier le développement des activités humaines sur les zones littorales et la préservation du paysage et des écosystèmes marins. Sont concernées ici les communes de Lanobre et de Beaulieu du fait de l'existence du lac de Bort les Orgues (10,72 km²).

Les grands principes sont les suivants :

- sur l'ensemble des territoires concernés, l'extension de l'urbanisation doit être localisée en continuité avec les agglomérations et villages existants. Ces espaces déjà urbanisés ont été repérés et inventoriés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Haut Cantal Dordogne : à Lanobre, il s'agit du village des Granges en continuité de l'agglomération de Bort les Orgues, et du village de Lanobre et ses extensions ; à Beaulieu, «dont l'urbanisation ne peut être considérée comme un village , il est indispensable de pouvoir envisager des constructions nouvelles pour le

développement de la commune. Les secteurs du centre historique, de Tynières et de Barrière dans leur ensemble seront donc considérés comme des secteurs déjà urbanisés.» (p.35) ;

- dans les espaces proches du rivage, l'extension de l'urbanisation doit être limitée et justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ;
- en dehors des espaces déjà urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute des plus hautes eaux.



Zoom sur les espaces proches du rivage

Pour l'application de la loi littoral

- Communes concernées
- Rive
- Bande 100 m du rivage
- Espace proche du rivage

Espaces remarquables

- Espaces remarquables
- dont zones humides
- dont îlot
- dont plages

Pour l'application de la loi montagne

- Communes concernées
- 300 m des plans d'eau
- Terres agricoles et pastorales
- Terres forestières

Urbanisation

- Agglomération
- Bourg
- Village
- Autres noyaux bâtis



IGN
Fonds de plan : BDTopo, IGN
Source : SCoT - SMPNRVA - BDTopo, IGN - RPS2017 -
Légifrance - Analyse de terrain

LES PRÉCONISATIONS DU SCoT ET DU SRADDET

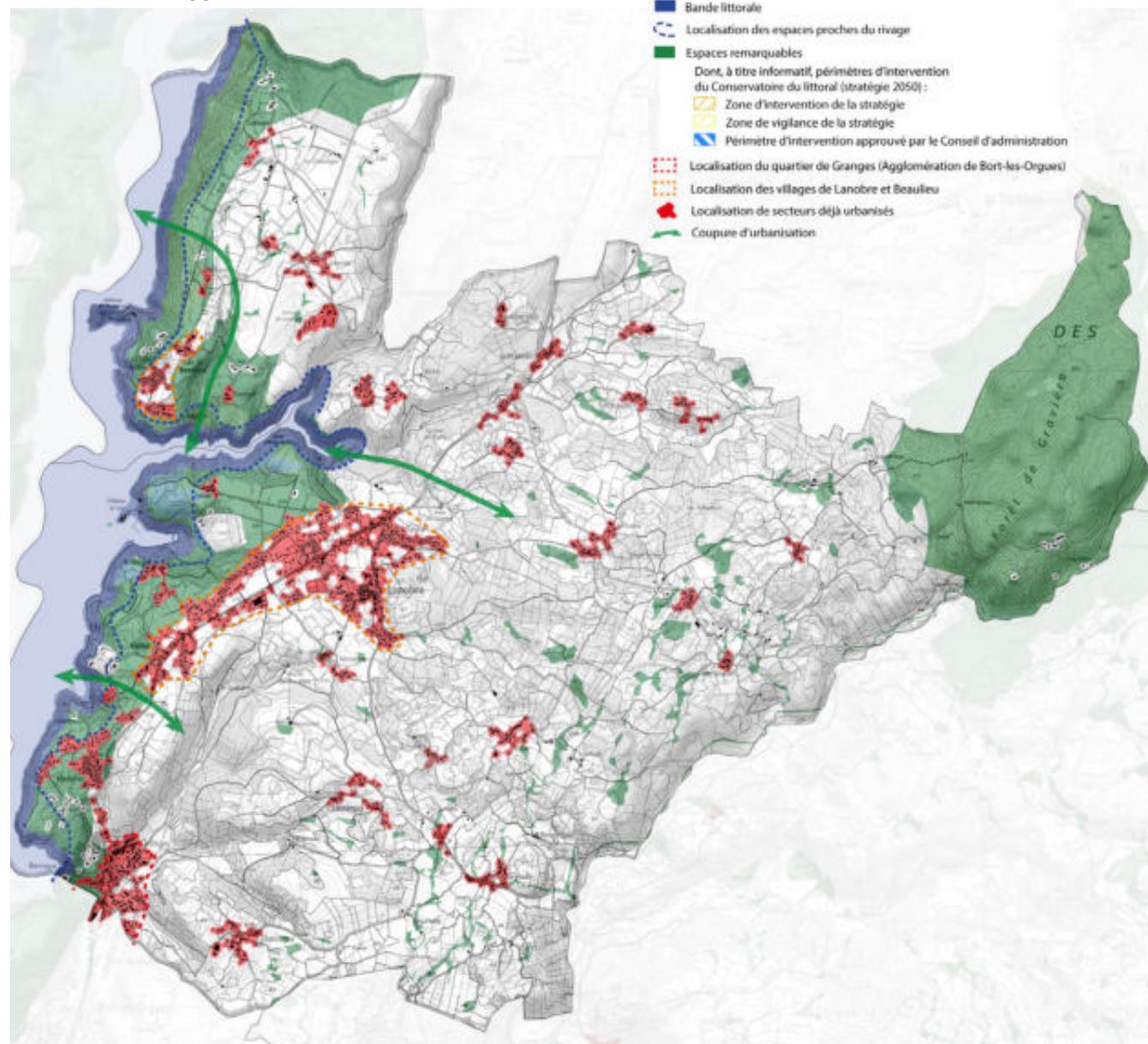
En matière de morphologie urbaine :

- la règle n°23 du SRADDET demande qu'une réflexion soit menée sur la morphologie urbaine : compacité des bâtiments, potentiel de mise en place de réseaux de chaleur, gestion de l'eau et de la biodiversité (lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation notamment), dans le but d'accroître les performances énergétiques des projets d'aménagements ;
- le SCOT demande que soit limitée la banalisation des paysages (orientation 2.1, p.14). Ainsi il est demandé « d'élaborer des règles architecturales pouvant assurer une cohérence avec les sites d'implantation (géomorphologie, singularités...), les particularités de chaque bourg ou village (histoire, morphologie, organisation) et du besoin de modernisation (évolution, réinterprétation...) de ces règles ».

Par ailleurs, l'orientation 5.3.4 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Haut Cantal Dordogne (p 52) ne prévoit pas d'unité touristique nouvelle structurante ; en revanche, quelques projets ont été recensés qui seront à prendre en compte par le PLUi en tant qu'unités touristiques nouvelles locales :

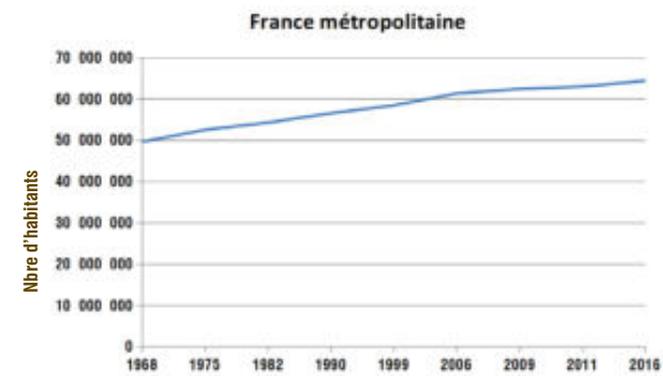
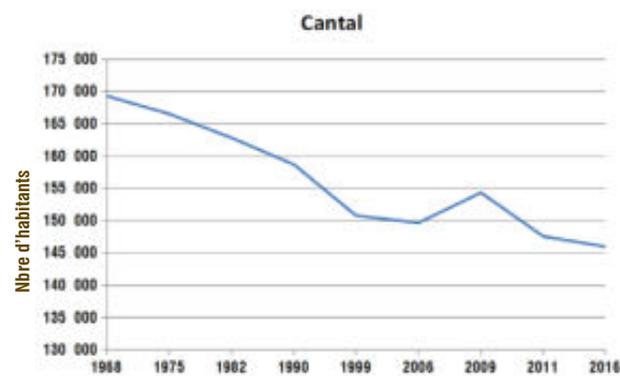
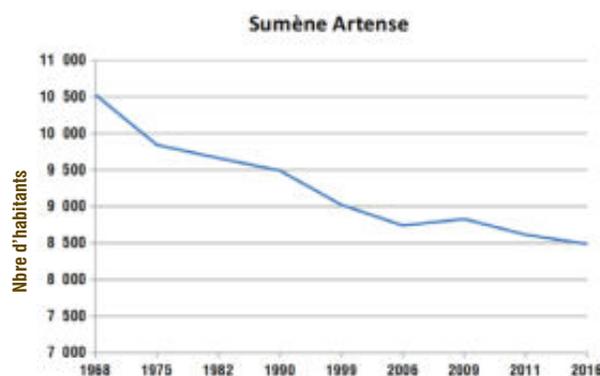
- l'aménagement du site touristique de Val (stationnement, restaurant) ;
- la requalification de la « friche touristique » existant à Lanobre ;
- le projet de camping à Champagnac.

DOO du SCoT Haut Cantal Dordogne : modalités d'application de la loi littoral



Evolution de la population (RP 2016)

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2011 | 2016 |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Antignac | 439 | 361 | 305 | 335 | 292 | 276 | 285 | 282 |
| Bassignac | 276 | 223 | 209 | 208 | 230 | 227 | 223 | 227 |
| Beaulieu | 137 | 139 | 150 | 132 | 137 | 118 | 93 | 92 |
| Champs | 1527 | 1331 | 1141 | 1088 | 1044 | 1041 | 1026 | 1061 |
| Champagnac | 1390 | 1418 | 1382 | 1339 | 1169 | 1122 | 1062 | 1089 |
| Lanobre | 1418 | 1468 | 1435 | 1473 | 1416 | 1426 | 1442 | 1424 |
| La Monselie | 181 | 154 | 141 | 134 | 114 | 116 | 116 | 106 |
| Le Monteil | 539 | 421 | 378 | 301 | 274 | 270 | 262 | 278 |
| Madic | 157 | 196 | 207 | 239 | 248 | 231 | 212 | 207 |
| Saignes | 702 | 735 | 957 | 1009 | 1006 | 898 | 892 | 845 |
| St Pierre | 208 | 148 | 148 | 148 | 150 | 161 | 169 | 135 |
| Sauvat | 309 | 236 | 233 | 215 | 190 | 191 | 197 | 209 |
| Trémouille | 403 | 319 | 291 | 237 | 203 | 195 | 185 | 177 |
| Vebret | 578 | 524 | 559 | 533 | 503 | 470 | 494 | 507 |
| Veyrières | 228 | 200 | 147 | 136 | 116 | 117 | 133 | 109 |
| Ydes | 2037 | 1970 | 1980 | 1965 | 1931 | 1881 | 1822 | 1738 |
| Sumène Artense | 10 529 | 9 843 | 9 663 | 9 492 | 9 023 | 8 740 | 8 613 | 8 486 |



LA POPULATION

Principales sources : INSEE

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au recensement de la population 2016, le territoire comptait 8 486 habitants, soit 127 de moins que cinq ans auparavant et plus de 2000 de moins qu'en 1968.

La similitude entre les courbes démographiques du territoire et du département est indéniable : elles sont parallèles, et dans l'ensemble, les taux de variation de la population sont les mêmes. Ainsi Sumène Artense, à l'image du Cantal, perd régulièrement de la population : à peine le territoire se singularise-t-il au début des années 70 et des années 2000 par une accentuation légèrement plus forte de la baisse de la population. Depuis 45 ans, le taux de variation démographique annuelle du territoire Sumène Artense s'élève à -0,37%, contre -0,3% au niveau départemental. Par ailleurs, au delà de ces chiffres moyens comparables, les deux courbes ont connu la même inflexion entre 1990 et 1999 avec un taux qui a atteint -0,6% par an dans les deux cas. Si Sumène Artense a mis quelques années de plus que le Cantal pour redresser légèrement sa courbe démographique, depuis 2006 les deux territoires perdent entre 0,2 et 0,3% de leur population chaque année. Et si ce chiffre paraît mesuré, et la baisse afférente limitée, celle-ci n'en demeure pas moins régulière : sur la longue durée, pour un territoire de la

taille de Sumène Artense, le déclin démographique est réel : il équivaut à une perte de presque 20% de la population en un demi-siècle.

Comme souvent dans les territoires ruraux du Massif Central, ce déclin est imputable à un solde naturel négatif, que ne parvient pas à compenser un solde migratoire positif et plus élevé en moyenne que dans le département : Sumène Artense est plus attractif que le Cantal (+0,6% de croissance démographique moyenne annuelle entre 2006 et 2016 contre à peine +0,2 dans le Cantal), mais le nombre de naissances y est également trop faible par rapport au nombre de décès qui surviennent chaque année (une cinquantaine de naissances chaque année pour 150 décès).

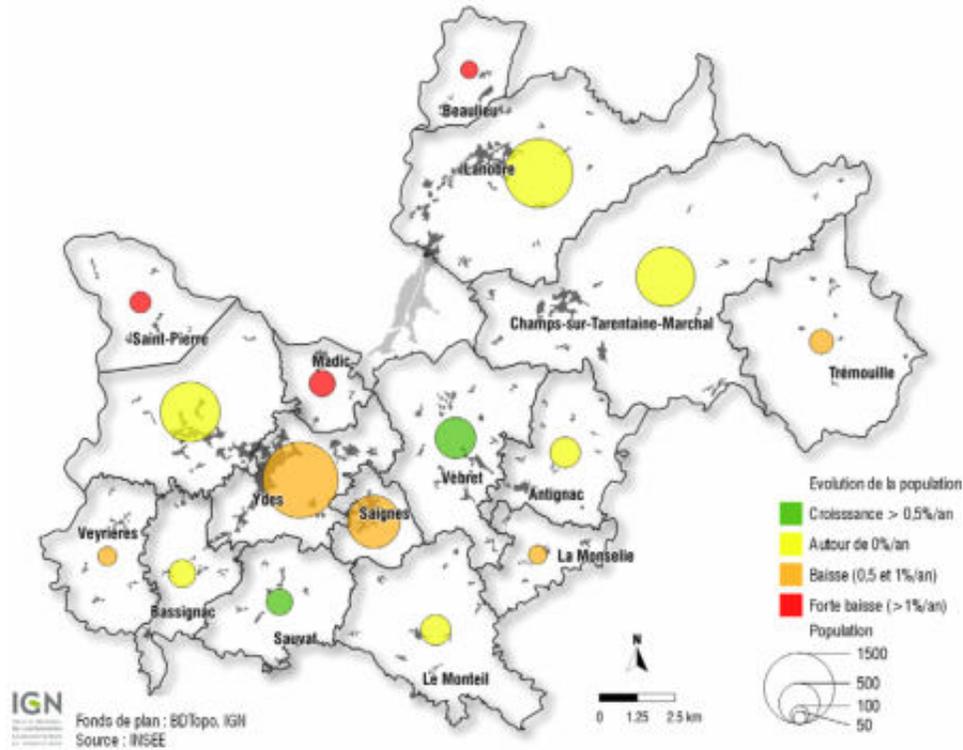
Notons ici que les projections démographiques du scénario central OMPHALE 2017 de l'INSEE prévoient qu'en moyenne dans les trois décennies à venir les soldes migratoire et naturel du Cantal devraient plus ou moins s'annuler, en particulier grâce à un accroissement de l'attractivité du territoire, pour atteindre une variation annuelle moyenne de la population de -0,07%, soit peu ou prou une stagnation de celle-ci. Si les mêmes tendances sont appliquées à notre territoire, cela signifie donc que, même en cas de stagnation du solde naturel, l'accroissement du solde migratoire pourrait finalement aboutir sur une inversion de la courbe démographique et une faible croissance annuelle.

Au delà de ces moyennes, les disparités sont fortes d'une commune à l'autre.

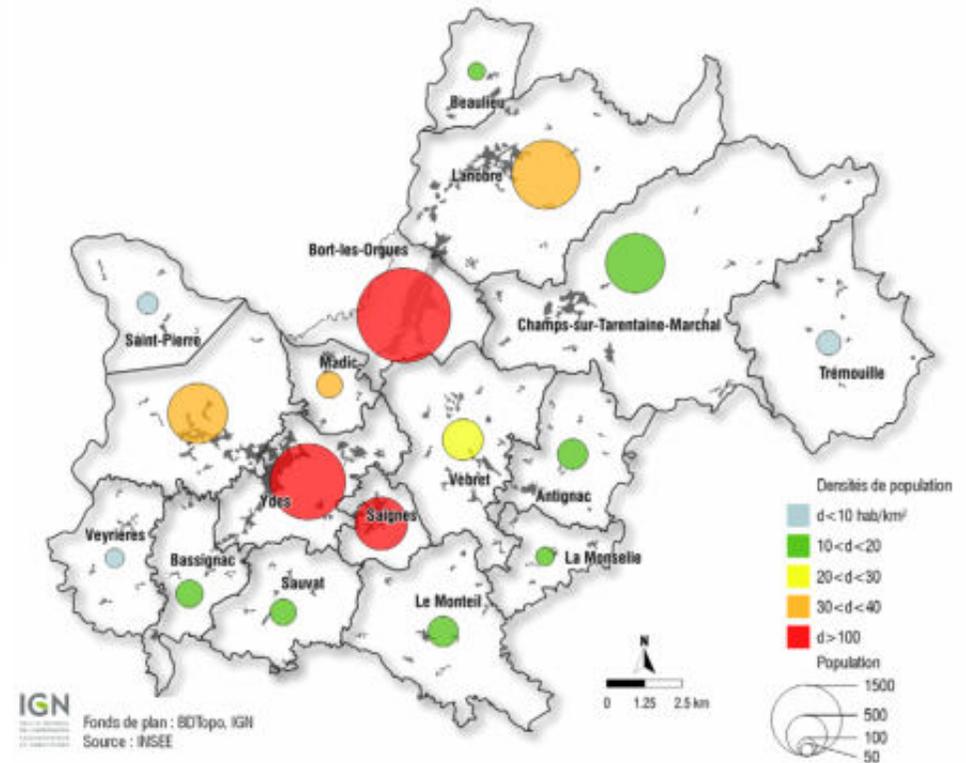
Quatre communes dépassent le millier d'habitants, deux traversées par la RD 922 (Ydes, de loin la plus peuplée, et Lanobre) et les deux autres dont les espaces les plus urbanisés sont à proximité (le centre de Champs sur Tarentaine Marchal et les développements urbains récents de Champagnac). Un peu distancées en nombre d'habitants, Saignes et Vebret sont elles aussi proches du tracé de la RD 922. A l'opposé, les cinq communes les moins peuplées sont toutes localisées en périphérie de territoire : Veyrières (109 hab.), La Monselie (106 hab.), Saint Pierre (135 hab.), Trémouille (177 hab.) et Beaulieu (92 hab.). Enfin cinq communes ont à peu près 200 habitants chacune (Antignac, Bassignac, le Monteil, Madic, Sauvat).

Les communes les plus peuplées ne sont pas celles qui connaissent les plus fortes croissances, puisque celles-ci se concentrent sur Sauvat et Vebret (respectivement +0,9% et +0,7% par an depuis dix ans) ; en revanche c'est bien la commune la moins peuplée (Beaulieu) qui a connu la plus forte décroissance démographique sur la même période (suivie par Saint Pierre et Madic). Par ailleurs si les populations de Champagnac, Lanobre et Champs sur Tarentaine ont tendance à stagner, Ydes a perdu près de 150 habitants en dix ans. La part respective des soldes naturel et migratoire dans

Evolution de la population



Disparités de densités



ces mouvements démographiques est variable selon les communes :

- à Champagnac, Lanobre et Champs sur Tarentaine, la stagnation de la population peut s'expliquer par un solde naturel négatif neutralisé par un solde migratoire positif de même valeur. Notons que les écarts sont plus marqués à Champs sur Tarentaine Marchal ; à Ydes, c'est le solde naturel bas qui entraîne mécaniquement la baisse de la population ;
- à Madic et Saint Pierre, les soldes migratoires négatifs expliquent les importantes pertes de population, malgré des soldes naturels nuls ;
- à Trémouille c'est le solde migratoire qui vient compenser en partie le solde naturel très faible ; au final, la baisse de la population est limitée ; dans de moindres proportions, les mêmes évolutions peuvent être observées au Monteil et à Antignac, où les chiffres sont moins faibles, et où les nombres d'habitants finalement augmentent légèrement ;
- à Beaulieu en revanche, la faiblesse du solde naturel est aggravée (doublée) par un solde migratoire lui même négatif ;
- les croissances démographiques de Vebret et Sauvat trouvent leur origine dans un solde migratoire assez positif, à peine diminué par le solde naturel légèrement négatif ;
- la commune de Saignes connaît le solde naturel le plus faible : -2,65% par an pendant la décennie 2006-2016 ; heureusement, son solde migratoire est relativement élevé (+2% par an)

| Variation annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2016 | Variation globale en % | due au solde naturel en % | due au solde apparent des entrées et sorties en % |
|--|------------------------|---------------------------|---|
| Champs sur Tarentaine Marchal | 0,2 | -0,15 | 0,35 |
| Champagnac | -0,2 | -0,45 | 0,25 |
| Lanobre | 0 | -0,65 | 0,65 |
| Ydes | -0,7 | -1,25 | 0,45 |
| Vebret | 0,7 | -0,5 | 1,25 |
| Sauvat | 0,9 | -0,4 | 1,3 |
| Beaulieu | -2,4 | -1,1 | -1,35 |
| Saint Pierre | -1,7 | -0,15 | -1,6 |
| Madic | -1,1 | 0 | -1,05 |
| Trémouille | -0,9 | -2,1 | 1,15 |
| Le Monteil | 0,3 | -0,3 | 0,6 |
| Saignes | -0,6 | -2,6 | 2 |
| Veyrières | -0,6 | -0,6 | 0 |
| Antignac | 0,2 | -0,15 | 0,35 |
| Bassignac | 0 | 0,1 | -0,1 |
| CC Sumène Artense | -0,37 | -0,97 | 0,6 |

Source : INSEE

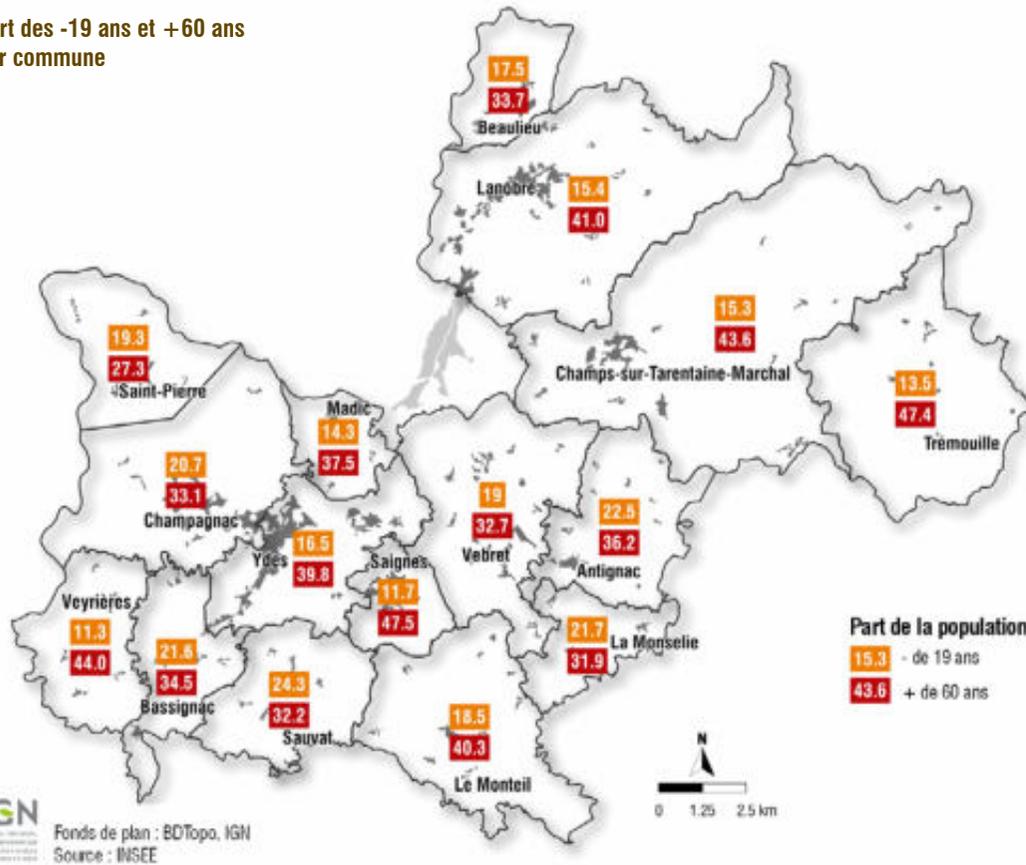
et par conséquent la perte de population reste limitée (-50 habitants à peu près) ;

- à Veyrières, la variation de la population est uniquement due au solde naturel, puisque la commune n'accueille aucun nouvel habitant ;
- à Bassignac enfin, la population varie peu, les soldes migratoire et naturel demeurant quasiment nuls sur toute cette décennie.

Au delà des différences dans les évolutions démographiques, il faut noter les fortes disparités de densités de population selon la commune ou le secteur du territoire observé : la carte de la répartition

géographique de ces densités d'habitants révèle ainsi que la double proximité de la RD 922 et de Bort les Orgues s'accompagne des plus fortes densités : ainsi celles-ci s'échelonnent entre 30 et 40 hab/km² à Madic, s'élève à 100 hab/km² à Ydes, et dépasse 123 hab/km² à Saignes (mais notons que Saignes est une petite commune de moins de 7 km²). En revanche, plus le territoire communal est éloigné de cette conjonction entre l'axe de circulation principal du territoire et le pôle urbain le plus important du secteur, moins les densités sont fortes, pour atteindre à peine 6 hab/km² à Trémouille.

Part des -19 ans et +60 ans
par commune



Population par grandes tranches d'âges : Sumène Artense, Cantal, France métropolitaine

| | CC Sumène Artense | | | | Cantal | | | | France (m.) | | | |
|--------------------|-------------------|-------------|--------|------|---------|-------------|---------|------|-------------|-------------|------------|------|
| | 2016 | | 2011 | | 2016 | | 2011 | | 2016 | | 2011 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Ensemble | 8 486 | 100 | 8 613 | 100 | 145 969 | 100 | 147 577 | 100 | 64 468 721 | 100 | 63 070 344 | 100 |
| 0 à 14 ans | 1 105 | 13 | 1 191 | 13,8 | 20 950 | 14,4 | 21 406 | 14,5 | 11 687 561 | 18,1 | 11 572 872 | 18,3 |
| 15 à 29 ans | 846 | 10 | 880 | 10,2 | 18 727 | 12,8 | 19 973 | 13,5 | 11 381 659 | 17,7 | 11 542 081 | 18,3 |
| 30 à 44 ans | 1 253 | 14,8 | 1 449 | 16,8 | 23 852 | 16,3 | 26 122 | 17,7 | 12 239 697 | 19 | 12 520 210 | 19,9 |
| 45 à 59 ans | 1 933 | 22,8 | 1 987 | 23,1 | 31 681 | 21,7 | 33 022 | 22,4 | 12 810 037 | 19,9 | 12 660 909 | 20,1 |
| 60 à 74 ans | 1 987 | 23,4 | 1 806 | 21 | 30 311 | 20,8 | 26 766 | 18,1 | 10 302 636 | 16 | 9 052 094 | 14,4 |
| 75 et plus | 1 362 | 16 | 1 300 | 15,1 | 20 448 | 14 | 20 289 | 13,7 | 6 047 130 | 9,4 | 5 722 179 | 9,1 |

LA STRUCTURE PAR ÂGE

Sans surprise compte-tenu du solde naturel, le nombre de seniors est plus important sur le territoire que sur tous les autres échelons : il y a plus de + 65 ans en Sumène Artense que dans le Cantal, département pourtant déjà lui même âgé. Et l'on observe également que plus de 60% de la population sont âgés de 45 ans ou plus, contre 56% dans le Cantal et à peine 45% en France. La part des + 90 ans est également la plus forte en Sumène Artense, un peu plus de 1,5% de la population. Mécaniquement, à l'autre extrémité de la pyramide des âges, le nombre de jeunes est donc faible, quelle que soit la tranche d'âge observée, même si le déficit d'enfants est davantage marqué : 13% de la population a moins de quinze ans (soit un peu plus de mille enfants pour tout le territoire), contre 14,4% dans le Cantal et plus de 18% en France.

De plus si l'on observe les évolutions mêmes récentes on peut voir que la part des +65 ans s'est accrue en cinq ans, de 28% à 30% de la population totale. Cette tendance semble donc confirmer les projections démographiques de l'Omphale qui annonce 38,4% de +65 ans dans le département du Cantal à l'horizon 2050 (c'est-à-dire qu'en 2050 plus d'un tiers des habitants du département seront âgés d'au moins 65 ans). Au RP 2016, la part des +65 ans atteint déjà 27% dans le Cantal. Si l'accroissement est proportionnel en Sumène Artense, cela signifierait une part de +65 ans de presque 40% en 2050 en Sumène Artense.

Le calcul de l'indice de jeunesse confirme bien cette tendance au vieillissement de la population : il s'agit du rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la présence d'une forte population jeune. Comparer cet indicateur à différentes périodes sur un même territoire permet d'observer l'évolution de l'âge de la population de ce territoire. Ainsi entre 2011 et 2016 il est passé de 0,50 à 0,42. En tout et pour tout il n'y avait au recensement 2016 que 1425 jeunes âgés de moins de 20 ans pour 3349 seniors de plus de 60 ans, c'est-à-dire moins de la moitié. Cette tendance au vieillissement se retrouve à l'échelle du département et de la France métropolitaine, mais dans les deux cas, la part des jeunes est plus importante que sur le territoire de Sumène Artense, en particulier en France où l'on peut considérer qu'il y a à peu près un senior de +60 ans pour un jeune de -20 ans.

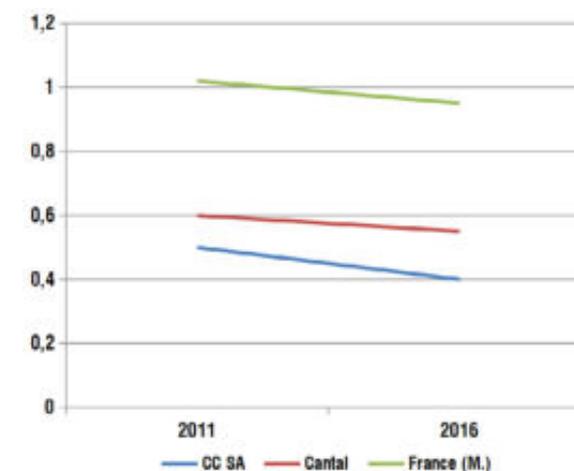
Dans l'ensemble, la structure par âge de la population des communes du territoire se rapproche de celle du territoire de la communauté de communes soit 39,4% de +60 ans et 16,9% de -20 ans. Cependant, il est à noter quelques écarts à cette observation :

- huit communes sont plus jeunes que l'ensemble du territoire, et huit sont plus âgées ;
- cependant, quatre communes se distinguent par la part élevée des jeunes : Sauvat (24%), Antignac (22,4%), Bassignac (21,6%) et La Monselie (21,7%) ; et trois communes se distinguent au contraire par la faible présence de

ces jeunes : Veyrières (11% soit treize jeunes), Saignes (11,7%, soit une centaine de -20 ans), Trémouille (13,5% soit 21 jeunes), Madic (14,3% soit 30 jeunes) ;

- à l'opposé, trois communes encore se distinguent par la forte part des +60 ans : Saignes (47,5%), Trémouille (47,4%), Veyrières (44%) ; rappelons ici la présence d'un EHPAD à Saignes (70 places, soit déjà 8% de la population de la commune) ; et quatre communes au contraire ont une proportion de +60 ans bien inférieure à celle du territoire : Saint Pierre (27,3%), Sauvat et Vebret (à peu près 32%), Champagnac et Beaulieu (autour de 33%);
- au final donc, Saint Pierre, Sauvat et Vebret cumulent plus de jeunes et moins de seniors que

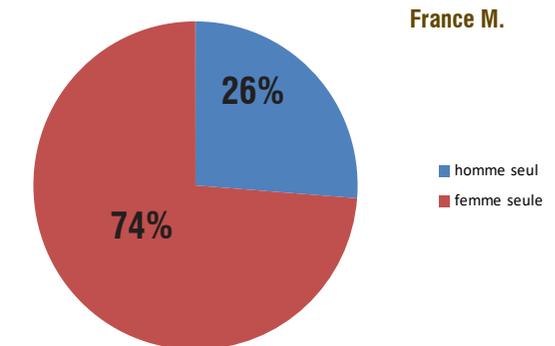
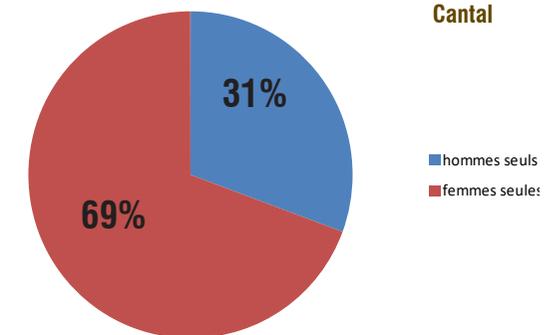
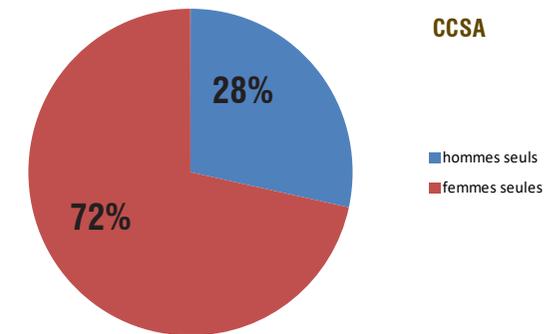
Evolution de l'indice de jeunesse 2011-2016



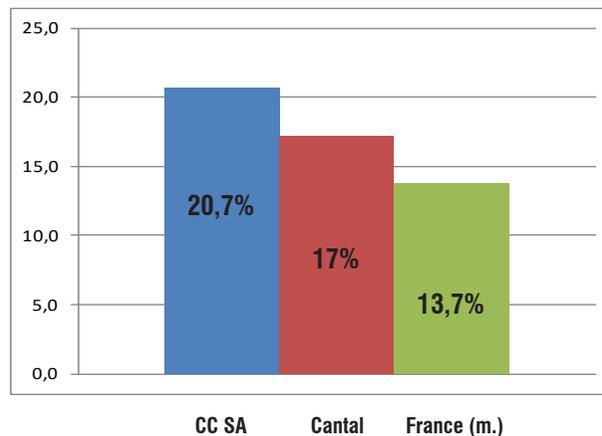
Ménages selon leur composition (RP 2016)

| CC Sumène Artense | 2016 | % | 2011 | % |
|---|-------|------|-------|------|
| Ensemble | 4 130 | 100 | 4 034 | 100 |
| Ménages d'une personne | 1 554 | 37,6 | 1 389 | 34,4 |
| Hommes seuls | 649 | 15,7 | 625 | 15,5 |
| Femmes seules | 905 | 21,9 | 764 | 18,9 |
| Autres ménages sans famille | 100 | 2,4 | 60 | 1,5 |
| Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : | 2 476 | 59,9 | 2 585 | 64,1 |
| - Couples sans enfants | 1 407 | 34,1 | 1 392 | 34,5 |
| - Couples avec enfant(s) | 815 | 19,7 | 911 | 22,6 |
| - Famille monoparentale | 253 | 6,1 | 282 | 7 |

Répartition par sexe des +65 vivant seuls (RP 2016)



Part des personnes de +65 ans vivant seuls dans l'ensemble des ménages (RP 2016)



Evolution de la taille moyenne des ménages (RP 2016)



Nombre d'enfants par classe d'âge, RP 2016

| -3 ans | 3 à 5 ans | 6 à 10 ans | 11 à 17 ans | 18 à 24 ans | +25 ans |
|--------|-----------|------------|-------------|-------------|---------|
| 196 | 221 | 431 | 521 | 175 | 248 |
| 1369 | | | | 1792 | |

sur l'ensemble du territoire, et l'on peut considérer que leurs pyramides des âges respectives sont les plus équilibrées de Sumène Artense, alors qu'au contraire, Saignes, Veyrières et Trémouille ont des populations plus âgées et moins jeunes que le reste du territoire.

En analysant plus spécifiquement la part des enfants et leur répartition par âge, on constate que rapportée à l'échelon national, la communauté de communes est en déficit d'enfants (nous étudions ici les mineurs), tout âge confondu, mais que dans l'ensemble ce déficit d'enfants est proche de celui observé dans le Cantal :

| | -3 ans | 3 à 5 ans | 6 à 10 ans | 11 à 17 ans |
|------------------|--------|-----------|------------|-------------|
| CCSA | 2,3% | 2,6% | 5,1% | 6,1% |
| Cantal | 2,4% | 2,5% | 4,9% | 7,2% |
| France M. | 3,3% | 3,5% | 6% | 8,3% |

Sans surprise, la part des jeunes de 18 à 24 ans est faible tout comme au niveau départemental : 2,1%, contre 2,6% dans le Cantal et 4% en France métropolitaine.

LES MÉNAGES ET LES FAMILLES

Pour l'INSEE «un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne».

En règle générale, les personnes habitants sous le même toit sont de la même famille, mais une famille ne peut pas être formée uniquement d'une seule personne alors qu'une personne vivant seule constitue un ménage. Dans une famille, il peut n'y avoir aucun enfant (couple sans enfant) ou un ou plusieurs enfants (couple avec un ou plusieurs enfants). De la même manière une famille peut aussi être constituée d'un seul adulte et d'un ou plusieurs enfants (famille monoparentale).

Au recensement 2016 il y avait 4130 ménages sur le territoire d'étude, soit une centaine de plus que cinq ans auparavant, malgré la baisse de la population ce qui s'explique par la baisse régulière de la taille moyenne des ménages, 2 personnes par ménage en 2016, 2,1 cinq ans plus tôt.

En effet, plus de 1550 personnes vivent seules, alors qu'elles étaient 1389 en 2011, soit une augmentation de plus de 10% en cinq ans (160 personnes de plus), ce qui représente une forte augmentation. En 2016 donc, plus de 37% des ménages sont constitués d'une personne vivant seule. 649 d'entre eux sont des hommes seuls, et 905 des femmes. Les 2/3 de ces hommes seuls ont moins de 65 ans, alors que les 2/3 des femmes seules ont plus de 65 ans : cet écart est lié à l'espérance de vie, inégale entre hommes et femmes. En effet sur le territoire, il y a seulement 81 hommes de plus de 80 ans vivant seuls pour 310 femmes dans la même situation.

Ces chiffres révèlent donc un double enjeu essentiel du territoire : la nécessité d'adapter les logements au 37% de personnes vivant seules, sachant qu'en

plus une part non négligeable d'entre elles, presque 400 soit un peu moins de 10% du total des ménages ont plus de 80 ans et que d'après les projections de l'INSEE ce nombre devrait augmenter dans les prochaines décennies.

Le nombre des familles a diminué de plus de 100 entre 2011 et 2016 ; par conséquent en cinq ans, il y a eu un basculement à peu près égal des familles vers les ménages constitués d'une seule personne.

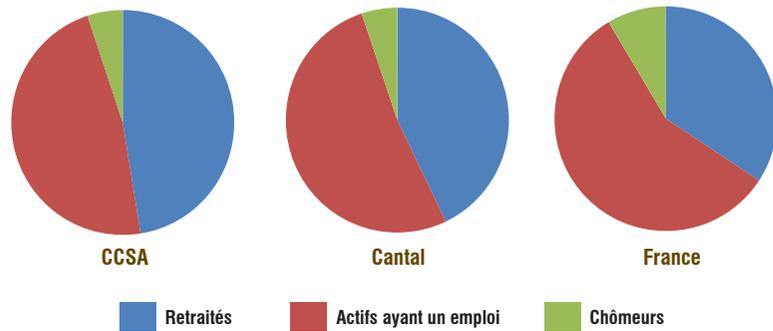
La part des couples sans enfants reste relativement stable (1/3 des ménages du territoire, comme au niveau départemental ; ils sont seulement 1/4 au niveau national).

La part des familles monoparentales a légèrement baissé entre les deux derniers recensements, et atteint 10% des 2481 familles du territoire (259) en 2016 chiffre inférieur à la moyenne nationale (15%). En revanche ici comme ailleurs ce sont en large majorité les femmes seules qui ont en charge leurs enfants. Cependant la différence entre hommes et femmes est moins marquée ici qu'ailleurs : presque 4% des familles monoparentales sont sous la responsabilité d'un homme, contre 2,4% dans le Cantal et 2,8% en France.

La forte baisse se trouve chez les couples avec enfants : 815 en 2016, soit une centaine de moins que cinq ans auparavant.

Au total, la part des familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) est moins importante en 2016 (43% des familles) qu'en 2011 (46%) : dans tous les cas, on voit donc que plus de

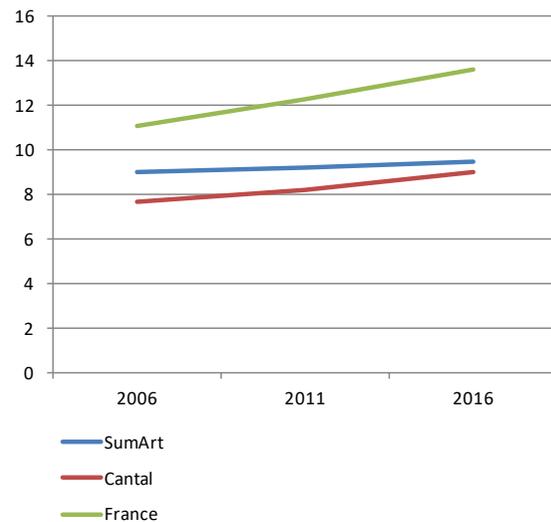
Répartition entre actifs et inactifs



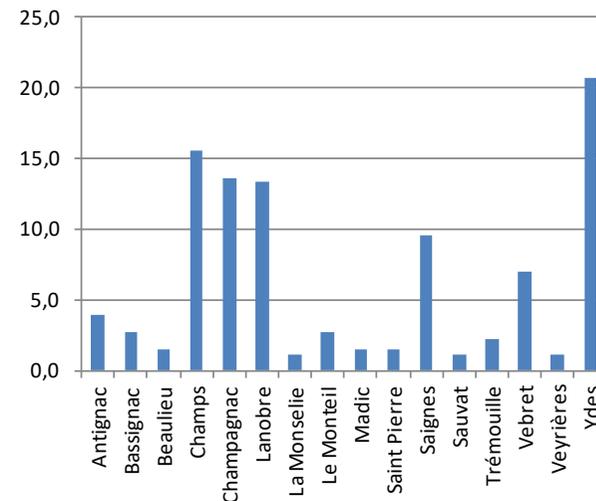
Répartition des actifs ayant un emploi par CSP

| | Sumène Artense | | Cantal | | France M. | |
|--|----------------|------|--------|------|-----------|------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Ensemble | 3444 | 100 | 64974 | 100 | 25817817 | 100 |
| dont | | | | | | |
| - Agriculteurs exploitants | 259 | 7,5 | 6011 | 9,3 | 400286 | 1,6 |
| - Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 297 | 8,6 | 4671 | 7,2 | 1659331 | 6,4 |
| - Cadres et professions intellectuelles sup. | 218 | 6,3 | 4827 | 7,4 | 4623502 | 17,9 |
| - Professions intermédiaires | 519 | 15,1 | 13268 | 20,4 | 6731051 | 26,1 |
| - Employés | 922 | 26,8 | 19641 | 30,2 | 7163459 | 27,7 |
| - Ouvriers | 1228 | 35,7 | 16087 | 24,8 | 5240188 | 20,3 |

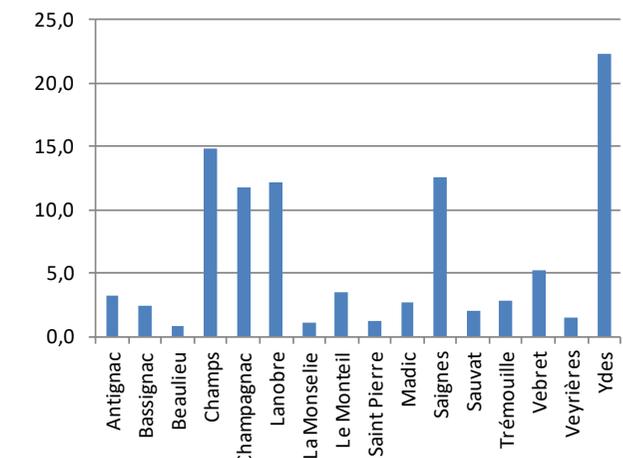
Taux de chômage au sens du recensement



Répartition des chômeurs par commune (% du total des chômeurs)



Répartition des retraités par commune (% du total des retraités)



Source : RP 2016

la moitié des familles n'ont pas d'enfants (57%), et que cette part est plus élevée en Sumène Artense que dans le Cantal (53%) et qu'en France (52%).

Familles selon le nombre d'enfants de -25 ans (RP 2016)

| | CCSA | Cantal | France M. |
|------------------|-------|--------|-----------|
| 0 enfant | 64,7% | 60% | 48,9% |
| 1 enfant | 14,9% | 18,1% | 21,8% |
| 2 enfants | 15,5% | 16,9% | 20% |
| 3 enfants | 4,2% | 4,1% | 7% |
| 4 ou plus | 0,8% | 0,8% | 2,3% |

De plus, plus des 3/4 de ces familles n'ont que un à deux enfants, la part des familles nombreuses étant relativement faible. Enfin, caractéristique des mineurs des familles du territoire : seuls 30 d'entre eux sont de nationalité étrangère, soit moins de 1,7% contre 7% au niveau national.

Comparées à celles des français, les ressources des ménages sont ici relativement faibles (moins de 40% d'entre eux sont imposés contre 52 au niveau national et presque 43% dans le Cantal). La médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève en 2016 à moins de 19 000 € contre presque 21 000 € en France. Mais paradoxalement, le taux de pauvreté n'est pas plus élevé en Sumène Artense que sur le territoire national : 14,6% contre 13,4% dans le Cantal et 14,7% en France.

ACTIFS ET INACTIFS

Au recensement 2016, il y a sur le territoire CCSA :

- à peu près 3200 retraités (ou préretraités), soit 37% de la population totale ;
- un peu plus de 3300 personnes ayant un emploi, soit à nouveau 37% de la population totale,
- à peu près 330 chômeurs, soit un taux de chômage de 9,5%.

La comparaison avec les mêmes données dans le Cantal et en France Métropolitaine permet d'observer que la part des retraités sur le territoire est dans tous les cas plus élevée (1/3 de la population du département, et moins d'1/4 de la population de la France métropole) et que le taux de chômage est légèrement plus important que dans le département, mais bien plus bas qu'au niveau national (9% dans le Cantal, 13,6% en France) même si la tendance est partout à la hausse. La répartition du taux de chômage par âge est ici différente : en effet, alors qu'en France la part des jeunes chômeurs est à peu près équivalente quel que soit le sexe (28% chez les jeunes hommes comme chez les jeunes femmes) sur le territoire Sumène Artense les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont plus en difficultés face à l'emploi : le taux de chômage atteint 27,3% contre 19,9% pour les garçons.

Logiquement, la répartition des retraités et celle des chômeurs sur le territoire sont similaires : les uns comme les autres sont installés en majorité à Ydes, Champagnac, Champs sur Tarentaine - Marchal, Lanobre et Saignes, communes les plus peuplées

et offrant également les plus grandes chances d'emplois comme les plus nombreux services et équipements (70% pour les cinq communes dans les deux cas).

L'analyse de la répartition de la population en catégories socioprofessionnelles (CSP) et l'identification des groupes dominants constitue une manière d'approcher la société du travail. Confrontée aux distributions nationale et départementale, la pyramide sociale de Sumène Artense présente les caractéristiques suivantes :

- bien sûr et sans surprise, la place importante de l'agriculture, 7,5% des actifs, contre 1,6% en France. Notons cependant que cette part est inférieure à celle du département (+9%) ;
- ceci peut s'expliquer par la proportion importante d'ouvriers sur le territoire, liée à la présence d'industries pourvoyeuses de nombreux emplois, ce qui est moins le cas dans le Cantal (une dizaine de points en moins) ; les employés en revanche sont légèrement moins nombreux ;
- des commerçants et artisans plutôt plus présents qu'ailleurs ;
- mais également la part plus faible des catégories socio-professionnelles dites supérieures (cadres, professions libérales, chefs d'entreprises) tout comme celle des professions intermédiaires.

| | Nombre d'emplois | Actifs ayant un emploi | Ceux qui travaillent sur le territoire | | Ceux qui travaillent ailleurs (sortants) | | Ceux qui viennent d'ailleurs pour travailler sur le territoire (entrants) |
|-----------------------|------------------|------------------------|--|-----|--|-----|---|
| Sumène-Artense | 2381 | 3200 | 1110 | 35% | 2090 | 65% | 1271 |
| Antignac | 46 | 117 | 26 | 22% | 91 | 78% | 20 |
| Bassignac | 36 | 92 | 27 | 29% | 65 | 71% | 9 |
| Beaulieu | 23 | 43 | 17 | 40% | 26 | 60% | 6 |
| Champs | 208 | 341 | 142 | 42% | 199 | 58% | 66 |
| Champagnac | 122 | 403 | 83 | 21% | 320 | 79% | 39 |
| Lanobre | 296 | 559 | 164 | 29% | 395 | 71% | 132 |
| Madic | 25 | 91 | 13 | 14% | 78 | 86% | 12 |
| La Monselie | 17 | 43 | 13 | 30% | 30 | 70% | 4 |
| Le Monteil | 43 | 99 | 34 | 34% | 64 | 65% | 9 |
| Saignes | 262 | 301 | 101 | 34% | 201 | 67% | 161 |
| St Pierre | 24 | 61 | 22 | 36% | 39 | 64% | 2 |
| Sauvat | 31 | 86 | 26 | 30% | 60 | 70% | 5 |
| Trémouille | 48 | 62 | 34 | 55% | 27 | 44% | 14 |
| Vebret | 140 | 207 | 53 | 26% | 154 | 74% | 87 |
| Veyrières | 23 | 45 | 20 | 44% | 25 | 56% | 3 |
| Ydes | 1038 | 651 | 334 | 51% | 317 | 49% | 704 |

Le tableau ci-contre permet d'observer les déplacements liés au travail et d'en tirer les conclusions suivantes :

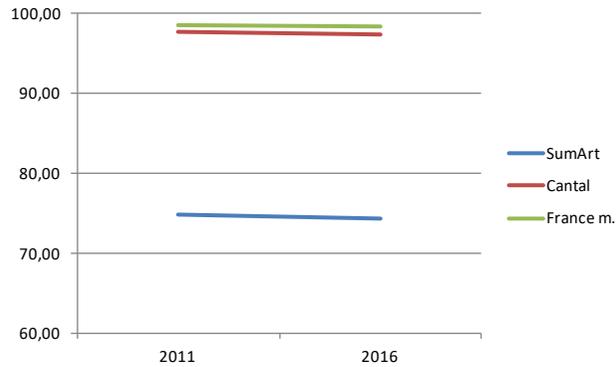
- 35% des habitants du territoire qui travaillent restent en Sumène Artense pour travailler : pour eux, les mobilités sont internes au territoire (d'une commune à l'autre) ;
- près des 2/3 de ces habitants de Sumène Artense vont donc travailler à l'extérieur du territoire : Bort les Orgues est à ce titre un pôle ressource vers lequel de nombreux travailleurs se rendent chaque jour ;
- à l'inverse, 1271 personnes qui habitent en dehors de Sumène Artense viennent tous les jours y travailler alors qu'il y a au total 2380 emplois sur le territoire ; celui-ci a donc besoin d'un main d'oeuvre extérieure pour pourvoir ses emplois. Notons ici qu'une des particularités de Sumène Artense est d'avoir créée de nombreux emplois industriels grâce à quelques entreprises localisées à Ydes. En effet, si 651 habitants de Ydes ont un emploi, l'économie de la commune offre au total plus de 1 000 emplois.

Mais par ailleurs, ces rapprochements permettent de constater la complexité des situations et limitent le pouvoir des statistiques quant à éclairer les choix ou, tout au moins, les comportements individuels : les ménages ne vivent pas forcément sur la commune où ils travaillent, ou encore, les actifs d'un même ménage ne travaillent pas forcément dans la commune où ils habitent ; ce qui paraît une évidence à écrire ou dire est ici mis en lumière. Ainsi à Ydes, alors même que la commune est

pouvoyeuse d'emplois, près de la moitié des actifs qui y vit quitte le territoire chaque jour pour aller travailler. Et dans l'ensemble, à l'exception de Trémouille (du fait, peut-être de sa localisation, plus excentrée et éloignée des centres des bassins de vie ?) et de Ydes, moins de la moitié des actifs de chaque commune travaille dans la commune de résidence.

En revanche, on peut également noter que dans toutes les communes à l'exception de trois d'entre elles, la grande majorité des emplois locaux sont tenus par des habitants de la commune même : 22 emplois sur 22 à Saint Pierre, 20 sur 23 à Veyrières, 26 sur 31 à Sauvat, etc. Ydes, Saignes et Vebret dérogent à cette règle : elles offrent de nombreux emplois (respectivement 1038, 262 et 140) mais une large part d'entre eux sont occupés par des personnes venant de l'extérieur de ces communes (704, 161 et 84) ainsi 67%, 61%, et 60% des postes offerts sur chacune des communes sont occupés par des entrants. Alors qu'à Champagnac, Lanobre ou Champs sur Tarentaine - Marchal (également pouvoyeuses d'emplois) ces proportions ne s'élèvent qu'à 44% pour Lanobre et 32% pour les deux autres.

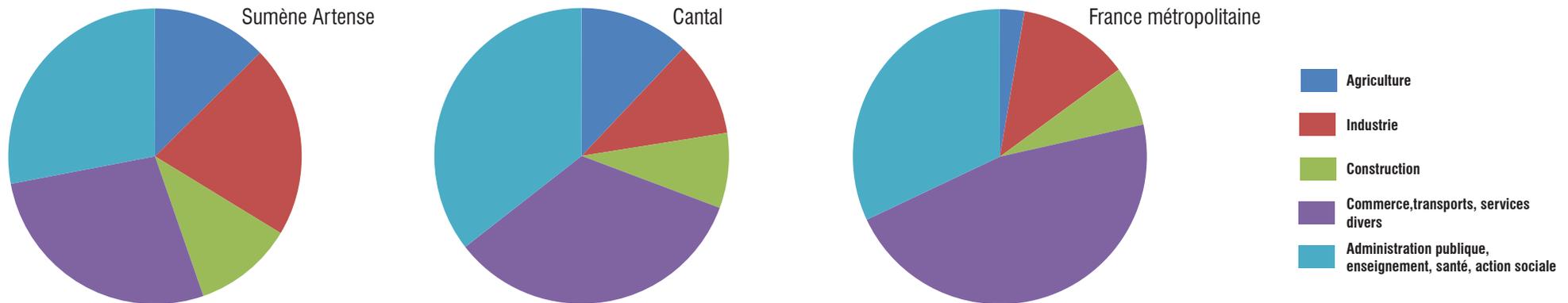
Evolution de l'indicateur de concentration d'emploi en 2016



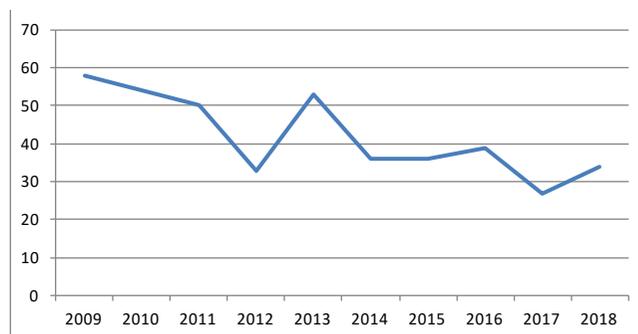
Répartition des emplois par secteur d'activité en 2016

| | 2016 | | 2011 | |
|---|--------|------|--------|------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Ensemble | 2 381 | 100 | 2 447 | 100 |
| Agriculture | 301 | 12,7 | 309 | 12,6 |
| Industrie | 500 | 21 | 514 | 21 |
| Construction | 260 | 11 | 356 | 14,5 |
| Commerce, transports, services divers | 650 | 27,4 | 617 | 25,2 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 664 | 28 | 651 | 26,6 |

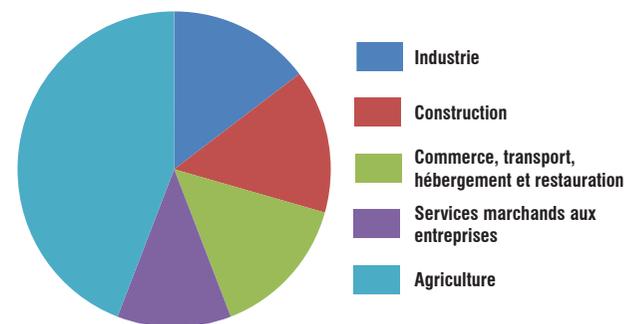
Répartition des emplois par secteur d'activité en 2016 : comparaison CC Sumène Artense, Cantal, France m.



Création d'établissements 2009-2018



Création d'entreprises par secteur d'activité en 2018



Source : INSEE, 2016

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Principales sources :

- INSEE, RP 2016
- Analyses de terrain, 2019-2020
- Base SIRENE 2020

Le département du Cantal, c'est une grande ferme longtemps isolée et où par conséquent se sont multipliés les écarts agricoles abritant l'économie vivrière. Et puis, «le développement des voies de communication eut des conséquences considérables. Le département n'étant plus tenu de produire tout ce qui lui était nécessaire, le paysage cantalien fut complètement transformé par le recul des terres labourables au profit des prairies. Ce développement des voies de communication favorisa également un essor réel pour l'industrie, et l'apparition du tourisme.» (site internet des services de l'Etat dans le Cantal, 2020).

Cette histoire là est aussi celle du territoire Sumène Artense : la dispersion des noyaux bâtis témoigne bien encore de la structure agraire traditionnelle, et quelques traces nous rappellent que le secteur Champagnac-Ydes fut un bassin houiller employant jusqu'à plus de 500 travailleurs en 1950. Et Sumène Artense, c'est aussi une histoire de l'industrie manufacturière, depuis qu'en 1947 Martial Lapeyre a installé les Menuiseries du Centre à Ydes, et qu'en 1960 après la fermeture de la mine Champagnac-Ydes, l'entreprise SACATEC y trouva une main d'oeuvre habituée aux activités salissantes pour la production de caoutchouc.

LES EMPLOIS

Un peu moins de 2400 emplois sont recensés sur le territoire au recensement de la population de 2016, dont 1790 emplois salariés (plus de 75%) et 600 non salariés. Ces emplois sont répartis entre 750 entreprises (chiffre variable selon les années et les bases de données).

L'observation de l'indicateur de concentration d'emploi (ICE - qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre de résidents qui en ont un) nous apporte deux éléments :

- Un territoire attractif génère un nombre d'emplois supérieur à celui de ses actifs : ce n'est pas le cas ici, mais l'ICE s'élève à presque 74,4. Statistiquement, cela signifie donc que le territoire possède des capacités productives réelles, et en tout cas suffisantes pour que Sumène Artense ne puisse être considéré comme un territoire «dortoir». Rappelons ici que lorsqu'il est faible, l'ICE engendre une évasion se traduisant par différentes nuisances : émission de gaz à effet de serre (déplacements domicile-travail), risque de chômage élevé, de fragilité économique des ménages vis-à-vis des coûts de l'énergie, etc.
- Cependant, il faut noter que cet indicateur a tendance à baisser entre 2011 et 2016 : cela signifie que le caractère résidentiel se renforce légèrement aux dépens du caractère productif.

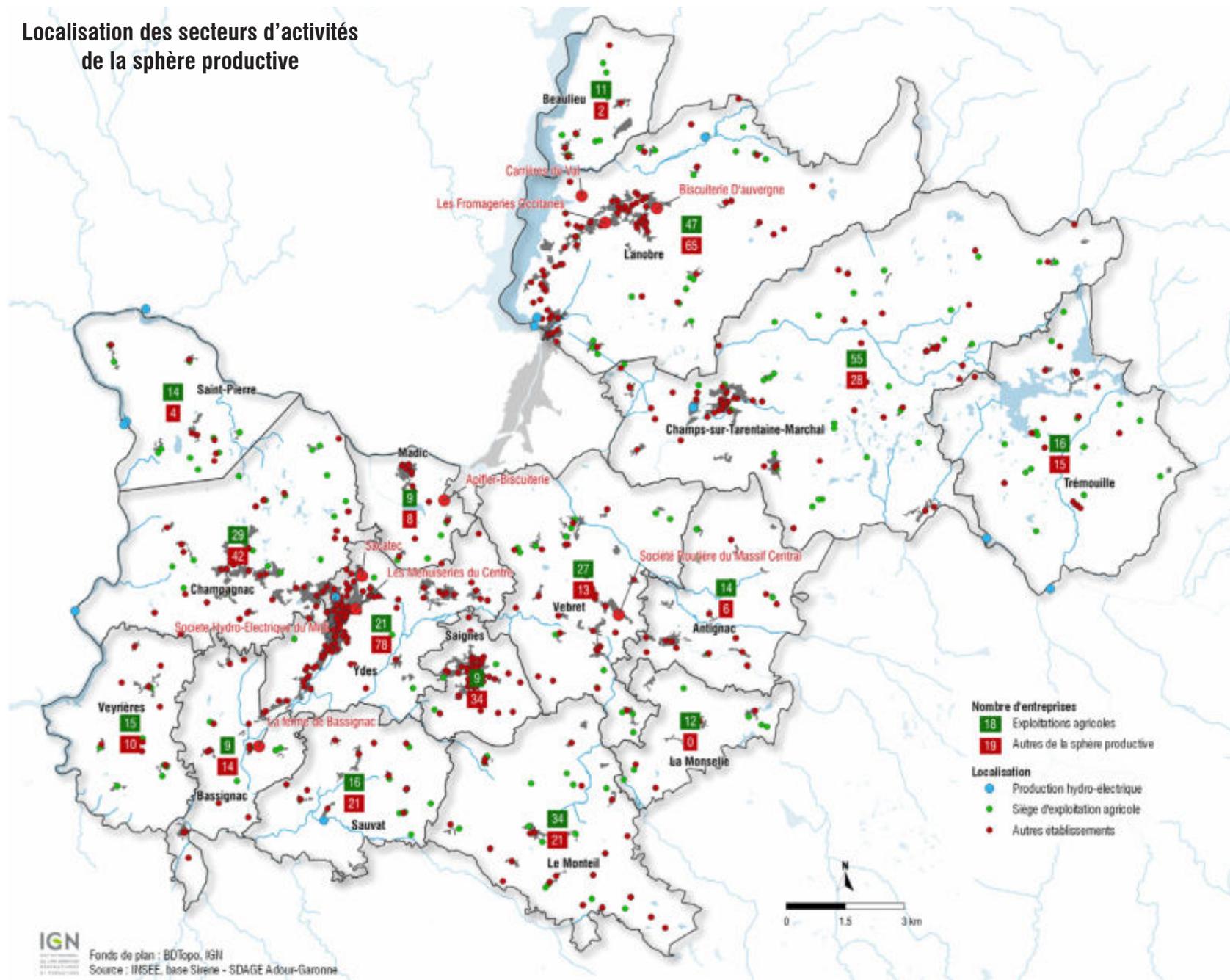
Cette baisse est due à la fois à une diminution du nombre d'emplois dans la zone (76 emplois en moins en cinq ans) mais également à la diminution du nombre d'actifs ayant un emploi, à Sumène Artense ou en dehors du territoire (86 personnes) ; en tout état de cause, cette tendance est parallèle à celle observée au niveau départemental, même si l'indice de concentration d'emploi du Cantal est plus élevé que celui de Sumène Artense, puisque ce ratio se rapproche du seuil d'un emploi dans la zone pour un actif ayant un emploi et résidant dans la zone.

Trois domaines d'activités concentrent les 3/4 des emplois : administration publique, enseignement, santé, action sociale ; commerce, transports, services divers et Industrie, alors que les deux autres ne sont pas à négliger (Agriculture et Construction).

La comparaison avec les répartitions dans le Cantal et en France métropolitaine permet d'observer les spécificités suivantes du territoire :

- sans surprise, l'administration est le premier employeur du territoire comme c'est souvent le cas dans les territoires ruraux, et donc dans le Cantal ; cependant la proportion est moins élevée en Sumène Artense (28% des emplois contre plus de 35% au niveau départemental) ;
- comparée au niveau national, la part d'emplois fournie par l'Agriculture est très élevée : +12%

Localisation des secteurs d'activités de la sphère productive



comme dans le Cantal contre moins de 3 % en France ;

- le domaine commerce... est un grand employeur, mais moins qu'au niveau national ;
- enfin, la grande spécificité du territoire réside dans la place importante de l'industrie comme employeur : 21% des emplois, c'est le double du Cantal (10,4%) et bien plus que la France (12,3%).

LES ÉTABLISSEMENTS

D'après la base SIRENE, il y a 1300 établissements en Sumène Artense (hors associations). «Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...» (définition INSEE).

400 d'entre eux sont liés à l'agriculture ou à la sylviculture : le diagnostic agricole a dénombré à peu près 250 exploitations agricoles, auxquelles il faut ajouter les CUMA et autres structures agricoles, une quarantaine d'exploitations forestière et une entreprise d'aquaculture à Madic ; en règle générale ces exploitations fournissent un emploi au chef d'exploitation mais très peu d'emplois salariés.

Une cinquantaine établissements relèvent du domaine de l'industrie, dont 14 de celui de l'industrie agroalimentaire. Parmi ceux-ci, les plus

gros employeurs sont les Fromageries Occitanes à Lanobre (80 emplois), Apiflor-Biscuiterie à Madic (10 emplois), la Ferme de Bassignac qui produit des yaourts, le Petit cochon (traiteur à Lanobre, huit employés pour le moment) et la pâtisserie de Ydes.

Mais les deux plus gros employeurs industriels qui par ailleurs sont les deux plus gros employeurs du territoire tous domaines confondus sont les Menuiseries du Centre (270 salariés à Ydes) et la SACATEC (fabrication de caoutchouc, 80 emplois à Ydes). La présence des MDC, qui participe aujourd'hui à l'identité du territoire, le rend cependant vulnérable à une éventuelle délocalisation de l'entreprise historiquement liée à Ydes : si elle partait, ce sont non seulement 10% des emplois de Sumène Artense qui disparaîtraient directement, mais d'autres emplois seraient également touchés, soit parce qu'ils sont liés à l'activité industrielle (par exemple le fret, avec TCA, installée sur la ZA de Ydes nord juste à côté des MDC, avec laquelle elle travaille) ou parce qu'ils en dépendent indirectement (commerces et artisans de proximité). Le 14 octobre 2019, le groupe Saint-Gobain a annoncé son intention de vendre l'enseigne Lapeyre, dont il est propriétaire depuis 1996.

Le génie civil est bien représenté avec une dizaine d'établissements de constructions d'ouvrages, et la Société Routière du Massif Central qui emploie une soixantaine de personnes.

Une autre spécificité de l'activité économique du territoire est visible lorsque l'on observe dans le détail les établissements : plus de 70 d'entre eux

relèvent de la production d'énergie en majorité hydro-électrique, soit plus de 5% du total ; en règle général, ces établissements sont peu pourvoyeurs d'emplois salariés.

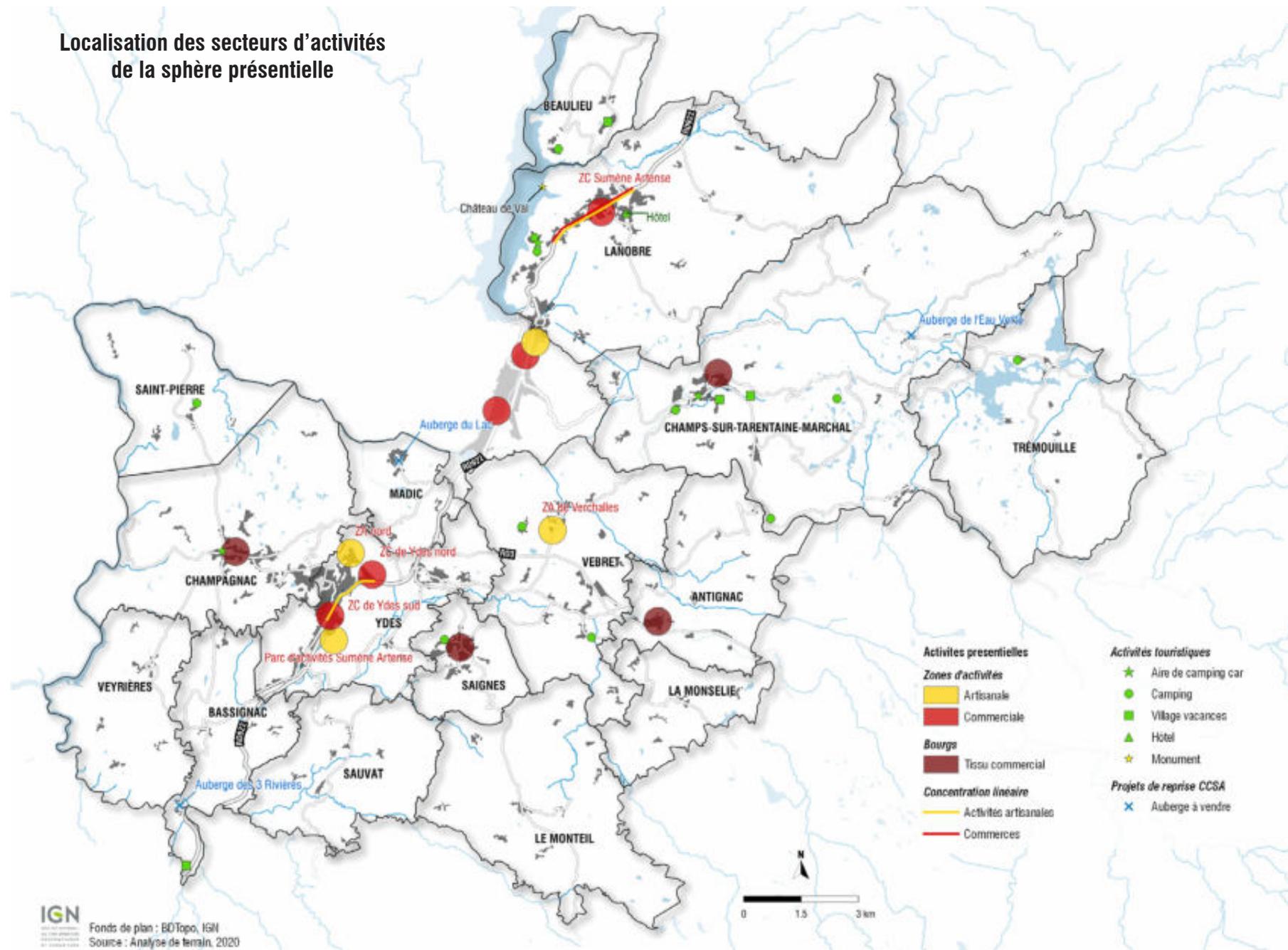
A peu près 150 établissements relèvent du domaine de la construction et fournissent un emploi à un réseau d'artisans réparti inégalement sur le territoire (autour de 200 emplois au total).

300 établissements relèvent du commerce et autres services, dont une petite centaine du commerce de détail. Au total ce domaine d'activités fournit 400 emplois, alors que plus des 2/3 des établissements ne créent pas d'emplois salariés ; un seul supermarché est présent sur le territoire, à Ydes et emploie à lui seul une quarantaine de personnes.

Le domaine administration publique est constitué par la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal, la communauté de communes Sumène Artense (28 emplois) et les communes.

L'enseignement, la santé et l'action sociale sont également bien implantés : au total neuf écoles et un collège sur le territoire ; une quarantaine d'établissements de santé (cabinets d'infirmières, médecins, ambulances...) ; 3 EPHAD pour au total 125 emplois (CDI, CDD, intérim) à Saignes, Lanobre et Ydes (avec une unité Alzheimer) ; une association intermédiaire à Ydes (14 personnes employées en chantier d'insertion) ; un centre d'accueil des demandeurs d'asile de 60 places à Champagnac.

Localisation des secteurs d'activités de la sphère présentielle



IGN
Fonds de plan : BDTopo, IGN
Source : Analyse de terrain, 2020

Le poids économique du tourisme est certes lié directement aux emplois qu'il fournit - pour la plupart saisonniers - mais aussi et surtout à l'impact qu'il peut avoir sur d'autres secteurs économiques connexes comme le domaine de la construction, des commerces locaux, le développement de l'agritourisme... En 2020, il y a 11 campings et quatre villages vacances, dont sept campings et trois villages de vacances localisés sur la partie nord du territoire couverte par le PNR des volcans d'Auvergne, la plus sauvage où le paysage est peu marqué par les activités industrielles. Sur l'autre moitié du territoire, on trouve un village vacances à Champleix en lieu et place de l'ancienne cité des mineurs, un camping à Saignes, deux campings à Vebret (dont un à la ferme) et un dernier camping à Saint Pierre. Le camping de Champagnac a fermé il y a quelques années, les bâtiments sanitaires n'étant pas aux normes, mais les chalets peuvent toujours être loués. Par ailleurs, le territoire est également équipé de deux aires de service intercommunal pour camping-car à Champagnac et à Champs sur Tarentaine - Marchal. Enfin à Beaulieu, près de plage avec vue sur le château de Val notons la présence d'un stationnement pour caravanes. L'hébergement touristique est également présent grâce à un réseau d'une cinquantaine de gîtes et chambres d'hôtes éparpillés sur le territoire, sans oublier les insolites, roulottes et autres tentes canadiennes en bois.

Les carences sont ailleurs : un gros problème est posé par la fermeture de nombreux restaurants. La proximité de Bort les Orgues est alors une aubaine

pour les usagers, qui peuvent se tourner vers les structures d'hôtellerie et de restauration de la petite ville corrézienne, mais un handicap pour Sumène Artense qui perd ainsi des richesses potentielles captés par le territoire voisin. Par conséquent, les collectivités (la communauté de communes et les communes) sont en recherche de solutions. Les restaurants disponibles sont les suivants : l'Auberge du Lac à Madic, les 3 Rivières à Vendes, l'Auberge de l'eau verte à Marchal, le restaurant le Beaulieu, le restaurant de Saignes.

Sur les dix dernières années, un peu moins de 400 établissements ont été créés : à partir de 2011, le nombre de créations annuelles a baissé d'une cinquantaine (voire presque 60 en 2009) à une trentaine (34 en 2018). Notons que plus de 70% de ces nouvelles entreprises ont un statut de société individuelle.

LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS

Parallèlement à la distribution des établissements et de l'emploi par grands domaines d'activités, la répartition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux :

- les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient *résidentes ou touristes*, soit autour de

55% des entreprises d'après l'INSEE ;

- les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement *consommés hors de la zone* et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (définition INSEE) : l'industrie et l'agriculture, soit 45% des entreprises.

Certaines caractéristiques naturelles du territoire - un chevelu hydraulique dense, de vastes espaces de prairies - expliquent la distribution des établissements producteurs d'hydroélectricité et des exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire. Ce semis régulier ne laisse apparaître aucun vide, à peu près aucun secteur qui ne serait pas concerné par ces activités économiques.

Ce n'est pas le cas de l'industrie : les établissements industriels, essentiels à la vie du territoire par leur importance en nombre d'emplois, sont tous concentrés sur une ligne Ydes - Lanobre, parallèle à la RD 922. Celle-ci ne s'interrompt qu'artificiallement en traversant Bort les Orgues, qui, administrativement, ne fait pas partie de notre territoire d'étude. Mais l'égrainage de structures industrielles se poursuit bien à mesure que se déroule l'axe de circulation.

Le réseau d'artisans et de commerçants est très inégalement réparti sur le territoire : si presque chaque commune peut se prévaloir d'abriter au moins un menuisier voire un établissement de restauration - c'est le cas dans les communes les moins centrales du territoire comme Bassignac,

Beaulieu, Trémouille, la Monselie, le Monteil, Veyrières, Saint Pierre, Sauvat - ce réseau économique est concentré, à l'instar de la sphère industriel, le long de la RD922 ou sur des zones d'activités et commerciales localisées le long ou à proximité de cet axe structurant : à Ydes, Lanobre et Vebret (ZA Verchalles, à 3 mn de la RD 922 par la RD 3).

Par ailleurs, trois bourgs conservent un maillage de petits commerces relativement dense, à l'instar des bourgs des villages d'antan et de naguère : une vingtaine à Champagnac et à Champs sur Tarentaine - Marchal et une quinzaine à Saignes. Un point commun rapproche ces trois communes, à savoir la forme urbaine de leurs bourgs, plus compacte et dense, alors qu'à l'inverse une commune comme Vebret dépourvue de centre-bourg à proprement parler accueille très peu de commerçants, et qu'une ville comme Ydes n'en accueille quasiment plus que sur sa zone commerciale ou le long du développement linéaire de la RD 922. Cette corrélation doit être soulignée, même si l'on ne peut en conclure une causalité simple, les motifs de l'attractivité d'une commune pour les commerces ou les artisans étant complexe : à Ydes par exemple, l'installation du supermarché a peut-être eu un impact négatif sur le commerce de proximité ? Enfin, dans le bourg d'Antignac, excentré mais facilement accessible par la RD3 ; sont installés un restaurant et une ressourcerie qui fonctionnent bien : la ressourcerie est d'ailleurs en recherche d'espace pour se développer.

Seule une dizaine de bâtiments commerciaux vacants ont été répertoriés, et aucun besoin n'a été évoqué dans ce domaine.

LE SCoT ET LA LOCALISATION DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) confirme les enjeux suivants dans son état des lieux :

- la dispersion de l'offre commerciale à Ydes en trois séquences commerciales ; un objectif sera donc de créer des liaisons entre ces pôlarités et de les rendre plus visibles et lisibles ;
- l'excellent état de l'appareil commercial de Champagnac qui joue pleinement son rôle de pôle de proximité ; la qualité de celui de Champs sur Tarentaine - Marchal, diversifié et complet : ici l'objectif pour l'avenir sera dans les deux cas de pérenniser ces fonctionnements commerciaux, voire de les moderniser pour les renforcer ;
- les difficultés présentées par l'appareil commercial de Lanobre, très dispersé et peu visible.

Dans tous les cas le SCoT préconise que «le document d'urbanisme définisse un plan de pôlarités commerciales auquel le règlement de chaque zone fera référence ou assure une délimitation compatible avec la localisation préférentielle, le cas échéant par l'utilisation de sous-zonages spécifiques au commerce». Par ailleurs, il recommande «d'alléger au maximum les contraintes en matière de stationnement à créer et de définir des linéaires

commerciaux sur des secteurs prioritaires ciblés géographiquement et présentant des risques de ruptures de continuité des linéaires.».

Le DAAC demande que les nouvelles implantations de commerces se fassent prioritairement dans les centres-bourgs et centres-villes : le pôle relais de Ydes et les pôles ruraux de Champagnac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre et Saignes ; et secondairement dans les sites d'implantation périphériques : les sites Ydes sud et Ydes nord ; et le site du péage à Lanobre.

Le document impose des prescriptions et propose plusieurs recommandations dans l'aménagement de ces sites. Elles sont rappelées pages suivantes dans les secteurs concernés.

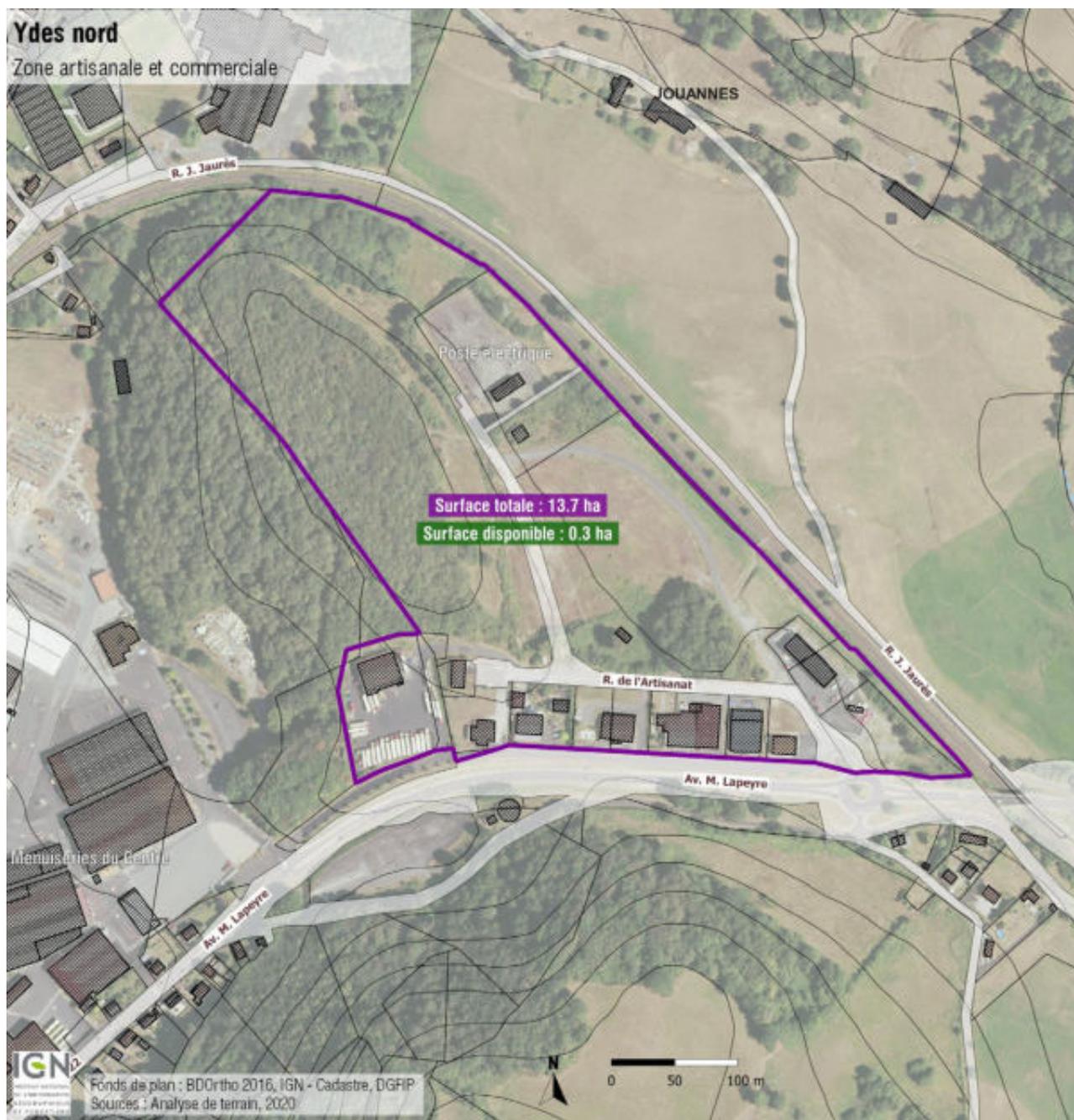
LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES BESOINS EN SURFACE

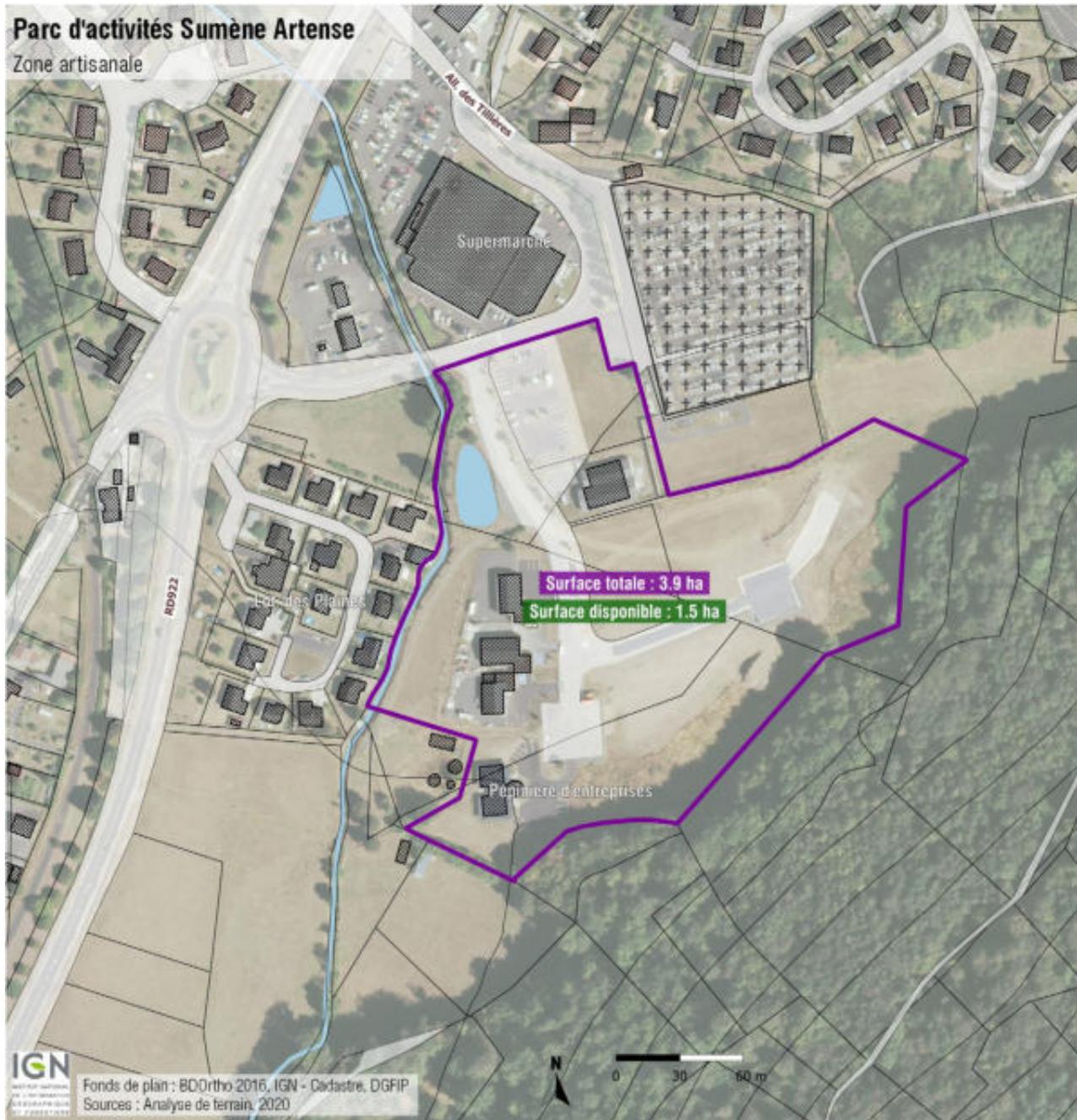
LA ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE YDES NORD

«A l'entrée nord de Ydes, le site constitue le prolongement de la zone industrielle nord de la commune. Il présente une offre commerciale complémentaire en termes d'achats d'investissements pour les habitants du territoire.» (DAAC, p.66)

Rachetée par la CCSA le 1^{er} janvier 2018, elle couvre au total 13,7 ha, dont 6 000 m² sont inconstructibles du fait de la présence d'une ligne haute tension enterrée ; il reste 3 lots disponibles de 800, 1 000 et 1 200 m².

Sont installés essentiellement des artisans, l'entreprise de transport TCA et un magasin de fruits et légumes, qui doit se déplacer, le propriétaire du bâtiment ayant décidé de vendre celui-ci.





LE PARC D'ACTIVITÉS SUMÈNE ARTENSE À YDES

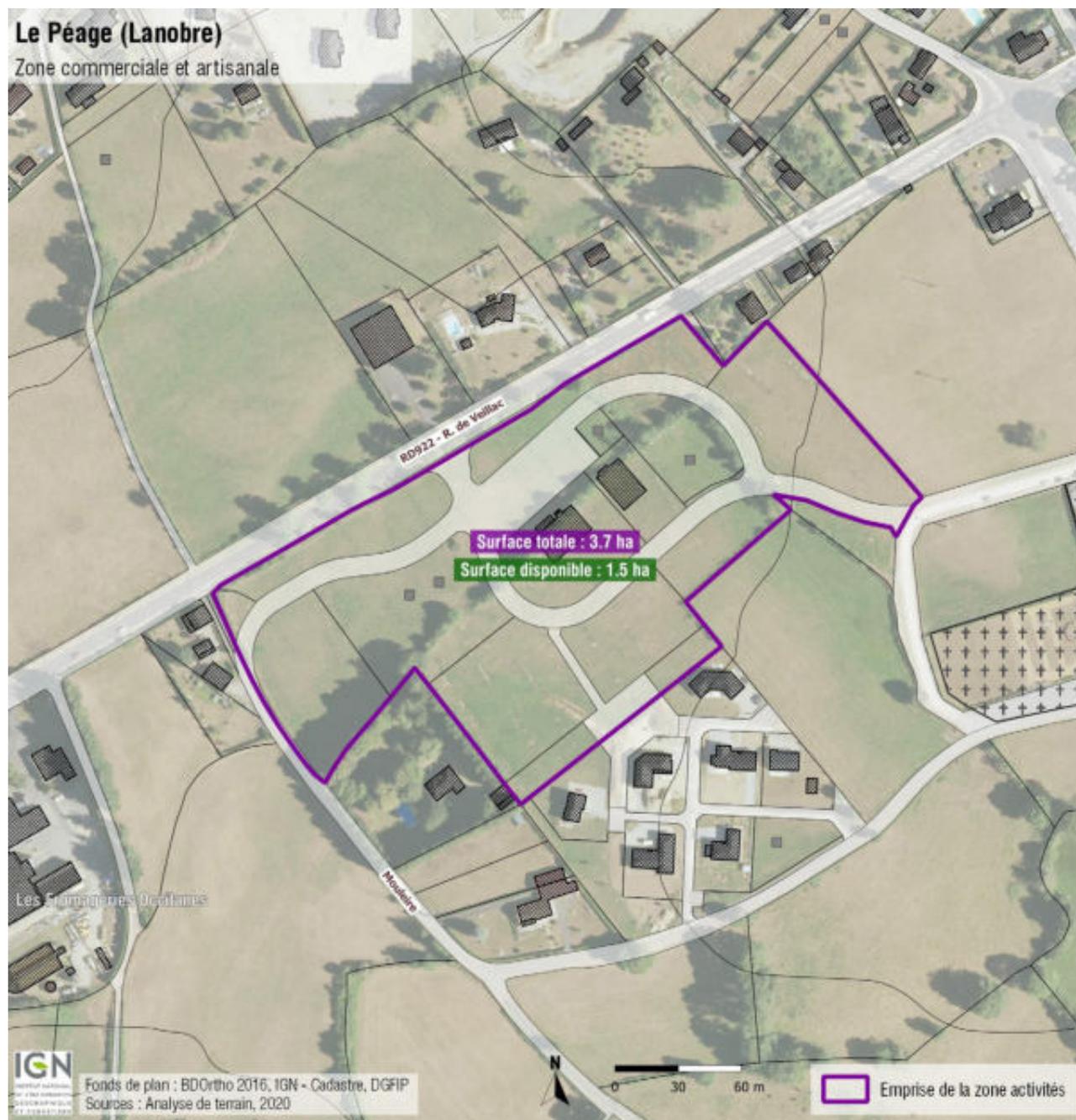
1,5 ha y sont disponibles. La CCSA est propriétaire des terrains et des bâtiments qu'elle loue, à l'exception du module 2 vendu en 2019 à l'artisan qui l'occupe depuis presque dix ans. Dans le module 1, une entreprise d'entretien d'espaces verts doit s'installer dans le courant de l'année 2020 ; dans le module 3 se trouve un chauffagiste et les bureaux seront dans l'année 2020 également occupés par un atelier de cordonnerie ; le module 4 est occupé par l'association intermédiaire Ydéalis.

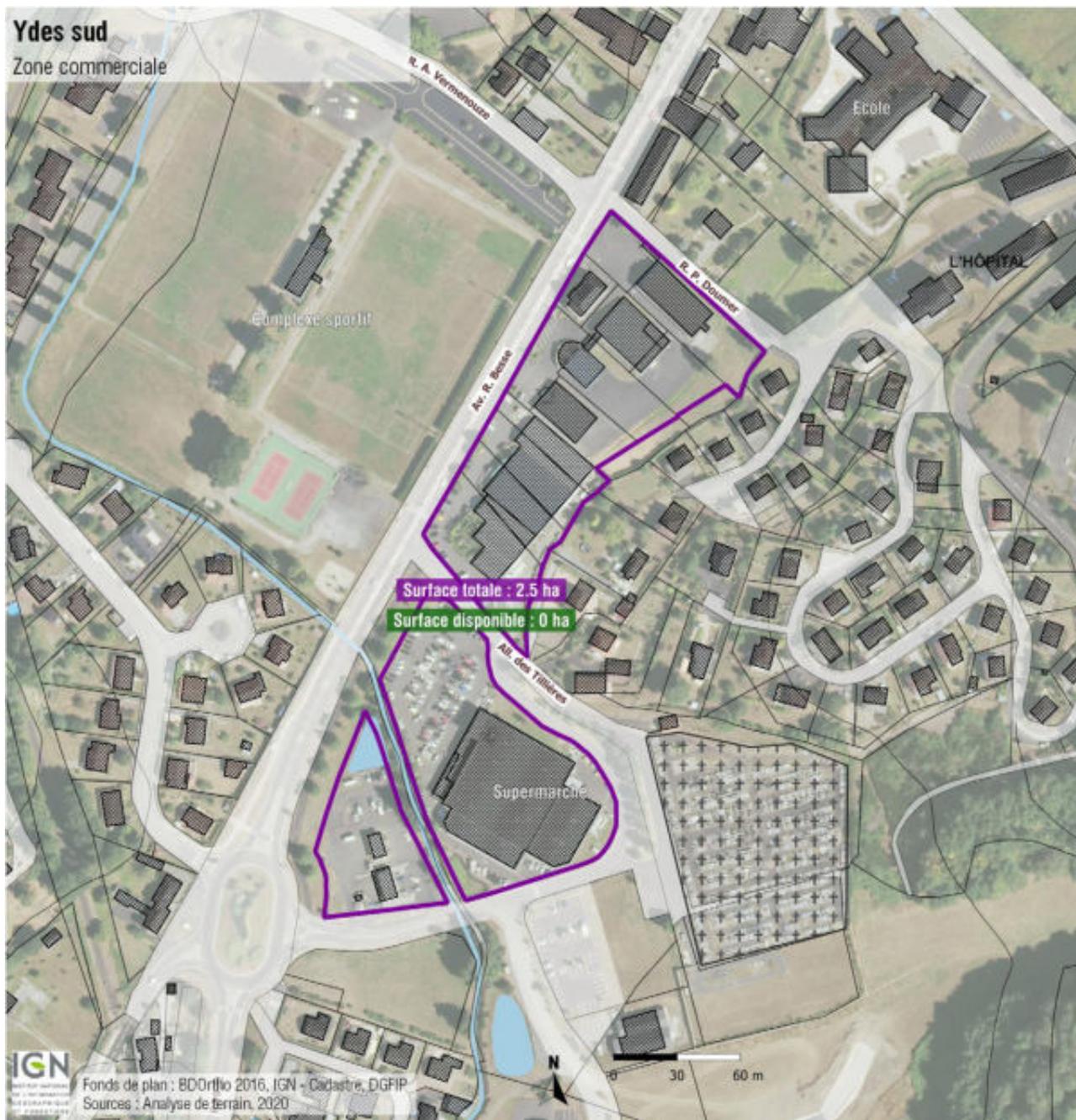
Plusieurs projets sont planifiés :

- l'extension de la pépinière d'entreprises où tous les bureaux sont occupés et des besoins se font sentir ;
- la construction d'un module 5 ;
- l'extension de la zone sur l'arrière.

LA ZONE COMMERCIALE DU PÉAGE À LANOBRE

Il s'agit plus précisément d'une zone commerciale, artisanale et de services en développement puisqu'elle va bientôt accueillir l'office d'un notaire, un garage, et un fabricant de bateaux. La CCSA ne souhaite pas aménager une autre zone commerciale pour ne pas porter préjudice aux commerces de proximité localisés dans les bourgs. En revanche, une extension de cette zone uniquement pour une vocation artisanale serait nécessaire, les demandes étant régulières.



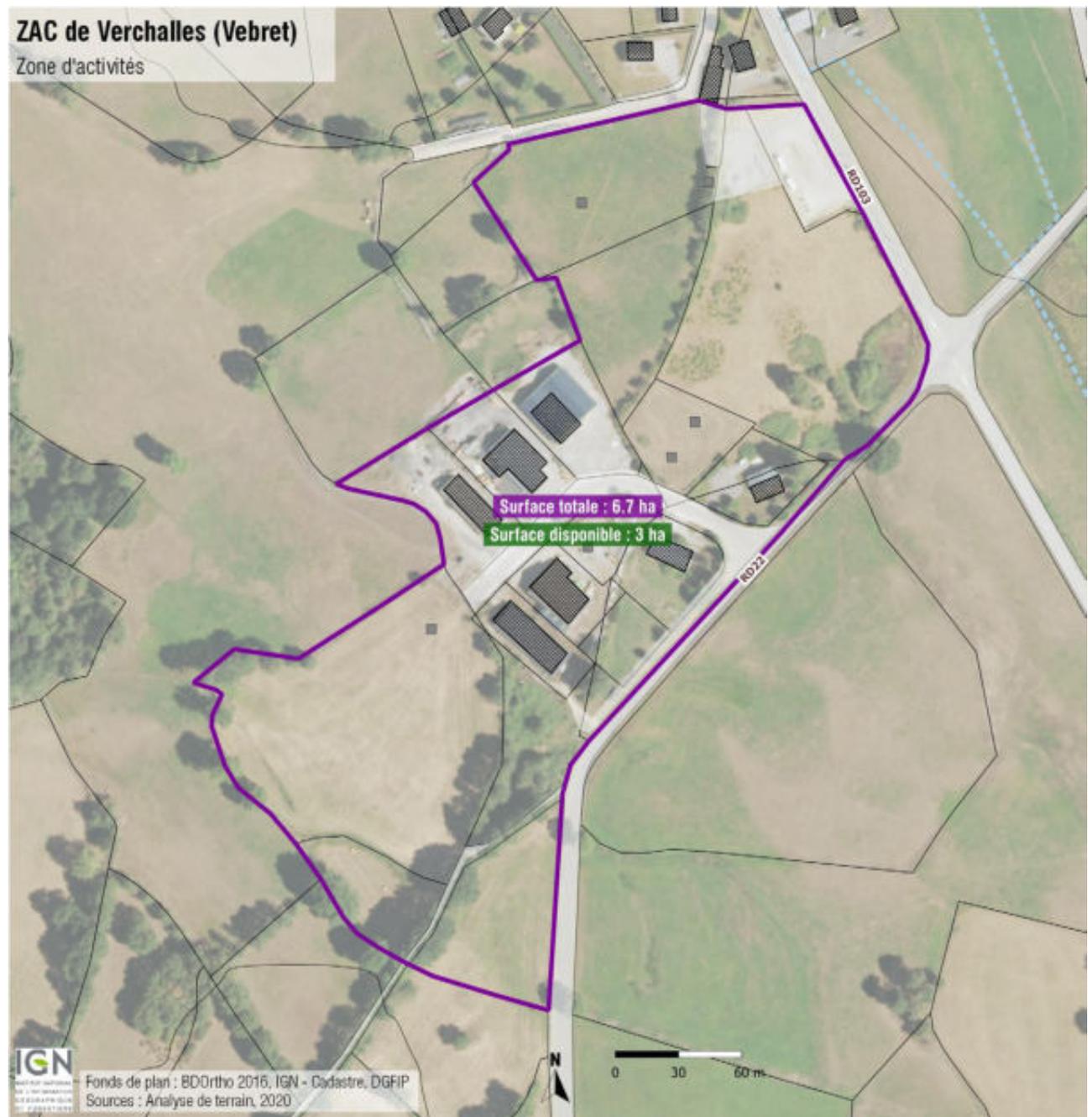


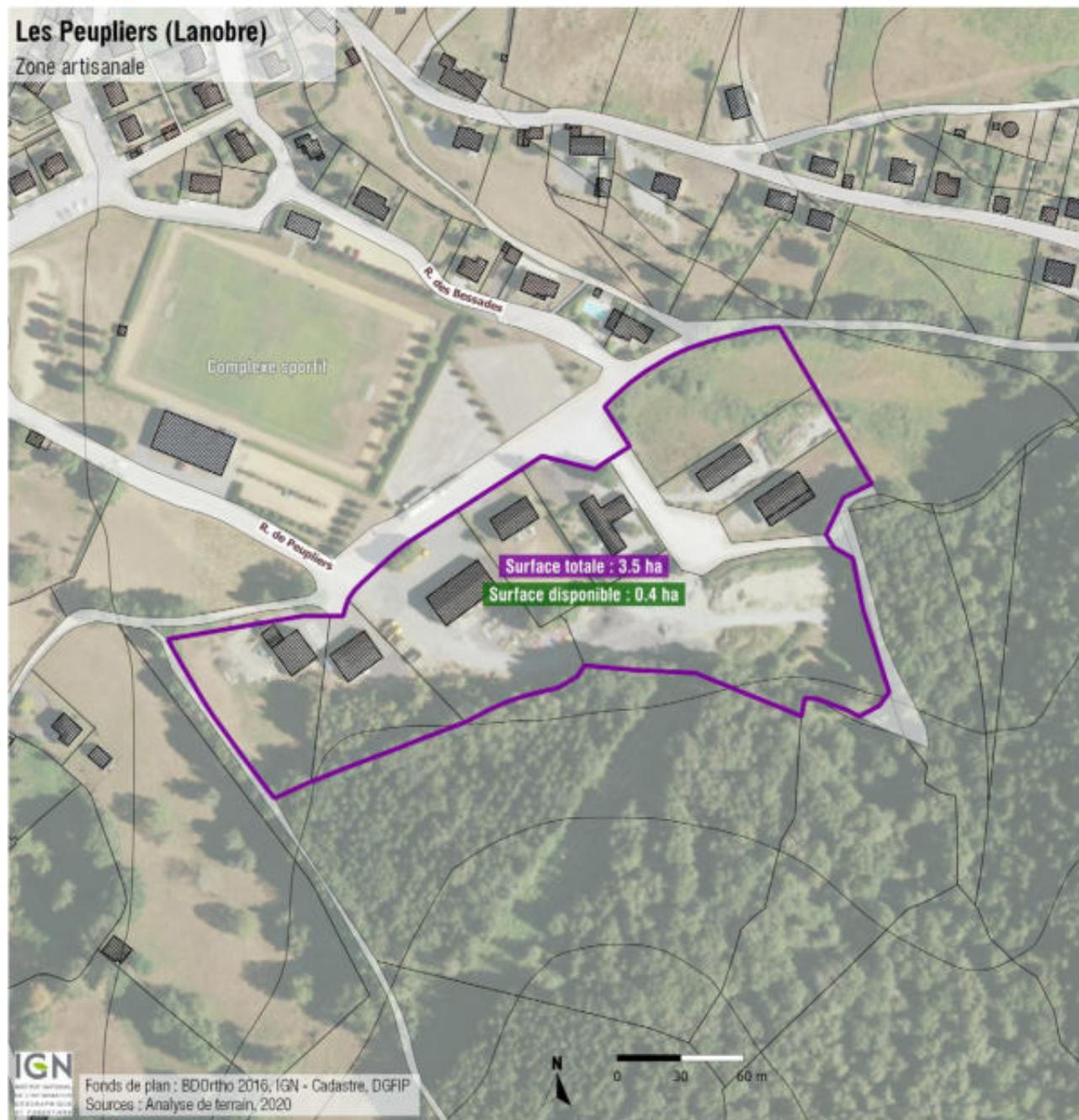
LA ZONE COMMERCIALE DE YDES

«Sur l'axe principal et en entrée de la ZAE Sumène Artense, le site constitue le premier pôle d'Ydes en termes de niveau d'activité et l'un des premiers pôles du Haut Cantal.

L'enjeu premier est la complémentarité du site avec l'offre du centre bourg, très dispersée, afin d'en faire un pôle d'ensemble. Dans ce sens, le site ne doit pas venir par un développement de type galerie marchande ou barettes de petits commerces, remplacer tout ou partie du centre-ville.» (DAAC, p.64)

**LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE
VERCHALLES À VEBRET**

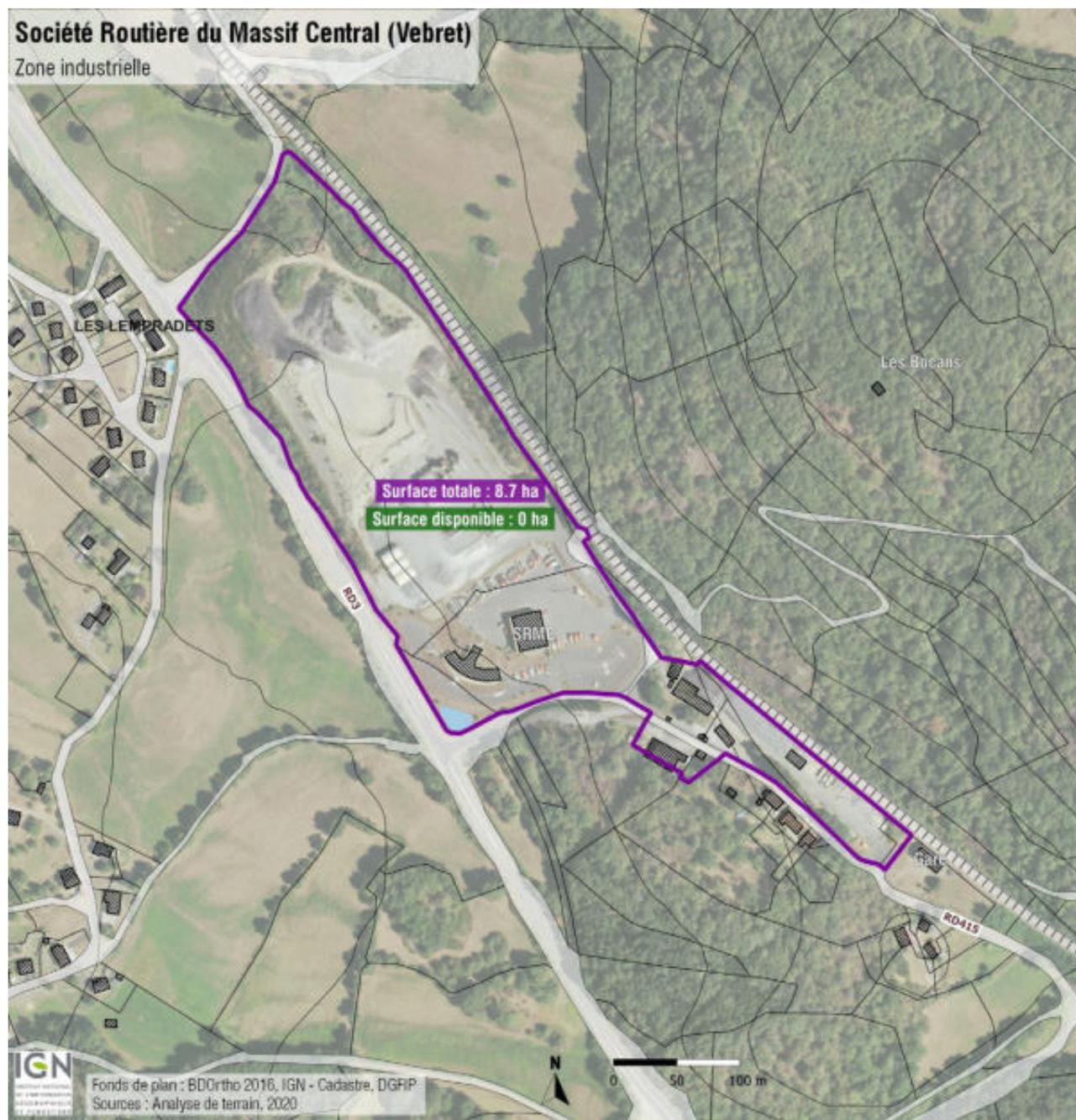


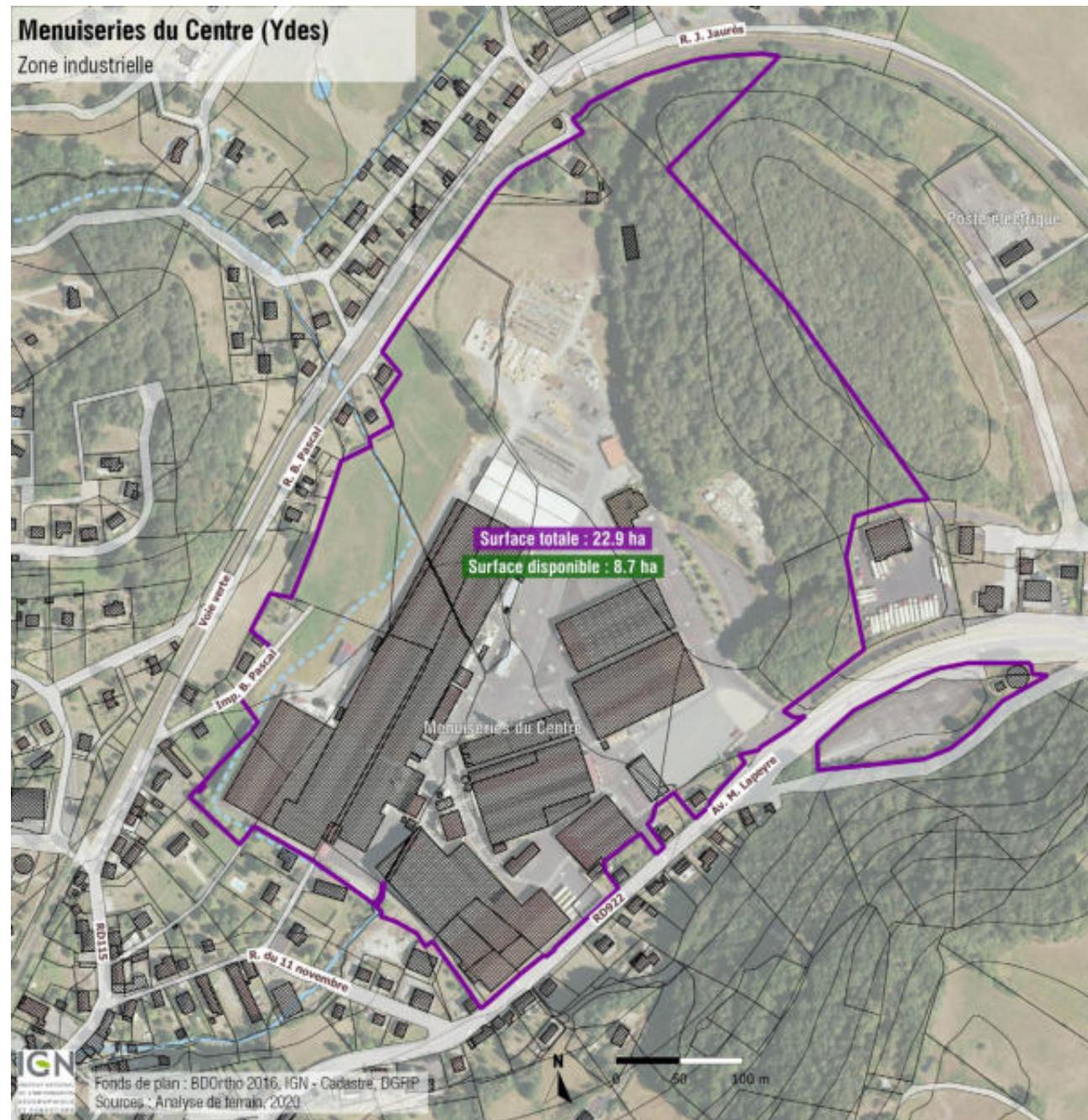


ZONE DES PEUPLIERS À LANOBRE

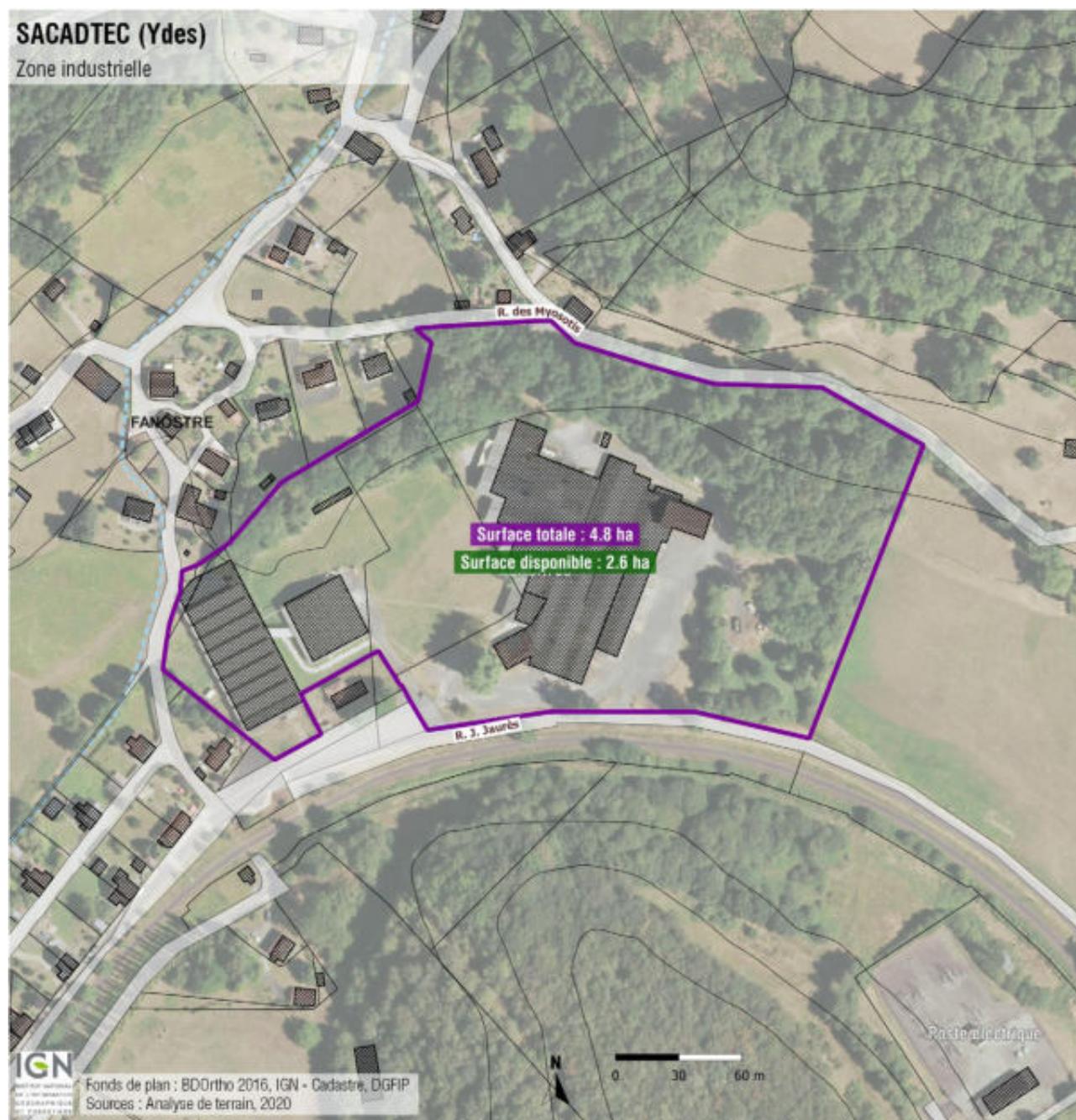
Sur cette zone dans l'ensemble privée, sont localisés à côté d'activités plutôt artisanales, les locaux techniques de la commune (parcelle localisée à l'ouest).

LA SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MASSIF CENTRAL À VEBRET



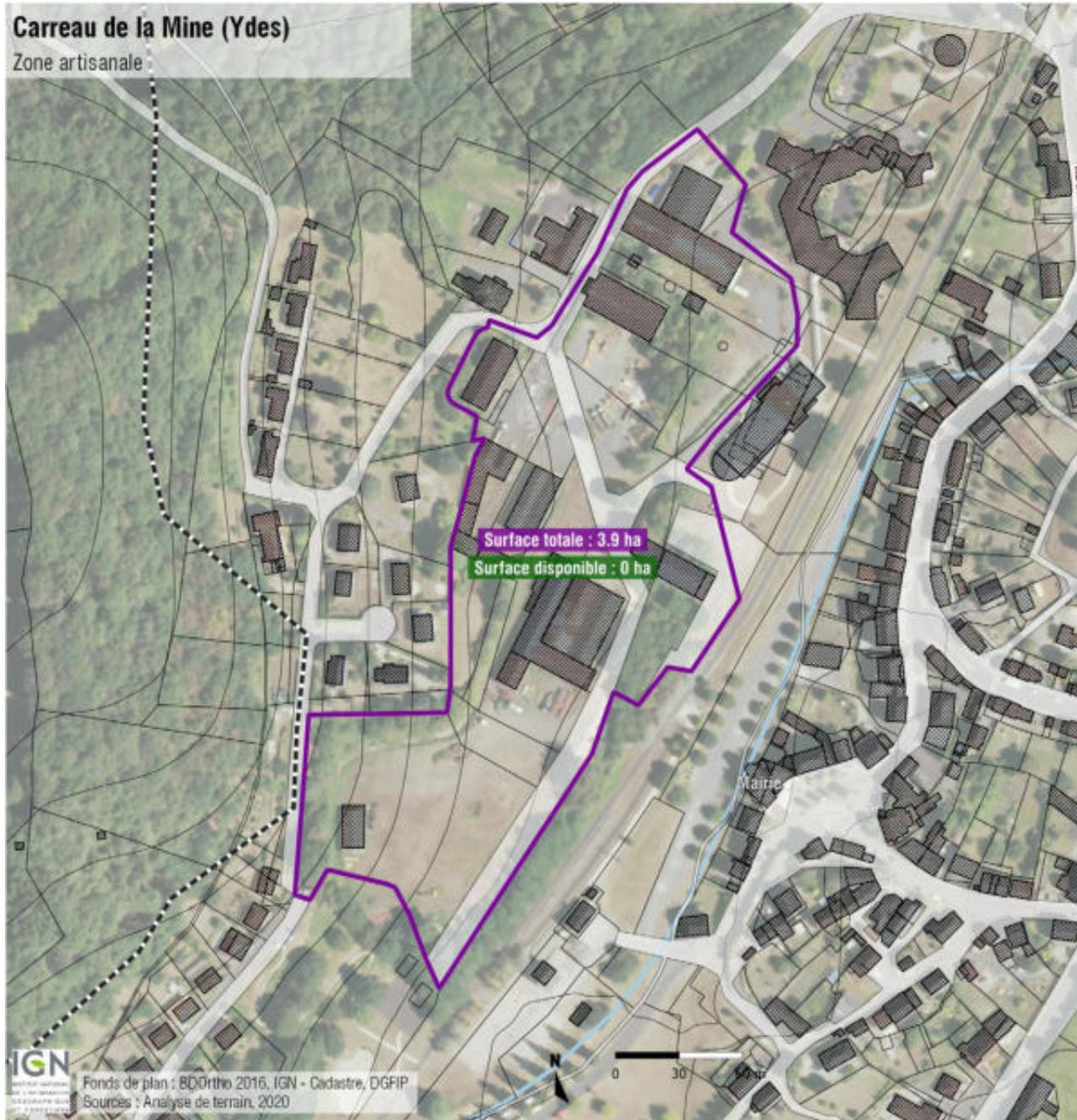


MDC ET SACATEC À YDES



Carreau de la Mine (Ydes)

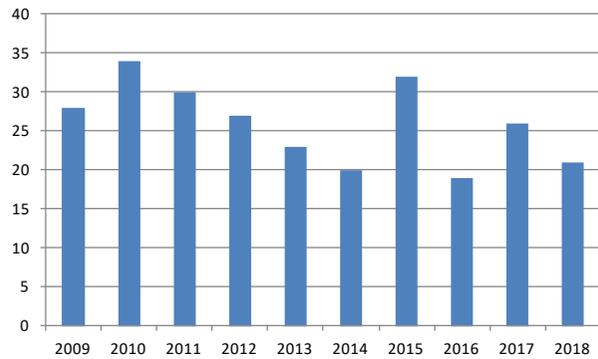
Zone artisanale



LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CARREAU DE LA MINE À YDES

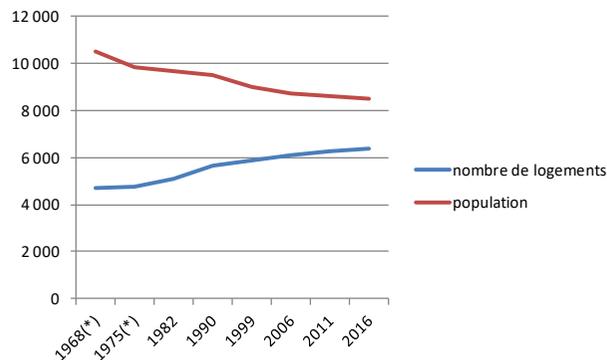
Répartition des nouveaux logements 2009-2018

Evolution du nombre de logements individuels entre 2009-2018

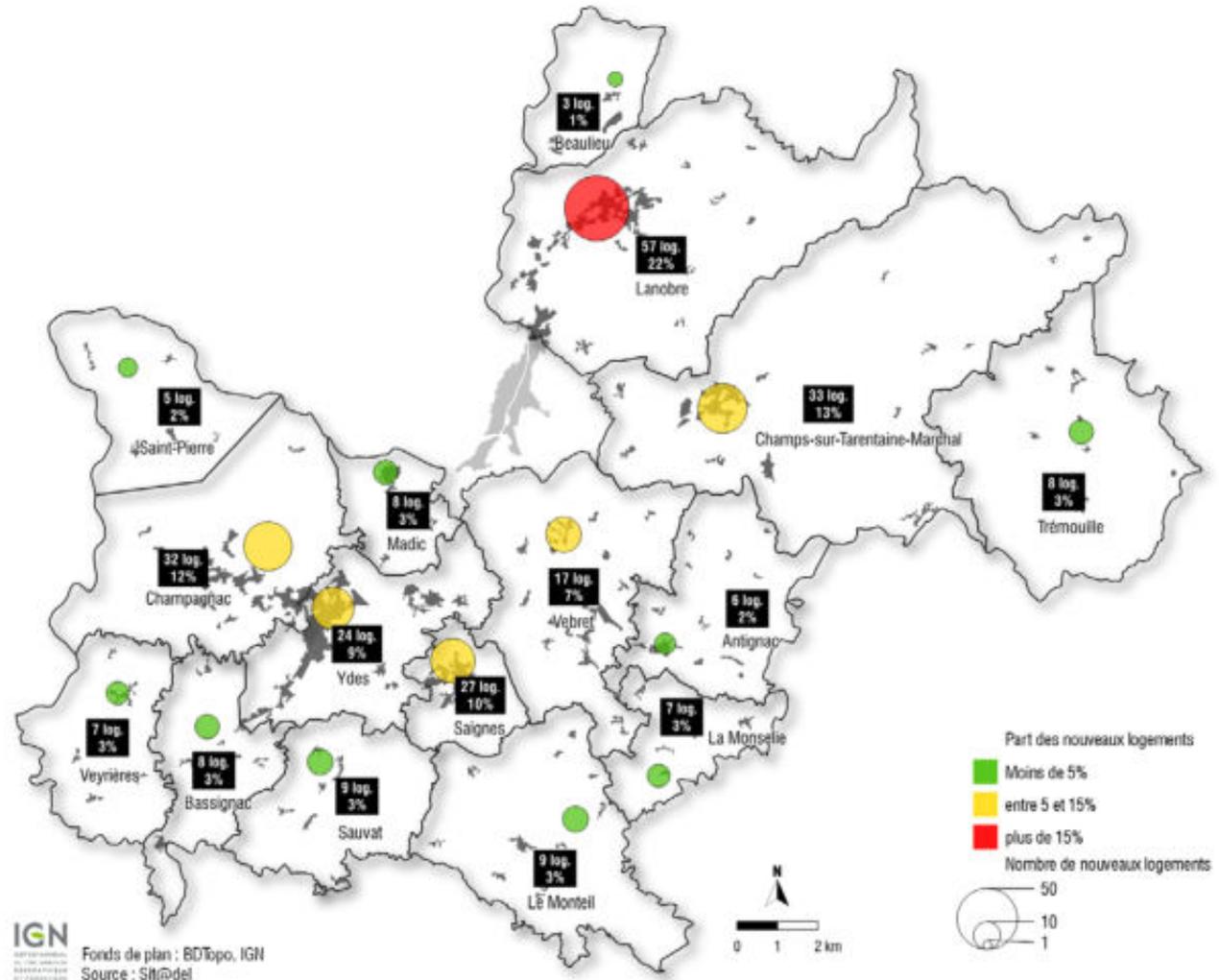


Source : Sit@del

Courbes d'évolution de la population et du nombre de logement



Source : INSEE



LE LOGEMENT

Principales sources :

- RP 2016, INSEE
- Diagnostic de l'étude pré-opérationnelle OPAH, MERCAT
- Analyses de terrain
- Sit@del
- DGFIP, fichiers fonciers 2017

L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

D'après les fichiers fonciers 2017, il y a à peu près 6 500 logements sur le territoire, soit 1 800 de plus qu'en 1968. Ainsi, alors que sur la même période la population décroît, le nombre de logements ne cesse d'augmenter, en moyenne d'une bonne trentaine chaque année.

D'après la base Sit@del, 301 nouveaux logements ont été autorisés entre 2009 et 2018 dont

- 260 logements individuels : constructions qui ne comprennent qu'un seul logement (autrement dit, une maison) ;
- une trentaine de logements en résidence : logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation résidentielle par un ménage ;
- une dizaine de logements collectifs : logements faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Le diagnostic de l'OPAH a montré que le rythme de la construction est cependant moins dynamique aujourd'hui qu'hier, puisqu'il s'élevait à plus d'une

quarantaine de nouveaux logements autorisés par an entre 2004 et 2009.

Six communes concentrent plus de 70% de ces nouveaux logements individuels : Lanobre (presque 60 logements à elle seule), Champs sur Tarentaine, Champagnac et Saignes (30 logements chacune), Ydes (24 logements) et Vebret (17 logements).

Par ailleurs, au total 14 logements en résidence ont été créés à Lanobre en 2014 et 7 à Saint Pierre en 2017.

L'analyse des fichiers fonciers sur la décennie 2009-2019 permet d'apporter quelques précisions : sur les 360 logements créés sur cette décennie, une soixantaine d'entre eux ont été créés dans d'anciennes granges (plus de 50) voire d'anciens bâtiments d'activités qui ont donc changé de destination. Et seule une dizaine de logements correspondent à des réhabilitations du vacant.

Si l'on observe la répartition du nombre de logements autorisés entre 2009-2018, et que l'on confronte ces chiffres avec les variations de population entre 2006-2016, soit à peu près sur la même période, un paradoxe semble apparaître : en règle générale, les communes où a été autorisé le plus grand nombre de nouveaux logements connaissent une stagnation de leur population (Lanobre, Champs sur Tarentaine, Champagnac) voire une baisse (Ydes, Saignes) ; à l'inverse, la commune de Sauvat, par exemple, qui connaît une croissance démographique non

négligeable (9% au total entre 2006-2016 soit 18 nouveaux habitants), n'a créé que huit nouveaux logements. Par conséquent, on comprend ici que les variations du parc de logement sont dues autant à des facteurs internes (déserrement des ménages, variation du nombre de logements vacants...) qu'à l'accueil de nouvelles populations.



Nouveaux logements individuels en résidence, à Lanobre en 2014 et Saignes en 2009 (orthophoto 2005, IGN)

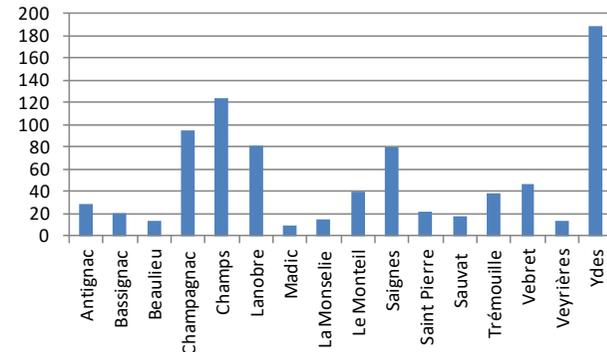
LE VACANT

Un logement vacant est un logement vide de meubles et inhabité au 1^{er} janvier (logement proposé à la vente ou la location, en attente de règlement de succession, très vétuste...). D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7%, seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. En Sumène Artense, le taux de vacance s'élève à plus de 11% en 2016, contre 7,4% dix ans plus tôt : il y avait alors 455 logements vacants en 2006, il y en a 707 en 2016 d'après l'INSEE et 832 en 2017 d'après les fichiers fonciers (plus de 12% du parc de logements). L'augmentation est donc rapide (+ 250 logements vacants en une décennie seulement).

Ces 832 logements se répartissent ainsi :

- 295 logements vacants de moins de deux ans : il s'agit de la vacance conjoncturelle, c'est-à-dire que ces logements n'ont pas vocation, en tout cas pour une part d'entre eux, à demeurer inoccupés mais un temps est nécessaire avant qu'ils soient revendus, reloués, habités à nouveau... Ce sont eux qui constituent en priorité le vivier où puiser pour améliorer l'offre en logements, au moins quantitativement.
- 537 logements de plus de deux ans, dont une grande majorité, plus de 350, de plus de 5 ans : il s'agit de la vacance structurelle, problématique puisque des facteurs bloquants empêchent ces logements de revenir sur le marché de l'immobilier. Ces facteurs bloquants sont liés

Répartition des 832 logements vacants



Source : DGFIP 2017

au manque de confort des logements et/ou au fait que ceux-ci sont en propriété en indivision. Au total, les 2/3 de ces logements semblent peu susceptibles d'être à nouveau habités rapidement. Pour le 1/3 restant, qui ne connaît a priori aucun facteur bloquant, les raisons de la vacance ancienne sont diverses, et difficiles à appréhender.

Cinq communes concentrent presque 70% de ces logements vacants : Ydes (189), Champs sur Tarentaine Marchal (124), Champagnac (95), Lanobre (81), Saignes (79) ; en revanche, seuls 9 logements vacants sont répertoriés sur la commune de Madic.

Si l'on s'en réfère toujours aux chiffres présentés par les fichiers fonciers de 2017, c'est à Saint Pierre et Trémouille que la proportion de logements vacants dans le parc total est la plus forte : respectivement

20% et 16%, alors que la moitié des communes ont un taux de vacance inférieur ou égale à celui du territoire (12,8% en 2017) : Madic se singularise avec un taux de vacance de 6,8% (à peine plus de la moitié que le taux moyen du territoire) alors qu'à Lanobre et Sauvat le taux de vacance en 2017 est inférieur à 10%. Cependant, les variations de ces taux d'une année sur l'autre sont assez grandes, et les chiffres très variables selon les sources. Pour l'INSEE en 2016, c'était à Bassignac que le taux de vacance était le plus élevé à 15,7%.

Dans l'ensemble, les logements vacants sont éparpillés sur l'ensemble du territoire avec quelques concentrations dans le bourg de Champs sur Tarentaine - Marchal, à Veillac et aux Granges à Lanobre.

Le DOO du SCoT Haut Cantal Dordogne demande que soient réhabilités dans la décennie à venir : 4 logements à Ydes ; 2,5 logements à Saignes, Champs sur Tarentaine - Marchal, Champagnac et Lanobre; 0,6 logements sur les autres communes soit au total 20,6 logements à l'horizon 2030 (entre 2,5% et 3% du vacant total).

Cependant, il faut apporter un bémol à l'analyse ci-dessus: en effet, le travail de terrain combiné aux rencontres avec les élus et les responsables administratifs de la communauté de communes du territoire nous ont rapidement révélé un biais dans les éléments transmis par l'INSEE et les fichiers

fonciers. La vacance d'un logement résulte d'une déclaration de son propriétaire aux services fiscaux, cet aspect déclaratif n'induisant pas forcément une parfaite adéquation avec la réalité. Les élus nous ont alertés sur le fait que dans chaque commune, un certain nombre de logements sont classés comme vacants alors que dans les faits ils ne le sont pas, c'est-à-dire qu'ils ne remplissent pas les conditions déclinées plus haut; en somme, de nombreux logements dits-vacants ne sont pas vides de meubles, et sont épisodiquement occupés comme résidences secondaires. Il semble que cette problématique se trouve dans toutes les communes du territoire.

Un travail assez fin a donc été fait pour dénombrer les logements vacants connus des élus par commune et les localiser (cf. atlas). Les résultats de ces travaux aboutissent aux chiffres suivants, et l'on peut faire l'hypothèse que la réalité se situe entre ceux-ci et les chiffres de l'INSEE.

| Logements vacants disponibles fin 2020 | | | |
|--|----|-------------------|-----|
| Antignac | 9 | Le Monteil | 5 |
| Bassignac | 4 | Saignes | 54 |
| Beaulieu | 7 | St Pierre | 6 |
| Champagnac | 49 | Sauvat | 4 |
| Champs/T M | 75 | Trémouille | 5 |
| Lanobre | 66 | Vebret | 19 |
| Madic | 2 | Veyrières | 5 |
| La Monselie | 14 | Ydes | 112 |

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Après avoir longtemps et beaucoup augmenté, le nombre de résidences secondaires est à la baisse depuis 2006 : il y avait 650 résidences secondaires et logements occasionnels en 1968, presque mille de plus en 2006 (1640), mais une centaine de moins au RP 2016 (1548), ce qui représente cependant à peu près 1/4 du total du parc de logements (contre à peine 10% en France). Par ailleurs, à Bassignac et Beaulieu il y a plus de résidences secondaires que de résidences principales : 105 résidences principales et 135 résidences secondaires à Bassignac, 43 résidences principales et 65 résidences secondaires à Beaulieu. Ainsi, ces deux communes sont très peu habitées une partie de l'année.

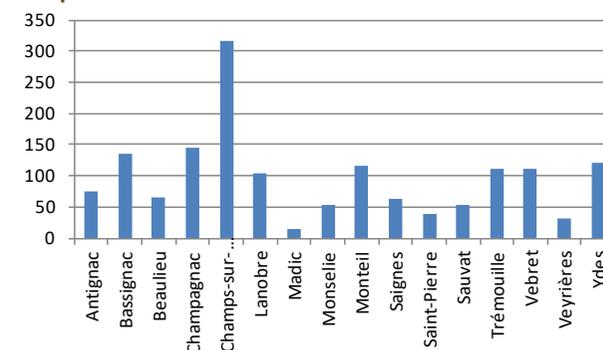
Il y a beaucoup de résidences secondaires, dans toutes les communes, à l'exception de Madic (seulement 15 au RP 2016) mais Champs sur Tarentaine - Marchal en concentre à elle seule plus de 300, et Bassignac, Champagnac, Lanobre, Le Monteil, Trémouille et Vebret chacune au moins une centaine.

Dans l'ensemble elles sont réparties sur le territoire, mais on remarque une spécificité à Beaulieu puisque le noyau bâti des jardins de Thynières est quasiment exclusivement composé de résidences secondaires.



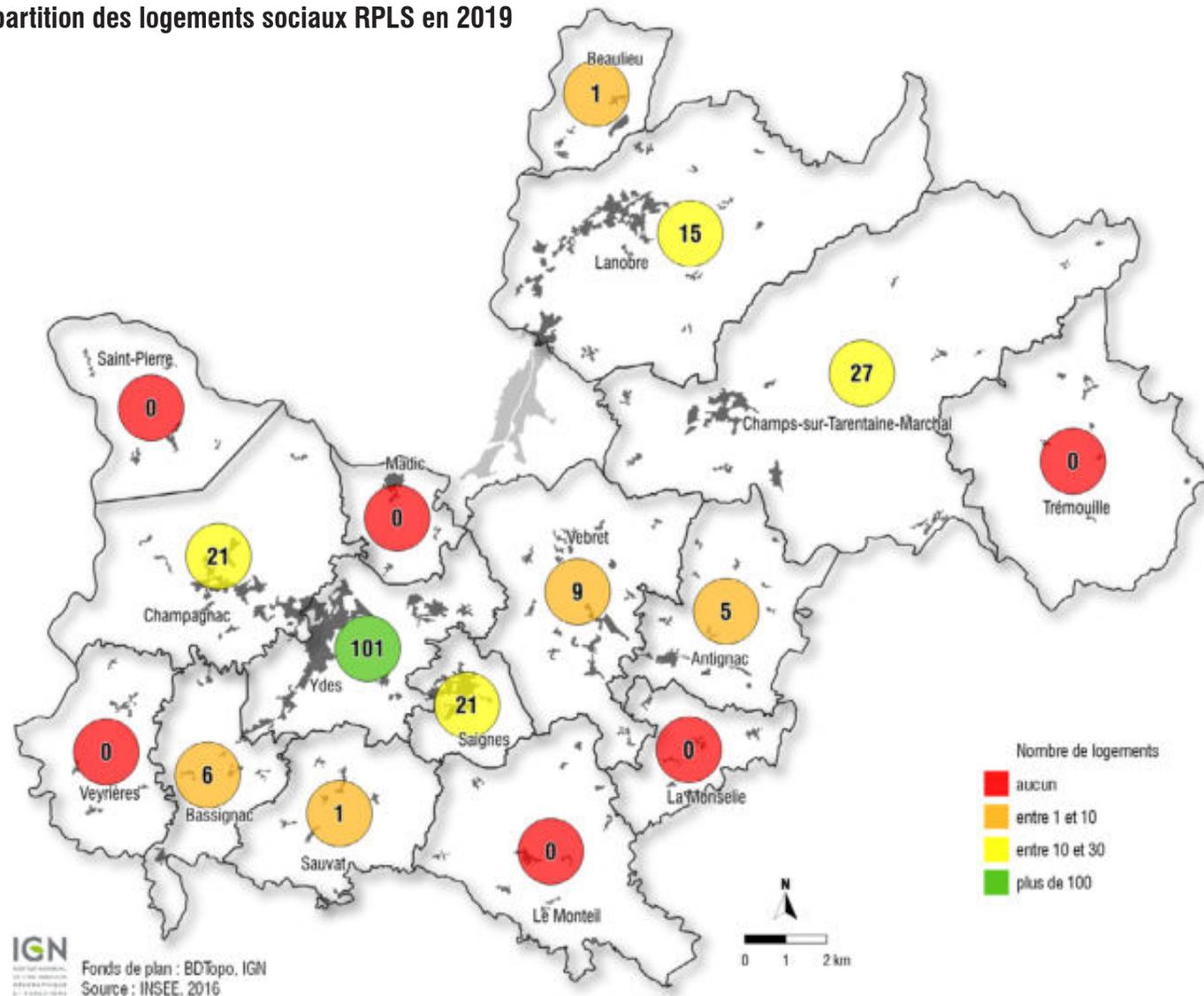
Les chalets des jardins de Thynières, fermés l'hiver dans l'ensemble (Beaulieu)

Répartition des 1648 résidences secondaires



Source : INSEE RP 2016

Répartition des logements sociaux RPLS en 2019



LES LOGEMENTS SOCIAUX

Un peu plus de 200 logements sociaux (soit 5% du nombre de résidences principales) sont gérés par deux bailleurs - Polygone et Cantal Habitat. La distribution géographique de ces logements est inégale, plus de 100 à Ydes (soit 12 % du parc de résidences principales de la ville), aucun à Veyrière, au Monteil, à Madic, Saint Pierre et à la Monselie.

On peut considérer que le parc social est peu développé sur le territoire : en France, le parc locatif social représente en moyenne 19% des logements mais la demande est moins forte en Sumène Artense qu'au niveau national. Le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH a mis en avant les éléments suivants (diapositive 74) : *«en 2017, le territoire intercommunal compte 67 demandes et 28 attributions, soit 2,4 demandes pour 1 attribution donc une pression mesurée (3,4 à l'échelle régionale) avec :*

- *une pression plus forte sur les T3 [...];*
- *pour les T2, une pression légèrement plus faible [...];*
- *une surreprésentation de ménages de 3 personnes et plus, et une part plus limitée de ménages de 1 ou 2 personnes [...];*
- *des demandeurs plus âgés sur Lanobre [...].*».

128 de ces 207 logements sociaux sont des logements collectifs (dans des ensembles type cité HLM ou dans des bâtiments anciens partagés en plusieurs appartements) et 79 des logements

individuels type pavillons la plupart du temps localisés au sein de lotissements.

Quasiment tous ces logements ont au moins 3 pièces: soixante T3, cent vingt T4, dix T5 et deux T6 (résidence des Templier à Ydes) pour en tout et pour tout treize T2 (dont huit dans la résidence la Tarentaine à Champs sur Tarentaine - Marchal et quatre dans la résidence Saint Roch à Saignes) et deux T1 (dans l'immeuble mangeot à Ydes). Remarquons ici que la moitié des logements font moins de 75 m² et que seuls six d'entre eux ont une surface supérieure à 100 m² (109 pour le plus vaste) ; par ailleurs la surface moyenne d'un logement est de 75 m², surface bien inférieure aux logements non sociaux, et ceci quelle que soit leur époque de construction.

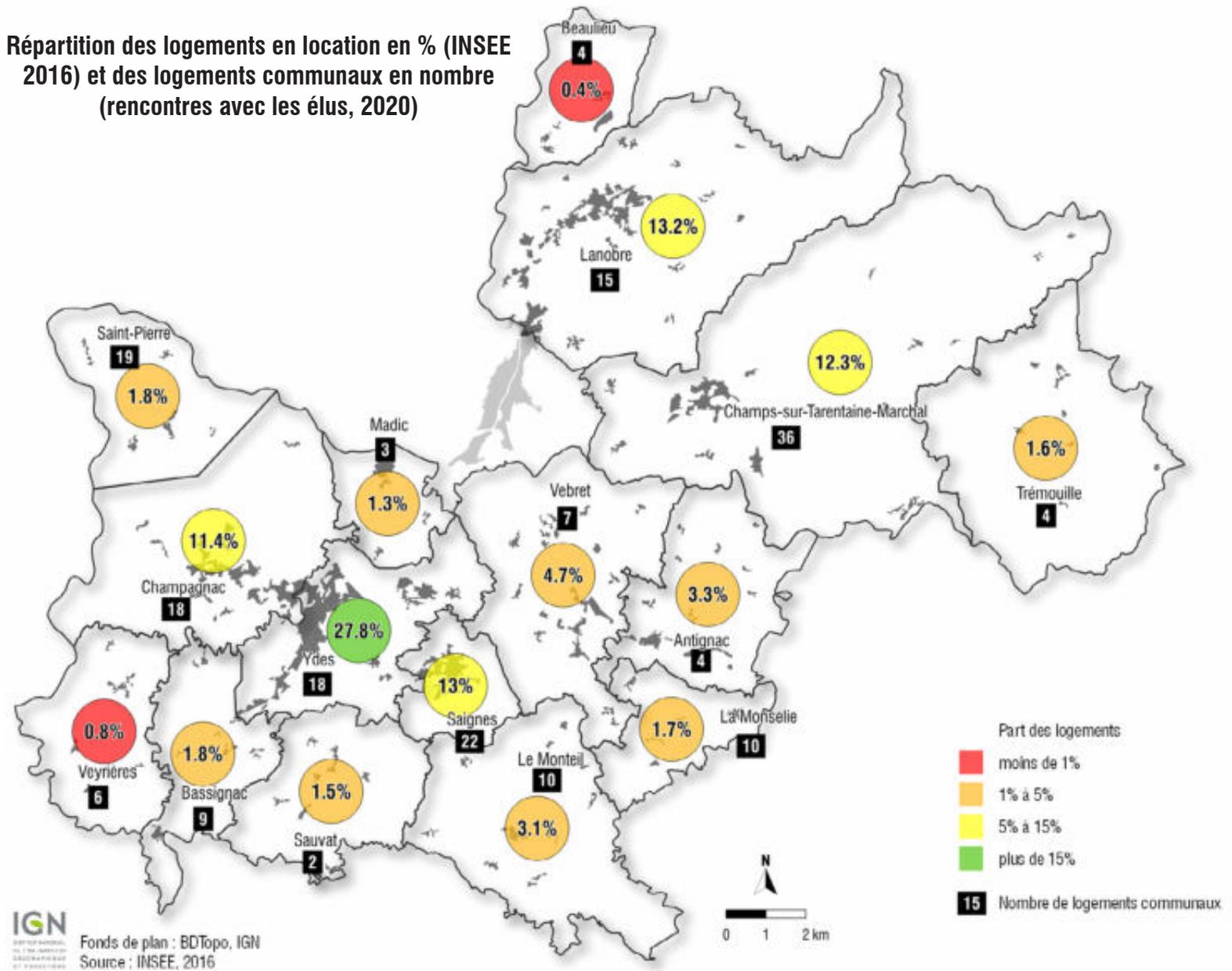
70% de ces logements sociaux ont été construits entre 1975 et 2000 ; depuis une dizaine d'années, une dizaine de logements ont vu le jour : les plus récents, de 2017 sont localisés rue des écoles à Ydes, les plus anciens sont l'ancien presbytère de Bassignac et la Gare de Ydes réhabilités récemment en logements sociaux.

En ce qui concerne les projets de bailleurs sociaux, notons que Polygone a un projet de construction sur la commune de Sauvât (en cours de réflexion) ; et que Cantal Habitat livrera huit pavillons locatifs dans les années à venir : trois à Champagnac (printemps 2020), deux à Lanobre (début 2021),

deux à Antignac (2021), deux à Ydes ; ainsi qu'un pavillon en accession à la propriété (lancement des travaux fin 2021 ?).

D'après le diagnostic de l'OPAH, *le parc social répond de moins en moins à la demande au regard du profil des demandeurs avec près de 70% des demandes qui sont des ménages de 1 ou 2 personnes et près de 20% de personnes qui ont 60 ans et plus.*

Répartition des logements en location en % (INSEE 2016) et des logements communaux en nombre (rencontres avec les élus, 2020)



LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Au RP 2016 il y avait 4 121 résidences principales. La croissance de ce parc de logements se poursuit donc : +125 logements entre 1999 et 2006, +46 logements entre 2006 et 2011, +90 logements entre 2011 et 2016.

Comme souvent sur les territoires ruraux, les grandes maisons dominant (90% de maisons et à peu près 40% de logements de cinq pièces ou plus) alors que les appartements et les petits logements sont rares (moins de 20% de résidences principales de deux pièces ou moins). Vu la structure de la population et des ménages, le diagnostic de l'OPAH a repéré que plus de 70% des logements sont sous-occupés : «*Un logement peut être considéré comme inadapté dès lors qu'il existe un différentiel de deux pièces avec le nombre de personnes du ménage. Par exemple, quand 3 personnes habitent dans un studio, le logement est sur-occupé. A l'inverse, lorsque 2 personnes habitent dans un 5 pièces, le logement est sous-occupé.*

NB : ces données sont à rapprocher d'une réalité tangible et n'est pas obligatoirement source de difficultés. Par exemple, une sous-occupation peut-être liée à l'éclatement des cellules familiales (garde alternée, retour des enfants le week-end ou pendant les vacances...)» (Diapositive n°97).

Si l'on se penche sur l'évolution de la taille des logements, on observe une tendance à l'accroissement de leur surface moyenne depuis le début du XXI^{ème} siècle : autour de 90 m² pour les

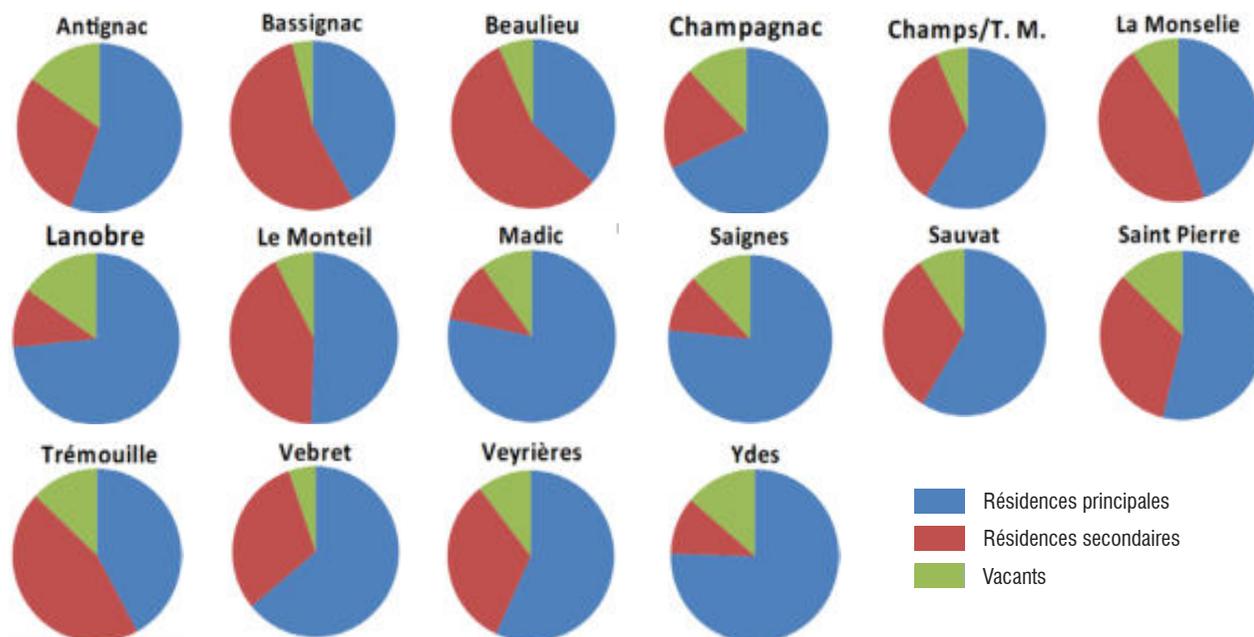
Résidence principales selon le nombre de pièces, INSEE 2016

| | 2016 | % |
|-------------------------|-------|------|
| Ensemble | 4 121 | 100 |
| 1 pièce | 24 | 0,6 |
| 2 pièces | 231 | 5,6 |
| 3 pièces | 771 | 18,7 |
| 4 pièces | 1 403 | 34 |
| 5 pièces ou plus | 1 693 | 41,1 |

Résidence principales selon le statut d'occupation, INSEE 2016

| | Nombre | % | Nombre de personnes |
|---|--------|------|---------------------|
| Ensemble | 4 121 | 100 | 8 273 |
| Propriétaire | 3 062 | 74,3 | 6 255 |
| Locataire | 949 | 23 | 1 829 |
| dont d'un logement HLM loué vide | 199 | 4,8 | 410 |
| Logé gratuitement | 111 | 2,7 | 190 |

Répartition des logements par type et par commune, RP 2016



logements construits jusqu'en 2000, presque 110 m² pour les logements construits depuis (surface totale des pièces d'habitation hors annexes, greniers et garages accolés).

Au recensement 2016 de l'INSEE, plus de 75% des logements sont habités par des propriétaires privés, et moins de 25% sont des locations, ce qui représente entre 950 et 1 000 logements à louer dont 200 logements sociaux, soit autour de 800 locations. Ces locations sont constituées de 75% de logements du parc privés et de 25% de logements communaux. Près de 30% des logements en location sont localisés à Ydes et au total les cinq communes les plus peuplées en concentrent presque 80% (Ydes, Saignes, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre) ; alors qu'il n'y a que 4 logements loués à Beaulieu, 8 à Veyrières et moins de vingt à Bassignac, Madic, la Monselie, Saint Pierre, Sauvat et Trémouille.

1/4 des résidences principales ont été construites avant 1919, et un autre quart entre 1970 et 1990 ; seulement 6% d'entre elles ont moins de dix ans. Dans l'ensemble le parc est donc plutôt ancien, ce qui peut expliquer en partie la relative dégradation du bâti du parc privé. Par conséquent, la Communauté de communes Sumène Artense, consciente de cette difficulté, a engagé (avec trois autres communautés de communes: Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays de Gentiane) une Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat, dont le diagnostic de la phase pré-opérationnelle a mis à jour les éléments suivants :

- 11% des résidences principales, soit plus de quarante logements sont qualifiés de sans confort selon la base de données FILOCOM, c'est-à-dire sans chauffage central, ni baignoire, ni douche, ni WC affecté au logement intérieur ou sur la parcelle ;
- presque 700 logements sont qualifiés de logements au confort médiocre ;
- 14% des logements sont considérés comme potentiellement indignes : *«[...] l'intérêt repose sur la comparaison avec des territoires de référence. Ainsi les taux sont supérieurs à celui du Cantal (110%) qui est lui même le plus élevé de la région Auvergne (5 à 6%)».*

LE BESOIN EN LOGEMENTS

Principales sources :

- Document d'Orientations et d'Objectifs, SCoT Haut Cantal Dordogne, 2019
- CEREMA, site internet 2020
- Code de l'urbanisme, version en vigueur fin 2019

L'article L 131-4 du code de l'urbanisme demande que les plans locaux d'urbanisme soient compatibles avec les Schéma de Cohérence Territoriale.

Le DOO du SCoT Haut Cantal Dordogne affiche les objectifs suivants en matière de besoins en logements :

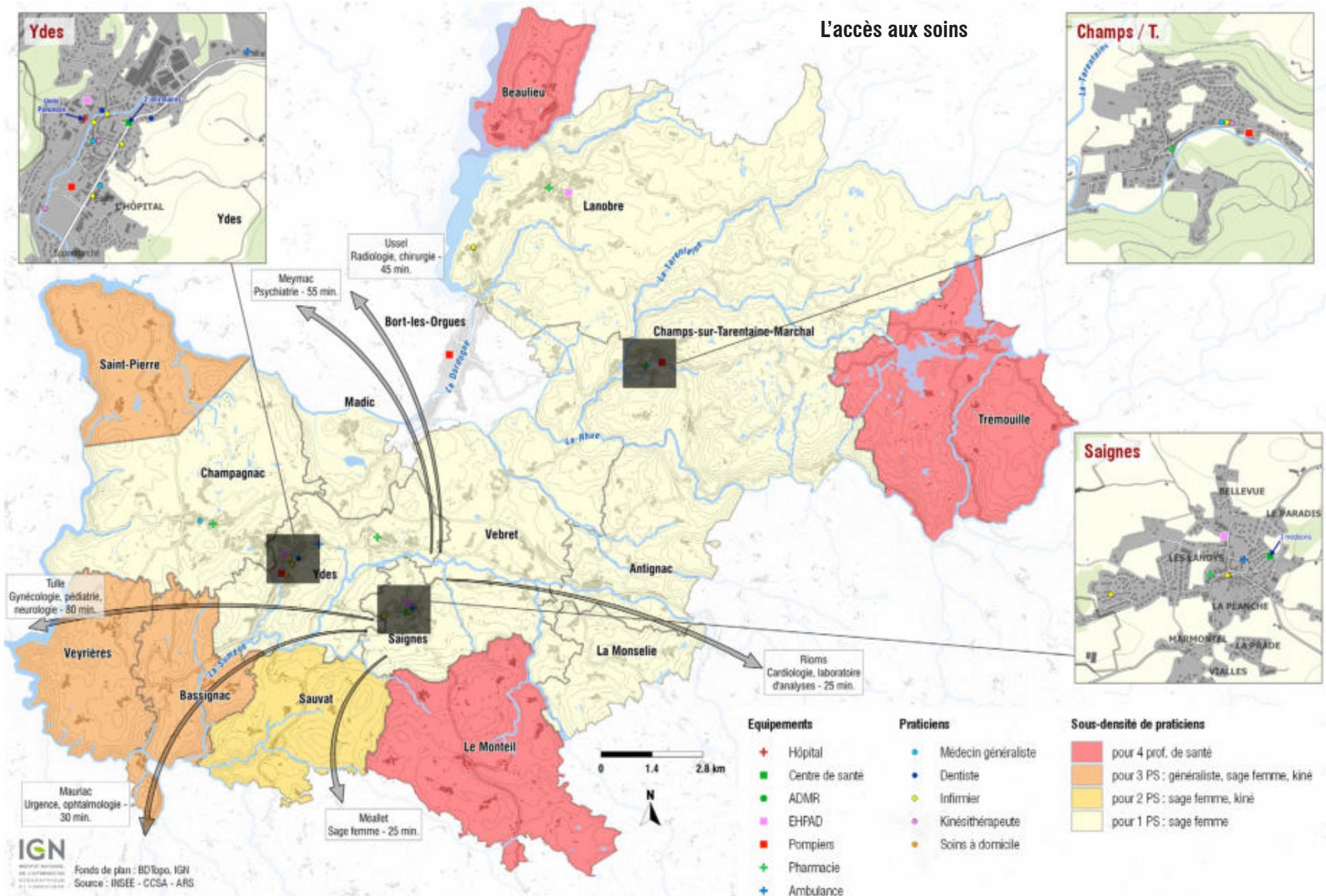
| Commune | Besoin en log à 20 ans | Besoin en log. à 10 ans |
|-------------------|------------------------|-------------------------|
| Ydes | 128,9 | 64,4 |
| Champagnac | 75,9 | 37,9 |
| Champs/T. Marchal | 74,2 | 37,1 |
| Lanobre | 100,3 | 50,1 |
| Saignes | 59,9 | 29,9 |
| Antignac | 21,2 | 10,6 |
| Bassignac | 16,6 | 8,3 |
| Beaulieu | 6,7 | 3,3 |
| La Monselie | 7,6 | 3,8 |
| Le Monteil | 20,4 | 10,2 |
| Madic | 15,6 | 7,8 |
| Saint Pierre | 10,2 | 5,1 |
| Sauvat | 15,3 | 7,6 |
| Trémouille | 13,3 | 6,6 |
| Vebret | 38 | 19 |
| Veyrières | 8,3 | 4,1 |

Le SCoT appui le développement de son territoire à l'horizon de 20 sur une croissance de +600 habitants.

Chaque commune, selon sa catégorie - pôle relais, pôle rural ou commune rural - est susceptible d'accueillir une part de ces nouveaux arrivants proportionnelles au poids que pèse sa population dans la population totale du territoire du SCoT Haut Cantal Dordogne, qui couvre, rappelons-le les territoires des 4 communautés de communes du pays Gentiane, du pays de Mauriac, du pays de Salers et de Sumène Artense, soit un périmètre d'étude comprenant 71 communes.

Cette distribution correspond donc à une croissance annuelle par commune de 0,1% soit 1% à dix ans (entre 80 et 85 nouveaux habitants sur le territoire Sumène Artense dans dix ans).

| Commune | Poids dans la pop. totale | Pop. attendue à 10 ans |
|-------------------------|---------------------------|------------------------|
| Pôle relais | | |
| Ydes | 29% | 18 |
| Pôles ruraux | | |
| Champagnac | 14% | 11 |
| Champs/T. Marchal | 13% | 10 |
| Lanobre | 18% | 13 |
| Saignes | 11% | 8 |
| Communes rurales | | |
| Antignac | 3% | 3 |
| Bassignac | 2% | 2 |
| Beaulieu | 1% | 1 |
| La Monselie | 1% | 1 |
| Le Monteil | 3% | 3 |
| Madic | 2% | 2 |
| Saint Pierre | 1% | 1 |
| Sauvat | 2% | 2 |
| Trémouille | 2% | 2 |
| Vebret | 5% | 5 |
| Veyrières | 1% | 1 |



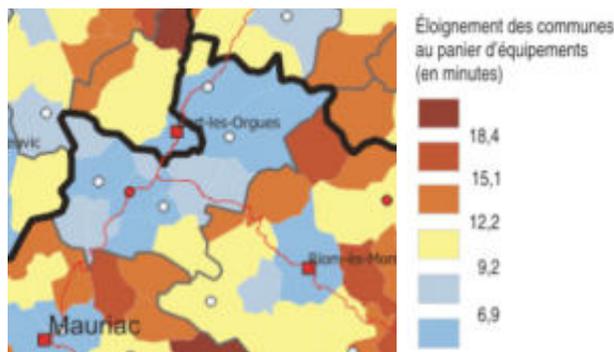
LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS DE LA VIE COURANTE

Principales sources :

- Base Permanente des équipements, INSEE 2015 et 2018
- Zonage médecine générale, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2018
- Carto Santé, site internet 2020
- Réseau des Transports interurbains du Cantal, Région ARA 2020
- Inventaire Ferroviaire, site internet 2020

Le territoire est essentiellement localisé dans le bassin de vie de Bort-les-Orgues (Trémouille et La Monselie sont officiellement localisées au sein de celui de Riom-ès-Montagnes), la commune corrézienne tenant dans une certaine mesure le rôle de bassin de ressources pour un certain nombre de services et d'équipements, très rapidement accessibles pour les habitants de Sumène Artense, les territoires étant limitrophes.

Cependant, la commune de Mauriac, à 20 mn en automobile du centre d'Ydes est à bien des égards un centre de ressource important: Mauriac est une sous préfecture du département du Cantal; aussi pour de nombreux services administratifs elle reste l'endroit vers lequel se tourner. Le découpage départemental demeure un découpage territorial structurant pour la mise en place des politiques publiques (de l'Etat comme du département): à cet égard Sumène Artense est largement tourné vers Mauriac. Par exemple s'il n'y a pas d'hôpital en Sumène Artense on trouve à Ydes une unité Parkinson, extension du service de soins de longue durée du Centre Hospitalier de Mauriac.



Niveau d'équipement et éloignement des communes au panier « vie courante », INSEE, BPE 2015

Dans l'ensemble, grâce à la proximité de ces deux communes mais également au maillage relativement dense d'équipements et de services courants sur le territoire même, l'accessibilité des habitants à ceux-ci est peu contrainte.

Néanmoins pour faciliter l'accès aux services publics plus lointains, la CCSA porte la Maison des Services au Public de Ydes. La création de ces structures sont fortement encouragées par l'Etat «Une maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Les maisons de services au public revêtent diverses formes, au regard des besoins de la population locale et des spécificités du territoire - permanences sur

les marchés, service itinérant...» (Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, site internet 2020). A Ydes, les partenaires de la MSP sont pour le moment la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Cantal, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA) Auvergne, Mission Locale Hautes Terres Nord Ouest Cantal.

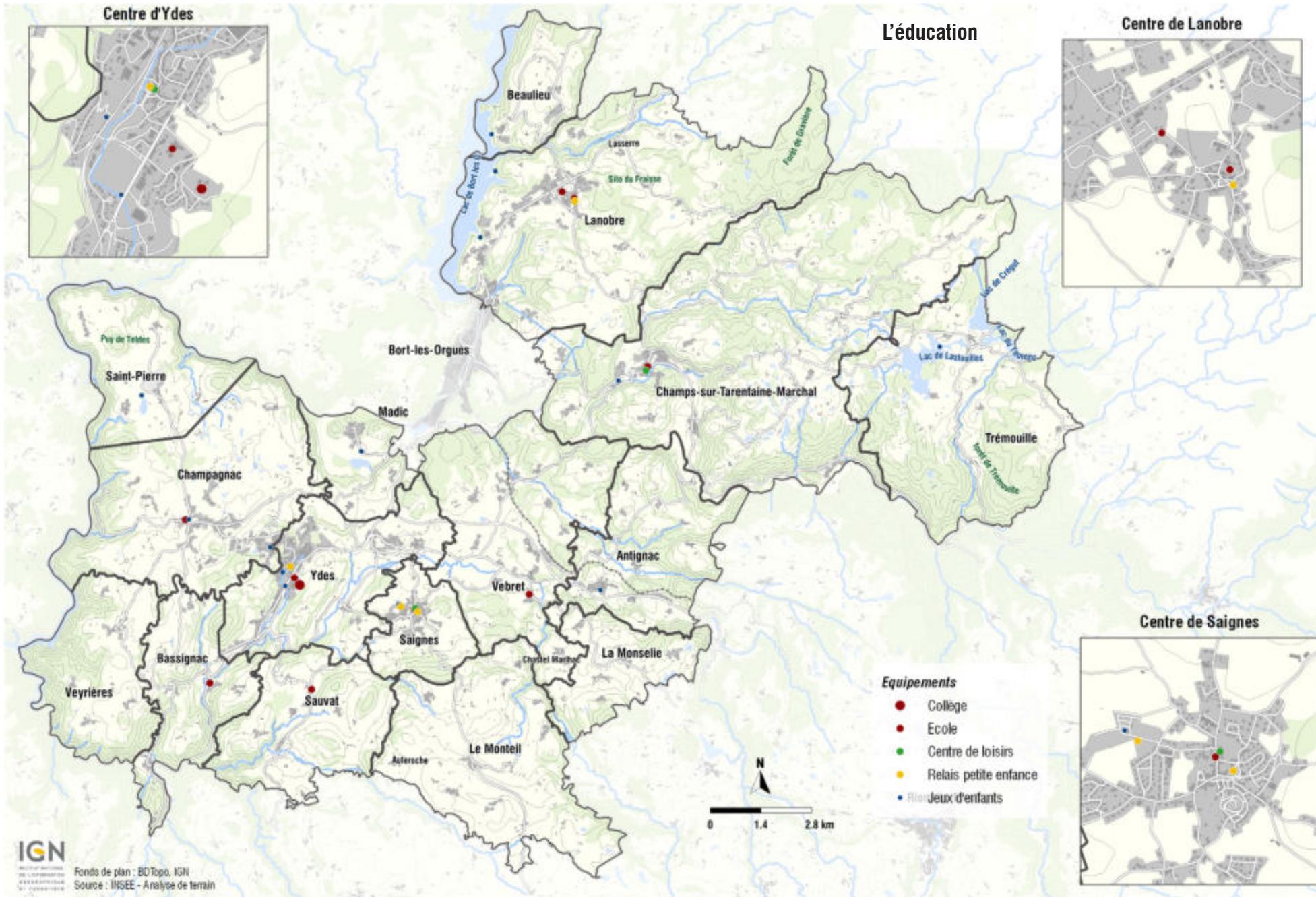
Mais les décisions de politiques publiques en matière d'équipements sont parfois paradoxales : ainsi parallèlement à la récente création de la MSP la présence du Centre des Impôts de Saignes semble être remise en question.

LA SANTÉ ET LE VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS

En matière d'accès au soin, le territoire est relativement défavorisé, à l'image d'une grande part des territoires ruraux français.

L'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes a établi une cartographie de la fragilité d'accès aux médecins généralistes libéraux.

Le bassin de vie de Riom-ès-Montagnes est qualifié de Zone d'Intervention Prioritaire : territoires les plus durement confrontés au manque de médecins, éligibles à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie et les exonérations fiscales.



Celui de Bort-les-Orgues est en Zone d'Action Complémentaire : territoires moins impactés par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en oeuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à l'échelle de chaque commune. Il agrège plusieurs informations: le niveau d'activité des professionnels en exercice, la structure par âge de la population, l'offre et la demande issue des communes environnantes, l'accessibilité...

La carte «L'accès aux soins» (page précédente) est élaborée à partir de l'APL calculée pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins généralistes et les sages-femmes. Pour ces quatre professions apparaissent les sous-densités, c'est-à-dire les secteurs où ces praticiens manquent. Ainsi on constate que trois des communes du territoire sont des «déserts médicaux» pour les quatre professions et que l'ensemble de Sumène Artense est sous-dense en sages-femmes. On peut également en conclure que le territoire présente une carence pour au moins un de ces quatre professions, c'est-à-dire qu'aucune commune n'est pourvue correctement en matière d'accès aux soins. Ajoutons par ailleurs que seuls deux dentistes sont présents (à Ydes), mais aucun orthophoniste, psychiatre et autres spécialistes.

Face à ces difficultés, 49 professionnels de santé sont regroupés au sein de l'association « Accès

soins nord Cantal » (Communauté professionnelle territoriale de santé de Mauriac, ouverte à l'ensemble des acteurs de soins du territoire) : ils coopèrent dans le but d'améliorer la prise en charge des patients du territoire.

La population de Sumène Artense est plutôt âgée et vieillissante : les projections OMPHALE de l'INSEE qui concernent le territoire en 2050 montrent bien que cette tendance se poursuivra au moins jusqu'à cette date. Aussi les structures d'accueil pour ce public sont-elles indispensables. Il y a trois EHPAD en Sumène Artense pour à peu près deux cents places au total réparties comme suit :

- 33 places à la résidence de l'Artense de Lanobre ;
- une centaine de places à la Résidence de la Sumène à Ydes, dont une vingtaine de places dans l'unité Alzheimer (en constante croissance) ; l'EHPAD apporte par ailleurs un soutien logistique à l'unité Parkinson du centre hospitalier de Mauriac localisée à Ydes) ;
- 69 places à la résidence l'Orée du Bois à Saignes.

Par ailleurs des services sont mis en place pour permettre aux personnes de rester vivre dans leur domicile le plus longtemps possible (portage de repas, ADMR services à domicile pour les personnes âgées et/ou personnes dépendantes) mais il paraît vraisemblable qu'à l'avenir des besoins se fassent sentir en particulier en matière d'adaptation des logements (foyers-logements ou résidences pour personnes âgées...).

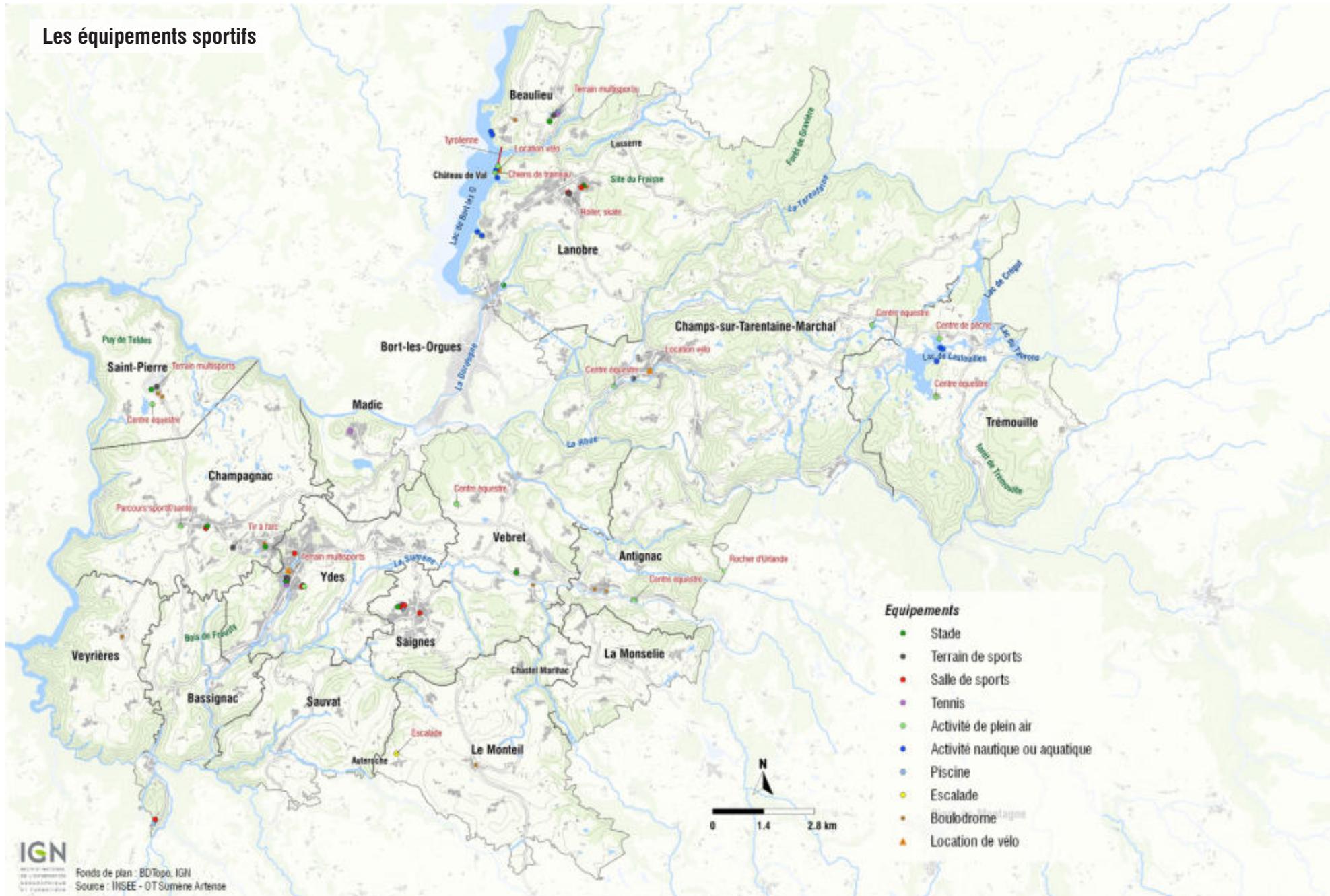
Notons enfin la création récente à Saint Pierre d'une résidence pour personnes âgées autonomes (9 appartements avec quelques équipements communs) ainsi que plusieurs projets de ce type (à Champs sur Tarentaine Marchal, La Monselie...).

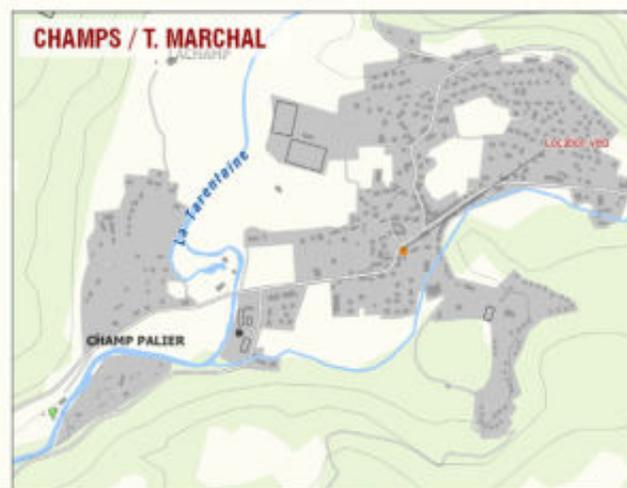
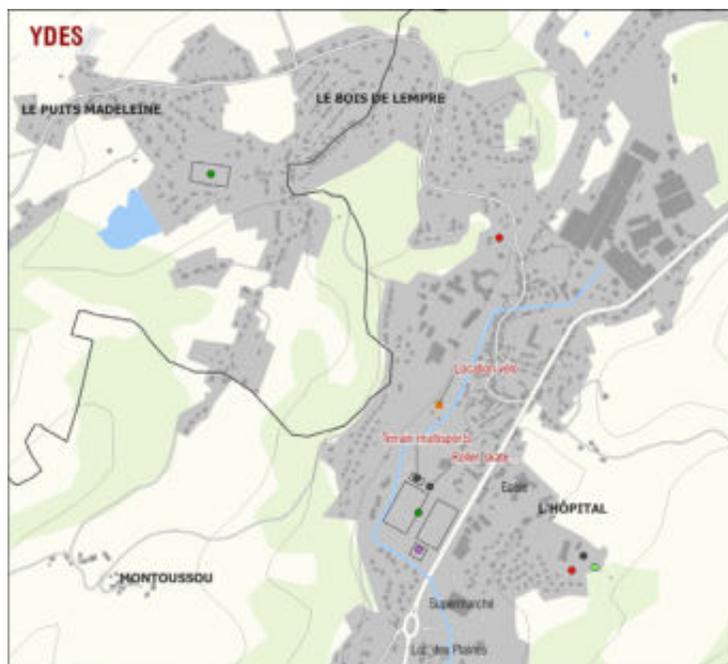
L'éducation

En 2016, 1250 enfants et jeunes gens de Sumène Artense étaient scolarisés, dont 924 âgés de moins de 15 ans et une majorité d'entre eux bien sûr sur le territoire même. On y trouve en effet un collège et neuf écoles (primaire et maternelle) :

- les deux écoles de Lanobre (dans le bourg et aux Granges), accueillent les écoliers en maternelle et primaire de Lanobre et Beaulieu (85 élèves et 7 classes et 4 classes en 2020) ;
- l'école de Saignes accueille les écoliers de maternelle et primaire de Saignes et du Monteil (61 élèves et 4 classes en 2020) ;
- les enfants de Sauvat sont accueillis dans l'école de la commune, dans une classe unique de la maternelle au CM2 (14 élèves en 2020) ;
- l'école de Vebret accueille les écoliers de maternelle et de primaire de Vebret, de la Monselie (même si certains de ces derniers vont à l'école du Menet). 17 enfants d'Antignac vont également à l'école de Vebret (55 élèves et 3 classes en 2020) ;
- l'école de Champs-sur-Tarentaine-Marchal accueille les écoliers de la commune et de celle de Trémouille ainsi qu'une partie de ceux d'Antignac (60 élèves et 3 classes en 2020) ;

Les équipements sportifs





IGN
 Fonds de plan : BD Topo, IGN
 Source : INSEE - OT Sumène Artense



- Equipements**
- Stade
 - Terrain de sports
 - Salle de sports
 - Tennis
 - Activité de plein air
 - Activité nautique ou aquatique
 - Piscine
 - Location de vélo

Culture et loisirs



IGN
Fonds de plan : BDTopo, IGN
Source : INSEE - OT Sumène Artense

- l'école de Vendes à Bassignac accueille les écoliers de la commune ainsi que ceux de Veyrières (35 élèves et 2 classes) ;
- une partie de ces derniers vont néanmoins à l'école de Champagnac, qui accueille par ailleurs les enfants de la commune et ceux de Saint Pierre (87 élèves et 6 classes en 2020);
- enfin à Ydes l'école accueille les enfants de la commune et ceux de Madic (quelques exceptions se rendent à Bort les Orgues) (130 élèves pour 8 classes de la maternelle au CM2 en 2020).

Le collège de Ydes (230 élèves) est la première destination des adolescents du territoire, même si certains se tournent vers Riom-es-Montagnes en particulier pour le privé ou ailleurs, pour des raisons pratiques; à Condat (voire la Tour d'Auvergne) pour les jeunes de Trémouille (Ydes est en effet éloigné), ou à Mauriac et Bort les Orgues pour certains dont les parents travaillent dans ces petites villes.

Il n'y pas de lycée ou de CFA sur le territoire, le lycée d'enseignement général le plus proche est à Mauriac, le lycée d'enseignement professionnel à Bort les Orgues.

LA CULTURE, LES LOISIRS ET LE SPORT

Dans ce domaine, les équipements sont largement liés aux richesses des espaces naturels du territoire et c'est aussi d'eux que dépend en partie l'attractivité touristique. Ces équipements et aménagements sont en effet en grande partie utilisés par les habitants comme par les voyageurs de passage.

Trois sites de baignade sont déclarés sur le territoire : Val et la Siauve à Lanobre, Lastiouilles à Trémouille. Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en oeuvre par les Agences Régionales de la Santé. Pour les trois sites mentionnés plus haut, la qualité des eaux de baignade est qualifiée d'excellente dans le dernier contrôle (2019).

LA GESTION DES DÉCHETS

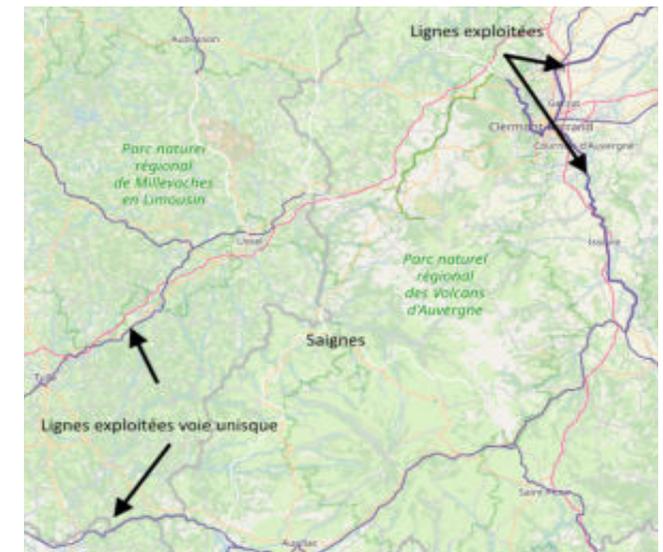
La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est une compétence obligatoire de la communauté de communes :

- les déchets recyclables sont collectés par l'intermédiaire de la déchèterie (localisée sur la commune de Bort les Orgues) et de 38 «points propres» (d'apport volontaire). Ils sont ensuite acheminés au quai de transfert d'Ussel. Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont transférés au centre de tri d'Argentat, le verre est acheminé sur l'aire de stockage du SIRTOM d'Ussel ;
- la collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte (containers) une fois par semaine par commune ;
- les déchets ménagers non recyclables sont acheminés vers l'incinérateur d'Egletons (Corrèze) via un quai de transfert (rassemblement et compactage) situé dans la ZI du Ruisseau Perdu (commune de Bort les Orgues).

LES TRANSPORTS

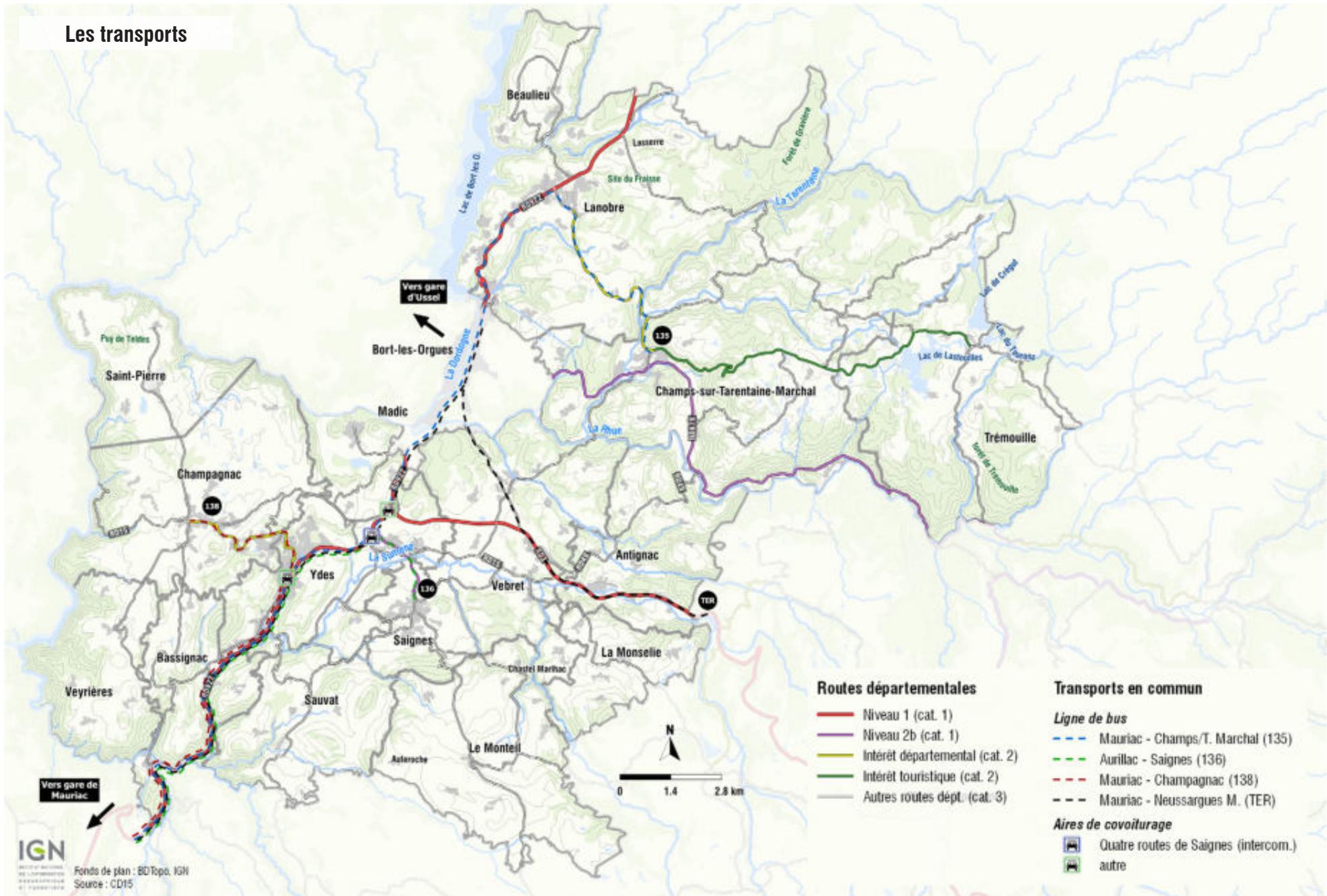
Les transports en commun sont limités sur ce territoire excentré d'un département lui même localisé aux confins de la région Auvergne Rhône Alpes.

La carte du réseau ferrée est éloquent : celui-ci contourne le territoire par le sud, ainsi qu'une grande partie du Cantal, mais permet quand même la connection d'Aurillac et de Saint Flour aux métropoles locales. En revanche au nord, le réseau ferré est interrompu entre Merlines (en Corrèze) et Clermont Ferrand. La gare la plus proche est celle d'Ussel, à une demi-heure en voiture d'Ydes par Bort les Orgues, mais elle ne permet pas de rejoindre directement les territoires localisés à l'est. Côté Cantal, un réseau Bus/TER a été créé qui permet de rejoindre les gares d'Aurillac ou de Saint Flour.



Réseau ferré existant, mis à jour 2018, site SNCF-Réseau 2020

Les transports



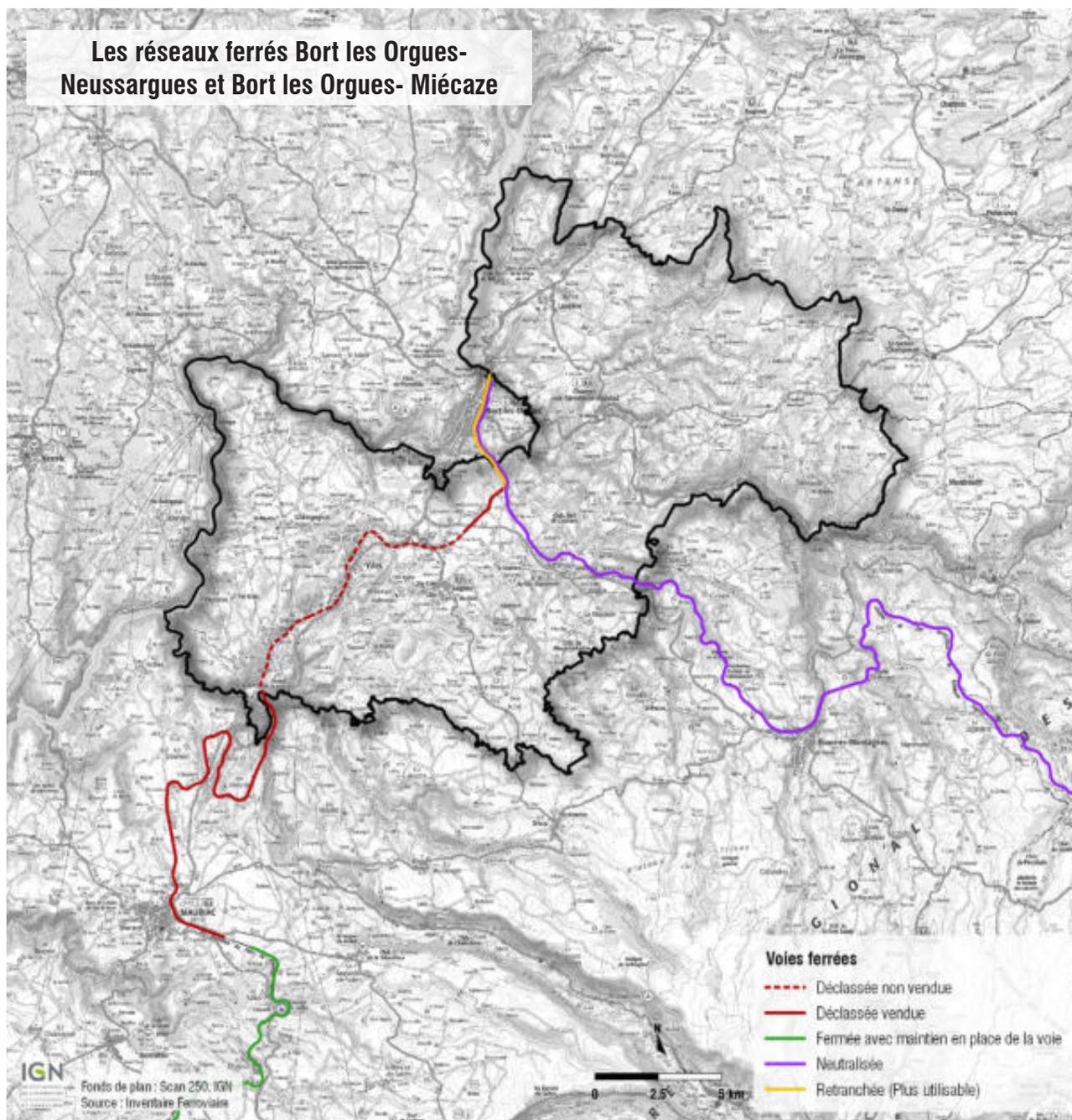
IGN
Fondo de plan : BDTopo, IGN
Source : CD15

Au XIX^{ème} siècle, c'est pourtant le train qui avait servi au désenclavement du territoire, et permis le déplacement plus rapide des marchandises (bois, bétail, cuir, chanvre,...) au premier rang desquelles bien sûr, le charbon. Les deux premiers tronçons à être ouverts sont ceux de Bort à Champagnac-les-Mines et de Champagnac à Lagnac, en novembre 1882. A l'autre extrémité de la ligne, le tronçon de Miécaze à Mauriac ouvre, lui, en décembre 1891. La jonction entre ces deux sections se fait avec l'ouverture du tronçon médian de Lagnac à Mauriac en juillet 1893. Par ailleurs, en 1908 est ouverte la ligne Bort les Orgues-Neussargues, par Vebret et Antignac.

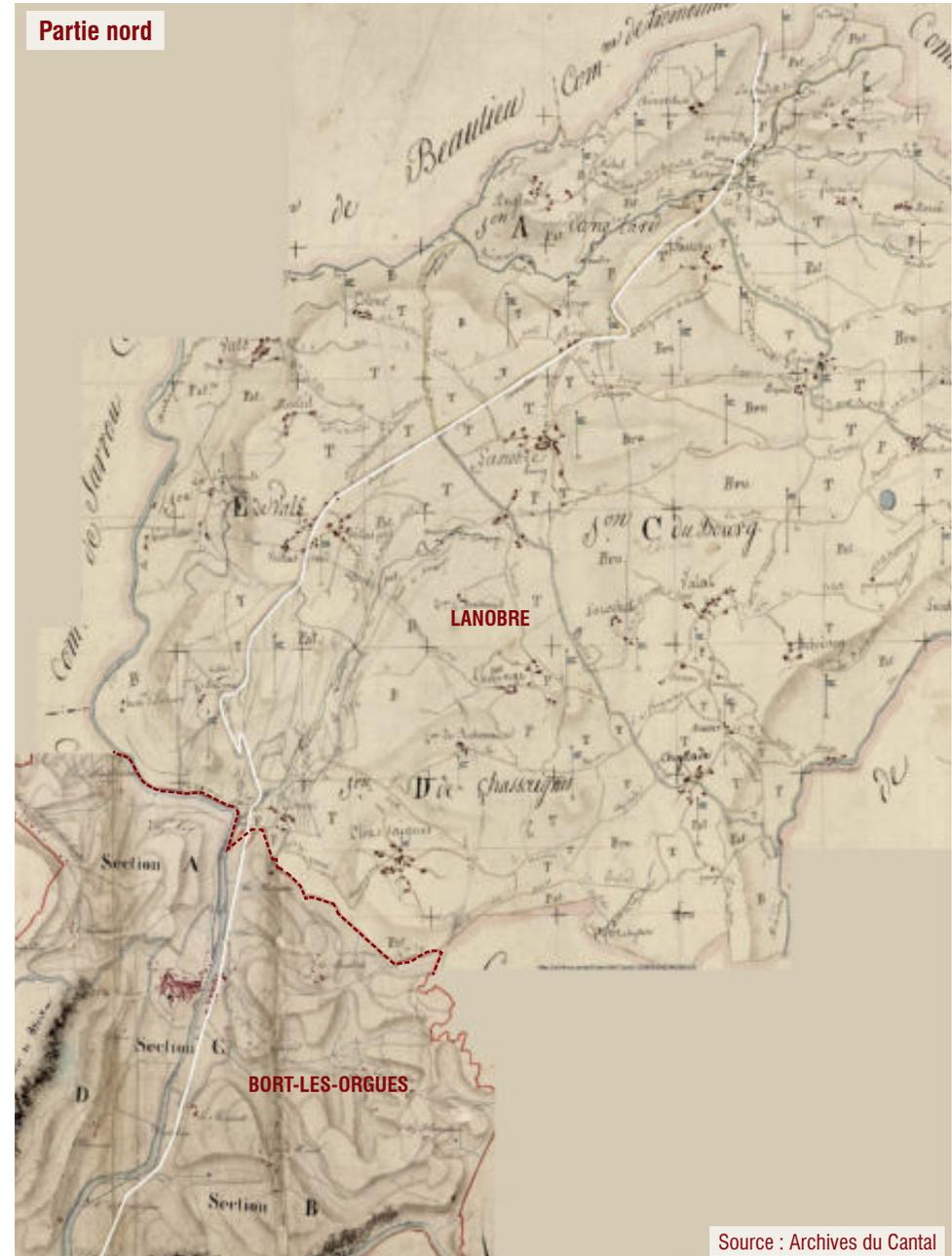
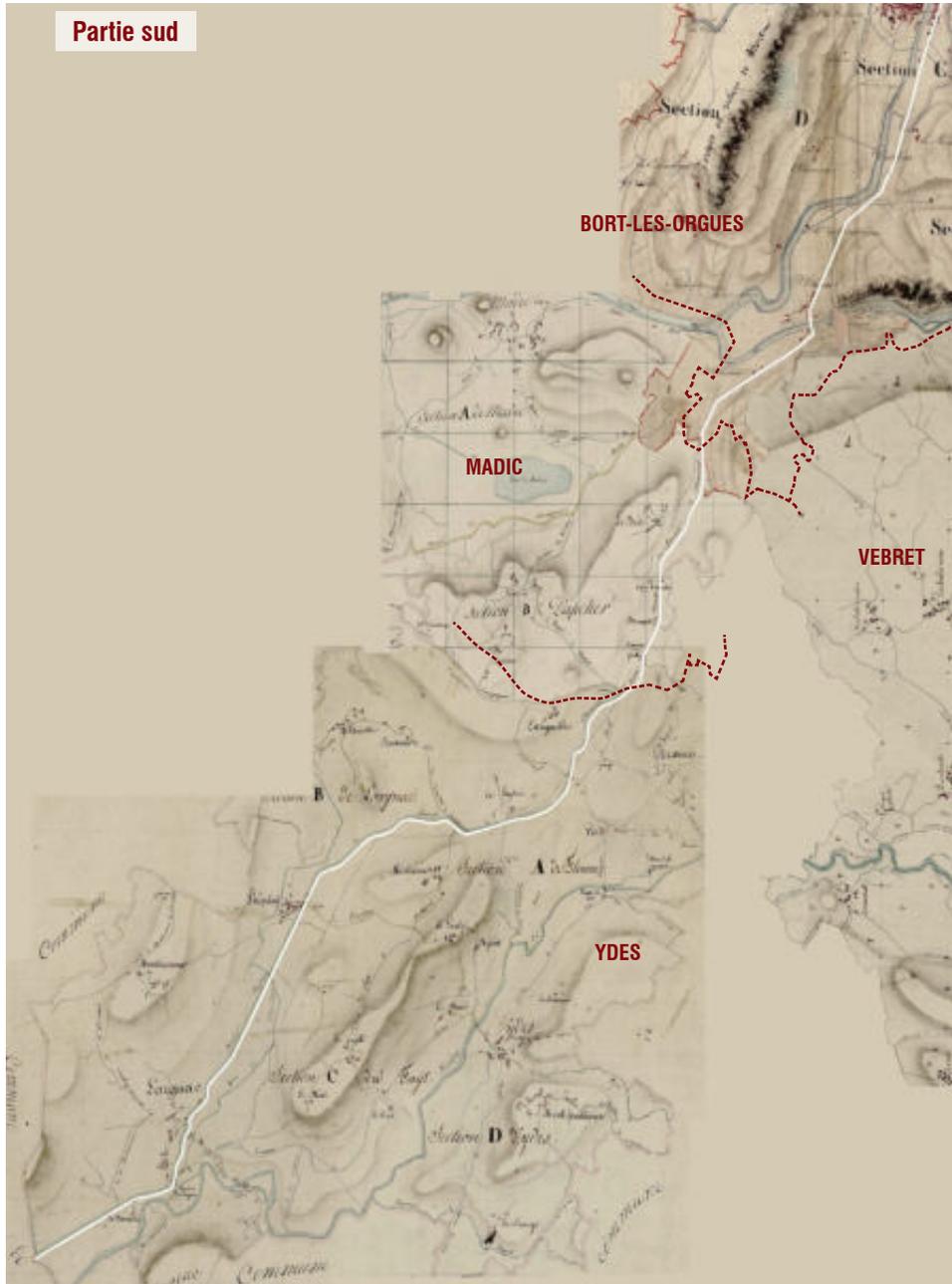
Le paysage du territoire est encore largement marqué par cette histoire, grâce à la présence d'ouvrages d'art remarquables (tunnel de Parenzol, viaducs de Bassignac, de Vendes, de Salignac) et la transformation de la voie de chemin de fer qui desservait Vendes en Piste verte.

Depuis le 1er janvier 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de l'organisation des transports interurbains dans le département du Cantal en dehors de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) qui dispose de son propre réseau urbain. Sont concernés en Sumène Artense les lignes Champs sur Tarentaine-Marchal / Mauriac par Lanobre, Saignes / Mauriac, Champagnac-Mauriac.

Depuis 2015, la fréquentation des trois lignes (LR 135, 136 et 138) de bus reste relativement stable.



La route royale de Toulouse à Clermont, en blanc, sur le cadastre napoléonien de 1826



L'automobile est le moyen de transport par excellence des ménages ruraux. D'après l'INSEE en 2016 ils étaient 88% à avoir au moins une voiture (soit 3600 ménages) : 1987 ménages ayant un véhicule et 1636 en ayant deux voire plus, ce qui fait au moins 5200 véhicules à domicile.

Le Département a hiérarchisé le réseau routier au regard de l'ouverture vers l'extérieur et de l'intérêt économique, touristique ou administratif de ses communes. Ainsi, trois catégories de routes, déclinées en niveaux, ont été établies en 1994 : à ce moment là les critères observés étaient les liaisons régionales (notamment au regard des subventions applicables à ce moment), les liaisons intra départementales, les accès aux chefs-lieux de canton avant regroupement, les itinéraires touristiques (Monts du Cantal, Thermes, Fromage). Par conséquent, la RD 922 et la DR 3 qui sont les axes structurants du territoire, sont classées dans la catégorie 1, la RD 922 permettant de relier la région Occitanie (Figeac) à la RD 2089 (ancienne RN 89) après Laqueuille (Puy de Dôme).

Le règlement de voirie départemental définit les règles de la gestion du réseau des routes départementales selon leur classement : parmi toutes ces règles, rappelons celles qui concernent le recul des constructions :

- 20 m de part et d'autre de l'axe des RD de catégorie 1 (RD 922, RD3, RD 15 vers Saignes et RD 679) ;
- 15 m pour les RD de catégorie 2 (RD 15 vers Champagnac et RD 49) ;

- 10 m pour les RD de catégorie 3 (les autres RD).

La RD 922 était naguère un tronçon de la RN 122. Créée en 1824, celle-ci reliait Clermont-Ferrand à Toulouse par Aurillac (cf cadastre napoléonien page ci-contre). Mais auparavant la route royale existait depuis le XVIII^{ème} siècle, ancêtre de la précédente. Ainsi alors même que les bourgs sont à distance, on peut déjà constater la présence de noyaux bâtis ou de constructions localisés à proximité ou directement le long de l'axe de circulation et dont la création, pour certains, est liée à l'existence même de celui-ci: Lagnac, l'Hôpital (qui doit peut être son origine à la présence d'une léproserie?), l'auberge de la Baraquette, Veillas, le Péage (fallait-il ici s'acquitter d'une taxe?), Pradelle. Les modes de vie ayant changé, l'urbanisation du XX^{ème} siècle - et plus particulièrement la plus récente - a consisté en une translation des secteurs urbanisés vers la RD 922, comme si celle-ci exerçait une attractivité irrésistible.

En 1972, l'axe Figeac-Laqueuille est déclassé en RD 922 à partir d'Aurillac.

En décembre 2018 a été inaugurée l'aire de covoiturage des Quatre Route de Saignes à côté du rond point Sumène Artense (17 places dont deux pour personnes handicapées). La CCSA a été labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et bénéficie à ce titre d'une convention d'appui financier. Au sein de ce programme, la CCSA a positionné un programme de création/requalification d'aires de covoiturage qui vise à soutenir le développement de cette pratique.

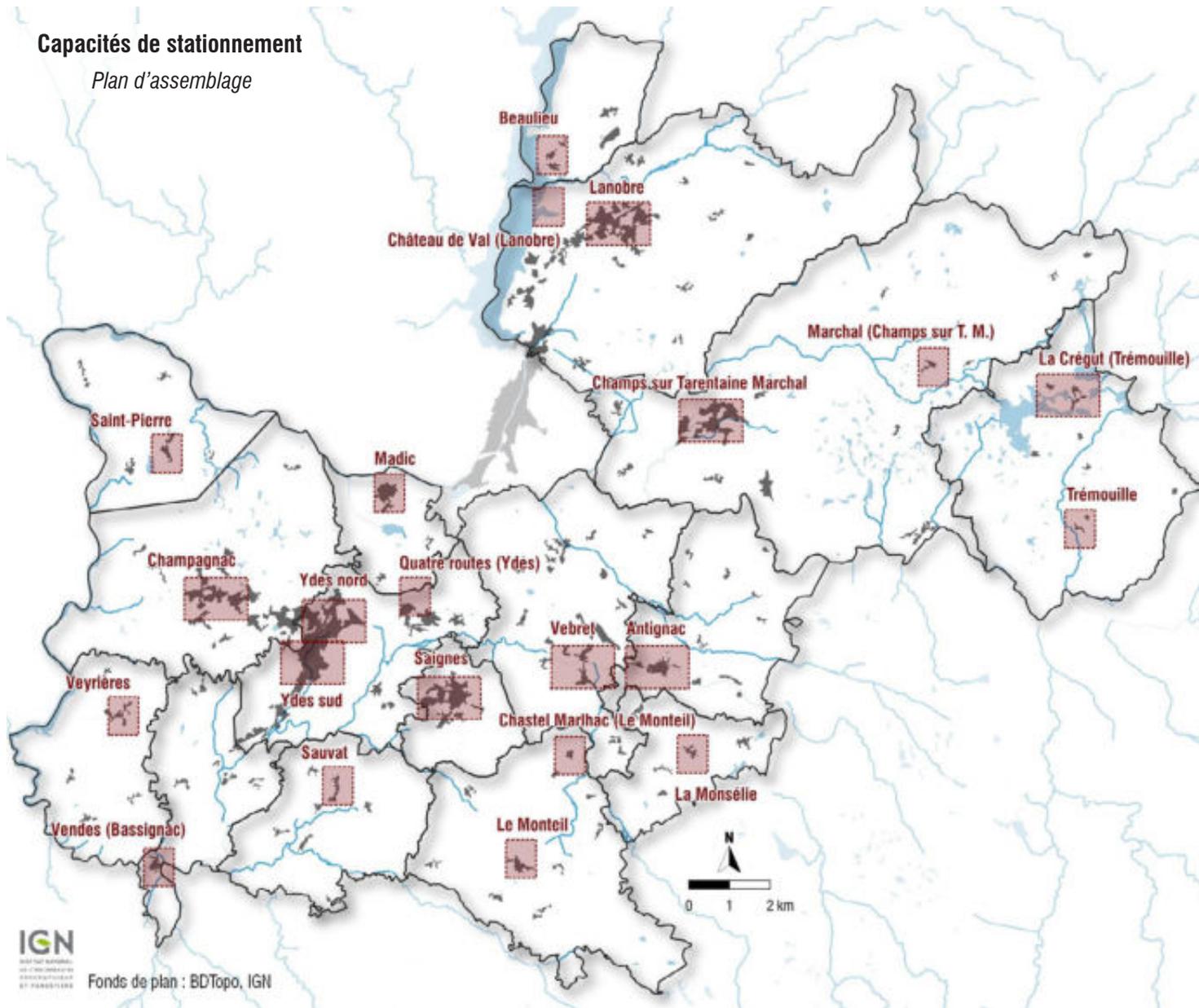
Par ailleurs, il est possible de faire l'inventaire des secteurs où les utilisateurs ont créé des aires de covoiturage spontanées et pour le moment, non aménagées, les plus importantes étant sur la commune de Ydes, en bordure de RD922: sur le parking longeant le stade; à la Baraquette, sur le délaissé routier en bordure du carrefour.

Le SRADDET fixe comme objectif aux acteurs du territoire de consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements, et met en avant le développement de l'intermodalité. On peut s'interroger quant aux possibilités de développer les capacités d'intermodalité sur des bassins de vie ruraux ou les transports en commun sont limités. Cependant, des choix d'urbanisme peuvent être pris conformément aux orientations du SRADDET comme par exemple :

- inciter à l'usage des modes actifs (marche et vélo) en limitant l'extension urbaine, en privilégiant l'implantation de commerces/services et équipements nécessaires à la vie quotidienne à proximité piétonne ou cyclable, et en prévoyant les aménagements adaptés à ces modes ;
- localiser en priorité le développement de l'habitat, de l'emploi, des commerces et des services des arrêts de bus bien desservis par les réseaux actuels pour inciter à l'usage des transports collectifs ;
- développer une offre d'auto-partage.

Capacités de stationnement

Plan d'assemblage

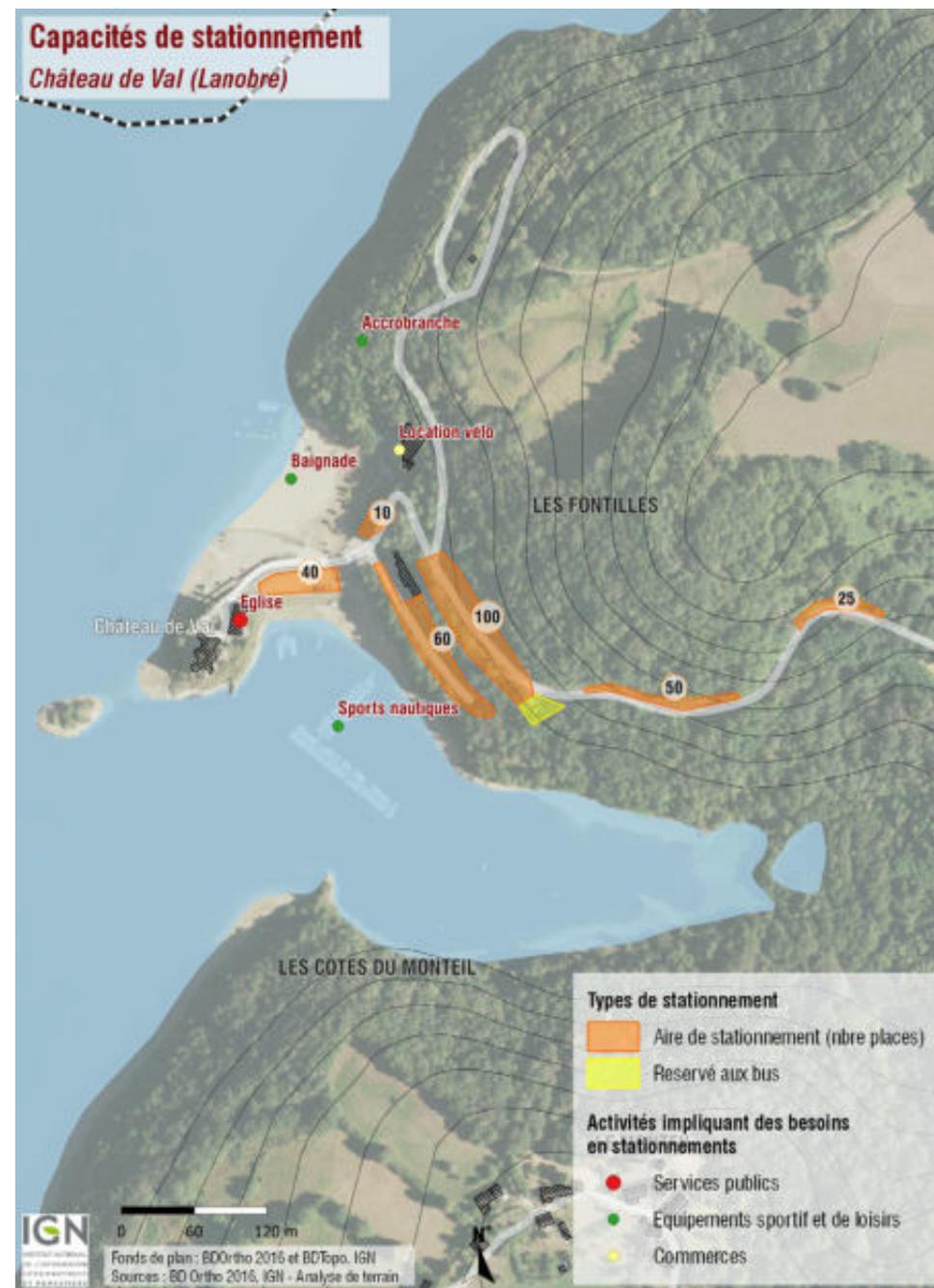


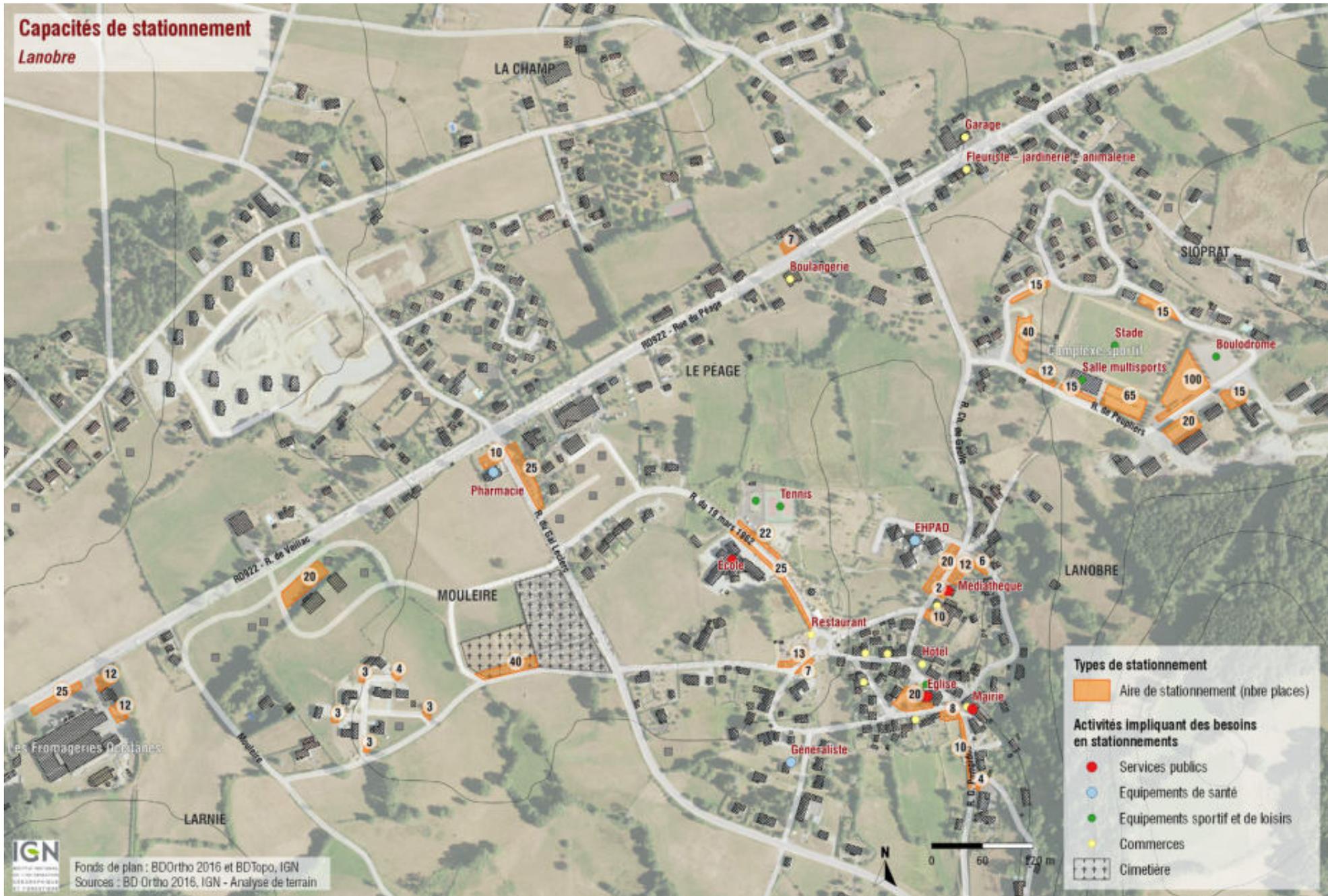
LES STATIONNEMENTS

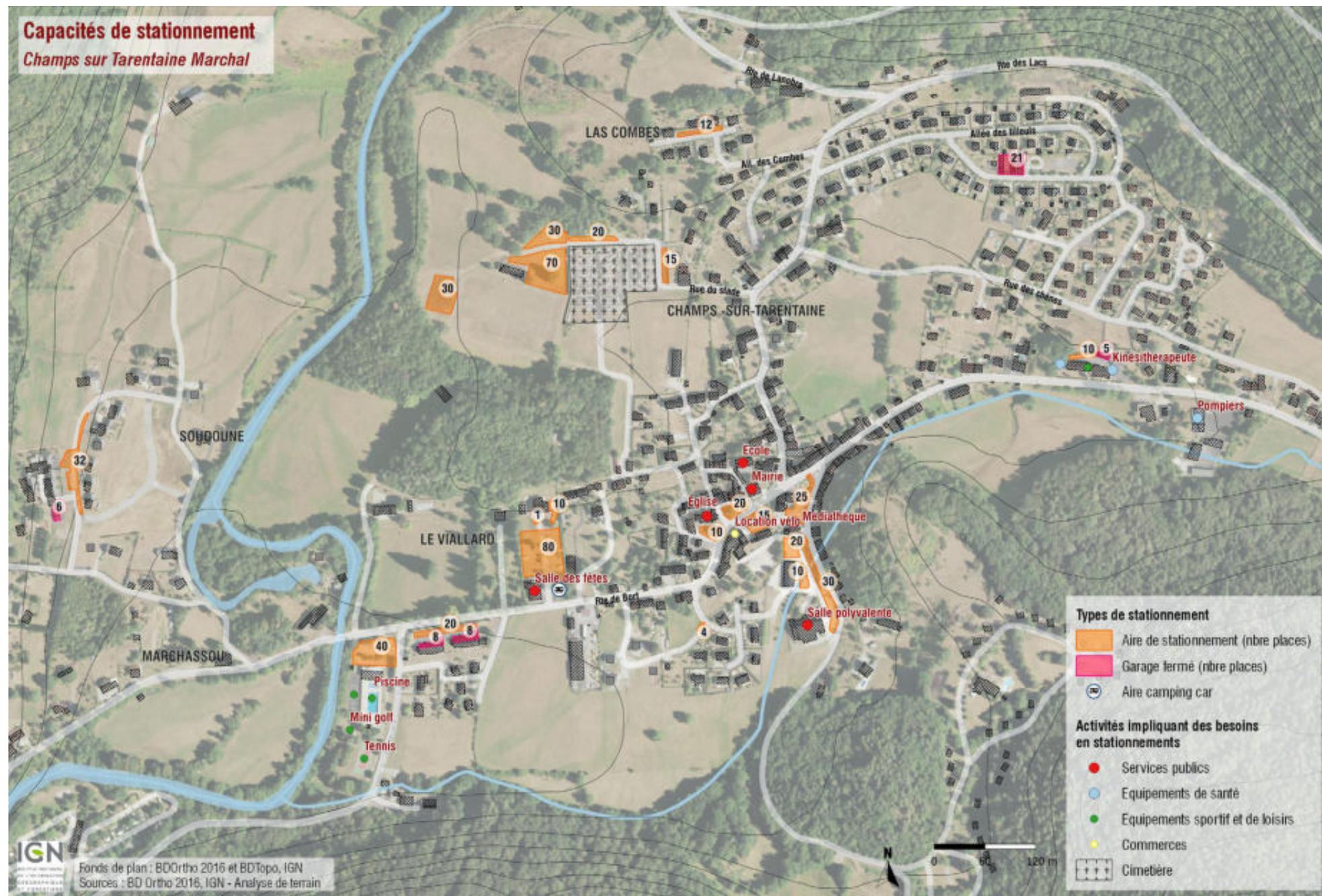
L'inventaire cartographique qui suit a repéré les stationnements liés aux équipements et services qui en ont besoin ainsi que les aménagements de stationnements groupés dans le tissu urbain à vocation résidentiel. Notons que l'INSEE rapporte que 70% des ménages dispose d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

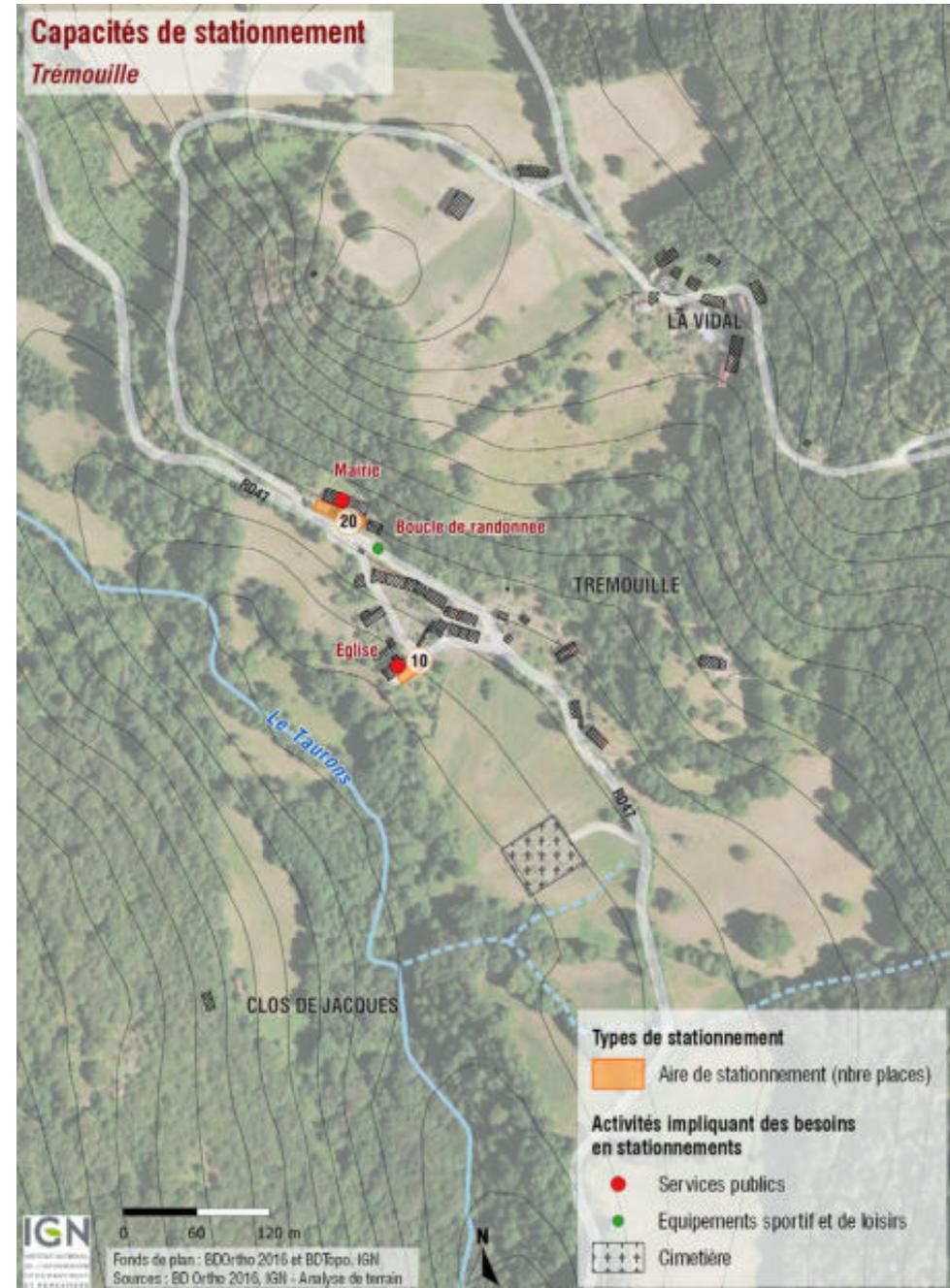
Aucune difficulté en la matière ne sous a été signalée à l'exception du bourg de Sauvat: la rue principale depuis l'entrée du bourg depuis Saignes jusqu'à la mairie est interdite au stationnement, ce qui contraint les habitants et par conséquent la place de l'église sert d'espace de stationnement. La municipalité vient de s'engager avec le CAUE dans une réflexion globale pour l'aménagement du bourg, qui abordera parmi d'autres cette problématique.

Notons enfin qu'il n'existe pas d'aire d'accueil des gens du voyage et aucun besoin ni projet en la matière n'a été évoqué par les acteurs du territoire.





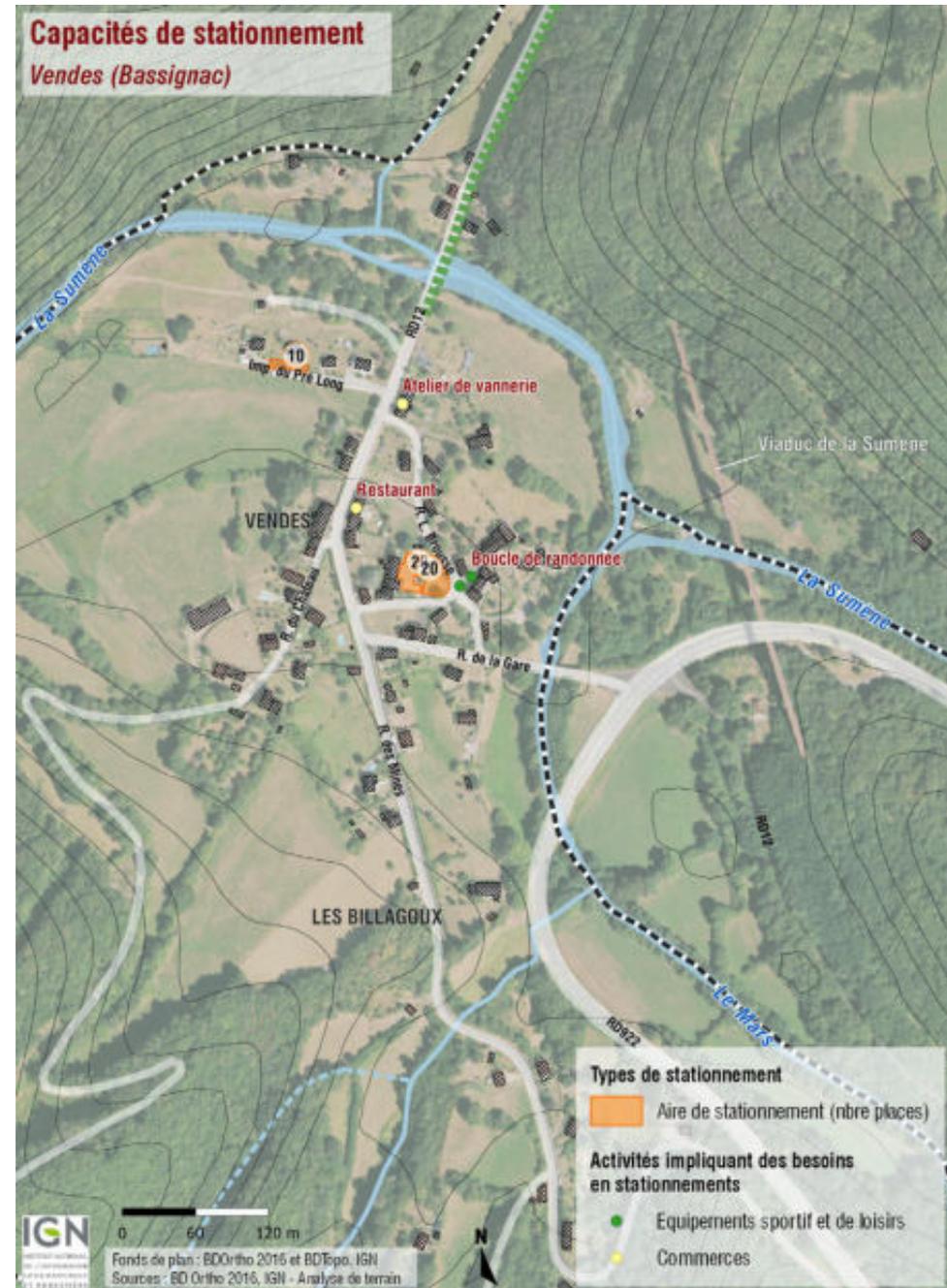


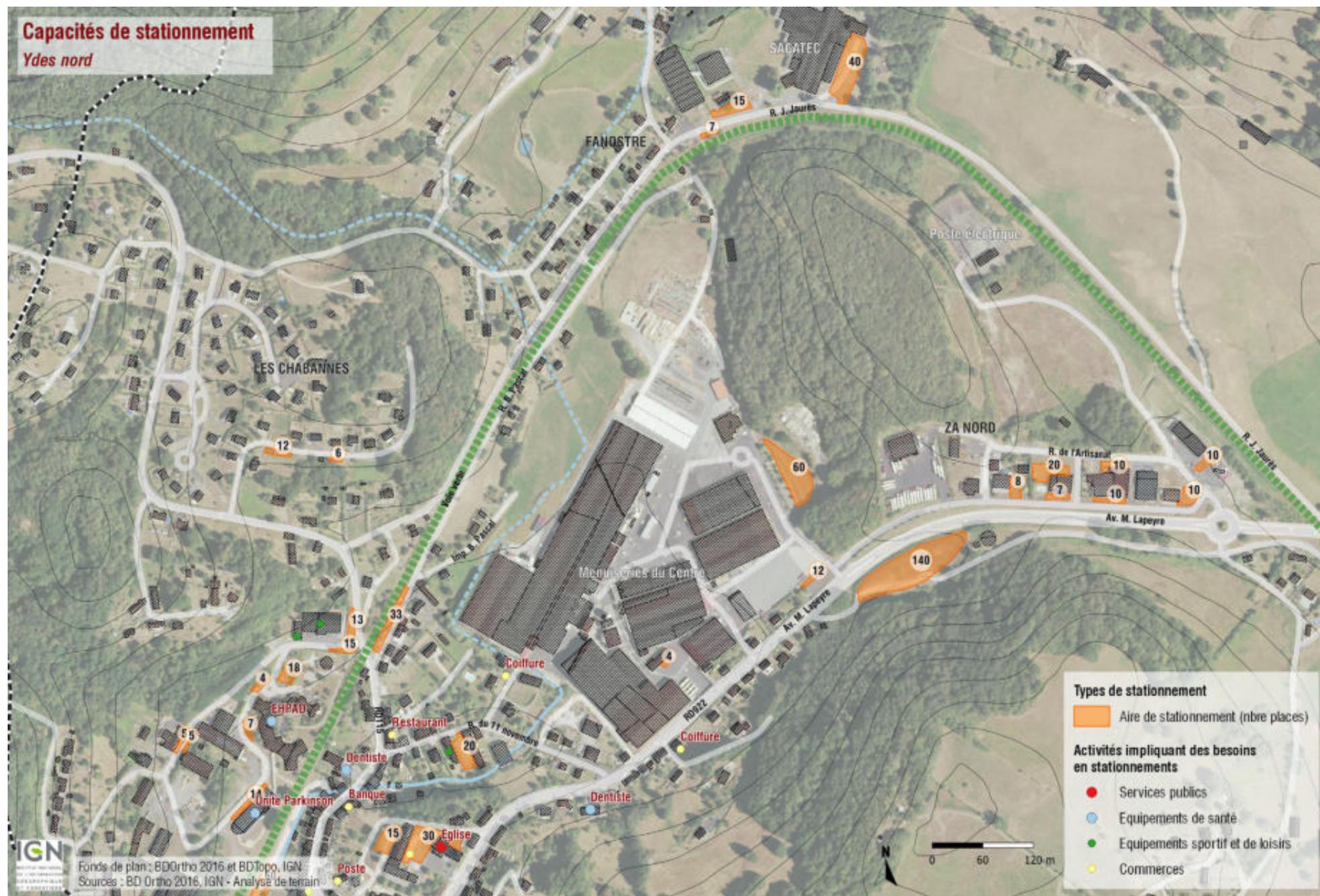


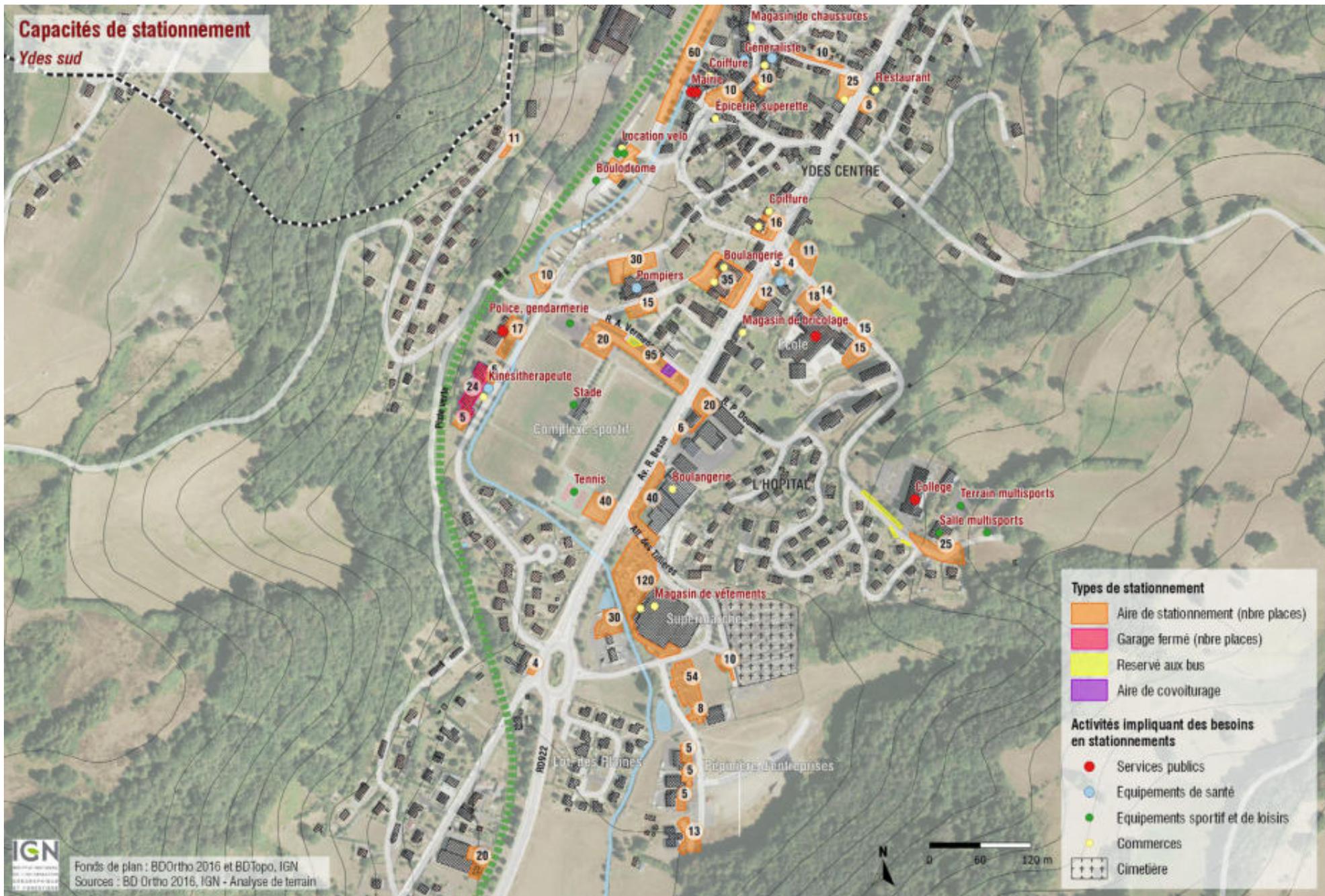




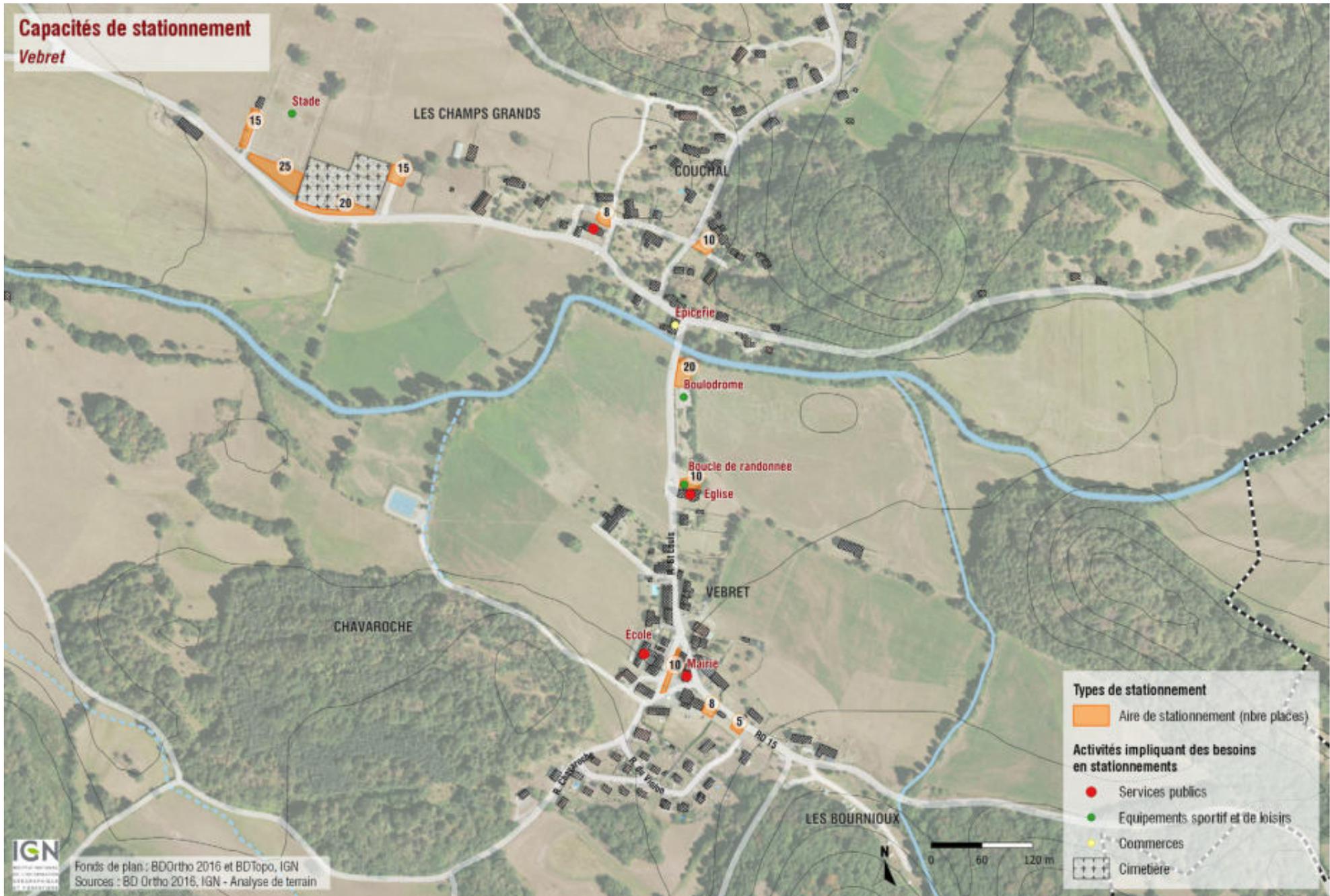


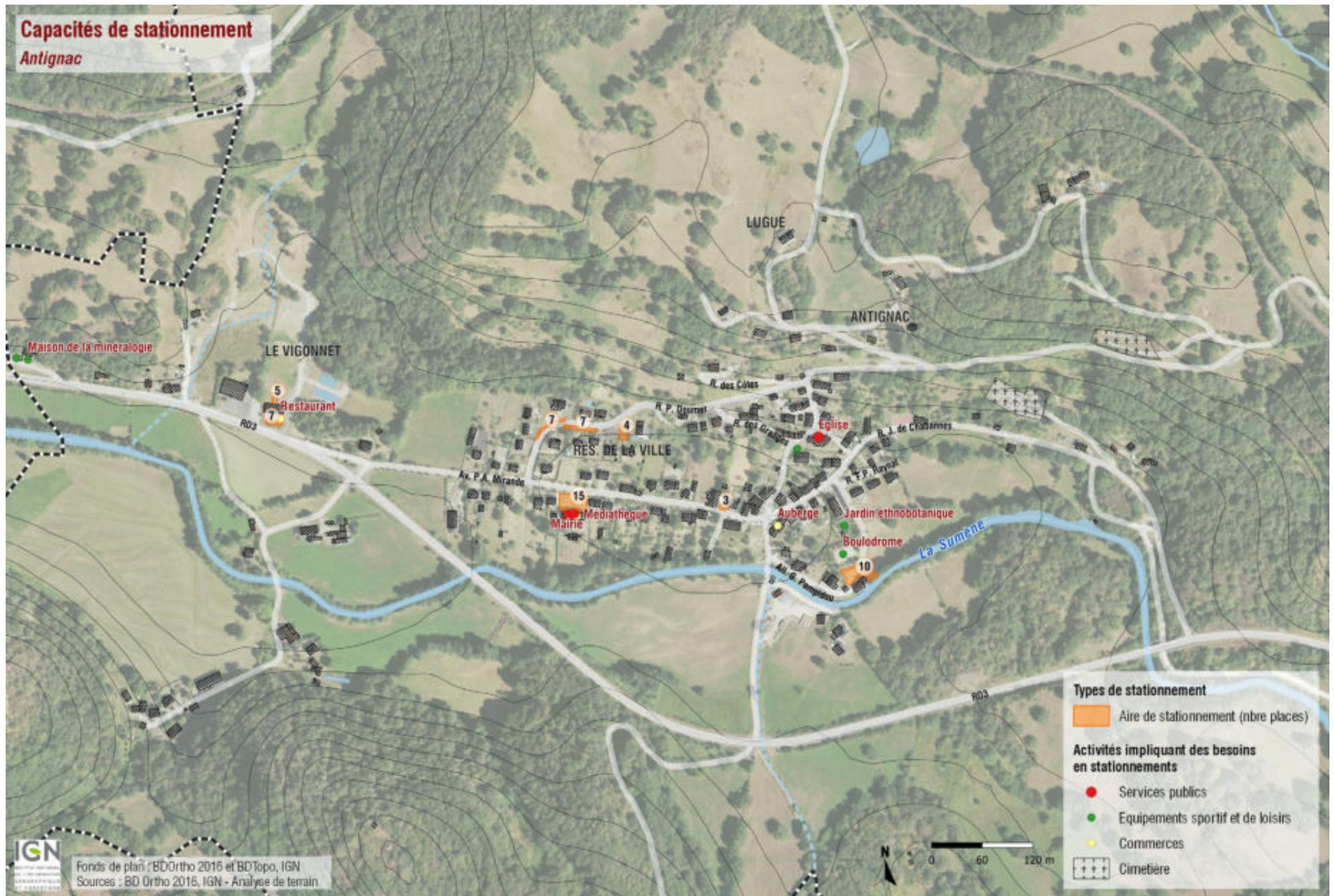








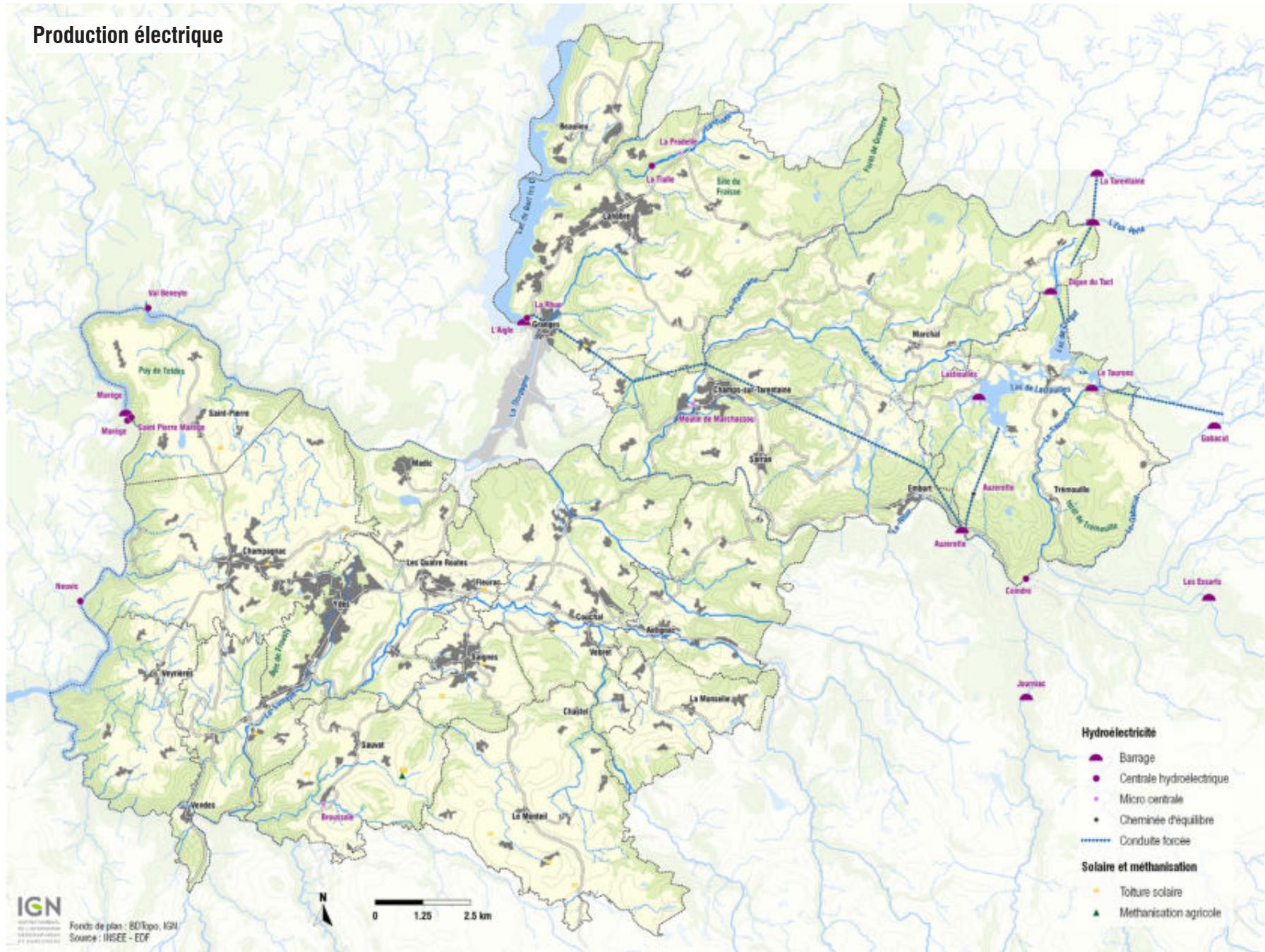








Production électrique



LES RÉSEAUX

Principales sources :

- EDF, carte des aménagements hydroélectriques de la Haute Tarentaise
- Comité français des barrages et réservoirs, site internet 2020
- Carte du réseau RT, 2020
- Diagnostic de l'assainissement collectif, Lanobre 2016
- Enquête auprès des techniciens en charge des réseaux, 2020

L'ÉLECTRICITÉ

Le territoire est alimenté sans difficulté en électricité; rappelons que le département du Cantal est autonome en production électrique grâce à ses centrales hydrauliques.

Les eaux des affluents rive droite de la Rhue sont collectées dans le réservoir de Lastiouilles (sur la commune de Trémouille), tubinées ensuite une première fois dans l'usine de l'Auzerette (sur les gorges de la Rhue) puis acheminées par une galerie souterraine de 12 km, prolongée par le siphon de Granges jusqu'à Lanobre où elles sont à nouveau turbinées dans l'usine de la Rhue puis collectées dans la retenue de Bort les Orgues dont elles constituent plus de 40% des apports de remplissage (de 477 millions de m³).

La production totale d'électricité est de 2000 Gwh pour la seule vallée de la Dordogne, 3000 Gwh avec les aménagements des affluents. Rappelons qu'un Gwh correspond à un million de kwh et qu'en moyenne la consommation annuelle d'un ménage de quatre personnes dans une maison de 120 m² s'élève à 5 000 kwh.

Cette industrie libère le territoire de toute dépendance énergétique, vis-à-vis de l'industrie nucléaire en particulier, et participe de la place accordée à la protection des milieux et des espaces naturels en Sumène Artense et dans le Cantal en général, département fortement associé par le grand public à la production d'énergie renouvelable et au respect de la nature. Mais n'oublions pas qu'elle a également profondément ému les populations locales au moment des travaux d'aménagement de la première moitié du XX^{ème} siècle et pour longtemps, tout comme son empreinte se lit aujourd'hui encore dans les paysages.

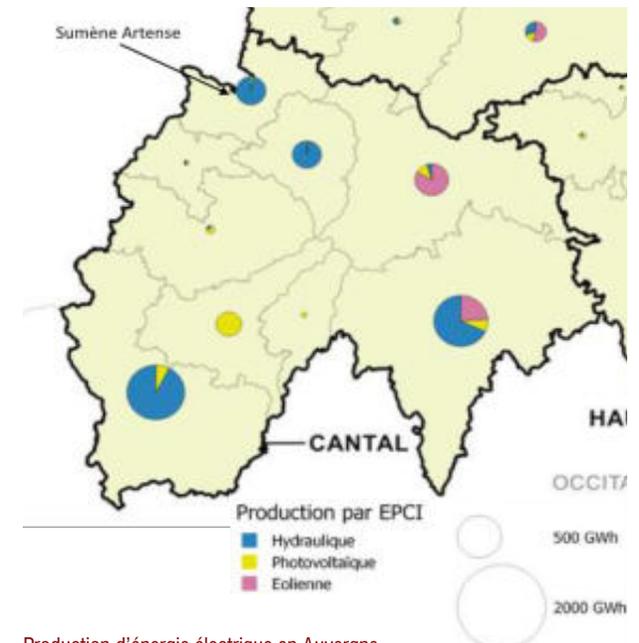
A partir des usines de production de l'Auzerette, de Bort les Orgues et de Marèges (pour ce qui concerne Sumène Artense), le réseau de transport d'électricité haute tension tisse sa toile bien au delà du territoire. Les lignes à basse et moyenne tensions, en revanche, ne sont pas de son ressort : propriétaires du Syndicat départemental d'énergies du Cantal qui regroupe toutes les communes du département, elles sont essentiellement exploitées par Enedis.

Les installations photovoltaïques sont essentiellement présentes sur certains bâtiments agricoles.

Le SRADDET a pour objectif d'augmenter de 54 % à l'horizon 2030 la production d'énergie renouvelable dans la région et de porter cet effort à

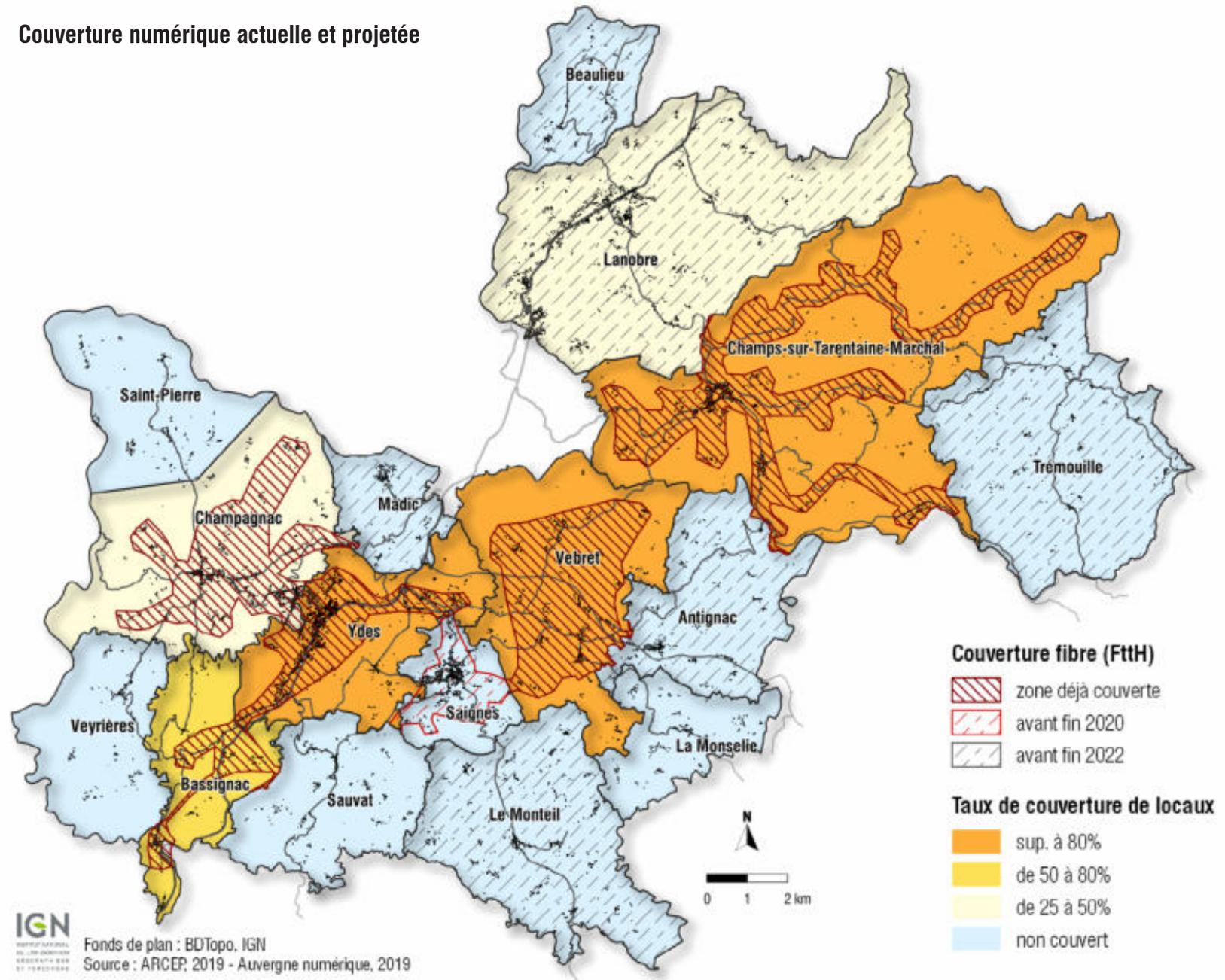
+100% à l'horizon 2050. Pour cela, il préconise que les documents d'urbanisme devront :

- prévoir que le développement de l'urbanisation se fasse en cohérence avec l'existence ou les projets de réseaux énergétiques en privilégiant les énergies renouvelables ;
- conditionner les projets de création ou d'extension de toutes les zones d'activités économiques et commerciales à l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable ;
- définir des stratégies de développement de l'éolien.



Production d'énergie électrique en Auvergne Rhône Alpes 2015 (source : SRADDET, rapport d'objectifs p 120)

Couverture numérique actuelle et projetée



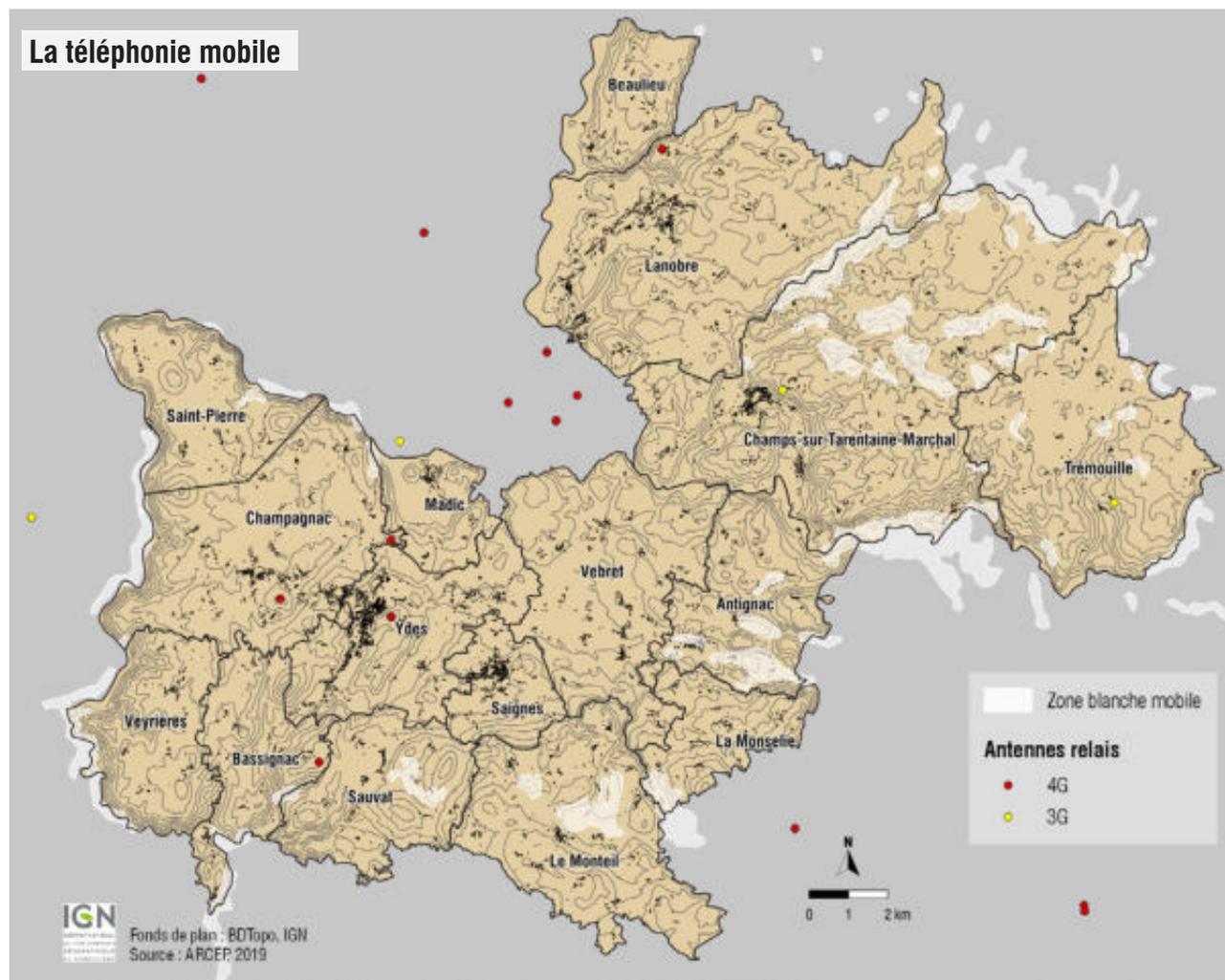
Notons qu'il n'y a pas de projet de production d'énergie renouvelable pour le moment sur le territoire Sumène Artense.

LE NUMÉRIQUE ET LA TÉLÉPHONIE MOBILE

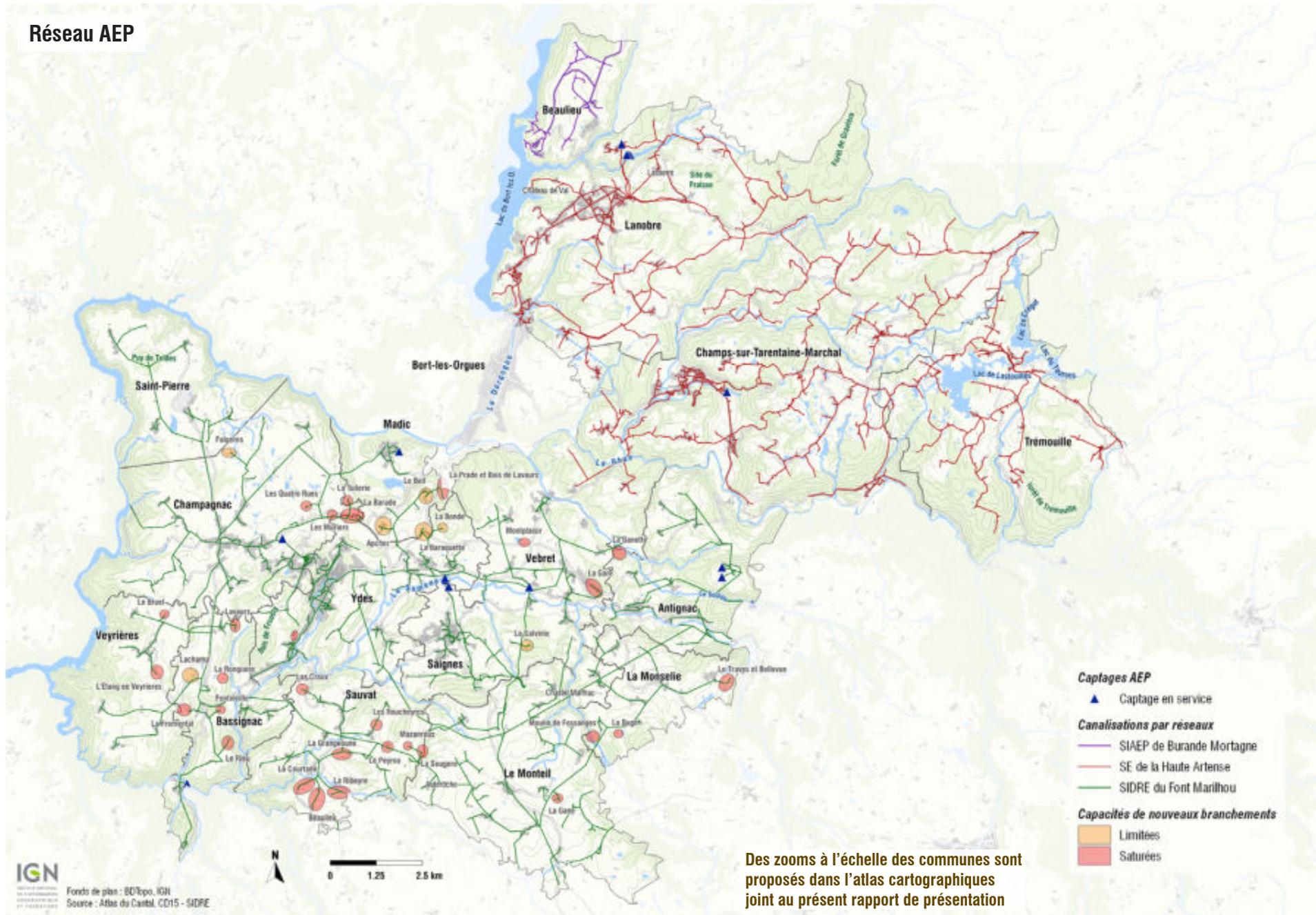
«L'objectif que le SRADDET fixe aux acteurs du territoire est de couvrir 100% du territoire en THD et diviser par deux les zones blanches de téléphonie mobile pour garantir l'accès au numérique à tous les usagers, et généraliser une couverture mobile de qualité» (p.87 du rapport d'objectif). Cet objectif est fixé à 2022 pour l'ensemble du territoire Sumène Artense.

Par ailleurs, le territoire est bien couvert par le réseau de téléphonie mobile, même si, sans surprise, quelques zones blanches demeurent en particulier à mesure qu'on s'approche des secteurs les plus éloignés des agglomérations et qui sont aussi les secteurs les plus haut en altitude : le plateau du Monteil et l'Artense, de l'ouest de Sauvât jusqu'au nord de Champs-sur-Tarentaine-Marchal et Trémouille.

Notons que les élus de Saint Pierre ont insisté sur les difficultés de la commune en la matière : l'isolement numérique et téléphonique de Saint Pierre est préjudiciable aux habitants. Le réseau filaire est en très mauvais état et Orange ne prévoit pas son remplacement rapidement. Les élus ont donc repéré une parcelle où pourrait être installé un pylône qui pourrait être équipé de technologie plus récente.



Réseau AEP



LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le service de distribution d'eau potable se fait dans le cadre des trois structures qui couvrent l'ensemble des communes du territoire. Par ailleurs la commune de Saignes gère son réseau AEP en régie municipale : depuis six ans, de nombreux travaux de renouvellement du réseau et de bouclage ont été réalisés, ce qui conduit à dire qu'aujourd'hui celui-ci est en bon état et capable de recevoir de nouveaux branchements.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font-Marilhou (S.I.D.R.E.) regroupe quatorze communes dont douze en Sumène Artense : Ydes, Champagnac, St Pierre, Veyrières, Bassignac, Vebret, Sauvat, Le Monteil, La Monselie, Antignac, Madic et Menet (et Auzers et Trizac hors du territoire étudié). La station de chloration est à Trizac.

Le réseau n'est pas cartographié, pas même sur papier, mais les techniciens ont été en mesure de nous donner les informations suivantes quant aux capacités de nouveaux branchements des portions de réseaux :

- à Bassignac, les réseaux de la Fromental, le Fontvieille, le Rieu alimentés par le réservoir de Brousse sont saturés, ainsi que le réseau de la Bessarlade alimenté par le réservoir de Charlus et celui de Lavaurs alimenté par le réservoir de Veyrières (sur la commune de Veyrières) ; par ailleurs, le réseau de Lachamp, alimenté par le réservoir de Charlus est limité ;

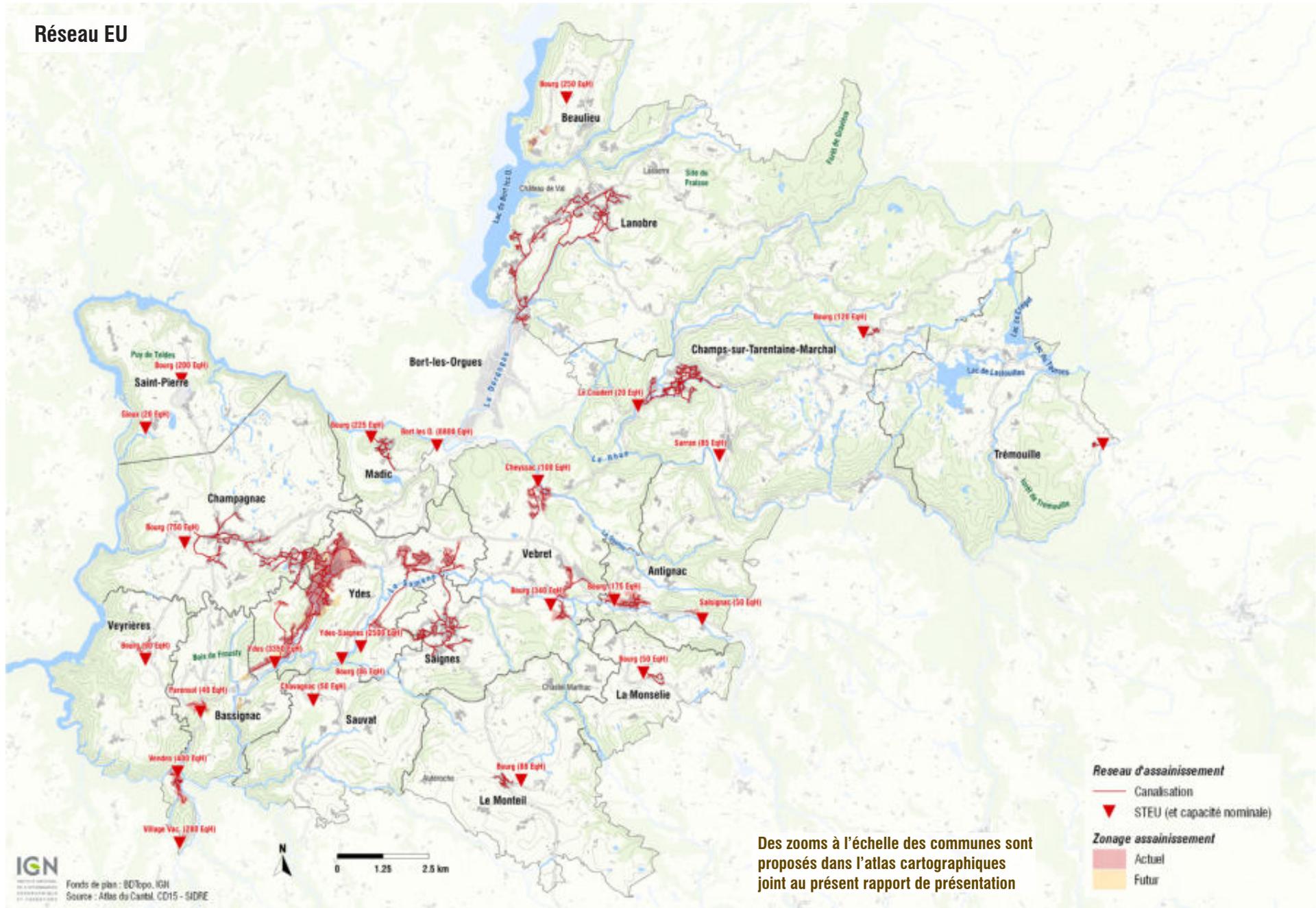
- à Champagnac, les réseaux des 4 rues et des Mûriers, alimentés par le réservoir de Prodelles, sont saturés ; celui de Falgères alimenté par le réservoir de Béringier est limité ;
- à Madic, le réseau du Beil est limité et celui du Bois de Lavaurs est saturé, les deux étant alimentés par le réservoir du Beil ; le réseau de la Baraquette alimenté par le réservoir de Serre sur la commune de Vebret et le réseau de Apcher alimenté par le réservoir de Moussoudès sur Champagnac, sont limités ;
- à la Monselie, les réseaux de Bellevue, le Traves, la Buge et le Moulin de Faussanges alimentés par les réservoirs de Pratoupy et du Cheix (sur la commune du Monteil) sont saturés ;
- au Monteil, seul le réseau de la Gane alimenté par le réservoir de Dijon est saturé ;
- à Sauvat, les réseaux de la Grangeoune, les Bouiges, les Roucheyres, la Louve, la Ribeyre, la Courtade, les Crous et Beaulieu alimentés par le réservoir des Chevadières sont saturés ; ainsi que les réseaux de la Sougère, Mazenroux, le Peyrou alimentés par le réservoir d'Ardit ;
- à Vebret, le réseau de Montplaisir alimenté par le réservoir de Montpigot est saturé ; de même que les réseaux de la Ganette et La Gare, alimentés par le réservoir de Lachamp ; le réseau de la Salvinie, alimenté par le réservoir de Serre est limité ; notons que pour alimenter le Bouchet les Essarts et Rochemont le SIDRE achète de l'eau au syndicat de la Haute Artense ;

- à Veyrières, les réseaux de l'Etang et du Bruel alimentés par le réservoir de Veyrières sont saturés ;
- à Ydes, le réseau de la rue du Coudert, alimenté par le réservoir de Montoussou, est saturé ;
- aucune difficulté repérée à Antignac et Saint Pierre.

Le Syndicat des Eaux de la Haute Artense est en charge de l'AEP à Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre et Trémouille : si les réseaux de Champs et Trémouille sont anciens (une cinquantaine d'année) ils restent dans un état correct. Le réseau de Lanobre quant à lui est presque entièrement rénové.

En ce qui concerne l'accès à la ressource, sur les communes de Champs-sur-Tarentaine-Marchal et de Trémouille où la pression foncière est faible, aucun permis de construire n'est refusé par manque de quantité d'eau ; au contraire des petits travaux d'aménagement ou d'extension peuvent être faits pour accueillir un ménage alors qu'il n'y a pas vraiment de pression sur la quantité d'eau potable. A Lanobre, commune d'accueil où la demande est plus forte (presque quatre vingt logements autorisés entre 2009 et 2018 d'après la base Sitadel, c'est-à-dire 1/4 du total des logements autorisés sur l'ensemble du territoire), le syndicat a alerté les élus sur la nécessité de prévoir une nouvelle réserve, le château d'eau de la commune n'étant plus suffisamment grand pour alimenter le développement futur de la commune - en tout cas s'il est proportionnel à son développement passé.

Réseau EU



Le réseau AEP de la commune de Beaulieu est géré par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Burande Mortagne, qui compte dix communes adhérentes dont neuf localisées dans le Puy de Dôme voisin. Il semble que le réseau de Beaulieu ne soit saturé sur aucun secteur.

En matière de qualité, les derniers contrôles (automne 2019) effectués sur l'ensemble des réseaux du territoire confirment la qualité sanitaire satisfaisante des eaux distribuées.

Le SCoT et l'AEP

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT préconise, afin de protéger la ressource en eau, de sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changements climatiques (p.22). Pour cela, le DOO demande de sécuriser la ressource par l'identification et la protection des périmètres de captage d'eau potable alimentant les réseaux publics ; mais aussi de garantir l'adéquation entre populations présentes et projetées et la ressource en eau potable (p.20).

Le SDAGE et l'AEP

Afin de gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique, le SDAGE 2016-2021 préconise d'améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et de limiter l'impact de leurs prélèvements (orientation C15) : «L'État et ses établissements publics favorisent la sécurisation quantitative de l'approvisionnement en eau potable des populations, en incitant les services publics de l'eau, les collectivités territoriales et leurs

groupements (en particulier en milieu rural) à la rationalisation de leurs systèmes d'alimentation en eau potable (interconnexions notamment).» (Orientations et dispositions du SADE, p.161).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Lanobre dépend de la station d'épuration des eaux usées (STEU) de Bort les Orgues, gérée par Véolia. Malgré les travaux réalisés les dernières années (en particulier mise en séparatif de plusieurs secteurs), de grosses quantités d'eaux parasites arrivent à la STEU depuis le réseau de Lanobre (23m³/h en entrée, dont 80% d'eaux claires qui créent une charge hydraulique importantes). Les secteurs les plus sensibles aux intrusions d'ECPP, sont :

- réseau de transfert sur le territoire de Bort les Orgues ;
- secteur Morange est dans les champs ;
- les sources de Veillac collectées puis raccordées au réseau en contre bas ;
- secteur les Granges Nord - 13 % du volume d'ECPP mesuré ;
- l'arrivée de la descente de Mouleyres au niveau des Granges.

Un programme de travaux est donc prévu pour les années à venir, qui vise en priorité à l'élimination de ces eaux claires parasites par l'aménagement d'un système séparatif en trois phases (1/ Secteur de Sioprat; 2/ secteur du bourg; 3/ secteur de Mouleyres).

La communauté de communes Sumène Artense exploite les STEU pour le compte des communes, sur la base d'une convention de mutualisation des services. Elle n'est en revanche pas en charge de l'exploitation et du suivi des réseaux, qui reste de la compétence de chaque commune.

La problématique des stations de traitement des eaux usées du territoire est plus liée à leur surcharge hydraulique qu'à leur dimensionnement : aux dires des techniciens de terrain, l'ensemble des STEU peuvent recevoir de nouveaux branchements, mais les rendements épuratoires d'un certain nombre d'entre elles doivent être améliorés. Depuis les années 2013-2014 plusieurs stations ont donc été réhabilitées ou abandonnées pour des aménagements neufs. Et des travaux sont prévus sur plusieurs secteurs pour les années à venir.

Les points noirs en matière d'assainissement collectif sont les suivants :

- Beaulieu : le réseau est en mauvais état et la fosse en marche n'est pas aux normes: une étude est en cours pour l'aménagement d'une nouvelle STEU (par filtres à roseaux) prévu en 2021. Les contraintes de relief limitent les possibilités en matière d'implantation de ce nouvel équipement, qui, a priori, sera localisé sur la parcelle où se trouve actuellement le décanteur;
- Veyrières : fosse sceptique qu'il faudrait remplacer par un système plus performant. Il n'existe pas de bilan de fonctionnement.
- Ydes-centre : le diagnostic du réseau met en avant la présence d'une forte quantité d'eaux

Charges nominales et charges réelles des STEU du territoire

| Commune | Ouvrage | EH* | Charges réelles actuelles en kg de DBO ₅ par jour | Part du nominal |
|--------------|------------------|------|--|-----------------|
| Antignac | Bourg | 175 | pas de données | pas de données |
| Antignac | Salsignac | 50 | pas de données | pas de données |
| Bassignac | Vendes | 400 | 4,53 | 19% |
| Bassignac | Parensol | 40 | 0,83 | 35% |
| Bassignac | Village Vacances | 280 | 6,94 | 41% |
| Beaulieu | Bourg | 250 | pas de données | pas de données |
| Champagnac | Bourg | 750 | 34,45 | 77% |
| Champs | Bourg | 1400 | 15,08 | 18% |
| Champs | Marchal | 120 | 0,3 | 5% |
| Champs | Sarran | 85 | pas de données | pas de données |
| Lanobre | Puits perdu | 8800 | | |
| Le Monteil | Bourg | 88 | 2,82 | 53% |
| La Monselie | Bourg | 50 | 0,18 | 6% |
| Madic | Bourg | 225 | 4,99 | 37% |
| Saignes | Saignes nord | 660 | bilan en cours | bilan en cours |
| Saint Pierre | Bourg | 200 | | pas de données |
| Saint Pierre | Gioux | 20 | 0,6 | 50% |
| Sauvat | Bourg | 86 | 1,504 | 30% |
| Sauvat | Chavagnac | 50 | pas de données | pas de données |
| Trémouille | Le Coudert | 20 | 0,83 | 70% |
| Vebret | Couchal | 340 | 2,96 | 15% |
| Vebret | Cheyssac | 100 | pas de données | pas de données |
| Veyrières | Bourg | 90 | pas de données | pas de données |
| Ydes | Centre | 3364 | 53 | 27% |
| Ydes | Y.-Saignes | 2500 | 5,17 | 3,5% |

* Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour en entrée station

parasites. Des travaux de mise en conformité du réseau sont en cours. La STEU a été mise en service en 2012.

- Ydes bourg-Saignes : la STEU (mise en service en 1983) est totalement obsolète, et là encore on trouve beaucoup d'eaux parasites, ce qui a entraîné en 2019 la déconnexion d'une partie du réseau et l'aménagement d'une nouvelle station à Saignes (roseaux).
- Champs-sur-Tarentaine-Marchal/bourg : le réseau est ici aussi en mauvais état, les travaux d'aménagement du bourg ont été l'occasion de mettre en conformité le tronçon du réseau du centre, mais tout le reste reste à faire. La station est ancienne (1983), il y a des difficultés logistiques quant au stockage des boues.
- Champs-sur-Tarentaine-Marchal/Marchal : fosse à décantation. La station comme le réseau devront être refaits.
- Vebret Cheyssac : micro station très sensible aux eaux parasites, réseau unitaire en très mauvais état. Cependant la commune envisage de nouveaux travaux sur le réseau et l'aménagement d'une nouvelle station.
- Champagnac bourg : STEU récente et sans dysfonctionnement, mais réseau en mauvais état.
- Antignac : la station est neuve mais le réseau n'a été refait que partiellement et pour le moment la mauvaise qualité d'une partie de celui-ci entraîne une saturation en eaux de la station au bout de 6 heures. La 2^{ème} tranche de travaux est prévue.

- Antignac - Salsignac : fosse sceptique obsolète, mauvais fonctionnement, réseau en mauvais état.
- Le Monteil : la station est récente, mais le réseau est en mauvais état.
- La Monselie : station récente et pas de dysfonctionnement observé. Cependant, ici beaucoup de charges liées au branchement d'un abattoir (pour les chasseurs). Une vigilance est donc nécessaire.
- Sauvat bourg : la station est récente mais le réseau est en mauvais état (présence de sables).
- Bassignac-Vendes : la construction d'une nouvelle station d'épuration est prévue en 2021 (au bout du site du camping).

Les systèmes d'assainissement collectif suivants ont été décrits comme ayant un fonctionnement satisfaisant (les STEU sont dans ces cas en général récentes) : Madic bourg, Saignes nord, Vebret Couchal, Bassignac Pansol, Bassignac village vacances, Sauvat Chavagnac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal-/Sarran, Trémouille-le Coudert.

A Saint Pierre se trouvent deux stations :

- la plus ancienne, de 1998, à laquelle sont raccordées les constructions du bourg est dimensionnée pour 200 EH. Il semble aux dires d'acteurs locaux qu'il lui reste encore une marge d'accueil. Par ailleurs, si le réseau est ancien, il reste dans un état correct ;
- une station a été créée à Gioux en 2018, le réseau est donc neuf, la station est à filtres à roseaux ; elle est équipée pour 20 EH et aujourd'hui en accueille la moitié.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dernières données chiffrées (été 2020) concernant les systèmes d'assainissement individuels sont les suivantes: 2444 habitations sont équipées d'un système autonome (dont 888 résidences secondaires soit un bon tiers); 2190 équipements sont conformes et 200 systèmes non pas été contrôlés pour des raisons diverses ((maisons inhabitables, refus de contrôle, absence au RDV). Seul une cinquantaine d'équipement n'est donc pas conforme.

Peu de difficultés ont été repérées pour la mise en place des systèmes autonomes sur le territoire: quelques problèmes de place très localisés (comme à Chastel-Marlhac au Le Monteil et dans le bourg de Trémouille), la présence de poches d'argile (Champagnac, Sauvat) ou de roche plutôt (sur le haut de Champs-sur-Tarentaine Marchal et Trémouille).

Cependant, la diversité actuelle des systèmes d'assainissement sur le marché (filtres compacts, micro stations...) permet de pouvoir mettre en place une solution adaptée au problème rencontré. Les communes de Bassignac et Veyrières versent une aide de 1 500 € aux nouveaux habitants qui construisent une résidence principale équipée d'un système d'assainissement autonome ou à ceux qui réhabilitent le système d'assainissement autonome de leur résidence principale.

Charges nominales et charges réelles des STEU du territoire

| Commune | Nombre d'équipements | dont résidences secondaires | Nombre d'équipements conformes | Nombre d'équipements non contrôlés |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Antignac | 128 | 50 | 78 | 8 |
| Bassignac | 97 | 33 | 39 | 2 |
| Beaulieu | 69 | 28 | 32 | 20 |
| Champagnac | 200 | 67 | 74 | 9 |
| Champs-sur-Tarentaine Marchal | 393 | 185 | 241 | 41 |
| La Monselie | 99 | 41 | 55 | 8 |
| Lanobre | 381 | 110 | 240 | 34 |
| Le Monteil | 235 | 117 | 129 | 32 |
| Madic | 44 | 7 | 23 | 1 |
| Saignes | 62 | 9 | 25 | 1 |
| Saint Pierre | 73 | 19 | 44 | 9 |
| Sauvat | 103 | 31 | 41 | 3 |
| Trémouille | 208 | 86 | 115 | 18 |
| Vebret | 201 | 66 | 106 | 7 |
| Veyrières | 71 | 21 | 29 | 2 |
| Ydes | 80 | 15 | 31 | 6 |

Le SDAGE et l'assainissement

L'orientation B du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 vise à réduire les pollutions, en agissant sur les rejets en macropolluants et micropolluants. Pour cela il convient de (p.121 du SDAGE) :

- fiabiliser les performances des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration des collectivités et des entreprises, par temps sec et temps de pluie en tenant compte d'une variabilité climatique accrue ;
- réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale. Les collectivités territoriales doivent donc mettre à jour leurs zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales et mettre en œuvre les programmes de travaux nécessaires à la gestion des eaux usées et à la gestion préventive à la source des eaux de pluie ;
- développer l'assainissement non collectif là où il est souhaitable et possible.

Le SCoT et l'assainissement

Le SCoT impose la prescription suivante (n°17 p.21 du DOO) :

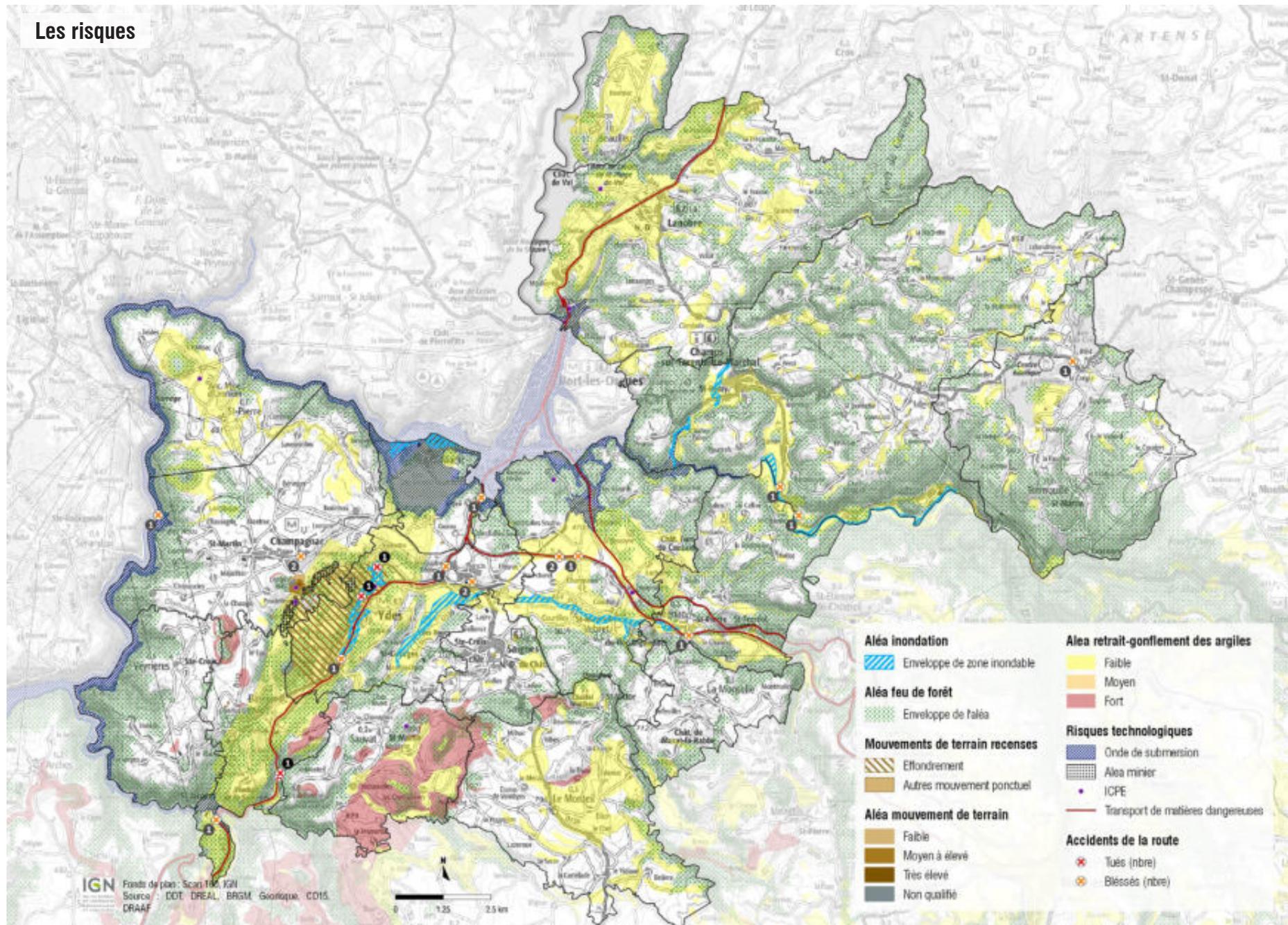
«Les perspectives d'urbanisation et de développement économique prévues devront être en adéquation avec les capacités de traitement des eaux usées existantes ou projetées (EH, conformité du rejet).

Les rejets des STEP doivent être compatibles avec les objectifs de qualité fixés pour les milieux récepteurs :

- les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2000 équivalent-habitants limiteront les déversements directs du réseau d'assainissement vers le milieu naturel. [*sont concernées ici uniquement 2 STEU celles de Ydes-centre et Ydes-Saignes*] ;
- les niveaux de rejets seront renforcés, y compris pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH : amélioration des rendements épuratoires (nouvelles ou lors de travaux de mise aux normes/augmentation capacité) vers un rejet indirect (zone tampon) vers le milieu récepteur pour abattre les flux bactériologiques et d'azote/phosphore sinon vers un traitement tertiaire (traitement UV par ex.).

Sur l'ensemble des secteurs où un risque de dégradation de cours d'eau existe, l'assainissement non collectif sera privilégié.

L'assainissement non collectif (ANC) ou toute filière d'assainissement appropriée (microstation, semi-collectif) sera favorisée pour des questions à la fois techniques, écologiques (pas de rejets directs dans le milieu) et financières (concerne particulièrement les hameaux et petits groupes d'habitations isolés).»



LES RISQUES

- Dossier départemental des risques majeurs dans le Cantal, Préfecture du Cantal, 2013
- Transmission de l'information aux maires sur les risques majeurs: communes de Bassignac, Champagnac, Champs sur Tarentaine- Marchal, Lanobre, Saignes, Verbret, Ydes, Préfecture du Cantal, mars 2013
- Dossiers communaux synthétiques des communes d'Antignac, Madic, Saint Pierre, Ydes, Champagnac, Préfecture du Cantal, 1995, 2003
- Géorisques, site internet, 2020
- Etude hydraulique des talwegs, commune d'Ydes, CETE de Lyon, 2012
- Etude de l'aléa feu de forêt, DRAAF, 2010

Le Code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme (article L.121-1 3°).

L'existence et l'intensité d'un risque sont définis en confrontant un aléa (la probabilité d'occurrence d'un phénomène) à des enjeux (le nombre de personnes et la quantité de biens pouvant être affectés par ce phénomène). A partir de cette confrontation, quatre niveaux de risques sont définis : risque inconnu, risque existant, risque important et risque majeur.

Sur le territoire Sumène Artense plusieurs risques sont répertoriés dans les documents d'information au public, dont certains d'intensité importante, mais aucun risque majeur (cf. cartes relatives aux risques dans l'atlas cartographique du rapport de présentation).

LES RISQUES NATURELS

INONDATION

Le risque est important à Champs et Ydes et existant à Bassignac, Verbret et Antignac.

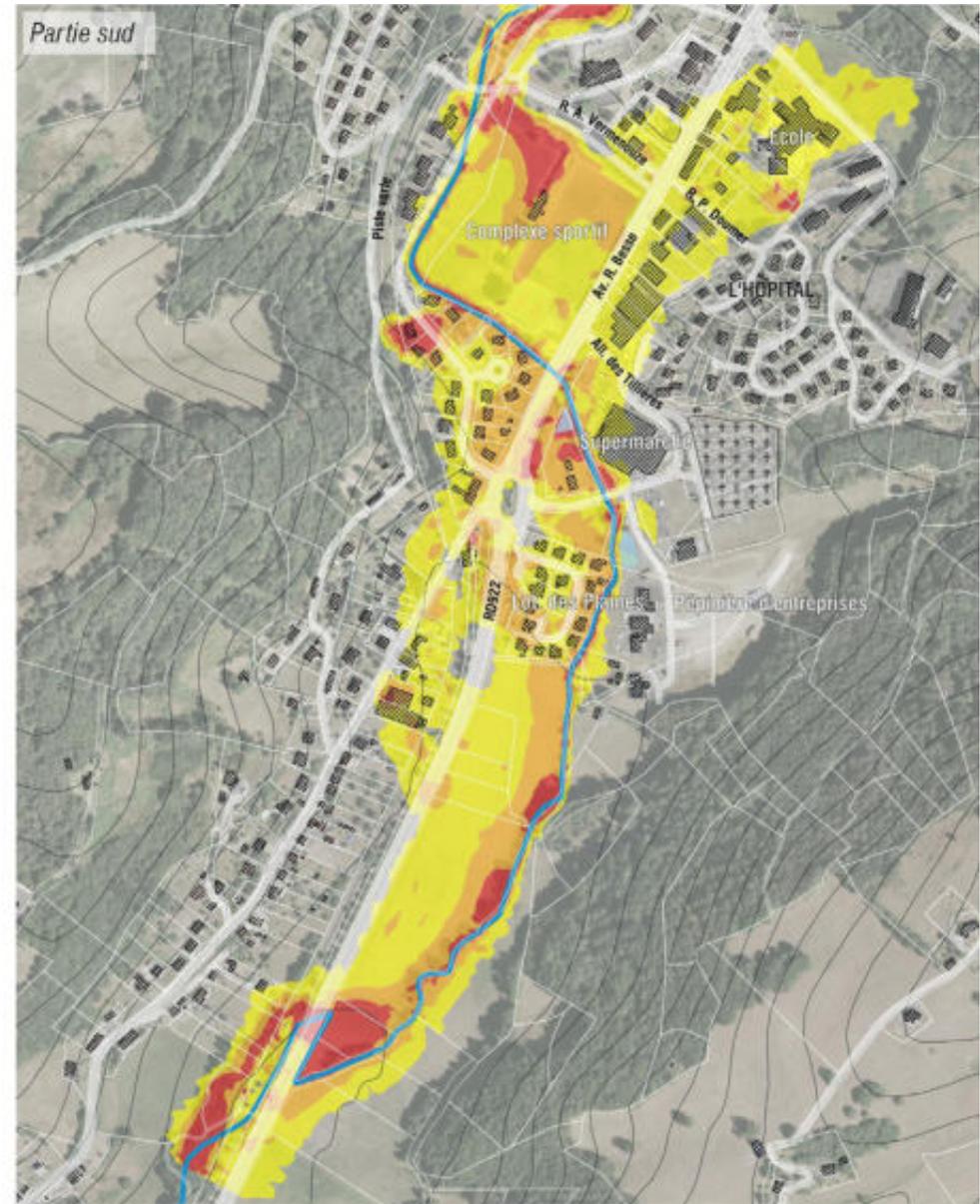
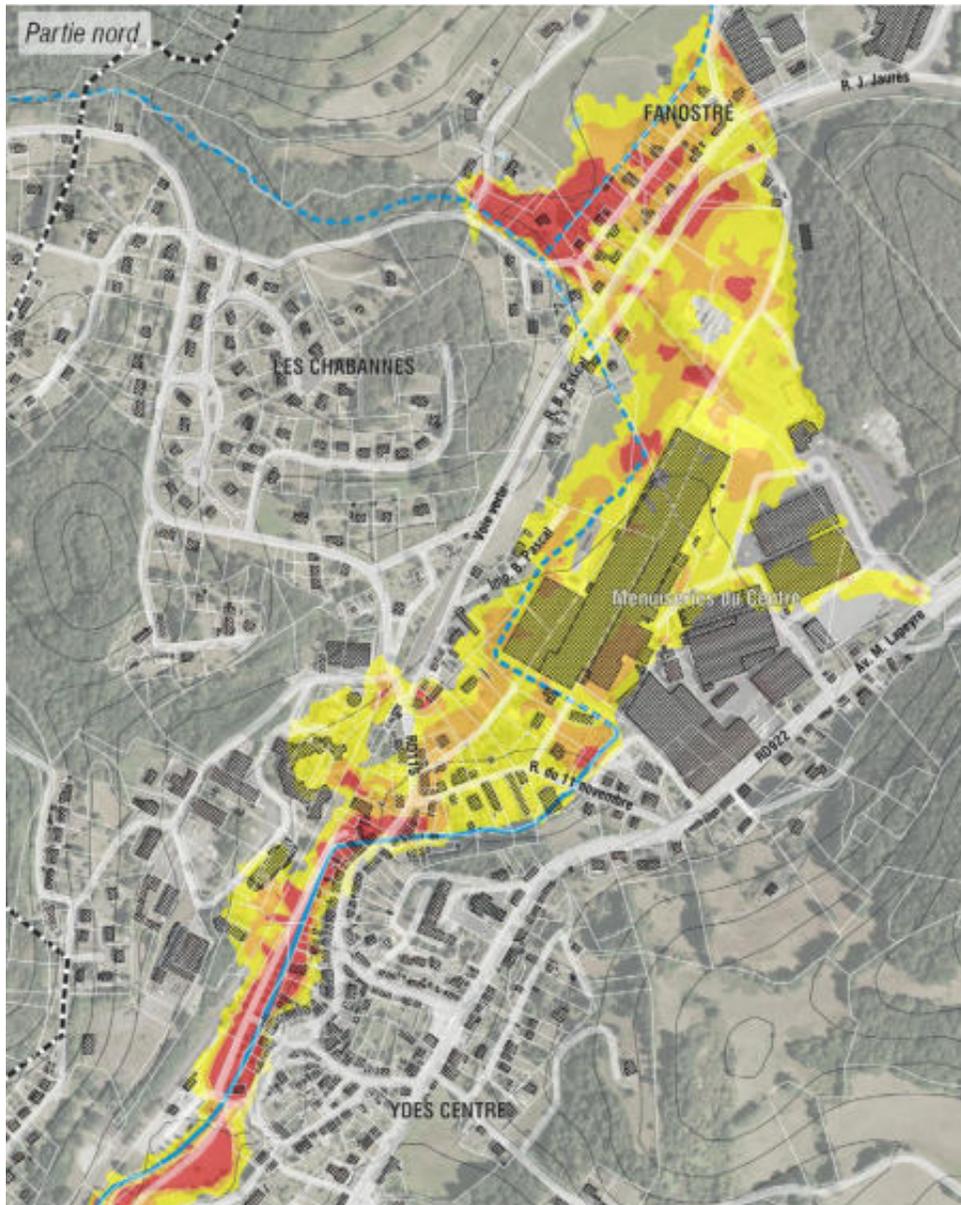
Le risque inondation à Ydes est issu d'une part des débordements de la Sumène, au bord de laquelle est implanté le bourg et, d'autre part, du comportement torrentiel du ruisseau traversant le bourg. Malgré de nombreux travaux réalisés, les secteurs les plus couramment touchés sont le lotissement des Plaines, le lotissement du Stade, l'avenue et les usines Lapeyre, la rue du Docteur Basset, la RD 922. Par ailleurs, du fait de la topographie de la vallée dans laquelle se trouve la commune de Ydes, les intenses précipitations sont le plus souvent accompagnées de coulées de boue provenant des sommets alentour (Montoussou, Bois de Lempre).

Face à ce risque, la commune a fait l'objet d'un zonage de la zone inondable dans le cadre de la réalisation du Dossier Communal Synthétique (DCS) des risques majeurs en 1995. Par ailleurs, deux études complémentaires ont été menées : l'étude sur l'origine des phénomènes d'inondations (CETE 2011) et l'étude hydraulique des talwegs (CETE 2012).

L'étude hydraulique des talwegs met en avant que «la comparaison [des débits (décennal et centennal)] avec les caractéristiques des ruisseaux et les aménagements montre l'insuffisance généralisée de ces derniers face à de tels événements pluviométriques qui ne sont pas pris en compte dans le dimensionnement des aménagements. [...] Même à l'état naturel, les cours d'eau débordent [...] et c'est plus un problème d'urbanisation que de dimensionnement de réseau qui fait percevoir ces dysfonctionnements. [...] L'urbanisation s'est souvent développée au niveau de l'aval des talwegs et à la confluence des cours d'eau, s'exposant à des inondations.» (page 6). A la suite de cette étude, les services de l'État invitent les collectivités à stopper les aménagements et l'urbanisation dans les zones inondables et à rechercher prioritairement et systématiquement des alternatives d'aménagement situées hors de ces zones inondables. Par ailleurs, une liste de principes directeurs a été établie qui devra être respectée et traduit dans le PLUi (cf. annexe).

Le risque inondation à Champs-sur-Tarentaine-Marchal est essentiellement issu des débordements de la Tarentaine, au bord de laquelle sont implantés des bâtiments, le terrain de camping et la piscine

L'aléa inondation à Ydes



IGN
Fonds de plan : BDOrtho 2016 et BDTopo, IGN
Sources : CETE Lyon



0 80 160 m

Aléa Inondation

Zone d'alea fort

Zone d'alea moyen

Zone d'alea faible

notamment et, d'autre part, des débordements de la Rhue dans une moindre mesure.

À Bassignac, le risque inondation est essentiellement issu des débordements de la Sumène et du Mars (Vendes) et à Vebret, des débordements de la Sumène (sur tout son cours) et de ses affluents. À Madic, le DCS recense un risque inondation de plaine par la rivière Dordogne à l'arrière du bourg.

Notons que certaines inondations ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (de nombreuses communes sont concernées par celle du 14/06/2007, quand un orage violent s'est abattu sur le secteur entraînant de fortes coulées de boue ; ou quelques années auparavant par celle du 25/12/1999 lors des tempêtes Lothar et Martin).

La réduction des aléas inondation est un objectif affiché du SDAGE Adour Garonne 2016-2021. Il s'agit d'aborder la prévention non plus seulement en luttant de front contre les phénomènes naturels mais en tenant compte de ce risque dans la gestion du territoire par l'adaptation des aménagements : limitation de l'imperméabilisation des sols, maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales, création de champs d'expansion de crues, adaptation des bâtiments en zone inondable...

MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les sources mises à disposition par le portail ministériel de la prévention des risques majeurs et le BRGM permettent d'identifier la nature et la localisation d'événements survenus et les éventuels dommages enregistrés.

Les glissements de terrain sont les phénomènes les plus couramment observés sur le territoire c'est-à-dire qu'une masse de terre descend sur une pente, le plus souvent à cause de la diminution des résistances du sol et du sous sol sous l'effet de l'eau (des pluies torrentielles par exemple). Le risque identifié est important à Champagnac (en particulier à Lempret), et existant à Ydes, Madic - le DCS recense deux zones de glissement de terrain au niveau du Beil et de la Croix Blanche, Bassignac (Côte de Parensol), Sauvat (Douguèbre) c'est-à-dire essentiellement dans les secteurs localisés sur les coteaux au relief marqué de la vallée de la Sumène et surplombant la RD 922.

Quelques chutes de blocs ont également été constatées : à Madic (la Prade), Antignac (Salsignac), Saignes (sur le piton rocheux de la Chapelle), Bassignac, Ydes (maison Maroncle).

Enfin un risque effondrement liés à la rupture du toit d'une cavité souterraine est localisé sur l'ancienne concession minière à Ydes et Champagnac.

RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

Ce phénomène de tassements différentiels du sol est susceptible d'entraîner des dégâts importants aux constructions du fait des fortes différences de teneur en eau entre le sol situé autour des constructions (qui s'assèche) et celui sous les constructions (qui reste chargé d'humidité). Une grande partie du territoire est exposé à ce risque : exposition faible (le long de la RD 922 de Lanobre à Bassignac, le long de la RD 3 de Vebret à Antignac, une partie de Beaulieu, de Saignes, du Monteil, de la Monselie et de Saint Pierre), moyenne (à Trémouille et Champs sur Tarentaine- Marchal) mais parfois aussi forte comme à Sauvat et sur certains secteurs de Bassignac.

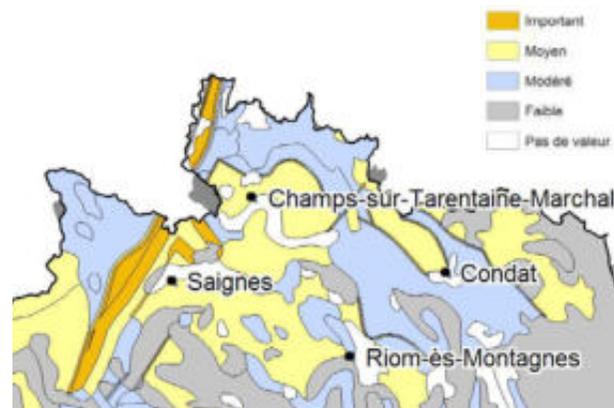
En application de l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le décret du conseil d'Etat n°2019-495 du 22 mai 2019 a créé une section du Code de la construction et de l'habitation spécifiquement consacrée à la prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'objectif de cette mesure législative est de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène en imposant la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones d'exposition moyenne et forte au retrait-gonflement d'argile, à partir du 1^{er} janvier 2020.

RADON

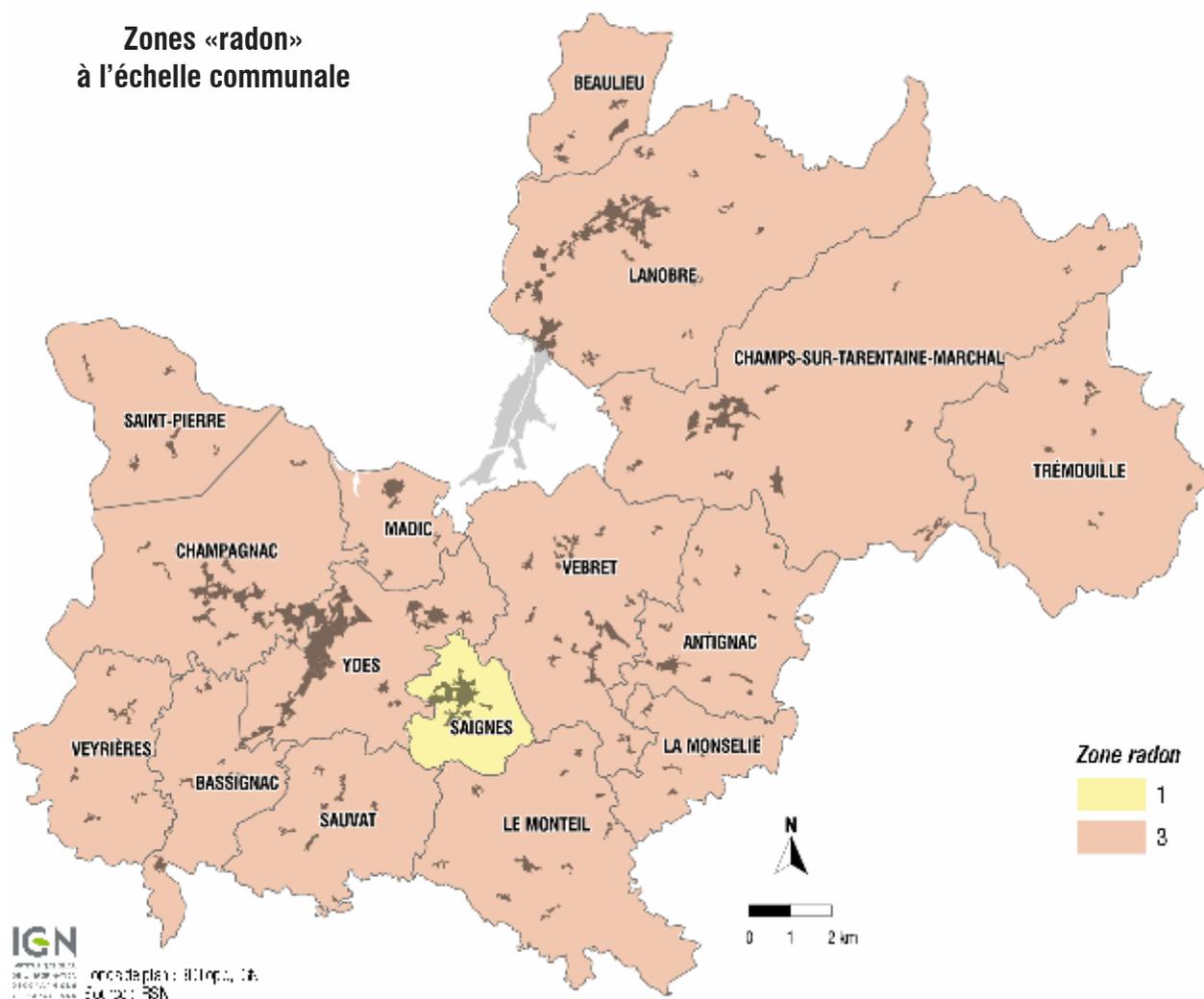
On entend par risque radon, le risque de contamination au radon. Ce gaz radioactif d'origine naturelle représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. La présence de radon est liée à la géologie des sols : les formations granitiques et de houille présentent l'aléa radon le plus élevé. Par conséquent, le risque le risque est fort à Madic, Ydes, Lanobre, Bassignac et Champagnac et existant dans les autres communes.

La principale conséquence d'une trop forte inhalation de radon pour l'être humain est le risque de cancer du poumon. Aussi les moyens les plus efficaces pour en diminuer les concentrations consistent à aérer et ventiler les bâtiments, et améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.



Aléa géologique du radon, DDRM 2013

Zones «radon» à l'échelle communale



FEU DE FORÊT

Les feux de forêt ne sont pas considérés comme un risque majeur pour le territoire. Toutefois, le couvert forestier présent sur la commune implique l'existence d'un aléa dont l'intensité variable dans le temps et dans l'espace est liée au développement de sources de chaleur (en relation notamment avec le développement des activités et de l'urbanisation diffuse), aux conditions météorologiques et aux caractéristiques de la végétation. Dans l'ensemble, le caractère humide et frais des forêts de feuillus et la relative rareté des essences très inflammables limitent l'aléa. Sur l'ensemble du territoire il est répertorié comme très faible.

LES RISQUES NATURELS ET LE SRADDET

La règle n°43 du fascicule des règles préconise la réduction de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis des risques naturels. Pour ce faire, la déclinaison opérationnelle du PLUi devra «privilégier les principes d'aménagement exemplaires et innovants». Il faudra alors :

- mettre en place des OAP spécifiques aux risques ;
- adapter le bâti lorsqu'il est situé en zone à risque ;
- intégrer dans chaque nouveau projet d'aménagement (y compris lors d'opérations de rénovation) des éléments de gestion des eaux pluviales (noues, toitures végétalisées, tranchées d'infiltration, etc.) favorisant la

rétenction et l'infiltration afin de réduire les volumes ruisselés et de favoriser l'alimentation des nappes ;

- favoriser le développement de zones d'expansion de crue au travers, entre autres, de zones d'agriculture périurbaine afin de réduire l'impact des crues ;
- intégrer dans chaque projet d'aménagement les actions permettant de réduire les îlots de chaleur (choix des couleurs des revêtements, couvert végétal, zone perméable favorable à l'évapotranspiration des sols et des plantes, etc.).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE BARRAGE

L'aléa rupture de barrage correspond à la formation d'une onde de submersion à l'origine d'une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Les communes du Cantal sont concernées par 11 barrages d'une hauteur supérieure à 20 m (classe A) soumis à l'obligation d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), dont quatre sont localisés sur territoire Sumène Artense :

- le Barrage de Bort les Orgues, sur la Dordogne, d'une capacité de 477 Mm³ mis en service en 1952 ;
- le barrage de Vaussaire, sur la Rhue à Champs-sur-Tarentaine-Marchal, d'une capacité de 1,7 Mm³, mis en service en 1953 ;

- le barrage de Lastioules nord, sur la Crégut à Trémouille, d'une capacité de 10,2 Mm³, mis en service en 1970 ;
- le barrage de Lastioules sud, sur la Crégut à Trémouille, d'une capacité de 11,4 Mm³, mis en service en 1970 ;

et deux en amont de celui-ci :

- le barrage de la Petite Rhue, sur la commune de Saint Amandin, d'une capacité de 0,34 Mm³, mis en service en 1927 ;
- le barrage de la Grande Rue, sur le commune de Monboudif, d'une capacité de 3,65 Mm³, mis en service en 1927.

Les communes de Lanobre, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Vebret, Antignac, Madic, Ydes, Champagnac, Saint Pierre, Veyrières et Bassignac sont concernées par le risque de rupture de barrage de Bort les Orgues (aléa 5) : l'onde de submersion (réalisée dans le cadre du PPI) s'étend en effet sur plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres et les hauteurs d'eau peuvent être considérables (plusieurs dizaines de mètres par rapport au lit naturel du cours d'eau).

Quant aux barrages de classe A du bassin de la Rhue, l'aléa de rupture est défini comme faible (niveau 3 sur 5) : cela concerne ici la commune de Trémouille.

TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

Sur le territoire Sumène Artense, le risque existe du fait de la présence d'axes routiers fréquentés, la RD 922 et la RD 3. Dans le cas d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses par voie routière, quatre types d'effet peuvent se produire : l'explosion, l'incendie, le dégagement de nuage toxique, la pollution du sol ou/et de l'eau. Fort heureusement, aucun accident grave mettant en cause un transport de marchandises dangereuses n'est survenu à ce jour sur le territoire. Néanmoins, le risque est qualifié d'important à Bassignac, Ydes et Lanobre, et d'existant à Madic, Vebret et Antignac.

INDUSTRIEL

Dix Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont répertoriées par la base Géorisques. Des accidents sont susceptibles de se produire sur ces sites qui utilisent ou stockent des produits potentiellement polluants voire dangereux. L'intensité du risque est donc liée au nombre de ces sites industriels sur le territoire ; en Sumène Artense, on constate la présence de cinq industries et cinq carrières. Sont concernées les communes de :

- Lanobre : trois ICPE dont une carrière (établissement ROCA) et deux sites industriels (Aut'Occas et les Fromageries Occitanes) ;
- Ydes : une ICPE, Les Menuiseries du Centre ;

- Champagnac : deux ICPE (Hinderchied récupération, récupération de déchets triés ; Etablissement Bos, terrassement) ;
- Sauvat : une ICPE, la carrière (Persiani et fils) ;
- Vebret : deux ICPE, la carrière (Persiani et fils) et une industrie (La société routière du Massif Central et du Limousin) ;
- Saint Pierre : la société des Mines de Jaouac (filiale d'Areva) est répertoriée comme ICPE cependant elle n'exploite plus le gisement d'uranium depuis 1986.

MINIER

Le risque minier est lié aux anciennes mines de charbon de Champagnac-les-Mines et d'uranium à Saint Pierre. La présence de ces cavités désormais abandonnées a pu entraîner des effondrements localisés et tassements de sols peu significatifs. Dans l'ancien bassin minier de Champagnac (Champagnac, Ydes et Bassignac) l'aléa résiduel est donc faible et par ailleurs aucun aléa minier n'est relevé à Saint Pierre.

LES RISQUES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une part des risques d'accidents naissent de la conjonction entre la présence d'une voie de circulation (la RD 922 mais aussi la RD 3) et des choix d'implantation de l'urbanisation. Ainsi les développements linéaires à Ydes et Lanobre qui ont vu progressivement s'urbaniser chaque côté de la RD 922 aboutissent aujourd'hui à un paradoxe : que la voie de circulation la plus empruntée du territoire

traverse les zones les plus densément peuplées. Cependant, ce risque est limité par les limitations de vitesse imposées dans les espaces urbains.

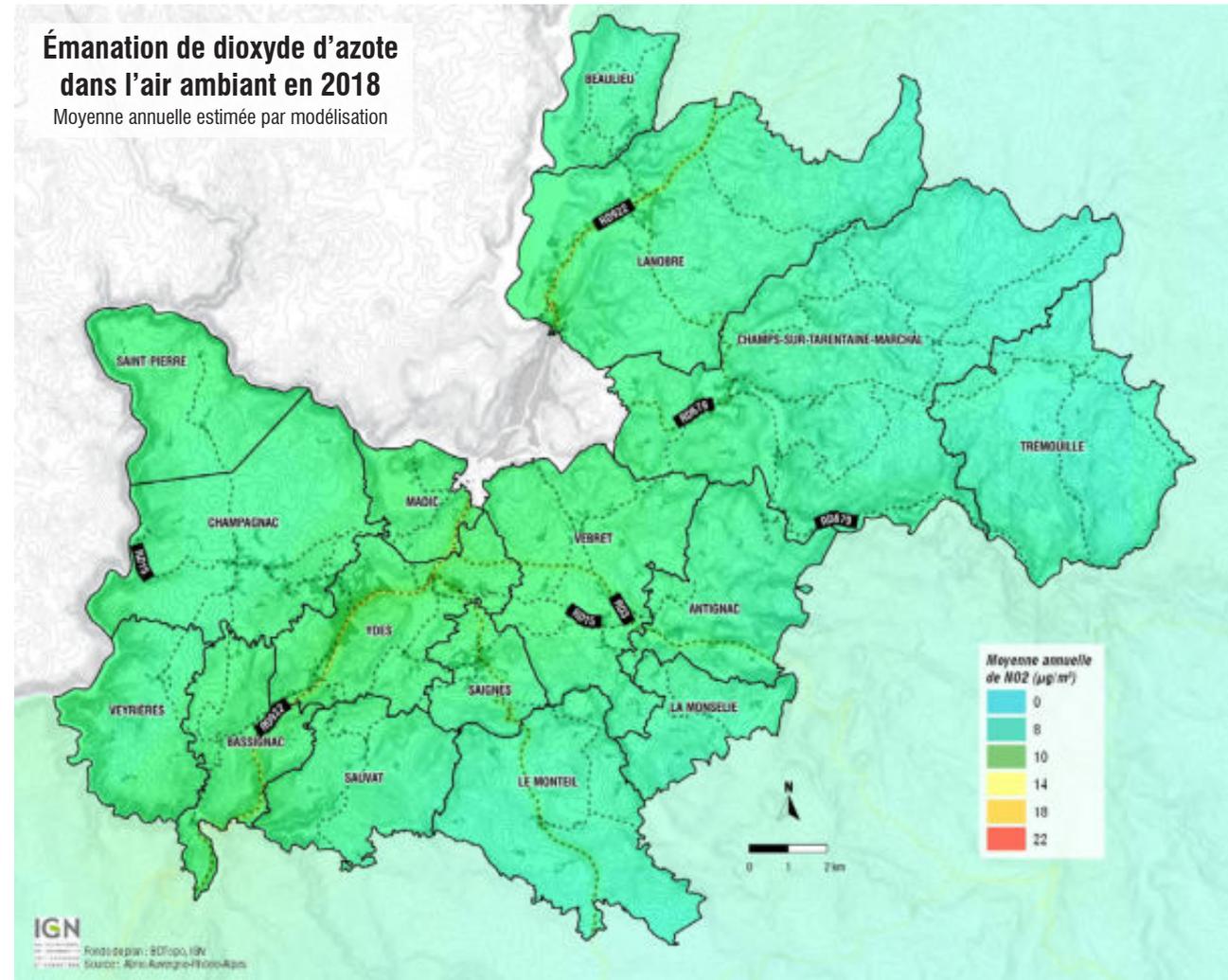
Néanmoins, un certain nombre d'accidents graves (c'est-à-dire ayant eu pour conséquence des blessés ou/et tués) ont été constatés sur le territoire entre 2014-2019, relativement concentrés pour une majeure partie d'entre eux sur la RD 922 et la RD 3 (les deux axes les plus empruntés du territoire). On peut également noter que deux accidents ayant entraîné des morts ont eu lieu dans Ydes mais à l'écart de la RD 922 (rue Jean Jaurès et rue de la Mine à proximité de la maison de retraite). Par ailleurs, la localisation du parking du personnel des MDC en bord de RD 922 mais en face de l'usine oblige donc à traverser cet axe très circulant. La municipalité souhaiterait pouvoir le déplacer, sur le site même de l'usine.

A Madic, une étude sur la sécurité routière a été menée il y a quelques années (pointes à plus de 100 km/h observées rue de Chabannes jusque dans le bourg) qui a abouti à 3 tranches de travaux : la première a consisté à aménager un dos d'âne sur cette voie de circulation, la seconde à créer une continuité de trottoir du bourg jusqu'au carrefour avec la RD 130 ; la troisième tranche, à réaliser, consistera en un réaménagement de la place de l'église pour faciliter les accès.

Notons enfin que les élus de Saignes ont repéré deux secteurs où le sentiment d'insécurité routière semble important : au carrefour de la route de

Sauvat, du chemin de la Planche et des rues du Cazalet et de Valles ; ainsi qu'au carrefour du Paradis.

La RD 922 de Bort les Orgues à Aurillac et la RD 3 de Madic (carrefour RD 3/ RD 922) à Murat sont repérées comme voies départementales d'intérêt régional par le SRADDET. Sur ces deux axes, « un travail de coordination devra permettre notamment l'intégration des équipements nécessaires à la circulation des transports collectifs routiers, à la circulation de services de transports et de mobilité non polluants et non émetteurs de gaz à effet de serre. Il devra permettre également le développement, aux endroits opportuns, de voies réservées et équipements pour ces transports collectifs et les services de mobilités partagées (aire de covoiturage, etc.). » (Règle n°14, p. 32 du Fascicule des règles).



LES POLLUTIONS

- Auvergne Rhône-Alpes ATMO, site internet 2020
- SIE Adour Garonne, site internet 2020
- Géorisques, site internet 2020
- Cantal.gouv.fr, site internet, 2020

LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est surveillée dans le Cantal par l'association Auvergne Rhône-Alpes ATMO. Le spectre des polluants surveillés ne cesse de s'élargir, conformément au renforcement préconisé par les directives européennes. Les valeurs de référence observées ici concernent :

- le dioxyde d'azote : les sources principales de ce gaz sont les véhicules et les installations de combustion. A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Il participe entre autres aux phénomènes de pluies acides, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre ;
- l'ozone : Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV du soleil, à partir de polluants dont les principaux sont les oxydes d'azote et les composés organiques volatils (COV). C'est un gaz irritant qui provoque toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Il a des effets néfastes sur la végétation et perturbe la croissance de certaines espèces, entraîne des baisses de rendement des cultures, provoque des nécroses foliaires.

- les particules fines : elles proviennent de la combustion de bois, charbon, pétrole et d'activités industrielles très diverses. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles.

Dans l'ensemble, les valeurs observées sont très inférieures aux valeurs limites à ne pas dépasser, quel que soit le polluant. Cependant quelques nuances doivent être apportées selon le secteur concerné : ainsi, les particules fines sont deux fois plus importantes dans le bassin d'Ydes que sur la commune de Trémouille et le grand nord-est de Champs-sur-Tarentaine-Marchal ; les émanations de dioxyde d'azote sont très faibles sur l'ensemble du territoire à l'exception de la RD 922 et dans une moindre mesure de la RD3 et de la RD136 ; enfin, le nombre de jours pollués à l'ozone s'élève à proximité de l'étang de Bort à Lanobre et Beaulieu à 12 à 15 jours par an, contre une dizaine à peu près sur le reste du territoire (la valeur maximale autorisée étant de 25 jours par an).

Enfin rappelons qu'il n'existe pas de réglementation spécifique concernant la mesure des pollens. Cependant en Auvergne-Rhône-Alpes certains territoires ont interdit la plantation d'Ambrosie dont le pollen est très allergisant.

La règle n°33 du fascicule de règles du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire stipule que « de manière

à limiter l'exposition des populations sensibles (enfants, personnes âgées ou fragilisées) à la pollution atmosphérique, les documents d'urbanisme prévoient des dispositions visant à prioriser l'implantation de bâtiments accueillant ces publics hors des zones les plus polluées. Ils doivent privilégier l'implantation d'immeubles d'activités (bureaux, petites entreprises, etc.) plutôt que des logements dans les zones très exposées. ».

LA QUALITÉ DE L'EAU

Le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 a établi un état des lieux des masses d'eau et des pressions qu'elles subissent.

L'état quantitatif et l'état chimique des masses d'eau souterraine sont qualifiés de « bons ». Les prélèvements comme les pressions ponctuelles (par d'éventuels rejets industriels) ou diffuses (agricoles) sont considérées comme non significatives, à l'exception des pressions dues à l'utilisation de produits phytosanitaires qui sont qualifiées de significatives dans le socle aval du bassin versant de la Dordogne.

Concernant les masses d'eau Lac :

- leur potentiel écologique s'étend de bon (retenue de Bort les Orgues, lac de Lastiouilles) à moyen (lac de l'Aigle, retenue de Marèges) ;
- leur état chimique est qualifié de bon, à l'exception notable de celui de la retenue de Marèges, qualifié de mauvais ;

Qualité chimique des masses d'eau en 2018

Réseau hydrographique
 — Cours d'eau permanent

Qualité chimique

Masses d'eau superficielles

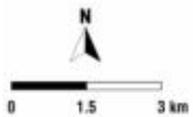
- bon
- mauvais

Masses d'eau des plans d'eau

- bon
- mauvais

Masses d'eau souterraines

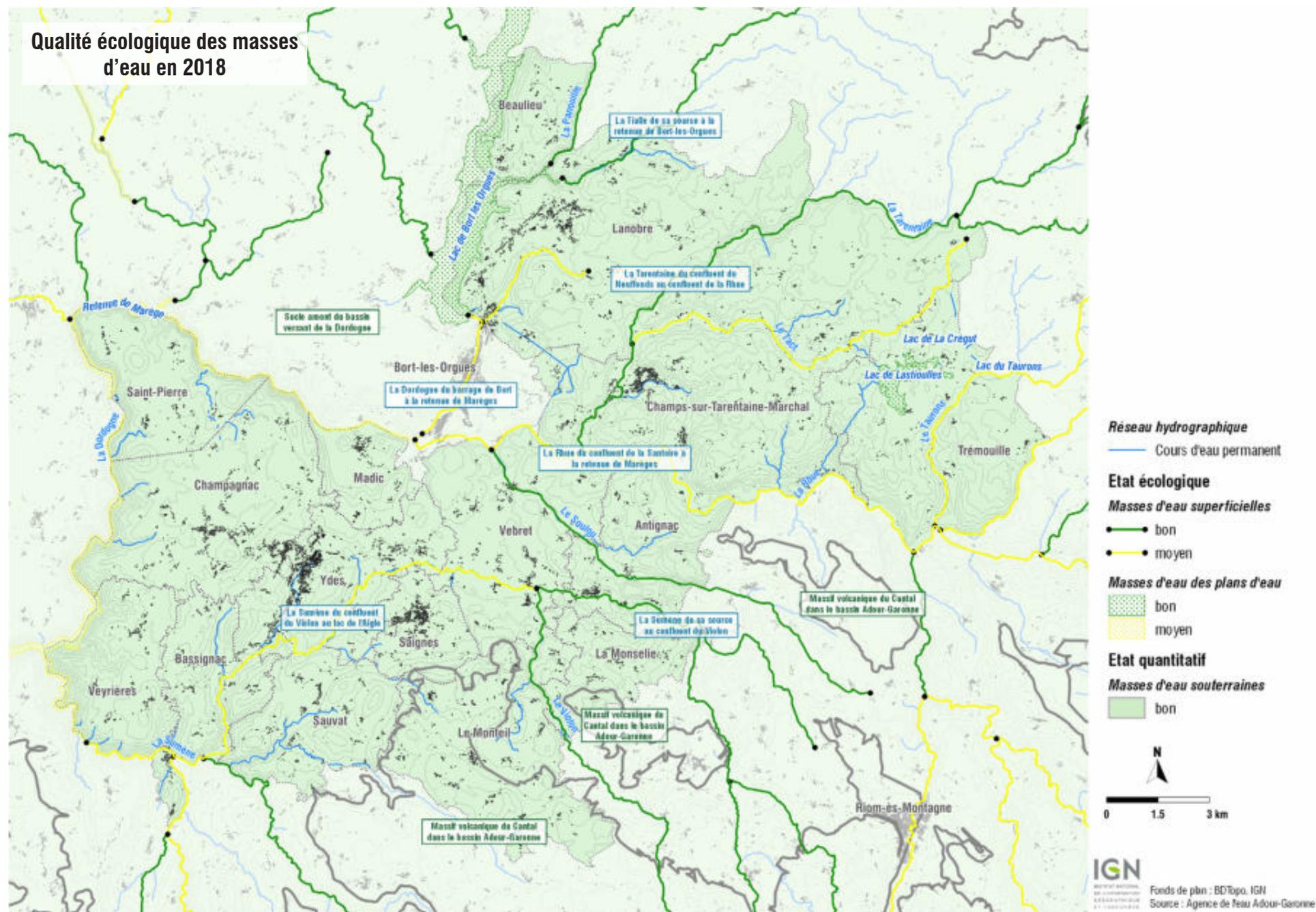
- bon



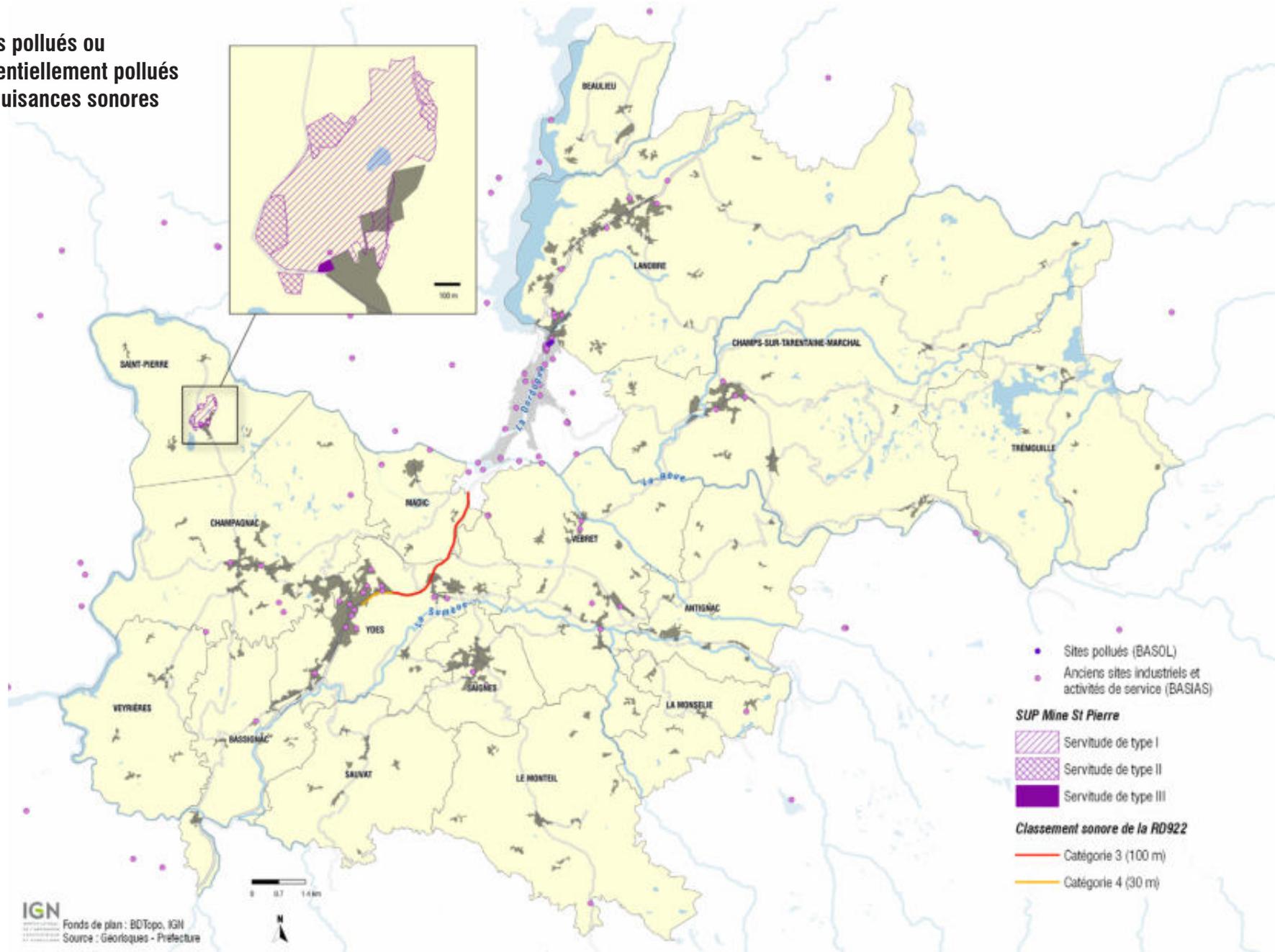
GN
 Fonds de plan : BDTopo, IGH
 Source : Agence de l'eau Adour-Garonne



Qualité écologique des masses d'eau en 2018



Sols pollués ou potentiellement pollués et nuisances sonores



- sur la retenue de Bort les Orgues, le lac de Lastiouilles et le lac de l'Aigle seules des altérations hydromorphologiques élevées ont été repérées, liées bien sûr au réseau de production d'hydroélectricité et au rôle des barrages et de leurs éclusées ;
- sur la retenue de Marèges en revanche des rejets macropolluants de stations d'épurations domestiques par temps sec sont significatifs.

Le territoire est par ailleurs couvert par seize masses d'eau rivières. Dans l'ensemble, leur état chimique est bon et leur état écologique est bon ou moyen (voire cartes pages suivantes). Les principales pressions significatives observées sont :

- les altérations liées à une forte influence anthropique : les rivières ont été canalisées, creusées, élargies, détournées..., ou aménagées et équipées pour la production d'hydroélectricité (centrales électriques, barrages). Les impacts négatifs peuvent être observés sur l'hydrologie (les débits ne sont pas ceux qu'on attend, sur la morphologie du cours d'eau (c'est le cas de la Panouille), sur les continuités (ce dysfonctionnement est pointé par le SDAGE sur le Marilhou), ou sur les 3 à la fois ce qui est vrai pour le ruisseau de Gabacut, le Taurons, le Tact, la Tialle, une partie de la Sumène, La Rhue et bien sûr la Dordogne c'est-à-dire une grande partie des cours d'eau en présence ;
- des pollutions liées à des dysfonctionnement de station de traitement des eaux usées : des rejets macropolluants ont été observés dans la Tialle, la Sumène et le ruisseau des Granges ;

- enfin des prélèvements AEP significatifs sont relevés sur le Marilhou.

LES POLLUTIONS DU SOL

La base BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Aucun site n'est repéré en Sumène Artense, mais la base de données a repéré l'ancienne usine de traitement des cuirs de la Bort les Orgues. Celle-ci est implantée en bordure de la rivière la Dordogne, au pied du barrage hydroélectrique. Une petite partie du site (partie nord) se situe sur la commune de Lanobre et, n'étant pas impactée, n'est pas incluse dans le périmètre faisant l'objet de la dépollution. Depuis la mise en liquidation judiciaire de la tannerie en 1993, des études et de nombreux travaux ont en effet été effectués (mise en sécurité et réhabilitation) qui ont conduit au classement de la tannerie en «site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours».

A Saint Pierre tous les terrains affectés par l'exploitation et le stockage de résidus de traitement du minerai sont couverts par des servitudes d'utilité publique au titre du Code de l'Environnement. Ici l'Etat n'a pas repéré de risque minier à proprement parler (type effondrement localisé ou tassement et glissement de terrain) mais un risque de pollutions des eaux et du sol. Un des objectifs de la servitude est donc «de protéger l'hygiène et la sécurité publiques sur et au voisinage immédiat d'un site

contenant des produits radiologiquement marqués issus des activités industrielle et minière» (Arrêté préfectoral du Cantal, 2 avril 2012).

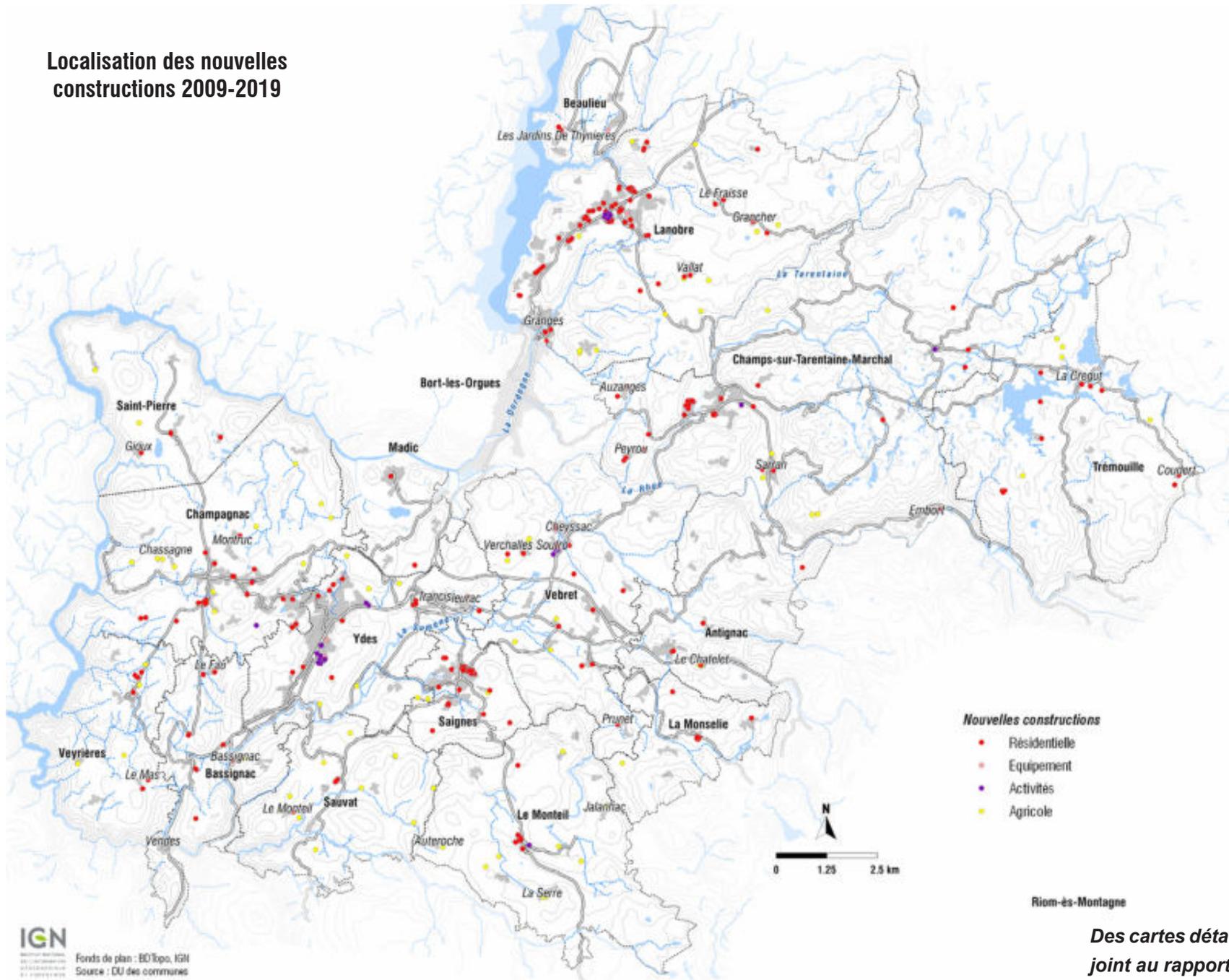
LES POLLUTIONS SONORES

D'après les comptages routiers du département du Cantal, plus de 5 000 véhicules (dont 7,3% de poids lourd) empruntent chaque jour la portion de RD 922 entre Ydes et Bort les Orgues.

L'arrêté Préfectoral du 9 août 2011 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre reconnaît l'existence des nuisances issues de ce trafic pour les communes de Madic et Ydes. Les infrastructures routières sont classées en fonction de leur niveau d'émission sonore et on reporte dans les documents d'urbanismes les secteurs affectés par le bruit. L'objectif d'un tel classement est de prendre en compte ces nuisances pour la construction de bâtiments à proximité de ces voies classées. Lorsqu'une construction est prévue dans un secteur de nuisance, le constructeur doit respecter des dispositions techniques aptes à assurer un confort d'occupation des locaux suffisant. L'isolement de façade devient règle de construction.

Cette portion de RD 922 est classée en catégorie 4 depuis l'église (juste avant les MDC) au rond point de la ZA Ydes nord ; puis en catégorie 3 jusqu'à Bort les Orgues. Les différentes classes indiquent les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire.

Localisation des nouvelles constructions 2009-2019



Des cartes détaillées sont dans l'atlas joint au rapport de présentation.

EVOLUTION DE L'URBANISATION

Principales sources :

- BD Ortho, IGN
- Photographies aériennes, IGN
- Permis de construire, mairies
- Documents d'urbanisme des communes

L'URBANISATION ENTRE 2009 ET 2019

La carte ci-contre permet d'observer la localisation des 416 nouvelles constructions, quelles que soient leurs vocations respectives pour une surface totale de 85 ha. Quelques éléments apparaissent rapidement :

- les nouvelles constructions sont irrégulièrement réparties entre les communes : elles sont concentrées pour une grande part dans le bassin de Saignes et de Ydes et à Lanobre alors que les autres communes plus rurales et excentrées sont moins marquées par le développement urbain ;
- à Lanobre, l'étalement urbain linéaire le long de la RD 922 apparaît très clairement sur la carte ci-contre ;
- à Champs sur Tarentaine, à Trémouille et au Monteil si le nombre de nouvelles constructions est relativement limité, leur localisation est principalement dans les bourgs ou noyaux les plus développés (comme à Sarran ou la Crégut) ;
- ailleurs les nouvelles constructions à vocation résidentielle sont peu nombreuses et plutôt éparpillées ;

- les nouveaux bâtiments agricoles sont assez nombreux (75) et localisés en priorité sur la partie sud du territoire, de Saint Pierre à Antignac, puis sur les franges extérieures de celui-ci, à Trémouille et Lanobre ; au centre, en particulier sur le rebord du plateau de l'Artense à Antignac et Champs sur Tartentaine, on observe que peu de constructions y compris agricoles sont apparues ;
- enfin, toutes les nouvelles constructions à vocation d'activité économique autre que l'agriculture sont localisées sur les zones prévues à cet effet, à l'exception d'un bâtiment au Monteil : la zone du Péage à Lanobre, l'ancienne ZAC à Cheyssac, le parc d'activités de la Sumène à Ydes.

Si l'on s'intéresse à la vocation de ces nouvelles constructions, 369 d'entre elles sont à fonction résidentielle (soit 70% du total), 4 à fonction d'équipement (1% du total), 75 à fonction d'activités agricoles (soit 18% du total), 43 à fonction d'autres activités économiques autres (10% du total).

Au total, 65,9 nouveaux ha ont donc été urbanisés sur cette période pour les 369 nouveaux logements, ce qui correspond à une densité moyenne de 5,6 log/ha et à une surface moyenne de parcelle de 1 800 m².

Des équipements ont également vu le jour :

- deux écoles l'une à Lanobre et l'autre à Ydes ;

Nouvelles constructions de logements entre 2009 et 2019

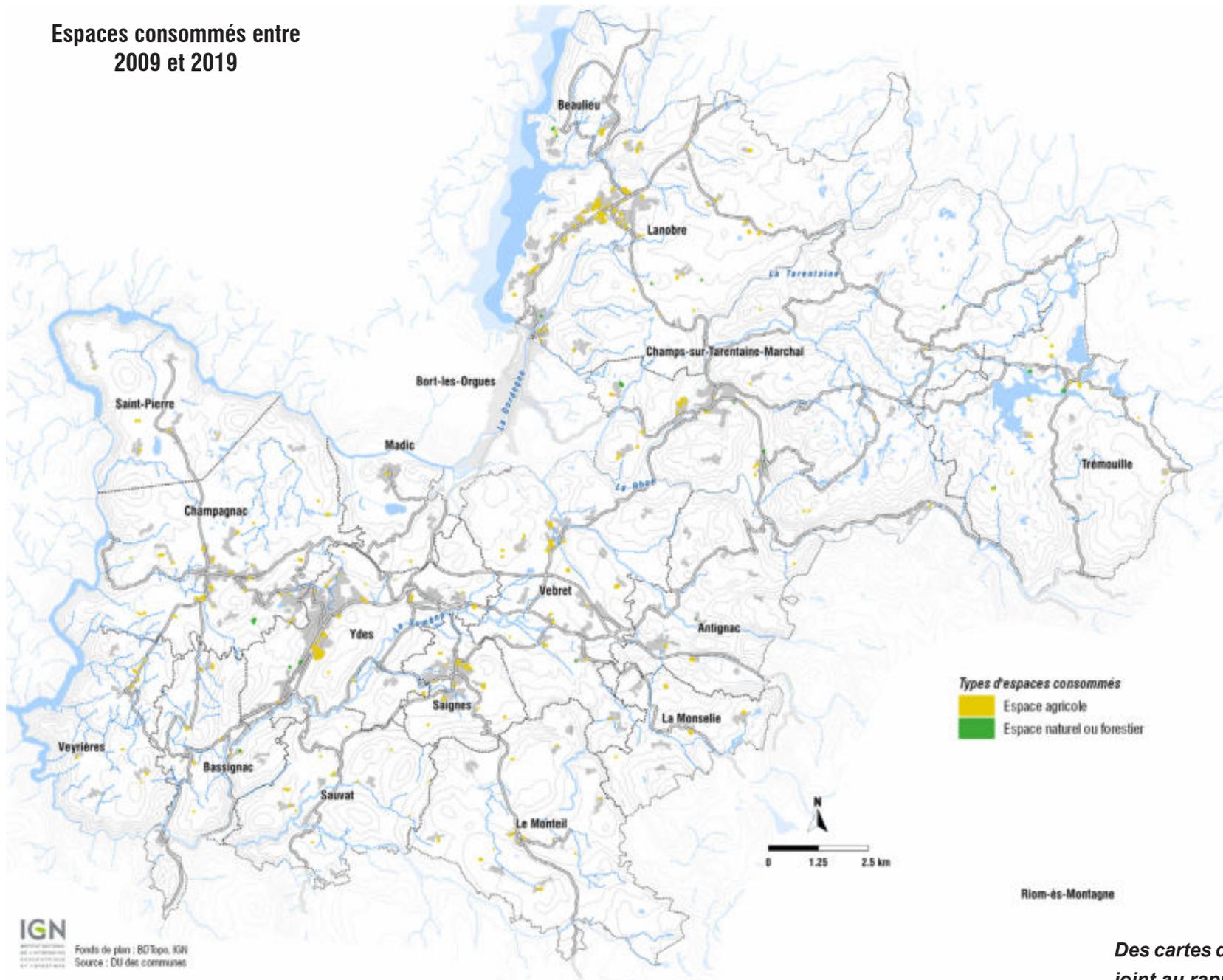
| Communes | Nombre de constructions | Surface totale des parcelles bâties |
|--------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Antignac | 8 | 0,85 |
| Bassignac | 9 | 1,99 |
| Beaulieu | 3 | 0,74 |
| Champs/T M | 34 | 5,41 |
| Champagnac | 32 | 5,19 |
| Lanobre | 89 | 16,64 |
| La Monselie | 6 | 1,57 |
| Le Monteil | 4 | 0,72 |
| Madic | 5 | 0,71 |
| Saignes | 34 | 3,98 |
| St Pierre | 5 | 0,61 |
| Sauvat | 7 | 0,75 |
| Trémouille | 11 | 2,52 |
| Vebret | 18 | 4,74 |
| Veyrières | 7 | 1,34 |
| Ydes | 21 | 3,96 |
| TOTAL | 293 | 51,72 |

- un préau à Sauvat ;
- l'unité Parkinson à Ydes.

Par ailleurs 75 nouveaux bâtiments agricoles ont été construits dont une dizaine en extension de bâtiments existants ; la plupart à Lanobre (12), Sauvat (11), le Monteil (9) Champagnac (10).

Et enfin quarante trois bâtiments d'activités ont été construits.

Espaces consommés entre
2009 et 2019



En ce qui concerne les modifications dans l'utilisation des bâtiments ou des sols, on note que :

- un bâtiment agricole a été transformé en bâtiment d'activité économique autre à Champs sur Tarentaine Marchal ;
- deux nouvelles habitations ont été construites après démolition d'anciens bâtiments agricoles à Madic et Saint-Pierre ;
- trois entrepôts ont été transformés en quatre logements à Trémouille (2) et Saignes ;
- à Saignes, l'ancien camping a été transformé en lotissement avec sept logements ;
- à Madic, trois maisons ont été construites sur l'ancien stade ;
- deux gîtes ont été créés par changement de destination d'un ancien bâtiment agricole à Champs sur Tarentaine et Vebret.

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

L'article L 151-4 demande que le rapport de présentation «analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme [...]».

Au total 81 ha ont été consommés par l'urbanisation entre 2009 et 2019 (ont été comptabilisées les surfaces des parcelles sur lesquelles sont apparues des constructions entre ces deux dates) dont :

- 49,7 ha pour les logements ;
- 2,3 ha pour les équipements ;
- 2,1 ha pour le tourisme ;
- 12 ha pour les autres activités économiques ;
- 14,9 ha pour l'agriculture ;

Par ailleurs, si 81 ha ont été bâtis, consommant des espaces agricoles et forestiers, près de 4 ha ont reçu de nouvelles constructions sans consommer d'espaces, c'est-à-dire que ces quatre ha sont localisés dans le tissu urbain en dent creuse : il s'agit essentiellement de trente sept maisons, d'un demi-hectare de bâtiments d'activités (aménagement des abords du Parc d'entreprises intercommunal à Ydes) et de 0,3 ha d'équipements (à Ydes : l'unité Parkinson, l'école et l'extension du cimetière ; le préau de Sauvat, l'école à Lanobre). Enfin 75 nouveaux logements sont des réhabilitations.

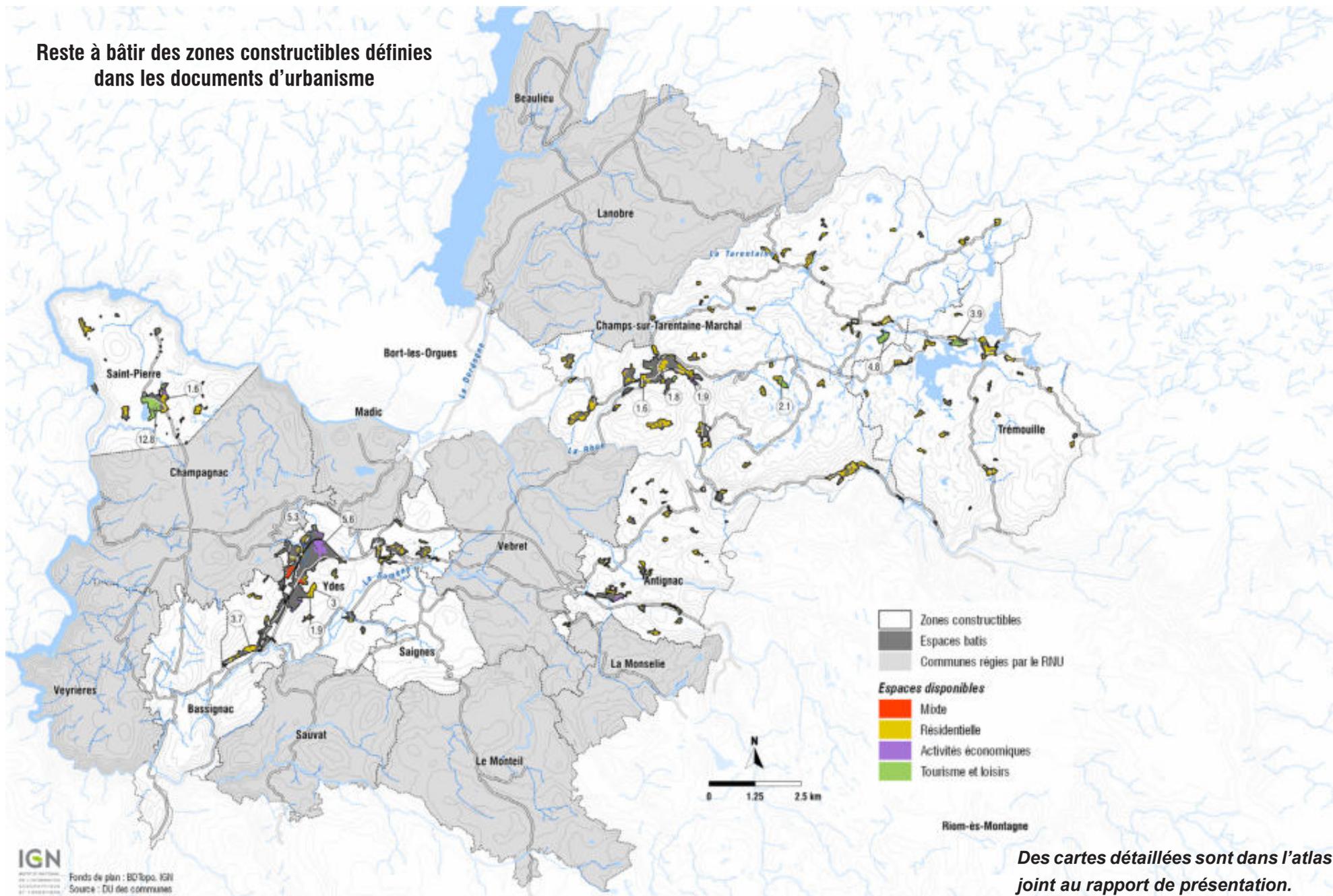
Consommation totale d'espace entre 2009 et 2019

| Communes | Espaces agricoles | Espaces naturels et forestiers | Total |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------|
| Antignac | 1,25 | 0,03 | 1,28 |
| Bassignac | 1,89 | 0,24 | 2,13 |
| Beaulieu | 1,88 | 0,46 | 2,34 |
| Champs/T M | 5,67 | 1,40 | 7,07 |
| Champagnac | 7,92 | 0,83 | 8,75 |
| Lanobre | 20,62 | 0,48 | 21,10 |
| La Monselie | 1,91 | 0,00 | 1,91 |
| Le Monteil | 2,67 | 0,00 | 2,67 |
| Madic | 0,51 | 0,00 | 0,51 |
| Saignes | 4,43 | 0,00 | 4,43 |
| St Pierre | 1,13 | 0,00 | 1,13 |
| Sauvat | 1,97 | 0,00 | 1,97 |
| Trémouille | 2,90 | 1,15 | 4,05 |
| Vebret | 6,83 | 0,18 | 7,02 |
| Veyrières | 2,13 | 0,00 | 2,13 |
| Ydes | 12,22 | 0,68 | 12,90 |
| Total / moyenne | 75.93 | 5,45 | 81,38 |

En conclusion, depuis dix ans, sur les 369 nouveaux logements du territoire :

- 257 logements ont consommé de l'espace et contribué à l'étalement urbain ;
- 112 logements correspondent à de la densification : 75 logements créés par réhabilitations et reconstructions ; 37 par urbanisation des dents creuses.

Reste à bâtir des zones constructibles définies dans les documents d'urbanisme



BILAN DES PLU ET CARTES COMMUNALES

Cinq communes sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme : Antignac (approuvé en 2015), Champs sur Tarentaine Marchal (approuvé en 2009), Saint Pierre (approuvé en 2006), Trémouille (approuvé en 2009) et Ydes (approuvé en 2014). Au total, les documents d'urbanisme offrent à peu près 219 ha urbanisables toutes vocations confondues (dont 45% des surfaces rien que pour la commune de Champs sur Tarentaine Marchal). En 2019, il reste un potentiel de 210 ha à bâtir, soit 96% du total. Donc entre la date d'approbation des différents documents et 2019, 9 ha ont été urbanisés soit à peine 4% de ce qui était possible.

La carte ci-contre permet de localiser le «reste à bâtir» et donne des indications de surfaces.

Dans le détail :

- Champs sur Tarentaine Marchal disposait au total de plus de 98 ha, or en 2019 95% d'entre eux sont encore disponibles. A peu près cinq hectares ont été urbanisés pour des logements soit 5% de ce qui était possible en urbanisation à vocation résidentielle. Deux maisons ont été construites dans la zone du Peyrou et deux autres à Sarran. Par ailleurs, les surfaces dédiées aux activités touristiques n'ont pas du tout été utilisées (extension du village vacances dans le bourg, parcelle localisée sous le cimetière ; projets à Mérigot et au Jagounet). En matière d'emplacements réservés, la rectification de la

RD 979 à Champs entre la Meulle et la Vergne sud, l'élargissement de l'intersection au nord du bourg sur la route qui vient de Perol et débouchant sur la RD49 et l'élargissement de la voie communale pour aller au lotissement de Soudoune n'ont pas été réalisés ;

- Ydes disposait de 48 ha ouverts à l'urbanisation dont 92% n'ont pas été utilisés en 2019. 4% des surfaces disponibles pour l'urbanisation résidentielle ont été bâtis (soit 3,5 ha), 15% des surfaces dédiées aux activités ont été utilisés (aménagement de la ZA intercommunale). En revanche la zone touristique de Fleurac est toujours disponible. Seule l'OAP du lotissement du sud de Lagnac a été viabilisée et construite. En matière d'emplacements réservés, l'élargissement d'un sentier piéton aux Chabannes, l'aménagement d'un équipement public et l'aménagement d'un bassin d'orage n'ont pas été réalisés. En revanche, l'aménagement du carrefour des Quatre routes a été réalisé par le département, et en ce qui concerne l'aménagement d'un accès entre les entreprises qui longe la RD 922 et le lotissement P. Doumer deux parties de parcelles ont été acquises sur les huit nécessaires. Enfin, aucun des huit bâtiments étoilés pour un éventuel changement de destination n'a été transformé.
- Trémouille disposait de 28 ha urbanisables dont 96% sont toujours disponibles en 2019. La zone touristique des Roussilles au bord du lac de Lastiouilles n'a pas du tout été urbanisée alors que 1 ha à vocation résidentiel a été bâti.

| Communes | Surfaces totales potentiellement constructibles en ha | | |
|-------------------|---|-------|----------|
| | Vocation | 2009* | fin 2019 |
| Antignac (2015) | Mixte, résid. | 15,51 | 15,06 |
| | Activité | 1,95 | 1,93 |
| Champs/T M (2009) | Mixte, résid. | 86,13 | 81,46 |
| | Activité | 2,39 | 2,26 |
| | Touristique | 9,95 | 9,95 |
| St Pierre (2006) | Mixte, résid. | 12,60 | 12,36 |
| | Activité | 0,91 | 0,91 |
| | Touristique | 13,54 | 13,54 |
| Trémouille (2009) | Mixte, résid. | 24,14 | 23,07 |
| | Touristique | 3,95 | 3,95 |
| Ydes (2014) | Mixte, résid. | 31,18 | 29,97 |
| | Activité | 16,26 | 13,79 |
| | Touristique | 0,41 | 0,41 |

* ou date d'approbation du DU si postérieure à cette date

- A Saint Pierre le PLU offrait 27 ha à l'urbanisation dont 99% n'ont pas été utilisés, et dont 13 ha devaient être consacrés à l'aménagement touristique du lac. Bien que pour l'instant rien n'a été réalisé, le projet demeure. Seuls 2 400 m² à vocation résidentielle ont été bâtis (dans le bourg). En matière d'emplacements réservés, la création d'un dépôt d'inertes à Mouleyres et la création d'une voie d'accès au barrage depuis Rougi n'ont pas été réalisées ; la construction de la station d'épuration de Gioux est réalisée sur une surface plus réduite que prévue.

Enfin Antignac disposait de 17ha constructibles: au total en 2019 à peine 1/2ha a été urbanisé.



CAPACITÉS DE DENSIFICATION

Les capacités de densification comprennent les dents creuses, les logements vacants et les bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

Par dent creuse nous entendons un espace non bâti inséré dans le tissu urbain des agglomérations, des bourgs et des villages. S'il est en bord de route encadré de part et d'autre par des constructions et ouvert sur les espaces agricole ou naturels sur l'arrière, la longueur entre les deux parcelles bâties n'excède pas 70 m. Si la dent creuse est complètement incluse dans l'espace urbain (comme c'est le cas dans les bourgs de Lanobre, Champagnac, Champs sur T.), cette distance est portée à 200 m. Nous nous sommes basés sur l'existant : dans les faits les terrains les plus grands qui supportent une maison d'habitation présentent un linéaire de l'ordre de 60 à 80 m. Sont également considérées comme dents creuses les lots déjà découpés et viabilisés dans la cadre d'opérations d'ensemble (y compris dans le cas de lotissement dissocié des agglomérations ou des bourgs).

Par ailleurs ont été exclus :

- les terrains soumis à des risques importants (zone inondable, aléa minier et servitude «Mines»);
- les grands jardins faisant l'objet d'une parcelle non bâtie mais clairement associé à une maison au sein d'une unité foncière ;
- les parcelles enclavées sans jardin.

Selon cette définition, 287 dents creuses ont été repérées :

- cinq d'entre-elles font plus de 1 ha : il s'agit de parcelles en coeur de bourg à Champagnac (2,7 et 1,1 ha), à Lanobre (2,1, 1,3 et 1,3 ha) ;
- 13 parcelles dépassent quant elles 5 000 m² soit 5% du nombre total de dents creuses;
- la plus petite parcelle fait 70 m² mais est incluse dans un ensemble de 2 parcelles ;
- 10 parcelles n'atteignent pas 300 m², mais 5 d'entre-elles sont également comprises dans des ensembles de plusieurs parcelles, les autres sont situées à Saignes et à Granges (Lanobre) ;
- la taille moyenne des parcelles est de plus de 2000 m² ;
- en moyenne c'est à Veyrières et Champagnac que les tailles moyennes des dents creuses sont les plus élevées (entre 3 000 et 5 000 m²) et à Antignac, Beaulieu et Sauvat qu'elles sont les plus petites (moins de 1 000 m²) ;
- il n'y a pas de dent creuse dans le tissu urbain de Trémouille.

L'ensemble des dents creuses couvre 61 ha au total. Par ailleurs, aux dires des élus 500 logements vacants sont potentiellement mobilisables sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture a permis de repérer 26 bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination sur la centaine de bâtiments agricoles désaffectés recensés.

Capacités de densification résidentielle

| Dent creuses dans les enveloppes urbaines | | | | Bâti agri.* |
|---|--------------|------------|-------------------------------|-------------|
| Communes | Surface (ha) | Nombre | Taille moy. (m ²) | |
| Antignac | 1,19 | 14 | 850 | 4 |
| Bassignac | 1,17 | 6 | 1 950 | 2 |
| Beaulieu | 0,74 | 8 | 925 | 1 |
| Champs/T M | 6,88 | 36 | 1 911 | 3 |
| Champagnac | 10,22 | 33 | 3 041 | 1 |
| Lanobre | 14,40 | 56 | 2 571 | 3 |
| La Monsellie | 0,57 | 3 | 1 900 | 2 |
| Le Monteil | 0,80 | 6 | 1 333 | 0 |
| Madic | 3,96 | 18 | 2 200 | 1 |
| Saignes | 4,54 | 29 | 1 566 | 1 |
| St Pierre | 0,40 | 4 | 1 000 | 2 |
| Sauvat | 0,69 | 7 | 986 | 3 |
| Trémouille | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Vebret | 1,56 | 12 | 1 300 | 0 |
| Veyrières | 2,39 | 5 | 4 780 | 0 |
| Ydes | 9,11 | 50 | 1 822 | 1 |
| Total | 58,52 | 287 | 2 040 | 26 |

* seuls sont comptés les bâtiments dont les agriculteurs ont signalé la volonté de vente ou de changement de destination (source : chambre d'agriculture)